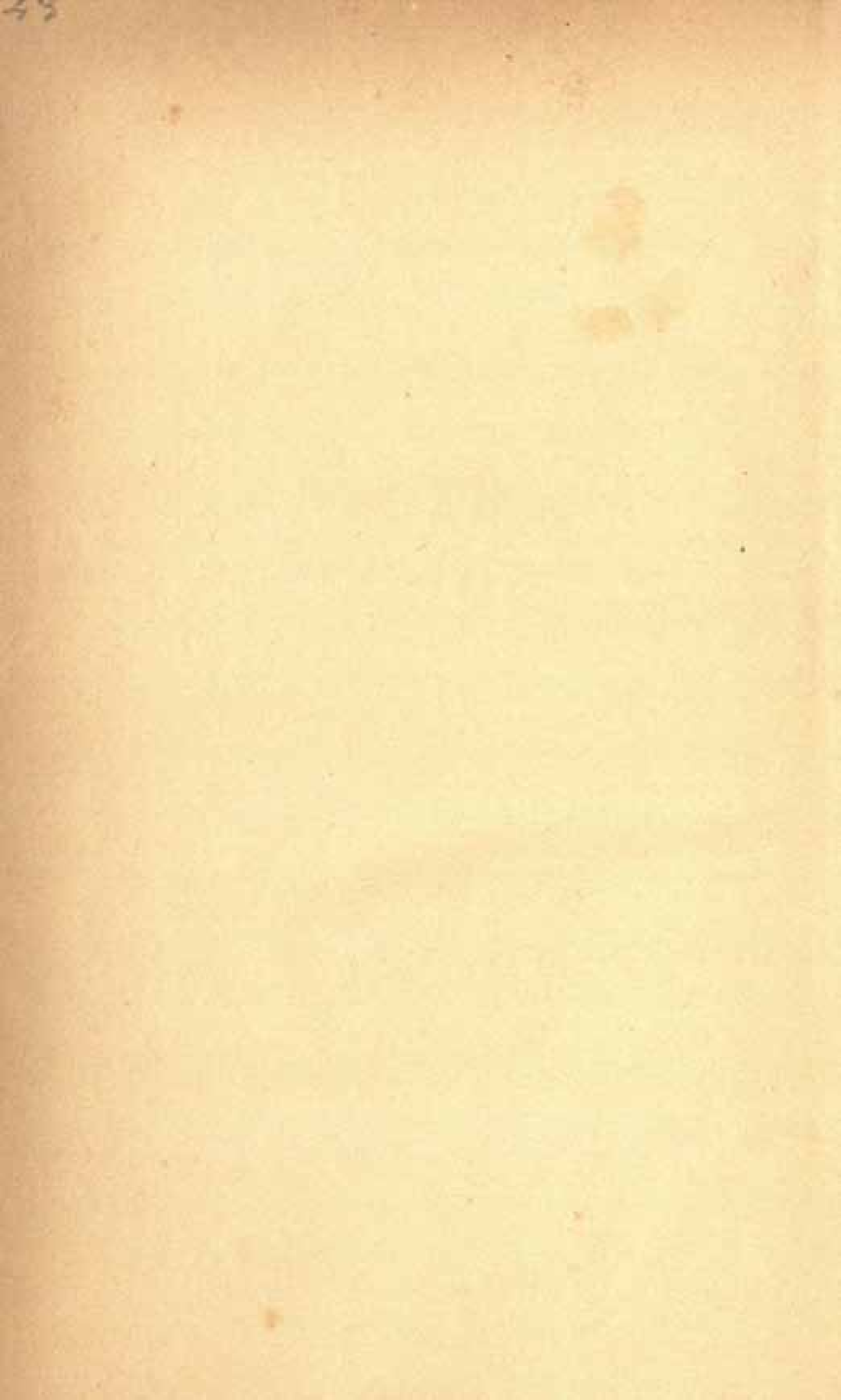

PROBSTHAIN & Co.
Oriental Booksellers,
41, Great Russell Street
British Museum,







REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

JANVIER A JUIN 1883



PARIS. — IMPRIMERIE DE PILLET ET DUMOULIN
5, rue des Grands-Augustins.

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

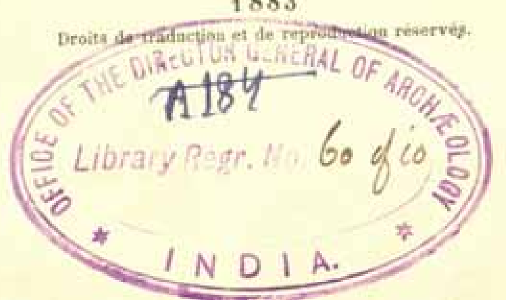
(ANTIQUITÉ ET MOYEN AGE)

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION
DE MM.
ALEX. BERTRAND ET G. PERROT
MEMBRES DE L'INSTITUT.

TROISIÈME SÉRIE. — TOME Ier.
JANVIER — JUIN 1883



PARIS
JOSEPH BAER, LIBRAIRE-ÉDITEUR
18, RUE DE L'ANCIENNE-COMÉDIE, 18
FRANCFORT-SUR-LE-MEIN, Rossmarkt, 18
1883



UN

CIPPE FIGURATIF

DE LA

PREMIÈRE PÉRIODE CHRÉTIENNE

SUR LA MOSELLE[1]

Le monument dont je vais m'occuper servait encore au mois d'avril 1882 de fonts baptismaux dans une modeste église, d'origine très ancienne. Il se trouvait au petit village de Virecourt (*Virecuria*), à deux kilomètres de Bayon et de la Moselle, à trois kilomètres du cimetière mérovingien de la côte Le Bel, qui a fourni un grand nombre d'ustensiles et d'armes de cette époque. J'ai retrouvé, à six cents pas de Virecourt, des substructions antiques, un couronnement d'autel gallo-romain, un quinaire à fleur de coin portant l'effigie d'Alexandre Sévère, et une anse d'amphore à estampille de potier marquée des lettres ME. J'ai suivi une voie romaine pavée de pierres debout, qui, touchant la rive droite de la Moselle, passe ensuite sous les maisons de Virecourt. Cette voie recevait une bifurcation, dont une branche traversait la rivière à Bayon. Virecourt est donc une localité très ancienne, et a possédé au moyen âge une commanderie de templiers. Lepage se trompe en répétant, d'après la statistique de 1822, que l'église porte le millésime de 940 [2]. Toutefois la nef est une reconstruction du XVe siècle et le porche, bien plus ancien, est divisé en deux portions très inégales par un pilier extrêmement trapu. Ce

1. La Direction de la *Revue* rappelle qu'elle laisse aux auteurs des articles l'entière responsabilité de leurs opinions.

2. Lepage, *Statistique de la Meurthe*, 1843, article Virecourt.

pilier forme l'angle du clocher [1]. Le chapiteau cubique couronnant le pilier doit être antérieur au XIIe siècle, et il avait été fait pour être adossé. Tel qu'il est, il présente deux têtes d'angle, dont l'une porte à sa coiffure, sur le front, deux serpents enlacés comme sur un caducée renversé, et de chaque côté une corne de bélier. Faut-il voir dans ces attributs, et surtout dans celui des serpents, une analogie de symbole avec ceux des figures typiques représentant à Strasbourg, à Reims, à Paris, sur nos cathédrales du XIIIe siècle, l'emblème du paganisme? Cela paraîtrait naturel, car l'autre tête du même chapiteau, type à la



fois humain et bestial, coiffée du bonnet à grelots des fous, et ayant reçu en polychromie des moustaches félines, sur un muffle prognathe, nous montre une caricature intentionnelle, l'image très probable du paganisme.

Dans un recoin obscur du porche, divisé par ce pilier, s'appliquait au mur septentrional la pierre que je vais décrire. — Qu'on se figure un cippe au plan carré, aux parois verticales de 0m,92 d'élévation sur 0m,54 de largeur à la base. La face adossée est plane, à peine dégrossie, et faite pour rester telle. Les trois autres portent des figures en relief. Le socle est très simple ; une plate-bande sous un biseau un peu concave, voilà tout. Quant au couronnement, qui indique une basse époque, il est remarquable qu'il ne présente aucune saillie sur le plan de la base. Cette singularité est cherchée et ne saurait être attribuée aux dimensions trop faibles de la pierre employée.

1. Ce clocher, placé lui-même à l'angle de la façade, est marqué de plusieurs retraits accusant des remaniements, et sa partie inférieure peut avoir eu une destination inconnue.

Le couronnement est donc formé, au milieu de sa hauteur, d'une large plate-bande, séparée des figures par un tore entre deux cavets. Au-dessus, un autre cavet surmonté d'une échine, servant d'amortissement. Le plateau dominant est creusé d'un large et profond bassin en segment de sphère.

Ce cippe, qui, depuis longtemps, était plutôt méconnu qu'ignoré des archéologues de la région, offre un caractère si étrange que les princes de la science, à qui des dessins en ont été soumis, ont émis, avec une sage réserve sans doute, les appréciations les plus contradictoires sur l'âge qui l'a produit. L'un d'eux, M. Charles Robert, écrivait à ce sujet : « Votre curieux monument me paraissait gallo-romain, et j'avais remarqué le caractère de la femme aux deux enfants et surtout sa coiffure. Deux de mes confrères de l'Institut s'étant montrés disposés à faire descendre votre cippe assez bas, et un de mes amis ayant prétendu qu'il était du moyen âge, je me suis adressé à Jules Quicherat, que je considère comme l'homme le plus compétent. Voici sa réponse.... » Signé : C. Robert. (Lettre de M. Quicherat.) « Mon cher collègue, le font baptismal de Virecourt me fait l'effet d'être un cippe gallo-romain qu'on a creusé au moyen âge pour lui donner une destination qui n'était pas la sienne. Les figures sont étrangères à l'imagerie sacrée du moyen âge : au contraire il y en a une, la femme aux deux enfants au maillot, dont nous possédons beaucoup de représentations du deuxième et du troisième siècle de notre ère. Il sera arrivé qu'en rebâtissant l'église de Virecourt on aura trouvé dans la fondation cette pierre sculptée, qui avait été employée dans la construction antérieure, ou qui avait fait partie d'un temple occupant la place avant qu'il y eût une église. Le monument déterré de la sorte a été réputé chrétien, et, à cause des bambins et des vases qui sont dans les mains des autres personnages, on a cru que le sujet se rapportait au sacrement du baptême. »

A ces deux autorités d'un si grand poids, et dont l'une me paraît grandie encore par la mort, s'en est jointe une troisième d'une égale valeur. Lorsque, dernièrement, je fis une lecture à la Sorbonne sur ce sujet, le savant directeur du Musée de Saint-Germain, M. Alexandre Bertrand, émit l'opinion que le monument, paraissant appartenir à une époque de transition, lui semblait toutefois plutôt gallo-romain que postérieur.

Si j'ai tenu à faire connaître tout d'abord le sentiment de nos appréciateurs les plus éminents, c'est pour faire pressentir au lecteur le caractère tout énigmatique du monument que je vais essayer d'étudier, pour en faire apprécier la haute valeur, et en même temps pour

témoigner de mon profond respect pour les maîtres en archéologie, dans les questions même où je me permets de ne pas être de leur avis.

Je commence par convenir qu'au premier aspect le cippe de Virecourt offre dans plusieurs de ses parties un air de famille avec des monuments de la période gallo-romaine[1]. Il est évident que des types païens ont servi de modèles; mais il me semble que, s'il y a imitation, c'est une imitation libre, et je ne connais pas un seul des motifs représentés sur notre monolithe qui reproduise sans modification un spécimen connu.

Ensuite, sur les trois parois couvertes de reliefs, deux le sont entièrement, tandis que l'autre ne l'est guère qu'aux deux tiers. Je pense pouvoir conclure de ce fait que la paroi partiellement nue doit, sans doute, porter le commencement d'une série de sujets dont la paroi opposée, toute chargée de sculpture, présenterait la fin. Cette probabilité se change presque en certitude, quand on remarque que cette dernière paroi n'a suffi qu'à grand'peine à rendre les idées de l'artiste, qui a été obligé d'y tronquer des motifs d'une réelle importance. Enfin, l'artiste paraît n'avoir pas été dépourvu d'un certain sentiment de la composition, ce qui ne lui eût pas permis de laisser une large surface nue sur un cippe d'ailleurs tout chargé de sculpture.

Une autre conséquence de cette disposition toute spéciale, c'est que, sur ce monument, rien ne peut être un simple ornement, tout doit avoir sa signification et sa valeur propre. De plus, l'examen du monolithe fait reconnaître bientôt que si l'art n'a rien à voir dans le style baroque des figures qu'on y a dessinées, on y trouve du moins le fruit d'un long et patient labeur. On a choisi un beau calcaire amené d'une assez grande distance[2]. Il est blanc, très dur, susceptible d'être poli, par places du moins; et tout, dans le travail, est soigné, fini, voulu, précis jusqu'à la sécheresse et très bien conservé.

Un premier coup d'œil suffit à reconnaître que notre cippe n'est ni un pastiche, ni un palimpseste. En effet, les costumes n'ont rien de gallo-romain et tout nous montre l'unité de travail de l'artiste. Les scènes représentées n'appartiennent pas à la vie réelle, puisque cinq au moins des têtes qu'il nous offre ne sont pas jointes à un corps. Nous avons donc affaire à des divinités, à un monument religieux.

1. Voir les photographies (pl. I, II, III, IV).
2. Il paraît provenir de Lérouville, près de Commercy.

La forme générale est celle d'un autel de l'époque gallo-romaine, et, je le répète, il porte certaines représentations bien connues de cette iconologie. Enfin, le bassin, taillé à l'aide d'autres outils que les reliefs, pourrait être postérieur.

On sait que dans les premiers siècles chrétiens les artistes ont pris généralement leurs modèles dans le paganisme. Ils ont adopté la plupart des représentations matérielles de l'antiquité, en en transformant le sens. Sur les sarcophages et les murs des catacombes, on voit souvent des types païens mêlés aux types chrétiens; parfois même les premiers se trouvent seuls sur un monument marqué du monogramme du Christ. Telle de ces sculptures représente Orphée symbolisant le Sauveur; une autre même nous montre Vénus et Adonis à côté du Bon Pasteur, ou encore Ulyse et les Sirènes [1]. C'est qu'il était impossible aux premiers artistes chrétiens de créer tout d'un coup des types répondant à des idées nouvelles. Il a fallu du temps, à Arles même, pour qu'une école de sculpture pût se former, se développer timidement sur un terrain encore brûlant, et enfin créer et employer, au IV[e] siècle au plus tôt, des types reproduisant des idées chrétiennes. Nos régions du nord ont dû exiger plusieurs siècles encore pour arriver à un faible résultat; et telle est la puissance de l'habitude, qu'à Paris même on reproduisait encore sur les chapiteaux du XII[e] siècle les sujets bibliques grotesquement gravés sur les boucles mérovingiennes [2]. Au reste, les premiers sculpteurs chrétiens étaient bien obligés à des concessions aux préjugés enracinés, et l'imitation des motifs païens était surtout un moyen de conciliation entre les sectateurs de la religion chrétienne et les adeptes du paganisme, comme en témoignent saint Paulin de Nysse, le pape saint Grégoire et saint Grégoire de Nolle [3]. Bien plus, celui qui faisait exécuter un monument chrétien pouvait avoir un père ou un parent attachés au fétichisme, ou même être contraint de s'adresser à un artiste païen. On doit conclure de ces données que, si le cippe offre un aspect un peu païen, rien n'autorise à penser qu'il le soit réellement.

Le nu, comme on le sait, caractérise généralement les divinités païennes, et même nombre de figures dues aux premiers artistes chrétiens. Il serait donc fort étrange que notre cippe, où le nu,

1. Voir *Rome souterraine*.

2. Voir au musée du Louvre le chapiteau de marbre de l'abbaye de Sainte-Geneviève.

3. *Histoire de l'art ornemental*, p. 342.

masqué avec grand soin, fait absolument défaut, fût l'œuvre du paganisme, ou même des premiers temps du christianisme, qui n'ont guère dû commencer par sculpter la pierre. L'art chrétien, comme tout autre art, à son début, est simple, puis multiplie de plus en plus ses éléments. Or un symbolisme assez compliqué paraît empreint sur notre cippe pour qu'il soit impossible de le méconnaître.

L'art mérovingien offre à un haut degré deux caractères qui se retrouvent sur notre monument, le baroque et le chimérique. Le premier de ces caractères saute aux yeux de celui qui aperçoit pour la première fois le monolithe. Il perce non seulement dans le style de chaque figure, mais dans chaque détail, et principalement dans la facture des yeux, qui est absolument différente de celle des figures gallo-romaines.

Le caractère chimérique est bien sensible dans une figure d'angle composée d'une tête d'homme d'aspect sauvage et entièrement poilue (pl. IV), d'où émanent en deux sens des espèces de chaînes arquées. Il se reconnaît encore dans la figure d'angle opposée à celle-ci (pl. I et II); car, sous le torse d'une femme tenant un vase, on a reproduit des draperies qui semblent indiquer l'attitude agenouillée, tandis qu'à travers les draperies perce l'angle symétrique de la paroi rencontrant la paroi adjacente. Ce caractère chimérique s'attache surtout à trois têtes minuscules qui se voient, une sur chaque paroi, au même plan que d'autres infiniment plus grandes. Deux de ces têtes réduites ne sont pas jointes à un corps (pl. II et III); la troisième se continue en corps de poisson (pl. I). On ne peut s'empêcher de trouver tout à la fois baroque et chimérique une femme qui n'est ni assise, ni agenouillée, mais brusquement coupée pour s'appuyer sur un chien (pl. I), et tient deux enfants au maillot dont l'un porte une moustache pour indiquer le sexe.

Non seulement aucun personnage ne porte le costume romain, mais une femme, vêtue d'une sorte de camisole formée de têtes de clous, nous montre en cela un motif très répandu de l'orfèvrerie et de la numismatique de l'époque mérovingienne (pl. II); il en est de même d'une bande de bâtons rompus.

Après ces considérations générales, je vais essayer de décrire le plus exactement possible les caractères propres à chaque figure et la relation des personnages entre eux.

Le sujet principal (pl. I) qui s'étale au centre de la paroi à droite du spectateur est une femme tenant dans les bras deux enfants au maillot. On a évidemment choisi pour modèle les *Matres* ou les

Matronæ si souvent rencontrées en Gaule dans les quatre premiers siècles de notre ère, et cependant si peu définies encore par la science archéologique. Notre personnage porte une énorme coiffure qui tient à la fois du bandeau des *Matres*, du vaste bonnet arrondi, posé en arrière, des *Matronæ*, et de l'exubérant *excoffion* que portent encore les paysannes du val de la Sarre. Notre figure a une importance capitale, pour peu que l'on considère l'énorme relief de la tête, le fini d'exécution de tous les détails. Mais elle diffère essentiellement de ses modèles gallo-romains, en ce qu'elle n'a aucune proéminence pour indiquer les seins. La poitrine est même couverte d'une sorte de plastron. Cette femme portant deux enfants au maillot unis par le bas, deux jumeaux, doit être un génie protecteur de l'enfance ; le chien qui la supporte est ici le symbole de la fidélité ou de la vigilance[1]; enfin, un point très significatif, c'est que notre figure, d'où émane un sentiment de recueillement, fait effort pour joindre les mains, dans l'attitude traditionnelle de la prière chez les seuls chrétiens. Les orants païens ont toujours été représentés debout, les bras étendus et levés, et dans les quatre premiers siècles les orants chrétiens ont imité cette attitude. Ce n'est que plus tard qu'on les a représentés *agenouillés*, *les mains jointes*. Mais on s'agenouillait même dans la primitive Église, les jours autres que le dimanche[2]. Je pense donc devoir reconnaître aux principaux caractères de cette figure, la plus païenne en apparence qui se voie sur le monument, un type essentiellement chrétien de vierge-mère protectrice de l'enfance ou de l'humanité au berceau.

De l'épaule droite de cette femme semble sortir le corps d'un poisson à tête humaine. Les écailles prennent naissance sous le menton et sont d'une précision indiscutablement voulue. Ici le symbole apparaît visiblement, symbole exclusivement chrétien, qui a été employé très fréquemment pour signifier tantôt le Christ, tantôt le chrétien lui-même.

Cette espèce de petit poisson humain se tourne vers une grande figure de femme, formant l'angle du cippe, tenant entre les mains *jointes* un petit vase assez semblable pour la forme générale aux plus anciens calices[3]. Ce vase paraît renfermer un pain, ce que

1. C'est bien un chien, et non l'agneau chrétien, car, malgré la forme moutonnière de son énorme tête, il a l'oreille pendante, la queue en trompette et le pied fendu en orteils.

2. Justin, *Martyr. apolog.*, 2, et saint Chrys., I Cor. 11 hom. 27.

3. Voir Martigny, *Dictionn. des antiq. chrétiennes*.

l'artiste a eu l'intention évidente d'indiquer. Le haut du corps du personnage est couvert d'une sorte d'armure formée de têtes de clous.

Comme contraste, on a sculpté sur l'angle opposé de la paroi médiane une tête d'homme d'aspect bestial, à la face toute poilue; le cou placé au-dessous est entouré de deux épais colliers (pl. IV). De là descendent deux arcs formés de mamelons ou plutôt de chaînes qui tournent sous les deux bas-reliefs adjacents.

Un bras d'une longueur toute fantaisiste passe au-dessous du cou de l'être velu; c'est le bras d'un adolescent imberbe, fort ressemblant, surtout par sa coiffure, à plusieurs Mercures psychopompes gallo-romains du nord-est de la Gaule (pl. II et IV). Ce jeune homme étreint l'être bestial, et en même temps écrase dans la main un objet ondulé, bifurqué, recourbé, allongé, qui paraît être un serpent dont on voit pendre la tête et la queue (pl. II). La tête, il est vrai, n'est qu'indiquée, peut-être à dessein; mais l'objet paraît bien être un serpent, étant identique de facture au serpent enroulé sur une coiffure au chapiteau historié cité plus haut.

Contre ce personnage imberbe, se voit une femme dont les bandelettes, descendant le long des joues, rappellent celles de l'Isis cypriote. La nôtre tient un énorme vase à anse, sorte d'*urceus* garni d'un couvercle; les proportions de cet objet paraissent en faire un attribut d'une grande importance. Aucune déesse de l'Olympe gallo-romain ne me paraissant figurée accompagnée d'un vase autre que le modius, nous devons avoir affaire ici à une déesse orientale de l'abondance. Isis présidait spécialement aux eaux, source de prospérité pour l'Egypte, et comme telle on la représentait tenant un vase. N'oublions pas de mentionner que cette femme, comme l'adolescent, est vêtue jusqu'au cou, et qu'elle n'offre pas la moindre indication de seins, ce qui semble révéler encore une pensée chrétienne.

Vers le grand vase se penche une toute petite tête de vieillard placée au sommet du bas-relief, entre la tête de la femme à genoux d'où elle semble émaner, et celle de l'Isis supposée.

Arrivons à la troisième paroi (pl. III). Ici, plus de personnages vivants; ce ne sont plus que des fleurs, des plantes, au-dessus desquelles se détachent trois têtes sans corps. Au milieu de la paroi s'arrondit une grande face plate semblable à certains masques antiques. Elle est entourée d'un cercle de clous et d'un demi-cercle de même nature. Au-dessous se dessine une ligne de bâtons rompus.

A droite de cette face, la tête poilue en est séparée par une tête

minuscule d'enfant, toute souriante, qui s'élève au sommet d'une longue colonnette tourbillonnante de fleurs. Enfin, à gauche sur la paroi, d'une tête d'homme de médiocre volume émanent en forme de pyramide des espèces de rayons. Ces rayons contournent un volumineux quatrefeuille dont les vastes proportions et le fini d'exécution indiquent l'importance dans la pensée de l'artiste.

On ne peut s'empêcher de reconnaître le contraste que forme cette paroi, garnie d'un luxe de plantes, avec les deux autres qui n'en offrent aucune trace. Au centre même de celle-ci, les tiges verticales qui montent sous la grande tête se recourbent pour se terminer soit par du feuillage, soit par des rayons. Or le mot paradis signifie jardin, et les premiers chrétiens représentaient toujours le dernier séjour des justes par des arbres et des fleurs. Ils associaient parfois à l'idée du paradis céleste celles du soleil et de la lune, dont peut-être les deux dernières têtes du cippe de Virecourt nous offriraient l'image.

Enfin, dans les premiers âges chrétiens, la croix a revêtu les formes les plus multiples pour se dissimuler[1], et parmi ces variantes figure celle des quatrefeuilles[2]. Celui du cippe de Virecourt pourrait bien être le sceau du christianisme.

F. VOULOT.

(La suite prochainement.)

1. Martigny, *Dict. des antiq. chrét.*, p. 214.
2. Une statuette de moine, terre cuite du XVIe siècle, que j'ai sous les yeux, porte un large quatrefeuilles suspendu à un chapelet.

SUR

UNE FIGURINE SCULPTÉE

DE L'ÉPOQUE DE LA PIERRE POLIE

Nous avons eu tout récemment, à Abbeville, la bonne fortune de mettre la main sur un petit monument qui nous a paru digne d'être signalé à l'attention des archéologues.

Il consiste en une sculpture, représentant une figure humaine, et que nous donnons ici en vraie grandeur. A première vue, on s'aperçoit que le petit bloc, régulièrement ovoïde, de carbonate de chaux cristallisé, sur lequel cette figure a été sculptée, est une pétrification de la famille des échinides, en un mot, un « oursin » fossile, que ses caractères font classer dans le genre « micraster ».



C'est sur la face supérieure, assez fortement bombée, de cet oursin, que la figure a été taillée. Cette figure est imberbe ; la direction oblique des yeux, qui sont « à la chinoise », n'est nullement ici un caractère de race : elle tient simplement à ce que l'artiste a dessiné les yeux en suivant les lignes, naturellement obliques, formées chacune de deux rangées à peu près parallèles de points, lignes connues des échinologues sous le nom d' « ambulacres antérieurs pairs » de l'oursin; le front, que le sculpteur a eu soin de placer à la partie la plus élargie de l'ovoïde, est divisé en deux lobes par l'« ambulacre antérieur impair ». Le nez est droit, le dos de cet organe étant naturellement convexe à cause même du « bombement » de la surface de l'oursin; la bouche est représentée par un sillon profond, légèrement arqué, et sous le menton, dont la saillie n'existe pas, se trouve une petite fossette, qui n'est autre chose que l'ouverture anale de l'oursin.

La face inférieure du fossile n'offre aucune trace de sculpture.

Par un examen d'ensemble, on voit que cette figurine a été faite avec soin, et que l'artiste a assez habilement tiré parti de la configuration naturelle du fossile. La régularité du dessin des diverses parties de cette figure montre que ce n'est point là une caricature : c'est une petite œuvre d'art, qui a dû être assez jolie alors qu'elle sortait des mains du sculpteur et que la pierre avait encore sa blancheur naturelle. Aujourd'hui, l'objet est noirci et quelque peu détérioré par les chocs et les frottements.

Diverses considérations vont nous permettre d'assigner une date à ce petit monument.

Tout d'abord, cette sculpture a été trouvée dans une tourbière, en exploitation près d'Abbeville : c'est d'ailleurs la tourbe elle-même qui, à la longue, a donné à cette figurine la teinte noire qu'elle présente, et cette teinte, constituant une véritable patine, témoigne à la fois de l'origine et de l'authenticité de l'objet.

Chacun sait que les tourbières appartiennent à l'époque géologique moderne, et recèlent en général de nombreux restes de l'industrie humaine protohistorique et d'abondants débris de certaines espèces animales contemporaines de cette industrie : les tourbières de la vallée de la Somme, en particulier les vastes dépôts entre Amiens et Abbeville, ont fourni des haches polies, emmanchées dans des gaines à trou, en bois de cerf, et ce sont ces haches et quelques autres objets, en os et en cornes de cervidés, qui y sont le plus communément rencontrés. Il est très vrai que ces tourbières, comme d'ailleurs les fonds des lacs en Suisse, ont fourni d'autres débris, appartenant à

des époques historiques (domination romaine, moyen âge, etc.); mais ces derniers ne se trouvent que par exception, et sont infiniment plus rares que les autres débris dont nous avons parlé. Il est vrai encore que la hauteur à laquelle notre figurine gisait dans la tourbe ne peut être déterminée, et tous ceux qui savent comment s'exploite une tourbière s'expliquent l'impossibilité de reconnaître avec quelque précision le niveau d'où provient un objet recueilli, en définitive, *sous l'eau;* mais il est possible d'arriver à le dater, en considérant la nature des objets trouvés en association avec lui : or ces objets consistent ici en débris nombreux de bois de cerf, en poinçons d'os, et aussi en pointes de flèches en silex, pointes généralement grandes, à barbelures et pédonculées; quatre pointes semblables, provenant des tourbières, se voient à Abbeville au musée Boucher de Perthes.

La petite sculpture dont il s'agit, rencontrée avec ces objets et en même temps qu'eux, est donc contemporaine de ces objets : elle appartient à l'époque de la pierre polie, ou, si l'on veut, au « robenhausien » de M. G. de Mortillet.

Une autre considération, d'une certaine importance, permet de corroborer les données précédentes concernant la date de notre figurine. D'abord, nous n'avons point connaissance que les Celtes, les Romains et les peuples qui les ont suivis se soient jamais avisés de sculpter des oursins fossiles; en fait, la figurine trouvée à Abbeville constitue un monument unique en son genre; toutefois, ce qui est certain, c'est que l'oursin fossile est, depuis un temps immémorial, l'objet d'une attention superstitieuse : examinons donc ce point.

Il est positif, et Boucher de Perthes l'avait dès longtemps remarqué, que, de nos jours, l'oursin fossile est considéré par nos paysans comme une pierre douée de propriétés surnaturelles, et que chez les Romains le même prestige s'attachait à ces pétrifications [1].

Or, de même que nos paysans ont emprunté aux Romains leurs idées superstitieuses touchant les échinides fossiles, de même les Romains avaient pris aux Celtes l'idée des propriétés singulières qu'ils attribuaient à ces échinides : le témoignage de Pline est ici très clair [2] : affirmant le rôle important que jouait l'oursin fossile dans les pratiques superstitieuses de la Gaule, Pline assure qu'il était considéré comme un talisman incomparable que l'on croyait formé de la bave des serpents et qu'on appelait, pour cette raison, l'*œuf* de

1. *De l'homme antédiluvien*, note à la page 60.
2. Plin., *H. N.*, lib. XXIX, cap. III.

serpent. M. Amédée Thierry, à ce sujet, pense que « la religion n'était pas étrangère au choix que les druides avaient fait de ce fossile et à l'origine qu'ils lui supposaient, car ces idées d'œuf et de serpent rappellent l'œuf cosmogonique des mythologies orientales, ainsi que la métempsychose et l'éternelle rénovation dont le serpent était l'emblème[1] ». Quoi qu'il en soit, l'oursin en effet était si bien considéré comme un talisman par les Celtes, qu'on le rencontre parfois dans les sépultures celtiques : ainsi, par exemple, M. Castan, fouillant les tumuli des hauteurs de Refranche, dans le massif d'Alaise, a exhumé d'un grand cairn, et en association avec de beaux bracelets en bronze, un petit oursin fossile qui, dit-il, « figurait bien certainement ici à titre d'amulette[2] ».

Mais les Celtes eux-mêmes, à qui avaient-ils emprunté l'idée de ce prestige étrange dont ils se plaisaient à revêtir les oursins fossiles? Ce ne peut être qu'à leurs précurseurs immédiats, c'est-à-dire aux hommes de la pierre polie. De même, en effet, que les Celtes ont emprunté à ces derniers, comme il faut en convenir, certaines coutumes (funéraires, par exemple), certains objets même (la hache polie, entre autres), de même ils ont dû leur emprunter quelques-unes au moins de leurs superstitions. Or M. de Mortillet affirme que c'est précisément à l'époque de la pierre polie (robenhausien) que l'on voit naître la religiosité et apparaître les superstitions que l'on y observe : le respect des morts et la croyance aux amulettes : il est donc infiniment probable que c'est à cette époque qu'il faut placer l'origine de l'attention superstitieuse dont les oursins fossiles sont, encore aujourd'hui, l'objet.

Une autre remarque, qui a une certaine importance, est la suivante : M. Amédée Thierry, comme nous l'avons vu dans le passage cité plus haut, reconnaît dans les idées qui font, en Celtique, de l'oursin fossile «un œuf mystérieux issu d'un serpent», l'influence de mythes *orientaux;* or M. de Mortillet a précisément démontré, par l'étude des sépultures de l'époque de la pierre polie, qu'il faut attribuer à une grande invasion, venue de l'*Orient*, l'importation, à cette époque, des idées nouvelles de religiosité, et des superstitions qui en dérivent.

On le voit, il est difficile de méconnaître que les documents, d'ordres divers, que nous venons d'invoquer, semblent démontrer que la superstition qui s'attache à l'oursin fossile est née à l'époque de

1. *Hist. des Gaulois*, II, 91 et 92.
2. Castan, *les Tombelles celtiques et romaines d'Alaise*; Besançon, 1859, p. 14.

la pierre polie, et il faut reconnaître que cette date concorde avec celle qu'il convient d'attribuer à notre oursin sculpté, si l'on considère son gisement et la nature des objets rencontrés en association avec lui. La pierre d'Abbeville nous montre comment s'affirmait, à cette lointaine époque, cette attention superstitieuse pour l'oursin : elle se manifestait dans ce fait que l'homme de la pierre polie gravait sa propre figure sur ce qu'il considérait comme un talisman.

Assurément on pourra, sur cette association singulière de la *figure humaine* et de ce qu'on regardait alors comme un *œuf* mystérieux, établir des hypothèses et hasarder des rapprochements ; mais l'explication la plus simple étant, en général, la meilleure, nous admettrons tout simplement que le possesseur du talisman a tenu à se représenter lui-même sur ce talisman, de la même manière que d'autres graveront plus tard leur nom sur les pierres qu'ils considéreront comme des amulettes [1].

Quoi qu'il en soit, si l'on n'admet pas (et il est pourtant difficile de ne pas l'admettre) que les grossières et étranges sculptures sur bois représentant des êtres humains, trouvées par Boucher de Perthes dans les tourbières d'Abbeville, appartiennent à l'époque de la pierre polie, il faut reconnaître que notre oursin sculpté constitue le seul spécimen connu de représentation humaine appartenant à cette époque.

Il est vrai que, se fondant sur cette excessive rareté des représentations d'objets réels et d'êtres animés, de l'époque de la pierre polie, on a prétendu que l'art de la sculpture avait totalement disparu à cette époque, et cette assertion singulière est professée par M. de Mortillet lui-même : or, il ne faut pas s'y tromper, tout au contraire, l'époque de la pierre polie peut être définie « l'ère par excellence de la sculpture aux temps préhistoriques». A cette époque en effet on sculpte, et avec des peines infinies et un soin extrême, cent types d'objets divers ; on sculpte des boutons, des pendeloques de formes et de substances très variées, des croissants en jadéite et en diorite, des perles affectant mille formes de fantaisie, en ambre, en os, en albâtre, en jais, en cristal de roche, etc. ; on sculpte de grands anneaux-bracelets en pierre et en nacre ; on sculpte d'élégants casse-tête, et on fouille le bois pour en faire des vases et des objets offrant une grande diversité ; on va jusqu'à inventer deux procédés distincts pour creuser la pierre ! La céramique fournit des

1. Voir, par exemple, l'amulette d'Antistius, citée par Sichel, *Nouveau recueil de pierres sigillaires*, etc.; Paris, 1866, page 87 et suiv.

vases représentant des crânes humains, etc., etc. Est-ce que tout cela n'est pas de l'art? Est-ce que tout cela n'est pas de la sculpture?

Pour notre part, nous n'admettrons jamais que l'art ait totalement «disparu», se soit, comme on l'a écrit, «éteint» à l'époque de la pierre polie : en devenant, pour ainsi dire, « industrielle », la sculpture à cette époque s'est, si l'on veut, abaissée au point de vue esthétique pur, mais en réalité jamais elle n'a été plus florissante. Et d'ailleurs, où trouver un seul exemple de disparition d'un art? L'art, quel qu'il soit, peut tomber en décadence, de nombreux exemples l'attestent, mais jamais il ne disparaît : la figurine d'Abbeville, serait-elle unique, prouverait une fois de plus cette incontestable vérité qu'il n'y a jamais d'arrêt absolu dans la marche de l'esprit humain, en particulier dans le progrès d'un art; et nous pensons que c'est commettre une erreur grave que de confondre l'abaissement d'un art avec son entière disparition : c'est exactement comme si l'on confondait le crépuscule avec la nuit, ou le sommeil avec la mort.

Dr VERCOUTRE.

NOTES

SUR

LES MOSAIQUES CHRÉTIENNES DE L'ITALIE

VII[1]

LES MOSAIQUES DE NAPLES.

Les mosaïques de Naples n'ont fait jusqu'ici l'objet d'aucun travail spécial, et cependant, on le sait à la fois par les témoignages écrits et par les monuments subsistants, cette ville a possédé ou possède encore un ensemble de compositions qui ne le cèdent en nombre et en importance qu'à celles de Rome et de Ravenne. Nous recommandons à toute l'indulgence du lecteur l'essai, forcément imparfait, dans lequel nous entreprenons de classer et de décrire ces productions, jusqu'ici trop dédaignées, de l'art des premiers siècles.

LES CATACOMBES.

Les catacombes de Naples ont été, comme celles de Rome, ornées de mosaïques, sans que cependant ce genre de décoration y ait pris un développement considérable. L'historien Celano, qui visita en 1649 la crypte située près de l'église et du couvent de San Severo, y

1. Voir la *Revue archéologique*, septembre 1874, octobre et novembre 1875, décembre 1876, janvier et septembre 1877, juin et novembre 1878, août 1879, septembre 1882.

découvrit des « pitture, pezzi di mosaico svisati, inscrizioni greche coverte di nitro, sopra ed intorno alle nicchie sepolcrali [1] ».

M. Scherillo, de son côté, cite dans les catacombes de Saint-Janvier les mosaïques ou plutôt les vestiges de mosaïques suivants :

Pl. I, A, n° 4 : « Cripta ora chiusa... A destra è un piccolo loculo con reliquie di bel musaico ».

B, 6 : « Celletta che ha sul davanti due colonnette rilevate nel tufo. La volta è ornata di musaico ».

7 : « Edicoletta, simile all' antecedente... La volta n'è ornata di musaico, e dalle scrostature appajono tre intonachi, l'uno sovrapposto all' altro. »

Pl. II, 23 : « Residui di musaico sulle pareti. »

Pl. II, 27 : « Cella con resti di musaico [2]. »

Il n'est nullement prouvé que les mosaïques des catacombes précèdent celles qui ont pris naissance dans les sanctuaires élevés à la surface du sol. Celle dont nous allons parler, l'épitaphe de saint Gaudiosus, date même au plus tôt du ve siècle. Si nous nous en occupons ici, c'est uniquement pour ne pas interrompre l'ordre topographique, auquel, en cette seule circonstance, nous donnerons le pas sur l'ordre chronologique.

Baronius déjà mentionne cet ouvrage : « Vidi ejusdem [sancti] cœmeterium subterraneum in suburbiis Neapolis, ubi hactenus inter alia nobilia antiquitatis monumenta ipsius tumuliservatur inscriptio musivo opere exarata, licet ob vetustatem jam pene diminuta, his verbis : HIC REQVIESCIT... [3]. »

Les auteurs modernes ont rectifié l'inscription, mal transcrite par l'illustre annaliste de l'Eglise ; ils nous ont également fourni quelques détails complémentaires sur la mosaïque, qui date de la seconde

1. Cité par Sanchez, *Campania sotterranea* ; Naples, 1833, t. II, p. 419. Cf. p. 456.

2. *Archeologia sacra* ; Naples-Turin, 1875, t. I, p. 104, 106, 112. — M. V. Schultze a démontré, il y a quelques années, que la décoration des catacombes de Saint-Janvier est tout entière l'œuvre des chrétiens : *Die Katakomben von San Gennaro dei Poveri in Neapel* ; Jena, 1877, p. 60-67.

3. *Martyrologium*, éd. de 1598, p. 532-533.

moitié du ve siècle; c'est en effet le 28 octobre 453 que fut enterré le saint évêque africain, qui, fuyant les persécutions des Vandales, avait cherché et trouvé un asile à Naples[1]. Voici d'abord la description que donne du monument Parascandolo, l'historien des églises de Naples : « Restano in quell' archisolio tuttora gli avanzi de' musaici, di cui era ornato, ed i lineamenti dell' imagine del santo, quasi scolorita, non che la epigrafe pure in mosaico a caratteri dorati in fondo celestre... la data consolare, non che le forme de' caratteri latini, con la miscela di qualche lettera greca, l'addimonstrano antichissima[2]. » M. Galante ajoute que l'image du saint, aujourd'hui en majeure partie détruite, se compose de gros cubes de mosaïque, « tutta a grosso musaico ». Des pampres chargés de raisins entourent cette image. L'inscription, également en mosaïque, doit être lue :

HIC REQVIESCIT IN PACE SCS GAVDIO
SVS EPISC. QVI VIXIT ANNIS LXX VS DIE
VI KAΛE. NOVEMBRES CO DIC. VI[3].

II

LA BASILICA SEVERIANA.

Vers le milieu du IVe siècle, l'évêque Sévère, qui, au dire de Jean Diacre, gouverna l'église napolitaine depuis le pontificat de saint Sylvestre (314-335) jusqu'à celui de saint Damase (366-384), construisit une basilique près de Saint-Fortunat et la fit orner de merveilleuses mosaïques. On y voyait le Christ assis au milieu des douze apôtres ; au-dessous de lui se tenaient quatre prophètes, Isaïe avec une couronne d'olivier, Jérémie avec des grappes de raisin, Daniel avec une gerbe, enfin Ezéchiel avec des roses et des lis :

« Severus episcopus sedit annos XLVI, menses II, dies XI. Hic fecit basilicas quatuor; unam foris urbem juxta Sanctum Fortunatum, et aliam in civitate mirificæ operationis, in cujus apside depinxit ex musivo Salvatorem cum XII apostolis sedentem, et ha-

1. Salazaro, *Studi sui monumenti della Italia meridionale dal IV al XIIIe secolo;* Naples, 1871 et ann. suiv., p. 6.

2. *Memorie... delle chiese di Napoli;* Naples, 1847, t. I, p. 67-68.

3. *Guida sacra della città di Napoli;* Naples, 1873, p. 446. — Voyez aussi Scherillo, *Archeologia sacra*, t. I, p. 119.

bentem subtus quatuor prophetas, distinctos pretiosis marmorum metallis. Esaias cum olivæ corona, Nativitatem Christi et perpetuæ Virginis Dei genitricis Mariæ designare voluit, dicendo : FIAT PAX. Hieremias per uvarum offertionem, virtutem Christi et gloriam Passionis præfigurat, cum dicitur : IN VIRTUTE TUA. Daniel spicas gerens, Domini adnuntiat secundum adventum, in quo omnes boni et mali colligentur ad judicium. Propterea dictum est : ET ABUNDANTIA. Ezechias proferens manibus rosas et lilia, fidelibus regnum cœlorum denuntians. Unde scriptum est : IN TURRIBUS TUIS. Etenim in rosis sanguis martyrum, in liliis perseverantia confessionis exprimitur...

« Fuit autem temporibus Silvestri Papæ et Constantini Augusti, et perduravit usque ad Damasum Papam, transiliens apostolicos hos, Marcum, Julium, Liberium, Felicem [1]. »

III

SANTA MARIA DEL PRINCIPIO.

(Mosaïque attribuée par erreur au IVe siècle.)

D'après une tradition ancienne, l'église Santa Maria del Principio serait la première de Naples, et peut-être même de toute l'Italie, dans laquelle on ait peint l'image de la Vierge. Plusieurs auteurs ajoutent que sainte Hélène fit copier en mosaïque cette peinture, en y joignant les figures de saint Janvier et de sainte Restitute, et ils identifient avec l'ouvrage exécuté sous ses auspices celui qui se trouve dans une des chapelles de la petite basilique située à côté du dôme. D'autres écrivains, plus circonspects, admettent que la mosaïque actuelle est une copie faite au XIVe siècle, mais une copie littérale, de l'ouvrage exécuté sous les auspices de la mère de Constantin [2].

1. Muratori, *R. I. S.*, t. I, 2e partie, p. 293, 294. — Voy. aussi le *Bullettino di archeologia cristiana*, de M. de Rossi, 1880, p. 144-146.

2. « La detta figura di Santa Maria del Principio fù rinovata da Santa Elena madre di Costantino Imperadore, la qual... se riposò alcuni giorni in Napoli, ov' edificò o ristorò la chiesa che S. Aspreno fabricata haveva nel medemo oratorio ; rinnovò e rifece anche quella figura, e vi aggiunse quella di S. Gianuario e di S. Restituta... » (Engenio Caracciolo, *Napoli Sacra*, Naples, 1624, p. 12.; Catalani, *le Chiese di Napoli*, Naples, 1845, t. I, p. 48.) — Engenio, écrivain dénué de toute critique, parle aussi d'un portrait du Christ, analogue à celui de la basilique du Latran, que Constantin aurait fait exécuter dans la même église.

Ces assertions méritent d'être examinées avec soin.

Notons d'abord qu'aucun document ancien ne mentionne la part que sainte Hélène aurait eue à l'exécution de l'ouvrage en question. L'inscription même qui est tracée au-dessous de la mosaïque et qui appartient à l'année 1322 [1] est muette sur ce point; elle se borne à dire que l'édifice dont cette mosaïque fait partie a été construit par la sainte impératrice :

Lux deus immensa postquam descendit ad ima
Annis trecentis completis atque peractis
Nobilis hoc templum sancta construxit Helena.

Le silence des textes est corroboré par le style de la mosaïque. Cet ouvrage ne ressemble en rien à un travail du IVe siècle; le costume, les attributs, les types, ne laissent aucune place au doute. Bien plus, l'ensemble de la composition ne permet même pas de supposer que nous ayons devant nous un fond ancien, ayant subi des remaniements. En effet, la Vierge, assise sur un trône dont les colonnes torses sont incrustées d'*opus cosmaticum* et tenant sur ses genoux l'enfant Jésus, est un motif peu en harmonie avec les peintures de l'époque constantinienne; la croix fixée au bout d'une longue hampe, que l'on voit dans sa main, la colombe qui voltige au-dessus de sa tête, ne jurent pas moins avec les idées de cette époque; il en est de même de la mitre et de la crosse qui servent d'attributs à saint Janvier [2]. Si nous ajoutons que ces figures, ainsi que celle de sainte Restitute qui les accompagne, ont l'expression sentimentale propre aux écoles de Sienne ou d'Assise, et que la niche dont elles tapissent les parois est voûtée en ogive, on nous croira sur parole si nous affirmons que, par le style comme par le sujet, la mosaïque de l'église Santa Maria del Principio appartient tout entière à quelque trécentiste, auquel elle fait d'ailleurs le plus grand honneur.

1. *Annis datur clerus jam instaurator Parthenopensis Mille trecentinis undenis bisque retensis.*

2. La figure de saint Janvier est gravée dans les *Succincte notizie intorno alla facciata della chiesa cattedrale napolitana*; Naples, 1789, p. 33.

Vers 1848, la mosaïque a été restaurée par le mosaïste Raphaël Piedimonte, sous la direction du peintre d'Aloisio. Voy. L. Loreto, *Guida per la sola chiesa metropolitana cattedrale di Napoli*; Naples, 1849, p. 141.

IV

LE BAPTISTÈRE.

Dans la seconde moitié du v[e] siècle, l'évêque Sotère fit construire près de la cathédrale, à l'intérieur de l'évêché, un baptistère de dimensions considérables : « fecit et baptisterium fontis majoris intus episcopio; fuit temporibus Hilarii, Simplicii, Felicis papæ et Leonis imperatoris [1]. »

D'autre part, au vi[e] siècle, sous le pontificat de Pélage et de Jean III (555-573 ?), on construisit, dans la même région, un baptistère plus petit, dans lequel prirent place de riches peintures : « (Vincentius episcopus) fecit baptisterium fontis minoris intus episcopio, et accubitum juxta positum grandis operis depictum [2]. » Ce second baptistère, d'après Assemanni, Mazzocchi [3], Parascandolo, Galante [4], serait identique à celui qui s'élève de nos jours encore à côté du dôme, au bout de la basilique de Sainte-Restitute, et qui se distingue par ses belles mosaïques.

Un troisième parti attribue la fondation du baptistère actuel à Constantin même ; il s'appuie sur le témoignage de Jean Villani, dans sa chronique napolitaine, et sur une vieille inscription, encastrée dans l'édifice [5]. Nous citerons M. Catalani [6], et MM. Crowe et Cavalcaselle [7], parmi les auteurs qui partagent cette manière de voir.

Pour notre part, un examen appronfondi nous a conduit aux conclusions suivantes : si le caractère des figures s'accorde mal avec les monuments de la seconde moitié du vi[e] siècle, il s'éloigne aussi singulièrement de ceux du temps de Constantin. Un abîme sépare les mosaïques du mausolée de Sainte-Constance, près de Rome, de celles de notre baptistère. Dans celui-ci, à côté de fonds exclusivement composés de cubes d'un bleu lapis, on remarque la profusion des

1. Voy. Parascandolo, *Memorie... della chiesa di Napoli*; Naples, 1847-1848, t. I, p. 95-96.

2. Muratori, *Scriptores*, t. I, 2[e] partie, p. 299.

3. *De rebus neapolitanis et siculis : Dissertatio hist. de cath. ecclesiæ Neapolitanæ*; Naples, 1751.

4. *Guida sacra della città di Napoli*, p. 29.

5. « Questa cappella la edificai lo imperatore Costantino ali anni CCCXXXIII poy la Nativi de Xpo. Et la consecrai S. Silvestro et ave nome S. Joanne ad fonte et ave indulgentia ifinita. »

6. *Le Chiese di Napoli*; Naples, 1845, t. V, p. 47.

7. *Storia della pittura in Italia*, t. I, p. 15.

cubes d'or dans les vêtements ou les accessoires, signe indéniable de la décadence de l'art. Le choix des sujets, le style des compositions aussi témoignent en faveur d'une époque plus avancée que le IVe siècle ; les scènes, surtout celles qui ont pour acteur le Christ, se distinguent par leur variété et par leur aisance. On remarque en outre plusieurs motifs absolument inconnus aux chrétiens de la primitive Église, par exemple, les symboles des évangélistes. Ces symboles n'apparaissent qu'avec le Ve siècle ; les plus anciens que l'on connaisse sont ceux de Sainte-Pudentienne. D'autre part, les arguments qui plaident contre le VIe siècle ne sont pas moins sérieux que ceux qui plaident contre le IVe siècle. Le modelé est encore serré et correct, les contours relativement sont purs et élégants ; les proportions sont justes. On remarquera en outre le talent avec lequel les figures sont individualisées, la dignité et la noblesse des gestes.

En se prononçant, comme nous le proposons, pour la seconde moitié du Ve siècle, c'est-à-dire pour l'époque de l'évêque Sotère, on coupe court aux difficultés que nous venons de signaler. C'est en effet avec les monuments de cette époque, notamment avec les mosaïques de la nef et de l'arc triomphal de Sainte-Marie-Majeure (432-440), que les mosaïques du baptistère de Naples offrent le plus d'analogies.

L'étude du cycle formant la décoration du baptistère napolitain offre les plus grandes difficultés. L'œuvre primitive est fortement endommagée ; en différents endroits, les cubes de mosaïque ont été remplacés par du stuc, plus souvent encore par une couche de peinture qui a elle-même en partie disparu, par suite de l'humidité qui règne dans l'édifice. Il est permis de supposer que ces peintures reproduisent ou reproduisaient les sujets traités dans les mosaïques dont elles ont pris la place ; mais il ne faut pas y chercher une rigueur de reproduction bien grande, car les unes, les portraits en buste du Christ et de la Vierge, datent, d'après M. Salazaro, du XIIIe siècle [1], les autres ont l'air de travaux du XVIe ou même du XVIIe siècle, toutes époques où l'on ne se piquait pas de scrupules excessifs.

Le baptistère napolitain, de dimensions assez exiguës, est carré ; il est surmonté d'une coupole, hémisphérique dans sa partie supérieure, tandis qu'à sa base elle forme un octogone ; quatre côtés de cet octogone descendent perpendiculairement et offrent une surface plane ; quatre autres, correspondant aux angles de l'édifice, sont

1. *Studi sui monumenti della Italia meridionale dal* IV *al* XIII*e secolo*, p. 8.

voûtés de manière à former des niches dans leur partie inférieure.

Le sommet de la coupole représente le firmament : c'est un disque bleuâtre parsemé d'étoiles d'or à huit rais, alternant avec des étoiles blanchâtres, et contenant l'A et l'Ω, également dorés ; au-dessus du chrisme apparaît la main de Dieu tenant une couronne de feuilles d'or, enrichie d'un saphir et nouée par des banderoles. Une seconde zone, entourant la première, est peuplée de paons, de colombes et d'autres oiseaux affrontés devant un vase, comme dans le pavement de Capoue, dans la chapelle de saint Jean l'évangéliste, au baptistère du Latran, et dans un certain nombre d'autres ouvrages de la même époque. Les détails ont perdu toute netteté, mais les contours nous permettent encore d'admirer les attitudes si vivantes et si naturelles de la gent volatile, ainsi que l'élégance des vases.

A cette seconde zone succèdent huit compartiments, de forme triangulaire, c'est-à-dire allant en s'élargissant du sommet à la base. Ils sont ornés dans leur partie supérieure de tentures bleues frangées d'or ; plus bas, d'oiseaux affrontés ; dans la partie inférieure enfin, de compositions que nous décrirons tout à l'heure. Entre ces compartiments s'étend une bande plus étroite, triangulaire comme eux, dont le bas est occupé par un vase donnant naissance à une guirlande de fleurs et de fruits : raisins, citrons, grenades. Des oiseaux au plumage multicolore animent cette ornementation, qui a encore toute la richesse de l'art classique : dans le bas, près du vase, c'est un paon ; plus haut, une colombe ; au sommet, des oiseaux de petite dimension. Cette disposition est celle de la bande la mieux conservée ; nul doute qu'elle ne se répétât dans les autres compartiments.

Nous arrivons aux compositions de la partie inférieure, autrefois au nombre de huit, aujourd'hui réduites à cinq, et encore, sur ces cinq, il en est deux qui ont été repeintes.

La première représente le Don de Dieu. Le Christ se montre de face : il est debout, sur un globe bleu, et domine ses compagnons ; sa tête se détache sur un nimbe d'or ; sa gauche tient un *volumen* ouvert, avec l'inscription :

DOMINVS
LEGEM DAT.

Saint Pierre, placé à notre droite, porte sur son épaule une haste allongée dont le bout est orné du monogramme ☧ ; il s'avance pour recevoir le *volumen* que lui tend son maître. Cette figure a beaucoup souffert. Quant à celle de saint Paul, qui se trouvait du côté opposé,

il n'en reste que la partie inférieure. Deux palmiers plantés aux deux extrémités encadrent cette scène, dont la signification semble avoir échappé à la plupart des archéologues [1].

La troisième composition contient deux figures. L'une, dont la tête est repeinte, est assise; elle tient de la gauche un *volumen* et paraît recevoir l'hommage d'une femme qui s'agenouille devant elle, la tête couverte d'un voile. Cette seconde figure est presque entièrement repeinte. « Donna genuflessa presso un uomo seduto », lit-on dans l'ouvrage de dom Galante. M. Garrucci, plus hardi, voit dans la scène la Chananéenne au puits [2].

Les deux tableaux suivants sont peints à fresque, mais ils reproduisent, selon toute vraisemblance, les compositions incrustées à la même place en mosaïque. Ce qui nous autorise à le croire, c'est la présence, dans les vêtements, des fameuses lettres qui ont causé tant d'insommies aux archéologues. Le Christ, assis devant une table avec deux disciples, saisit de la gauche un pain rond, tandis qu'il lève la droite pour bénir : « sumpto pane, benedixit» (S. Luc, ch. XXIV, v. 30). Un de ses compagnons presse la main contre sa poitrine, comme pour exprimer l'émotion qu'il éprouve en reconnaissant son maître. Nous avons en effet affaire, le lecteur l'a déjà deviné, à la Cène d'Emmaüs. Le second tableau nous montre, si je ne me trompe, la Salutation angélique. Un personnage tenant une fleur, un lis sans doute, s'incline devant un autre personnage assis (« un uomo che adora una persona palliata sedente » : Galante).

La composition voisine est d'une explication moins facile. Nous apercevons sur un rivage un homme nimbé, de fort petites dimensions, qui s'avance en levant le bras, sans qu'il soit possible de distinguer nettement ni son geste, ni son intention. Plus loin s'étend la mer, peuplée de poissons qui lèvent la tête vers le personnage que nous venons de décrire; la partie supérieure est occupée par un second personnage, beaucoup plus grand que le premier, et qui étend vers lui une de ses mains, fermée à l'exception de l'index et du médius. Cette superposition des figures tient sans doute à l'ignorance de la perspective; ne pouvant pas les placer les unes derrière les

1. M. Grimouard de Saint-Laurent ne la mentionne pas dans sa dissertation sur *le Christ triomphant et le Don de Dieu;* Paris, 1858. D'autre part, M. Galante se borne à nous dire que cette mosaïque représente « un uomo con asta sulle spalle terminante col monogramma, ei sta genuflesso presso un altro vestito di tunica e casola » (*Guida sacra della città di Napoli*, p. 20).

2. *Storia dell' arte cristiana*, pl. 269; texte, t. IV, p. 79-83.

autres, l'artiste les a placées les unes au-dessus des autres, comme l'ont fait les tapissiers du moyen âge. Hâtons-nous d'ajouter que le second personnage est peint à fresque, non incrusté en mosaïque, et que le côté droit du compartiment a complètement disparu.

Nous nous trouvons selon toute vraisemblance en présence d'une des scènes de l'Évangile qui ont la mer pour théâtre. J'avais d'abord pensé au Christ venant au secours de saint Pierre [1]; mais, étant donné l'état de la mosaïque, je crois que l'opinion de Parascandolo, partagée par le P. Garrucci [2], peut également se soutenir avec quelque vraisemblance : ces savants voient dans la composition la pêche miraculeuse.

Les deux derniers compartiments ne nous arrêteront guère; c'est à peine si dans l'un on distingue, ou plutôt on devine encore une femme agenouillée; quant à l'autre, il est entièrement nu.

Les différents sujets que nous venons de passer en revue décorent tous la coupole et se développent par conséquent sur une surface concave. Ceux que nous allons étudier font, au contraire, partie de l'octogone qui relie la coupole au carré dessiné par les murs du baptistère. Ils sont au nombre de douze.

A la droite du spectateur tourné vers l'unique fenêtre du baptistère, est peinte la tête du Christ, de dimensions colossales, avec un nimbe en relief, analogue à ceux du XIII[e] au XIV[e] siècle; c'est en effet à cette époque qu'elle appartient. Selon toute vraisemblance, cette tête occupe la place d'une fenêtre qui aura été murée au moyen âge, ainsi que la fenêtre qui lui fait face et celle qui fait face à la fenêtre encore existante. Plus bas, un apôtre ou un saint, vêtu à l'antique, imberbe, sans nimbe, tenant une couronne qu'il semble avoir prise sur le socle placé près de lui; son geste a quelque chose de solennel. Un second saint, d'apparence juvénile, malgré sa barbe noire, fait face à celui avec lequel nous venons de faire connaissance; il tient également une couronne qu'il lève en l'air; dans sa gauche, ainsi que dans celle de son compagnon, on aperçoit comme « un volumen ». Parascandolo croit reconnaître dans ces deux figures saint Pierre et saint Paul, mais rien ne justifie sa conjecture [3].

1. « (Petrus) videns ventum validum timuit et quum cœpisset demergi, clamavit dicens : Domine, serva me. Statim vero Jesus extensa manu apprehendit eum. » (Saint Mathieu, chap. XIV, v. 30-31.)

2. *Storia dell' arte cristiana, loc. cit.*

3. *Memorie... della chiesa di Napoli*, t. I, p. 95.

Sur le mur opposé est peinte, en buste, la Madone. Elle est accostée, comme son fils, de deux saints ou apôtres, refaits vers le XVIIe siècle; l'un d'eux tient une palme.

Au centre du mur qui fait face à la fenêtre, on aperçoit un grillage peint, qui occupe sans doute l'emplacement d'une ouverture fermée depuis longtemps. Deux personnages (sans nimbe, ou du moins sans nimbe apparent), tenant chacun une couronne de chêne, aux feuilles dorées, avec une pierre en cabochon au centre, s'avancent vers le grillage; ils viennent chacun d'un côté différent et tournent légèrement la tête vers le spectateur. Celui de droite a les cheveux ras et le visage imberbe; la face de l'autre semble avoir été couverte, à l'origine, d'une barbe grise fort courte. Leurs vêtements et leurs chaussures sont ceux des anciens Romains : sandales, toge blanche ornée d'un clavus de couleur foncée et de lettres. Leur type, — têtes un peu rondes, traits accentués, cheveux coupés court, — rappelle également les modèles de la bonne époque. Quant au style, il est excellent, plein d'ampleur et de noblesse.

Du côté opposé, c'est-à-dire à droite et à gauche de la fenêtre (qui semble avoir été agrandie après coup), on entrevoit, je n'ose pas dire on distingue deux figures peintes, faisant pendant à celles que nous venons de décrire et tenant également des couronnes. Elles sont trop ruinées pour que nous nous y arrêtions.

Venons-en aux niches qui correspondent aux quatre angles du baptistère et qui forment comme des absides en miniature. L'intérieur de chacune de ces niches était autrefois orné d'un des symboles des Evangélistes; depuis, le bœuf de saint Luc a disparu et n'a pas été remplacé. Les trois figures conservées, l'ange, le lion, l'aigle, sont privées de nimbe et d'ailes. En effet, ce que l'on pourrait prendre pour des ailes (Mazzocchi est tombé dans cette erreur, ce qui lui a valu une verte semonce du P. Garrucci), ce sont tout simplement des branches disposées sur un triple rang.

On ne remarque pas non plus les livres des Evangiles, que ces figures portent d'ordinaire; les deux animaux aussi bien que l'ange émergent de nuages rougeâtres et se détachent sur un fond bleu parsemé d'étoiles semblables à celles de la coupole.

Les trois symboles subsistants ne manquent pas d'une certaine allure, quoiqu'ils aient moins de style et de grandeur que ceux de Sainte-Pudentienne. On remarquera l'air terrible du lion, la gueule ouverte, les yeux étincelants. Une particularité digne de remarque, c'est que les touffes de sa crinière sont bordées d'or. L'ange, représenté à mi-corps, a le visage dur et osseux; ses traits sont ceux

d'un homme, non d'un adolescent. Mais je me refuse absolument à voir en lui un vieillard, comme MM. Crowe et Cavalcaselle. L'aigle est à peu près ruiné; les cubes d'émail sont tombés les uns après les autres; il semble d'ailleurs n'avoir rien offert de digne d'attention.

Les arcs qui surmontent les niches, comme l'arc de la tribune surmonte et encadre l'abside, contiennent des compositions dont l'inspiration se rattache à l'art des catacombes, cet art si serein et si abstrait. Au-dessus de l'ange de saint Mathieu, on aperçoit deux cerfs s'avançant vers un berger debout, au centre. Au-dessus du lion de saint Marc, deux agneaux de proportions fort justes vont à la rencontre l'un de l'autre ; ils sont suivis chacun d'une colombe qui se retourne comme pour becqueter les fruits du palmier placé à l'extrémité ; au centre, entre les agneaux, est assis ou plutôt étendu un berger, d'une taille infiniment plus petite que celle des animaux confiés à ses soins; il a pour vêtement une tunique courte, d'un ton bleuâtre, nouée à la ceinture, et des jambières ; une de ses mains est appuyée sur un bâton, l'autre étendue.

On rapprochera cette figure de celles qui ornaient autrefois la mosaïque du portique de Saint-Venance (baptistère du Latran)[1], de celles de la mosaïque de Saint-Clément, à Rome[2], et enfin de celles qui sont sculptées sur un si grand nombre de sarcophages[3].

Des scènes analogues se voient au-dessus des deux autres niches du baptistère : au-dessus de l'aigle, ce sont des cerfs ; au-dessus du bœuf de saint Luc ou du moins de l'emplacement qu'il occupait, des agneaux, fort maltraités par le temps.

Telle est, dans son ensemble, cette page importante du ve siècle, jusqu'ici trop négligée des archéologues, et qui par ses sujets comme par son style mérite de prendre place immédiatement après les grandes mosaïques décoratives de Rome et de Ravenne.

V

LE PORTRAIT DE THÉODORIC AU FORUM DE NAPLES.

Le règne de Théodoric, le grand roi des Goths, est marqué à Naples, comme à Ravenne et à Pavie, par l'exécution d'une mosaïque qui offrait le plus haut intérêt.

1. Rohault de Fleury, *le Latran au moyen âge*, pl. XLIII.
2. De Rossi, *Musaici*.
3. Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, pl. 359, 363, 366, 373, etc.

Dans son Histoire de la guerre des Goths (liv. I, ch. XXIV), Procope nous a laissé de curieux renseignements et sur ce monument et sur la légende à laquelle il donna naissance :

« Hoc interim spatio Neapoli res hujus modi contigit : In foro visebatur Theoderici Gothorumregis effigies, ex lapillis compacta, minutis ad modum, et versicoloribus fere singulis. Hujus caput olim, vivente Theoderico, defluxit, turbatis sponte sedibus lapillorum : ac brevi Theoderici consecutus est obitus. Octo post annis, dilapsis repente calculis, qui imaginis ventrem conflabant, decessit statim Atalaricus, Theoderici nepos ex filia. Aliquanto post ceciderunt lapilli, qui circa verenda erant ; tunc inter homines esse desiit Theoderici filia Amalasuntha. Quæ cum ita se habuissent, Gothis Romam obsidentibus, reliquæ partes imaginis, a femoribus ad imos pedes, corruerunt itaque ex pariete effigies prorsus abolevit. Inde Romani capto omine, belli victorem fore imperatoris exercitum asseverabant[1]. »

VI

LA STÉPHANIE.

Dans sa Chronique napolitaine, Jean Diacre mentionne un insigne monument de l'art de la mosaïque, dont il nous fait connaître le sujet. Quoique ce monument soit depuis longtemps détruit, il importe de le signaler à l'attention des archéologues :

« Hic (Joannes Episcopus) absidam Ecclesiæ Stephaniæ, labsam (*sic*) ex incendio, reformavit. In qua ibidem ex musivo depinxit Transfigurationem Domini nostri summæ operationis[2]. »

L'évêque Jean vivait, selon la même chronique, du temps des papes Agapit, Silvère, Vigile, c'est-à-dire vers le milieu du VIe siècle (535-555). L'église dans laquelle il fit peindre la Transfiguration est identifiée par plusieurs savants napolitains à la basilique de Sainte-Restitute[3], tandis que d'autres la prennent pour un édifice distinct[4].

1. Muratori, *Rer. Ital. scriptores*, t. I, 1re partie, p. 209, et *Corpus scriptorum historiæ byzantinæ*, 2e partie, 2 vol., p. 116-117, édit. de Bonn, 1833.

2. *Chronicon episcoporum sanctæ Neapolitanæ ecclesiæ* (IXe siècle), c. XXII, dans les *Scriptores* de Muratori, t. I, 2e partie, p 298, in fine.

3. Parascandolo, *Poche cose in onore del vero* (extr. de la *Statistica letteraria* no 4).

4. Loreto, *Poche cose... su le due chiese S. Restituta e la Stefania*, s. d. ni lieu d'imp., p. 5 et suiv.

Nous ne saurions entrer dans ce débat; il nous suffira de l'avoir mentionné.

Dès le huitième siècle, sous le pontificat d'Etienne IV, ou sous celui d'Adrien, l'église de la Stéphanie fut la proie des flammes. C'est encore Jean Diacre qui nous instruit de cette catastrophe :

« Ecclesia Salvatoris, quæ de nomine sui auctoris Stephania vocitatur, divino (quod flens dico) judicio igne cremata est [1]. »

Le sanctuaire ne tarda d'ailleurs pas à se relever de ses ruines, mais nous ignorons si les mosaïques furent comprises dans la restauration : « Ac deinde totius populi forti roboratus adjutorio, eamdem renovavit Ecclesiam Stephanus Episcopus versibus ad instar fenicis descriptis [2]. »

Un auteur du commencement du XVII[e] siècle, Cesare d'Engenio Caracciolo, rapporte une étymologie du nom de Stéphanie, à travers laquelle il est peut-être permis de voir une autre peinture en mosaïque décorant la même église : « Altri finalmente dicono che fosse detta la Stefania dalla parola greca Stephanos, che significa corona et cio per vedersi nella figura del Salvatore 24 seniori ginocchiati, i quali offeriscono le sue corone al Salvatore conforme la visione dell' Apostolo S. Gio. nel Apocalisse [3]. »

Nous savons qu'au VIII[e] et au IX[e] siècle rien n'était plus fréquent que les mosaïques représentant les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse.

Or, sur l'arc triomphal de l'église Sainte-Restitute, on voit aujourd'hui encore une peinture, exécutée par Nicolas Vaccaro, qui nous

1. *Op. laud., in vita Stephani.* Muratori, t. I, 2[e] partie, p. 311.

2. *Chronicon episcop. S. Neap. ecclesiæ*, loc. cit.

3. *Napoli sacra*; Naples, 1624, p. 15. Voici ce qu'écrit à ce sujet Parascandolo : « Or di que' musaici non fu scema la « bema » della Stefania, ed il muro superiore di essa, giacchè a' tempi dell' Engenio e del Chioccarelli tuttora la parete superiore all' arco della tribuna in S. Restituta era ornata di musaici, co' quali rappresentavasi il divin' Salvatore con a destra quattro serafini portanti in mano de' candelieri, ed a sinistra altri tre serafini in egual' forme, et nel basso i seniori offerenti le loro corone; e che nel manieroso secolo XVII[o], in cui si volle guastare tutto nelle arti, quel monumento venne disfatto. — Chioccarelli scrisse : « exterius, e regione eamdem ecclesiam ingredientium, alia Servatoris nostri vetustissima effigies perspicitur, in cujus dextero latere quatuor Seraphini, e sinistro vero tres cum septem ardentibus candelabris, inferius vero ordines multi virorum, qui flexis genibus singuli junctis manibus coronas gestant, easque Salvatori in throno sedenti offerunt. » *Memorie... della chiesa di Napoli*, t. I, p. 92.)

montre le Christ trônant au milieu de cette troupe d'élite [1]. On pourrait admettre, avec beaucoup de vraisemblance que cette peinture a remplacé une mosaïque figurant le même sujet, si toutefois il était prouvé que Sainte-Restitute et la Stephania ne font qu'un seul et même édifice : « quod est demonstrandum ».

EUG. MUNTZ.

1. Catalani, *le Chiese di Napoli*, t. I, p. 22.

LES IBÈRES

ET LES LIGURES DE LA GAULE

(Extrait du *Dictionnaire d'archéologie celtique*, Ve et VIe fascicules.)

LES IBÈRES[1].

La Notice de l'ancienne Gaule, de d'Anville, ne contient point d'article *Iberi*. La Commission a pensé que cette omission était regrettable et qu'il y avait lieu de faire figurer dans le *Dictionnaire* un peuple dont une partie de nos côtes méridionales a primitivement porté le nom, et qui, jusqu'à César, paraît avoir joué un rôle considérable dans les contrées où le conquérant trouva établis les *Aquitains*. Il est bon, d'ailleurs, que ceux qui s'occupent d'histoire et d'archéologie aient sous les yeux les textes précis des auteurs qui ont parlé de l'Ibérie gauloise, afin que la portée de ces textes soit ramenée à sa juste valeur. « Autrefois, dit Strabon (p. 166), on donnait le nom d'*Ibérie* à la contrée comprise entre le Rhône et l'isthme formé par les deux golfes galatiques, au lieu qu'aujourd'hui on regarde les Pyrénées comme la limite de l'Ibérie, à laquelle on donne le nom d'Hispanie. » Cette affirmation de Strabon est confirmée par les témoignages d'Hérodore, de Scylax et de Scymnus de Chio. Pour Hérodore, historien du ve siècle av. J. C., dont un fragment nous a été conservé par Constantin Porphyrogénète, l'Ibérie ne se terminait qu'au Rhône. Ἐλβυσίνιοι, μετὰ δὲ Μαστιηνοί, μετὰ δὲ Καλπιανοί, ἔπειτα δὲ ἤδη ὁ Ῥοδα-

1. Voir Scylax, fragm. 3. — Hérodore, *Fragm. hist. græc.*, édit. Didot, t. II, fragm. 20. — Scymnus de Chio, v. 205-208. — Strabon, p. 166. — Eschyle, *apud Plinium*, XXXVII, II, 11. — Fest. Aviénus, *Ora maritima*, v. 607-610.

νός[1]. Dans le Périple de Scylax, périple dont la dernière rédaction paraît remonter au règne d'Alexandre le Grand, ce sont également les Ibères qui occupent la contrée comprise entre les Pyrénées et le Rhône, avec cette seule différence qu'ils y sont mêlés aux Ligyes. Ἀπὸ δὲ Ἰβήρων ἔχονται Λίγυες καὶ Ἴβηρες μιγάδες, μέχρι ποταμοῦ Ῥοδανοῦ. Scymnus de Chio, compilateur anonyme de l'an 90 environ av. J. C., qui écrit souvent d'après Timée (IIIe siècle avant notre ère), place encore en Ibérie Rhodanusia et Agde, colonies marseillaises situées sur la droite du Rhône :

. . . . . μεθ' οἷς ἐλθόντες εἰς Ἰβηρίαν,
Οἱ Μασσαλίαν κτίσαντες ἔσχον Φωκαεῖς
Ἀγάθην, Ῥοδανουσίαν τε, Ῥοδανὸς ἣν μέγας
Ποταμὸς παραῤῥεῖ.

(Vers 205-208.)

Aviénus, de son côté (fin du IVe siècle de l'ère chrétienne), dont presque tous les ouvrages sont imités ou traduits d'anciens poëtes ou logographes grecs, a certainement emprunté aux auteurs de cette nation ce qu'il dit du Rhône, en le désignant comme la limite des Ibères vers les Ligyes :

Taphron paludem (*l'étang de Thau*) namque gentici vocant
Rhodani propinquam flumini : hujus alveo
Ibera tellus atque Ligyes asperi
Intersecantur. . . . .

(*Ora maritima*, vers 607 à 610.)

Nous savons de plus, par Pline, que du temps d'Eschyle, c'est-à-dire pendant la première moitié du Ve siècle avant notre ère, le Rhône était un fleuve de l'Ibérie. Il paraît donc certain qu'à l'époque où les Phocéens s'établirent d'une manière fixe sur le territoire des Ligyes ou Ligures, à l'est du Rhône, les Ibères étaient considérés par les Grecs comme ayant une influence prépondérante sur tout le littoral à l'occident du fleuve. Si l'on se borne à consulter les textes les plus anciens, ce ne sont, par conséquent, avant le IVe siècle, ni des Celtes, ni des Galates ou Gaulois que nous rencontrons sur les bords de la Méditerranée, entre les Pyrénées et les Alpes, mais

1. Tous ces peuples sont Ibériens d'après Hérodore.

des Ibères et des Ligures (voir ce mot). Il est impossible de ne pas en faire ici la remarque. Strabon, au commencement de notre ère, constatait, en effet, « que les Aquitains différaient essentiellement des Celtes et des Belges, non seulement par le langage, mais encore par la figure, qui approche plus, dit-il, de la figure des Ibères que de celle des Gaulois ». Tous ces renseignements se confirment les uns les autres. Ajoutons qu'Hécatée (commencement du ve siècle) qualifie les Hélisyces, peuple des environs de Narbonne, de tribu ligyenne, Ἑλίσυκοι, ἔθνος Λιγύων. — Μασσαλία (Marseille), suivant le même géographe, faisait partie de la Ligustique : Μασσαλία πόλις τῆς Λιγυστικῆς (fragm. 22). Et cependant Hécatée connaissait les Celtes, car il ajoute : κατὰ τὴν Κελτικήν. « Marseille, ville de la Ligustique, près de la Celtique. » Mais si les Ligyes et les Ibères, au vi^e et même au ve siècle, occupaient tout le littoral, des Pyrénées à Monaco, ville ligyenne, dit encore Hécatée : Μόνοικος πόλις Λιγυστική, où étaient donc ces Celtes voisins de Marseille? Apparemment dans les contrées montagneuses, dans les Alpes. En effet, le Périple de Scylax, comme nous l'avons vu plus haut, malgré ses remaniements relativement récents, ne mentionne point de Celtes sur nos côtes. Les seuls Celtes connus de Scylax sont situés sur l'Adriatique, entre les Tyrrhéniens et les Vénètes, et sont, ajoute-t-il, les restes d'une expédition ou d'une invasion : Μετὰ δὲ Τυῤῥήνους εἰσι Κελτοὶ ἔθνος ἀπολειφθέντες τῆς στρατείας (fragm. 18). Les Celtes ne commencent, d'ailleurs, à figurer comme mercenaires dans les armées carthaginoises, siciliennes ou autres, qu'au commencement du ive siècle. Hérodote, nous donnant le nom des populations côtières chez lesquelles Amilcar, en 480, avait recruté son armée, nomme les Phéniciens, les *Libyens*, les *Ibères*, les *Ligyens*, les *Hélisyces*, les Sardes ou Sordes, les Cyrniens (les Ligyens, les Hélisyces, une partie des Ibères étaient probablement levés sur nos côtes); il ne parle point des Celtes. La première mention de mercenaires celtes dans les historiens anciens remonte à l'an 370 seulement. Ces Celtes, qui avaient offert leurs services à Denys l'Ancien, venaient d'Italie. Ils avaient fait partie des bandes *celto-galates* qui prirent Rome en 388. (Cf. Xénophon, *Hellen.*, liv. VII, ch. i, §§ 20 et 31 ; Diod. Sic., XV, 47 ; Justin, liv. XX.) C'est à la même époque que Platon, hôte de Denys à Syracuse, accolait le nom des Celtes à celui des Ibères et des Thraces, « nations guerrières » (*De legib.*, I, p. 637, édit. Didot, t. II, p. 272) : Καρχηδόνιοι καὶ Κελτοὶ καὶ Ἴβηρες καὶ Θρᾶκες, πολεμικὰ ξύμπαντα ὄντα ταῦτα γένη. Il y a là un ensemble de données portant à faire regarder les Ibères et les Ligyes comme les premiers occupants des côtes de la Narbon-

naise, sur lesquelles les Celtes ne se seraient pas établis avant le quatrième siècle.

On doit se demander, en présence de ces faits, si l'archéologie a signalé dans cette contrée ibéro-ligure un ensemble d'antiquités d'un ordre spécial, propre à jeter quelque lumière sur le caractère et les mœurs de ces premiers occupants du littoral méditerranéen. Jusqu'ici, rien de semblable n'a encore été reconnu. Les collections et les musées du Midi ne contiennent aucune série d'objets qui puissent, avec quelque vraisemblance, être attribués, d'une manière spéciale, aux Ibères ou aux Ligures de Gaule; il ne faut pas oublier que les numismatistes s'acordent à considérer le monnayage celtibérien proprement dit comme ne remontant guère plus haut que le Ier siècle avant l'ère chrétienne; nous devions faire cette remarque à cause de la présence fréquente de monnaies de la péninsule ibérique dans le sud-ouest de la Gaule.

Il n'y a peut-être de véritablement ibériques que les monnaies de bronze, à légendes grecques, qui portent les ethniques BHTAPPATIS et ΛΟΓΓΟΣ ΤΑΛΗΤΩΝ, ainsi que les noms des chefs *Ceantolus, Bitovios* et *Riganticos*. Strabon remarquait déjà que si les Ligyens n'étaient pas de la race des Celtes, ce qu'il affirme d'une manière positive, et ce que paraissent d'ailleurs confirmer les études anthropologiques, ils leur ressemblaient néanmoins par la manière de vivre (Strab., p. 116). Il en était peut-être de même des Ibères de nos côtes. C'est une question à étudier.

LES LIGURES[1].

D'Anville, dans sa *Notice*, n'a point négligé le nom des Ligures, comme il avait fait de celui des Ibères; mais il semble presque s'en excuser. « Pour ne rien omettre de ce qui se renferme dans l'ancienne Gaule, il était nécessaire, dit-il, de faire une mention expresse des Ligures. » Il est évident que pour l'illustre géographe ni les Ibères, ni même les Ligures ne font partie du fond primitif de nos populations. La présence des uns et des autres sur nos côtes méri-

1. Hésiode, *Fragm.* 132. — Hecatée, *Fragm.* 20, 22, 23. — Eschyle, *Fragm.* 76. — Thucydide, VI, 2. — Hérodote, V, 9; VII, 72 et 165. — Apoll. Rhod. *Argon*, IV, v. 635. — Justin, liv. XLIII, 3. — Strabon, p. 128, 165, 177, 202, 203, 204, 216. — Diodore, V, 39. — Pline, III, 10. — Lucain, *Phars.* — Denys d'Halicarnasse, liv. I, ch. I §. — Festus Aviénus, v. 133, 584, 609. — Greg. Turon., *De gloria martyr.* ch. LC.

dionales était à ses yeux un fait local n'entraînant aucunement, comme conséquence, la possession antérieure par eux d'autres points du territoire, d'où ils eussent été peu à peu refoulés vers la mer. D'Anville, en cela, avait certainement raison. Il n'en est pas moins vrai que les Ligures et les Ibères ont joué un grand rôle dans une partie de notre pays aux époques primitives, et paraissent constituer chez nous un des éléments les plus anciens de civilisation. Il est incontestable que les Ibères et les Ligures ont été connus des navigateurs phéniciens et grecs avant les Celtes. Cette vérité a déjà été mise en lumière à l'article *Iberi*. Le relevé des textes concernant les Ligures, si on a égard à leur valeur chronologique, est plus probant encore, ainsi que l'a démontré, dans un travail, récent M. d'Arbois de Jubainville.

Hésiode, huit cents ans environ avant notre ère, connaissait déjà les Ligures, et en parle comme d'une grande nation placée sur le même rang que les Éthiopiens et les Scythes :

Αἰθίοπας Λίγυάς τε ἰδὲ Σκύθας ἱππομολγούς.

Thucydide, trois siècles plus tard (vᵉ siècle), nous explique le secret de cette réputation des Ligures. Il nous apprend qu'antérieurement à la guerre de Troie, les Ligyens, Λίγυες, avaient déjà chassé les Sicanes, population ibérique, des bords du Sicanus (en Espagne). Nous savons, par d'autres témoignages, que les Ligures, dès cette époque reculée, s'étaient avancés jusqu'au centre de l'Italie. Ils auraient même, à partir de ce moment, occupé la Sicile, s'il faut en croire Philiste de Syracuse, écrivain du commencement du ɪvᵉ siècle avant notre ère. Tout porte à croire qu'ils étaient alors déjà établis aux environs des embouchures du Rhône. Il ressort, en effet, d'un passage d'Eschyle (vᵉ siècle comme Thucydide) cité par Strabon (p. 183), que du temps du grand tragique ce n'était pas le nom des Celtes, mais celui des Ligures, qui était mêlé à la légende d'Hercule pour les faits concernant nos côtes méridionales. « Dans ta marche vers l'Ibérie, tu rencontreras, dit Prométhée à Hercule, l'intrépide armée des Ligyens» , ἥξεις Λιγύων εἰς ἀτάρβητον στρατόν. « Tu auras, ajoute-t-il, épuisé tes flèches ; mais Jupiter, pour te venir en aide, fera tomber du ciel une pluie de pierres dont tu t'armeras pour mettre les Ligyens en fuite. » Strabon n'hésite pas à placer ce champ de bataille dans la Crau, « entre Marseille et les Bouches-du-Rhône » ; c'était le sentiment de toute l'antiquité. La nature pierreuse du sol

avait donné naissance à cette légende. Apollodore, qui écrivait au milieu du second siècle, mais qui copiait des textes plus anciens, n'a rien changé à cette géographie des temps mythologiques. Hercule, à son retour d'Espagne, ne trouve que la Ligurie sur sa route, entre l'Espagne et la Tyrrhénie. C'est en Ligurie qu'Alébion et Dercunos, fils de Poseidôn, lui enlèvent ses bœufs et qu'il les tue. Ces textes, écho des récits des logographes, ont d'autant plus d'importance que leur exactitude est confirmée par le témoignage des plus anciens géographes. Les Hélisyces, peuplade puissante des environs de Narbonne, étaient Ligyens au rapport d'Hécatée, contemporain d'Eschyle et de Thucydide : Ἐλισύκοι ἔθνος Λιγύων.

Aviénus, au ve siècle de notre ère, dix siècles plus tard, croyait encore devoir rappeler, dans son *Ora maritima*, le rôle que les Hélisyces avaient joué dans la contrée :

Gens Helysicum [1] prius
Loca hæc tenebat, atque Narbo civitas,
Erat ferocis maximum regni caput.

(Vers 584-586.)

Au temps de Grégoire de Tours, une localité des environs de Narbonne conservait le nom de *Liguria* : « Liguria quod est locus amœnissimus. »

Marseille et Monaco sont également placées par Hécatée dans la Ligurie : Μόνοικος, πόλις Λιγυστική. — Μασσαλία, πόλις τῆς Λιγυστικῆς. En ajoutant au nom de Massalia ces mots : κατὰ τὴν Κελτικήν, *près de la Celtique*, Hécatée donne encore plus de précision à son texte, et montre qu'il fait bien de la Ligurie une contrée particulière distincte du pays intérieur. Pour Hérodote, ce sont encore, selon toute vraisemblance, les Ligures qui occupent les côtes de la Méditerranée de concert avec les Ibères, des Pyrénées aux Alpes. Il est remarquable en effet, comme nous l'avons déjà dit ailleurs (voir le mot *Iberi*), que dans l'énumération des populations ayant fourni des mercenaires à l'armée levée, en 480, par Amilcar pour guerroyer en Sicile, les Celtes ne figurent point à côté des Phéniciens, des Libyens, des Ibères, des *Ligyens*, des *Hélisyces* et des *Sordones*. Les Ibères, les Ligyens, les Hélisyces paraissent toujours être en possession exclu-

1. Il y a ici divergence d'opinions sur la leçon à accepter; quelques éditeurs remplacent les Hélisyces par les *Bebryces*, tribu également établie dans ces contrées. (Voir ce mot.)

sive de notre littoral. Ajoutons que les Ligyens (Hérod., VII, 72), en 490, faisaient déjà partie de l'armée de Darius. Il est vrai que nous ignorons où ils avaient été levés. Ils combattaient sous Gobrias, fils de Darius, à côté des Mariandiniens et des Syriens. La valeur guerrière des Ligures, à cette époque, était donc universellement reconnue. Les Celtes, au contraire, ne se montrent parmi les mercenaires que cent ans plus tard, de 390 à 370. (Voir le mot *Iberi*.)

On sait que la légende des Argonautes est une des plus anciennes et des plus populaires parmi les légendes grecques. Le poëme d'Apollonius de Rhodes, bien que rédigé au IIIe siècle seulement avant notre ère, peut être sur ce sujet consulté avec fruit.

Apollonius a puisé aux sources les plus antiques, à des sources dont il n'était guère permis d'altérer la pureté. Or quel pays traversent les Argonautes quand, sortant de l'Eridan, après avoir dépassé les grands lacs des Celtes (les lacs de Suisse et du Tyrol), ils se dirigent vers les îles Stœchades (les îles d'Hyères)? Ils traversent, en sortant de chez les Celtes, le pays des Ligyens :

Δι' ἔθνεα μυρία Κελτῶν καὶ Λιγύων.

En face des Stœchades, ils se trouvent chez les Ligures.

Un grand fait domine l'histoire de la Ligurie gauloise au VIe siècle avant notre ère : la fondation de Marseille par les Phocéens. Au milieu de quelles peuplades Justin, abréviateur de Trogue Pompée, historien gaulois de naissance, fait-il aborder la jeunesse phocéenne? *Inter Ligures et feras Gallorum gentes.* Marcien d'Héraclée, bien longtemps après, écrivait encore que Marseille avait été fondée en Ligurie.

Dans Festus Aviénus, traducteur des plus anciens géographes grecs et phéniciens, toute la côte à l'est du Rhône est ligurienne :

Hujus alveo (i. e. Rhodano)
Ibera tellus atque *Ligyes asperi*
Intersecantur.

(*Ora maritima*, vers 699 à 710.)

C'est, en effet, ce que dit Scylax dans son Périple, dont la majeure partie a certainement été rédigée avant Alexandre le Grand : Ἀπὸ

δὲ Ἰβήρων ἔχονται Λίγυες καὶ Ἴβηρες μίγαδες, μεχρὶ ποταμοῦ Ῥοδανοῦ, ἀπὸ Ῥοδανοῦ ποταμοῦ ἔχονται Λίγυες μεχρὶ Ἀλπίου Scylax, on le sait, ne rencontre les Celtes que sur les côtes de l'Adriatique, entre les Tyrrhéniens et les Vénètes, et il les y signale comme les restes d'une expédition : Μετὰ δὲ Τυῤῥήνους εἰσι Κελτοὶ ἔθνος, ἀπολειφθέντες τῆς στρατείας.

Si l'on songe que ces renseignements nous viennent de source grecque ou phénicienne, et sont, sauf pour Hésiode, postérieurs à la fondation de Marseille, on doit en tenir grand compte, et il est bien difficile de se refuser à admettre que les Ibères et les Ligures ont occupé nos côtes méridionales avant les Celtes, presque exclusivement jusqu'au IVe siècle avant notre ère. M. d'Arbois de Jubainville croit même pouvoir préciser l'époque de la prise de possession du littoral par les Celtes. Il place ce fait en l'an 300 environ. « Nous pouvons, dit-il, préciser l'époque de la conquête celtique entre le Rhône et les Pyrénées. Le rédacteur du Périple de Scylax, qui écrivait entre 340 et 336 (il s'agit du dernier rédacteur de ce Périple bien des fois remanié), n'avait pas connaissance de cette conquête. En 218, elle était faite vraisemblablement depuis un certain temps. [Annibal ne rencontre que des Celtes des Pyrénées aux Alpes.] On peut donc la fixer approximativement à l'an 300 avant notre ère. » Ce raisonnement paraît fondé, à la condition, toutefois, qu'il s'applique exlusivement à la partie restreinte du littoral dont nous nous occupons, et que l'an 300 soit considéré comme une date *minimum* indiquant la fin plutôt que le commencement de cette révolution, à la suite de laquelle les Ligures furent dépossédés de la domination qu'ils avaient jusque-là partagée avec les Ibères. Le texte d'Hécatée (Ve siècle), désignant Marseille, en Ligurie, comme voisine de la Celtique, Μασσαλία κατὰ τὴν Κελτικήν, montre que les Celtes étaient, dès cette époque, bien près du littoral. Les Ligures, il est vrai, résistèrent longtemps et ne se laissèrent absorber que peu à peu. « D'Antibes à Marseille, même un peu plus loin, dit Strabon (p. 203), s'étendent les *Salyes*. Ils habitent cette partie des Alpes qui domine la mer, et occupent même une partie de la côte mêlés aux Grecs. A tout ce pays appartenant aux Marseillais les anciens Grecs, οἱ μὲν παλαιοὶ τῶν Ἑλλήνων, donnaient le nom de *Ligystique*, Λιγυστικήν, et aux Salyes celui de *Ligyes*. Dans la suite, ils leur ont donné celui de *Celto-Ligyes*, Κελτολίγυας, en l'appliquant à la population de toute la plaine jusqu'à Avignon le long du Rhône. » Ce nom de *Celto-Ligyens*, qui était déjà usité du temps d'Aristote, répond très bien à l'état de transition durant lequel les Ligures, réduits à un rôle secondaire, reculaient chaque jour devant

la supériorité des Celtes. Le début de cette absorption des Ligures par les Celtes commence certainement avant l'an 300.

MŒURS DES LIGURES.

Le caractère guerrier des Ligures, signalé dans la légende d'Hercule, est confirmé par la mention de mercenaires *ligyens* dans les armées carthaginoises de 470 à 400 avant J.-C., c'est-à-dire pendant tout le cours du ve siècle avant notre ère. Leur prise de possession d'une partie de l'Italie et de la Sicile, bien avant l'arrivée des colonies grecques, est un fait encore plus probant. Aucune population de la Gaule ne paraît avoir été plus dure à elle-même : *Ligyes asperi*, suivant l'expression d'Aviénus. Strabon en fait la remarque. Résumons ce que le grand géographe dit des Ligures; nous ne pouvons choisir un meilleur guide : « Les Alpes sont habitées par différents peuples, tous celtiques, à l'exception des *Ligyens*, πλὴν Λιγύων. *Ceux-ci ne sont point de la race des Celtes*, οἱ δὲ ἑτεροεθνεῖς ; mais ils leur ressemblent par la manière de vivre. Ils occupent (il faut songer que nous sommes au temps d'Auguste) la portion des Alpes qui joint l'Apennin et une partie de l'Apennin même (p. 128). Les Ligyens qui occupent la partie montagneuse de la côte vivent ordinairement de bétail, de lait et d'une espèce de boisson qu'ils préparent avec de l'orge. Dans cet endroit, les montagnes fournissent en abondance des bois de construction pour la marine. Les Ligyens transportent ces bois ainsi que leurs bestiaux, leurs cuirs et leur miel à Gênes, qui est une ville de commerce, et ils rapportent en échange de l'huile et du vin d'Italie. C'est chez eux qu'on trouve cette petite race de chevaux et de mulets connus sous le nom de *ginnes*, γίννοι (mot probablement altéré), ainsi que les tuniques et les saies ligurtines (p. 202). » Pour donner une idée du courage non seulement des hommes, mais des femmes ligyennes, Strabon rapporte le fait suivant : « Posidonius dit que dans la Ligurie son hôte Charmoléon, originaire de Marseille, lui avait raconté qu'ayant loué des ouvriers de l'un et l'autre sexe pour fouir sa terre, une des femmes, se trouvant prise des douleurs de l'enfantement, se retira à quelques pas du lieu où l'on travaillait, et qu'après s'être délivrée elle se remit immédiatement à l'ouvrage, de crainte de perdre sa journée; qu'il s'aperçut bien qu'elle éprouvait beaucoup de peine en travaillant, mais qu'il n'en savait pas la cause ; qu'enfin, l'ayant apprise, il la renvoya après lui avoir payé son salaire ; qu'elle porta le nouveau-

né à une petite fontaine où elle le lava, puis, l'ayant emmaillotté comme elle put, le reporta sain et sauf chez elle (p. 165). » — « Dans leurs expéditions, dit ailleurs Strabon (p. 202), les Ligyens ne se servent guère de cavalerie, mais leur infanterie, soit légère, soit pesamment armée, est bonne. Comme ces peuples portent ordinairement des *boucliers d'airain*, quelques-uns ont conjecturé qu'ils étaient d'origine hellénique. » Plus loin, parlant des *Celto-Ligyes*, c'est-à-dire des Ligyes occupant plus particulièrement nos côtes, où ils ne se trouvaient plus depuis longtemps à l'état de race pure, Strabon ajoute : « Ces peuples [les Celto-Lygiens] tenaient fermé (avant la conquête romaine) le chemin qui mène en Ibérie le long des côtes, et ils exerçaient leur brigandage sur terre et sur mer (p. 103). »

Le portrait que Diodore nous a laissé des Ligures de son temps n'est point en contradiction avec ce que nous a dit Strabon. « Les *Ligyens* passent la nuit au milieu des champs, rarement dans de chétives cabanes ou dans des huttes, le plus souvent dans le creux des rochers ou dans des cavernes naturelles capables de les abriter. Ils conservent en ceci, comme en beaucoup d'autres choses, leurs mœurs primitives et sauvages. » (Diod., VI, 39.) Diodore aurait plutôt dû dire qu'opprimés depuis quatre cents ans par les Grecs, les Celtes et les Romains, qui les avaient dépossédés de leurs meilleures terres et chassés du littoral, ces débris des anciens Ligures étaient tombés dans un état de barbarie qui ne représente certainement pas ce qu'ils étaient à l'époque brillante de leur indépendance, et témoigne seulement de la rare vigueur et de l'énergie de la race.

Il paraît que les Ligyens portaient, en général, les cheveux longs. Dion Cassius (liv. IV) leur donne l'épithète de *comati* ou de *criniti*. « Capillatorum plura genera, » dit également Pline, « ad confinium Ligustici maris. » On leur avait probablement fait quitter, au commencement de l'Empire, cette longue chevelure qui les distinguait. On peut l'inférer de ce vers de Lucain :

Et nunc, *tonse Ligur*, quondam per colla decora
Crinibus effusis.

Enfin, Silius Italicus parle des casques pointus des Ligures, suspendus, comme trophée, dans un des temples de Rome :

Galea Senonum
Et Ligurum horrentes coni.

Les deux casques de bronze trouvés dans le département de la Marne, le casque de Berru et le casque de Somme-Tourbe, peuvent peut-être donner une idée de ce qu'étaient les *coni* des Ligures.

ORIGINE DES LIGURES.

Denys d'Halicarnasse témoigne que l'origine des Ligures est inconnue. Pour les Grecs et pour les Romains instruits, les Ligures étaient des populations venues du dehors tant en Gaule qu'en Italie; mais d'où et par quel chemin? Les anciens n'ont pas même abordé ce problème. Nous sommes un peu plus avancés; tout porte à croire que les Ligures font partie du groupe indo-européen. C'est l'opinion de M. Alfred Maury et de M. d'Arbois de Jubainville. « Le savant géographe Mannert, dit M. d'Arbois, pensait déjà que « sans doute « les Ligures ne descendaient pas des Celtes, habitants des Gaules « aux temps historiques, mais qu'ils étaient un rameau d'une « race orientale, et que de la même race orientale les Celtes « étaient également descendus. » On est moins étonné, après cela, de lire dans Strabon que : « les Ligures présentent une grande analogie de mœurs avec les Celtes. » La linguistique confirme ces conjectures. « Le nom de *Ligures*, primitivement *Liguses*, est indo-européen, ajoute M. d'Arbois de Jubainville; le peu que nous savons de la langue des Ligures est d'accord avec notre assertion. Il résulte, en effet, de l'étude des mots ligures, à nous transmis par les anciens, qu'il y avait une parenté intime entre la langue de ce peuple et les langues des peuples principaux qui forment le rameau européen de la race indo-européenne. » La Commission n'a point d'objection à faire à ces hypothèses, mais elle n'oserait affirmer, avec le même savant, « que les Ligures sont le premier peuple indo-européen que l'histoire nous montre dans l'Europe occidentale, qu'ils y sont parvenus environ 2,000 ans avant notre ère, qu'ils cultivaient, alors déjà, les céréales, possédaient la charrue et connaissaient le bronze, et surtout que les populations indigènes de la Gaule durent aux Ligures la transmission de ces précieux éléments de civilisation. » Que les Ligures fussent pasteurs en même temps que guerriers et navigateurs à leur arrivée sur les bords de la Méditerranée, cela paraît certain; mais rien ne nous dit qu'ils fussent agriculteurs; et, s'ils connaissaient le bronze, très répandu bien avant l'an 2,000 dans leur primitive patrie, qu'ils dussent dès lors le travailler. Cette date, d'ailleurs, n'est-elle pas un peu trop reculée pour

marquer le moment où les Ligures se sont établis sur les côtes de la Provence ou de l'Italie? Les textes ne semblent pas nous reporter au delà du xve siècle; mais la Commission croit surtout devoir faire observer que les découvertes et fouilles poursuivies depuis une vingtaine d'années, avec tant de succès, dans les lacs de la Suisse, sous les monuments mégalithiques et dans les cavernes, nous montrent, à une époque où il ne pouvait être question des Ligures d'Hésiode ou de Thucydide, à *l'époque de la pierre polie*, époque très bien caractérisée en Gaule, de nombreuses populations déjà organisées en société, et en possession non seulement des principaux animaux domestiques, le cheval, le bœuf, la brebis, la chèvre, le porc, le chien, mais de la plupart des céréales. Ces premiers occupants du sol cultivaient le lin et savaient le travailler. On a des raisons de croire que le beurre et le fromage comptaient parmi leurs aliments. La présence parmi leurs ustensiles de certains vases analogues, pour la forme, à ceux des laiteries de nos pays de montagnes, rend le fait probable. Or ces populations de la pierre polie, dont l'aire géographique est beaucoup plus étendue, en Gaule, que celle des Ligures, semblent n'avoir rien de commun avec ces derniers. Il n'y a aucune raison de croire qu'elles aient reçu des Ligures les céréales et les animaux domestiques. Si même, comme l'étude anthropologique de nombreux squelettes appartenant à cette époque permet de le supposer, ces populations doivent être rattachées au groupe indo-européen; si elles font partie d'un premier flot d'invasion ayant sa source, comme les Ligures, au sein de cette grande famille à laquelle appartiennent les Celtes, les Ombriens, les Thraces, les Hellènes, ne peuvent-elles pas, comme leurs frères cadets, avoir apporté directement ces connaissances de la commune patrie? Il est regrettable que M. d'Arbois, ne tenant compte absolument que des textes dans son livre, d'ailleurs si plein de renseignements utiles, ait cru devoir ne reconnaître en Gaule que trois couches de populations primitives avant les Celtes, dont l'arrivée sur le Rhin, suivant lui, n'est pas antérieure au VIIe siècle, savoir: les habitants des cavernes ou Troglodytes, les Ibères et les Ligures. M. d'Arbois est forcément entraîné ainsi à prêter à ces derniers, les Ibères et les Ligures, une extension et une importance, au point de vue de notre pays, tout à fait exagérée. La Gaule, avant le VIIe siècle, n'était certainement pas déserte; l'archéologie le prouve surabondamment. Qui y placer, si en dehors des Ibères et des Ligures on n'admet d'autre couche ethnique dans ce pays que les grossiers habitants des cavernes, ces sauvages qui vivaient dans le creux des rochers et n'avaient « ni

chevaux, ni charrues, ni étoffes, ni métaux, ni marine. » C'est M. d'Arbois lui-même qui nous le dit. Force est d'y placer les Ligures et les Ibères même dans les contrées où l'histoire ne nous les montre point, où l'archéologie nous les montre moins encore. L'existence aujourd'hui parfaitement établie d'une nombreuse population de race vigoureuse, civilisée à sa manière, distincte des Ibères et des Ligures et ayant occupé, après les hommes des cavernes, la majeure partie de la Gaule, rend l'histoire primitive de notre pays beaucoup moins obscure. Il est bon, sans doute, il est sage d'avoir pour les textes le plus grand respect, mais il n'est pas défendu d'user d'éléments d'informations puisés à d'autres sources que la géographie et l'histoire. S'il est dangereux, on peut même dire absurde, de vouloir faire l'histoire des temps primitifs sans tenir compte des textes, il est imprudent de dédaigner les données positives que fournit l'archéologie. Nous espérons que le *Dictionnaire archéologique de la Gaule* contribuera à mettre cette vérité en évidence.

Quelle voie avaient suivie les Ligures pour parvenir d'Asie sur nos côtes? Nous l'ignorons. Quelques observations sur ce sujet obscur peuvent, cependant, être présentées ici avec utilité. Tandis que nous trouvons le nom des Celtes et des Cimmériens, leurs frères, inscrits d'assez bonne heure, et du plus loin qu'il en est fait mention, sur les bords de la mer Noire et dans la vallée de l'Ister, nous ne trouvons aucune trace des Ligures dans cette direction. Les Ligures peuvent, sans doute, comme les Celtes, avoir suivi cette voie sans y avoir, comme eux, laissé de souvenir. Un fait négatif est toujours d'une valeur secondaire. Toutefois ce silence de l'antiquité vaut la peine d'être remarqué. La présence des Ligures nous est, au contraire, signalée par les anciens dès l'aurore de l'histoire, et, avec insistance, en Sicile, en Italie, sur les côtes méridionales de la Gaule, sur une grande partie des côtes d'Espagne, et enfin jusque dans l'extrême Nord, d'une manière un peu vague, il est vrai, mais avec des détails qui, sans permettre de déterminer la contrée d'une manière précise, en indiquent du moins assez clairement la direction. Le pays dont il est parlé était situé au nord des îles Œstrymnides, *axe qua Lyconis rigescit æthra.* « Si, partant des îles Œstrymnides (les Cassitérides), quelqu'un ose pousser son navire jusqu'aux régions du pôle où la race de Lycaon (la grande et la petite Ourse) glace les airs, il arrive au rivage inculte des Ligures. » (Avién., *Ora marit.*, v. 130-137.)

.... Si quis dehinc
Ab insulis Œstrymnicis lembum audeat

Urgere in undas, axe qua Lycaonis
Rigescit æthra, cespitem Ligurum subit
Cassum incolarum : namque Celtarum manu
Crebrisque dudum prœliis vacuata sunt :
Liguresque pulsi...

Les relations grecques et phéniciennes, dans lesquelles Aviénus a largement puisé, de son propre aveu, avaient conservé, comme on le voit, le souvenir d'une lutte entre les Ligures et les Celtes dans ces parages.

Quelque indécises et incomplètes que soient ces données, elles font penser à un mouvement par mer le long des côtes, partant de la mer du Nord, se continuant dans la Manche, pour se diriger ensuite au sud, le long de la Gaule et de l'Espagne, et ayant ainsi amené peu à peu les Ligures jusque dans la Méditerranée, jusqu'en Italie, jusqu'en Sicile. Les Ligures nous présenteraient le premier exemple d'une attaque venue du Nord contre les côtes occidentales de l'Europe. Fréret, s'appuyant, il est vrai, sur une étymologie dont la valeur est contestée, faisait du Ligure *l'homme de la mer* [Lly-gour] (Fréret, t. IV, p. 206). Mais ce qui recommande surtout le point de vue où nous nous plaçons, c'est la connaissance que nous avons aujourd'hui d'un merveilleux développement de civilisation dans les États du Nord, en particulier dans les États scandinaves et sur les côtes de la Baltique, civilisation de la pierre polie, puis civilisation du bronze, à une époque assez reculée pour concorder avec les faits dont nous présumons l'existence. Un foyer de civilisation aussi intense et où l'art de naviguer était très développé, comme en témoignent les représentations de navires gravées sur des monuments contemporains, rend possibles, sinon probables, des migrations au dehors. Mais il y a plus : cette voie de migration nous est indiquée par les anciens eux-mêmes, comme la plus ancienne dont la tradition eût conservé le souvenir. C'est dans les *Argonautiques d'Orphée*, poème remanié, mais reposant sur une donnée remontant aux temps les plus reculés, la route suivie par les Argonautes. « Beaucoup d'historiens, tant anciens que modernes, de ce nombre est Timée, prétendent, dit Diodore, que les Argonautes, après avoir enlevé la toison d'or, apprenant qu'Æétès tenait l'entrée du Pont fermée, firent une action étrange et mémorable. Ils remontèrent jusqu'aux sources du Tanaïs, tirèrent leur navire à terre, le traînèrent jusqu'à un autre fleuve qui se jette dans l'Océan, et arrivèrent ainsi dans la mer; ayant la terre à gauche, ils continuèrent leur navigation du nord au couchant, et,

arrivés près du détroit de Gadès, ils entrèrent dans la Méditerranée.» (Diod., IV, 56.) Ce périple est, en effet, celui que retrace le poème orphique. Ces rapprochements offrent certainement matière à réflexion.

RENSEIGNEMENTS ARCHÉOLOGIQUES.

Nous avons reconnu (article *Iberi*) que l'archéologie était, jusqu'ici, impuissante à faire en Aquitaine et en Languedoc la part des Ibères. Elle n'est pas beaucoup plus en mesure de faire en Provence la part des Ligures. En dehors des antiquités dénotant une influence phénicienne, grecque ou romaine, nous ne trouvons guère dans cette contrée que de rares spécimens d'armes et d'outils de pierre polie sans caractère spécial, d'armes et d'ustensiles de bronze plus rares encore, et ne se distinguant en rien, d'ailleurs, des types connus du reste de la Gaule. Quelques oppida défendus par des murailles en pierres sèches, grossièrement construites, pourraient seuls appartenir aux Ligures. C'est aux Ligures que les attribuent la plupart des archéologues du midi de la France. Un des correspondants de la Commission dans les Alpes-Maritimes est du même avis.

« Les seules traces, écrit M. Ed. Blanc, que les Ligures aient laissées en nos régions, consistent en de grandes enceintes à gros ou à petits blocs assemblés sans mortier, qui couronnent ordinairement les hauteurs, mais qui quelquefois aussi sont adossées à de grands escarpements dits *barres* dans le pays. Ces enceintes, auxquelles on donne à tort le nom de *camps*, sont des citadelles où les populations se retiraient en cas de danger. On y trouve généralement une citerne et un monticule au sommet duquel se voient des cendres, et qui, à nos yeux, était destiné à faire des signaux.

« Ces enceintes n'ont pas de formes précises et déterminées d'avance. Les difficultés du terrain ont partout fait la loi aux constructeurs. Elles n'ont généralement qu'une entrée, toujours très étroite, et fortifiée avec un soin particulier. Autour de ces enceintes, et distribuées sur une multitude de petites terrasses, se rencontrent des tombes dont le caractère distinctif est d'être construites en pierre et recouvertes d'une ou plusieurs dalles. Ces tombes sont orientées le plus souvent nord-sud, la tête se trouvant au midi; elles contiennent fréquemment plusieurs squelettes, mais peu ou point d'objets de toilette. J'y ai cependant, ajoute M. Blanc, recueilli deux fois des bracelets de bronze. Aucune tombe n'est signalée dans les enceintes.

« Les murs de ces forteresses ont de 1m,50 à 3 mètres d'épaisseur; leur hauteur varie entre 1 et 6 mètres. Sur le parement interne de ces murailles existent des gradins qui facilitent l'accès du sommet. L'intérieur est ordinairement nivelé tant bien que mal, et parfois divisé en plusieurs compartiments ; on y recueille de petits moulins à bras en porphyre rouge ou bleu, des hachettes en pierre polie (serpentine, diorite, porphyre et quartz), et quelques objets de bronze. On y voit toujours une grande quantité de poteries brisées, dont le caractère antique est indubitable. On y rencontre aussi des objets en os tels que poinçons, polissoirs, grattoirs, des grains d'ambre, des canines de sanglier, de chien et d'ours percées, des bracelets et des boucles de bronze. Plusieurs de ces enceintes ont été occupées par les Romains, qui y ont laissé les traces de leur civilisation; mais ces traces se trouvent toujours au-dessus des vestiges ligures.

« Ces *oppida* sont très nombreux dans le Var et les Alpes-Maritimes; presque toutes les montagnes en sont couronnées. Les principales agglomérations sont aux environs de Carros, de la Turbie, de Levens. »

ALEXANDRE BERTRAND.

NOTE

SUR QUELQUES

OBJETS D'ANTIQUITÉ CHRÉTIENNE

EXISTANT

DANS LES MUSÉES DU MIDI DE LA FRANCE.

Ayant eu occasion de visiter plusieurs musées archéologiques du midi de la France, je me suis attaché à rechercher les divers objets d'antiquité chrétienne qu'ils renferment. Ces objets, tels que lampes, bijoux ou petits ustensiles destinés au culte, ont, si je ne me trompe, été rarement étudiés. Il m'a paru intéressant de les réunir et de les décrire. Ma tâche a, du reste, été bien facilitée par l'extrême obligeance avec laquelle les conservateurs de ces divers musées m'ont permis d'examiner les collections confiées à leurs soins [1].

I

Parmi les lampes chrétiennes qui sont répandues en grand nombre dans le midi de la France, la plus intéressante est, sans contredit, celle du musée de Marseille qui représente un poisson dévorant un homme. Le sujet en a été publié récemment par le R. P. Garrucci,

1. Je suis heureux d'adresser publiquement mes remerciements à M. Penon, directeur, et à M. Augier, premier employé du musée de Marseille, qui m'ont fait connaître et m'ont permis de publier divers objets appartenant à des collections privées.

Les musées que j'ai pu visiter sont ceux de Nice, Cannes, Marseille, Arles, Nîmes, Narbonne et Perpignan. Celui de Nice étant en voie de formation et ne renfermant que des objets païens, je n'ai pas eu à en citer le nom dans mon travail.

d'après un exemplaire trouvé en Italie [1]. Il s'agit de Jonas dévoré par le monstre, scène biblique que l'on voit représentée fréquemment sur les monuments chrétiens, mais d'une façon toute différente. Il existe quelques types similaires de la lampe du musée de Marseille. L'un appartient à M. Augier : cet exemplaire est en tout semblable à celui du musée, mais les empreintes en sont plus nettes; un autre est à l'université de Cambridge. La collection de M. Ed. Le Blant en renferme aussi un exemplaire qui provient de Rome.

Un très grand nombre des lampes que j'ai examinées portent le monogramme du Christ, soit le monogramme constantinien, soit la croix monogrammatique. Les plus anciennes me paraissent être celles du musée de Perpignan [2]. L'une présente le monogramme ordinaire, mais la boucle du *rho* est tournée à gauche, des branches de feuillage sont figurées sur la bordure; l'autre offre le dessin de la croix monogrammatique. Ces lampes proviennent des environs de Rome, où elles ont été recueillies par M. l'abbé Jalabert, qui en a fait don, en 1866, au musée de Perpignan. Le chrisme n'y est point orné. Telle est aussi une lampe de provenance romaine appartenant au musée de Cannes et portant le monogramme simple. Nous trouvons aussi le chrisme simple sur une très belle lampe du musée de Narbonne où le monogramme occupe le disque tout entier [3]. La bordure est formée par deux palmes. Cette lampe a été trouvée à Preisse, près d'Ouveillan; elle ne porte pas de marque de potier, mais elle est d'un tout autre style que les précédentes et je pense qu'on peut la considérer comme étant de fabrique gallo-romaine [4]. L'anse n'est pas percée. Une lampe des plus curieuses est une lampe non cataloguée du musée d'Arles, sur laquelle le monogramme affecte une forme bizarre dont je ne me souviens pas d'avoir vu un autre exemple. Les lettres sont formées par deux lignes parallèles en relief; le *rho* a la boucle tournée à gauche, mais elle n'est pas fermée : elle présente la forme d'un crochet. A la base les deux lignes se séparent pour former un losange terminé par une queue verticale. Les branches de la lettre X sont irrégulières.

La plupart des lampes qui portent le monogramme sont très ornementées; le chrisme est gemmé et la bordure se compose de

1. *Storia dell' arte cristiana*, tav. 474, n° 6.
2. Don de l'abbé Jalabert, n°s 2 et 10.
3. Tournal, *Catalogue du musée de Narbonne*, n° 665.
4. Cf. de Rossi, *Bull. d'archéol. chrét.*, 1867, pl. II, n° 4.

dessins géométriques. Telles sont plusieurs lampes des musées de Marseille, de Nîmes et de Narbonne [1]. Une lampe du musée de Perpignan, rapportée de Sakkarah (ruines de Memphis) par M. le docteur Companyo, présente aussi la croix monogrammatique gemmée; mais elle offre ceci de particulier que la lettre *rho* a la forme du R latin. M. de Rossi a signalé l'intérêt que présente cette forme de monogramme [2]: l'exemple que je cite ici aurait une grande importance si on pouvait affirmer que la lampe dont il s'agit est de fabrication égyptienne. Mais ni la nature des dessins tracés sur la bordure, ni le galbe de l'objet, ne permettent cette supposition. On doit donc admettre que la lampe est de fabrication européenne; le fond, qui n'a pas de marque de potier, est limité par deux sillons parallèles tracés dans la pâte et affectant la forme d'une ogive. Dans l'intérieur, cinq petits cercles gravés en creux sont disposés en forme de croix.

Une lampe du musée de Marseille, de provenance inconnue, présente un sujet déjà publié : sur le disque, le chrisme gemmé, et, sur la bordure, les têtes des douze apôtres [3]; j'en possède un exemplaire semblable provenant de Rome. Une autre lampe, recueillie à Marseille dans le bassin du carénage, porte sur le disque la croix pure. Elle n'a pas de marque de potier et sa bordure est fruste.

La croix seule figure aussi sur une lampe de Perpignan provenant de Rome (don de l'abbé Jalabert, n° 3). La croix gemmée à branches évasées se trouve sur une lampe de Narbonne, n° 668, brisée et mal rajustée.

1. On peut rapprocher ces lampes de celles qu'a publiées M. de Rossi dans le *Bull. d'archéol. chrét.*, 1867, pl. II, III et IV, et qui ont été trouvées au Palatin. Le genre d'ornementation est le même.

2. *Bull. d'archéol. chrét.*, 1880, p. 164 et suiv. (éd. française). Cette forme de monogramme n'est pas rare en Gaule, comme l'a fait observer M. de Rossi. Le Recueil des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, de M. Ed. Le Blant, en signale un grand nombre d'exemples provenant surtout de Trèves, de Lyon et de Vienne (n°s 15, 236, 239, 247, 270, 291, 346, 412, 419, 423, 427, 438, 439, 466, 523; cf. la note de M. Ed. Le Blant, *op. laud.*, t. I, p. 384). Un cippe, récemment trouvé dans la Lozère, présente le monogramme latinisé (*Bull. de la Soc. des antiquaires de France*, 1880, p. 258). La même forme se retrouve sur les sarcophages d'Arles (Ed. Le Blant, *Etude sur les sarcophages chrétiens d'Arles*, n° 33, p. 44 et pl. XXVII): j'en ai relevé moi-même un exemplaire de formes très élégantes sur un sarcophage sans figures aux Aliscamps. L'Espagne fournit également le même type : on peut en voir deux exemples dans le recueil de M. Hübner (*Inscr. Hispaniae christianae*, n°s 44 et 99); la croix monogrammatique entourée de l'A et de l'ω y figure sur deux inscriptions datées l'une de l'an 510, l'autre de l'an 662.

3. *Musæum Cortonense*, tab. LXXXIV.

On doit aussi considérer comme chrétiennes, en raison de leurs marques, les lampes de Perpignan (don de l'abbé Jalabert n° 16 et n° 4) dont la première porte une croix gammée et la seconde une palme [1]. J'ai vu chez un de mes amis un exemplaire assez fruste de cette dernière, recueilli dans les catacombes de Rome. Je rangerai aussi dans la même classe une lampe du musée d'Arles marquée d'une croix. Le disque présente une sorte de feuille à plusieurs lobes.

Parmi les lampes à sujet indubitablement chrétien, il faut citer la lampe de Narbonne représentant les deux Israélites portant la grappe de raisin de la terre promise [2]. Ce sujet est déjà connu, mais dans l'exemplaire de Narbonne il y a cette particularité qu'au-dessus des deux Israélites on remarque le monogramme constantinien entouré d'un cercle [3]. La bordure présente alternativement des étoiles à six branches et des feuilles [4]. Une lampe d'Arles porte sur le disque une colombe et un vase; elle est de pâte rouge et dépourvue de marque de potier [5]. Je crois que l'on doit également ranger parmi les monuments chrétiens les lampes du musée de Nîmes représentant l'une un oiseau sur une branche, l'autre un poisson, et la lampe n° 320 du musée de Narbonne dont le disque porte un oiseau becquetant une branche de feuillage. Cette dernière provient de l'ancienne Rusicada (Philippeville). Elle ne porte pas de marque de potier. Je mentionnerai aussi : une lampe provenant d'Arles qui se trouve au musée de Marseille et dont le disque porte deux branches de raisin; elle est également dépourvue de marque; une lampe trouvée aux Impérions, près de Narbonne, portant deux palmes; elle est signée ИИOVI//SI. Le catalogue de M. Tournal (p. 78) lit L. SAIAONN. Le musée d'Arles possède une lampe dont le disque présente l'image d'un lièvre courant. Elle est en tout semblable à celle qu'a publiée Mgr Martigny [6].

Un manuscrit de la bibliothèque municipale de Narbonne, fort intéressant pour l'étude des antiquités de cette ville, et écrit dans les

1. La lampe n° 16 a sur le disque une sorte de feuille qu'on peut comparer à l'aspect d'une pomme de pin coupée par le milieu dans sa longueur. La bordure contient une succession de cercles gravés dans la pâte. La lampe n° 4 forme un bourrelet circulaire perlé.

2. Tournal, *Catalogue*, n° 666.

3. Un exemplaire semblable est mentionné dans le *Bulletin d'archéologie chrétienne* de M. de Rossi, p. 110 (édition française), 1881.

4. Peut-être ces feuilles, qui sont à cinq lobes, sont-elles des feuilles de vigne.

5. Cf. de Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, tav. XIII-XXIII, n° 42.

6. *Dictionn. des antiq. chrét.*, p. 406 (2e édit.).

dernières années du XVIII[e] siècle et les premières du XIX[e] par M. l'abbé Bousquet, renferme au tome III, p. 324, la note suivante, accompagnée d'un dessin : « Lampes sépulcrales trouvées au bas de la tour de la citadelle, dans un tombeau dans lequel on a trouvé des os, et autres ustensiles, qui servaient à l'usage des funérailles, que les fossoyeurs ont brisés. Elles paraissent des premiers chrétiens. — Dans le cabinet de M. Sevin, chef de bataillon du génie [1]. » Sur le disque de la lampe on voit un if et au-dessous un animal bondissant, que son exiguïté empêche de déterminer avec exactitude. Cette lampe paraît appartenir au V[e] siècle.

Parmi les lampes appartenant à la même époque, mais dont je ne puis affirmer le caractère chrétien, je mentionne une lampe du musée d'Arles et les lampes n[os] 667 et 671 du musée de Narbonne. La lampe d'Arles nous montre un homme à mi-corps, un bras replié sur la poitrine, l'autre relevé dans l'attitude de quelqu'un qui bénit, mais la main paraît fermée. Le dessin de cette figure est incorrect. S'agit-il d'un martyr ou d'un personnage officiel ? La bordure contient des ornements dans lesquels on peut reconnaître des pointes de flèches. La provenance de cette lampe est inconnue. Les lampes de Narbonne représentent l'une un personnage à cheval, assez fruste et de mauvais style; à côté de la tête nous voyons un de ces dessins qui affectent la forme d'une croix. La bordure est d'une ornementation beaucoup plus soignée. La seconde lampe porte sur le disque le buste d'un homme richement vêtu et coiffé d'une sorte de diadème : je ne puis expliquer ce que ces divers sujets représentent.

II

Les autres ustensiles chrétiens que j'ai rencontrés offrent encore un plus grand intérêt que les lampes dont je viens de parler. La belle collection de M. Augier, de Marseille [2], renferme une ampoule de terre cuite, d'origine égyptienne, présentant sur une de ses faces une croix à branches égales, sur l'autre un médaillon central, duquel partent quatre rayons en sens opposé et renfermant lui-même une croix grecque à branches évasées. La forme de cet ustensile est identique à celle des ampoules de saint Mennas. Une de ces der-

1. La seconde lampe ne portait aucun dessin.

2. La collection remarquable que M. Augier a réunie comprend des objets chrétiens des premiers siècles et surtout du moyen âge. Elle présente le plus vif intérêt.

nières se trouve au musée de Cannes : elle fait partie de la collection que M. le baron Lycklama[1] a donnée à cette ville, et provient d'Asie Mineure. Cette ampoule, dont le col est brisé, porte sur ses deux faces le saint en orant, entouré de deux animaux couchés à ses pieds[2]. M. Augier en possède un exemplaire identique, mais de parfaite conservation. Je crois qu'il faut voir aussi une représentation de saint Mennas dans une curieuse plaque de terre cuite dont je dois communication à M. Augier[3]. Cet objet appartient à une collection privée. Un saint, les bras étendus, occupe le milieu de cette plaque. Au-dessus et à côté de ses mains sont une croix et une palme. De chaque côté de l'orant, on voit un animal qui semble un chien ou un renard. Aux pieds du saint sont des objets trop indistincts pour que je puisse les décrire. Assurément, si la composition générale de cette scène rappelle les images figurées sur les ampoules de saint Mennas, telles que les représentent les objets dessinés dans le *Bulletin d'archéologie chrétienne* de M. de Rossi[4], elle s'en écarte notablement pour les détails. La forme de la croix est toute différente, et, chose importante, les animaux ne ressemblent nullement, ni par leur espèce ni par leur posture, à ceux qui sont généralement placés aux pieds du saint et que M. Edmond Le Blant a reconnus être des chameaux. On doit noter que le personnage représenté sur cette plaque de terre cuite est vêtu du costume militaire[5] : la partie supérieure du corps est complètement fruste. Je suppose que ce petit monument est une tessère chrétienne ou une sorte de médaille de dévotion. J'attribuerai le même usage à une autre plaque de terre cuite, provenant de la même collection et portant une croix latine à branches évasées, ornée de pampres. Une sorte de palme règne tout le long de la bordure.

Dans la même collection figure le couvercle d'une pyxide. Cet objet est de forme ronde, en bronze, et surmonté d'une colombe accroupie. On ne saurait méconnaître qu'il s'agit ici d'une pyxide.

1. Je crois utile d'indiquer que les curieux sarcophages de plomb illustrés par M. de Rossi dans son *Bulletin d'archéologie chrétienne* (1873, p. 85, éd. franç.) font partie de cette collection et se trouvent maintenant au musée de Cannes.

2. De Rossi, *Bull. d'archéol. chrét.*, 1869, p. 45 (édit. franç.).

3. La surface de cette plaque est enlevée sur toute la partie gauche.

4. 1869, pl. II et IV. Cf. année 1879, p. 42 (éd. franç.), et une *Note* de M. Ed. Le Blant *sur une fiole à inscription portant l'image de S. Mennas*, dans la *Revue archéologique*, mai 1878, pp. 299-306.

5. De Rossi, *Bulletin*, 1869, p. 44 (éd. franç.). Le costume du saint et la palme figurée sur cette plaque me font écarter l'idée d'une représentation de Daniel.

eucharistique, telle que les premiers chrétiens en avaient dans leurs demeures[1]. La provenance de ce monument n'est pas certaine : on suppose cependant qu'il vient de Rome. Je le crois antérieur à la paix de l'Église.

La collection de M. Augier renferme un monogramme en bronze trouvé en 1862 à Trinquetaille, près d'Arles. Ce monogramme a 16 centimètres de hauteur, mais son épaisseur est extrêmement faible. Il est brisé à sa partie inférieure; il servait donc de couronnement à quelque objet antique. Si l'on fait attention que Constantin résida à Arles; si, d'un autre côté, on considère l'élégance des formes de l'objet qui nous occupe, sera-t-il téméraire de penser que nous avons là une des plus anciennes représentations du monogramme chrétien dont Constantin fit orner les enseignes romaines? Son épaisseur très faible et l'absence de couronne me font écarter l'hypothèse qu'il ait pu appartenir à une enseigne militaire.

III

Je termine cette note par la description de quelques bijoux chrétiens. Au musée de Narbonne, une bague en or porte un monogramme dont je ne puis donner l'exacte interprétation[2], et l'acclamation IN DEO VIVAS[3]. La forme des lettres dénote une époque de décadence. La surface de l'anneau est traversée par des lignes entrecroisées, creusées profondément. A Arles, deux bagues en os portent, gravé en creux, le monogramme constantinien; je pense qu'il faut considérer comme chrétienne une bague de bronze qui appartient au même musée, et dont le chaton porte, entre deux tiges fleuries, une croix dont la haste a la forme d'un J carré.

A Marseille, plusieurs bagues en or ont pour emblèmes des palmes; sur une autre c'est une ancre qui est gravée sur le chaton. Quatre de ces bagues appartiennent à la collection de M. Augier.

Dans la même collection se trouvent une bague en bronze, portan la croix latine, et un sceau pédiforme, avec l'acclamation VIVAS, terminée par une feuille[4].

1. Martigny, *Dict. des antiq. chrétiennes*, v° *Colombe eucharistique*. Cf. Smith and Cheetham, *Dictionary of christian antiquities*, v° *Pyx*.

2. On peut lire FLAVIVS, SALVI, SILVANI, FVSINIA.

3. Tournal, *Catalogue du musée de Narbonne*, n° 662.

4. Dans le *Bulletin d'archéologie chrétienne* de 1880 (p. 99, note 3, éd. franç.), M. de Rossi signale une empreinte de brique pédiforme, où se lit le mot VIVAS seul;

Je citerai encore comme appartenant à M. Augier un médaillon formé de morceaux de verre alternativement rouge grenat et verts, et disposés en forme de croix. Le médaillon central, en verre grenat, représente une image de saint Jean-Baptiste, gravée en creux. Ce curieux objet provient de Lambæsis. Le Précurseur n'est pas nimbé; on remarque qu'il est vêtu d'une tunique courte, qui indique le vêtement de poils de chameau dont parle l'Évangile. La présence de la croix assigne à cette intaille une époque postérieure à la paix de l'Église; mais on doit se souvenir, en même temps, que dans l'Église d'Afrique la croix parut sur les monuments beaucoup plus tôt qu'elle ne se montra à Rome. Les représentations de saint Jean-Baptiste sur les monuments chrétiens ne sont pas rares[1].

La collection de M. Augier renferme, enfin, une agrafe chrétienne qui mérite une description particulière. C'est une plaque en bronze, sur laquelle est gravée une croix grecque gemmée. Sur les bras de la croix, deux colombes, les ailes éployées, inclinent le bec vers le centre de la croix; au bas de la plaque, on voit une sorte de serpent et quatre traits qui semblent indiquer les quatre fleuves s'échappant de la montagne sainte : du corps du serpent sort une tige formée de perles qui supportent la croix; de chaque côté de cette tige s'échappe une palme ; enfin deux colombes s'envolent de terre vers la croix. Il y a là une allégorie dont le sens me paraît être celui-ci : la croix, victorieuse du démon, est la source des grâces ; c'est vers elle que doivent tendre les âmes qui vivent sur la terre; c'est elle qui donne le triomphe et le repos aux âmes des élus.

La colombe posée sur les branches de la croix se rencontre sur les monuments chrétiens[2] et saint Paulin y fait allusion[3]. Mgr Martigny, qui cite le passage de saint Paulin, dit aussi que, selon saint Grégoire, les colombes au vol sont le symbole de l'ascension de Jésus-Christ, ou des âmes des martyrs et des fidèles délivrées des entraves du corps[4]. Cette dernière interprétation peut très bien s'appliquer au sujet qui nous occupe; on peut aussi en rapprocher

cette marque existe sur une tuile de Saint-Laurent-hors-des-Murs. La provenance du sceau de la collection de M. Augier est inconnue, mais la dimension de cet objet ne permet pas d'en faire une marque de potier.

1. Martigny, *Dict. des antiq. chrét.*, 1877, v° *S. Jean-Baptiste.*

2. Ed. Le Blant, *Étude sur les sarcophages chrétiens d'Arles*, p. 27 et note 1.

3. « Quæque super signum resident cœleste columbæ
Simplicibus produnt regna patere Dei. » (Ep. XXXII, *ad Severum*, § 14.

4. *Dict. des antiquités chrétiennes*, p. 187, col. 2.

ce verset du Psaume LIV, qui m'en paraît une traduction exacte : *Quis mihi dabit pennas sicut columbæ, et volabo et requiescam* [1].

Remarquons, d'un autre côté, que la foi catholique atteste que la croix, c'est-à-dire la Passion de Jésus-Christ, nous a ouvert le paradis, et que cette doctrine n'a jamais cessé d'être enseignée depuis les Apôtres. « Bienheureux, dit saint Barnabé, ceux qui, ayant espéré dans la croix, sont descendus dans l'eau du baptême [2]. » La croix est notre plus grand motif de gloire, dit à son tour saint Cyrille de Jérusalem, reproduisant les paroles de saint Paul [3] ; et il ajoute plus loin : « Si pour avoir mangé du fruit de cet arbre (du paradis) ils ont été chassés du paradis, n'entreront-ils pas maintenant dans ce séjour bien plus facilement par le bois de Jésus-Christ, ceux qui ont la foi [4] ? » On sait que la croix gemmée est, dans l'iconographie chrétienne, un signe de triomphe : les deux palmes qui se rencontrent auprès de la croix, et qui semblent jaillir de son pied, ne font que lui confirmer davantage ce caractère.

Je sais qu'il ne faut s'avancer qu'avec prudence dans l'explication symbolique d'un monument chrétien. J'espère cependant qu'en présence de l'ensemble des emblèmes représentés sur l'agrafe de la collection de M. Augier, on ne trouvera pas téméraires les observations que je viens de présenter.

G.-M. TOURRET.

1. Ps. LIV, v. 7. Cf. ps. CXXIII, v. 7. S. Augustin, *De moribus Ecclesiæ* : « Cum se anima rapit in Deum, super omnem carnificinam libera et admiranda, volitabit pennis pulcherrimis et integerrimis quibus ad Dei complexum amor castus innititur. »

2. Μακάριοι οἱ ἐπὶ τὸν σταυρὸν ἐλπίσαντες κατέβησαν εἰς τὸ ὕδωρ. *Ep. cathol.*, XI, éd. Héfélé. Il s'agit ici de l'eau du baptême dont S. Barnabé a parlé au commencement du chapitre.

3. *Galat.*, VI, 14.

4. Καύχημα τῶν καυχημάτων ὁ σταυρός..... καὶ εἰ τότε διὰ τὸ ξύλον τῆς βρώσεως ἐξεβλήθησαν ἐκ παραδείσου, ἆρα διὰ τὸ ξύλον Ἰησοῦ νῦν εὐκοπώτερον οἱ πιστεύοντες εἰς παράδεισον οὐκ εἰσελεύσονται ; S. Cyrill. Hierosol., *Catech.*, XIII, in princ.

SUR

LE MODIUS CASTRENSIS

I

Dans son étude sur l'édit de Dioclétien *de pretiis rerum venalium*[1], Mommsen a constaté que les unités de volume employées pour la mesure des matières sèches y étaient un *kastrensis modius*, l'*Italicus modius* (deux fois seulement) et l'*Italicus sextarius*. On sait que l'*Italicus modius* était le tiers du pied cube romain ou *quadrantal*, valait par conséquent environ 8 litres 754, et que le *sextarius* (setier) correspondant était le seizième dudit *modius*, soit 0 *l*. 547. D'ailleurs, tandis que les Romains donnaient dans leur empire le nom de *modius* à une quantité de mesures locales ou régionales très différentes les unes des autres, leur setier (ξέστης) paraît être resté une mesure rigoureusement déterminée et servant comme telle à l'évaluation des différents *modii*, etc.

Quant au *modius castrensis*, suivant en cela Eisenschmid[2], Mommsen l'a fixé au *double* du modius italique ou ordinaire, soit 32 setiers. Il ne connaissait cependant à l'appui de cette opinion que trois textes, dont un seul permet véritablement de la conclure, et il ajoute que l'origine de cette mesure n'est point éclaircie. F. Hultsch, dans les savants travaux [3] que je vais avoir l'occasion de citer à plusieurs

1. *Berichte über die Verhandlungen der kœniglich sæchsischen Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig*; Philologisch-historiche Classe, III Bd, 1851, p. 58-60.

2. *De ponderibus et mensuris veterum Romanorum, Græcorum, Hebræorum*; Argentor., 1768.

3. *Griechische und rœmische Metrologie*; Berlin, Weidmann, 1862. Je citerai cette édition sous la rubrique *Hultsch*.

Metrologicorum scriptorum reliquiæ; Leipzig, vol. I, 1864; vol. II, 1866. Je citerai cet ouvrage sous la rubrique *Metr. script.*, I ou II; sans désignation de volume, le renvoi sera fait aux précieux index qui terminent l'ouvrage.

reprises, s'est contenté de reproduire l'opinion de Mommsen (Hultsch, p. 94, *Metr. script.*, 1, p. 41).

Je me propose d'établir 1° que cette opinion ne repose nullement sur des preuves suffisantes ; 2° que les indications que l'on peut tirer des calculs de quelques problèmes de la collection héronienne [1] doivent plutôt faire conclure à une valeur de 24 setiers, c'est-à-dire une fois et demi le *modius* ordinaire ; 3° que cette valeur permet une explication relativement satisfaisante de l'origine du *modius castrensis*.

II

Le premier texte invoqué par Mommsen est tiré des *commentaires* de saint Jérôme sur le prophète Ezéchiel (chap. IV). Je vais citer tout le passage d'après l'édition de Paris, 1704 (tome III, livre I, p. 721).

« Sterilitatem cibi aquæ auget sterilitas. Sextum enim mensuræ Hebraïcæ quæ appellatur HIN jubetur per singulos dies bibere. Porro HIN duos χόας atticos facit, quos nos appellare possumus *duos sextarios* Italicos, ita ut HIN mensura sit Judaïci sextarii nostrique castrensis, cujus sexta pars facit tertiam partem sextarii Italici. »

Je le répète, ce texte serait le seul probant s'il pouvait d'ailleurs inspirer une confiance sérieuse. Mais ceux qui se sont occupés de métrologie savent assez combien une seule autorité doit être suspectée en principe, surtout lorsque sa compétence n'est pas plus établie que celle de saint Jérôme en pareille matière. Un examen un peu attentif va, au reste, nous montrer quels doutes sérieux peuvent être formulés dans le cas actuel.

En premier lieu, le *hin* dont le sixième mesurait la ration d'eau du prophète (probablement le grand *hin* double du *hin* sacré) était beaucoup plus voisin de trois que de deux conges attiques [2]. Le *hin* de cette dernière contenance, dont l'existence est d'ailleurs attestée par Josèphe (*Metr. script.*, I, 279), est une mesure des Séleucides, qui réduisirent au μετρήτης de douze conges le *bath*, sextuple du *hin*, et principale unité hébraïque pour les liquides.

En second lieu, le conge attique est de six setiers ; deux conges

1. *Heronis Alexandrini geometricorum et stereometricorum reliquiæ*, éd. Hultsch ; Berlin, Weidmann, 1864. Je citerai sous la rubrique *Héron*.

2. Les évaluations (*Metr. script.*) varient de 15 à 18 setiers, suivant évidemment celles de la mesure dite *bath*, dont le grand *hin* était le sixième.

font donc *douze* et non pas *deux* setiers. Cette singulière erreur de saint Jérôme prouve qu'il travaillait sur des renseignements qu'il n'était pas capable de contrôler, puisqu'il ne reconnaissait pas que l'évaluation de deux setiers correspondait, chez son autorité, au sixième du *hin*, c'est-à-dire à la ration d'Ezéchiel.

Enfin, saint Jérôme parle d'un setier juif et d'un setier *castrensis*, qui n'ont jamais existé ; du moins il est parfaitement certain que le modius hébraïque ne se divisait pas en seizièmes.

En somme, tous les renseignements que fournit ce passage et que nous pouvons contrôler sont erronés; que dirons-nous du seul qui nous intéresserait s'il était exact?

Je remarque incidemment que le *cujus* du dernier membre de phrase se rapporte certainement à *mensura* et non à *nostrique castrensis* ainsi que le ferait croire la citation comme la fait Mommsen. Saint Jérôme conclut que la ration du sixième de *hin* fait un tiers de setier italique ; il croit d'ailleurs : 1° que le *modius* hébraïque est double du *modius* italique, 2° que le *modius castrensis* des Romains est équivalent au *modius* hébraïque ; mais il n'affirme nullement, comme un fait en dehors de cette double croyance, que la sixième partie du *sextarius castrensis* est le tiers du *sextarius Italicus*.

Si nous réduisons la donnée fournie par saint Jérôme sur le *modius castrensis* à ces termes, *qu'il équivaut au modius hébraïque*, nous pouvons la conserver; mais elle ne nous apprend rien de précis, car nous ne pouvons nullement dire avec lui que le *modius* hébraïque est le double de l'italique. Il est parfaitement constant, en effet, que l'estimation légale par les Romains du *modius* hébraïque était seulement de 22 setiers.

Saint Epiphane (*Metr. script.*, I, 261) nous apprend comment saint Jérôme a pu être amené à cette confusion. Le *seah* (סאה) hébraïque de 22 setiers (σάτον, σάτα, σάτος, σάτων), d'ailleurs identique au σάτης ou σαίτης d'Egypte, au σαβιθά d'Ascalon, au σαριθά de Syrie (*Metr. script.*), se mesurait non pas ras, mais comble. Il est clair qu'un pareil procédé ne pouvait donner un volume bien déterminé : aussi, tandis qu'Eusèbe l'évalue (*Metr. script.*, I, 277)[1] à une fois et

1. Le texte ajoute ξεστῶν κδ', comme s'il s'agissait du *modius* italique et non du *modius* hébraïque. Il est certain que cette évaluation du *seah* à 24 setiers se rencontre assez souvent; mais alors c'est la mesure à peu près rase, et je pense que l'identification a été faite précisément avec un *modius* de 24 setiers dont l'existence est suffisamment prouvée et qui pour moi est le *castrensis*. Une preuve qu'Eusèbe considère bien comme hébraïque à 22 setiers le *modius* = 2/3 du *seah*, c'est que plus haut il dit que le *kor* vaut 30 *seah* et 45 modii (κόρος σάτων λ', μοδίων με'). Or

demi la mesure rase, soit 33 setiers, saint Epiphane ne le compte qu'à une fois et quart, soit 27 setiers 1/2, ce qui semble au reste avoir encore dépassé le volume effectif moyen. Il est clair que l'évaluation de saint Jérôme du *modius* hébraïque à 32 setiers correspond à la plus forte évaluation du *seah*. Mais à quel mode de mesurage faut-il rapporter l'identification avec le *modius castrensis?* Nous n'en savons rien, si ce n'est qu'évidemment, si cette identification avait une valeur légale, elle ne pouvait se rapporter qu'à des mesures rases.

Est-il nécessaire d'insister et de montrer que si saint Jérôme connaît assez bien les relations théoriques entre les mesures juives, il ignore absolument, par suite de la confusion entre le *seah* ras et le *seah* comble, le rapport de ces mesures avec celles des autres pays? Prenons le commentaire sur Isaïe (chap. v, tome III, p. 49, 50). Nous y voyons que le *kor* ou *homer* (חוֹמֶר se divise en 10 *épha*) אֵיפָה que l'*épha* est égal au *bath* (בַּת), mesure des liquides, et vaut 3 *modii*. Ici il entend encore le *seah* comble de 33 ou 32 setiers[1], double du *modius* italique.

Mais il nous dit en même temps que les Septante ont traduit *kor* par 6 artabes, ce qui ne fait que 20 *modii*. Cela mettrait l'artabe à 110 ou 106 2/3 setiers. Or il n'y a jamais eu de cette dimension, comme artabe, que celle de Perse.

Donc, ou bien l'autorité de saint Jérôme avait compris l'artabe introduite par les Romains en Egypte, tiers de la coudée cube romaine, de 3 *modii* 1/3 romains (*Metr. script.*), ce qui donne exactement 20 *modii* pour 6 artabes, mais alors ce sont des *modii* italiques de 16 setiers et non des *modii* hébraïques; ou bien, plus probablement, cette autorité avait entendu l'artabe que les Septante pouvaient seuls connaître, c'est-à-dire l'artabe ptolémaïque identique au μετρήτης et de 72 setiers, ce qui donne pour le *modius* 21 3/5 de setier. Cette fois c'est le *seah* ras et non plus comble.

L'évaluation des Septante indique, au reste, que les conquérants grecs avaient systématiquement voulu abolir l'usage des mesures combles en Judée, tout en laissant subsister les mêmes rapports entre les unités. A ce nouveau système, contre lequel les Machabées durent réagir, se rattache naturellement la réduction du *bath* au μετρή-

l'évaluation du *kor* (כּוֹר) à 30 *seah* est constante, et il valait d'après Josèphe (*Metr. script.*, I, p. 279) 10 médimnes attiques, soit légalement pour les Romains 960 setiers, ce qui met le *seah* (comble) à 32 setiers, et le *modius* (*seah* ras) à 21 1/3. L'évaluation est un peu faible; si le *modius* est de 22 setiers, le *kor* sera de 990.

1. Voir la note précédente.

της dont nous avons parlé en commençant. Mais les Septante se seraient trompés en opérant deux fois la réduction du tiers, d'abord sur le nombre des *seah* au *kor*, ensuite sur la valeur même du *seah*. Cependant il y a quelques doutes par suite de la confusion constante qui existe entre les mesures usuelles des Hébreux et les mesures dites saintes, qui portent le même nom et n'en sont que la moitié. En tout cas, la traduction ne peut être que simplement approximative.

III

Nous n'avons laissé subsister du témoignage de saint Jérôme que l'équivalence du *modius castrensis* avec une mesure juive qui d'ailleurs peut être aussi bien d'environ 24 setiers que d'environ 32, sans qu'il y ait de motif suffisant pour se décider en faveur de l'une ou de l'autre des deux hypothèses. Abordons maintenant les questions que soulève le second argument invoqué par Mommsen.

Un texte des *Gromatici veteres* (Lachmann; Berlin, Reimer, 1848, p. 354) dit que le *kastrensis jugerus* contient 3 *modii kastrenses*. Comme le remarque très bien Mommsen, le *jugerus* en question est le *jugerum* romain ordinaire de 28,800 pieds carrés (environ 25 ares) et l'épithète de *kastrensis* qui lui est appliquée ne peut provenir que d'une confusion entraînée par la désignation de *modius kastrensis*.

Cette dernière se rapporte ici non pas à une mesure de grains, mais bien à une mesure agraire de surface. C'est d'ailleurs évidemment le *modius satorius* (σπόριμος μόδιος) dont Hultsch a très bien établi l'introduction en Egypte par les Romains (*Metr. script.*, I, p. 38-42), et qui a dû servir également dans d'autres régions, sinon dans tout l'empire, aux opérations cadastrales [1].

Ce *modius* agraire, tiers du *jugerum*, représente évidemment une étendue pour laquelle on admettait fictivement que l'ensemencement consommait une mesure de grains à identifier avec le *modius castrensis*, au moins d'après le texte des *Gromatici veteres*. Je dis *fictivement*, car la quantité des semailles sur une même surface varie en fait du simple au double; il est donc clair qu'il est illusoire de vouloir, d'après ce rapport fictif, choisir pour la contenance du

1. Par exemple le σατίδα (*Metr. script.*) de Palestine est aussi le tiers du *jugerum*. Cette mesure se rapporte évidemment au σάτον (*seah*), comme le *modius satorius* agraire au *modius castrensis* mesure de grains.

modius inconnu entre deux nombres qui sont entre eux comme 3 et 4.

Encore si la quotité de 6 *modii* ordinaires pour les semailles du *jugerum*, quotité correspondant à l'hypothèse de Mommsen, se trouvait dans quelque agronome! Mais aucun, ni Varron, ni Palladius, ne la donne. Columelle (livre I, chap. IV), dit formellement: « Jugerum agris *pinguis* plerumque modios tritici quatuor, mediocris quinque postulat. » Et la moyenne des deux nombres 4 et 5 correspond exactement pour le tiers à un *modius* de 1 1/2 du *modius* ordinaire, soit 24 setiers.

Pour trouver le nombre 6, il faut aller le chercher dans Cicéron (*In Verr.*, act. II, 347). « In jugero Leontini agri medimnum fere tritici seritur perpetua atque æquabili satione. » Mais si le médimne vaut 6 *modii*, peut-on voir dans ce passage la constatation d'une *pratique romaine*? Ce serait plutôt le contraire. D'autre part, Eusèbe (*Metr. script.*, I, 261) nous dit que le médimne des Siciliens ne contenait que 4 1/2 *modii*, ce qui concorderait avec notre hypothèse.

Hultsch cite encore le médimne agraire de Cyrène, qui, d'après Hygin (*Gromatici*, p. 122), valait 1 1/12 environ du *jugerum* romain. Mais les mêmes observations peuvent être répétées; le médimne (unité de volume) est une mesure trop variable pour qu'on puisse conclure avec sûreté la quantité de grains servant pour le *jugerum* des terres en question. D'ailleurs, il ne s'agit point d'un usage local dans des pays hellènes; et la nature même de la relation inconnue à déterminer rend illusoire tout rapprochement de cette sorte.

Un autre indice, plus important, quoique également insuffisant, existe cependant sur la contenance du *modius* de semailles. Le μόδιος σπόριμος agraire d'Egypte se subdivisait en 40 λίτραι. Ce dernier terme est évidemment la traduction grecque du mot latin *libra*.

Dans l'hypothèse d'un modius de 32 setiers, on est porté à voir dans cette subdivision l'indication du *poids* de blé contenu dans le *modius* à déterminer. On sait que le pied cube romain (48 setiers) contenait le volume de 80 livres d'eau. En admettant 0,75 pour le poids spécifique du blé, 32 setiers formeraient le volume de 40 livres de blé, soit 20 livres pour le *modius* ordinaire de 16 setiers.

F. Hultsch rejette avec raison cette manière de voir, si favorable cependant à la thèse qu'il soutient. Le blé d'Alexandrie était en effet sensiblement plus lourd et pesait 20 livres 10 onces au *modius* de 16 setiers, d'après Pline (*N. H.* XVIII, § 66), ce qui suppose un poids spécifique de 0,78125 et donne 41 2/3 livres de blé pour les 32 setiers.

Pour expliquer la division du *modius satorius* en 40 *libræ*, le savant philologue a eu recours à une hypothèse très ingénieuse, mais assez complexe. Il s'agirait de l'application au *modius satorius*, compté comme *as* (unité), de la *sestertiaria ratio* exposée par Volusius Mæcianus (*Metr. script.*, II, p. 63-73) et d'après laquelle l'*as* est subdivisé en 40 *libellæ*.

Dans notre supposition d'un *modius satorius* de 24 setiers, l'explication est très simple. 24 setiers sont le volume de 40 livres d'eau, et la λίτρα est prise non plus pour un poids d'une livre, mais pour le *volume* d'une livre d'eau. Que le terme de *libra*-λίτρα ait ainsi été réellement employé pour un volume, cela ne peut faire de doute. Il était même usité couramment (abusivement d'ailleurs) pour la mesure de l'huile (*Hultsch*, p. 93), comme désignant l'hémine ou demi-setier. Quant à son emploi pour la mesure du blé, il suffit de voir *Héron* (p. 232), où la λίτρα est bien évidemment le volume d'une livre d'eau ou 1/80 du pied cube. Exemple, l. 4-5 : εἰς τὸν στερεὸν πόδα μόδιοι β̄ (ἀπὸ) ξεστῶν κδ̄ (sic legendum) ἐξ οὐγγιῶν κ, γίνονται λίτραι π̄. « Au pied cube deux *modii* de 24 setiers de 20 onces, soit 80 livres. » Tout ce passage relate, au reste, des expériences sur le tassement des farines en magasin, d'où il résulte que le pied cube fournit différents volumes exprimés en *livres*. L'*once* (20 au setier) y représente naturellement le douzième de la λίτρα.

IV

Le dernier texte cité par Mommsen sur le *modius castrensis* (Absyrti *Hippiatr.* lib. II, cap. CXXIX), δίδου ἡμιμόδιον καστρίσιον ἑσπέρας καὶ ἡμιμόδιον ἕωθεν, ἵνα καθ' ἡμέραν μόδιον καστρίσιον ἐσθίει τὸ κτῆνος, » n'est nullement donné par lui à l'appui de son opinion. Il s'agit d'une recette, donnée d'ailleurs également par un autre traité d'hippiatrie (Pélagonius), pour remédier à la maigreur des chevaux, et où il est indiqué de mélanger trois *modii* d'orge avec une certaine quantité de pois ou de fèves et d'en faire un *modius castrensis* à donner chaque jour au cheval. Mommsen se contente d'établir qu'on ne peut voir dans ce *modius* la somme du mélange, mais la ration journalière composée d'après la proportion indiquée.

Je n'aurais donc point parlé de ce texte, si Hultsch n'y avait vu (*Metr. script.*, I, p. 41) une confirmation de la fixation du *modius castrensis* à 32 setiers. Voici son argumentation : Au temps de Polybe on donnait mensuellement aux chevaux de cavalerie 8 *modii*

de blé et 42 *modii* d'orge, en tout 50 *modii*, soit par jour 1 2/3 de *modius* à 16 setiers. Si ce chiffre est inférieur aux 2 *modii* qui résulteraient de la donnée d'Absyrte, c'est que, le blé étant plus lourd que l'orge, lorsque la ration était tout entière composée en orge, on en devait donner 32 setiers.

Que ce raisonnement ne soit point valable, c'est ce qu'il est facile de voir. La différence du blé et de l'orge au point de vue de l'alimentation pourrait simplement faire évaluer au plus la ration du temps de Polybe à 28 setiers d'orge. En second lieu, Absyrte parle non pas d'orge, mais d'un mélange beaucoup plus nourrissant; enfin Pelagonius, dans une autre recette que cite Mommsen, indique de donner même par jour un *modius* (évidemment *castrensis*) de blé torréfié.

Il est évident que les vétérinaires entendent par *modius castrensis* non pas une mesure fixe, qu'il faut donner sans tenir compte de la taille ou du travail du cheval, mais bien la ration moyenne d'un cheval ordinaire, et nous apprenons par là que cette ration était comptée pour un *modius castrensis*. Or il n'y a pas de doute que, si l'on compte ce modius à 32 setiers, même en orge, ce qui ferait environ 10 k. 8, la ration ne soit sensiblement trop forte. Celle indiquée par Polybe, 9 k. 3 de blé et d'orge, est déjà considérable; mais il s'agissait des chevaux de la cavalerie romaine, c'est-à-dire de chevaux de cuirassiers. Notre chiffre de 24 setiers, soit environ 8 k. 1 d'orge, représente au contraire une bonne moyenne très admissible.

V

Après avoir montré que les textes cités par Mommsen laissent au moins place aux doutes les plus sérieux, il me resterait à leur opposer des textes précis. Malheureusement le seul que fournisse *Héron* (*Mens.* 17, p. 172-193, et *Metr. script.*, I, p. 203-24, fr. 22) appartient à un problème passablement corrompu.

Il s'agit de mesurer la contenance d'un bateau (πλοῖον) dont on donne la longueur, la largeur et la profondeur en coudées. On fait le produit des trois dimensions, qui donne 1920 coudées cubes, ou, en multipliant par 10, 19200 *modii* italiques. Le problème continue ainsi:

Ἐὰν δέ τις εἰς καστρησίους εἴπῃ μοδίους, ἀνάλυσον τοὺς μοδίους εἰς ξέστας, καὶ ψήφισον τὸν μόδιον τοῦ σίτου κατὰ δ' ξέστας· γίνονται σίτου μόδιοι μυριάδες β', ,ατκ'· ὁ ποὺς δέχεται σίτου μοδίους β'.

« Si quelqu'un te demande la contenance en *modii castrenses*, réduit les *modii* (italiques) en setiers (en multipliant par 16) et compte les *modii* (*castrenses*) à 4 setiers (c'est-à-dire, divise le produit obtenu par 4). Il vient 21320 *modii* de blé. Le pied (cube) contient 2 *modii*. »

Il est clair que cette dernière indication sur la contenance du pied cube (3 *modii* italiques) ne peut se rapporter qu'au *modius castrensis* dont on vient de parler. Le chiffre de 4 setiers indiqué dans le texte est évidemment faux, et Hultsch a lui-même admis (*Metr. script.*, II, p. 197-198) la correction κδ', 24, proposée par Wilh. Christ. (*Annales* de Fleckeisen, 1865, p. 433 et suiv.).

Quant au nombre 21320 (ou 24320 suivant une autre leçon), on n'en peut rien tirer. Il indiquerait une division de 19200×16 par un nombre fractionnaire voisin de 14, ce qui est inadmissible. D'autre part, il ne peut être corrigé, car la corruption du problème paraît beaucoup plus grave, et le résultat final, que représente sans doute ce nombre 21320, a dû primitivement être obtenu d'une tout autre façon.

Il existe en effet dans la collection héronienne deux autres mesures de bateau (πλοῖον) (*Héron*, p. 170-171, p. 173; *Metrol. script.*, I, p. 202, 205 fr. 18, 23). Or dans tous les deux le produit des trois dimensions est augmenté dans une certaine proportion : le tiers dans le premier de ces problèmes, ce qui est donné comme une règle générale; le sixième en fait dans le second problème que nous allons revoir tout à l'heure. Le produit brut est évidemment un cubage qui ne peut s'appliquer qu'à un radeau grossier comme la σχεδία : (*Héron*, p. 190). Mais le calcul complémentaire a dû être négligé par le copiste des *Mensuræ*.

Au reste, ces trois problèmes donnent tous la transformation en *modii* d'un volume mesuré en coudées cubes; mais le premier des deux derniers ne nous intéresse pas, puisqu'il ne parle que du *modius* italique, de 10 à la coudée cube[1].

L'autre problème, malheureusement très corrompu, va au

1. Il en est de même d'un quatrième problème où se présente cette transformation (*Héron*, p. 168-169), et où il est donné comme règle de multiplier par 11 1/22 le nombre des coudées cubes pour obtenir celui des *modii*. J'admets que dans ce dernier problème il s'agit du *modius* italique et d'une coudée plus grande que la coudée romaine. On trouve que le pied cube correspondant à cette coudée serait les 12/11 du pied cube romain. En comptant le pied linéaire romain à 0m,29574, on trouverait dès lors pour le pied linéaire de la coudée en question 0,30444 ; ce doit être un pied grec, un peu plus faible que l'attique, 0,30828.

contraire nous montrer également le *modius* de 24 setiers. En voici le texte, comme je le rétablirais. J'indique entre crochets [] les leçons que je propose en désaccord avec tous les manuscrits. Pour les autres différentes de celles de Hultsch, il suffira qu'elles soient justifiées par l'un des manuscrits, suivant les indications mêmes du savant philologue, que je reproduirai au reste en note pour les passages relatifs à mes propre corrections.

Πλοῖον μετρήσωμεν οὕτως· ἐὰν ἔχῃ πήχεις μ′ τὸ μῆκος, ἡ δὲ διάμετρος τῆς πρώρας πήχεις ς′, ἡ πρύμνα πήχεις ς′, καὶ ἡ κοιλία πήχεις η′, ὕψος πηχῶν δ′· σύνθες πρῶραν καὶ πρύμναν· γίνονται πήχεις [ιβ′· ὧν τὸ ἥμισυ γίνεται ς·][1] σύνθες καὶ τοὺς η′· γίνονται ιδ′· ὧν τὸ ἥμισυ γίνεται ζ′· τούτους ἐπὶ τὸ βάθος (intellige ὕψος) γίνονται πήχεις κη′· τούτους ἐπὶ τὸ μῆκος γίνονται πήχεις ,αρκ′· ὁ πῆχυς χωρεῖ ἀρτάβας γ′, γίνονται ἀρτάβαι ,γτξ′, ἔχει ἡ ἀρτάβα μοδίους β′ [δ″][2], — ὁ πῆχυς χωρεῖ μοδίους ι′ Ἰταλικούς[3], — μοδίοι [γίνονται ,ζφξ′][4].

« Nous mesurons un bateau comme suit : soit une longueur de 40 coudées, un *travers* à la proue de 6 coudées, la poupe 6 coudées, le ventre (travers au milieu) 8 coudées, la profondeur 4 coudées. Ajoute la proue et la poupe, il vient [12 coudées dont la moitié est 6]; ajoute encore 8, il vient 14 dont la moitié est 7; multiplie par la profondeur, il vient 28 coudées; par la longueur, 1120 coudées. La coudée contient 3 artabes, il vient 3360 artabes. L'artabe contient 2 *modii* 1/4, — la coudée contient 10 *modii* italiques, — il vient [7560 *modii*] ».

Je rappelle que la coudée vaut les 3/2 du pied en longueur ; la coudée cube vaut donc $27/8 = 3\ 3/8$ du pied cube ou 162 setiers, puisque le pied cube contient 48 setiers. Les Romains ne comptaient en nombre rond que 10 *modii* ordinaires, soit 160 setiers. Mais cette dernière donnée a été introduite après coup dans le problème et en a défiguré la fin ; nous n'avons pas à en tenir compte.

Le tiers de 162 setiers est 54 setiers, contenance qui résulte du problème pour l'artabe. On ne peut méconnaître l'artabe introduite par les Romains en Egypte, dont nous avons parlé plus haut, tiers de la coudée cube romaine, et comptée ordinairement (*Metr. script.*, p. 258) pour 3 1/3 *modii* italiques, puisqu'on ne comptait que

1. *Libri* λς′, il y a eu une lacune.
2. β′ IK, δ′ G 1—2.
3. Ceci est une glose qui n'a pas de rapport au problème.
4. *Libri* ιγ′ ou ιγ′ S, corruption de l'ι final de μοδίοι et du γ initial de γίνονται. Le nombre devenu incompréhensible n'a pas été copié.

10 *modii* à la coudée cube au lieu de 10 1/8. Mais nous voyons qu'en fait elle valait un peu plus, 3 3/8 *modii* italiques.

Les leçons des manuscrits pour la contenance de l'artabe en *modii* (2 ou 4) donneraient des *modii* de 27 ou 13 1/2 setiers, ce qui est insoutenable. Mais il est facile de corriger 2 1/4, et on a alors exactement un *modius* de 24 setiers, c'est-à-dire le *modius castrensis* du problème précédent. C'est la seule façon à notre sens d'expliquer les données de Héron, devant lesquelles F. Hultsch s'est arrêté sans conclure.

VI

En résumé, l'existence d'un *modius* de 32 setiers n'a point de preuves réelles. Celle d'un *modius* de 24 setiers est attestée par la concordance de deux problèmes de Héron, dont l'un le désigne comme *castrensis*. Josèphe (*Metr. script.*, I, 279) paraît l'avoir même désigné comme Ἰταλικός, par abus évidemment, pour l'identifier avec le *seah* hébraïque, suivant un rapport commode que suivent d'autres auteurs et qui est au fond de la donnée de saint Jérôme, tandis que le *seah* mesuré ras ne contenait effectivement que 22 setiers.

La contenance de 24 setiers pour le *modius castrensis* s'accorde suffisamment avec les autres données relatives à cette mesure pour être admise, en conséquence, de préférence à celle de 32 setiers supposée par Mommsen.

Resterait à en expliquer l'origine.

Pour cela, il faut sans doute remonter aux premiers temps de la république. Je remarque qu'alors le seizième du modius s'appelait *librarius* et non pas *sextarius*. Ce terme me semble indiquer qu'à l'origine la mesure du *librarius* représentait le volume d'un poids d'une livre d'une certaine matière sèche dans laquelle nous ne pouvons guère voir que la farine de blé[1]. Il en résulterait qu'en principe les rations ont dû être déterminées en livres de farine.

Mais les distributions aux soldats se faisaient en grains. Pour compenser la perte en poids qui résulte de la transformation du grain en farine, rien n'était plus simple, après avoir déterminé une mesure contenant un poids déterminé de blé (par exemple, un

1. Nous supposons, au reste, une époque antérieure à la réforme du plébiscite des Silius, en sorte qu'on n'a point à chercher des rapprochements précis avec les contenances des mesures postérieures, les seules que nous connaissions.

modius contenant 20 livres de blé) et qui aurait formé une ration d'un certain nombre de jours si le poids avait été en farine, que d'augmenter de moitié cette mesure, ce qui suppose une perte d'un tiers, proportion certainement forte, mais qui ne semble pas exagérée, eu égard aux moyens grossiers de mouture dont on disposait à cette époque.

Cette explication est très simple ; à la vérité elle est purement hypothétique, ou plutôt elle repose sur le rapprochement de deux hypothèses, destinées à rendre compte d'une part du terme *librarius*, de l'autre de la différence entre le *modius castrensis* et le *modius* ordinaire. C'est ce rapprochement seul qui lui donne quelque force ; mais il me semble qu'en pareille matière il est difficile d'espérer une solution plus satisfaisante.

PAUL TANNERY.

P. S. — Cet essai était déjà à l'impression lorsqu'a paru la seconde édition (Berlin, Weidmann, 1882) de la *Griechische und rœmische Metrologie* de F. Hultsch. Cette édition, complètement refondue et considérablement augmentée, propose, pour plusieurs des difficultés que j'ai essayé de résoudre, d'autres solutions que je regrette de ne pouvoir critiquer ici, mais la discussion m'entraînerait trop loin. En ce qui regarde le *modius castrensis*, l'illustre philologue n'apporte en réalité comme fait nouveau que la désignation de καστρήσιος ξέστης donnée à un setier syro-alexandrin qui vaudrait les 4/3 du setier romain (p. 630, note 1), ce qu'il explique parce que le *modius castrensis* de 32 setiers romains aurait contenu 24 setiers *castrenses*. Mais il y a là une double hypothèse insuffisamment fondée ; l'identité *rigoureuse* du *sextarius castrensis* avec le setier syro-alexandrin, d'une part ; de l'autre, la subdivision en 24 parties du *modius castrensis*, ce qui est au moins en contradiction avec la donnée de saint Jérôme.

Je dois signaler surtout que F. Hultsch est arrivé en ce qui concerne les mesures hébraïques à des conclusions nouvelles, qui s'écartent des miennes sur plusieurs points importants. Je n'ai pas, pour le moment, la prétention de présenter mon opinion sur ces points autrement que comme une conjecture sur laquelle je pourrai d'ailleurs revenir ; la validité de cette conjecture n'a au reste pas d'importance majeure en ce qui concerne la détermination du *modius castrensis*.

UNE

MOSAIQUE CONSTANTINIENNE

INCONNUE

A SAINT-PIERRE DE ROME

Tout récemment, M. Eugène Müntz, dans une très savante dissertation sur l'ancienne mosaïque absidale de la basilique de Saint-Pierre[1], a établi que cet ouvrage était identique, sauf d'assez nombreuses restaurations, à celui qui y fut exécuté par ordre de l'empereur Constantin, ou, du moins, qu'il était une fidèle copie de la composition originale. Il a joint à son travail beaucoup de documents concernant le grand arc de triomphe et sa fameuse inscription :

> Quod duce te mundus surrexit in astra triumphans,
> Hanc Constantinus Victor tibi condidit aulam.

Cette inscription a été très anciennement rapportée dans l'*Itinéraire d'Einsiedeln*[2], ainsi que dans le recueil anonyme copié par Poggio Bracciolini[3]. On la trouve dans d'autres manuscrits encore ;

1. *Revue archéologique*, septembre 1882, p. 16 du tirage à part des *Notes sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie*, VI.

2. *Corpus inscriptionum latinarum*, vol. VI, pl. I, p. 10.

3. *Ibid.*, p. 29, et G. B. de Rossi, *le Prime raccolte d'antiche iscrizioni*, Roma, 1852, p. 120. M. de Rossi fera connaître dans le t. II des *Inscriptiones christianæ*, actuellement sous presse, trois documents qui rapportent cette inscription avant Maffeo Vegio. Cf. Urlichs, *Codex urbis Romae topographicus*, Wurzbourg, 1871, p. 60.

elle a été notamment reproduite par Maffeo Vegio[1]: celui-ci ajoute, après avoir rapporté ces deux vers: « Quorum characteres longe vetusti peneque dixerim decrepiti nullum etiam aliud quam Constantini tempus quo ibi conscripti sunt manifeste arguere videntur. » Les archéologues postérieurs des XVIe et XVIIe siècles, comme Andrea Fulvio[2], Onofrio Panvinio[3], Pompeo Ugonio[4], Giacomo Grimaldi[5], etc., n'ont fait que copier Maffeo Vegio, l'inscription étant déjà détruite de leur temps.

C'est là tout ce que l'on savait sur l'arc de triomphe de l'ancienne basilique et c'était bien peu, car on ne pouvait admettre qu'une partie si importante eût été dépourvue d'ornement tandis que tout le reste de l'église était recouvert de fresques et de mosaïques.

La solution de ce problème a préoccupé tous ceux qui ont eu récemment l'occasion de faire des études sur l'ancienne basilique comme MM. de Rossi, E. Müntz, de Geymüller, Rohault de Fleury, Piper et d'autres encore; mais, quoique l'on fût en droit de supposer qu'une mosaïque eût existé sur cet arc et au-dessus de l'inscription, on n'en avait pas la moindre preuve. M. Piper[6] en particulier après avoir démontré que les objections de Muratori[7] contre l'antiquité de l'inscription n'étaient nullement fondées, et que toutes les preuves intrinsèques et extrinsèques la faisaient remonter avec certitude au temps de Constantin, chercha à établir les rapports qu'elle devait avoir avec la composition sous laquelle elle se serait trouvée. Il penchait à croire que sur le milieu de l'arc on voyait la figure du Sauveur, à qui se rapporteraient les paroles: *Quod duce te*, etc.

Tout récemment, j'ai eu le bonheur de découvrir un texte qui résout cette question intéressante et qui nous prouve, d'une façon inattendue, l'existence, sur l'arc de triomphe, d'une importante mosaïque constantinienne. Ce passage se trouve dans l'ouvrage posthume du cardinal Domenico Jacobacci *De concilia*, et, quoique imprimé

1. *De rebus antiquis memorabilibus basilicæ Vaticanæ* (ap. Bolland, AA. SS. Iun. t. VII, p. 62).

2. *Antiquitates Urbis*; Roma, 1525, f. XXVI.

3. *De rebus antiquis memorabilibus, et præstantia basilicæ Sancti Petri apost. princ.*, l. II, c. XI, dans le t. IX du *Spicilegium romanum*, p. 225 et 230.

4. *Historia delle stationi di Roma*; Roma, 1588, p. 90.

5. Bibl. Barberini, XXXIV, 50, fol. 164, v°.

6. Dr Ferd. Piper, *Zwei Inschriften Constantins des Grossen an seinem Triumphbogen in Rom*, etc., p. 43: extrait de la revue *Theologische Studien*, de Gotha, 1874.

7. *Inscriptiones*, p. 1853.

il y a bientôt 350 ans, a échappé jusqu'ici aux recherches des archéologues. Le cardinal, dans sa défense de l'authenticité des privilèges accordés par Constantin à saint Silvestre, observe [1] : « Porro multi malignantur contra fedem apostolicam propter istam donationem, et ante culpant quam legant, quod mirum est : cum adhuc temporibus nostris fuerit in ecclesia Sancti Petri in frontispitio majoris arcus ante altare majus Constantinus imperator in musivo depictus, literis aureis ostendens Salvatori et beato Petro apostolo ecclesiam ipsam a se ædificatam, videlicet ecclesiam Sancti Petri. »

On ne pourrait rien souhaiter de plus catégorique que ce texte, qui nous décrit bien exactement la mosaïque qui se voyait sur l'arc de triomphe, c'est-à-dire l'empereur Constantin faisant hommage au Sauveur et à saint Pierre de la basilique construite en leur honneur; il est tout naturel de supposer que la figure du Christ occupait le milieu, et qu'il avait à sa droite saint Pierre et à sa gauche l'empereur. A la première lecture du passage de Jacobacci on serait aussi tenté de croire que Constantin était représenté comme offrant le modèle de la basilique; mais peut-être les mots « literis aureis », se rapportant à l'inscription, ne comportent pas cette interprétation, d'autant plus qu'on n'en rencontre des exemples que dans les mosaïques du sixième siècle.

Nous voyons ainsi bien clairement la relation qui existait entre l'inscription et la mosaïque, et il ne nous reste qu'à déterminer à qui se rapportaient les paroles *Quod duce te :* au Sauveur ou à saint Pierre. Quoique l'on pourrait être tenté d'accorder cet honneur à l'apôtre, dans la basilique où reposaient ses reliques et qui était le centre de son culte, la présence du Sauveur me semble un argument contre cette hypothèse; car on ne saurait admettre qu'il se trouvât dans une position subordonnée. Nous croirions au contraire que saint Pierre intervient non seulement comme titulaire, mais aussi comme protecteur; ceci serait d'accord avec les compositions analogues, mais plus compliquées, des VIe et VIIe siècles, où le saint titulaire présente au Sauveur le fondateur de l'église [2].

Les savants les plus autorisés en matière d'archéologie chrétienne s'accordent, on vient de le voir, à attribuer l'inscription de l'arc au temps même de Constantin ; à l'appui de leur opinion on peut citer ce fait que les restaurations des mosaïques dont parle le *Liber pontificalis* sous le pape Séverin (640) sont limitées à celles de

1. Card. Dom. Jacobacci, *De concilio tractatus*; Roma, 1538, p. 783.
2. Comme à S. Lorenzo et à S. Teodoro de Rome, à S. Vitale de Ravenne, etc.

l'abside, et que les notices que nous possédons sur les travaux en mosaïque exécutés pendant le moyen âge gardent un silence absolu sur l'arc triomphal. Ce silence nous autoriserait même à conclure que les restaurations dont la mosaïque aura dû souffrir pendant les douze siècles de son existence ne furent pas assez importantes pour mériter d'être enregistrées.

Nous allons maintenant rechercher la date qu'on doit assigner à la destruction de cette mosaïque. Les paroles « cum adhuc temporibus nostris fuerit » nous prouvent que, quoiqu'elle fût déjà détruite au moment où le cardinal Jacobacci écrivait, ce prélat l'avait cependant encore vue avant en place ; ceci pourtant ne nous fournit pas des données bien précises, car nous ne connaissons pas l'époque à laquelle il écrivait, son ouvrage n'ayant été publié que longtemps après sa mort, en 1538[1].

Nous savons qu'il naquit vers l'année 1443 et qu'il mourut en 1527 ou 1528, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans[2]. Ce point de repère venant à nous manquer, nous sommes réduits à chercher par d'autres témoignages l'époque de la démolition de l'arc lui-même et de l'inscription ci-dessus mentionnée : il est à peu près certain qu'il fut détruit sous le pape Jules II (1503-1513)[3] et selon toute probabilité pendant l'année 1506-1507, quand Bramante commença les travaux de reconstruction, précisément près de l'ancien arc de triomphe. D'autre part on pourrait reculer la démolition jusqu'au moment de la construction du mur qui sépara de la nouvelle basilique ce qui restait de l'ancienne; construction attribuée par Ugonio[4] à Jules II, et par Panvinio[5] à Paul III.

Il n'y a pas de doute que la mosaïque n'existât encore et qu'elle ne disparût en même temps que l'arc lui-même, car cette date est

1. C'est son neveu, le card. Cristoforo Jacobacci, qui en entreprit la publication, le dédiant au pape Paul III.

2. Il se distingua de bonne heure par son érudition surtout en droit civil et canonique, et devint, en 1485, « concistorialis aulæ advocatus », et ensuite « Romanæ rotæ auditor ». Il fut fait chanoine de la basilique Vaticane en 1503, évêque de Lucera bientôt après, et cardinal prêtre en 1517. Il mourut selon les uns le 2 juillet 1527, selon les autres en janvier 1528. Pour les détails de sa vie, on peut consulter : L. Cardella, *Memorie storiche dei cardinali della santa Romana Chiesa*, Roma, 1793, t. IV, p. 28-30. Aubery ; *Histoire générale des cardinaux*, Paris, 1645, t. III, p. 257-259 ; G. Caraffa, *De Gymnasio Romano ejusque professoribus*, p. 502 ; Ciacconio, *Vie de Léon X*, etc.

3. Cf. Müntz, *Notes*, VI, p. 16 et 19 du tirage à part.

4. *Hist. delle Stationi*, p. 100.

5. *De rebus antiquis memorab.*, etc., p. 370.

en parfait accord avec le témoignage de Jacobacci, qui devint chanoine de la basilique Vaticane en 1503, et eut par conséquent la mosaïque sous les yeux jusqu'au moment de sa destruction. Nous pourrions aussi invoquer le témoignage contemporain d'Andrea Fulvio dans son ouvrage, *Antiquitates Urbis*, imprimé en 1525 : « legebatur nuper in abside quæ nunc diruta est distichon ex musivo paucis notum : *Quod duce te*, etc. » Comme on le voit, la démolition dont il parle devait être bien récente.

Nous devons ici faire remarquer la confusion dans laquelle sont tombés plusieurs écrivains du XVIe siècle et suivants : ils confondent l'arc triomphal avec l'arc de l'abside, sur lequel ils semblent placer l'inscription : *quod duce te* ; par exemple, Ugonio [1] observe : « E già nella Tribuna maggiore che era anticamente dietro quella che resta hoggi, si leggevano due versi fatti a musaico, i quali sarebbero già scancellati dalla memoria degli huomini, se Andrea Fulvio nel 3 libro delle sue Antichità non gli havesse conservati, al cui tempo fu detta Tribuna destrutta. Quelli cosi dicevano : *Quod duce te*, etc. » Ugonio ne semble pas avoir connu le passage de Maffeo Vegio, mais avoir copié Fulvio, qui dit que l'inscription se trouvait « in abside ». Pietro Sancti Bartoli commet une erreur encore plus grave en plaçant l'inscription sur l'arc de l'abside dans la gravure qu'il a donnée de la mosaïque.

En résumé, nous voyons que la mosaïque que nous sommes heureux d'avoir remis en lumière, ayant été détruite peu après l'année 1500, demeura inconnue aux archéologues romains des XVIe et XVIIe siècles. Il serait inutile d'insister sur la grande importance de cette mosaïque, qui complète les informations que nous possédions sur l'ancienne basilique de Saint-Pierre et qui a tout l'intérêt qui s'attache à une œuvre remontant aux premiers essais de la peinture monumentale en mosaïque.

ARTHUR L. FROTHINGHAM JUN.

Rome, janvier 1883.

1. *Hist. delle Stationi*, p. 90.

NOTE

SUR L'ÉTAT DE CONSERVATION

DES CLOUS EN FER

DÉCOUVERTS DANS LES FOUILLES D'UNE CITÉ GALLO-ROMAINE.

La Société archéologique du Châtillonnais a repris récemment les fouilles d'une cité gallo-romaine voisine du village de Vertault (Côte-d'Or).

Ces fouilles, commencées il y a longtemps déjà par la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, ont mis au jour une remarquable inscription qui ne laisse aucun doute sur le nom de Vertillum que portait cette ville.

Notre Société s'est proposé de rechercher et d'étudier les habitations privées, dont l'examen a été peut-être un peu négligé par les archéologues qui avaient eu autrefois la bonne fortune de découvrir à Vertillum des thermes et un temple situé au centre de la cité.

Dans les diverses habitations privées que nous avons explorées, nous avons rencontré de nombreux vases en terre de toutes formes, dits samiens, en belle terre rouge, qui sont malheureusement pour la plupart entièrement brisés.

Nous avons trouvé également des dents de sanglier, des débris de fresques, des meules de granit, mais surtout de très nombreux clous de fer, dont le métal est à peine altéré; tandis que les objets en fer, de la même époque, que nous découvrons en dehors des habitations, sont entièrement oxydés et d'une fragilité extrême, les clous recueillis dans l'intérieur des maisons sont restés presque intacts; on peut les ployer, les forger, et leur conservation est si parfaite qu'en les

attaquant avec la lime on reconnaît que le fer est simplement recouvert d'une sorte de patine très mince qui laisse inaltéré le métal sous-jacent.

Je crois qu'il est permis d'expliquer la singulière conservation de ces clous en se rappelant les expériences du Dr Barff, professeur à l'université de Kensington (Londres). Ce savant avait exposé au Champ-de-Mars, en 1878, une série d'objets en fer qui, grâce à un dépôt d'oxyde magnétique, étaient devenus inattaquables à la rouille.

Le procédé du Dr Barff consiste à faire passer un courant de vapeur d'eau surchauffée sur les objets en fer portés à une température de 500 degrés; il se forme dans ces conditions une couche d'oxyde magnétique ($Fe^3 O^4$) qui fait corps avec le métal et s'oppose à une oxydation ultérieure.

On a aussi remarqué que les barres de fer qui se recouvrent d'une couche incomplète d'oxyde magnétique au moment du laminage résistent à la rouille dans les conditions où le fer poli s'altère rapidement.



Ces faits expliquent, je crois, la remarquable conservation des clous trouvés à Vertillum; au moment de l'incendie qui a détruit la cité et dont les traces sont manifestes, le fer a dû être porté à une haute température, et la décomposition de la vapeur d'eau dégagée du sol et des objets renfermés dans les habitations l'a recouvert de cette patine d'oxyde magnétique qui l'a préservé de la destruction pendant tant de siècles.

Je joins à cette note plusieurs clous que j'ai fait polir sur deux faces, de manière à montrer la faible épaisseur de la couche protectrice, ainsi que l'état de conservation exceptionnel du métal[1].

LOUIS CAILLETET.

1. Les clous ont été déposés au Musée de Saint-Germain.

LA DESCRIPTION

DE L'ILE DE DELOS

PAR BONDELMONTE

En 1863, au cours de ses recherches à la bibliothèque du Sérail de Constantinople [1], M. E. Miller prit copie d'un manuscrit grec de la fin du quinzième siècle, contenant une traduction de l'ouvrage du Florentin Bondelmonte, *Liber insularum Archipelagi*. Cette traduction, restée inédite jusqu'à présent, paraît offrir un intérêt considérable à cause de l'état de corruption extrême où le texte latin de Bondelmonte nous est parvenu. Je dois à l'insigne obligeance de M. Miller de pouvoir publier dans la *Revue* le chapitre du manuscrit grec relatif à l'île de Délos; on verra que le nouveau texte permet de mieux interpréter et de corriger sur quelques points importants le latin incorrect et altéré du voyageur italien.

Je reproduis d'abord le texte latin, tel qu'il est donné dans l'édition de M. de Sinner [2]; j'écris en italiques les passages inintelligibles ou corrompus, pour lesquels la copie de M. Miller fournit quelques explications simples et certaines.

1. Restat nunc insulam indicare Deli, de qua saepe inter auctores habetur mentio, et famosissima in medio Cycladum exsplendebat. 2. Quam olim mobilem vetustas asserit, et multis in modis vocata fuit : *Delos*, *Asteria*, *Corana*, *Midia*, *Lagia*, *Cineto*, *Purpile* et nunc *Sdiles* dicta est. 3. De qua poetae taliter finxere : Jovem Latonam, Cei Titanis

1. Cf. *Archives des missions*, 2e série, t. II (1865), p. 495.

2. *Christoph. Bondelmontii Florentini librum insularum Archipelagi, ex codicibus Parisinis regiis nunc primum totum edidit*.... Ludovicus de Sinner, *Lipsiae et Berolini*, 1824. Le chapitre sur Délos occupe les pages 90, 91 et 92.

filiam, vitiasse, Junonemque, cum ex eo gravidam cognovisset, ad eam persequendam *Fitonem* misisse. 4. Quo persequente ipsa cunctis regionibus fugabatur. 5. *Tandem a sorore Asteria, jam in insulam transmutata, se litoribus applicans*, edidit Apollinem et Dianam uno partu, qui statim occiso *Fitone* ultus est matris injuriam. 6. Asserunt matri parturienti Dianam [et] Apollinem praebuisse officium obstetricis. 7. Unde ergo Dianam virginem fingunt sub Lucinae nomine, eo quod luci reddat infantes, parturientibus invocari. 8. Diana, omnium fere testimonio poetarum, Jovis et Latonae fuit filia. 9. Hanc veteres insignem virginitate perpetua voluere. 10. Et quidem, spreto omnium consortio, venationibus operam dedit. 11. Quaerebat in silvis cum luna in nocte feras, *et cum suo frigore* concupiscentias venereas expellebat. 12. *His igitur ab ea observatis*, hanc veteres lunam esse credidere, *et secum lunam injunxere*, atque circum circa arcum sagittasque a latere posuere, et nemorum Deam vocavere, et circum circa nymphas collocavere, tanquam ipsarum Deam, sc. Dryades, Oreades, Naides et Nereides, quae inter Graecos hodie venerantur [1], et affirmant quamlibet exercere officium suum. 13. Luna ergo mater est humoris; habet in silvis, in montibus et in mari et in fontibus humorem multiplicare, et in agris herbas, et semina procreare. 14. Haec enim Proserpina dicta est. 15. Similiter et Apollo diversis nominibus, secundum diversas attributas potentias, nominatur quandoque Sol, Phœbus, Titan, et a loco, ut Delius. 16. Duo igitur numina haec huic insulae tunc mobili, tunc erranti, Diana per noctem, i. e. luna prius nata est, et postea natus Apollo, i. e. dies, qui per solem illuminatur. 17. Delos graece, manifestum latine, quia post diluvium apparuit in nocte vaporibus lunae aestuante. 18. Postea in die sequenti, radiis solaribus eam monstrantibus, apparuit manifeste, et ideo Delos, i. e. manifestatio, cum primo *Ortygia* vocaretur *a multitudine perdicum ibi coadunantium*. 19. *Ortyx* graece, latine *perdix*. 20. Cintius mons ibi est ; quia in eo loco Diana nata est, et ideo aliquando Cinthia dicta erat. 21. Postea dictus Apollo a filio Vulcani et Minervae, qui primus fuit inventor medicinae. 22. In pede etiam montis hujus fons est qui crescit et decrescit eo tempore et hora Nili fluminis, quod mirum est. 23. In hac itaque Apollo colebatur, in qua de longinquis partibus dona ad ejus templum ferebantur, una cum virginibus circumstantium regionum. 24. Cumque enim Tarquinii avunculi Bruti Romae regnantis, filii ad hanc insulam Apollinis, de more sacrificaturi, muneribus perrexissent, ipsisque sacrificantibus, Brutus, qui cum eis more histrionis accesserat, jocabundus scipionem, quo aurum *adscenderat* (palam enim venerari numen timebat), ipsi Deo donasset, eis oraculum interrogantibus : quisnam post Tarquinium regnaturus esset Romae? respondit oraculum :

1. Cf. la thèse latine de M. Martha, *Quid significaverint sepulcr es Nereidum figuræ*; Paris, 1882.

Qui ex eis primum matrem oscularetur. 25. Quo audito Brutus, quasi casu advolutus in terram, eam osculatus est. 26. Unde postea Tarquinii filiorum expulsio et consulatus consecutus est et ostendit ipsum Brutum Apollinem de terra communi omnium matre intellexisse. 27. Brutus nempe, fugato Tarquinio, primus consul factus est.

28. Sunt autem insulae hae duae contiguae, quarum minor, Delus, est in circuitu IV mi., altera X.; et de trione ad meridiem elongantur ambae. 29. Igitur in Delo, prope olim templum vetustum, in plano, *praeparatum columnarum* idolum videmus, quod in tanta magnitudine jacet, quod nullo modo nos, qui mille fuimus, erigere potuimus argumentis rudentum galearum, sed ad suum pristinum dimisimus locum. 30. Insuper hinc inde *plus quam mille idolorum* omnium magisterio laudabili videntur prosternata. 31. *Altera denique humilibus montibus cultivata erat*, et per eam habitationes infinitae *parabantur*, quarum portaeque fenestrae versus templum prospectabant. 32. Quorum in medio turris erigitur, in qua post desolationem *templique caerimoniarum idolorum coloni recreabant*.

33. Virgilius :

Huc feror. Haec fessos tuto placidissima portu
Accipit, et gressi veneramur Apollinis urbem...
Templa Dei saxo venerabar structa vetusto[1].

Voici maintenant le chapitre correspondant dans la copie du manuscrit de Constantinople, due à M. Miller :

Περὶ τῆς Δήλου.

1. Λείπεται νῦν περὶ τῆς Δήλου εἰπεῖν · ἧς καὶ οἱ συγγραφεῖς πολλάκις μέμνηνται, διὰ τὸ εἶναι αὐτὴν ὑπὲρ τὰς ἄλλας τῶν Κυκλάδων νήσους περίφημον καὶ μᾶλλον λαμπράν. 2. Βεδαιοῖ δὲ τὴν τῆς νήσου ταύτης εὐγένειαν καὶ ἡ παλαιότης ἅπασα, διαφόρου δ' ἔτυχε κλήσεως · οἱ μὲν γὰρ Δῆλον, οἱ δὲ Ἀστερείαν, ἄλλοι Κορώνην, ἕτεροι Μηδείαν τε καὶ Λέγειαν, τινὲς δὲ Κινετὼ, καὶ ἄλλοι Περίπλην ὠνόμασαν · νῦν δὲ λέγεται Δῆλος · [3] περὶ ἧς οἱ ποιηταὶ οὕτως ἐμυθεύσαντο, ὡς ὁ Ζεὺς συγγενόμενος τῇ τοῦ Καινέως τοῦ Τιτᾶνος θυγατρὶ ἔγγυον αὐτὴν ἐποίησεν · ὅπερ γνοῦσα ἡ Ἥρα ἔπεμψε τὸν Φύτονα εἰς τὴν ἐκείνης δίωξιν · [4] ἡ δὲ ἁπανταχοῦ φεύγουσα καὶ τόπους τόποις ἀμείβουσα [5] τέλος ὑπὸ τῆς ἀδελφῆς αὐτῆς Ἀστερείας εἰς νῆσον μετεβλήθη · καὶ οὕτως ἀποβὰς ὁ Φύτων ταύτην ἐτιμωρήσατο διὰ τὴν πρὸς τὴν μητέρα ὕβριν. 6. Φασὶ δέ τινες τὸν Ἀπόλλωνα παρασχεῖν τῇ ἑαυτοῦ μητρὶ ὠδινούσῃ μαῖαν τὴν Ἄρτεμιν πρὸς τὴν τῆς

1. Virg., *Æn.*, III, 78, 79, 84.

λοχείας ὑπηρεσίαν · [7] ὅθεν καὶ τὸ τῆς Παρθένου Ἀρτέμιδος ὄνομα εἰς τὸ τῆς Φωτεινῆς μυθικώτερον μεταβάλλουσιν · ἅπασαι γὰρ αἱ τίκτουσαι ἐπικαλοῦνται τὴν Φωτεινήν, ἢ γοῦν αὐτὴν τὴν Ἄρτεμιν, ὅπως ἀσινῆ τὰ νήπια τῷ φωτὶ παραδώσῃ. 8. Ὅτι δὲ ἡ Ἄρτεμις τοῦ Ἀπόλλωνος καὶ τῆς Λητοῦς ὑπῆρξε θυγάτηρ, δῆλον ἐκ τῆς ἁπάντων τῶν ποιητῶν σχεδὸν μαρτυρίας · [9] οἳ καὶ παρθένον αὐτὴν εἶναι διαπαντὸς βούλονται · [10] ἐπεὶ δὲ τοῦ μετ' ἀνδρὸς συνοικεῖν ἅπαξ κατεφρόνησε, τοῖς κυνηγεσίοις ἑαυτὴν ἐξέδωκε, [11] καὶ μετὰ τῆς σελήνης περιπατοῦσα νυκτός, τὰ θηρία ἐδίωκε. κἀντεῦθεν τὰς τῆς Ἀφροδίτης ἡδονὰς ἀπεκρούετο τῇ ἐκείνης ψυχρότητι. 12. Ὅθεν καὶ τῶν παλαιῶν τινὲς σελήνην αὐτὴν εἶναι ἐνόμισαν, ὡς ταύτῃ συνοῦσαν ἀεί, καὶ τὰ μάλιστα ἡνωμένην · φέρειν δὲ αὐτὴν καὶ τόξα καὶ βέλη φασίν · οὐ μὴν ἀλλὰ καὶ θεὰν αὐτὴν τῶν πεδίων ἐκάλεσαν, καὶ περὶ αὐτὴν νύμφας ἵστασθαι διωρίσαντο σεβομένας, ὡς ἰδίαν αὐτῶν θεάν, Δρυάδας δηλονότι καὶ Νηΐδας καὶ Νηρηΐδας, αἵτινες παρ' Ἕλλησι καὶ μέχρι τῆς σήμερον διαφημίζονται, ἑκάστη δὲ τούτων ἰδίαν ἔχει ὑπηρεσίαν. 13. Ἡ μὲν οὖν σελήνη μήτηρ ἐστὶ τῆς ὑγρᾶς οὐσίας · πολυπλασιάζει γὰρ τὴν ἐν δρυμῶσι καὶ ὄρεσι καὶ ἐν θαλάσσῃ καὶ ἐν πηγαῖς ὑγρότητα · ἀπογεννᾷ δὲ καὶ τὰς ἐν τοῖς ἀγροῖς βοτάνας καὶ σπέρματα · [14] ἡ αὐτὴ καὶ Περσεφόνη λέγεται. 15. Ὁ δὲ Ἀπόλλων διαφόροις ὀνόμασι κατὰ τὰς ἐνούσας αὐτῷ διαφόρους δυνάμεις ὀνομάζεται · Ἥλιος, Φοῖβος, Τιτᾶν · ὁ αὐτὸς καὶ Δήλιος ἀπὸ τοῦ τόπου λέγεται · [16] τὸ τοίνυν πλανᾶσθαι τὴν Ἄρτεμιν νυκτὸς τὸ γενέσθαι πρότερον τὴν σελήνην δηλοῖ, εἶτα αὐτὸν τὸν Ἀπόλλωνα, ἤτοι τὴν ἡμέραν, ἥτις παρὰ τοῦ ἡλίου φωτίζεται. 17. Δῆλος δὲ ἐκλήθη ἡ νῆσος αὐτὴ καθότι πρότερον μὲν ἦν ἀφανὴς ὑπὸ τῶν ὑδάτων καλυπτομένη, [18] ὕστερον δὲ γέγονε φανερά · δῆλον γὰρ τὸ φανερὸν σημαίνει. Ἡ αὐτὴ καὶ Ὀρτυγία πρότερον ἐκαλεῖτο, ἀπὸ τοῦ πλήθους οἶμαι τῶν ἐν αὐτῇ ὀρτύγων. 20. Ἔστι δὲ καὶ ὄρος ἐν τῇ νήσῳ Κύνθιον καλούμενον, ἀφ' οὗ καὶ ἡ Ἄρτεμις Ὠνομάσθη Κυνθία διὰ τὸ ἐν αὐτῷ γεννηθῆναι · 21. Ὁ δὲ Ἀπόλλων ταύτης ἔτυχε τῆς ἐπωνυμίας ἀπὸ υἱοῦ τοῦ Ἡφαίστου καὶ τῆς Ἀθηνᾶς ὃς πρῶτος γέγονε τῆς ἰατρικῆς εὑρετής. 22. Ἔστι περὶ τοὺς πρόποδας τοῦ ὄρους τούτου καὶ πηγή, ἥτις αὐξάνει καὶ αὖθις μειοῦται κατ' ἐκείνην τὴν ὥραν καθ' ἣν ἔτι καὶ ὁ Νεῖλος, ὅπερ ἐστὶ θαυμαστόν. 23. Ἐτιμᾶτο δὲ ὁ Ἀπόλλων διαφερόντως τῆς οἰκουμένης μερῶν, δῶρα εἰς τὸ τούτου ἐκομίζοντο ἱερόν, μετὰ παρθένων ὁμοῦ τῶν πρὸς τὴν τοῦ θεοῦ θεραπείαν ἐπιτηδείων · [24] λέγεται δέ ποτε καὶ τοὺς Ταρκινίου τοῦ ἐν Ῥώμῃ πάλαι βασιλεύσαντος υἱούς, ὃς θεῖος ὑπῆρξε τοῦ Βρούτου, ἐλθεῖν εἰς ταύτην μετὰ δώρων τὴν νῆσον, ὅπως κατὰ τὸ ἔθος τῷ Ἀπόλλωνι θύσωσιν · ἠκολούθη δὲ αὐτοῖς καὶ ὁ Βροῦτος, μωρίαν ὑποκρινόμενος ἐν ἀνδρὸς σχήματι γελοίου, ὅς καὶ τὸν Σκηπίωνα μετὰ χρυσοῦ εἰς τιμὴν τοῦ θείου ἐλθόντα πολλοῦ θεασάμενος κατεγέλα · ἐρωτησάντων δὲ ἐκείνων περὶ τοῦ τίς ἄρα μετὰ τὸν Ταρκίνιον ἐγκρατὴς γενήσεται τῆς τῶν Ῥωμαίων ἀρχῆς, ἀπεκρίθη τὸ μαντεῖον ὅστις ἂν πρῶτος φθάσας φιλήσῃ τὴν ἑαυτοῦ μητέρα · [25] ὅπερ ἀκούσας ὁ Βροῦτος πρηνὴς ἔπεσεν εὐθὺς ὡς δῆθεν συμποδισθεὶς καὶ τὴν γῆν κατεφίλησεν · [26] ἐξωθέντων δὲ ὕστερον τῶν Ταρκινίου υἱῶν τῆς βασιλείας, δῆλον γέγονεν ὡς ὅτε Ἀπόλλων καὶ

Βροῦτος αὐτὸς τὴν γῆν τὴν κοινὴν πάντων μητέρα εἰς νοῦν ἔθεντο · [27] οὗτος γὰρ μετὰ τὴν τοῦ Ταρκινίου φυγὴν πρῶτος ὑπάτευσεν.

28. Εἰσὶ δὲ δύο νῆσοι συνεχεῖς ἀφ' ὧν ἡ ἐλάττων ἡ Δῆλος ἐστίν · ἧς ἡ περίμετρος μιλίων ἐστὶ τεσσάρων, τῆς δὲ ἑτέρας δέκα · ἐκτείνονται γοῦν καὶ ἀμφότεραι ἀπ' ἄρκτου πρὸς μεσημβρίαν. 29. Ἴδομεν ἐν τῇ Δήλῳ καὶ παλαιὸν ἱερὸν ἐν πεδιάδι. μετά πολλῶν κατεσκευασμένον κιόνων, καὶ εἴδωλον μέγιστον ἐν γῇ κείμενον οὗ τὸ μέγεθος τοσοῦτον ἦν ὡς μὴ δυνηθῆναι ἡμᾶς ἅπαντας ὑπὲρ τοὺς χιλίους ὄντας αὐτὸ ἀνορθῶσαι μετὰ ὀργάνων καὶ σχοινίων πολλῶν τῶν ἡμετέρων τριηρέων · ὅθεν καὶ εἰς τὸν ἴδιον κατελείψαμεν τόπον παντάπασιν ἀπειπόντες. [30] Πρὸς δὲ καὶ ἕτερα πάμπολλα ἐθεασάμεθα εἴδωλα, μετὰ θαυμαστῆς τινὸς κατεσκευασμένα τέχνης, χαμαὶ κείμενα, [31] καὶ ἕτερα ἔτι, ὑπὸ μικρῶν τινῶν καταχωσθέντα λόφων. Ἦσαν δὲ καὶ οἰκίαι κατεσκευασμέναι πλεῖσται, ὧν αἱ θύραι τε καὶ θυρίδες πρὸς τὸ ἱερὸν ἐτύγχανον, [32] καὶ ἐν τῷ μέσῳ τῶν οἰκιῶν πύργος ἵστατο, εἰς ὃν μετὰ τὴν τοῦ ἱεροῦ καὶ τῆς τῶν εἰδώλων θεραπείας καθαίρεσιν καὶ τὴν τῶν ἐθήμων ἁπάντων πτῶσιν, ἐρχόμενοι οἱ οἰκήτορες ἀνεψύχοντο. 33. Ὅρα καὶ τί φησιν ὁ Βιργίλιος · ἐνταῦθα φερόμεθα · αὐτὴ ἐν ἀσφαλεῖ ἀπηρηκότας ἡμᾶς ἐδέξατο λιμένι εὐμενεστάτῃ οὖσα · ἐν ᾧ εἰσελθόντες τήν τε τοῦ Ἀπόλλωνος ἐσεξάσθημεν πόλιν καὶ τὸ τοῦ θεοῦ ἱερὸν, μετὰ παλαιοῦ τινος κατεσκευασμένον λίθου.

La composition de ces deux textes suggère les observations suivantes [1] :

1. L'idée que Délos est située au milieu des Cyclades [2] n'est exprimée que dans le texte latin.

2. Le mot εὐγένειαν du texte grec répond à *nobilem*, là où le latin a *mobilem*. — Les noms anciens de Délos [3] concordent dans les deux textes, excepté Corana-Κορώνη, Lagia-Αἴγεια, Purpile-Περίπλη. Le nom de Corana ne se rencontre pas ailleurs, et Sinner proposait [4] de lire *Orea*. Κορώνη a du moins l'avantage d'offrir un sens [5], analogue à celui de Αἴγεια (la proue, la pointue). On connaît à Délos l'existence d'une localité appelée Κολωνός, où le temple d'A-

1. Les chiffres renvoient aux numéros des phrases, que l'on a introduits dans le texte latin et le texte grec pour faciliter la comparaison.

2. Callimaque, *Hymne à Délos*, 3, 199, 325 et le scholiaste.

3. Voir Lebègue, *Recherches sur Délos*, p. 21 et suiv.

4. Notes sur Bondelmonte, p. 187.

5. Il existe plusieurs localités de ce nom, en Messénie, en Bithynie et à Salamine de Chypre, où il désigne un quartier de la ville.

pollon possédait une maison [1]; mais, bien que les lettres λ et ρ se substituent fréquemment l'une à l'autre, nous ne pensons pas qu'il faille expliquer Κορώνη comme une corruption de Κολωνός. Le nom de *Lagia* est donné à Délos par Pline et Solin [2]. Περίπλη se trouve ici pour la première fois; le nom de *Pyrpile* est déjà connu par Pline et Solin, et Περίπλη est sans doute une faute de copie pour Πυρπίλη. *Midia* est considéré par Sinner comme une altération de *Chlamydia*, un des noms de Délos cités par Pline; Μηδεία (Médée) ne s'explique pas. Le nom moderne, *Sdiles*, donné par le texte latin, est une transcription phonétique par à peu près de ἐς Δήλαις (pluriel), nom de Délos et Rhénée dans la langue vulgaire. La véritable transcription serait *Sdhiles*.

3. Il n'y a pas de Titan nommé Καινεύς: le père de Latone est partout appelé Cœus [3]. — Le mot *Fitonem*-Φύτονα a été expliqué par Sinner comme une corruption de l'accusatif grec de Φοιτῶν, dans le sens de gardien. Cela est certainement une erreur; Φύτονα est pour Πύθονα, et c'est du serpent Python qu'il s'agit. La corruption de Πύθονα en Φύτονα, par un déplacement de l'aspiration, pourrait se justifier par de nombreux exemples [4] : il n'y a pas là une altération du texte, mais de la prononciation populaire. La légende qui fait poursuivre Latone par Python, lequel est ensuite tué par Apollon, se trouve d'ailleurs rapportée par plusieurs mythographes de l'époque romaine [5].

5. Le commencement du texte latin est inintelligible. Sinner propose de rétablir *recepta* après *transmutata*. Astéria, sœur de Latone, avait été métamorphosée d'abord en caille, puis en île, sous le nom

1. *C. I. G.*, 158, § 10.

2. Pline, *H. N.*, IV, 22; Solin, 11, 30. M. Lebègue (*op. cit.*, p. 26) y voit une corruption de *Pelasgia*, opinion difficilement acceptable. Les anciens rattachaient ce nom à λαγώς; je n'ai pas vu de lièvres à Délos, mais ils sont très nombreux à Rhénée. — D'après Bondelmonte, § 28, Andros aurait aussi porté le nom de *Lagia*. (Cette phrase est omise dans le grec.)

3. Au chap. XXVII, relatif à Céos, où le latin porte : *A Ceo Titano nominata*, le texte grec traduit encore : ἥτις πρὸ τοῦ Καινέως τοῦ Τιτᾶνος υἱοῦ τῆς γῆς ταύτης ἔτυχε τῆς ἐπωνυμίας.

4. Τέλφουσα et θέλπουσα, ἄκανθος et ἄχαντος, χύτρα et κύθρα, πάθνη et φάτνη, etc. V. les *Studien zur griechischen und lateinischen Grammatik*, t. I, p. 107 et suiv.; t. VIII, p. 279 et suiv. ; Curtius, *Grundzüge der griech. Etymologie* [3], p. 455.

5. Servius *ad Æn.* III, 72 ; cf. pour les autres textes, Smith, *Dict. of greek biography and mythology*, art. *Leto*.

d'*Ortygia* ou d'*Asteria*, plus tard Délos[1]. D'après Macrobe et quelques autres mythographes[2], Apollon, sitôt qu'il vit le jour, tua le serpent Python qui menaçait son berceau. Le texte latin est donc conforme aux récits de la dernière époque du paganisme. On remarquera que cette légende est fort semblable à celle de Delphes, d'où le culte d'Apollon, suivant Otfried Müller[3], serait parti pour s'établir à Délos. Nous rencontrerons plus loin un autre exemple plus frappant encore d'une légende delphique transportée dans l'île d'Apollon.

Le texte grec est ici très corrompu. Le copiste a sauté tout un membre de phrase racontant la naissance d'Apollon et d'Artémis. Il n'y a aucun sens raisonnable à tirer des quelques lignes qui restent[4].

6. Le texte grec est altéré; le latin implique qu'Apollon serait né avant Diane, ce qui est contredit par d'autres légendes[5].

7. Le grec est ici un peu plus développé. Le ms. A porte *invocatur*, qui se rapproche davantage du texte grec; cf. notre note à la phrase 5.

8. Ἀπόλλωνος pour Διός dans le texte grec est un *lapsus* du copiste.

11. *Suo frigore* se rapporte à la nuit *barbarismo nostro solemni* (Sinner). L'équivoque n'existe pas dans le grec.

12. Le texte grec ne mentionne pas les Oréades. Remarquez la conformité des orthographes incorrectes Νήϊδας, *Naides*, dans le texte grec et tous les mss. latins.

16. Le latin est altéré et le grec écourté. La fin, dans les deux textes, est en contradiction avec la phrase 6.

1. Apollodore, I, 2; II, 4; Athen., IX, p. 392; Hygin, *Fab.* 53; Callimaque, *Hymne à Délos*, 37; Servius *ad Æn.* III, 73.

2. Macrobe, *Saturn.*, I, 17; voir les autres textes dans Lebègue, *Recherches sur Délos*, p. 111.

3. *Die Dorier*, p. 209 et suiv. M. Lebègue a combattu cette opinion (*Recherches*, etc., p. 192 et suiv.).

4. Les manuscrits du texte latin donnent *applicante*. Le traducteur aura pris *transmutata* pour un nominatif (μετεβλήθη), et l'omission du mot *recepta* joint au non-sens que fait l'ablatif *applicante* auront achevé de l'induire en erreur. Le manuscrit de Paris nº 4825 (A dans Sinner, cf. p. 29) omet les mots *Apollinem et Dianam uno partu*, qui manquent également dans le grec : il est donc assez proche parent du manuscrit de Constantinople.

5. Cf. Lebègue, *op. cit.*, p. 198. Sinner propose de lire : *Matri, Apollinem parturienti, Dianam praebuisse officium obstetricis.* La copule *et* manque dans A.

17, 18. Le latin répète une tradition qui se trouve dans Isidore de Séville et Solin [1], d'après laquelle Délos apparut d'abord sous le premier rayon de soleil qui éclaira la terre après le déluge d'Ogygès. Le texte grec, au contraire, rapporte l'explication d'Aristote [2]. Le latin dérive le nom d'*Ortygia* de celui de la perdrix, ce qui est erroné : l'étymologie donnée par le grec, qui fait d'Ortygie l'île des cailles, est l'étymologie traditionnelle.

23. Il faut probablement corriger dans le grec : καὶ ἀπὸ διαφόρων τῆς οἰκουμένης μερῶν κ. τ. λ. Ce que le grec dit des vierges est plus précis que le texte latin correspondant et ne peut en dériver directement.

24. Voici encore (comp. la phrase 5) une légende toute delphique [3] transportée de Delphes à Délos. Cette transposition ne peut être attribuée à Bondelmonte : il doit emprunter ce qu'il dit, soit à la tradition orale, soit à l'ouvrage de quelque mythographe aujourd'hui perdu. Si l'on tient compte de ce que la légende délienne du serpent Python n'est mentionnée que par des auteurs d'une époque assez basse, on admettra peut-être que, lors de la renaissance de Délos après Hadrien [4] et du regain de faveur dont jouit son oracle [5], plusieurs traditions delphiques s'y implantèrent momentanément. Le récit de Virgile [6], qui fait consulter par Enée, l'ancêtre des Romains, l'oracle de Délos, aura pu contribuer à localiser dans cette île quelques légendes de la primitive histoire de Rome.

Le texte latin est conforme au récit de Tite-Live. Il est d'ailleurs assez corrompu. Sinner n'a pas remarqué qu'*adscenderat*, qui n'a aucun sens, est une faute de texte pour *absconderat*.

Le grec a été complètement égaré par le mot *scipionem* (bâton), qu'il a pris pour un nom propre, et a écrit une phrase tout à fait bizarre. Mais le texte latin qu'il traduisait devait différer notablement de celui que nous reproduisons.

26. Le ms. A ne donne pas les mots *consecutus est*, qui manquent

1. Isidore, *Orig.*, XIV, et Solin, XI, 18.
2. Aristote ap. Plin. IV, 12 (22). Cf. *Etym. magn.*, p. 264, 22, et l'Aristote de la collection Didot, t. IV, p. 255.
3. Voy. Tite-Live, I, 56.
4. Cf. Lebègue, *op laud.*, p. 326.
5. Théodoret, III, 21 ; Himère, *Orat.*, XVIII, 1.
6. *Æneid.*, III, 84 et suiv.

également dans le texte grec. Le même ms. donne aussi *ipsum Brutum* et *Apollinem*, leçon condamnée à tort par Sinner et que reproduit le texte grec.

29. Le latin ne se comprend pas, mais le grec l'explique. Il est très remarquable que le texte latin semble ici calqué avec inintelligence sur le texte grec. *Praeparatum columnarum*, qui est absurde, est la traduction littérale de κατεσκευασμένον κιόνων. Il faut corriger : *templum vetustum in plano multis exstructum columnis et idolum*, etc. [1]. — *Qui mille fuimus:* il y a dans le grec ὑπὲρ τοὺς χιλίους ὄντας. — *Argumentis* (dans le sens de *machinis*) est moins précis que le grec μετὰ ὀργάνων καὶ σχοινίων πολλῶν. A la fin de la phrase, le texte grec porte παντάπασιν ἀπειπόντες, qui n'est pas dans le latin.

30. Les statues *au nombre de plus de mille* que Bondelmonte et ses compagnons auraient vues à Délos ont fait rêver bien des visiteurs de l'île. Ce chiffre singulier trouve son explication naturelle par la comparaison avec le texte grec, qui dit simplement ici πάμπολλα εἴδωλα, mais qui, quelques lignes plus haut (29), se sert de l'expression ὑπὲρ τοὺς χιλίους ὄντας, là où le latin dit seulement *qui mille fuimus*. Il y a eu transposition d'expressions: πάμπολλα répondait à *mille* dans le texte latin, et le mot de *mille* signifie *beaucoup* sans préciser aucun chiffre, tandis que *plus quam mille* n'est jamais employé dans ce sens vague.

31. Comme à la phrase 29, le latin est ici inintelligible, et non seulement le texte grec en donne le vrai sens, mais il explique comment la phrase latine a pu se corrompre aussi complètement. *Altera*, dans le latin, ne pourrait se rapporter qu'à l'île de Rhénée, ce que la phrase suivante rend déjà inadmissible. D'ailleurs, l'expression *humilibus montibus cultivata* n'a aucun sens, et les nombreuses habitations particulières ayant vue sur le temple ne peuvent être que les maisons de Délos [2]. Le texte grec dit : « Nous aperçûmes beaucoup de statues... étendues à terre, et d'autres encore (*altera denique*) à moitié ensevelies (*cultivata?*) sous de petits tertres (*humilibus montibus*). » L'expression *habitationes infinitae parabantur* n'est ni un

1. Ross (*Reisen in den Griechischen Inseln*, p. 34, note 12) a tort de dire que dans le langage de Bondelmonte *praeparatum columnarum templum* veut dire *un temple construit avec du marbre de colonnes*. Le sens donné par le texte grec est seul acceptable. Bondelmonte emploie toujours *columnae* au sens propre.

2. Ces maisons, dont M. Homolle a déblayé une des plus remarquables, ont été signalées par les anciens visiteurs de Délos. Cf. Lambros, *Athenaeum* 18 déc 1880.

latinisme, ni un italianisme, mais un hellénisme qui répond littéralement au grec οἰκίαι κατεσκευασμέναι πλεῖσται : nous avons déjà vu (29) le mot *praeparatum* calqué sur le grec κατεσκευασμένον.

32. La tour que mentionne Bondelmonte n'a pas été vue par d'autres voyageurs, et je ne sais au juste où il faudrait la chercher. Le latin est corrompu et écourté.

La comparaison des deux textes qui précèdent est instructive, mais ne laisse pas d'être embarrassante. Quel rapport précis de parenté et d'origine existe-t-il entre le manuscrit grec copié par M. Miller et les manuscrits latins sur lesquels M. de Sinner a établi son texte ? C'est une question que nous nous sommes posée tout d'abord, et à laquelle nous avouons ne pas pouvoir donner de réponse définitive, après avoir comparé l'opuscule entier de Bondelmonte avec la version de la bibliothèque du Sérail.

Suivant les indications de M. Miller, le manuscrit de Constantinople est un *chartaceus* in-4°, de la fin du XVe siècle, écrit avec une correction satisfaisante. Ce manuscrit, à ma connaissance du moins, n'avait pas encore été signalé d'une manière exacte. Dans le catalogue sommaire des manuscrits du Sérail communiqué par M. le docteur Mordtmann au *Philologus* [1], je trouve, sous le n° 46, dans la liste des livres *catalans*, la mention suivante : *Descriptio insularum archipelagi Graeci* (*lateinisch*), avec l'observation *sehr merkwürdig*. M. Mordmann s'est évidemment trompé en citant ce manuscrit comme écrit en latin. Le titre exact est le suivant: Λατίνου τινὸς Χριστοφόρου Ἀνσερίνου περὶ τῶν νήσων πρὸς Ἰορδάνον τὸν Καρδηνάλιον τῆς Ῥωμαϊκῆς Ἐκκλησίας. Le nom singulier Ἀνσερῖνος correspond au latin *Ensenium* qui a beaucoup embarrassé M. de Sinner, et que les critiques italiens ont voulu expliquer comme une corruption du mot *enseigne* ou du grec ἐνξένιον, se rapportant non pas au nom de l'auteur, mais à l'ouvrage qu'il envoie comme *guide* ou comme *présent d'hospitalité*.

1. *Philologus*, t. IX, p. 582. On sait combien sont rares les savants qui ont pu, jusqu'à ce jour, travailler à la bibliothèque du Sérail. Elle est actuellement tout à fait inaccessible. La liste des publications dont cette bibliothèque a été l'objet est donnée par Gardthausen, *Griechische Paleographie*, 1879, p. 438. Je profite de l'occasion pour rectifier une de ses indications. Le travail (du reste sans valeur) de Weissenborn, intitulé *Die Bibliotheken in Constantinopel und deren alte Handschriften*, n'a pas paru, comme le dit M. Gardthausen, dans les *Neue Jahrbücher* de 1876, mais dans le tome LXXVI du même recueil, publié en 1859. Aux travaux cités par M. Gardthausen, il faut ajouter : Toderini (l'abbé), *Litteratura Turchesca*, Venise, 1787, t. II, p. 44 ; le *Journal asiatique de Constantinople*, n° de janvier 1852, et Ubicini, *Athenaeum français*, 1853, p. 779.

Cette solution de la difficulté n'est pas admissible. En effet, le ms. 25, *plut.* 29 de la Laurentienne, a pour titre : *Christophori Ensenii descriptio Cycladum*. D'autre part, le grec Ἀνσερῖνος serait la traduction latine grécisée de Χήνειος : peut-on supposer que Bondelmonte ait reçu ce surnom en Orient? Dans cette hypothèse, *Cheneius* serait devenu *Ensenius*, nom que Bondelmonte se donne lui-même dans le dernier paragraphe de son livre. Nous indiquons la possibilité d'une explication de ce genre, mais nous ne nous croyons pas autorisé à l'adopter avant que les formes intermédiaires entre *Cheneius* et *Ensenius* n'aient été trouvées sur d'autres manuscrits.

Comme Bondelmonte a longtemps habité Rhodes, et que c'est de Rhodes, comme il nous l'apprend lui-même, qu'il a envoyé son ouvrage à Rome, on pourrait supposer que la traduction grecque a été faite dans l'île même et qu'elle est entrée à la bibliothèque du Sérail après la prise de Rhodes par les Turcs en 1522. L'auteur de cette traduction savait assurément très peu de latin et ne connaissait pas l'Italie. On ne peut donc admettre que le texte grec ait été écrit ailleurs qu'en Orient, là où Bondelmonte lui-même a rédigé le *Liber insularum*. Mais cette traduction même a-t-elle été faite de son temps ?

Les questions qui nous préoccupent seraient assurément moins obscures si le manuscrit original de Bondelmonte avait servi à l'établissement du texte latin. M. de Sinner affirme, d'après des auteurs italiens, que ce manuscrit autographe existe à Florence chez les descendants de Bondelmonte. Mais il ne paraît pas qu'il ait été vu de ceux qui en ont parlé. Les recherches que j'ai fait faire à Florence n'ont pas abouti ; M. Stillmann, qui a eu la bonté de s'intéresser à ce petit problème, vient de m'écrire que le manuscrit en question paraît actuellement se trouver à Sienne. Si cette information est exacte, une copie du manuscrit ou même de quelques chapitres nous mettra sur la voie de résultats positifs que nous nous empresserons de soumettre à nos lecteurs. Jusque-là, nous pouvons seulement établir quelques conclusions de nature à restreindre le nombre des hypothèses que l'on peut proposer sur les rapports des deux textes.

1° Le texte grec, *dans son ensemble*, a été traduit sur un texte latin. Ceci ressort, entre autres, de la comparaison de passages comme celui-ci : *mea Florentia relicta* (préface), en grec : (παρῳχηκότος) τοῦ τῆς ἡλικίας ἄνθους. Le traducteur a pris *Florentia* pour un substantif signifiant « jeunesse ». De même, au § 23, il a traduit *Galli*, les prêtres de Cybèle, par οἱ ἀλεκτρύονες !

2° Le texte latin qui a servi au traducteur grec était plus complet que celui des manuscrits consultés par M. de Sinner ; il était aussi plus correct, puisque des noms absolument défigurés dans le latin se rétablissent facilement à l'aide du grec. Voici quelques preuves à l'appui de cette double conclusion, empruntées à d'autres chapitres de l'ouvrage. *Préface.* Une phrase de plus dans le grec. Les noms des îles et l'ordre dans lequel elles sont citées ne concordent pas dans les deux textes ; le nom de *Polimio*, qui manque aux manuscrits latins, se trouve dans le grec. *Chap.* I. Lat. *manifestabis*, sans aucun sens, au lieu de *manifesta habebis*, grec δῆλόν σοι γενήσεται. *Chap.* III. Lat. *nostra ratio*. Le grec a le pluriel, qui est certainement la vraie leçon. *Chap.* IV. Une phrase de plus dans le grec. *Chap.* V. Lat. *Petilia*, sans aucun sens ; grec Πύθια. *Chap.* VII. Le grec est plus développé dans deux passages, surtout dans le récit de la légende d'Hippodamie. *Chap.* XI. Plusieurs omissions dans le latin. *Chap.* XIII, XIV. Passages inintelligibles dans le latin expliqués par le grec. *Chap.* XVI. Le latin porte : *Latinè omnibus apparentibus* (?) *interpretatur*, ce que le grec rend ainsi : μανιφέστα ἐτ ἀπάρενς λατινικῶς ἑρμηνεύεται. Il est évident, ne fût-ce que par ce passage, que notre texte latin diffère beaucoup de celui que suivait le traducteur. *Chap.* VIII. Lat. *Tempore Morbasani*, sans aucun sens ; grec : ἐν τῷ τοῦ Ἀμουρατ πεῖ (bey) καιρῷ. *Chap.* XXIX. Lat. *Chium*, grec : Κέω, qui est seul exact. *Chap.* LI. Le chiffre donnant la longueur du pourtour d'Icarie manque dans tous les manuscrits latins : le grec porte μιλ. ὀγδοήκοντα, qui est conforme au chiffre donné par Meletios dans sa *Géographie ancienne et nouvelle* (1682). Enfin, le grec est notablement plus développé dans les chapitres relatifs à Constantinople et à l'île de Thasos.

3° Les manuscrits latins sont tous interpolés. La remarque en a déjà été faite par M. de Sinner. On y trouve souvent des citations d'auteurs sans liaison avec ce qui précède et qui ne sont pas reproduites dans le grec. En général, le grec traduit les citations latines assez correctement. Dans un cas, il suit un texte meilleur que celui du latin ; ailleurs, il rend les vers latins gravés sur la base de l'obélisque de Constantinople par la traduction connue de l'*Anthologie Palatine*, IX, 682.

Si nos observations devaient se borner à celles qu'on vient de lire, il serait facile de conclure que le texte grec a été traduit sur un manuscrit latin meilleur et plus complet que ceux de M. de Sinner, par un Grec qui savait médiocrement le latin, mais ne manquait pas d'une certaine instruction. Reste cependant la principale difficulté,

qui consiste à rendre compte des passages, tout à fait frappants dans le chapitre sur Délos, où le latin, obscur ou inintelligible, paraît avoir été calqué servilement sur le texte grec. On pourrait supposer que Bondelmonte, qui savait le grec et le parlait habituellement, a introduit dans son latin des hellénismes, de même qu'il ne dit pas *capellae* mais *aegae*. Il y a loin de là cependant à écrire des phrases entières qui ne prennent un sens acceptable que lorsqu'on les traduit littéralement en grec. Ces phrases sont altérées dans le latin, et se retrouvent néanmoins dans plusieurs manuscrits qui diffèrent en beaucoup de points les uns des autres. On est donc obligé d'admettre que l'altération, c'est-à-dire le non-sens, existait déjà dans le manuscrit archétype.

On peut se demander par suite si, dans ces passages, Bondelmonte ne traduit pas lui-même, en demi-savant qu'il était, des textes grecs relatifs aux curiosités locales, aux légendes indigènes des différentes îles qu'il visite. Ce qui est certain, c'est que plusieurs ouvrages grecs de ce genre ont été consultés par le voyageur florentin. Il cite en divers passages des manuscrits qu'il aurait eus entre les mains et qui se rapportaient aux traditions locales (voir surtout les chap. v, xiii, xxiii). Cette littérature des derniers successeurs de Pausanias devait fourmiller d'erreurs de tout genre, mais nous y trouverions sans doute beaucoup à apprendre si elle était venue jusqu'à nous. M. de Sinner est porté à faire peu de cas des citations de Bondelmonte, et ne paraît pas non plus ajouter foi à l'assertion de quelques auteurs italiens, d'après lesquels Bondelmonte aurait été envoyé en Grèce par Ambroise Traversarius ou par Cosme de Médicis pour rechercher des manuscrits grecs. Il existe toutefois une preuve certaine de cette allégation, du moins en ce qui concerne Cosme de Médicis. Le manuscrit des *Déclamations* de Libanius qui se trouve à la Laurentienne, *plut.* LVIII n° 21, porte à la page 307 la mention suivante : MCCCCXVIII *ego presbyter Christophorus de Bondelmontibus emi librum istum Candiae* [1]. On voit qu'en 1418, c'est-à-dire quatre ans avant d'envoyer à Rome le *Liber insularum*, Bondelmonte achetait un manuscrit grec en Crète, où il a fait un long séjour, puisqu'il existe de lui une monographie spéciale sur cette île. Ainsi tombent les soupçons que l'on a pu concevoir sur la véracité de Bondelmonte, lorsqu'il déclare avoir tiré un renseignement de quelque manuscrit grec. Bien que cela puisse n'être pas

1. V. Förster, *Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik*, 1876, t. I, p. 224.

toujours exact, il y a du moins une forte présomption en faveur de l'auteur florentin.

Si Bondelmonte, comme nous le pensons, a consulté des ouvrages grecs manuscrits, le *Liber insularum*, et en particulier la version de Constantinople, méritent d'être étudiés avec le plus grand soin. Outre les nombreux passages où le texte grec permet de corriger le texte latin, il y a des descriptions curieuses d'œuvres d'art aujourd'hui disparues qui appellent toute l'attention de la critique. Avec l'assentiment de notre savant maître M. Miller, nous comptons publier prochainement quelques chapitres séparés du manuscrit grec qu'il a bien voulu nous communiquer. Nous lui réitérons ici l'expression de notre reconnaissance pour la libéralité dont il a fait preuve en nous autorisant à reproduire les pages relatives à l'île de Délos.

SALOMON REINACH.

DE LA

DISPOSITION DES RAMEURS

SUR LA TRIÈRE ANTIQUE

De récents travaux ont ramené l'attention sur l'étude de la trière antique.

Dans une thèse soutenue avec un grand éclat devant la Faculté des lettres de Paris, M. Cartault a examiné pièce par pièce les diverses parties du vaisseau de guerre athénien et il a résolu avec une sagacité remarquable et une érudition qui n'est jamais en défaut presque tous les problèmes qui se posaient devant lui. Il n'a pas cependant, selon nous, donné une solution définitive au plus important de ces problèmes.

Le caractère essentiel de la trière était d'être mue par des avirons et de posséder ainsi en elle-même un moteur indépendant des caprices du vent. La première question qu'on doit se poser est donc celle-ci : Comment étaient disposés les rameurs qui donnaient au navire le mouvement et la vie et transformaient une coque inerte en un lutteur agile et redoutable ?

M. Cartault se rallie à un système proposé par l'Allemand Graser, et se borne à en rectifier quelques détails. Nous avons été amené par la lecture d'articles fort intéressants publiés par l'amiral Jurien de la Gravière dans la *Revue des Deux Mondes* à nous occuper du même sujet. Ayant eu le privilège de voir à Athènes un bas-relief qui nous paraissait jeter un jour nouveau sur la question, nous avons pris la liberté d'écrire, au mois d'avril 1880, à l'honorable amiral pour lui fournir quelques renseignements sur ce bas-relief, dont il ne connaissait qu'une imparfaite reproduction, et en même temps nous lui avons soumis la solution que nous suggérait l'examen de ce précieux document.

C'est cette solution, dont une étude plus approfondie nous a confirmé la justesse, que nous venons aujourd'hui opposer au système de Graser et que nous allons développer dans ce travail.

SYSTÈME DE GRASER.

On admet généralement aujourd'hui : que les rameurs de la trière étaient placés sur trois rangs ; que ces trois rangs s'étageaient à des hauteurs différentes ; — qu'ils n'étaient pas séparés par des planchers horizontaux. Aucun doute ne reste possible sur ces trois points.

Voici maintenant la disposition adoptée par Graser.

De chaque côté du navire une longue chambre, limitée par une paroi intérieure, contient les rameurs. Ceux-ci sont assis ou plutôt perchés sur des traverses jetées entre la paroi intérieure et le flanc du navire ; leurs pieds, très écartés (60 centim.), s'appuient sur des barres placées à distance convenable.

Installés sur ces perchoirs de manière à occuper le moindre espace possible, ces rameurs sont imbriqués les uns dans les autres et forment comme une muraille vivante.

Admettant en principe que le point d'appui d'un aviron doit être placé au tiers de sa longueur à partir de la poignée, Graser en conclut que la paroi du navire se recourbait à l'extérieur de façon à laisser un plus grand bras de levier aux rameurs supérieurs, qui ont les plus longs avirons.

La coupe de la trière adoptée par Graser est représentée (fig. 1, pl. VI) d'après un dessin tiré de son *De re navali*.

L'examen de ce dessin révèle de graves défauts et amène à conclure qu'un tel navire devait être difficile à construire, vulnérable, lourd et peu stable.

Difficile à construire, à cause de la double courbure des flancs en forme de S ;

Vulnérable : avec des formes si compliquées, l'assemblage des pièces de la charpente ne pouvait être aussi solide, et en outre ces parties saillantes étaient exposées à des avaries fréquentes ;

Lourd : il avait un poids de plus de 200 tonneaux, et nous verrons plus loin que le poids de la trière ne dépassait pas 60 tonnes ;

Surtout peu stable, parce que sa hauteur était trop grande par rapport à sa largeur.

Graser place les bancs des rameurs inférieurs à 4 pieds au-dessus

du niveau de la mer et suppose entre les rangs superposés un intervalle de 2 pieds ; il en résulte que les avirons tombent trop à pic dans l'eau, ce qui rend la manœuvre très pénible.

Ces défauts sont graves ; on ne peut cependant en rien conclure de décisif, car il est possible d'y remédier en conservant les parties essentielles du système. C'est ce que nous avons essayé. Sur le dessin (fig. 1, pl. VI) où la coupe de la trière selon Graser est figurée en traits interrompus, nous avons représenté en traits pleins le tracé que nous proposons à titre de correction.

Nous donnons aux flancs une convexité continue tournée vers l'extérieur; les points d'appui des avirons sont reportés sur des bordages distants du bord : les bancs inférieurs sont abaissés à 1 pied 1/2 du niveau de la mer, qui est figuré en XY.

Le navire a ainsi gagné en légèreté et en stabilité. Il est dans de meilleures conditions pour naviguer ; mais la disposition des rameurs est restée la même et c'est là son vice capital. Nous allons maintenant faire porter sur ce point l'effort de notre critique.

D'après Graser, les rameurs de la rangée supérieure sont assis sur une même ligne, les jambes écartées, et distants les uns des autres de 4 pieds. M. Cartault, se conformant à un texte très précis de Vitruve[1], ramène cette distance à 3 pieds. La rangée du milieu est à 2 pieds au-dessous de la première. Chacun de ses rameurs a la tête entre deux bancs de la rangée supérieure et exactement à la hauteur du bas de la colonne vertébrale d'un homme de cette rangée. Il meut ses bras sous le banc de cet homme et ses épaules sont logées entre les jambes d'un autre. La rangée inférieure est dans la même position par rapport à celle du milieu.

Un dessin (fig. 2, pl. VI) fait mieux comprendre cette disposition très ingénieuse, mais bizarre et compliquée. On y peut voir combien dans un tel système devait être incommode la position de chaque rameur des deux rangées inférieures. Limité de tous côtés, il avait la tête contre le bas du dos d'un camarade, qui formait tout son horizon. Cet écran incommode l'empêchant de voir et même d'entendre, il était à la fois sourd et aveugle ; ayant trop peu d'air devant sa bouche, trop d'air autour de lui, il était perché plutôt qu'assis et, chaque fois qu'il essayait de se mouvoir

1. Le texte de Vitruve dit que l'*interscalmium* était de trois pieds ; l'*interscalmium*, c'est l'intervalle entre deux trous successifs d'aviron sur le bord du navire, c'est donc aussi la distance entre deux rameurs qui se suivent. Vitruve, I, 2.

au-delà de limites très étroites, il se heurtait à quelque obstacle. Dans une telle situation, ne voyant ni les mouvements des autres, ni même ses propres mouvements, incapable de saisir les signes du késeuste, ne pouvant entendre les commandements que par ricochet, comment aurait-il agi avec aisance et énergie? comment l'équipage aurait-il ramé avec cette ampleur, cet ensemble et cette vivacité qui étaient nécessaires pour la promptitude et la précision des manœuvres?

Pour mieux en juger, étudions le mécanisme de la nage [1] (voir pl. VII, fig. 5).

Prenons pour moment initial celui où la pelle de l'aviron est hors de l'eau et à moitié de sa course (n° 7). Le rameur commence par jeter ses mains droit devant lui; ses bras s'allongent et entraînent son corps, qui se penche fortement en avant (n° 8). Arrivé au terme de sa course, il relève les mains de façon à plonger dans l'eau la pelle de l'aviron, puis, les bras toujours tendus, il ramène ses mains en arrière par un mouvement de bascule et tire fortement à lui la poignée de l'aviron, qui fait résistance (n° 2). Le point d'application de la force de traction est dans les mains, celui de la force de résistance est dans les pieds du rameur; ces deux points sont reliés l'un à l'autre par la courbe du corps se prolongeant d'une part dans les bras fortement tendus et d'autre part dans les jambes solidement arc-boutées. C'est le poids du corps aidé par un travail des reins qui produit l'effort.

Quand les mains ont accompli plus de la moitié de leur course de retour (n° 3), le corps, ne pouvant aller plus en arrière, s'arrête. Les bras se replient avec énergie et alors, grâce à la résistance de l'aviron, le rameur se redresse. Lorsque la pelle est au terme de sa course, il est droit avec les bras repliés et les mains contre la poitrine (n° 4). Par un nouvel effort des bras et par une pesée de la partie supérieure du corps, il soulève la pelle de l'aviron hors de l'eau (n° 5); puis, de ses mains poussées en avant, il écarte la poignée en continuant de peser sur elle (n° 6) et ramène ainsi l'aviron à sa position initiale (n° 7).

En résumé, le corps oscille d'avant en arrière et d'arrière en

1. On sait que, dans le langage des marins, faire mouvoir les avirons s'appelle *nager*. — La partie élargie de l'aviron destinée à plonger dans l'eau se nomme la *pelle*.

avant. Les bras sont tour à tour tendus et repliés; les mains tenant la poignée de l'aviron lui font décrire une ellipse allongée.

Ces mouvements sont naturels à l'homme qui nage. Il peut sans doute les modifier, les atténuer, lorsque son aviron est léger et que l'effet à produire se réduit à peu de chose : mais, s'il doit manier un lourd aviron et déployer son maximum d'énergie, bien loin de pouvoir restreindre les divers mouvements que nous venons d'analyser, il est obligé de leur donner toute leur ampleur.

Les rameurs placés comme le supposent Graser et M. Cartault peuvent-ils exécuter dans des conditions satisfaisantes tous ces mouvements?

Le dessin (pl. VI, fig. 2) où ces rameurs sont figurés de profil répond suffisamment à cette question. On voit qu'il leur est impossible de se pencher en avant; car leur tête touche presque au banc des rameurs de la rangée supérieure. Or ce mouvement en avant est nécessaire, s'il s'agit de faire mouvoir un aviron quelque peu lourd. Lorsque le rameur est ainsi penché, la correspondance entre le point d'appui et le point d'application de la force de traction est mieux établie; le corps forme de l'un à l'autre une courbe continue et sans brisure. Au contraire si le corps reste vertical, l'effort du rameur s'exerce à angle droit, ce qui le rend beaucoup plus pénible et beaucoup moins efficace. Pour comprendre cela il suffit de se rappeler quelle attitude prend naturellement l'homme qui veut tirer à soi un objet résistant : après avoir bien arc-bouté ses pieds, il s'allonge vers l'objet qu'il veut entraîner, de façon à mettre autant que possible les bras sur le prolongement du corps. Quoi qu'en dise M. Cartault [1], il est bien certain que les anciens n'avaient pas en cela une autre pratique que les modernes. Xénophon [2], étant amené à décrire les mouvements alternatifs de la nage, dit que les rameurs se penchent en avant (προνεύουσιν), puis se couchent en arrière (ἀναπίπτουσιν); il déclare donc que l'oscillation se produisait dans les deux sens, en avant aussi bien qu'en arrière.

Pour s'en convaincre, il suffit d'ailleurs de regarder les rameurs figurés sur un précieux bas-relief dont il sera plus d'une fois fait mention dans ce travail (pl. VIII). L'artiste les a représentés dans différentes positions et aux différents moments de la nage. Cette inexactitude lui a permis de mettre plus de variété dans son œuvre, mais il n'est pas un de ses rameurs qui ne soit penché en avant; leur

1. *La Trière athénienne*, p. 144.
2. *Econ.*, VIII, 8.

plus ou moins le bord antérieur du siège et même le visage de l'un d'eux s'avance presque au-dessus de ses genoux.

Les témoignages antiques s'accordent donc avec l'observation des faits pour établir que dans l'action de la nage le rameur s'incline en avant. La disposition que nous combattons lui interdit ce mouvement et soulève par là contre elle une très forte objection. Essayera-t-on de l'écarter par un expédient? Proposera-t-on, par exemple, de reculer le banc du rameur inférieur? Cela serait insuffisant : il n'y a pas en effet entre les bancs supérieurs assez d'espace pour que la tête du rameur inférieur puisse s'y mouvoir.

Il résulte non seulement de mesures prises sur le papier, mais d'expériences faites avec soin sur un homme vivant, que pendant la nage la tête du rameur parcourt un espace de $0^m,70$ au moins. Entre chaque banc et le point extrême qu'elle atteint il faut ajouter une marge de 5 cent. L'espace nécessaire est ainsi de $0^m,80$; il est bien supérieur à l'espace accordé, l'écartement des bancs étant de $0^m,60$ comme nous l'avons constaté.

Une dernière difficulté se présente. Lorsqu'un rameur nage avec énergie et qu'il tire à lui un pesant aviron, ses mains se placent à la hauteur de ses épaules. Dans le système de Graser les mains du rameur inférieur se meuvent sous le banc d'un autre; si elles restent à la hauteur convenable, elles se heurtent à la surface inférieure de ce banc; si elles se placent plus bas, le rameur perd une partie de sa force.

En résumé, le malheureux rameur perché en l'air, les jambes écartées, les pieds fixés sur d'étroits barreaux, est gêné dans tous ses mouvements. Limité de toutes parts, il est forcé de porter son attention sur les dangers qui le menacent: sur ce banc qu'il a sous le nez, qui peut froisser ses mains ou accrocher son aviron ; sur ces deux bornes de bois entre lesquelles se meut sa tête et où elle se cognera si elle va trop en avant ou trop en arrière. Je nie qu'il lui soit possible dans de pareilles conditions de remplir son office avec aisance et facilité et de déployer la somme d'énergie nécessaire pour donner au navire l'allure la plus rapide. Des rameurs ainsi disposés, maniant leurs rames avec précaution, ne donnant à leurs mouvements qu'une amplitude réduite, seraient bons tout au plus à promener avec une majestueuse lenteur une trière d'apparat; mais pour les manœuvres navales, pour les opérations de guerre, pour la poursuite de la victoire, ils seraient loin de suffire.

Les rameurs de la trière portaient différents noms; on appelait

thalamites ceux de la rangée inférieure, *zygites* ceux de la rangée moyenne, *thranites* ceux de la rangée supérieure.

Aux débuts de la marine grecque on n'employait que les pentécontores: c'étaient des vaisseaux très bas et non pontés, portant à chaque bord et en un seul rang vingt-cinq rameurs; ceux-ci étaient assis sur les *baux*, c'est-à-dire sur les poutres transversales qui réunissent les deux bords et qu'on nommait en grec *zyga;* de là vint le nomde *zygites*.

On passa presque sans transition de ce type primitif au type de la trière. Les bords de la pentécontore furent relevés et les baux recouverts d'un plancher; les rameurs ne furent plus assis sur les baux, mais sur des bancs fixés à ce plancher; ils retinrent cependant le nom de zygites. A cette rangée unique de rameurs on en ajouta deux autres, l'une placée plus haut, l'autre plus bas.

Dans le système de Graser, comment passe-t-on de la pentécontore à la trière? Comment les noms de *zygites*, de *thranites*, de *thalamites* trouvent-ils leur explication? Cette division longitudinale du navire en trois parties imaginée par Graser, la conformation compliquée des parois, ces perchoirs où se posent les rameurs, tout cela porte la marque d'une conception formée de toutes pièces dans l'esprit d'un savant; mais on n'y trouve pas la trace des modifications successives apportées au type primitif. On peut, à la rigueur et malgré de grandes difficultés pratiques, s'arranger pour que les zygites de Graser soient assis sur les baux; mais où retrouver l'escabeau, le siége élevé que suppose le nom de thranites? Les traverses sur lesquelles ils sont juchés ne réalisent nullement l'idée d'un *thranos*. Où est cette niche dans laquelle le thalamite doit être blotti? Il est comme tous ses camarades dans une grande chambre commune à tous et qui longe le bord du navire; il est assis plus bas, mais rien dans sa situation n'offre de particularité qui explique ce nom de thalamite. Sur ce point encore nous n'obtenons pas satisfaction.

Enfin certaines expressions des auteurs latins peuvent être invoquées contre le système de Graser. Il y a une étroite parenté entre la marine romaine et la marine grecque; la première est issue de la seconde et de l'une à l'autre la disposition des rameurs n'a pu être modifiée. Nous pouvons donc user sans scrupule de renseignements puisés dans les écrivains latins.

Les baux, le pont et les bancs étaient désignés en latin par le

mot «transtra»[1]; de cette communauté de nom il est permis de conclure qu'ils faisaient partie d'un même ensemble et que les bancs n'étaient pas établis dans une chambre spéciale, mais qu'ils étaient fixés sur le pont, dont ils formaient en quelque sorte un accessoire.

Un fait confirme cette opinion. Lorsqu'il fallait donner au vaisseau une impulsion plus vigoureuse, les rameurs faisaient effort sur les avirons et cela s'appelait : «incumbere remis»[2]. L'idée de tension et d'énergie déployée qui ressort de cette expression s'accorde mal avec la gêne imposée par leur situation aux rameurs de Graser et avec l'étroit espace où ils peuvent se mouvoir.

Il y a mieux. Quand les rameurs veulent agir sur les rames avec une vigueur suprême, ils se lèvent afin que, par la chute de tout le corps en arrière, leur action ait plus de puissance. Dans Virgile, quand un chef de navire veut forcer sa vitesse, il commande à ses hommes : « Insurgite remis »[3]. Voilà un procédé de nage qui est impossible dans la trière de Graser. Ses rameurs n'ont pas sous leurs pieds un plancher sur lequel ils puissent se tenir debout; et s'ils tentent, sans déplacer leurs pieds, de se soulever en profitant de la résistance de l'aviron, ils en sont empêchés par l'étroitesse du cadre qui les enferme.

En résumé, le système de Graser paraît ingénieux à première vue. Dans son navire chaque rameur a sa place et il peut faire mouvoir un aviron ; mais, en se plaçant au point de vue pratique, on reconnaît qu'on ne peut attendre de rameurs ainsi disposés l'action aisée, énergique, harmonieuse, qui était celle des équipages athéniens. Il est impossible d'admettre que les trières d'Athènes, si agiles, si bonnes manœuvrières, aient ressemblé à ce navire compliqué, lourd et difficile à mouvoir que Graser nous présente comme leur image exacte.

TEXTE D'ARISTOPHANE INVOQUÉ PAR GRASER.

Le savant allemand s'est livré à une étude approfondie de tous les textes relatifs à la marine des anciens et il a su en tirer un excellent parti; mais, sur le point spécial qui nous occupe, il a attaché

1. Facciolati, *Totius latinitatis lexicon*, au mot « Transtrum ».
2. Virg., *En.*, X, 294.
3. Virg., *En.*, V, 189; III, 560.

tête dépasse une importance trop exclusive à une plaisanterie grossière d'un poëte comique.

Dans la comédie des *Grenouilles*, Aristophane oppose aux tendances efféminées de ses contemporains les mœurs plus mâles, mais aussi moins délicates, d'autrefois. C'est le poëte Eschyle qui fait l'éloge des Athéniens de la vieille roche : « Quand je vivais, dit-il, ils ne savaient que demander leur galette et crier *rhyppapæ !* (c'est-à-dire qu'ils étaient pleins de zèle). » — Bacchus interrompt le poëte : « Oui certes, et p... à la bouche (ou plutôt au visage) du thalamite. »

Est-il nécessaire, pour que ce texte trouve son application, que le visage du thalamite soit exactement contre le bas du dos du zygite ? Graser en est convaincu et tout son système repose sur cette conviction. A notre avis, c'est aller trop loin que de vouloir tirer une conclusion si précise et si absolue d'une plaisanterie échappée à la verve du poëte. Pour que ce vers pût avoir un sens et provoquer l'hilarité des spectateurs, il suffisait que la tête du thalamite fût à peu de distance du siége du zygite et à la même hauteur. Mais qu'elle fût directement en arrière ou de côté, cela a peu d'importance et le mot d'Aristophane est aussi bien justifié dans un cas que dans l'autre.

Ces trois mots, qui semblent à Graser si concluants, ne constituent donc pas un argument décisif en faveur de son système.

Nous attribuons une plus grande valeur à un document très curieux, très précieux, que Graser n'a pas connu ou qu'il a connu trop tard ; nous voulons parler d'un bas-relief trouvé sur l'Acropole et représentant un fragment de trière. C'est lui qui sera la base du système que nous allons opposer à celui de Graser.

LE BAS-RELIEF DE L'ACROPOLE. — SA VALEUR ET SON AUTORITÉ COMME DOCUMENT.

Dans le petit musée où l'on a rassemblé les fragments de sculpture recueillis sur l'Acropole, une pierre brisée nous offre, en bas-relief, la représentation d'une trière dont il n'est resté que la partie centrale (pl. VIII).

1. Νὴ τὸν Ἀπόλλω καὶ προσπαρδεῖν γ' εἰς τὸ στόμα τῷ θαλάμακι. *Grenouilles*, v. 1074.

Cette trière est basse et effilée comme celles qui combattirent à Salamine.

Elle est *aphracte*, c'est-à-dire ouverte sur les côtés, telle qu'on les construisait au début. (Plus tard on ferma les côtés du navire en faisant monter les bords jusqu'au pont qui s'étend au-dessus des rameurs.)

Le dessin des personnages du bas-relief, malgré ses imperfections, porte un cachet de simplicité et de vérité, qui rappelle la belle époque de la sculpture grecque.

Il nous paraît probable que la trière dont nous avons l'image partielle appartenait à l'époque de la guerre du Péloponèse. Peut-être décorait-elle un monument élevé en l'honneur d'un amiral vainqueur ou dédié en souvenir d'une victoire de la flotte.

Ce bas-relief est l'œuvre d'un artiste, non d'un géomètre. Les figures sont traitées avec une certaine liberté; les rameurs qu'on aperçoit à la partie supérieure n'ont pas des attitudes parfaitement parallèles, comme il conviendrait pour des hommes accomplissant le même travail; leurs membres sont plus courts qu'il ne faut. Malgré ces inexactitudes de détail, la physionomie générale de l'objet représenté a été scrupuleusement reproduite. Chaque chose y est à sa place avec l'importance qui lui appartient, et les dimensions relatives des différentes parties sont exactement indiquées.

Le graveur sur médailles, limité et gêné par l'étroitesse du cadre, est obligé de modifier ses proportions et de faire une œuvre de convention; le dessinateur sur vases s'inquiète peu d'être exact dans ses légères silhouettes enlevées à la pointe du pinceau. Ici nous avons devant nous l'œuvre d'un sculpteur, qui a pu s'étendre à l'aise sur une vaste surface, qui a exécuté un travail sérieux et de longue haleine, destiné à orner un monument de l'Acropole; il doit nous inspirer confiance.

Il appartenait à cette race d'artistes athéniens qui savaient saisir d'un coup d'œil sûr la physionomie des hommes ou des objets et les retracer avec une vérité frappante. Chaque jour de sa vie, il avait pu voir des trières; il en avait la forme imprimée dans l'esprit. Le soin même avec lequel il a reproduit les moindres détails de la charpente prouve quelle connaissance exacte il avait de son modèle.

Dans l'examen de son œuvre, ce qui nous étonne le plus, ce qui est de nature à exciter nos soupçons, c'est le peu de hauteur des

1. Plut., *Themist.*, XVIII, récit de la bataille de Salamine : Ἑλληνικὰς ναῦς ἀτενεῖς οὔσας καὶ ταπεινοτέρας.

bords du navire. Eh bien ! s'il a eu la tentation de modifier son modèle, il a dû tendre au contraire à raccourcir cet objet si long et si effilé, qui se prêtait mal à entrer dans le cadre ordinaire d'un bas-relief, et il ne pouvait le faire qu'en forçant les dimensions dans le sens vertical. Donc, si réduite qu'il nous montre la hauteur des bords, nous pouvons l'en croire ; car en les représentant ainsi il a dû sacrifier son intérêt d'artiste à son souci d'exactitude.

Un chiffre donné par Vitruve[1] vient encore apporter son témoignage en faveur de notre bas-relief. Si nous mesurons à la taille des rameurs l'intervalle qui les sépare, nous trouvons qu'il est de 3 pieds. C'est précisément la distance indiquée par l'écrivain latin.

Nous insistons sur la valeur et sur l'autorité du bas-relief de l'Acropole, parce qu'il sera la base de notre essai de restitution.

Considérant le dessin qu'il nous montre comme l'exacte et fidèle image d'un fragment de trière, et nous bornant à quelques rectifications nécessaires, nous y adapterons notre système. Si nous aboutissons ainsi à une solution rationnelle et pratique, cette parfaite adaptation démontrera la justesse de nos conjectures.

RAOUL LEMAITRE.

(La suite prochainement.)

1. Vitr., I, 2.

L'ORFÈVRERIE D'ÉTAIN

DANS L'ANTIQUITÉ

(SUITE) [1].

Les auteurs de l'antiquité nous ont laissé peu de textes précis sur l'emploi de l'étain pour l'orfèvrerie de luxe, et si leurs ouvrages ne démontrent pas d'une façon absolue que l'étain servit à l'égal de l'or ou de l'argent aux usages de la table [2], ils nous permettent cependant de supposer que quelquefois l'étain entrait dans la fabrication de l'orfèvrerie de luxe.

Les mêmes auteurs ont été plus explicites pour affirmer son emploi dans l'orfèvrerie d'un usage journalier.

Ce fut, à toutes les époques, le véritable usage de l'étain [3].

L'or et l'argent servirent toujours à l'orfèvrerie de luxe. Leur valeur intrinsèque les désignait naturellement pour ce rôle, et, durant tout le moyen âge, l'orfèvrerie dont ils étaient la matière fut par cette raison considérée comme la richesse mobilière des princes et des riches [4].

Aux époques d'abondance, on s'occupait de les faire travailler par les plus grands artistes pour en faire des œuvres d'art; et lorsque les temps difficiles arrivaient, toute l'orfèvrerie précieuse était mise au creuset et transformée en numéraire [5].

1. Voir la *Revue*, t. XLIII, p. 226-237.

2. Voir *Traité des festins*, par M. Muret; 1 vol. petit in-8°, Paris, 1682, chap. XXIII, p. 101 et suivantes (*De la vaisselle et des tables*).

3. Jules Labarthe, *Histoire des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la renaissance;* Paris, Morel, 3 vol. grand in-4°, 1873, tome II, p. 142-143.

4. Darcel (Alfred), *Musée du Louvre : Notice des émaux et de l'orfèvrerie* ; 1 vol. in-12, Paris, De Mourgues, 1867, p. 367.

5. Voir l'inventaire des joyaux de Charles VI à la Bibliothèque nationale, manuscrits n° 21444-46 du fonds français. Toutes les pièces ayant appartenu à Charles V

L'étain, au contraire, nous l'avons déjà dit, puisait dans ses deux principales qualités, celle de ressembler à l'argent et celle d'être un des métaux les plus sains, toutes raisons d'être employé à un usage peut-être plus sérieux et plus utile, mais à coup sûr moins luxueux.

Les auteurs anciens l'ont décrit comme ustensile de cuisine. Ils nous ont appris que nos pères du centre de la France en usaient avec habileté, et que même, — c'est Pline qui le rapporte, — les Bituriges découvrirent l'art d'étamer les autres métaux [1].

I

C'est au IIe siècle avant Jésus-Christ que nous voyons l'étain servir sur la table. Plaute nous dépeint, dans une de ses comédies, tout un festin de son époque, et les mets sont servis dans des bassins d'étain [2]. Le luxe des plats qui composent ce repas laisse supposer que l'étain, tout en étant un métal usuel, servait aussi chez les riches et même dans les grandes cérémonies.

Les peuples de l'Orient durent placer l'étain sur la table bien avant Plaute [3]; mais à Rome on ne peut guère faire remonter plus haut son introduction dans le repas, car ce ne fut que vers le IIIe siècle que l'argent et l'or remplacèrent les objets de terre et de bois dans lesquels se préparait et se mangeait la nourriture [4]. L'étain ne dut certainement pas précéder les métaux précieux.

Les Grecs possédaient une civilisation beaucoup plus avancée que les Romains, mais l'étain n'était probablement pas employé du temps d'Homère. « Ce fidèle peintre des mœurs et de la nature, dit

sont citées dans cet inventaire, et la mention « fault » se trouve en tête de près de la moitié des grandes pièces d'orfèvrerie, que les besoins de la guerre avaient fait fondre depuis la mort de Charles V.

1. Pline, *Histoire naturelle;* Collection Nisard, éd. Dubochet, Paris, 1850, t. II, XXXIV, 17, p. 455 : « Album (stannum) incoquitur æris operibus, Galliarum invento, ita ut discerni queat ab argento, eaque incoctilia vocant. » Voir aussi de Raynal (Louis-Hector Chaudru), *Histoire du Berri ;* 4 vol. in-8°, Bourges, 1845, t. Ier, p. 13 et 14 (en note).

2. Plaute, *Fragments;* Collection Nisard, Paris, Dubochet, 1844, p. 540, § 19.

> Muriatica autem video in vasis stagneis :
> Bonam naritam, et camarum et tagenia :
> Echinos fartos, conchas piscinarias.

3. C'est ce que nous fait supposer la lettre de M. Von Baer déjà cité.

4. Muret, *Traité des festins*, p. 103 et suiv.

M. Bayen, nous parle des chaudrons d'airain dans lesquels capitaines et soldats faisaient cuire leurs viandes ; et il ne dit pas un mot de l'étain, qu'il n'aurait certainement pas oublié, si même de son temps ce métal eût été employé à de pareils usages [1]. »

Mais à partir de l'époque de Plaute l'étain est employé à Rome aussi bien comme ustensile de cuisine que comme vase et comme boîte. Dans ce dernier cas il sert surtout à renfermer des médicaments. Galien recommande d'enfermer les antidotes dans des vases de verre, de corne, d'argent ou d'étain [2]. Il compare également une contusion à la tête au bossuage d'un vase d'étain, ce qui prouve que l'usage du vase d'étain était courant de son temps [3]. Pline nous le désigne aussi dans différents passages, comme renfermant tantôt des onguents, tantôt des pastilles [4]. Scribonius Largus recommande, à propos de la préparation de certains collyres actifs, de les mettre aussi dans une pyxide d'étain [5]. Plinius Valérianus insiste pour conseiller de faire bouillir l'huile dans un vase d'étain [6]. Columelle appuie sur la nécessité de se servir de marmites plutôt en étain qu'en airain pour faire cuire le vin, car, pendant la cuisson, des marmites de bronze produiraient du vert-de-gris et altéreraient la saveur de la préparation [7]. Le même auteur prescrit encore la préparation de la confiture de coings dans un vase de terre cuite ou d'étain [8]. Les textes ne seront pas, comme pour l'orfèvrerie d'étain de luxe, les seules preuves de l'orfèvrerie d'étain usuelle dans l'antiquité.

1. Bayen (Pierre), *Opuscules chimiques*, t. II, Paris, in-8°, an VI, p. 215.

2. *Medicorum græcorum opera quæ exstant*. Editionem curavit D. Carolus Gottlob. Kühn, Leipzig, 1827, t. XIV, liv. A, p. 99 (les deux livres de Galien sur les antidotes) : ..... μὴ ξυλίνοις ἀγγείοις λαλινοις δὲ μᾶλλον .... καὶ κασσιτερίνοις.

3. *Idem* t. XIX, (définitions médicales de Galien), p. 432, 433 : .... νοήσεις δὲ σαφέστερον το ειρημενον επι των κασσιτερινων σκευῶν τουτο συμβαινον θεασαμενος.

4. Pline, collection Nisard, éd. Dubochet, Paris, 1850, t. II, liv. XXIX, 10 (2), p. 303 : « ... Tum in stannea pyxide conditur..... » liv. XXX, 12 (5), p. 328 : ..... pyxide stannea » liv. XXX, 19 (7), p. 331 « ..... in stanneo vase decoquitur ».

5. Scribonius Largus, *Compositiones medicamentorum*, 1 vol. in-8°, Argentorati, 1876, p. 31-32, cap. IV : Collyria acria..... reponitur pyxide stagnea ».

6. *Medici antiqui omnes*, Aldus, Venetiis, 1547, in-fol. : Plinius Valerianus, C. Plinii secundi cap. XXI, p. 170, *verso*, et cap. XIV, p. 193 et 194 *recto*.

7. Columella (Lucius Junius Moderatus), *De re rustica*, Paris, Panckoucke, in-8°, 1845, t. III, liv. XII, p. 224, 225 : « ..... Ipsa autem vasa quibus sapa aut defrutum coquitur plumbea potius quam ænea esse debent, nam in coctura æruginem remittunt, et medicaminis saporem vitiant. »

8. Columella, *De re rustica*, t. III, liv. XII, p. 264, 265. : « Canditura ex cydoniis fit hoc modo : In cacabo figuli novo, vel in stagneo coquitur, » etc.

Un mémoire de l'Institut nous apprend que l'un des correspondants de l'Académie envoya, en 1806, l'anse bien conservée d'un vase d'étain presque entièrement détruit par l'oxydation. Ce vase avait été trouvé dans les ruines de l'ancienne ville romaine appelée *Aquæ Neriæ*, aujourd'hui Néris, célèbre par ses eaux thermales et située dans le département de l'Allier, à environ une lieue de Montluçon.

M. Mongez a recherché à quelle époque cet étain a pu être travaillé. La destruction de Néris, ou du moins les ravages qui causèrent sa ruine, doivent se rapporter, suivant lui, au IVe siècle de notre ère, entre les règnes de Constance II et de Valentinien Ier. Il paraîtrait donc que Néris fut renversé au IVe siècle et qu'elle fut ravagée une seconde fois par les incursions que les Normands firent jusqu'au centre de la France. De telle sorte que, si l'on refusait d'attribuer aux Romains l'étain qui a donné lieu aux recherches de M. Mongez, il ne serait pas toutefois postérieur au IXe siècle.

Cet étain, soumis à l'analyse par M. Anfrye, inspecteur général des essais des monnaies de France, a donné les proportions suivantes :

Etain	0,6968
Plomb	0,3042

Les plus exactes recherches n'y ont pu faire découvrir ni cuivre ni arsenic [1].

Plusieurs savants ont aussi rencontré de l'étain travaillé.

M. Auguste Terninck [2] a découvert à Bétricourt une marmite qui devait être celle des légionnaires en campagne.

« C'est un petit plat en étain dont le fonds se relève au milieu en bosse circulaire. Ce plat a deux protubérances ovoïdes placées près l'une de l'autre, portant crochets, et qui semblent avoir servi à le suspendre à la ceinture ou à quelqu'un des vêtements d'un guerrier. » Cet objet serait du IVe siècle.

A cette marmite il faut ajouter quelques boutons d'étain unis découverts par M. Botting, à l'époque du premier empire, à Vézelise (Meurthe) [3].

1. *Mémoires de l'Institut royal de France*, Classe d'histoire et de littérature ancienne, t. III, imprimerie royale, in-4°, 1818.

2. *L'Artois souterrain*: Arras, in-8°, 1880, t. III, p. 78 (tombes gallo-romaines).

3. *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. III, p. 459, Paris, 1821: Tombeaux antiques découverts en 1809, 1815 et 1816, à Vézelise (Meurthe), par M. Botting.

Nous terminerons la nomenclature des objets d'étain par un petit plat décoré, retrouvé dans l'Artois au pied d'un cadavre enterré debout. Il est semblable aux patènes de calices, large de $0^m,14$, avec renflement circulaire au milieu et les côtés sont légèrement rabattus ; il contenait un style à écrire [1].

Nous signalons un usage de l'étain ne se rapportant pas directement à l'orfèvrerie, mais qui nous a paru assez curieux. Palladius Taurus Æmilianus, dans son *Économie rurale*, indique la façon de châtrer les bœufs : « c'est après avoir comprimé au moyen de deux petites barres en étain les nerfs suspenseurs que l'on pratique la castration [2] ».

Tels sont les textes et les pièces nouvellement découvertes qui nous ont permis d'établir de la façon la plus positive le rôle de l'étain pour l'usage de la table et de la médecine. Si les termes qui désignent l'étain pour la haute antiquité ont donné lieu à de longues discussions, il devient impossible, avec les différents textes que nous venons de citer, de ne pas constater son identité et en particulier de le confondre avec le plomb, malgré les termes qui souvent sont mal employés [3].

L'étain est un métal sain et peu résistant à la durée des siècles ; le plomb au contraire est malsain, mais il a résisté au temps et beaucoup de spécimens en sont parvenus jusqu'à nous [4].

Tandis que l'étain servait à contenir la nourriture et les remèdes, le plomb avait presque toujours un usage funéraire [5]; tantôt il servait à faire les cercueils, tantôt aussi il faisait les bas-reliefs, et plus souvent encore servait d'urne funéraire [6].

1. *Essai sur l'industrie gallo-romaine en Attrébatie* ; Arras, in-8°, 1874, p. 85.

2. Palladius Taurus Æmilianus (*l'Économie rurale* de), Paris, Panckoucke, 1843, in-8°, liv. VI, § 7, p. 272. : « De castrandis bobus..... Alii ligato ad machinam vitulo, duabus angustis regulis stanneis, sicut forcipibus, ipsos nervos apprehendunt, qui græce κρεμαστῆρες dicuntur. »

3. M. Hepfer vient appuyer notre opinion : « Il est probable que dans beaucoup de cas le plomb argentaire était réellement l'étain, car on n'avait alors aucun moyen de distinguer chimiquement ce métal de ses alliages. » (Hepfer, *Histoire de la chimie*; Paris, Didot, in-8°, 1866, t. I, p. 109.)

4. Gobet, *Les anciens minéralogistes du royaume de France* ; 1779, Paris, 2 vol. in-8°, t. II, chap. III.

5. Voir *Bulletin monumental*, t. XIX, p. 462 : *Des sépultures romaines et des sépultures mérovingiennes*, par M. l'abbé Cochet.

6. Roach Smith, *Collectanea antiqua*, t. VII, 1re partie, in-8°. M. Smith y décrit un vase de plomb dont la forme est celle d'une bouteille et qui contenait des cendres humaines, comme on pouvait le constater par l'inscription, D. M. : « Diis manibus ». Ce vase, trouvé à Lillebonne, avait 15 pouces de haut sur 10 de large, et les cendres qu'il

Les textes sont presque les seuls documents que nous pouvons invoquer au sujet de l'étain, en raison de son peu de résistance. Au contraire l'histoire du plomb peut s'écrire sur les monuments mêmes qui se rencontrent fréquemment dans nos musées.

Les nécropoles romaines contiennent souvent des vases funéraires de plomb [1], quelquefois ornés de dessins en relief comme celui des musées de Rouen [2] et de Lyon [3], ou bien encore recouverts d'inscriptions. M. le commandeur de Rossi en signale aux Aliscamps, à Arles, à Rome, à Modène, et même en Asie [4]. La forme de ces vases est celle de la poterie usuelle. De nombreux cercueils de plomb ont été également trouvés en Angleterre [5], en France, en Italie et en

contenait étaient celles d'une certaine Julia Felicissima, morte à vingt-trois ans ou à treize. Son père s'appelait Ulpius Félix et sa mère Andronica.

1. Voir *Bulletin monumental*, t. XIX, p. 462 : *Des sépultures romaines* par l'abbé Cochet. On a trouvé dans des sépultures romaines des urnes cinéraires en plomb (Gaule).

2. Nous devons ce renseignement à M. Gaston Le Breton, directeur du musée de Rouen. Ce vase a été trouvé à Bavai. Quelques parcelles de deux vases en plomb du musée de Rouen ont été soumises à l'analyse au laboratoire de l'École des mines. Le bulletin suivant a été communiqué :

ECOLE DES MINES. — LABORATOIRE. — N° 8494.

Extrait des registres du bureau d'essai pour les substances minérales. — Paris, le 1er février 1883.

3 échantillons remis à M. Le Chatelier, ingénieur des mines. Ces échantillons sont donnés comme débris d'anciennes poteries.

	N° 1	N° 2	N° 3
	—	—	—
Etain..........	5 »	4,80	Plomb ne renfermant
Plomb.........	95 »	95,10	que des traces d'impuretés.
	100 »	99,90	

L'ingénieur en chef des mines, directeur du bureau d'essai,

CARNOT.

3. *Description des antiquités et objets d'art contenus dans les salles du Palais des Arts de Lyon*, par le Dr A. Comarmond; 2 vol. in-4°, Dumoulin, 1855-1857 (Bibl. Nouvelle, V.)

4. *Bulletin d'archéologie chrétienne* de M. le comte de Rossi, publié par l'abbé Martigny : Belley, 1873, in-4°, 2e série, 4e année, n° 1, p. 85.

5. Roach Smith, *Collectanea antiqua*, t. III, p. 46. Parmi divers cercueils de plomb découverts en différents endroits, il en cite un trouvé à Rouen en 1828 et qui

Asie [1], quelquefois avec des bas-reliefs pouvant représenter le portrait du personnage qu'ils contenaient ; d'autres fois ils semblent reproduire l'histoire de Psyché [1].

Le plomb eut encore d'autres rôles, et quelques objets assez curieux font supposer au commandeur de Rossi que les jouets de plomb des enfants du temps de l'Empire, comme de nos jours, imitèrent les différents objets d'usage domestique, civil, public et religieux [2]. La découverte d'une coupe qui paraît être assez artistique tendrait à démontrer que dès les premiers temps de l'Eglise, comme nous verrons plus tard le faire au moyen âge, on enfermait dans des cercueils des pièces en plomb ou en étain, reproductions d'objets symboliques généralement faits de matières précieuses [3].

contenait un squelette à côté duquel était une médaille de Postumus. Il nous dit également qu'un ouvrage intitulé *Antiquitates et Annales Trevirenses* parle d'un cercueil trouvé à Trèves et dont l'ornementation était des plus remarquables, etc.

D'autres ont été découvert près d'Evreux en 1835, etc., etc. Voir l'abbé Martigny, *Bulletin d'archéologie chrétienne* de M. le comte de Rossi ; Belley, 1873, in-4°, 2e série, 4e année, n° 1, p. 85.

Tombeaux de plomb trouvés à Saïda, dans les ruines de Marathus en Phénicie, etc. — Mission de Phénicie, dirigée par M. Ernest Renan ; Paris, imprimerie nationale, 1864, p. 78, pl. VII et XVIII.

1. Voir le tombeau, conservé au musée du Louvre, qui a été rapporté par M. Renan de sa mission en Phénicie.

Recueil d'antiquités romaines et gauloises trouvées dans la Flandre proprement dite, t. II : p. 22. Fouilles de Bavay et de Tongres ; p. 47, Fouilles de Bavas ; p. 80, Fouilles de la route de Thérouanne à Arras.

2. L'abbé Martigny, *Bulletin d'archéologie chrétienne* de M. le commandeur de Rossi, 3e série, 3e année ; Belley, in-4°, 1878, p. 52. Il décrit deux objets qui devaient servir de jouets à des enfants chrétiens. C'étaient comme deux petits ostensoirs, mais sans pieds, dont on se servait peut-être en ces temps-là pour élever et exposer à la vénération des fidèles le *signum Christi*. Tous deux sont fort détériorés. L'un se compose d'un petit disque portant au centre, en granulé, le *signum Christi*, entouré d'une guirlande ; il est inscrit dans un carré aux angles évidés ; au bas on voit une sorte de patte qui pourrait être la branche inférieure d'une croix ; les ornements du haut ne sont pas reconnaissables. L'autre c'est un cercle évidé au milieu, formé d'une couronne de laurier qu'entoure un grènetis ; au sommet, sous un anneau tordu, dans un rond, le *signum Christi*.



On a aussi trouvé un certain nombre de petits cochons en plomb dont on ne sait pas exactement quel était l'usage. Voir *Collectanea antiqua*, par Roach Smitt, t. III, p. 87, 197 et 258 ; t. VII, 1re partie, p. 171.

3. L'abbé Martigny, *Bulletin d'archéologie chrétienne*, 3e série, 4e année, 1879 ;

L'étain paraît aussi avoir joué, quoique rarement, le même rôle. La découverte que fit à Pesaro, au siècle dernier, l'antiquaire Olivieri le démontre.

Il trouva dans un tombeau, dit M. Raoul Rochette [1], tout un laraire d'enfant, « larario puerile » [2].

Il y avait trois statues, une Vénus, une Minerve et un César à cheval ; il y avait un trépied, un candélabre, un préféricule, une aiguière, six petits bassins à anse, une chaise, trois patères, trois plats ovales, le tout en étain fin, très délicatement travaillé et très mince [3].

Un peu plus loin dans le même ouvrage, M. Raoul Rochette ajoute [4], à propos de la description de tombeaux découverts à Ruvo : « Ces objets, déposés dans le tombeau de Ruvo, consistent en fourchettes de diverses formes, en couteaux, pincettes, trépieds, candélabres, patères ; et ce qu'il y a de plus remarquable, et ce qui ne laisse aucun doute sur l'intention qui fit déposer de pareils objets dans l'asile des morts, c'est qu'ils sont généralement d'étain ou de plomb, et d'un travail si léger qu'ils n'ont jamais pu servir aux besoins de la vie réelle [5]. » L'étain, quoique très rarement, a donc rempli, mais en Italie seulement, le même rôle funéraire que le plomb.

Belley, in-4°, p. 135. Dans la séance de la Société romaine d'archéologie chrétienne du 1er décembre 1878, le P. Bruzza, président, fit un rapport sur une petite coupe en plomb datant du IIIe siècle, et ornée au milieu et dans sa circonférence de symboles chrétiens en relief. « Au centre du disque est figuré le sacrifice d'Abraham ; tout à l'entour, sur la partie plane des bords, sont représentés d'autres sujets bibliques se rattachant au cycle des images communément retracées dans les monuments figurés du symbolisme chrétien, Jonas, Daniel. On y voit aussi différents groupes d'animaux, un lion poursuivant un cerf, deux dauphins affrontés, deux poissons, une colombe volant vers une treille, un chien chassant une caille, et un oiseau combattant un serpent. »

1. Mémoires de l'Institut royal de France : Nouvelle Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XIII, p. 92. Mémoires sur les antiquités chrétiennes des catacombes par M. Raoul Rochette.

2. *Memorie per la storia della chiesa Pesarese nel secolo* XIII; Pesaro, in-4°, 1779.

3. *Delle figline Pesaresi e di un larario puerile trovato in Pesaro*, par le marquis Hannibal degli Abati (Olivieri Giordani). Pages 19 et suivantes : « Questo larario e tutte di fino stagno gettato sopra delicatissime forme e quantunque sia di pure laminette hanno pero queste il convincente basso relievo ben espresso dall' una e dall' altra parte. » (Planche.)

4. Mémoires de l'Institut, t. XIII, Inscriptions et Belles-Lettres, R. Rochette. Mémoires sur les antiquités chrétiennes des catacombes, S. V, pages 676 et 686.

5. Ces détails sont tirés du rapport du Dr Schlutz, inséré par extrait dans le *Bullett. dell' Instit. archeol.*, Maggio 1836, p. 73.

Les procédés que les anciens employaient pour faire leur vaisselle d'étain sont probablement les mêmes que ceux employés de nos jours. Dès la plus haute antiquité, l'homme dut s'apercevoir que les poteries résistaient aux plus hautes températures, que c'était dans des creusets comme dans des moules de terre qu'il fallait fondre et couler les métaux les plus résistants [1].

La fonte de l'étain se fait à 235 degrés. Elle ne fut jamais une difficulté pour les anciens, qui, dès l'époque la plus reculée, avaient commencé à fondre le cuivre, dont la fusion n'a lieu qu'à une température de 1,050 degrés. Pour obtenir 235 degrés il était inutile de se servir des énormes souffleries en peau de bique nécessaires à la fonte du cuivre. Un brasier ordinaire suffisait pour mettre l'étain en fusion.

On coulait dans deux moules : le moule ouvert et le moule fermé. Le moule ouvert, connu de nos jours, ne devait guère servir qu'à fondre des lingots d'étain destinés au commerce [2]. Au contraire, lorsqu'on voulait faire un objet ayant un peu de précision, on était obligé de le couler dans un moule fermé. La pression n'étant pas assez considérable dans le moule ouvert, l'étain dans ce cas ne se serait pas trouvé suffisamment serré ; par conséquent le moule fermé était d'un usage absolu pour tout objet résistant.

Ce moule était composé de deux pièces s'appliquant exactement l'une sur l'autre au moyen de repérages. A l'extrémité supérieure, était l'ouverture du moule par laquelle on coulait l'étain en fusion.

Les moules étaient en terre cuite ou bien en pierre et devaient être semblables à ceux destinés au bronze, que l'on trouve dans tous les musées.

Lorsque la pièce sortait du moule et qu'elle était de forme circulaire, on la soumettait à l'outil destiné à tourner, qui probablement était semblable à la tournette des potiers, dont on se sert encore aujourd'hui et qui a précédé l'invention du tour [3].

Ces procédés, dans leurs parties essentielles, n'ont point encore changé et, comme dans presque tous les métiers, ils datent de l'invention même de l'industrie.

1. Délégation ouvrière à l'Exposition de 1867. Rapport des délégués ciseleurs de bronze, par J. Garnier ; Paris, au siège de la Société, 1869.

2. Voir plus haut les petits lingots trouvés dans les stations lacustres de la Suisse.

3. Voir Benjamin Fillon, *L'art de terre chez les Poitevins* ; Clouzot, Niort, 1864, p. 8.

La fonte en moule fermé amène à indiquer le procédé par lequel les anciens reconnaissaient la pureté de l'étain. L'ouvrier faisait un moule fermé dont le creux, en forme de médaille, avait la contenance de deux pièces de 5 francs en argent; dans ce moule il coulait de l'étain pur. La médaille ainsi obtenue s'appelait étalon. — Lorsque l'on avait à essayer de l'étain, l'on coulait une certaine quantité de cet étain dans le moule, puis on pesait la médaille refroidie comparativement avec l'étalon.

Comme le plomb pèse 11 kilog. 352 gr. le litre et que l'étain ne pèse que 7 kilog. 285 gr., il était facile de voir si l'on avait introduit du plomb avec de l'étain, et un calcul très simple permettait de retrouver exactement la quantité introduite.

Ce mode d'analyse si simple est resté en pratique jusqu'au milieu du XIXe siècle.

GERMAIN BAPST.

(*La suite prochainement.*)

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE DÉCEMBRE 1882 ET JANVIER 1883.

M. E. Desjardins, au nom de la commission des Écoles d'Athènes et de Rome, donne, en *comité secret*, lecture du rapport sur les travaux des membres de ces écoles pendant l'année 1881-1882. Ce rapport est adopté et sera imprimé.

L'Académie, sur la proposition de M. Léon Renier, décide qu'une démarche sera faite auprès du conseil municipal de Paris dans l'intérêt de la conservation de ce qui reste des arènes romaines de la rue Monge.

M. E. Desjardins donne lecture du rapport de M. Ch. Tissot sur une communication de M. le colonel de Puymorin, résidant au Kef (Tunisie), et consistant en un envoi des copies d'un certain nombre d'inscriptions romaines, et de dessins de monuments mégalithiques. Les conclusions du rapport sont que « la communication adressée à l'Académie par M. le colonel de Puymorin et ses collaborateurs offre un très grand intérêt et fait le plus grand honneur au zèle archéologique de nos officiers ».

M. J. Oppert fait part à l'Académie d'une découverte faite récemment au palais du Vatican et dont il doit la communication à l'obligeance de M. Edm. Le Blant. M. Descemet, membre de l'École française, a remis à M. Le Blant trois calques de monuments rapportés autrefois de Mossoul par le P. Ryllo, de la Société de Jésus. Ces monuments, qui sont restés oubliés pendant plus de trente ans, ne sont pas *cunéiformes* comme on l'a cru d'abord, mais appartiennent à la série dite *hamathite* ou *hittite*; cette série a bravé jusqu'ici les efforts de tous les interprètes. Il n'en est que plus utile d'en multiplier les spécimens encore rares.

M. Edm. Le Blant présente à l'Académie un précieux manuscrit retrouvé par M. Lud. Lalanne parmi les papiers de l'Institut. Il s'agit du *Livre de la Fortune*, recueil autrefois signalé, mais dont la trace était depuis longtemps perdue. C'est un volume in-4°, illustré, comme on dit aujourd'hui, par Jean Cousin, le grand artiste français. L'attribution n'est pas douteuse.

Les deux cents dessins portent à un haut degré le cachet du maître. Un grand nombre de ces compositions sont des modèles de grâce naïve et souriante.

M. Fr. Lenormant dépose sur le bureau une note de M. le commandant Max Récamier, contenant le croquis et la copie d'une borne milliaire et d'une inscription découvertes aux environs de *Gabès* sur la route de Gafsa. Le texte épigraphique nomme Dioclétien et Maximin Hercule. Il indique le sixième mille à partir de Tapaca, aujourd'hui *Gabès*. Le commandant Récamier a eu l'occasion de reconnaître des puits datant de l'occupation romaine et servant à l'irrigation de cette contrée : c'est un travail dont Pline parle avec admiration.

M. Gaston Paris communique au nom de M. Maspero une curieuse note sur le déchiffrement d'une tablette d'écolier semblant remonter à la XXe dynastie. Sur cette tablette, qui fait partie de la collection Drovetti au musée de Turin, M. Maspero lit des fragments très reconnaissables d'une fable qui n'est autre qu'une antique version de la fable *des Membres et de l'Estomac*. La fable porte pour titre : *Le procès du ventre et de la tête*.

M. Siméon Luce annonce que M. A. Gasté, professeur à la faculté des lettres de Caen, a découvert cent cinquante lettres inédites du célèbre Huet, évêque d'Avranches.

M. Barbier de Meynard présente à l'Académie les estampages de nombreuses inscriptions en caractères coufiques recueillies à Kairouan.

M. Miller communique des observations sur des inscriptions grecques qui lui ont été communiquées par M. G. Maspero. Deux de ces inscriptions sont en vers. Malheureusement ce sont des épitaphes banales. Une autre, du ve siècle après J.-C. probablement, nous fait connaître un *Titus Aurelius Calpurnianus*, ancien chiliarque de la légion XIVe *Gemina*, ancien procurateur de la Mésie, de la Thrace, etc., enfin procurateur d'Égypte et vérificateur du fisc. Une quatrième est inscrite sur une stèle en forme de porche d'église. La formule est chrétienne. L'épitaphe, très courte : « Seigneur, reçois dans ton repos l'âme de ta servante, etc. » Tous ces renseignements sont bons à noter.

M. Benoist, professeur à la Sorbonne, achève la lecture de son mémoire sur les interpolations que l'on a cru reconnaître dans les manuscrits ou éditions d'Horace.

M. Joseph Halévy communique un travail sur les *principes cosmogoniques des Phéniciens*.

L'Académie désigne M. Edm. Le Blant pour remplacer comme directeur de l'Ecole de Rome M. Geffroy, démissionnaire.

Une place de correspondant étranger et trois places de correspondants nationaux étaient vacantes ; ont été élus :

Correspondant étranger, M. Roth ;

Correspondants nationaux, MM. Bladé, Merlet, Félix Robiou.

H-Y.

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

PRÉSIDENCE DE M. G. DUPLESSIS.

SÉANCE DU 3 JANVIER.

M. Perrot, président sortant, lit un rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1882.

M. Ambroise Tardieu adresse un mémoire sur les antiquités de Royat.

M. Le Blant donne lecture d'un travail de M. Touret sur différents objets antiques trouvés à Saint-Cassien près Cannes.

M. Héron de Villefosse communique, de la part de M. Rouben, une marque de potier composée des lettres ponctuées Γ. Δ. Ο.; ce sont les initiales des trois « nomina » du propriétaire de la fabrique, qui était un Grec, vivant à l'époque de la domination romaine.

M. de Villefosse communique en outre une pierre gravée romaine trouvée en Algérie, et représentant un navire monté par sept hommes, avec l'inscription : *Benagi Nika.* Cette inscription rappelle sans doute la victoire remportée dans une naumachie par un certain Benagius, commandant de l'équipage.

M. l'abbé Thédenat signale deux urnes funéraires étrusques récemment trouvées près de Livourne ; l'une contient la représentation appelée tantôt scènes d'adieux, tantôt scènes de réunion ; l'autre nous montre le défunt introduit dans l'Hadès par le Charon étrusque.

SÉANCE DU 10 JANVIER.

M. Victor Guérin entretient la Société de sa récente exploration du Liban. Il y a visité plus de trois cents villages. L'un des plus hauts sommets de l'Anti-Liban est couronné par la ruine d'un temple, dont saint Jérôme

parle comme étant encore le but d'un pèlerinage célèbre de la part des païens.

M. l'abbé Thédenat communique, de la part de M. Maxe-Verly, deux inscriptions romaines trouvées l'une à Reims, l'autre dans le département de Meurthe-et-Moselle. Cette dernière, aujourd'hui conservée au Musée lorrain, à Nancy, contient le nom *Inciniossa*, dont on ne connaissait jusqu'ici pas d'exemple.

M. de Lasteyrie présente à la Société un petit calendrier en bois de la fin du XIV[e] ou du commencement du XV[e] siècle, appartenant à la Bibliothèque nationale; en regard de chacun des jours du mois sont figurés les saints correspondants. C'est un monument de la plus grande rareté. Le seul exemplaire similaire connu se trouve au musée de Bologne.

M. de Laurière communique une inscription trouvée à Faro, dans le Portugal, par M. Estacio da Veiga, à qui l'on doit d'importantes fouilles exécutées dans ce pays. Cette inscription contient l'expression SVB ASCIA qui apparaît pour la première fois dans l'épigraphie de la Lusitanie et de l'Espagne; on y trouve également la forme MISOLIO pour MAVSOLEVM.

SÉANCE DU 17 JANVIER.

M. l'abbé Duchesne donne lecture d'un mémoire sur diverses questions intéressant la géographie administrative du sud-est de la Gaule. S'autorisant d'une signature d'évêque au concile de Vaison, en 442, il identifie la *civitas Rigomagensium*, dont la situation était restée inconnue jusqu'ici, avec la vallée de Thoranne, dans le département des Basses-Alpes. S'occupant ensuite de la situation ecclésiastique de Nice, M. l'abbé Duchesne montre que, dès le V[e] siècle, l'évêque de Marseille était en pouvoir du droit de faire élire et de consacrer les évêques de Nice.

M. Courajod étudie un buste en stuc colorié, de la collection Timbal, dans lequel on a cru reconnaître le portrait de sainte Catherine de Sienne. Or, en comparant entre elles les diverses représentations de cette sainte, il se trouve qu'elles n'offrent aucune ressemblance; son type iconographique n'a jamais été arrêté ni fixé par un monument reconnu authentique. D'autre part, l'inscription *Ave Maria gratia plena* tracée au-dessous d'un buste en marbre conservé à Sienne, buste dont celui de la collection Timbal n'est qu'une reproduction, se rapporte à une figure de la Vierge, non à celle d'une sainte. Cette observation est confirmée par le manque d'équilibre du buste; le corps obéit à un mouvement qu'une action et des gestes supprimés devaient expliquer. Il n'est pas difficile alors de constater que l'on est en présence d'un fragment d'une Jomposition souvent reproduite, la Vierge tenant sur ses genoux l'enfant césus. Ce fragment, qui a été dessiné à l'intention de la Société par M. Le-

trône, associé correspondant, semble sortir de l'école de Mino de Fiesole.

M. Courajod insiste, à cette occasion, sur l'intérêt que présentent les stucs italiens de la Renaissance; très souvent on reproduisait par ce procédé des sculptures célèbres. Les prototypes ayant en partie disparu, ces reproductions, que l'on commence seulement à rechercher, ont parfois la valeur de véritables originaux.

M. de Goy fait connaître les résultats de fouilles entreprises par la Société des antiquaires du Centre à Lachaix, commune de Vornay, département du Cher. Il communique à la Société une épée de fer, à soie plate, à rivets de bronze et à crans, trouvée dans un tumulus de deux mètres de haut et quinze mètres de diamètre.

M. Alexandre Bertrand fait observer que cette épée, d'un type particulier calqué sur un type bien connu des épées de bronze, confirme ce que l'on pensait déjà de la substitution des épées de fer aux épées de bronze. On connaît aujourd'hui trois types principaux d'épées de fer, trouvées en Gaule sur trois points assez éloignés les uns des autres et procédant également toutes trois des types en bronze.

M. Mowat présente un poids de bronze acheté à Rome par M. Dutuit, et façonné en forme de porc; ce poids porte l'inscription :

C. HELVIVS C. F.
VALENS
AED

la présence du mot *aed (ilis)* autorise à croire qu'il s'agit d'un poids servant d'étalon dans un marché de boucherie.

SÉANCE DU 24 JANVIER.

M. Jacques de Rougé communique à la Société une palette de scribe égyptien représentant Ramsès XIII, le dernier roi de la XXe dynastie. Ce petit monument, dont l'ornementation est d'un style délicat, appartient au musée de Nantes.

M. de Barthélemy donne lecture d'un mémoire de M. Ambroise Tardieu sur l'établissement thermal gallo-romain de Royat.

M. de Villefosse informe la Société que le poids en bronze communiqué par M. Mowat, dans la dernière séance, provient de Canossa, l'antique Canusium.

M. Roman annonce la découverte d'un cimetière de l'époque mérovingienne ou carlovingienne à Barcelonnette (Hautes-Alpes). Les tombes y sont superposées sur deux et trois rangs; les unes se composent de briques de grandes dimensions; les autres d'auges, en tuf, recouvertes d'un couvercle.

M. Duplessis signale les peintures découvertes à Gisors, dans une habitation particulière; les compositions représentent le triomphe de Jules César; elles se rattachent à l'école de Fontainebleau.

SÉANCE DU 31 JANVIER.

M. Schlumberger présente le dessin d'un aigle de bronze faisant partie de la collection de M. Piot. Ce petit monument, qui offre la plus grande analogie avec un vase de cuivre du musée du Louvre, publié par M. de Longpérier, porte deux inscriptions, l'une en caractères coufiques, l'autre en grec; il présente tous les caractères de l'art sicilien aux XIe et XIIe siècles, alors que les influences byzantines, arabes, voire normandes, luttaient et se croisaient dans ce pays. M. Schlumberger considère l'aigle de M. Piot comme un couronnement de sceptre exécuté pour quelque haut personnage scilien du XIe ou du XIIe siècle, et peut-être devenu, dans la suite, la propriété d'un émir musulman.

M. de Villefosse présente à la Société un bracelet romain trouvé dans le Dauphiné, et formé d'une feuille d'or assez épaisse, dont l'intérieur était rempli à l'origine d'une matière que l'on ne peut plus reconnaître, mais qui était peut-être de la pâte de verre.

M. de Villefosse entretient en outre la Société des fouilles faites à Lezoux (Puy-de-Dôme) par le docteur Plicque. Dans ce centre si important de fabrication céramique, M. Plicque a retrouvé un certain nombre de fours (*officina Primi, officina Plantini, officina Asiatici, officina Borilli*, etc.), dans le voisinage de plusieurs desquels se trouvent encore des poinçons, des maquettes, et surtout des moules creux, destinés à être expédiés dans les différentes parties de la Gaule. Cette découverte est du plus haut intérêt pour l'étude de la céramique romaine.

M. Muntz, en présentant à la Société l'intéressant travail de M. Duhamel, archiviste du département de Vaucluse, sur trois des architectes du palais des papes à Avignon, Guillaume de Cucuron, Pierre Poisson et Pierre Alieri, fait connaître les noms de plusieurs autres artistes attachés à la construction de ce vaste monument sous le règne d'Innocent VI (1352-1362). On trouve : « Johannes de Luperiis magister operum palacii» ou « magister aedificii turis novae vestiarii» (1355-1357); « Raymundus Guitbaudi director operum palacii» (1357-1360); puis vient « dominus Bertrandus Nogayroli, director operum d. n. papae » (1361-1367), auquel succéda « B. de Manso, director operum palacii d. n. papae Urbaini quinti». Il résulte des recherches faites par M. Muntz dans les archives secrètes du Vatican, où il a relevé ces quatre noms, que le palais des papes est l'œuvre d'une dizaine d'architectes, tous français, et non italiens comme on aurait pu le croire.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER.

M. de Lasteyrie communique la copie d'une inscription récemment

découverte dans l'église de Villemanoche. Cette inscription, qui est du XVIe siècle, fait connaître le nom de la nourrice de saint Louis, appelée Lenfant.

SÉANCE DU 14 FÉVRIER.

M. Le Blant, membre de l'Institut et directeur de l'École française de Rome, est nommé membre honoraire. La place de membre résidant qu'il occupait précédemment est déclarée vacante.

M. Alexandre Bertrand, à propos de l'envoi récemment fait à la Société par M. Rivett-Carnac et consistant en haches de pierre et en silex divers, provenant de Banda (Inde anglaise), insiste sur l'intérêt des recherches entreprises par ce savant. Dans l'espace de quelques mois, M. Rivett-Carnac a recueilli environ quatre cents haches dans cette seule province.

M. Bertrand met sous les yeux de la Société la photographie d'une stèle découverte dans la même province et communiquée également par M. Rivett-Carnac, sur laquelle est représenté un indigène probablement de race dravidienne, armé d'une hache en pierre emmanchée très reconnaissable. Cette sculpture, d'après M. Rivett-Carnac, serait du VIIe siècle de notre ère. Il y a là un fait de survivance des anciens usages extrêmement intéressant.

M. Perrot présente à la Société une petite statuette égyptienne en bois, se distinguant par l'extrême délicatesse du travail.

M. l'abbé Thédenat communique, de la part de M. Bretagne, de Nancy, la copie d'une inscription inédite (*Fidelis Sylvani libertus Apollini votum solvit libens merito*) trouvée à Grand, dans les Vosges. MM. Bertrand et de Villefosse insistent sur l'intérêt des fouilles entreprises dans cette localité sous les auspices de la Société d'émulation des Vosges.

M. Roman fait connaître quelques détails nouveaux sur le camp romain qu'il a découvert, en 1879, à Aspres-lès-Veynes (Hautes-Alpes). Ce camp paraît dater de la fin de l'Empire romain. On y a trouvé des monnaies appartenant à cette époque, trois petites chambres recouvertes de stuc peint, une salle de bain, enfin des poteries, portant des marques de fabrication.

SÉANCE DU 21 FÉVRIER.

M. Nicard donne lecture d'une lettre de M. Clément Duverney relative à la statuette récemment découverte à Mandeure. Cette statuette représente non pas, comme on l'a dit, un Jupiter, mais bien un Neptune; elle a été trouvée par un jeune homme du village qui creusait près du pont. La Société d'émulation de Montbéliard ne dispose malheureusement que de ressources très limitées et il est à craindre qu'elle ne réussisse pas à fixer dans un musée une œuvre d'art pour laquelle on a déjà offert des sommes assez élevées.

M. Ulysse Robert communique à la Société le résultat de ses recherches sur la roue des juifs au moyen âge.

M. Chabouillet lit un mémoire sur l'empreinte d'une monnaie frappée en 1373 à Moirans (Jura) par l'abbé Guillaume II, de la maison de Beauregard. Cette empreinte, conservée au Cabinet de France, fait connaître une variante du franc du même abbé dont le premier et unique spécimen a été trouvé à Paris, rue Vieille-du-Temple, en 1882.

M. l'abbé Thédenat, revenant sur le poids de bronze communiqué à la Société par M. Mowat, annonce que ce petit monument, d'après les récentes découvertes de M. François Lenormant, provient d'Ostuni, non de Canossa. Ostuni est une ville de la province de Lecce (terre d'Otrante); la découverte qui y a été faite tend à confirmer l'opinion que cette localité est identique au municipe de Stulnini, mentionné par Pline et Ptolémée.

M. de Villefosse annonce qu'il a reçu de M. Demaeght, commandant de recrutement dans la province d'Oran, une notice sur une intéressante borne milliaire, appartenant au règne de Philippe et probablement à l'année 244; l'inscription qui y est gravée montre que c'est une des bornes de la voie romaine de Portus Magnus à Cæsarea.

M. de Villefosse signale en outre une inscription votive latine découverte sur le mont Beuvray par M. Bulliot, au sommet d'un mamelon de roche vive. Il a très certainement existé au mont Beuvray un sanctuaire païen. L'étude des monnaies qui y ont été recueillies prouve que ce temple a été ruiné à la fin du IVe siècle, à l'époque de la mission de saint Martin.

M. de Laurière communique l'empreinte d'une monnaie envoyée de Portugal par M. da Veiga. Cette pièce porte à la face l'inscription ÆSVRI, nom d'une localité mentionnée dans l'Itinéraire d'Antonin, et en établit l'orthographe définitive.

SÉANCE DU 28 FÉVRIER.

M. de Boislisle présente une plaque circulaire en or repoussé, relevé en certains endroits par des applications d'émail. Cette plaque a été trouvée en 1881 à Auvers (Seine-et-Oise) et appartient aujourd'hui à M. Alexandre de Gosselin; elle présente de grandes analogies comme fabrication avec le casque d'Amfreville conservé au musée du Louvre.

M. Courajod place sous les yeux de la Société le moulage du buste en marbre du musée de Berlin dont le style rappelle celui du buste du musée de Villeneuve-lès-Avignon précédemment signalé, ainsi que sept ou huit autres bustes paraissant se rattacher au même atelier. M. Courajod annonce en outre la découverte des statues de Jeanne de Commynes, comtesse de Penthièvre, de Louis de Rouville et de sa femme, celle de deux fragments de la chapelle de Birague ainsi que de plusieurs autres morceaux de sculpture ayant fait partie du Musée des monuments français.

M. Schlumberger communique de la part de M. Sorlin-Dorigny, correspondant à Constantinople, une notice sur les représentations, dans l'art oriental, de colombes posées sur le bord d'un vase ou becquetant des raisins. Ces motifs ont à tort été considérés comme chrétiens.

M. Jacques de Rougé lit un mémoire sur les antiquités égyptiennes du musée de Nantes. Parmi les objets assez nombreux de cette collection, qui est due à la générosité de M. Cailland, il signale un ostracon, une palette de scribe, quelques bijoux intéressants, enfin des inscriptions.

M. l'abbé Thédenat présente un petit autel provenant d'Augst, canton de Bâle, et faisant partie de la collection de feu M. Marquaire. Cet autel porte l'inscription : DEO INVICTO SECVNDVS, et se rattache au culte de Mithra.

Le Secrétaire.

Signé : E. MUNTZ.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

—— Nous recevons avec prière de l'insérer la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur,

Dans la livraison d'avril (1882) du *Bulletin de correspondance hellénique*, M. E. Muret a publié une courte notice sur une monnaie de Hygiaenon, inédite jusqu'à présent; malheureusement il n'y a pas joint de dessin.

Permettez-moi d'ajouter à cet article que le nom de cet archonte est déjà connu, puisqu'on le voit assez souvent sur les anses des amphores trouvées à Kertch, la Panticapée ancienne, ce qui confirme l'opinion exprimée par M. Muret que Hygiaenon a régné dans le Bosphore. (Voir : Macpherson, *Antiquities of Kertch*, p. 72, pl. XI.; Compte-rendu de la Commission imp. archéol. pour l'année 1861, p. 168, et *id.*, 1868, p. 125.)

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Alexis Orechnicoff. »

—— M. Félix Voulot, l'habile et zélé directeur du musée d'Epinal, nous écrit que les travaux de culture ont récemment mis à découvert à Xertigny (Vosges) une stèle gallo-romaine représentant une jeune femme à longue tunique, tenant un serpent entre ses mains. Cette sculpture est taillée en assez haut relief dans un bloc de grès bigarré pris sur les lieux. Les pieds manquent, mais la partie retrouvée est d'une conservation parfaite ; la tête est belle et indique une bonne époque. Ce qui reste du personnage mesure encore 88 centimètres de haut. Il est probable que nous sommes en présence d'une Hygie analogue à celle que possède le Musée lorrain ; mais le petit monument de Nancy est d'un travail beaucoup plus grossier. La stèle de Xertigny est entrée au musée d'Epinal; un moulage en est fait pour le musée de Saint-Germain. Il serait désirable que des fouilles fussent exécutées dans le champ d'où provient cette

sculpture. Ce champ est dit *le Champ des Saints*, ce qui ferait supposer que d'autres débris de statues y ont été déjà découverts. Il y existe une source ; on y a reconnu un ancien puits ; des fragments de pierres de taille y sont signalés ; au hameau voisin se voit un débris de bas-relief encastré dans le mur d'une maison. Nous espérons donc qu'une mine nouvelle vient de s'ouvrir pour les chercheurs d'antiquités.

—— Le musée de Saint-Germain vient de s'enrichir d'une collection de bronzes très intéressante. Cette collection a été formée dans la vallée de Koban (Caucase), par un amateur russe qui l'a cédée à M. Ernest Chantre, envoyé en mission dans ce pays. M. E. Chantre l'a rétrocédée au musée de Saint-Germain. Elle se compose, outre quelques vases en feuilles de bronze rappelant des vases de Chypre, d'un nombre considérable de grandes fibules, d'épingles, de pendeloques de toute sorte, de poignards, de haches de combat, de plaques de ceinture, de bracelets à enroulements, de chaînes, de grains de collier en ambre et en pâte de verre. Plusieurs de ces objets sont ornés de têtes de mouflons aux cornes contournées, représentant un animal qui vit encore dans ces montagnes. Mais l'attention et la curiosité de l'archéologue est surtout attirée par de petites plaques de bronze très épaisses, dans lesquelles sont incrustés des dessins *en fer*, par un procédé analogue à celui que présentent les émaux champlevés. Le type de ces bronzes est original, et tient le milieu entre les types hongrois et certains types sibériens. Il y a là pour les archéologues et les métallurgistes un sujet d'étude très attrayant. Ces bronzes sont certainement de plusieurs siècles antérieurs à l'ère chrétienne. M. Chantre se propose de les publier ; on annonce, d'un autre côté, un travail de M. Virchow sur le même sujet. L'éminent président de la Société archéologique de Berlin aurait, lui aussi, fait des fouilles dans la vallée de Koban, et publierait, très prochainement, les résultats de ses recherches. On nous assure que l'ouvrage est sous presse.

M. Virchow attache une grande importance aux antiquités recueillies à Koban.

—— On nous signale également comme étant entrés au musée : 1° (salle V) une très belle épée de bronze, découverte dans les travaux du canal de la Marne à la Saône, près de Humes, et donnée par le gouvernement au Musée des antiquités nationales. Le rapport de l'ingénieur chargé du service, auquel tous les archéologues doivent de grands remerciements, dit que cette épée était isolée ; une vingtaine de dents de cheval sont tout ce que les ouvriers purent recueillir aux environs. M. Edouard Flouest, qui a présenté cette épée à la Société des antiquaires de France, conjecture qu'elle faisait partie de la dépouille d'un chef consacrée aux dieux selon une coutume des populations celtiques. On sait, en effet, qu'il se faisaient un devoir de jeter dans les lacs et les cours d'eau, comme offrande aux dieux, les objets les plus précieux parmi

ceux que leur livrait la victoire. Cette épée appartient au type dit *à poignée massive* et *à bouton*. Une épée presque semblable avait été trouvée en 1872 au lieu dit Aliès, dans la commune de Menet (Cantal). C'est une des épées de bronze les plus longues que l'on ait signalées en Gaule; elle mesure 81 centimètres, se décomposant ainsi : lame 70 centimètres, poignée 110 centimètres.

2° (salle de Numismatique) une série de pendeloques en or destinées à orner l'extrémité de courroies, plusieurs plaques en or également ayant servi d'appliques, deux extrémités de doigts en or (?), le tout de travail probablement lombard et ayant appartenu à un chef enterré à Chiusi (Italie). La tombe renfermait d'autres objets qui ont été dispersés. Le musée n'a pu acquérir, outre ces plaques et appliques, qu'un vase de bronze qui ne laisse aucun doute sur la date approximative de l'enfouissement des objets, qui se datent d'ailleurs par eux-mêmes. Ils appartiennent à la période des invasions barbares.

—— On a beaucoup discuté au sujet de la date où l'usage des instrument en pierre a cessé en Europe. Un débat qui dure encore s'est élevé entre ceux qui veulent que les silex travaillés, déposés dans les tombes *mérovingiennes* de Caranda et autres, soient une preuve que l'on travaillait encore la pierre à cette époque. D'autres n'y veulent voir que des amulettes, restes d'un temps passé depuis longtemps. M. Schlumberger, à l'une des dernières séances de la Société des antiquaires de France, a déposé sur le bureau, au nom de M. Sorlin-Dorigny, une douzaine de *couteaux* et *pointes de lances* en silex recueillis par lui en *Roumanie*. Or ces *pointes et couteaux*, en tout semblables aux instruments de l'*âge de la pierre*, servent encore aujourd'hui en Roumanie à de nombreux usages. Les gens de la campagne les achètent par boisseaux. C'est là un fait bon à signaler à ceux qui croient limiter à des dates très anciennes l'usage de ces primitifs outils. Ces silex ont été déposés au musée de Saint-Germain, d'après les intentions de M. Sorlin-Dorigny.

—— On annonce que la Commission des monuments historiques poursuit le projet d'acquisition des terrains où se trouvent les intéressantes ruines situées sur la commune de *Sanxay*, ruines de bains et restes d'amphithéâtre. Une sous-commission nommée à cet effet doit examiner à nouveau la question sur les lieux mêmes et déterminer l'étendue du sacrifice que l'Etat peut faire pour assurer la conservation de ces importantes constructions. La question de Sanxay a ramené l'attention sur les balnéaires. On sait que ces établissements, publics ou privés, étaient très nombreux en Gaule à l'époque romaine. Nous pouvons en signaler un nouveau, découvert en 1882 à Bayeux, lors des fouilles nécessitées par la construction de l'hôtel des postes et télégraphes. La Commission de géographie historique de l'ancienne France en a reçu l'avis à la fin de l'année dernière. Le secrétaire de la Société littéraire de Bayeux, M. Doucet,

prépare, nous assure-t-on, un travail à ce sujet. On nous écrit que les substructions sont encore en assez bon état. Une des chambres souterraines a les plus grands rapports avec les chambres de Sanxay. La piscine est très reconnaissable ; elle était revêtue de larges plaques de pierre dure. La pièce était pavée de dalles de même nature. L'*hypocauste*, y compris le fourneau, est bien conservé. La liste des monnaies romaines recueillies dans les ruines permet de déterminer la date approximative de la destruction de l'édifice. Les monnaies de Constantin dominent ; la série s'arrête à Valens. On sait que cette époque est pour la Gaule la grande époque de destruction.

—— Notre collaborateur, M. Schlumberger, poursuit avec une activité dont nous lui sommes tous reconnaissants la tâche qu'il s'est imposée par amour de la science et par attachement à la mémoire de son maître et ami M. de Longpérier. Il vient de publier le second volume des *Œuvres*, qui comprend la première partie des volumes consacrés aux *antiquités grecques, romaines et gauloises* (1838-1861). Ce volume, de 531 pages, est accompagné de onze planches, sans compter un grand nombre de vignettes insérées dans le texte. Il y a là un grand nombre de courtes notes (quelques-unes n'ont pas plus d'une page) où les archéologues et les numismatistes auront beaucoup à apprendre. L'utilité de l'ouvrage sera singulièrement augmentée si M. Schlumberger a la patience et le courage de joindre au dernier volume des *Œuvres* un bon index, qui permettrait tout de suite au curieux de savoir si M. de Longpérier a touché au sujet qui l'intéresse ; on aurait toujours profit à savoir quel a été, sur telle ou telle question, l'avis d'un si fin connaisseur.

—— M. Fr. Lenormant continue les intéressantes études qu'il a entreprises sur les plus anciennes traditions de l'humanité, études dont nous avons les résultats principaux dans les deux premiers volumes de l'ouvrage intitulé : *Les origines de l'histoire d'après la Bible*. Le nouveau livre qui vient de paraître a pour titre : *La Genèse, traduction d'après l'hébreu, avec distinction des éléments constitutifs du texte, suivie d'un essai de restitution des livres primitifs dont s'est servi le dernier rédacteur* (in-8°, Maisonneuve, 1883). Nous n'avons pas qualité pour discuter les raisons que donne M. Lenormant pour opérer l'analyse et la séparation des éléments contenus et assez gauchement amalgamés dans la Genèse ; mais il nous paraît difficile que ceux même qui sont en général le plus indifférents, par parti pris, à l'œuvre de la critique, n'ouvrent pas cette fois les yeux à l'évidence, s'ils s'imposent de lire ce livre. En revanche, ce qui ne laisse pas de nous causer quelque surprise, c'est que M. Fr. Lenormant espère faire accepter un jour à l'orthodoxie catholique ou protestante les conclusions auxquelles il arrive ; nous ne voyons vraiment pas qu'il soit aussi aisé que paraît le croire M. Lenormant de mettre la théorie de l'inspiration en accord avec l'hypothèse qu'il soutient

avec tant de force. Ceux qui voient dans la *Genèse* un livre sacré, dont le caractère est autre que celui de tous les livres humains, auront de la peine à admettre qu'il y ait là une compilation très maladroitement faite à une époque assez récente. Ce rédacteur anonyme aurait puisé dans trois documents distincts; il aurait si mal cousu ses extraits l'un à l'autre, qu'on y trouve, comme le montre le critique, des répétitions continuelles, des versions assez différentes d'un même événement, et même de réelles contradictions entre les deux manières dont les faits sont présentés d'un chapitre à l'autre. Que veut donc dire le mot *inspiration*, pour celui qui se place à ce point de vue? G. P.

—— Nous sommes heureux de voir l'Angleterre reprendre à cœur cette exploration scientifique de l'Asie Mineure qu'elle avait si brillamment commencée avec Leake et Hamilton, Fellows, Ainsworth et tant d'autres encore, dans la première moitié du siècle. La *Société des études helléniques*, formée sur le modèle de l'*Association pour l'encouragement des études grecques en France*, a déjà publié dans son annuaire (*Journal of hellenic studies*), qui en est à sa troisième année, plus d'une notice intéressante sur la partie occidentale de la péninsule, et voici qu'elle vient d'ouvrir parmi ses membres une souscription spéciale, destinée à fournir aux dépenses des voyages que devrait faire, pour explorer complètement la Phrygie et y opérer des fouilles, M. Ramsay, qui a fourni plus d'un renseignement précieux sur les monuments taillés dans le roc que cette région contient en très grand nombre. 324 livres (environ 8,100 francs) ont déjà été souscrites, et on ne s'en tiendra pas là. Nous avons jadis traversé cette région pittoresque; nous avons signalé, sans avoir le temps de les étudier à loisir, plusieurs des monuments qu'elle contient; nous sommes certain que d'importantes découvertes récompenseront le généreux empressement des souscripteurs anglais. G. P.

—— On nous écrit que M. Paul du Chatellier, auquel on doit déjà de si belles découvertes, vient de faire dans le Finistère une série de fouilles heureuses. Une série de monuments mégalithiques ont été explorés, ainsi qu'un curieux établissement gaulois d'un caractère tout nouveau. Ces fouilles donnent d'intéressants renseignements sur la période encore obscure durant laquelle les premiers objets de métal ont été introduits en Gaule. La *Revue* reviendra prochainement sur ce sujet.

—— Nous lisons dans le *Journal de Condé-sur-Noireau*:

« Les découvertes archéologiques se multiplient à Condé et aux environs. Nous aurons occasion d'y revenir, et en attendant nous allons parler seulement de la plus récente, qui n'est pas la moins curieuse. Il s'agit de *huit épées gauloises*, en bronze, trouvées il y a quelques jours, au Haut-Mesnil, dans la cour de la ferme du Logis, sur la propriété de

M. du Saussay, à Condé. Le fils de M. Lucien Lemière, fermier, était occupé à creuser une rigole autour d'une meule de blé, lorsque, à quatre ou cinq pouces seulement au-dessous du niveau du sol, sa pioche rencontra un corps dur. Il enleva la terre et aperçut une lame d'épée. Elle n'était pas seule : sept autres l'accompagnaient, placées sous la première ou à côté.

Cinq de ces épées sont entières et mesurent, l'une 52 centimètres de longueur, deux autres 50 centimètres, une 48, et la cinquième 45 seulement. Six morceaux d'une lame, qui se raccordent parfaitement, mesurent ensemble 44 centimètres, deux fragments de lame 21 seulement chacune. Il y aussi quelques petits bouts de lames, et tous ces objets sont recouverts d'une admirable platine. Trois de ces épées ont des clous de bronze à la poignée, les cinq autres n'avaient que des entailles pour maintenir la garniture.

Une nouvelle recherche, faite vendredi dernier, a donné également d'intéressants résultats. On en pourra juger par l'énonciation des objets qu'elle comprend.

Ce sont, d'abord, plusieurs morceaux d'épées, un poignard, un bracelet et des fragments d'autres bracelets et d'un *torques* (collier), ceux-ci tordus et d'un fort joli travail ; une hachette ; puis une pointe de lance, un objet qui paraît avoir appartenu à une plaque de ceinturon, un ardillon de fibule, une virole qui probablement était fixée au bout de la hampe d'une lance, l'extrémité tranchante d'une hache, des rivets de poignées d'épées, etc. Tous ces objets sont en bronze, comme les épées, et revêtus aussi d'une belle patine vert foncé. Ajoutons encore un morceau de bronze qui les accompagnait, et un petit fragment de bois, mais qui s'est pulvérisé sous les doigts.

La superficie du terrain où la fouille a été pratiquée comprend à peine quatre pieds en carré. Les recherches ne pourront être reprises que vers le mois de mars prochain, après l'enlèvement de la meule de blé qui couvre le terrain où l'on suppose que d'autres objets pareils peuvent se trouver.

Le lieu où ces épées ont été découvertes était autrefois en labour ; plus tard, il fut réuni à la cour de la ferme, et une épaisseur d'environ quinze pouces de terrain y fut enlevée. Or, comme les épées reposaient à cinq pouces environ au-dessous du niveau du sol, sur le tuf, il en résulte, comme conséquence, que le soc de la charrue n'avait pu les atteindre lors des labours.

Coïncidence singulière : une tradition locale assure qu'un trésor est enfoui à la brèche d'un champ voisin. »

—— Nous lisons dans le *Journal de Montereau* :

« *Une Grotte funéraire à l'époque de la pierre polie.* — En quittant la Grande-Paroisse, par une voie que l'on appelle le chemin des Vignes, à

cinq cents mètres des dernières maisons du village, du côté de Montereau, on voyait, il y a quelques jours encore, au lieu dit *les Chesnois*, un énorme rocher, le dernier peut-être de ceux qui existaient autrefois en grand nombre sur ce point.

Cette roche gênant la culture d'un champ appartenant à M. Eugène Simon, celui-ci se détermina à faire disparaître ce monolithe encombrant.

La pierre céda à l'action du feu, et, sous une couche de terre meuble mélangée de fragments de rochers, les ouvriers découvrirent une grotte funéraire contenant une grande quantité de débris humains.

Ces ossements, roulés par des eaux diluviennes, se trouvaient épars, sans ordre; ils appartenaient à une douzaine d'individus, et un seul crâne humain, demeuré intact, n'avait pas été atteint par la chute des pierres, ni par la pioche des ouvriers.

Aucun débris animal, aucun vase n'accompagnait ces dépouilles, mais les armes et les outils de silex renfermés avec elles indiquent suffisamment que l'existence de ces êtres remonte à l'époque préhistorique.

La grotte, placée sur le versant sud du bassin de la Seine, et à 55 mètres au-dessus du niveau des plus basses eaux, affectait une forme elliptique. Son sol était dallé avec un certain art, au moyen de pierres plates irrégulières, quelques-unes portant encore la trace d'une taille faite à petits coups et avec soin. Ce dallage, qui reposait sur la craie, avait l'aspect d'une calotte de four renversée, de sorte que les parois venaient rejoindre la pierre unique qui formait la voûte.

La grotte n'avait pas d'ouverture spéciale, et l'énorme rocher qui la recouvrait comme une immense pierre tumulaire avait été placé de façon à s'appuyer dans tout son pourtour sur la partie la plus élevée du dallage. Ainsi conformée à l'intérieur, elle mesurait dans sa partie la plus haute 50 centimètres; sa longueur du nord au sud était de 3 mètres, sa largeur, de l'est à l'ouest, de 2 mètres 85 centimètres.

Le crâne resté intact, en grande partie, a les arcades sourcilières très proéminentes; l'os frontal est très déprimé; la boîte crânienne décrit une ellipse allongée; le front est étroit et bas, l'angle facial n'est que de 72 degrés; les dents de la mâchoire supérieure, superbes et bien conservées, sont au nombre de seize.

La hache recouverte d'une patine vitreuse blanchâtre, de carbonate de chaux noirci par l'action du temps, appartient à l'époque de la pierre polie (troisième époque). Elle est ovalaire; sa longueur est de 12 centimètres, sa plus grande largeur de 6 centimètres, et dans son extrémité la plus large elle est encore très coupante.

Le couteau et le racloir ou grattoir, de silex taillés, ont le type propre à tous les instruments de l'espèce.

Ces trois objets sont les seuls trouvés dans cette grotte funéraire.

La fouille n'a pas été dirigée dans le but d'étudier cette sépulture, aussi

n'a-t-elle pas été menée avec tout le soin nécessaire pour recueillir tous les indices qu'elle pouvait contenir.

Mais si l'on avait pu prévoir la présence de ces dépouilles, cette étude aurait été d'autant plus facile que M. Eugène Simon, le propriétaire du champ, s'est prêté à toutes les recherches avec la plus grande complaisance. A. F. »

—— *Bulletin trimestriel des antiquités africaines*, publié par MM. Poinssot et L. Demaeght, deuxième année, troisième fascicule, janvier 1883 :

M. Tissot continue dans ce recueil la publication de ses *Fastes des provinces africaines*; le présent article va de 91 après Jésus-Christ à 161. M. Thédenat y commence la traduction d'une *Etude sur le camp et la ville de Lambèse*, que G. Wilmans a publié dans le volume de *Mémoires archéologiques* dont l'Allemagne savante a fait honneur à Mommsen. Après bien des savants français, M. Wilmans se plaint de l'abandon où sont laissées et de la destruction à laquelle sont exposées les antiquités en Algérie. Viennent ensuite les courts articles suivants : Schmidt, *Une ville romaine près du Djebel-Rsas*. — Demaeght, *Epigraphie*. — J. Poinssot, *Musée archéologique*. Section première : Numismatique.

—— *Bulletin d'archéologie chrétienne* de M. J.-B. de Rossi, quatrième série, 1re année, n° 3 :

Procès-verbaux des séances de la Société des *cultori della cristiana archeologia*, à Rome (du 28 novembre 1880 au 8 mai 1881). — Fouilles faites dans le cimetière de Saint-Pierre et de Saint-Marcelin, sur la via Labicana (explication des banquets représentés dans certaines peintures de ce cimetière et dans d'autres monuments chrétiens, ainsi que du rôle qu'y jouent deux figures allégoriques de femmes, appelées Irène et Agape). — Verre qui porte l'inscription : *Hodor suavis* (avec la représentation d'une plante dont les fleurs donnent ce parfum).

Planches VII à X. G. P.

—— Sous le titre de *Voyage d'étude dans la Maurétanie césarienne*, M. René de la Blanchère, professeur à l'école supérieure d'Alger, donne dans le tome X des *Archives des missions scientifiques* un très intéressant rapport au ministre sur la mission qu'il a remplie au printemps de 1882 dans la province d'Oran, afin d'y organiser le service des renseignements pour le *Bulletin de correspondance africaine*. Ce rapport, divisé en six chapitres et suivi de trois appendices, est accompagné de douze planches. On y trouvera des renseignements fort curieux et des conjectures très plausibles sur l'histoire de ce pays peu connu, telle qu'on peut se la représenter pour toute la durée de l'empire et au cours de la période troublée qui s'étend de l'arrivée des Vandales en Afrique jusqu'à l'invasion arabe. On remarquera surtout les détails précis et curieux que l'au-

teur donne sur les *Djedar*, ces monuments funéraires élevés à l'entrée des hauts plateaux oranais, sur le modèle du *Tombeau de la chrétienne*. En relevant bien des indices qu'il rapproche très habilement, M. de la Blanchère arrive à conclure que, selon toute apparence, les *Djedar* sont les tombeaux d'une dynastie indigène catholique, qui aurait été puissante dans la Maurétanie césarienne vers le ve et le vi^e siècle de notre ère.

G. P.

—— Παρνασσός, tome VI, n° 1, janvier 1883 :

Dans la partie archéologique du cahier se trouvent les notices suivantes : Mélétopoulos, *Monnaies inédites* (un tétradrachme de Chalcis, une pièce de bronze de Minoa d'Amorgos). *Catalogue de noms propres* (trouvé dans l'acropole de Trézène). *Inscriptions funéraires du Pirée. Pied d'un cheval de bronze trouvé dans la mer à Délos.* — Dragatsis, *Antiquités du Pirée* (acquisition du musée local). — Solomos, *Vase préhistorique trouvé près de Nauplie* (fait à la main et cuit au four). — *Inscriptions inédites de Smyrne.* — *Nouvelles* (découverte de deux têtes de statues à Thèbes ; fouilles faites par la Société archéologigue à Tanagre ; stèle attique à figures trouvée à Spata ; détermination de l'enceinte de l'ancienne acropole à Same, dans l'île de Céphallénie, etc.).

Les rédacteurs du *Parnassos* ajouteraient beaucoup à la valeur de la partie archéologique de leur recueil s'ils trouvaient moyen d'y joindre quelques planches. Toutes les descriptions du monde, pour un vase ou un bas-relief, ne valent pas un croquis. G. P.

—— *Bulletin de correspondance hellénique*, février 1883 :

I. Pottier et S. Reinach, *Fouilles dans la nécropole de Myrina* (suite). III. *Les Figurines de terre cuite* (pl. XI, XIII, XIV). — II. Max. Collignon, *Inscription de Rhodes.* — III. Sorlin Dorigny, *Poids d'Alexandrie de Troade.* — IV. Am. Hauvette-Besnault, *Fouilles de Délos ; Inscriptions choragiques.* — V. W. H. Waddington. *Inscriptions grecques et latines de la Cataonie.* — VI. P. Foucart, *Fragment d'inventaire de la marine athénienne.*

—— *Bulletin de la commission archéologique municipale de Rome*, dixième année, numéro 4, octobre-décembre :

R. Lanciani, *Une singulière lampe de bronze* (pl. XXII). — R. Lanciani, *Renseignements inédits sur des découvertes d'antiquités, tirés des manuscrits Ottoboniani de Pier Léon Ghezzi* (avec une gravure en bois donnant un plan.

Liste des objets d'art antique découverts par les soins de la commission archéologique communale, du 1er janvier au 31 décembre 1882, et conservés au Capitole ou dans les autres magasins municipaux.

Résumé des travaux de la commission et dons qu'elle a reçus.

—— *Journal of Hellenic studies*, 3me année, n° 2:

10. C. Jebb, 1, *Les ruines découvertes par M. Schliemann à Hissarlik*; 2, *Leur relation avec l'Iliade*. (Une des meilleures études qui aient été publiées sur la question d'Hissarlik. Beaucoup de méthode et de critique. Montre très bien comment les allusions et les descriptions d'Homère peuvent peut-être contenir des traits empruntés à deux sites différents, celui d'*Hissarlik* et celui de *Bounar-Bachi*.) — 11. A. H. Sayce, *Explorations dans l'Eolide*. — 12. C. Waldstein, *Notice sur une tête de Lapithe, aujourd'hui au Louvre, qui provient des métopes du Parthénon* (pl. XXIII). — 13. A. Michaëlis, *Tête de cheval*, en marbre (pl. XXIV). — 14. A. S. Murray, *Héraklès Epitrapezios* (pl. XXV). — 15. E. A. Gardner, *Athéné dans le fronton occidental du Parthénon*, — 16. W. M. Ramsay, *Quelques monuments phrygiens* (pl. XXVI-XXIX). (Travail qui contient beaucoup de renseignements curieux sur une région dont les monuments n'ont jamais été décrits que partiellement.) — 17. P. Gardner, *les Palais d'Homère*. (Le plan dressé par l'auteur, d'après les indications du poète, donne une idée très nette de la maison homérique.) — 18. W. W. Wroth, *Télesphoros*. — 19. L. R. Farnell, *la Frise de Pergame, ses relations avec la littérature et avec la tradition* (deux croquis du groupe d'Athéné et du groupe de Zeus). — 20. W. M. Ramsay, *l'Histoire de saint Abercius*. — 21. H. F. Sozer, *Vitylo et Cargese* (recherche sur la colonie maniote établie en Grèce). — 22. E. A. Freeman, *Quelques observations sur le grec de la basse époque*.

—— *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, 1882, n° 6 :

Victor Egger, *Note sur deux pensées de Pascal*. — A. Espinas, *Notes pour servir à l'étude du sens de l'espace*. — Communications : G. Brunet, *Essais d'études bibliographiques sur Rabelais*.

L'AGE DE LA PIERRE

DANS L'INDE

LETTRE DE M. RIVETT-CARNAC

A M. ALEXANDRE BERTRAND.

Nous recevons de l'Inde l'intéressante lettre qui suit, que nous nous empressons de communiquer à nos lecteurs :

Ghazipour (India), 26 novembre 1882.

Cher Monsieur,

Durant les dernières années, M. J. Cockburn et moi avons été assez heureux pour trouver des instruments de pierre en grande quantité dans le Banda, district montagneux des provinces nord-ouest de l'Inde. Ces instruments consistent principalement en haches de pierre ou *celts* de types bien connus en Europe. Nous avons aussi trouvé des marteaux de pierre, des anneaux de pierre et une grande variété d'autres instruments, les uns de type cosmopolite, les autres uniques.

Les *celts* trouvés sont au nombre de plus de quatre cents et de deux types bien distincts, polis et taillés, les premiers en *diorite* et les derniers en *basalte*.

Nous pensons que ces deux types étaient en usage à la même époque. Les instruments de vrai type *paléolithique*, faits en *quartzite*, se rencontrent rarement dans le district de Banda; ils sont plus nombreux au sud.

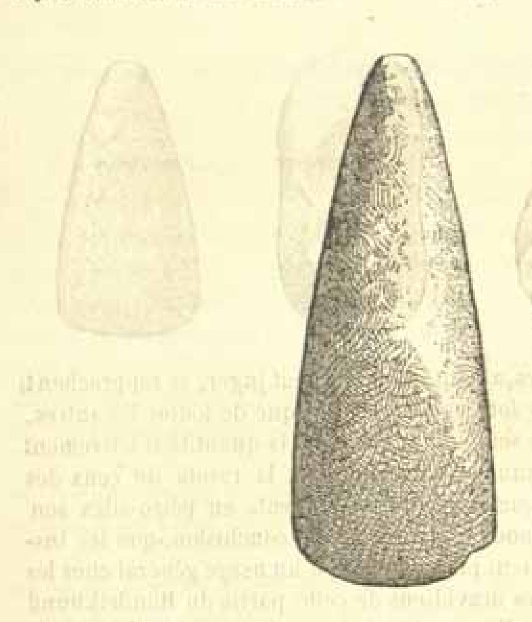
Les celts varient de 12 pouces 1/4 en longueur, de 8 livres 3 onces en poids, à 2 pouces 1/2 en longueur et 3 onces 3/4 en poids.

Les spécimens uniques de marteaux, etc., et les celts les plus grands et les plus remarquables ont été offerts par moi au *British*

Museum. Sir P. Curlitt Owen, le directeur bien connu du *Kensington Museum*, a d'ailleurs été assez bon pour mouler les meilleurs spécimens, et j'espère plus tard vous envoyer une série complète de *fac-simile* coloriés.

En attendant, des séries représentant les catégories de celts trouvés ont été groupées pour être offertes aux principaux musées et aux principales sociétés scientifiques de l'Europe et des États-Unis, et j'ai l'honneur de vous annoncer qu'une caisse contenant celts, etc., a été expédiée à votre adresse avec l'espoir qu'ils pourraient être considérés comme assez intéressants pour trouver place dans votre musée[1].

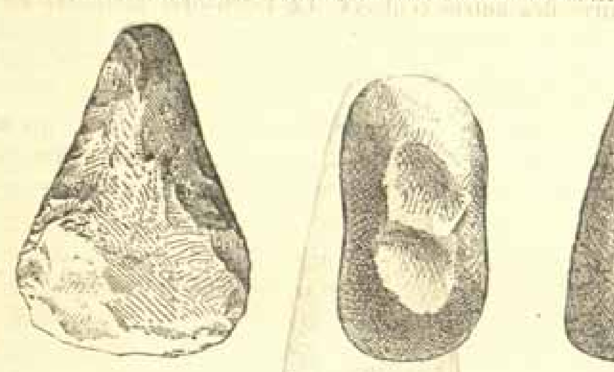
Quelques grossiers spécimens de grands éclats, couteaux et nucléus, de pétro-silex, pourront être utilement comparés avec les objets similaires des autres contrées. Le pétro-silex se trouve en



nodules et en cordons dans le calcaire de Tirhowa; l'agate vient des lits des ruisseaux qui coupent les conglomérats de Rewah, sud du Banda.

1. Cette caisse est arrivée, et les spécimens offerts par M. Rivett-Carnac sont, aujourd'hui, placés dans les vitrines du musée de Saint-Germain. Les bois ci-inclus en donneront une idée suffisante. (*Note de la rédaction.*)

La plus grande collection d'instruments en pétro-silex qui ait été faite jusqu'à présent dans l'Inde a été recueillie par M. Cockburn, qui la décrira plus tard. Les affinités ethniques que révèle cette collection sont extrêmement curieuses. D'un côté les grattoirs et les couteaux sont de types européens, comme le sont également la plupart des *celts*. De l'autre, il y a certains types qui ressemblent clairement à des silex qui n'avaient été trouvés jusqu'ici qu'en Egypte par Inkes Brown (*Journ. Anthrop. Inst.*, vol. VII). Un troisième type, qui ne paraît pas commun ailleurs, et qui est désigné sous le nom de couteau-scie, a été dernièrement trouvé dans l'île de Milo. Les descriptions sommaires des couteaux de quartz, de grès et de basalte ne s'écartent pas beaucoup de celles des instruments semblables employés par les sauvages modernes d'Australie.



Les pointes de flèches, autant qu'on en peut juger, se rapprochent plus des innombrables formes américaines que de toutes les autres. Cette ressemblance me semble due surtout à la quantité relativement grande des engins connus d'Amérique et à la rareté de ceux des autres contrées. Quelques-uns des instruments en pétro-silex son d'origine récente, et nous arrivons à cette conclusion, que les instruments de pierre étaient probablement d'un usage général chez les Kolariens ou aborigènes dravidiens de cette partie du Bundelkhund 500 avant J.-C., et que l'usage de la pierre chez ces peuples n'était pas entièrement abandonné en l'an 600 de notre ère.

Un morceau de sculpture, représentant un aborigène avec une hache de pierre, découvert récemment à Kalinjar (la photographie de ce monument est jointe à cette lettre) [1] est assigné au VIIe siècle après J.-C.

1. Voir la planche V.

Personne ne s'aventurerait, dans l'état présent de nos connaissances, à conjecturer l'époque à laquelle pourrait bien remonter l'usage de la pierre dans cette partie de la contrée. Toutefois la majorité des instruments ont été trouvés sur les bords de la grande plaine alluviale du Gange, qui n'est point elle-même d'une haute antiquité. L'alluvion de cette partie du Bundelkhund est principalement formée de la décomposition des roches basaltiques qui font saillie deçà, delà, jusque tout auprès des bords de la Jumma. Sans doute que cette rivière a joué un rôle important dans la formation de cette alluvion.

Quelques-uns des instruments en pétro-silex, qui sont très usés, sont sans doute d'une haute antiquité; mais, autant qu'elle peut être manifestée, l'évidence est en faveur de la théorie qui veut que le peuple correspondant à l'homme paléolithique d'Europe ait employé des instruments excessivement grossiers *de jaspe*, *de quartz et de basalte* plutôt que des outils tirés du pétro-silex, qui n'est nullement abondant.

La caisse a été envoyée à Calcutta, au consul de France, qui a bien voulu se charger de l'expédier à votre adresse. Les moulages seront envoyés plus tard. J'annexe une photographie de quelques-uns des *celts*.

Veuillez, etc.

RIVETT-CARNAC.

DE LA

DISPOSITION DES RAMEURS

SUR LA TRIÈRE ANTIQUE

SUITE [1]

ÉTUDE DU BAS-RELIEF. — DÉTERMINATION DE LA POSITION DES RAMEURS.

Le bas-relief de l'Acropole (pl. VIII) représente la partie centrale d'une trière vue de profil. La sculpture a souffert et le dessin a perdu de sa netteté. On reconnaît très bien les rameurs assis à la partie supérieure ; au-dessous d'eux on n'aperçoit à première vue qu'un fouillis de lignes entrecroisées. Cependant, avec un peu d'attention, on parvient à se retrouver dans cette apparente confusion et l'on réussit à suppléer aux lacunes du dessin.

Voici alors comment se présente notre trière.

Trois préceintes appliquées contre le bord et séparées par des intervalles égaux s'étagent de bas en haut. Entre la première, peu distante de la mer, et la seconde, on voit les avirons thalamites sortir du navire par de petits trous circulaires. Entre la seconde et la troisième, qui est plus épaisse que les autres, de grands sabords ouverts livrent passage aux avirons zygites. Les avirons thranites que nous voyons tenus en main par leurs rameurs passent par-dessus la troisième préceinte, à travers les barreaux d'une petite balustrade. Un pont s'étend au-dessus des thranites ; il est supporté par des montants en même nombre que les rameurs.

Si l'on observe la disposition des points où les avirons franchissent

1. Voir le numéro de janvier-février.

la paroi du navire, on reconnaît qu'ils s'alignent sur trois rangées horizontales. Dans le sens de la hauteur ils sont groupés par trois sur des lignes obliques. L'aviron supérieur est un peu en avant et l'aviron inférieur un peu en arrière de l'aviron central.

De ce premier examen résulte déjà ceci, que les rameurs étaient assis à des hauteurs différentes, mais n'étaient pas placés directement les uns au-dessous des autres.

Le bas-relief de l'Acropole nous fait connaître comment étaient répartis dans la paroi de la trière les points d'appui des avirons ; il nous fournit aussi le moyen de calculer leur hauteur au-dessus de la mer. En effet, les rameurs que nous apercevons à la partie supérieure ont des dimensions connues, puisque ce sont celles du corps humain. Nous trouvons donc là un élément de comparaison pour mesurer les différentes parties du navire.

Pour déterminer complètement la position des rameurs, il nous suffirait maintenant de savoir à quelle distance ils sont assis du bord Notre bas-relief étant muet sur ce point, nous devons recourir à d'autres moyens pour nous éclairer.

Il est admis que le point d'appui d'un aviron le divise de telle façon que sa partie intérieure soit au moins le tiers et au plus la moitié de sa partie extérieure ; ces limites dépassées, la nage serait dans le dernier cas trop lente et dans le premier trop fatigante.

Graser, disposant ses rameurs dans un même plan vertical, est forcé d'admettre que le bord du navire se recourbe en dehors pour laisser un bras de levier suffisant aux avirons plus longs des rameurs supérieurs.

Rien ne prouve qu'il en était ainsi. Nous avons déjà indiqué combien une pareille construction aurait été compliquée et dangereuse. Sans en avoir la preuve absolue, nous croyons pouvoir affirmer que les parois de la trière étaient presque droites et qu'elles ne portaient pas à l'extérieur des supports pour les avirons. A défaut de preuve certaine nous avons pour nous le bon sens et l'analogie avec les navires modernes. Nous pouvons y joindre quelques arguments de sérieuse valeur.

Nous savons par Ovide quelles étaient les précautions d'usage en cas de gros temps[1] :

1. *Met.*, XI, 486 et suiv.

Sponte tamen properant alii subducere remos,
Pars munire latus.

Les rames enlevées, on se hâtait de munir le flanc du navire; cela consistait à recouvrir au moyen de prélarts de cuir [1] les ouvertures, pour empêcher l'eau d'y entrer. Ces prélarts n'auraient pu s'appliquer sur une surface concave; leur emploi suppose nécessairement que la paroi du navire était droite ou légèrement convexe.

Un dessin du cavalier dal Pozzo, qui reproduit très probablement l'avant de la trière de notre bas-relief, ne montre à l'extrémité des préceintes aucun détail d'où l'on puisse induire qu'elles étaient en retrait les unes sur les autres ou que les parois de la trière étaient recourbées.

Un autre dessin tiré du dictionnaire d'antiquités d'Anth. Rich est plus précis [2]. Il représente d'après une fresque romaine l'avant d'une trière. La partie du navire occupée par les rameurs est limitée par une ligne suivant de bas en haut dans un plan vertical la paroi du navire. Elle se recourbe légèrement vers le bas de la carène; elle devrait se recourber de même aux approches du plat-bord pour suivre l'inclinaison de la paroi, si celle-ci avait existé; au contraire elle monte tout droit jusqu'au plat-bord.

Nous sommes donc fondé à admettre que les flancs de la trière étaient à peu près droits.

Cela étant admis, nous en déduisons immédiatement la position des rameurs. Nous les disposons sur trois rangs de plus en plus éloignés du bord, de sorte que chaque rang ait pour ses avirons un bras de levier d'autant plus long qu'il est plus élevé au-dessus de la mer.

Il est facile de se rendre compte de l'espace nécessaire en largeur à un homme qui rame. Lorsque nous l'aurons déterminé, nous aurons des données suffisantes pour achever la solution du problème qui nous préoccupe.

Les thranites occupent le gradin le plus élevé et le plus éloigné du bord. A la hauteur où ils sont assis rien ne gêne leurs mouvements, ni à droite, ni à gauche; une largeur de siége de 40 centimètres est donc bien suffisante pour eux.

Les zygites sont dégagés du côté du bord; de l'autre côté ils sont bornés par le gradin des thranites; pour leur laisser assez d'aisance

1. Ὑποβλήματα. V. Cartault, *Tr. ath.*, p. 57.
2. Au mot *Scalæ*.

on doit placer le centre de leur siège à une distance de 30 centimètres[1]; 20 centimètres suffisent du côté resté libre; il leur faut donc en tout 50 centimètres.

Une largeur de 60 centimètres est nécessaire aux thalamites, enfermés entre le bord et le gradin des zygites; ajoutons-y 10 centimètres afin qu'ils aient pour leur aviron un bras de levier plus long; ils prendront ainsi un espace de 70 centimètres.

Les trois rangs de rameurs occupaient ensemble une largeur de $1^m,60$.

Nous avons maintenant les éléments nécessaires pour faire notre tracé.

Nous reproduisons d'abord en partie, mais avec toute l'exactitude possible, un dessin du bas-relief de l'Acropole. Un simple décalque toutefois ne suffirait pas. Nous ne pouvons utiliser pour un tracé géométrique une œuvre de sculpture qui n'a pas été faite à la règle et au compas, et qui d'ailleurs est très endommagée. Les lignes ne sont pas d'une rectitude parfaite; les parallèles n'ont pas un écartement d'une régularité absolue; les intervalles analogues ne sont pas rigoureusement égaux. Nous avons aussi dû rectifier les proportions des rameurs dont les membres sont trop courts; nous les avons représentés dans la même attitude, à ce moment moyen de la nage où les avirons plongés dans l'eau sont tous parallèles, c'est-à-dire lorsque leur poignée occupe le sommet du petit axe de l'ellipse qu'elle doit décrire.

La figure 5 (nº 2 de la pl. VII), représente dans cette position initiale et vu de profil le rameur type adopté par nous; il a été dessiné d'après des mesures prises sur un modèle vivant. Des considérations pratiques nous ont amené à placer le point d'appui de l'aviron de telle manière qu'il se projette en arrière de la poignée. Dans la position que nous envisageons, la poignée est au milieu de sa course de retour et le rameur s'apprête à donner son plus vigoureux effort, qui doit coïncider avec le moment où la pelle, prenant une direction parallèle à la marche du navire, aura le plus d'effet utile.

Dans la partie droite de la figure 1 (pl. VII), nous avons retracé un fragment de trière d'après le bas-relief de l'Acropole; les rameurs thranites sont seuls visibles, les autres sont cachés. Un peu au-dessus de la préceinte inférieure on voit les ouvertures circulaires par où

1. Ces chiffres sont établis sur des données expérimentales, que chacun peut vérifier.

passaient les avirons thalamites; les avirons zygites sortaient du navire par de larges sabords; les avirons thranites passaient au-dessus du plat-bord.

Prolongeons à droite la ligne de flottaison; en un point de cette ligne prolongée élevons une verticale; elle nous représentera à peu près le bord du navire, que nous supposons coupé par un plan perpendiculaire à sa longueur. A partir de ce point nous mesurons sur l'horizontale :

70 centimètres pour le thalamite;
30 centimètres pour le zygite;
20 centimètres pour la moitié du banc thranite;
Soit en tout $1^{m},40$.

La verticale élevée à cette distance du bord passe par le centre du siège thranite.

La poignée[1] de l'aviron thranite se projette sur cette ligne en un point dont la hauteur nous est donnée dans la figure 1. Son point d'appui n'est pas moins facile à déterminer; il est à la rencontre de la première verticale avec l'horizontale tracée au niveau du plat-bord. En joignant les deux points, nous aurons la direction de cet aviron.

Les autres avirons, à ce moment de leur course, doivent avoir la même direction. Il suffit donc de déterminer leurs points d'appui sur le bord du navire (fig. 2) au moyen des hauteurs données par la figure 1, et de mener par ces points des parallèles au tracé du premier. Nous obtenons ainsi les avirons zygites et thalamites; leur poignée se trouvera sur la verticale élevée au centre de la place occupée par les rameurs assis (ce qui ne veut pas dire au centre de leurs sièges; ce sera pour le zygite à 30 centimètres du gradin thranite, et pour le thalamite à 30 centimètres du gradin zygite). Sachant à quelle hauteur la poignée d'un aviron doit se trouver par rapport au rameur, nous pouvons déterminer la position de celui-ci d'après celle de la poignée. Nous obtenons ainsi la projection, sur un plan perpendiculaire à la longueur de la trière, des rameurs de chaque catégorie (fig. 2, pl. VII).

Revenons maintenant au dessin que nous avons tracé d'abord; il nous représente le bord extérieur de la trière.

Le rameur thranite occupe la place que nous lui connaissons; le point d'appui de son aviron est à peu près à la hauteur du plat-bord;

1. Pour plus de commodité nous désignons par « poignée » le point central de la partie de l'aviron saisie par les mains du rameur.

celui de l'aviron zygite est à 30 centimètres environ en arrière et un peu au-dessus de la préceinte centrale; enfin, le point d'appui de l'aviron thalamite est à 40 centimètres en arrière de celui du zygite. Connaissant déjà la hauteur à laquelle étaient assis les rameurs, il suffira, pour déterminer complètement leur position, de placer le banc du zygite à 30 centimètres en arrière de celui du thranite et le banc du thalamite à 40 centimètres en arrière de celui du zygite.

La figure 1 fait voir comment les divers rameurs se présentaient de profil derrière la paroi de la trière.

Pour plus de précision nous avons, dans la figure 3, représenté la projection des rameurs sur le plan horizontal. Nous remettons à plus tard d'examiner comment cette disposition des rameurs se combinait avec l'agencement intérieur du navire.

Dès maintenant on peut se rendre compte du système que nous proposons. Nous avons accordé aux rameurs une place suffisante, mais sans aller au delà du strict nécessaire; en cela nous nous conformons au témoignage des écrivains de l'antiquité.

Ils nous apprennent, en effet, que la trière était encombrée de monde; ce n'était pas sans peine que tout ce personnel parvenait à se caser; il y fallait beaucoup d'ordre et de discipline [1]. L'espace étant ménagé avec tant de parcimonie, il en résultait pour les rameurs la nécessité de nager avec une régularité et un ensemble parfaits. Pour obtenir dans la nage cette harmonie indispensable, un officier inférieur, sur chaque bord, était spécialement chargé de marquer la cadence, soit à l'aide de la voix, soit par le son d'une flûte ou encore, lorsqu'on voulait naviguer sans bruit, par le choc de petits cailloux. Tant que les rameurs nageaient avec cet ensemble et cette régularité qui leur étaient imposés, rien ne venait gêner leurs mouvements; ils pouvaient leur donner toute l'ampleur, toute l'énergie désirables. Dans une même rangée il y avait un espace de trois pieds d'un rameur à l'autre, ce qui était bien suffisant.

Examinons chaque catégorie de rameurs.

Les thranites avaient un rôle prépondérant dans la trière; ils

1. « Pourquoi, dit Xénophon, dans une trière chargée d'hommes, les matelots ne se gênent-ils pas les uns les autres, si ce n'est parce que chacun d'eux est assis en ordre, se couche en ordre sur sa rame, la tire en ordre, s'embarque et débarque avec ordre. » Xén., *Econ.*, VIII, 8.

avaient plus de peine que les autres et aussi plus de profit; matelots d'élite et hommes de confiance, ils recevaient une paye plus forte. Placés sur un siège élevé, ils donnaient le branle aux autres rameurs. Pour toutes les manœuvres délicates on comptait sur leur adresse et leur énergie; qu'il s'agit d'avancer ou de reculer, d'arrêter net la trière ou de virer de bord, ils étaient les premiers à comprendre et à exécuter l'ordre donné; le reste de l'équipage suivait leur impulsion et se réglait sur eux. En outre ils avaient à manier des avirons de 5 mètres, plus pesants à soulever et à maintenir hors de l'eau. Quant au travail même de la nage, l'effort destiné à mouvoir l'aviron ne dépend en théorie que du rapport entre ses deux bras de levier. En fait la manœuvre d'un long aviron impose plus de fatigue; chaque faute du rameur entraîne de plus graves conséquences et se répare plus difficilement. Enfin, l'arc de cercle décrit par la pelle ayant un plus grand rayon, sa courbure est moins prononcée et la pelle agit plus longtemps dans une direction parallèle à la marche du navire; l'espace qu'elle parcourt utilement est donc plus étendu et il y a lieu pour le rameur de donner à sa nage toute l'extension possible.

Pour toutes ces raisons, il faut que le bras de levier intérieur ne soit pas trop court, afin de rendre la tâche du thranite moins difficile. Le bras de levier intérieur que nous lui attribuons est de 1m,60; c'est à peine la moitié du bras de levier extérieur, qui a 3m,10 de longueur[1].

Rien ne limite et ne gêne le thranite à droite et à gauche. Allongeant les bras en même temps que le camarade placé devant lui, il pouvait faire parcourir à la poignée de son aviron un espace de 70 à 80 centimètres sans rencontrer d'obstacle[2].

Le zygite était assis à 80 centimètres au-dessus du plan de flottaison, à 60 centimètres au-dessous du thranite, à 30 centimètres de distance du gradin qui portait ce dernier. Cet espace lui permettait de se mouvoir à l'aise du côté de l'intérieur; de l'autre côté rien ne le gênait. Son aviron, long de 3m,70, s'appuyait en un point du bord qui était situé à 80 centimètres au-dessus de la mer et qui le divisait en deux parties dont le rapport dépassait un

1. Les longueurs des bras de levier sont prises du point d'appui au centre de la poignée pour l'un et au centre de la pelle pour l'autre. On ne doit donc pas s'étonner que leur somme ne donne pas la longueur totale de l'aviron.

2. Le diagramme tracé, fig. 4, pl. VII, permet de se représenter les mouvements et les grandeurs respectifs des trois avirons.

peu 1/2 et se rapprochait de 1/3. Ce rapport est moins favorable que pour le thranite, mais le zygite avait moins de peine et faisait parcourir un espace moins étendu à sa poignée d'aviron (55 à 60 cent.). Il était dominé par l'aviron thranite et même celui-ci, lorsque la poignée en était abaissée, se trouvait au niveau de sa tête. Cependant il n'avait à craindre un choc que s'il nageait à contretemps. Au repos il était en avant de cet aviron, et lorsque le thranite en abaissait la poignée pour la pousser devant lui, le zygite exécutait simultanément le même mouvement; sa tête se baissait et fuyait devant l'aviron thranite qui s'avançait par derrière et au-dessus d'elle sans pouvoir l'atteindre.

Le thalamite, placé au rang le plus bas, était encadré entre deux baux qui lui laissaient l'espace nécessaire, ses oscillations étant d'ailleurs moins étendues que celles des autres rameurs; il occupait par rapport au zygite la même position que celui-ci par rapport au thranite. Son aviron était court (2^m,30); les bras de levier étaient de 0^m,60 à l'intérieur et de 1^m,40 à l'extérieur du navire; leur rapport était compris entre 1/2 et 1/3. Cet aviron étant plus facile à manier, le thalamite n'a pas besoin d'être dans des conditions aussi favorables et on peut l'asseoir bas, ce qui le forcera à lever plus haut les bras pour nager, mais le mettra hors d'atteinte de l'aviron zygite. Il peut empoigner son aviron à des distances variables du point d'appui, suivant qu'il désire obtenir un bras de levier intérieur plus ou moins long. Il est probable que c'est aux thalamites qu'il appartenait de porter à son maximum la vitesse de la trière; en effet, lorsque les autres rameurs arrivaient à la limite de leurs forces, ils pouvaient encore, avec leurs avirons courts et légers, fournir un effort supplémentaire.

Le zygite et le thalamite sont tous deux limités sur un côté par des gradins et des bancs. Il est facile de leur donner plus d'espace de ce côté en évidant ces gradins et ces bancs. L'aisance de leurs mouvements sera ainsi plus complète.

Les avirons sont inclinés sur l'eau de 25 à 28°; c'est l'inclinaison la plus conforme à la pratique et la plus favorable pour la nage. Elle ne pourrait être moindre sans nécessiter l'emploi d'avirons d'une longueur excessive. Cette difficulté écartée, l'inclinaison la plus faible des avirons est la meilleure à la fois pour la facilité de la nage et la stabilité du navire.

Lorsque l'aviron plonge à pic, la pelle pénètre plus avant dans l'eau et le rameur, pour la soulever, est obligé à des mouvements

plus étendus et plus fatigants. Il est condamné en outre à une position incommode; son corps est comme gauchi et tordu, et la correspondance est mal établie entre la direction de la traction et celle de la résistance au point d'appui. En supposant même une de ses mains tournée la paume en l'air, sa position sera encore peu favorable pour la nage. Un rameur assis droit sur son banc, les mains placées dans le même sens et à peu près à la même hauteur, agit avec plus d'aisance et de régularité. Il y a plus de symétrie entre les mouvements et les efforts des différentes parties de son corps, par suite plus de travail produit et avec moins de fatigue.

C'est ainsi d'ailleurs que les rameurs de la trière athénienne tenaient leurs avirons, ainsi qu'on peut le constater sur le bas-relief de l'Acropole, malgré ses altérations. On aperçoit le contour du second bras derrière celui qui est en avant; les contours des deux bras se suivent exactement et c'est surtout dans les mains que leur parallélisme est remarquable.

Les avirons, étant peu inclinés sur l'eau, s'écartaient davantage du bord; ils jouaient ainsi le rôle du balancier d'un danseur de corde et contribuaient à maintenir l'équilibre du navire.

Enfin les pelles, plus éloignées du navire et placées à l'extrémité d'un plus long bras de levier, avaient plus d'action sur la direction à suivre. Agissant dans le même sens, elles combattaient plus efficacement toute cause tendant à faire dévier la trière de la ligne droite; agissant en sens contraire, elles la faisaient plus rapidement virer de bord.

En résumé, le système que nous venons de développer s'adapte avec une parfaite exactitude au document le plus précis que nous ait légué l'antiquité sur la matière, et de plus, si on l'examine au point de vue pratique, on reconnaît qu'il se conforme à toutes les données de l'expérience. Aucune objection tirée soit de la position, de la grandeur ou de l'inclinaison des avirons, soit de la manière dont les rameurs sont casés, ne peut lui faire échec.

Tout n'est pas dit cependant. Il faut sortir du point de vue tout particulier où nous nous sommes d'abord placé, et nous demander si la disposition que nous avons adoptée pour nos rameurs peut se concilier avec ce que nous connaissons de la structure et de l'aménagement d'un navire, et si une trière mue par des rameurs ainsi placés a pu se comporter comme celles que les historiens grecs nous font voir en activité.

Pour écarter des objections possibles et compléter notre démons-

tration, nous sommes obligé de porter notre attention sur ce point et de considérer la trière dans les différentes situations de sa vie journalière.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA TRIÈRE, TIRÉS DES HISTORIENS GRECS.

Les écrivains de l'antiquité ne nous ont pas laissé une description précise et détaillée du vaisseau de guerre de leur temps; mais ils nous le montrent à l'œuvre et nous permettent de juger ce qu'il était, d'après ce qu'il faisait. En les interrogeant nous parviendrons à nous éclairer sur les formes générales de la trière, sur ses caractères essentiels, sur sa contenance, son tirant d'eau, son tonnage, sur sa rapidité de marche et sur sa faiblesse relative. Nous verrons ainsi peu à peu se dessiner la physionomie de la trière, nous constaterons que des rameurs disposés suivant nos idées y trouvent la place qui leur est nécessaire, et sont en mesure d'y accomplir dans les meilleures conditions la tâche qui leur est dévolue; notre système recevra par là une complète justification.

La trière n'était destinée à transporter ni des marchandises, ni des passagers; elle était uniquement un instrument de combat. Armée d'un éperon, elle se jetait comme un javelot sur ses adversaires pour les frapper d'un coup mortel; menacée à son tour, elle échappait à leurs atteintes par la vivacité de ses évolutions. Elle avait pour caractères essentiels d'être légère et rapide, et de pouvoir porter au plus haut degré la force de propulsion qui la lançait contre l'ennemi. Ses rameurs étaient le principal élément de sa puissance pour l'attaque comme pour la défense; ils occupaient la plus grande partie de l'intérieur. Toute la région moyenne du navire leur appartenait : au-dessus d'eux s'étendait le pont, au-dessous se creusait la cale. Il n'y avait pas d'autre endroit où des passagers auraient pu trouver place. Hérodote rapporte que Xerxès, fuyant d'Europe sur un vaisseau et mis en danger par une tempête, ordonna aux Perses de sa suite qui encombraient le pont de se jeter à l'eau pour alléger le navire. Cela n'est guère croyable, ajoute l'historien, car en pareil cas le grand roi aurait plutôt fait descendre les Perses qui l'accompagnaient du *pont* dans la *cale* [1], et aurait fait jeter à la mer un

1. ἐκ τοῦ καταστρώματος ἐς κοίλην νῆα. Hérod., VIII, 119.

égal nombre de rameurs phéniciens. Il résulte de cette remarque que les passagers se tenaient ou sur le pont ou dans la cale, et qu'il n'y avait pas au milieu du navire et entre les rameurs des chambres pour les loger, comme le suppose Graser.

L'erreur de l'érudit écrivain provient de la conviction où il était que la trière a parfois transporté 100 hommes en plus de son équipage. Nous croyons qu'il s'est trompé.

Les historiens grecs, lorsqu'ils racontent une expédition, manquent rarement de nous dire combien d'hoplites et combien de vaisseaux y ont pris part; une simple division permet de trouver le nombre d'hoplites correspondant à chaque vaisseau. Il est presque toujours inférieur à 30. Sur dix-neuf cas relevés dans Hérodote et Thucydide, à peine en compte-t-on quatre ou cinq où ce chiffre soit dépassé. Dans ces cas peu nombreux, il est probable que les auteurs ont énuméré les forces militaires de l'expédition, c'est-à-dire les combattants effectifs et la flotte de guerre, et ont négligé de mentionner les services accessoires. La marine de guerre athénienne comprenait en effet des navires de transport en même temps que des trières de combat. Dans l'expédition de Milet l'armement se composait de 3,500 soldats et de 48 vaisseaux parmi lesquels, dit l'historien, étaient des *hoplitagogues*, c'est-à-dire des navires destinés au transport des hoplites [1].

Ces navires spéciaux, plus lourds que la trière et moins agiles, entraient dans la composition de tout armement important. Dans l'expédition de Sicile, sur 100 vaisseaux que comprenait la flotte, on comptait 40 *hoplitagogues* destinés à transporter 5,100 hoplites [2]. Chacun d'eux en recevait donc 127. Ce chiffre est significatif; en effet, si des bâtiments dont la mission spéciale était de porter des passagers n'en admettaient que 127, comment croire qu'on en ait embarqué 100 sur des trières déjà chargées de leurs 200 hommes d'équipage? En supposant même qu'ils aient pu trouver place, ils auraient amené sur le navire un encombrement qui aurait rendu toute manœuvre impossible. Cent hommes représentent au moins un poids de 7,000 kilogr.: cette charge supplémentaire aurait compromis la sécurité de ces navires si légers que pour le combat il importait de les débarrasser de leurs grandes voiles et de leurs gros bagages.

Nous trouvons un chiffre très rapproché de 100 dans deux cas: dans

1. Thuc., VIII, 25.
2. Thuc., VI, 31.

l'expédition de Cléon en Thrace, comprenant en hommes 1200 hoplites, 300 cavaliers, 1500 alliés au moins, et seulement 30 vaisseaux, soit 100 hommes par vaisseau [1]; — puis dans l'expédition contre Mélos, qui mettait en mouvement 1200 hoplites, 300 archers, 1500 hoplites alliés, 20 archers à cheval et 38 vaisseaux, soit 80 hommes par vaisseau [2]. Dans ces deux expéditions la traversée était courte et il est probable que les alliés, qui y coopéraient pour moitié, étaient venus avec leurs propres navires; on a dû faire usage de bâtiments de transport, puisque l'armement comprenait des cavaliers et que la trière n'était pas aménagée pour recevoir des chevaux. On a en peut-être aussi recours à un expédient employé parfois pour transporter des hoplites sans trop charger la trière. Il consistait à faire asseoir les hoplites sur les bancs des rameurs; arrivés à destination ils laissaient les avirons et, reprenant leurs armes, redevenaient des soldats de terre ferme.

Ces cas écartés, il reste comme règle que la trière pouvait recevoir en plus de son équipage 50 hommes. Cette limite, si elle a été quelquefois dépassée, ne l'a été que pour de très courtes traversées et dans des circonstances très urgentes.

La trière ne pouvait non plus porter une grosse cargaison. Dans sa cale étaient disposés les agrès, les bagages et quelques provisions d'huile et de farine. Il n'était pas nécessaire d'en avoir beaucoup; on s'écartait rarement de la côte; on s'y ravitaillait souvent soit par des achats de vivres, soit par le pillage; à l'ordinaire l'équipage débarquait pour manger et pour dormir. Dans les historiens on rencontre des phrases de ce genre : « On prit le repas du matin à Cartéries et on alla souper aux Arginuses. » (Thuc., VIII, 101.) — « Callicratidas alla souper dans l'île de Lesbos. » (Xén., *Hell.*, I, c. VI.) — « Les Péloponésiens passèrent la nuit à Tichiussa. » (Thuc., VIII, 26.)

La trière n'était pas assez vaste pour qu'on pût y vivre à l'aise. Lors du blocus de Sphactérie, les Athéniens, obligés à une constante vigilance, descendaient cependant à terre pour manger; les équipages se divisaient en deux groupes qui prenaient leur repas à tour de rôle [3].

Même en présence d'adversaires dangereux, les vaisseaux res-

1. Thuc., V, 2.
2. Thuc., V, 84.
3. Thuc., IV, 26.

taient vides. A la première alerte ils se remplissaient; mais à peine le danger semblait-il écarté, tout le monde sautait à terre. C'est ainsi que les choses se passaient à Syracuse, où l'on était bien près de l'adversaire; c'est ainsi que l'on agissait à Ægos Potamos, en face d'ennemis vigilants.

Ces faits ne témoignent pas seulement de l'imprudence des marins athéniens et de la négligence de leurs chefs. Ils prouvent que dans la trière la place était étroitement mesurée à chacun, et qu'on ne se résignait à y manger, à y dormir, que sous le coup d'une impérieuse nécessité.

Les manœuvres hardies de nos voiliers modernes étaient interdites à la trière; les vents contraires la retenaient au port[1]. Elle n'était pas faite pour les navigations laborieuses et de longue durée : toute sa force était concentrée dans son éperon, mais sa charpente n'était pas assez solide pour affronter les fureurs de la mer. Avec ses bords bas et percés d'ouvertures, avec ses formes minces et effilées et sa cale peu profonde, elle ne pouvait supporter les assauts des vagues, ni même les secousses d'une mer houleuse. Si elle se laissait surprendre par la tempête, elle avait peu d'espoir, malgré les efforts de son équipage, de se tirer saine et sauve du danger. Sa membrure se disloquait, l'eau pénétrait de toutes parts et le malheureux navire était submergé[2].

Non seulement la trière redoutait les assauts de la tempête, mais elle supportait mal un long séjour à la mer; elle fatiguait, faisait eau et, après un temps assez court, elle avait besoin d'être radoubée[3].

Dans la construction de leurs vaisseaux les Athéniens sacrifiaient la force à la vitesse. Ils avaient été ainsi amenés à créer un navire très léger; les grandes voiles, les bagages constituaient pour lui un excédent de charge sérieux dont il fallait le débarrasser au moment du combat. Il pouvait être facilement tiré à sec sur le rivage par son équipage sans le secours de machines; il pouvait même être transporté sans grandes difficultés sur la terre ferme. C'est ainsi qu'on voit les Péloponésiens faire franchir à leurs vaisseaux

1. Thuc., IV, 4; VIII, 31; Dém., *Philipp.*, I, p. 48, *Disc. sur la Chersan.*, p. 93.

2. Voir le récit d'un naufrage : Ov., *Metam.*, XI, v. 480 et s.

3. Plaintes de Nicias sur l'état de la flotte en Sicile (Thuc., VII, 12).

l'isthme étroit de Leucade [1]. Dans une autre circonstance les Lacédémoniens, pour surprendre les Athéniens, traînent vingt et un de leurs vaisseaux à travers l'isthme de Corinthe [2].

De telles pratiques supposent un navire très léger et à fond plat.

D'après ce qui précède on doit penser que la trière, s'échouant si facilement, avait un faible tirant d'eau. Des faits de guerre curieux montrent en effet que la trière s'aventurait sans crainte dans des eaux peu profondes.

Etait-elle pressée de près par l'ennemi, elle gagnait le rivage et s'en approchait assez pour permettre à l'équipage de s'échapper sur la terre ferme [3].

Plus d'une fois des fantassins postés au bord de la mer sont intervenus dans des batailles navales. Pendant que l'amiral athénien Phormion ramenait sa flotte à Naupacte, les Péloponésiens parviennent à s'emparer de quelques-uns de ses vaisseaux : les Messéniens qui suivaient le rivage accourent, montent sur les vaisseaux traînés à la remorque par l'ennemi, et forcent celui-ci à lâcher prise [4]. A Pylos, les Athéniens, arrivant à l'improviste, surprennent leur adversaire dans ses préparatifs et s'emparent de vaisseaux abandonnés : les Lacédémoniens s'élancent tout armés dans la mer, ressaisissent leurs navires et les ramènent à eux [5]. A Abydos, la flotte péloponésienne poursuivie par Alcibiade s'enfuit vers la terre ferme; Pharnabaze vient à leur secours, s'avance à cheval dans la mer aussi loin que possible, combattant lui-même et excitant les cavaliers et les fantassins qui l'accompagnent .

Ces batailles mixtes et pour ainsi dire amphibies, livrées à la fois sur la mer et sur la terre ferme, montrent bien que la trière naviguait à proximité du rivage, dans des endroits où un homme peut se tenir sans perdre pied. Or, comme un soldat armé ne peut marcher, agir, combattre, avec une profondeur d'eau supérieure à un mètre, on doit en conclure que le tirant d'eau de la trière ne dépassait pas cette limite.

1. Thuc., III, 80.
2. Thuc., VIII, 8.
3. Thuc., VII. 34, Xén., *Hellen.*, liv. I, c. 1, 2.
4. Thuc., II, 90.
5. Thuc., IV, 14.
6. Xén., *Hellen.*, liv. I, ch. 1, 6.

Nous pouvons maintenant nous faire une idée générale de la trière et constater qu'elle n'a rien de commun avec le navire imaginé par Graser. Autant celui-ci est lourd et massif, autant la trière était fine et alerte. Elle pouvait, d'après lui, loger au besoin une grande quantité d'hommes et de marchandises; nous avons prouvé que cela était impossible et qu'elle contenait à peine la place indispensable à ses hommes d'équipage.

En résumé, le vaisseau de guerre athénien était un navire bas, d'un faible tirant d'eau, ayant des formes très fines et un tonnage peu considérable. C'est ainsi qu'il nous apparaît d'après les renseignements puisés dans les historiens. En nous servant de ces données, en les appuyant à la fois sur les enseignements de la pratique et sur les règles de la logique et du bon sens, nous allons essayer de réaliser l'image ainsi entrevue. On verra de cette manière que notre système pour la disposition des rameurs est en harmonie avec l'ensemble de l'organisme auquel il doit être adapté et que nous allons décrire.

DE L'ENSEMBLE DE LA TRIÈRE.

Un navire peut être comparé à un énorme cétacé couché sur le dos; la quille représente l'épine dorsale; des branches recourbées et fixées symétriquement de chaque côté de la quille figurent les côtes et en portent le nom. On appelle couple l'ensemble de deux côtes correspondantes. Supposons la trière coupée suivant un de ses couples par un plan perpendiculaire à sa longueur : la section apparaîtra comme la silhouette d'une coupe à fond presque plat, très évasée, avec des bords légèrement rentrants.

Une quille avec des couples disposés de trois pieds en trois pieds serait pour une barque une carcasse suffisante; la trière avait une construction plus complexe. Ses côtes étaient reliées deux à deux par les baux qui les empêchaient de s'écarter ou de se rapprocher et rendaient le couple inébranlable. Des préceintes maintenaient un intervalle constant entre les côtes du même bord et les enserraient d'une forte ceinture. Le tout constituait une carcasse très solide et résistante.

Dans le bas-relief de l'Acropole les côtes se devinent derrière les traverses qui réunissent deux préceintes successives. A la hauteur de la dernière préceinte, elles rencontrent les baux. En ces points il y a réunion des diverses pièces qui concourent à la solidité du

navire dans les trois directions de sa hauteur, de sa largeur et de sa longueur.

Sur les baux est posé un plancher qui forme le pont inférieur, celui qui fut créé le premier et qui existait déjà dans la pentécontore. Le pont supérieur s'étend au-dessus des rameurs thranites, et forme une légère construction superposée à la coque et n'ajoutant rien à sa solidité; les montants qui le soutiennent sont disposés de trois en trois pieds sur le prolongement des côtes.

La trière avait des extrémités très effilées. L'avant portait un éperon, pièce essentielle, sur laquelle se portait spécialement l'attention du constructeur. La trière était en effet une arme de jet, une sorte de javelot portant en lui-même sa force de propulsion; l'éperon en était la pointe. Destiné à porter des coups mortels, sans dommage pour lui-même ni pour le navire, l'éperon devait faire corps avec l'ensemble de la charpente et offrir une solidité à toute épreuve. Voici comment il était constitué: deux pièces de bois prolongeant les préceintes inférieures de la trière se réunissaient sous un angle très aigu; la quille, se relevant insensiblement, pénétrait à l'intérieur de l'angle et en renforçait la pointe; celle-ci recevait un surcroît de solidité de deux étais appuyés de chaque côté de la proue à la hauteur du plat-bord et placés de manière à résister de haut en bas. En outre une garniture d'airain rassemblait et recouvrait ces pièces de bois convergentes.

L'éperon ainsi constitué ne pouvait se rompre. Fortement étayé de tous les côtés, il subissait sans fléchir le contre-coup du choc qu'il donnait. Les réactions produites par ce choc se répartissant en éventail sur des pièces de bois qui toutes résistaient dans le sens de leur longueur, la charpente du navire n'avait pas à en souffrir.

L'éperon se trouvait d'ailleurs au niveau du pont inférieur, c'est-à-dire à la hauteur où la liaison était la plus solide entre les diverses pièces de la carcasse et où les moyens de résistance étaient concentrés.

L'arrière de la trière était effilé comme l'avant. Mais, à la hauteur des préceintes inférieures, la ligne de la quille, au lieu de s'arrêter dans une pointe d'éperon, continuait à se relever en se recourbant de plus en plus vers l'intérieur du navire.

Nous avons représenté dans la planche VI l'aspect d'ensemble de la trière; on y voit les parois extérieures avec leurs trois préceintes, les rameurs thranites visibles au-dessus du plat-bord et le pont supérieur qui les domine; toutes ces parties sont données par le bas-relief

de l'Acropole. L'avant est reproduit d'après un dessin du cavalier dal Pozzo. Certains détails significatifs permettent de conclure sûrement que ce dessin représente un fragment aujourd'hui perdu de la trière dont le bas-relief de l'Acropole montre un autre fragment. — Quant à l'arrière, réduit à sa plus grande simplicité, il est tracé d'après des bas-reliefs ou des médailles antiques. Un certain espace libre de rameurs reste à la proue pour le logement des officiers et pour le poste du pilote. Ce dernier avait la charge du gouvernail, qui se composait de deux avirons ayant une pelle beaucoup plus large que les autres.

On admet que les rameurs étaient au nombre de 170, soit 85 pour chaque bord. Le rang des thalamites et celui des zygites comprenaient chacun 27 rameurs; celui des thranites, 31.

Chaque rameur occupant un espace de trois pieds, la ligne des 31 rameurs thranites s'étendait sur une longueur de 93 pieds[1] ou environ 29 mètres. Ajoutant une partie libre de 12 pieds pour l'arrière, de 6 pieds pour l'avant, et donnant à l'éperon 6 pieds environ, nous obtenons pour la longueur totale de la trière 117 pieds ou environ 36 mètres, éperon compris.

Les préceintes, séparées par des intervalles de 15 centimètres, avaient une hauteur de 18 centimètres. Les ouvertures destinées au passage des avirons thalamites s'alignaient à 45 centimètres, les sabords des avirons zygites à 78 centimètres au-dessus de la ligne de flottaison. Les avirons thranites passaient par-dessus le plat-bord à $1^m,10$ du niveau de la mer. Enfin le pont supérieur était encore à $1^m,10$ au-dessus du plat-bord. La hauteur totale de la trière était, sans la quille, de $3^m,20$, dont 1 mètre au-dessous et $2^m,20$ au-dessus du niveau de la mer.

Pour reproduire complètement la physionomie de la trière, nous avons figuré en son centre un mât d'une hauteur de 10 mètres environ et un autre plus petit à chacune de ses extrémités.

En examinant la coupe de la trière que nous avons tracée (fig. 2, pl. VII), on peut se rendre compte de son aménagement intérieur. Elle apparaît divisée en trois parties : en bas, la cale, terminée au pont inférieur; en haut, le pont supérieur, et entre les deux un entrepont réservé aux rameurs.

Les rameurs thalamites sont assis entre les baux dans une sorte de rigole longeant le bord du navire et séparée de la cale par une

1. Nous admettons pour le pied grec la valeur $0^m,3083$.

paroi pleine. Les baux, passant entre les rameurs thalamites, qu'ils ne gênent en rien, traversent la partie supérieure de cette rigole pour aller s'implanter dans les côtes à la hauteur de la plus basse préceinte ; légèrement arqués, ils supportent le plancher de l'entrepont, qui s'étend sur toute la partie comprise entre les deux rigoles des thalamites ; 50 centimètres sont réservés de chaque côté sur ce plancher pour les bancs des zygites. Plus à l'intérieur se dresse, sur toute la longueur du navire, un solide échafaudage de 55 centimètres de haut sur 40 centimètres de large ; il soutient les bancs thranites.

Les bancs des rameurs étaient mobiles ; ceux des thalamites étaient sans doute de simples planchettes appuyées sur des tasseaux aux deux côtés de leur rigole. Des escabeaux, ayant 30 centimètres dans tous les sens, servaient de sièges aux thranites et aux zygites ; ils étaient fixés dans le plancher par des traverses convenablement disposées.

L'espace occupé de chaque côté par les rameurs était de 1^{m},60, ce qui donnait pour les deux côtés 3^{m},20. Une allée suffisante était réservée au milieu du navire pour la circulation. C'est ce qu'on appelait la «coursie» dans les galères du moyen âge. Sa largeur dépend de celle qu'on donne au navire ; mais comme celui-ci doit être léger et fin, nous réduirons à son minimum l'allée centrale. Nous croyons rester dans la bonne mesure en lui donnant 80 centimètres ; c'est assez pour permettre à un homme de circuler, de se croiser avec un autre et même de contourner le mât, qui, prenant une largeur de 20 à 30 centimètres au plus, laisse de chaque côté un espace de 25 à 30 centimètres.

La largeur de la trière se déduit des mesures précédentes par une simple addition ; elle était de 4 mètres.

Des écoutilles s'ouvrant dans l'allée centrale donnaient accès dans la cale. Celle-ci était comprise entre les parois qui limitaient à l'intérieur les rigoles des thalamites. Ayant pour plancher le fond du navire, et le pont pour plafond, elle formait une longue chambre de 1^{m},30 de hauteur, de 2^{m},60 de largeur. Sans doute des cloisons transversales la partageaient en plusieurs compartiments, où l'on déposait les approvisionnements, les agrès et en général tous les objets, vivres, bagages, armes, que la trière avait à transporter. La paroi des thalamites se continuant jusqu'au fond de la cale servait de clôture à des armoires disposées le long du bord.

Le pont supérieur, faiblement bombé et terminé de chaque côté par un rebord très bas, s'étendait sur des traverses légères supportées à leurs deux extrémités par des montants. Nous avons figuré ceux-ci inclinés vers l'intérieur du navire. Sur le bas-relief de l'Acropole, ils apparaissent courbés vers la poupe; il n'est pas vraisemblable qu'ils aient été disposés ainsi en réalité et il vaut mieux supposer un artifice du sculpteur représentant ces montants comme si on les voyait de côté, afin de marquer leur inclinaison vers l'intérieur.

Notre description est maintenant achevée. A l'aide du bas-relief de l'Acropole, qui nous a fourni le point de départ, nous avons construit une trière, et cette trière non seulement se conforme aux données les plus précises de l'archéologie, mais encore elle satisfait à toutes les conditions déduites de l'étude des historiens grecs. Elle est solide, malgré sa structure très simple; elle est stable quoique légère, et elle obéit sans peine à l'action des rameurs. En un mot, c'est bien là le vaisseau effilé et rapide qui, dans la guerre du Péloponèse, s'est montré si redoutable aux ennemis d'Athènes et a valu de si beaux et de si profitables triomphes à la patrie de Thémistocle, de Phormion, d'Iphicrate.

VÉRIFICATIONS DIVERSES A L'APPUI DE CE QUI PRÉCÈDE.

Si nous examinons au point de vue de la stabilité, de la vitesse et du tonnage le navire que nous venons de décrire, nous reconnaîtrons qu'il se conforme aux rares indications des auteurs antiques, en même temps qu'il réunit les conditions exigées par la pratique.

Le tonnage de notre trière est le poids d'un volume d'eau égal à sa partie immergée. Celle-ci, qui a 32 mètres de longueur au plan de flottaison, peut être décomposée en un cylindre central de 20 mètres et en deux cônes terminaux dont les hauteurs réunies représentent une longueur de 12 mètres. La base commune au cylindre et aux deux cônes est la section de la partie immergée du navire. C'est une figure que l'on peut considérer comme la moitié d'une ellipse dont le grand axe aurait 4 mètres (largeur du navire), dont le demi petit axe aurait 1 mètre (tirant d'eau admis); sa surface est de 3 mètres carrés 14.

Nous pouvons maintenant calculer le volume que nous cher-

chons ; il sera d'environ 75 mètres cubes, ce qui donne en eau salée un poids de 77,000 kilogrammes.

C'est le poids de la trière pleine. En supposant débarqués les 200 hommes d'équipage, nous avons 15,000 kilogrammes à retrancher, et il reste pour la trière vide un tonnage de 62,000 kilogrammes, qui sera moindre encore si on décharge les grosses voiles et les bagages.

Les inscriptions nous apprennent que les grosses amarres des vaisseaux athéniens avaient $0^m,1541$ de tour. M. Bertin, ingénieur des constructions navales, consulté par M. Cartault, estime que cela correspond à un navire de 60 à 70 tonneaux de déplacement, et il ajoute : « Je prendrais le dernier chiffre, les anciens marins s'exposant moins que nous au gros temps sur leurs ancres. »

Nous savons, en effet, que les marins grecs ne mouillaient pas en pleine mer ; ils s'arrêtaient dans des anses abritées tout près de terre, débarquaient et amarraient leurs navires vides au rivage ; si la mer était menaçante, ils les tiraient à sec. Des amarres de la grosseur indiquée par les inscriptions convenaient donc très bien à notre trière, dont le poids à vide était inférieur à 62 tonnes. En tous cas, on voit que nous n'avons pas exagéré en supposant à la trière un tirant d'eau aussi faible et une capacité aussi réduite.

Les écrivains grecs donnent peu d'indications sur la vitesse atteinte par les navires de leur temps. Un texte de Xénophon semble indiquer une marche de 16 kilomètres à l'heure. Nous croyons avec M. Cartault qu'il s'agit ici d'un maximum de vitesse obtenu par l'action combinée de la voile et de l'aviron. M. Cartault cite une formule qui permet de déterminer la vitesse V d'un navire mû par des rameurs lorsqu'on connaît la surface B^2 de la section immergée et le nombre N des rameurs. La voici :

$$V = 1,5 \sqrt[3]{\frac{N}{B^2}}$$

En donnant à N la valeur 170, à B^2 la valeur 3,14, nous trouvons pour notre trière la vitesse de 5 nœuds 674, ce qui équivaut à $2^m,90$ par seconde ou 10,500 mètres environ à l'heure.

Ce chiffre n'est pas trop faible. Il faut remarquer, en effet, que la vitesse d'un navire ne peut dépasser celle que les rameurs sont capables de communiquer aux pelles d'aviron. Les avirons en effet

participent au mouvement du navire en marche, et les pelles n'ont d'action efficace que si leur vitesse est supérieure à la sienne. L'allure devenant plus rapide, la différence entre les deux vitesses va en diminuant jusqu'à devenir nulle, et à partir de ce moment les avirons ne font plus que maintenir la vitesse acquise.

Lorsque la trière marche à raison de 10 kilom. 500 à l'heure il faut que les pelles aient une vitesse supérieure ou au moins égale à 2^{m},90 par seconde. A cause du rapport entre les bras de levier, la poignée aura alors une vitesse de 1^{m},45 à la seconde. Cela représente pour le rameur un effort excessif, qu'il ne peut dépasser, qu'il ne saurait même soutenir longtemps. Il ne s'agit pas ici des légers avirons au moyen desquels on fait de nos jours voler sur les eaux de fines embarcations de course. Ceux de la trière étaient longs et pesants ; les soulever était déjà une fatigue ; les mouvoir avec une vitesse supérieure à 1 mètre par seconde était impossible.

Lorsque la trière prenait une allure rapide, il arrivait un moment où les thranites atteignaient la limite de leurs forces ; ils se bornaient alors à maintenir les avirons à la vitesse convenable en réduisant au besoin l'amplitude de leur nage. Les thalamites, avec des avirons plus maniables et moins de chemin à parcourir, pouvaient encore faire un effort. Le bras de levier de leur aviron était plus court et pouvait être réduit par un simple déplacement des mains, de sorte qu'il leur était possible d'atteindre une vitesse supérieure à celle des thranites. Cependant, même en les supposant dans les meilleures conditions, on ne peut admettre qu'ils aient fait marcher leurs poignées d'aviron à raison de plus de 1 mètre par seconde, ce qui représente pour la trière la vitesse donnée par la formule.

En tout cas, il est impossible d'interpréter le passage de Xénophon en ce sens que par la seule action des avirons une trière aurait pu atteindre une vitesse de 16 kilomètres à l'heure.

On admet qu'un navire est stable :

1° Lorsque sa hauteur est moindre que sa largeur mesurée au plan de flottaison ;

2° Lorsque son centre de gravité est à peu de distance du niveau de la mer.

Notre trière ayant 4 mètres de largeur pour une hauteur de 3^{m},20 satisfait à la première de ces conditions.

Elle se conforme également à la seconde. En effet, si l'on cherche à répartir les 77 tonnes qui formaient son poids total, on est amené à en attribuer près des deux tiers à la partie inférieure du navire.

C'est là que la charpente était la plus robuste et la plus massive, c'est là que se trouvaient déposés les plus lourds fardeaux, complétés au besoin par du lest.

Les 170 rameurs placés dans la région moyenne en constituaient certainement la principale charge. Le pont supérieur jeté au-dessus d'eux comme une légère toiture ajoutait peu de chose au poids total; on pourrait presque le négliger et considérer la coque du navire comme se terminant au plat-bord.

Le centre de gravité devait certainement se trouver au-dessous du pont inférieur, et il ne pouvait se déplacer beaucoup, même dans les cas les plus défavorables. Si l'on suppose, par exemple, 100 hommes entassés sur le haut du navire, cette surcharge fait monter le centre de gravité jusqu'au pont inférieur, mais en même temps elle relève de 7 centimètres environ le plan de flottaison, de sorte que la distance de l'un à l'autre n'est jamais très grande.

Dans notre trière le rapport de la partie immergée à la hauteur totale dépasse à peine d'un dixième celui qui est admis pour les navires modernes. Et cependant combien ceux-ci ont plus de risques à courir! Ils se lancent hardiment sur l'Océan, dressent haut dans les airs leurs mâts couverts de toile et ne craignent pas de les exposer au souffle parfois brutal du vent. La trière restait en vue des côtes, ne se hasardait pas sur une mer en fureur, et, aussitôt que le vent devenait trop fort, se hâtait d'abaisser sa modeste voilure.

On peut donc affirmer que notre trière, pour le rôle qu'elle avait à jouer, se trouvait dans des conditions de stabilité excellentes. D'ailleurs sa carène avec son dessous plat, ses flancs élargis, ses formes carrées, lui constituait une base solide. Elle n'avait donc aucun reproche à encourir sous ce rapport.

Un dernier moyen de vérification en faveur de notre trière consiste à comparer ses dimensions avec celles des compartiments destinés à recevoir les vaisseaux d'Athènes et dont on a retrouvé les ruines au Pirée.

Ils mesurent 148 pieds de long; leur largeur est comprise entre 14 pieds anglais 853 et 17 pieds 737. Notre trière, longue de 114 pieds, large de 12 pieds 1/2, pouvait se tenir à l'aise dans des cadres de cette grandeur.

Avant de terminer, nous invoquerons à l'appui de notre manière de voir le témoignage d'un homme du métier.

L'amiral Paris, dans le « Dictionnaire de la marine à vapeur de MM. Bonnefoux et Paris », assimile la galère au navire à vapeur et donne des anciens vaisseaux à rames une esquisse où se retrouvent les caractères principaux que nous avons attribués à la trière. A l'article qui concerne le navire à vapeur, voici ce qu'il en dit :

« Il évolue toujours bien parce qu'il ne perd jamais sa vitesse ; il va où il veut........ *Son moteur, placé bas ou même sous l'eau, agit toujours suivant sa longueur et ne le fait jamais incliner;* une forte stabilité ne lui est donc pas nécessaire, puisqu'il n'est soumis à aucune action latérale et agissant sur un long levier comme les voiles. » On remarquera que ces observations s'appliquent exactement à la trière. L'auteur s'est chargé lui-même de faire le rapprochement.

« Il offre, dit-il plus loin, des analogies frappantes avec les anciennes galères, qui, pour utiliser leur moteur animé, furent construites *légères, très étroites et très fines aux extrémités;* conditions aussi favorables à la marche avec l'aviron qu'avec les aubes; elles adoptèrent des *fonds plats*, afin de glisser sur la surface plutôt que de diviser le liquide, la première manière paraissant opposer moins d'obstacles que la seconde. »

RÉSUMÉ ET CONCLUSION.

Nous voici arrivé au terme de notre tâche. Ayant entrepris d'aborder à notre tour le problème de la disposition des rameurs sur la trière antique, nous avons marché avec prudence vers la solution, en nous éclairant des lumières de l'expérience et de la raison. Un document précis et d'une indiscutable autorité s'offrait à notre attention; nous en avons fait le fondement de notre travail, qui n'est en réalité qu'un essai d'interprétation du bas-relief de l'Acropole.

Ce monument nous donnait l'image partielle, mais exacte, d'une trière antique. Il nous a suffi de prolonger quelques lignes, de soulever quelques planches, et la solution du problème nous est apparue avec tous les caractères de la vérité.

L'usage de divers textes, les indications des historiens, les leçons de l'expérience, les déductions de la logique, nous ont permis de compléter notre document et nous ont révélé ce qu'il ne pouvait nous dire. Le système auquel nous avons été conduit ainsi se recommande par son caractère simple et pratique.

Les moyens de vérification ne nous ont pas fait défaut. Les récits des historiens nous ont fait voir la trière dans les diverses phases de

sa vie active; nous en avons tiré de précieuses indications sur ses formes, sa vitesse, son tonnage. De quelques textes on pouvait déduire des chiffres relatifs à la trière antique; ils nous ont apporté de nouvelles justifications. Il nous restait à prouver que nous avions satisfait aux exigences de la réalité; dans quelques lignes que nous avons citées, un écrivain d'une haute compétence a justifié par des considérations techniques les formes mêmes que nous avions adoptées. Nous pouvons donc le dire avec confiance, notre trière n'est pas une pure abstraction, bonne tout au plus à figurer sur les cahiers d'un savant: avec ses rameurs disposés de la manière la plus simple, la plus naturelle et la plus commode, elle constitue un organisme robuste et bien vivant, et elle reproduit les remarquables qualités de bon aménagement, de légèreté et de vitesse qui caractérisaient la trière antique.

RAOUL LEMAITRE.

LES

MOSAIQUES DE HAMMAM-LIF

COMMUNICATION DE M. ERNEST RENAN

A L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

Nous nous empressons de publier la communication que M. E. Renan a faite à l'Académie des inscriptions au sujet des mosaïques découvertes à *Hammam-Lif*, en Tunisie, par M. le capitaine de Prudhomme. Les observations de M. Renan sont précédées d'une lettre adressée par M. Schlumberger, notre collaborateur, à M. Renan, et d'une lettre de M. de Prudhomme à M. Schlumberger. Nous espérons donner, dans un des numéros prochains, la reproduction des dessins envoyés par M. de Prudhomme ; cette reproduction n'aurait pu être prête pour ce numéro, et les textes épigraphiques avaient par eux-mêmes trop d'intérêt pour que nous ne fussions pas pressés de les mettre sous les yeux de nos lecteurs. (*Réd.*)

A M. Ernest Renan.

Très honoré maître,

A la séance de l'Académie du 9 mars, j'ai été témoin de l'intérêt avec lequel vous avez accueilli une note du P. Delattre, au sujet d'une mosaïque avec inscriptions découverte à Hammam-Lif par nos soldats. Parti pour passer un mois en Algérie, j'ai poussé une pointe jusqu'à Tunis, où je suis arrivé avant-hier. Hier j'ai été à Hammam-Lif, qui est à quinze kilomètres de Tunis par le chemin de fer. La mosaïque est située sur la plage absolument plate qui s'étend entre le *lac* de Tunis et les belles montagnes de Djebel Bou-Kornein, auxquelles Hammam-Lif est adossé, à quelques pas seulement du grand Fondouk où deux compagnies de ligne sont casernées côte à côte avec

de nombreuses familles juives. Je suis tellement émerveillé de la beauté de cette mosaïque, ou plutôt de ces mosaïques. que je ne puis m'empêcher de vous faire part de mes impressions et surtout de vous dire combien le monde savant doit, à mon avis, avoir de reconnaissance envers le capitaine de Prudhomme, qui commande à Hammam-Lif et dont l'intelligente initiative a valu cette belle découverte. Lui seul a tout fait avec ses soldats. La mosaïque est entièrement déblayée, convenablement garantie, gardée par des factionnaires. Un petit caporal en a fait déjà un dessin colorié, réduit au quart et d'une étonnante vérité. Je regrette infiniment de ne pouvoir vous en envoyer encore de reproduction photographique. La mosaïque est d'une beauté, d'une fraîcheur, d'une conservation étonnante. Les sujets représentés, oiseaux et poissons, pour la plupart de proportions très amplifiées, sont d'une grande vérité de dessin. Mais vous savez que le véritable intérêt réside dans les inscriptions, qui sont, deux d'entre elles surtout, d'une conservation parfaite.

Je vous en envoie ci-joint une copie à peu près exacte, je le crois, malgré la pluie et le vent qui me gênaient.

Cette découverte me paraît si importante que j'ai pensé ne pas vous importuner en vous communiquant ainsi mes impressions de second témoin oculaire et en vous priant, si vous le jugez convenable, d'en donner connaissance à l'Académie dans sa prochaine séance. J'y tiendrais surtout à cause de ce charmant et intelligent capitaine de Prudhomme, qui est à bien juste titre fier de sa découverte. Je serais bien heureux que l'approbation de l'Académie lui fût un encouragement. Il m'a promis un court rapport pour le départ de ce matin; mais je ne le vois point arriver et, ne voulant pas perdre un courrier, je me décide à vous écrire quand même.

Je vous fais toutes mes excuses pour cette lettre informe, mais je n'ai eu que quelques instants à moi et je pars dans cinq minutes pour Carthage.

Veuillez, très honoré maître, agréer l'expression de mon plus profond respect.

Gustave Schlumberger.

P. S. — A l'instant m'arrive le capitaine de Prudhomme. Il a accompli un véritable tour de force cette nuit et, chose bien précieuse, m'envoie des croquis et plans très suffisamment exacts, plus un rapport de sa découverte que je vous envoie tel quel sans avoir le temps de le relire.

Je vous serais infiniment reconnaissant de vouloir bien communiquer à l'Académie *dans sa plus prochaine séance*, avec ma lettre, ce rapport et ces dessins. Je vous prierais même, au cas où vous seriez empêché d'assister à la séance, d'être assez bon pour faire faire cette communication par un autre membre de l'Académie, M. Heuzey par exemple.

Je dois terminer en hâte.

Votre très respectueusement,

G. SCHLUMBERGER.

Voici la lettre de M. de Prudhomme :

Hammam-Lif, 15 mars 1883.

Monsieur,

Lorsque vous êtes venu hier à Hammam-Lif, pour visiter la mosaïque que j'ai découverte, vous m'avez témoigné attacher tant d'intérêt à cette œuvre, et tellement regretter de ne pouvoir lui consacrer plus de temps, que, pour acquiescer à votre prière, je me décide à rédiger cette petite notice, dans laquelle vous trouverez, je pense, tous les éléments nécessaires à l'assouvissement de votre curiosité artistique et archéologique.

Je joints à cette notice :

1° Le plan du bâtiment dont les murs ont été mis à nu et retrouvés en entier ; il servira à vous montrer l'ensemble, à en expliquer l'origine et la destination, à marquer la place occupée par les mosaïques et les inscriptions ;

2° La reproduction à 1/20 de la grande salle ;

3° Celle à 1/20 de l'entrée du portique ;

4° Le relevé exact de deux autres inscriptions découvertes dans d'autres salles au milieu d'une mosaïque encore très bien conservée.

Tout ce travail a été fait aujourd'hui même. La rapidité d'exécution fera, je l'espère, excuser son manque de fini ; pour faire un dessin comme celui que je vous ai montré, la reproduction au quart et à l'aquarelle du grand salon, ce n'est pas un jour, mais quinze qu'il eût fallu travailler.

Le 17 février de cette année, à deux heures du soir, un homme employé aux travaux d'un jardin que notre bataillon a créé auprès

des bâtiments qu'il occupe à Hammam-Lif vint me trouver, et me prévenir qu'en creusant à 50 mètres en dehors on avait trouvé des petites pierres de couleurs différentes.

Dans cet endroit même on avait déjà trouvé un fût de colonne, et j'avais donné l'ordre, comme commandant du poste, et comme étant un peu porté par nature vers les œuvres d'art, qu'on fît des fouilles en cet endroit, et qu'on m'avertît si l'on trouvait quelque chose.

Je vins examiner, et je reconnus un morceau de mosaïque, grand comme deux largeurs de main, dont je ne pus tout d'abord reconnaître le dessin. Je fis continuer la fouille devant mes yeux, dirigeant les travaux, qui furent menés avec de grandes précautions. Sitôt qu'on eut atteint un mur, je le fis suivre, et finalement, au bout de huit jours, j'avais découvert une grande salle de 9 mètres de long, de $5^m,25$ de large, toute pavée en mosaïque, d'un dessin extrêmement riche, divisée en trois parties, et au milieu de la partie centrale une magnifique inscription dont vous trouverez la reproduction.

Je rendis immédiatement compte de ma découverte à M. le général Lambert, qui vint la visiter et en fut émerveillé; il en fut rendu compte également par M. le général Lambert à M. le général Logerot, commandant par intérim le corps d'occupation, et ce dernier m'informa qu'il en avait fait part à M. Cambon, ministre résident.

J'invitai le P. Delattre, de la mission archéologique de Saint-Louis, à venir visiter ma découverte.

En attendant, toujours en faisant suivre les murs, je découvris une autre salle, le portique, pavé en mosaïque losangée très bien conservée, et possédant une deuxième inscription, dont vous trouverez aussi dans mon envoi la reproduction.

Le P. Delattre admira fort ces belles choses, releva les inscriptions, et leur donna à peu près le sens que je leur attribuais, ainsi qu'une de ses lettres en fait foi.

Quoi qu'il en soit, je pense, vu certaines particularités fort étranges, fautes d'orthographe, abréviations, monogrammes, symboles, etc., que seule l'Académie des inscriptions et belles-lettres serait assez savante pour trouver le vrai sens, et je serai heureux si, grâce aux éléments de reproduction que je vous adresse, cette question archéologique trouvait sa solution.

Depuis la visite du P. Delattre, un entrefilet qu'il fit paraître dans le journal officiel de Tunis répandit le bruit de cette décou-

verte, et il n'est pas de jour qui ne m'amène quelque visiteur, archéologue ou curieux, jusqu'à la princesse et au prince de Mecklembourg, qui, de passage à Tunis, sont venus m'honorer, ou plutôt honorer de leur visite ces vestiges extraordinaires d'une civilisation de quinze à dix-huit siècles.

Les fouilles continuaient toujours, car je voulais retrouver les murs de toute la maison ; aujourd'hui elles sont terminées; dans une petite salle, j'ai trouvé une troisième inscription dont vous avez la reproduction.

Enfin, le plan présente l'ensemble du monument.

J'ajouterai que, quelque grandes proportions que pouvait avoir ce monument, si la hauteur était en rapport avec la superficie, il était bâti sur un terrain situé à 50 centimètres du niveau de la mer, et n'avait par conséquent ni caves ni assises profondes ; mais un épais ciment hydraulique dont on a retrouvé beaucoup de fragments protégeait le sol et le dallage contre l'invasion des eaux.

Pour finir et compléter tous ces renseignements, sachez qu'autrefois Hammam-Lif s'appelait *Ad Aquas*, ville d'eaux, dont son voisinage de Carthage et la propriété curative de ses eaux thermales, à base de magnésie et de fer, avaient fait sans doute un petit Vichy, sans parler de son voisinage de la mer, 200 mètres au plus, et de la beauté de sa plage, toute sablée et en pente douce.

Les villas s'étendaient sans doute entre la mer et le massif du Bou-Kornein, situé à 700 mètres du rivage, auquel sont actuellement adossés les bâtiments du Dar el Bey et sur les pentes duquel se dressent encore les ruines d'un ancien *oppidum* romain et celles d'un fortin bâti sans doute lors de l'occupation de ce pays par les Espagnols.

Je termine cette longue lettre, dont vous excuserez la diffusion; il me faut dessiner le plan, et je n'ai que bien juste le temps de fermer ma lettre en vous priant d'agréer pour vous et votre ami l'expression de mes meilleurs sentiments.

E. DE PRUDHOMME.

P. S. — J'oubliais de vous dire qu'on a trouvé dans les fouilles deux colonnes brisées, un chapiteau en marbre très bien conservé, des débris de marbre que le P. Delattre croit être ceux du chandelier à sept branches, deux lampes en terre cuite. Ci-joint les dessins.

E. DE P.

M. Renan a fait suivre la lecture de ces deux lettres des réflexions suivantes :

L'inscription de la grande salle nous paraît devoir être lue ainsi :

SANCTA SINAGOGA NARON PRO SA-
LVTEM SVAM ANCILLA TVA JVLIA-
NA PRO(*selyta*) DE SVO PROPI(*tiatori*)VM TESELAVIT

Naron serait le nom de la synagogue, distinct peut-être de celui de la localité *ad Aquas Gumritanas* (voir *Corpus inscr. lat.*, Afr., p. 131-132).

On pourrait être tenté de lire *Julia Nar*(*onensis*); mais le troisième caractère de la troisième ligne est sûrement un P barré, marque d'abréviation. M. Boissier me suggère *pro*(*selyta*).

PROPIVM doit être un accusatif, régime de *teselavit*. Je propose, sous toute réserve, *propi*(*tiatori*)*um*, mot qui, dans le latin chrétien, a le sens de sanctuaire. *De suo proprio* serait tentant ; mais l'analogie de l'inscription du portique nous porte à croire que la partie dont Juliana a fait faire les mosaïques doit être désignée. Dans le portique, *tesselavit* a un régime ; il doit en avoir un dans la salle. Sur le sens de *propitiatorium* dans la première moitié du moyen âge, voir Du Cange.

La copie du P. Delattre porte aux deux côtés du chandelier de gauche deux signes que le P. Delattre a pris pour A et Ω. Ces deux signes ne figurent pas dans l'aquarelle envoyée par M. le capitaine de Prudhomme. Il est difficile, cependant, que le P. Delattre se soit trompé tout à fait. M. Clermont-Ganneau pense que ces deux indications seraient l'*étrog* et le *loulab* qui figurent très souvent, surtout en Palestine, à côté du chandelier.

L'inscription du portique se lit :

ASTERIVS FILIVS RVS-
TICI ARCOSINAGOGI
MARGARITARIDDEI PAR-
TEM PORTICI TESSELAVIT

La troisième ligne est une énigme. *Margaritarius D*(*omini*) *Dei* serait trop bizarre. J'avais pensé à *Margaritar*(*ii*) *jodei* pour *judei* ; mais il n'est guère naturel qu'un tel mot se trouve dans un sanc-

tuaire juif. Du reste, beaucoup de juifs étaient *margaritarii*, c'est-à-dire joailliers. Voir Orelli, n° 7244. Voir aussi Grégoire de Tours, *Hist.*, VI, 5. Si l'on agrée la lecture *proselyta*, il serait admissible que l'un des membres de cette communauté de juifs de fraîche date ait pris dans la synagogue même, le titre de *judæus*.

Quant à la troisième inscription, sur deux registres, communiquée par M. de Prudhomme, il faut la lire :

ISTRV	ISTRV
MENTA	MENTA
SERVI	SERVI
TVINA	TVIAMA
RITANVS	RONI

Instrumentum, chez les juifs et les chrétiens, a souvent le sens de τεῦχος, livre, document ; on l'emploie quelquefois pour désigner la Bible : *Instrumenta duo*, « l'Ancien et le Nouveau Testament ».

ERNEST RENAN.

21 mars 1883.

A la séance du 13 avril, M. Renan communique à l'Académie un dessin colorié de l'inscription de la grande salle, envoyé par M. de Prudhomme. Ce dessin confirme l'exactitude de la copie du père Delattre. Il confirme aussi la conjecture de M. Clermont-Ganneau. On voit clairement, en effet, aux deux côtés du candélabre de gauche, le cédrat ou *étrog* et la corne. M. Renan rapproche de ces représentations les verres à fond d'or publiés par le P. Garrucci (*Vetri ornati di figure in oro*, pl. V ; texte, p. 42 et suiv.), et fait remarquer, sur ces verres, la forme de l'*aron*, sorte d'armoire où l'on voit les rouleaux de la Bible rangés sur des étagères. Ceci confirme M. Renan dans la pensée qu'il avait d'abord eue, que *istrumenta*, dans l'inscription de Hammam-Lif, pourrait bien désigner les rouleaux de la Bible.

M. Clermont-Ganneau présente à l'Académie des dessins représentant les chandeliers provenant des synagogues de Palestine. On y voit en général, à côté du chandelier, l'*étrog* et le couteau.

L'ORFÈVRERIE D'ÉTAIN

DANS L'ANTIQUITÉ

(SUITE)[1].

II

L'ÉTAMAGE.

A quelle époque l'étamage fut-il inventé et quel peuple eut le mérite de cette découverte ?

Tous les auteurs jusqu'à présent, se basant sur l'autorité de Pline, ont attribué cette invention à nos pères les Gaulois. Le texte de Pline est indiscutable, il est des plus clairs, et, connaissant la vieille haine des Romains contre les Gaulois, il nous est difficile de supposer que l'encyclopédiste latin eût attribué à ces antiques ennemis de Rome un mérite qui ne leur était pas dû.

« On étame le cuivre avec le plomb blanc, de telle sorte qu'on peut à peine le distinguer de l'argent : c'est une invention gauloise ; on nomme ces ouvrages en cuivre étamures. Plus tard, on s'est mis à *étamer* de la même façon avec de l'argent, particulièrement les ornements des chevaux et les harnais des attelages. Cette application s'est faite dans la ville d'Aliso ; le mérite de l'invention primitive appartient aux Bituriges[2]. Puis on a orné semblablement les voitures dites *esseda*, *vehicula*, *petorrita*. »

1. Voir le numéro de janvier-février.

2. Pline, *Histoire naturelle*, XXXIV, § 17, traduction Littré, édition Dubochet, p. 435 :

« Album (stannum) incoquitur æris operibus, Galliarum invento, ita ut vix discerni queat ab argento, eaque incoctilia vocant. Deinde et argentum incoquere simili modo

Ainsi parle Pline. Les ouvrages de Strabon[1], bien qu'antérieurs de cent ans, et ceux de Florus, appuient cette opinion. Florus racontant la guerre contre les Allobroges, qui eut lieu cent-vingt ans av. J.-C., fait la description du triomphe du vainqueur Q. Fabius ; il apprend que tous les yeux étaient attirés par les dépouilles du roi des Arvernes Rituatus, que l'on promenait devant le consul sur le char argenté avec lequel il avait combattu[2]. Nos pères, d'après Strabon, n'avaient guère de rivaux dans la fabrication du fer ; ils étaient habiles dans l'art d'exploiter les mines et de travailler le bronze. Ils possédaient, au dire d'un des premiers savants de notre époque, des connaissances minéralogiques considérables, à en juger par l'exploitation des mines d'étain du centre de la France[3]. On sait que l'étain se présente plus communément à l'état d'oxyde, c'est-à-dire sous la forme de petits résidus noirâtres, qui ne rappellent aucune substance métallique[4]. Il a donc fallu une science profonde de la minéralogie pour le découvrir, pour calculer ses gisements et les mettre en valeur[5]. Mais voilà qui est encore plus curieux : ce seraient les peuples du centre de la France qui auraient découvert l'étamage ; c'est encore dans les mêmes territoires qu'il s'exécute aujourd'hui.

Tous ces faits prouvent d'une façon positive que les Gaulois pra-

cœpere equorum maxime ornamentis jumentorumque jugis in Alexia oppido ; reliqua gloria Biturigum fuit... », etc.

Voir aussi de Raynal (Louis Chaudru), *Histoire du Berri*, 4 vol. in-8° (Bourges, 1845), tome Ier, chap. I, p. 13 et 14, et Delon, *Cuivre et bronze*, p. 20 et 21. — Girardin, *Chimie élémentaire*, 2e édition, p. 439.

1. *Strabonis geographica*, C. Muller et F. Dubner, un vol. in-4°, Paris, Didot, 1853, liv. IV, chap. II, § 2, p. 158 : Παρὰ μὲν οὖν τοῖς Πετροχορίοις σιδηρουργία ἐστιν ἀστεῖα καὶ τοῖς Κούβοις Βιτουριξι, παρὰ δὲ τοῖς Καδούρκοις λινουργίαι, παρὰ δὲ τοῖς Ρουτηνοῖς ἀργυρεῖα.

Revue archéologique : Exploitation des mines métalliques dans la Gaule, par M. Daubrée (tirage à part) (Paris, Didier, 1881), p. 36 et suiv.

2. Florus, *Histoire romaine* (Collection Nisard ; Paris, Dubochet, 1837, in-4°), p. 665.

3. Daubrée, *Histoire de l'industrie minérale* (Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences, t. LXVIII, année 1869, 1er semestre, p. 113). Du même, *Mémoires sur la constitution, l'origine et le gisement des minerais d'étain* (*Annales des mines*, 3e série, t. XX, 1841, p. 112).

Voir aussi : *Société des sciences naturelles de la Creuse*, 1859, et *Annales des mines*, 6e série, t. X, 1866.

4. Daubrée, *Aperçu historique sur l'exploitation des métaux dans la Gaule* (*Revue archéologique*, 1867), p. 51.

5. Daubrée, *supra*, et P. de Cessac, *Coup d'œil sur l'homme préhistorique dans la Creuse* (plaquette in-8°, Caen, 1871), p. 13.

tiquaient l'étamage, mais ils ne démontrent pas ce que Pline avance, qu'ils l'avaient inventé.

A quelle époque remonte cette découverte ? Nous l'ignorons. Cette question amène de suite un doute dans notre esprit. Les Gaulois ont certainement pu inventer l'étamage, mais il existe une autre théorie qui à notre avis paraît plus vraisemblable.

Certaines tribus d'origine asiatique, depuis leur introduction en Europe, ont sans cesse pratiqué l'étamage et, si l'on en croit leurs différents historiens, les connaissances qu'elles avaient en cet art remonteraient à une haute antiquité. Partis du centre de l'Asie, ne vivant pour ainsi dire que sur les traditions de l'époque de la formation de leur race, ces peuples ont pu connaître l'étamage peut-être avant les grandes migrations des populations asiatiques vers l'Occident et en particulier vers la Gaule [1]. Alors deux hypothèses pourraient expliquer l'introduction en Gaule de l'étamage : ou bien les premiers arrivants au pays de Bourges avaient appris dans le pays où ils étaient nés, — pays probablement peu éloigné de celui des ancêtres des Tziganes [2], — l'art d'étamer le cuivre et le bronze; ou bien, dans une de leurs migrations lointaines [3], ils l'auraient vu pratiquer au centre de l'Asie et rapporté chez eux, comme ils rapportèrent de la Grèce les types de leurs médailles et de leurs armes [4]. Les fibules

1. Bataillard (Paul), *Discussion sur les Tziganes*. Extrait des *Mémoires de la Société d'anthropologie*, t. II, in-8° (Paris, 1875), p. 593.

Du même, *Historique et préliminaire de la question de l'importation du bronze dans le nord et l'occident de l'Europe par les Tziganes* (Paris, in-8°, 1880), p. 4 et suivantes.

« Ce qu'on peut tenir comme certain c'est que le travail du bronze chez les *Zlotaris*, comme chez les *Malkotch* de l'Asie Mineure, et chez d'autres peut-être que nous ne connaissons pas encore, n'est pas d'introduction moderne, que c'est un reste d'une industrie ancienne; *car les Tziganes n'innovent pas*, et s'ils ajoutent quelquefois de nouveaux métiers à leurs occupations traditionnelles, ce sont de petits métiers faciles qui n'ont rien de commun avec une fabrication du genre de celle-ci. »

Les « Zlotars », dits aussi « Dzvonkars », Tziganes fondeurs en bronze et en laiton dans la Galicie orientale de la Bukovine, par Paul Bataillard (Paris, in-8°, 1878). Extr. des *Mémoires de la Société d'anthropologie* de Paris, t. I de la 2e série, p. 550.

2. Les Gaulois, d'après M. Amédée Thierry (*Histoire des Gaulois*, 2 vol. in-12, Paris 1868, t. I, p. 51 et suiv.) et M. Fréret (*De l'origine des français et de leur établissement dans la Gaule*. Œuvres, t. V. Paris, in-12, an VII), viennent de la race Kimbrique qui est descendue du plateau central de l'Asie.

3. Thierry (Amédée), de l'Institut, *Histoire des Gaulois*, t. Ier, liv. IV, ch. I, p. 459 et 473.

4. Hucher (Eugène), *l'Art gaulois, ou les Gaulois d'après leurs médailles*, 2 vol. in-4°, 1869 (Le Mans, Monnoyer); Paris, Rollin et Feuardent. Nous avons été à même

étamées que contiennent les cimetières des tribus germaines qui se jetèrent sur l'Occident au moment de l'invasion des barbares indiquent que l'étamage était aussi connu des peuples de la Germanie [1], dont l'origine asiatique n'est pas douteuse; et par conséquent ce fait vient corroborer l'assertion de la découverte fort ancienne de l'étain au fond de l'Asie.

En émettant ces deux opinions nous ne prétendons en rien détruire celle qui attribue aux Bituriges une invention humanitaire; mais sans rien prouver contre elle, j'ai cru les deux autres aussi vraisemblables, et je laisse le lecteur libre d'apprécier.

Nous n'avons pas retrouvé d'objets étamés antérieurs à l'époque de la conquête romaine; mais les textes comme les musées sont assez nombreux pour nous prouver l'existence dans l'empire romain et plus particulièrement en Gaule de divers objets recouverts d'étain [2].

D'abord Priscianus nous parle de marmites étamées [3], puis *Plinius Valerianus*, dans la description de ses remèdes, prescrit la confection de plusieurs d'entre eux dans des récipients étamés [4]. Dioscoride, l'éditeur des œuvres d'Hippocrate, parle plusieurs fois de bassins ou de coupes étamés dans ses recettes pour la confection des

de rappeler ce fait dans le rapport de l'exposition rétrospective de l'Union centrale en 1880. *Le musée rétrospectif du métal* (Paris, Quantin, 1881), p. 15, 26 et 27.

1. V. Baudot, *Mémoires sur les sépultures des barbares de l'époque mérovingienne découvertes en Bourgogne, à Charnay*; in-4°, Dijon, 1860, p. 22, 29 et 83.

Congrès archéologique de France, séances générales tenues à Troyes, en 1853, par la Société française pour la conservation des monuments historiques (Paris, in-8°, 1854), XXe session. Mémoire de M. Corrard de Bréban sur les découvertes de médailles et d'objets antiques dans le département de l'Aube, p. 116 et suiv.

John Yonge Akerman, *Remains of pagan saxondom*, London, in-4°, 1855, p. 57, 58, 62, 71, 78.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, t. X, p. 121. Dr Rigollot, *Recherches historiques* sur les peuples de la race teutonique qui envahirent les Gaules au ve siècle et sur le caractère des armes, des boucles et des ornements recueillis dans leurs tombeaux, particulièrement en Picardie.

2. Il est à noter que les fouilles d'Italie n'ont mis au jour qu'un très petit nombre d'objets étamés ou argentés, tandis qu'on en a retrouvé en grande quantité en France, sur tous les points du territoire, ce qui est une preuve de plus de la véracité du dire de Pline.

3. *Priscianus Theodorus archiater*, IV, 1, *med.* (voir l'ouvrage in-folio publié à Strasbourg en 1532, par J. Schottus, sous le titre : *Octaviani Horatiani rerum medicarum libri IV*). « In cacabo stannato coquuntur ad tertias, » IV, 1.

4. *Medici antiqui omnes*, etc. (Aldus, Venetiis, 1547, in-folio); Plinius Valerianus, p. 170, *verso*, cap. XXI : « coques in stagnato... »; p. 194, *recto*, cap. XIV : « in stagnato coques... »

remèdes[1]. Enfin, Bœckh signale une inscription trouvée dans la citadelle d'Athènes sur une table de magistrats; il y est question d'objets étamés ou recouverts de plaques d'étain : ce devait être, d'après le texte, des oiseaux en métal et recouverts d'étain brillant et imitant l'argent[2].

L'on ne peut pas dire que l'étamage de l'antiquité était le ruolz de nos jours, mais il avait un caractère sinon de luxe, du moins d'utilité et d'hygiène fort significatif. En médecine n'est-il pas partout indiqué? Sept siècles après, Isidore de Séville, parlant dans sa compilation encyclopédique de l'étamage, le déclare être une opération sanitaire et utile[3].

Après les textes il faut étudier les monuments venus jusqu'à nous. Tous ceux que nous avons rencontrés ont été trouvés en France.

D'abord ce sont des vases dont la forme varie; quelques-uns sont fort beaux, et possèdent des manches très finement travaillés, comme celui du musée de Dijon et ceux du musée de Saint-Germain[4].

Il existe aussi des plats étamés; ainsi sont les trois bassins découverts par M. l'abbé Cochet dans l'arrondissement de Dieppe en 1856. On les a trouvés tous les trois l'un dans l'autre, le premier et le plus petit des trois a 4 centimètres de profondeur sur un diamètre de 24; les parois, assez épaisses, sont étamées à l'intérieur; on voyait que ce vase était destiné au feu[5]. En 1760, en Dauphiné, on avait également trouvé deux patères de bronze décorées de figures en relief, plusieurs bassins, des plats ronds et ovales, des cuillers à encens et une soucoupe : toutes ces pièces étaient étamées[6].

Parmi les nombreux vases trouvés dans les fouilles, nous en signa-

1. *Pedacii Dioscoridis Anazarbici opera* sumtibus heredum Andreæ Welchii, Claudii Marnii et Joan. Aubrii, 1698, lib. I, § 33 : De Sicyonio oleo, p. 24, εἰς λέβητα κεκασσιτερωμένον ; § 38. De cicino oleo, p. 25.

2. Boeckh (Augustus), *Corpus inscriptionum græcarum*, t. Ier, in-fol., Berlin, 1828, p. 233, 27e et 28e lignes.

27. . . . . K...... KA

28. ΤΙΤΤΕΡΙΝΑ ἐνώδια πέντε · ταῦτα θαυμαρέτη ἀνέθηκεν.

3. Isidore de Séville, *Opera omnia*, collection Migne, t. III et IV, Paris, 1850, in-4°, t. III, p. 590.

4. *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, article de M. de Villefosse, 1882, 4e trimestre, p. 279; *Dict. archéol. de la Gaule*.

5. L'abbé Cochet, *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes* (in-8°, Paris, 1857), chap. III, p. 55.

6. De Caylus, *Recueil d'antiquités égyptiennes, étrusques, grecques, romaines et gauloises*, t. V (in-4°, Paris, 1762), p. 289 et suiv.

lerons un provenant de Duffort (Gers). Il est en bronze antique, de forme élégante. Les ornements toutefois sentent l'époque de la décadence. Ce sont des décorations au burin représentant des rubans entourant concentriquement la panse du vase. Chaque ruban est rehaussé de traits et de pointillés. Le bec du vase est triangulaire comme celui de beaucoup de cruches romaines. Ce trait caractéristique détermine son origine gallo-romaine [1].

Maintenant, parcourons les musées, et partout, dans la collection des bronzes gallo-romains, nous trouverons des vases anciens recouverts d'étain [2] ou encore des fibules assez nombreuses [3]. Les fibules étamées trouvées en Gaule ont presque toutes la même forme. Le dessus est rectangulaire, très allongé, et se termine par une pointe sous laquelle se trouve le crochet qui maintenait l'épingle. Sur le dessus de la fibule il y a généralement des dessins géométriques gravés, soit des cercles inscrits l'un dans l'autre, soit des lignes droites s'enchevêtrant les unes dans les autres. Ce qui prouve que l'étain pour les bijoux était plutôt considéré comme un ornement que comme un préservatif de l'oxydation c'est que le dessus de la fibule est seul étamé, tandis que le dessous et l'épingle ne le sont pas.

L'étamage servait aussi à la fabrication de la fausse monnaie, car on retrouve de nombreuses pièces de bronze étamées à l'effigie de Probus, d'Aurélien et de Dioclétien [4].

Les objets que l'on rencontre le plus fréquemment en France et qui par conséquent devaient être assez communs en Gaule sont des petits miroirs de métal. Ils remontent tous à l'époque de l'occupation romaine; l'un de ces objets, trouvé au puits funéraire de Primelles [5], a été soumis à l'analyse.

6. *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch*; Paris et Auch, 1862, t. III, in-8°, p. 478.

2. M. de Villefosse, dans le *Bulletin des Antiquaires*, 4e trimestre 1881, décrit une patère étamée fort curieuse, trouvée en Bourgogne (p. 279). Voir le Catalogue des bronzes antiques du musée du Louvre, par M. A. de Longpérier, nos 244 et 245. Voir encore, au musée archéologique de Rouen, des coquetiers dont l'un est décrit dans le *Bulletin de la commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, t. III, 1873-75 (in-8°, Rouen), séance du 22 avril 1875, p. 349.

3. A. Terninck, *l'Artois souterrain* Arras, (in-8°), t. II, p. 242, 243; *Recueil d'antiquités romaines et gauloises trouvées dans la Flandre proprement dite* (Gand, 1808), par M. J. de Bast, t. I, p. 223. Fouilles de Raucourt près Douai. — Voir aussi les fibules étamées provenant des tombes de la Marne, au musée de Saint-Germain, celles de la collection des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, et celles de la collection de Julien Gréau.

4. Voir Gobet, *les Anciens minéralogistes du royaume de France*, p. 813 et suiv.

4. Primelles, village dépendant du canton de Charost, arrondissement de Bourges.

Cette étude a démontré que ces miroirs se composaient d'une feuille de cuivre [1] revêtue sur le côté brillant d'une couche d'étain employé à l'état pur, sans aucun alliage de plomb. C'était là, comme on le voit, une des principales applications de l'étamage [2].

Du reste, l'étamage de ces miroirs devait amener plus tard la découverte de l'amalgamation au mercure. Ce ne fut qu'au XIIIe siècle, au dire de Beckmann, que cette invention eut lieu; et les miroirs fabriqués à Sidon devaient être du verre doublé de noir; mais au commencement du moyen âge on étamait le dessous des cabochons pour leur donner plus de brillant et de feu; c'est de cet usage, dont l'origine assez ancienne doit être orientale, qu'est venue l'idée de l'étamage des glaces [3].

Que les Gaulois fussent ou non les inventeurs de l'étamage, il y a un fait que l'on ne saurait discuter, c'est qu'à l'époque de notre ère ils étaient seuls en Occident à posséder le secret de cette fabrication. Or, quelque difficile qu'il paraisse de décrire leurs procédés, nous croyons pouvoir affirmer qu'ils n'avaient pas d'autres moyens de travail que ceux employés de nos jours.

Il y a dans les industries des règles invariables, qui ne peuvent point changer, qui se perfectionnent, se simplifient toujours, mais qui en elles-mêmes et à quelques détails près restent toujours les mêmes. Quelques découvertes que l'on puisse faire en géométrie, la ligne droite sera toujours le plus court chemin d'un point à un autre.

Tous les éléments de l'étamage sont restés évidemment les mêmes qu'autrefois. Nous pouvons les réduire à cinq : le feu, l'étain, l'ammoniaque, le récipient pour la fusion et la pièce à étamer.

1. Voir *la Normandie souterraine*, par M. l'abbé Cochet, p. 107 et 108.

2. *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*, 1868, IIe vol. (in-8°, Bourges, 1860). *Le Puits funéraire de Primelles*, par Eugène de Robillard de Beaurepaire, p. 34 et 35.

3. Vitruve, *l'Architecture* (collection Panckoucke, 2 vol. in-8°, Paris, 1847), liv. IX, § 8, p. 360.

Sénèque le philosophe (collection Nisard ; Dubochet, Paris, 1838), *Questions naturelles*, liv. Ier, § 17, p. 409.

Ulpien, *Corpus juris civilis academicum Parisiense* (C. M. Galisset ; Paris, in-4°, 1873), *Digestorum* lib. XXXIV.

Tit. II, *De auro, argento, mundo*, etc., p. 1059, 19, § 8; p. 1060, 25, § 10.

Beckmann (John), *History of inventions, discoveries and origins* (William Johnston), 4e édition, Londres, 1846, 2 vol., liv. 36.

Rich (Antony), *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques* (traduction Cheruel, 1 vol. in-8°, Paris, Didot, 1859), p. 594.

Le feu était peu de chose pour des hommes qui n'avaient besoin, dans l'opération que nous décrivons, que d'obtenir le quart des degrés de la chaleur exigée pour leurs fontes ordinaires.

Les lingots cubiques de Cornouailles, ou les petites barres triangulaires comme celles des cités lacustres, prouvent que la matière mise dans le commerce était déjà préparée pour la fonte.

Malgré le grand écart qui existe entre la fusion du cuivre et celle de l'étain, le récipient en cuivre demande beaucoup de surveillance lorsque la fusion commence, car à un moment donné l'étain surchauffé par de hautes températures peut servir de fondant et déterminer le récipient de cuivre à fondre lui-même. Aussi est-il probable que l'on dut se servir du fer, autant toutefois qu'on le connaissait, de préférence à des métaux plus fusibles. Du reste, aujourd'hui Auvergnats comme Tziganes fondent tous dans des marmites de fer.

Le sel ammoniac est le véritable trait d'union entre l'étain et le métal à étamer. Il est produit par des résidus de matières animales, par conséquent il ne fut pas plus difficile dans l'antiquité de s'en procurer qu'aujourd'hui.

Il faut d'abord décaper la pièce à étamer.

Aujourd'hui cette opération se fait au moyen d'acide sulfurique très étendu d'eau, mais dans l'antiquité on devait tout simplement nettoyer la pièce avec du sablon très fin.

Si la pièce à étamer est moins grande que le récipient, on la chauffe un peu pour faciliter l'adhérence de l'étain, puis on la plonge dans le métal fondu en ayant soin de verser dans l'étain un peu de sel ammoniac ; l'étain prend aussitôt. Alors, retirant la pièce, on l'essuie avec de l'étoupe, de façon à égaliser les parties trop épaisses ou trop minces : l'étain, étant encore chaud, s'étale facilement.

Pour ne pas se brûler, on tient généralement la pièce avec une pince.

S'il y a des endroits rebelles à l'étamage, ils sont soupoudrés d'ammoniaque et aussitôt l'étain y adhère.

Pour les pièces plus grandes que le récipient ou dont on ne veut pas étamer l'extérieur, il faut agir autrement. L'étain liquide est versé dans l'intérieur au moyen d'une cuiller ; avec de l'étoupe on égalise comme dans le premier cas, en ayant soin de toujours maintenir la pièce à un état de haute température, 235 degrés environ, de façon que l'étain reste toujours liquide, et qu'une fois l'opération terminée, on puisse en verser la partie surabondante dans le récipient.

On se sert toujours de l'ammoniaque comme dans la première opération.

Les étameurs des premiers temps savaient faire des épargnes, c'est-à-dire, sur un objet quelconque étamé, laisser une partie absolument intacte.

Pour arriver à ce résultat, il suffit de frotter la partie de l'objet qui doit rester dans son état primitif, d'ocre jaune, d'ail, ou même encore d'un peu de soufre.

L'étain ne prenant pas sur ces corps, lorsqu'il arrivera sur l'objet, prendra partout ailleurs et s'abstiendra de prendre sur les parties ainsi frottées.

Telles sont en peu de mots les façons actuelles d'étamer, et qui sont certainement les mêmes qu'autrefois pour les raisons que nous avons données tout à l'heure [1].

I

Les peuples qui devaient plus tard envahir la Gaule et dont la fusion avec les Gaulois devait produire la nation française ne semblent pas avoir moins pratiqué l'étamage que les Gallo-Romains.

Tous les cimetières mérovingiens, de quelque partie de notre pays où on les a découverts, contiennent des objets étamés. Les cimetières saxons de l'Angleterre offrent la même particularité [2]. Ces deux faits démontrent bien que l'étamage était pratiqué en Germanie par les Francs [3] et les autres tribus établies plus au nord. Car si les Mérovingiens avaient appris l'art d'étamer des Gaulois, après avoir quitté le nord de l'Elbe, les Saxons, en débarquant en Angleterre, ne l'eussent point connu.

C'était donc dans leur première patrie commune, qu'ils quittèrent

1. La théorie que nous exposons sur la continuité des procédés industriels nous met en mémoire une conversation que nous avons eue avec M. Léopold Delisle, de l'Institut. Il nous racontait qu'il avait souvent entendu dire à son collègue M. Adrien de Longpérier, que lorsqu'on voulait étudier l'industrie dans l'antiquité il fallait interroger les ouvriers modernes, et qu'on était sûr qu'aucun procédé n'avait changé essentiellement.

2. *Remains of pagan Saxondom*, by John Yonge Akerman (in-4°, London, 1855), p. 57, 58, 62, 71, 78.

A catalogue of the antiquities and works of art exhibited at Ironmongers Hall, London, in the month of March 1861, un volume in-fol., 1863, p. 435.

3. Voir la collection de M. Frédéric Moreau et les revues savantes de presque tous les départements de France.

Girardin, *Chimie élémentaire*, 2e éd., p. 439.

pour se disperser à l'extrême Occident, que les Germains avaient appris à embellir leurs ornements de guerre au moyen de l'étamage.

Les Germains appliquaient l'étamage à des objets de différentes sortes, mais plus particulièrement aux boucles et aux mordants de ceinturons. Dans les cimetières mérovingiens, on trouve une vingtaine de boucles étamées pour un autre objet.

Les fibules, au dessin si varié, quelquefois rehaussées d'émaux et de pierres ou de verres embâtés, sont presque toujours argentées ou dorées. Quelques-unes sont des animaux fantastiques[1], et plus souvent encore des perroquets[2] ; quelquefois aussi on trouve de petites agrafes qui représentent un cavalier sur sa monture[3], mais ces dernières sont fort rares.

Ces fibules sont souvent en or ou en argent[4]; quand elles sont en bronze, elles sont presque toujours dorées ou argentées, surtout quand elles ont des émaux, des verres ou des pierres[5] ; mais dans quelques fouilles on en a trouvé plusieurs d'étamées[6].

Rigollot, *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, tome X, p. 121 et suiv.

1. Collection de M. Frédéric Moreau.

2. De Linas, *les Œuvres de saint Eloi et la Verroterie cloisonnée*, p. 82, pl. D et E.

Au dire de certains archéologues, ces prétendus perroquets seraient des colombes et auraient un caractère chrétien.

3. Collection Fréd. Moreau, fouilles du mont Frugy. *Bulletin de la Société d'archéologie du Finistère*, 1875-1876, t. III, p. 194. Docteur Lindenschmidt, *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, fibules avec figurines, pl. IV; *Die Vaterlændischen Alterthümer der Fürstlich Hohenzollern'schen Sammlungen zu Sigmaringen*, umbo, pl. I.

4. Voir les revues savantes, entre autres : le *Bulletin archéologique de Tarn-et-Garonne*, Montauban, 1872, grand in-8, p. 225, 297, 335; le *Bulletin de la Société d'archéologie du Finistère* (1875-1876), tome III, p. 194; *la Picardie*, revue littéraire et scientifique, tome II, p. 271 et suiv.; les Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, tome IX, p. 9 et 10.

5. Voir les fibules du musée de Saint-Germain (numéros du catalogue) et celles de la collection Frédéric Moreau. — Ch. de Linas, *les Œuvres de saint Eloi et la Verroterie cloisonnée*, p. 71 et suiv., planches (voir l'agrafe du musée d'Arras, reproduite p. 26). — Comte de Laborde, *Notice des émaux exposés dans les galeries du musée du Louvre* (Paris, Vinchon, 1852), p. 25 et suiv. — Darcel, *Notice des émaux et de l'orfèvrerie du musée du Louvre* (Paris, de Mourgues, 1867), p. XVI et suiv. — Comte Ferdinand de Lasteyrie, *Description du trésor de Guarazar*, p. 33 et 34.

6. Presque toujours dans le Nord, en dehors de celles que nous citons plus loin. — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. II, 1854, p. 459. Rapport d'un

M. l'abbé Cochet particulièrement en a mis au jour quelques-unes de fort belles. Leur forme varie comme celle des fibules en or, en argent ou en bronze ; mais celles étamées sont généralement plus petites. Nous citons ici la description générale que donne M. A. Terninck des fibules découvertes dans le nord de la France : « Les plus ordinaires des fibules sont allongées, courbes, étroites, s'élargissant dans le haut en un ornement plus ou moins riche sous lequel s'attache l'épingle à un petit crochet. Ces sortes de fibules sont historiées ; les unes ont leur surface large, *étamée*, découpée et ciselée; d'autres se redressent vers le milieu, se décorent de disques annelés et argentés [1]. »

Deux des plus curieuses ont été trouvées en Normandie, l'une près de Dieppe [2], à Ouville-la-Rivière, par M. l'abbé Cochet, et l'autre à Blangy [3], près de Neufchâtel. Le motif central de la première est une croix grecque inscrite dans un cercle rehaussé de petits points. L'autre était de cuivre, de forme ronde et d'un diamètre de 3 centimètres. Sa surface se compose d'un cercle large de 3 millimètres orné de deux rangs de raies gravées en creux. Le milieu, qui est creux, devait être rempli d'émail ou plaqué d'un métal plus précieux. Quatre trous indiquent la place des clous qui fixaient la plaque décorative. La charnière subsiste encore, ainsi que le crochet, mais l'ardillon a disparu. Cette fibule a été trouvée sur la poitrine du mort.

L'étude des différentes fouilles nous a amené à pouvoir affirmer que les cimetières du nord de la France paraissent seuls en contenir.

Les cimetières du sud nous montrent, au contraire, seulement des fibules argentées [4].

cimetière franc-mérovingien, par M. G. Hagemans, (112 et 3). Voir aussi : *Mémoires sur les sépultures des barbares de l'époque mérovingienne découvertes en Bourgogne*, par Henri Baudot (Dijon, 1860).

1. Aug. Terninck, *Artois souterrain* (Arras, in-8, 1880), t. III. Voir aussi pour les fibules : de Caumont, *Cours d'antiquités monumentales* (Paris, 1841), 6e partie, p. 264, sépultures du IVe au XIe siècle.

2. *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, par M. l'abbé Cochet (Paris, in-8, 1857), chap. VII.

3. *Fouille du Camp Sainte-Marie à Nesle-Normandeuse et du cimetière franc de Blangy*, par MM. de Morgan frères. Dans le *Bulletin de la commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, année 1873, p. 66 et suiv.

4. Voir le *Bulletin archéologique de Tarn-et-Garonne*, année 1872, p. 225, 297, 335. Le bulletin de cette Société semble résumer les fouilles de presque tous les départements du Midi. — Le *Bulletin de la Société d'archéologie du Finistère*. —

Maintenant, il est nécessaire de passer en revue les différents objets retrouvés dans les fouilles : mais il importe de bien faire remarquer que nous ne pouvons retrouver de toutes ces civilisations anciennes que les objets que l'on avait coutume d'enfouir avec les morts.

Il serait donc imprudent de se baser sur ce fait que l'on ne retrouve pas certaines sortes d'objets pour affirmer qu'ils n'ont pas existé.

Nous commencerons d'abord par indiquer des bracelets de bronze [1] étamés trouvés dans la Seine-Inférieure ; des boucles de sandales [2] et un ardillon décoré de ciselure représentant une tête d'homme [3] ont été trouvés encore par l'abbé Cochet.

L'abbé Haigneré, dans les cimetières des environs de Boulogne, a trouvé de nombreux boucliers incrustés d'argent ou recouverts d'étain [4].

On a mis au jour, il y a quelques années, dans les environs de Nantes, un éperon à pointe quadrangulaire à base carrée, dont la branche gauche était étamée. Cet objet était à côté d'une framée du VIIe siècle [5].

On retrouve aussi dans tous les cimetières de petites plaques que l'on suppose être un ornement, soit de vêtement, soit de ceinturon. Tantôt cet ornement est rectangulaire comme ceux de Spontin [6] (Belgique), tantôt il est rond du haut et terminé en pointe comme ceux découverts par l'abbé Cochet et par M. H. Baudot [6].

Enfin, nous signalons, parmi les objets envoyés par le départe-

Les *Mémoires et documents* publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. — Le rapport sur les découvertes archéologiques faites aux sources de la Seine, par M. Henri Baudot, dans les *Mémoires de la commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, tome II (in-4°, Dijon, 1843-1847), p. 29 et suiv., p. 56.

1. *Bulletin monumental*, tome XIX, p. 462 : *Des sépultures romaines et des sépultures mérovingiennes*, par l'abbé Cochet.

2. *Bulletin de la commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, tome III, année 1873 (in-8, Rouen, 1874). Séance du 6 octobre 1873, p. 66 et suiv.

3. L'abbé Cochet, *la Seine-Inférieure historique et archéologique* (Paris, in-4°, 1866), p. 445-446.

4. L'abbé Haigneré, *Quatre cimetières mérovingiens du Boulonnais*, 1866, in-8.

5. *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, années 1859-1861, p. 459.

6. *Annales de la Société archéologique de Namur*, tome VIII, p. 327 (Mémoires de M. Limelette).

7. *Normandie souterraine*, p. 342 (pl. XI, fig. 44, et pl. XIII, fig. 22); Henri Baudot, p. 71 et suiv., pl. XI, fig. 1 à 7.

ment de Loir-et-Cher à l'Exposition universelle de 1867, le reliquaire de Saint-Mandry [1]. C'est un coffret quadrangulaire de l'époque mérovingienne, formé de bandes d'os gravées de rosaces, de frètes, etc.; il est garni de ferrures étamées. Nous n'insistons cependant pas sur cet étamage, car nous croyons ces ferrures postérieures à l'époque mérovingienne [2].

L'Angleterre ne nous a pas fourni moins de documents que la France pour la période saxonne. M. Akerman [3] nous indique des fibules formées d'ornements en spirale, d'autres ayant la forme de simples agrafes, d'autres enfin d'un simple rond. Telle est celle conservée au Kensington Museum et qui est ainsi décrite dans le catalogue : « Epoque anglo-saxonne (p. 50, n° 910). — Broche ronde en bronze, *étamée*. Au centre, un cercle gravé avec une perforation, et autour, cinq autres cercles avec des perforations, qui servaient sans doute de points d'attache à des ornements. Trouvé à Brighthampton, près de Witney, dans une tombe [4]. » Presque toutes ces fibules ont été trouvées à Fairford, dans le Gloucestershire [5].

Ces indications montrent que l'étamage était appliqué à toutes sortes d'objets. Mais le nombre de ces objets est si peu considérable à côté des quantités de boucles de ceinturons étamées que l'on retrouve continuellement, que nous supposons que l'étain était employé par les mérovingiens à la décoration de toutes sortes d'ouvrages, mais plus particulièrement à l'ornementation des boucles de ceinturons [6]. Le ceinturon chez les Francs était une espèce de portemanteau auquel s'attachaient tous les ustensiles de toilette. Dans certains tombeaux on a trouvé des pinces à épiler, des couteaux, des

1. *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, tome VI, p. 241' année 1867.

2. Il existe aussi des objets de forme recourbée, tantôt signalés comme des montures de bourses (abbé Cochet), tantôt comme des agrafes de vêtement (M. Gosse de Geniers). Nous ne les indiquons qu'en note, parce que toutes les opinions émises au sujet de ces objets assez fréquents sont contradictoires. (Voir Baudot, *passim*, p. 74-78.)

3. *Remains of pagan Saxondom*, by John Akerman, London (in-4°, 1855), p. 71.

4. On a retrouvé aussi dans le Kent un objet semblable à ceux qu'avaient déjà découverts M. Baudot et l'abbé Cochet, et que l'on croit être des ornements ou des montures de bourses. (*Bulletin de la commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, tome III, année 1873 (in-8, Rouen, 1874). Séance du 6 octobre 1873, p. 66 et suiv.)

5. Voir la collection de M. Roach Smith.

6. Collection de M. Frédéric Moreau. *La Seine-Inférieure archéologique*, page 350.

peignes, des poinçons, enfin tout un nécessaire que le guerrier devait avoir toujours sur lui et dont il devait se servir en allant à ses conquêtes.

Ce sont en général deux plaques assez longues en bronze finement dessiné, dont l'ornement a très souvent un caractère oriental[1].

L'une des deux plaques porte toujours une boucle à son extrémité. C'était dans cette boucle que passait l'extrémité du ceinturon. L'autre plaque se mettait à la partie du ceinturon qui se rapprochait le plus de la boucle, absolument comme le coulant gauche des ceinturons actuels de l'infanterie française.

Une troisième plaque de bronze accompagne généralement les deux premières[2]. C'est un ornement carré sans attache, que l'on plaçait probablement à l'extrémité de la ceinture qui, une fois passée dans la boucle, pendait par devant. Ce serait alors le mordant du moyen âge, ou la pièce de cuivre que l'on porte actuellement sur le baudrier de la giberne de la cavalerie au-dessous de la boucle.

Dans tous les cimetières explorés par M. Frédéric Moreau, ces plaques de ceinturon étaient placées à la ceinture et en travers du corps. Sur un seul squelette on en a trouvé une en baudrier, placée transversalement sur la poitrine. On les a trouvées également sur des squelettes de femmes ; elles servaient donc aux ceintures d'ornement aussi bien qu'aux ceintures de guerre. Nous ne reproduisons ici aucune de ces agrafes parce qu'elles ont toutes été publiées avec le plus grand luxe par leur possesseur, M. Frédéric Moreau. Nous tenons à remercier ce savant auteur de la complaisance avec laquelle il a bien voulu mettre sa collection à notre disposition.

Ces boucles ont des ornements variés[3]. Les unes représentent

1. Voir pour les plaques de ceinturon : *la Normandie souterraine*, p. 80 et suivantes ; Henri Baudot, p. 24 et suiv., et toutes les planches de ce remarquable ouvrage. Voir aussi les planches des fouilles de Caranda, par M. Frédéric Moreau.

2. Mordant : voir de Laborde, *Notice des émaux du Louvre*, p. 397 et 398 ; l'abbé Texier, *Dictionnaire d'orfèvrerie*, p. 1213, 1214. — Nous avons, dans l'inventaire de Jean le Bon, publié dans l'*Annuaire des Amis des livres*, 1883, défini ainsi le mordant : « Pièce de métal appliquée à l'extrémité de la ceinture qu'on laissait pendre après avoir été passée dans la boucle. » Un certain nombre de critiques ont cru que ces plaques ne pouvaient point être des mordants, parce qu'elles étaient plus grandes que la boucle ; elles n'étaient donc pas fixées à l'extrémité du ceinturon, ce qui est évident, mais elles pouvaient très bien s'y adapter après qu'il était bouclé.

3. M. Pilloy, l'un des archéologues les plus expérimentés, croit devoir diviser en trois époques distinctes la fabrication de ces boucles. La première, dit-il, est pure-

un fond de nattes, ou bien des zigzags et des guillochés ; elles ont toujours des bordures de gros points en relief, semblables à des têtes de clous ronds. Ces points étaient supportés et rivés en-dessous. Ce sont celles que l'on rencontre le plus fréquemment [1]. Presque toujours elles ont la forme longue ; quelques-unes sont rondes. Très souvent elles portent des croix grecques au centre [2], ce qui ferait croire qu'elles ont été portées par des guerriers chrétiens. Tout dans ces boucles, la matière et la forme, le style et la nature des ornements, nous reporte vers un monde différent de celui de l'antiquité classique et à ce titre doit attirer notre attention [3].

Quelques-unes portent également la croix, mais elle est entourée de quantité de petites rainures ou de dessins concaves dans lesquels on devait mettre des pâtes et des verres. Elles sont encore couvertes d'étain qui devait servir probablement de paillon aux verres embâtés. Les Francs fabriquèrent-ils les miroirs que nous avons déjà signalés comme si communs en Gaule ? Nous l'ignorons. Dans tous les cas, les peuples conquis continuèrent cette industrie ; les conquérants étaient probablement moins luxueux et moins habitués à s'occuper de coquetterie. A l'époque mérovingienne l'étain servit de paillon aux bijoux pour faire valoir la pierre ou pâte de verre. On peut voir au Louvre, dans la vitrine centrale de la salle des bronzes antiques, une fibule dont les pierres ou verres embâtés ont été brisés ; au-dessous de l'étain l'on aperçoit les paillons d'étain qui se sont conservés intacts et sans oxydation. Ces paillons ont dû être battus et amincis au marteau, puis appliqués avec des mixtions dans

ment franque ; les boucles sont en bronze naturel. La deuxième est franco-romaine et les boucles sont quelquefois étamées ; la troisième est pour ainsi dire chrétienne, elle remonte au VII[e] siècle ; les croix sont l'ornement presque constant de la boucle, qui est presque toujours étamée.

1. Voir *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, par l'abbé Cochet, p. 437. Fouilles de Colleville près Fécamp, et toutes les collections mérovingiennes de divers musées. — *Bulletin de la commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, 1870, tome I, p. 110. Fouilles de Criel.

2. *Bulletin de la commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, tome III, année 1873. Séance du 6 octobre 1873. Fouilles de Londinières. — *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, tome VI (Tours, 1855), p. 244. Fouilles de Paviers.

3. *Mémoires de la Société des antiquaires de la Picardie*, t. 10, p. 121 et suiv. Docteur Rigollot, *Recherches historiques sur les peuples de la race teutonique qui envahirent la Gaule au V[e] siècle*, p. 185. — Voir aussi : *Revue historique et archéologique du Maine*, t. VIII, année 1880, 2[e] semestre, p. 193 ; *De l'art celtique à l'époque mérovingienne*, à l'occasion des agrafes mérovingiennes du musée archéologique du Mans, par M. Hucher.

le fond des bâtes, après avoir été préalablement percés de quantité de petits trous pour laisser échapper l'air existant entre les paillons et la plaque du fond afin d'obtenir une adhésion complète. L'étain seul pouvait servir à cet usage, l'argent, comme le constate M. Bostelaer, s'oxydant beaucoup plus facilement [1].

Les Saxons, eux aussi, se servaient de boucles étamées pour leurs ceinturons, et le British Museum en possède un certain nombre. On en a trouvé dans le Suffolk, le Norfolk et le Kent [2]. Nous en reproduisons deux qui nous ont paru être fort curieuses en ce qu'elles diffèrent un peu comme forme de celles trouvées en Gaule, mais elles indiquent bien par leur destination identique une même origine.

L'étain étendu sur ces différents objets a été préparé avec soin et avec un art merveilleux, et pour nous il est évident qu'au moment de leur fabrication les pièces étamées ressemblaient à des pièces d'argent ciselé; car, au lieu d'avoir été placé comme il l'est souvent de nos jours avec une certaine épaisseur qui empâte tous les détails, l'étain des plaques de ceinturons gaulois paraît avoir été mis en une couche légère qui laissait à la ciselure du bronze toute sa délicatesse.

Cette perfection doit tenir à ce que les étameurs des premiers siècles étamaient à une température beaucoup plus élevée que de nos jours, et qu'ils devaient se servir de brosses très fines pour faire pénétrer l'étain dans tous les creux de la ciselure, et en enlever toutes les parties un peu épaisses pour laisser toute la délicatesse des dessins.

Pour toutes les boucles et les autres ornements du costume mérovingien il importe de se bien assurer s'ils ont été étamés. Les Francs employaient beaucoup un métal grossier que nous avons appelé *potin* et dans la composition duquel entrait une assez grande quantité de plomb et d'étain. Malgré l'oxydation de couleur verte qui les recouvre, les objets de métal ont encore un brillant provenant de l'étain.

Les barbares ne paraissent pas s'être servis de vaisselle d'étain. L'or et l'argent qu'ils pillaient servaient dans les festins des chefs [3], tandis que les écuelles de bois ou de terre étaient à l'usage des soldats qui n'avaient point obtenu dans le partage [4] du butin quelque

1. Bostelaer, *Cimetière belgo-romano-franc de Strée*, Charleroy, 1882.

2. Akerman, *Remains of pagan Saxondom*, p. 57, 58 et 78.

3. Voir Augustin Thierry, *Récits mérovingiens*. Grégoire de Tours.

4. Attila laissait ses généraux boire dans les vases les plus précieux ; lui ne se servait que d'écuelles de bois. (Priscus, *Excerpta legationum*, traduction de Chanteclair, Paris, 1609, p. 127.)

grande pièce d'orfèvrerie. Le bronze étamé dut être cependant usuel chez eux. Leur pratique de l'étamage et la facilité avec laquelle on fait la vaisselle de cuivre tendent à le démontrer.

Mais les travaux de M. Baudot ont été du reste concluants. Grâce à ses fouilles, on a découvert dans plusieurs nécropoles barbares de Bourgogne des bassins circulaires en bronze étamé [1]. Quelques-uns de ces objets possédaient des anses de forme très gracieuse, soudées à l'étain. Une d'elles était même fort curieuse.

Quant à l'étain lui-même, ils durent le connaître et quelquefois s'en servir, témoin cette plaque représentant une tête d'animal qui rappelle la tête de bœuf du tombeau de Childéric [2], et qui ressemble beaucoup aussi à certaines figures d'animaux du temple Saint-Jean de Poitiers. Cette plaque provient de boucles franques des environs de Metz. Son usage est inconnu, mais son existence prouve que quelquefois on se servait d'étain chez les Mérovingiens.

L'étamage semble n'avoir été universellement répandu que vers la fin de la période mérovingienne, c'est-à-dire au VIIe siècle. A ce moment alors, tous les ornements du guerrier semblent avoir emprunté à l'étain ce brillant qu'ils possèdent encore au sortir du tombeau. Mais à côté de l'étamage, les Mérovingiens paraissent avoir pratiqué un art qui leur fut pour ainsi dire presque exclusif, et dont ils usèrent avec une telle profusion que l'abbé Cochet l'a désigné comme leur *art de prédilection* [3] : je veux dire l'incrustation.

Certainement l'incrustation fut connue des Grecs comme nous l'avons signalé, et le musée du Louvre [4] contient des statues de bronze égyptiennes et romaines sur lesquelles se voit une damasquine très pure. Mais cette ornementation était fort rare, tandis qu'au contraire il n'est peut-être pas en France un seul cimetière [5] des premiers temps de la monarchie qui n'ait fourni de nombreux échantillons de cet art si difficile. Dans les plus petites nécropoles comme dans les plus grandes, on a retrouvé des ceinturons et des

1. *Mémoires sur les sépultures des barbares de l'époque mérovingienne découvertes en Bourgogne et particulièrement à Charnay*, in-4°, Dijon, 1860, p. 83. — Voir aussi pl. 20, n° 5.

2. *Observations sur des sépultures antiques découvertes dans diverses contrées des Gaules et sur l'origine qui paraît devoir leur être attribuée*, par M. Victor Simon (Metz, in-8, 1851).

3. Abbé Cochet, *Normandie souterraine*, *passim*.

4. Voir dans le musée Charles X une statuette en bronze.

Voir aussi dans le musée des antiquités grecques et romaines un petit vase dont les figures sont d'argent incrusté et la décoration en damasquine d'or.

5. L'abbé Cochet, *Normandie souterraine*, *passim*.

pièces diverses décorés de milliers de filets incrustés. Ce travail ainsi que celui de l'argenture et de la dorure, bien qu'il ne rentre pas directement dans notre sujet, mérite une mention particulière.

Pour obtenir cette décoration, on creusait, dans la plaque de fer que l'on devait incruster, des filets représentant exactement le dessin à reproduire. Cette gouttière était faite en queue d'aronde, c'est-à-dire plus large à sa profondeur qu'à la surface du métal; puis on y introduisait des lamelles d'argent ou d'étain à coups de marteau de bois. La forme de la gouttière faisait que les morceaux de métal introduits ne pouvaient en sortir.

Quant à l'argenture et à la dorure que nous avons déjà signalées longuement, elles ont été faites au feu avec l'amalgame de mercure. Dans les objets de cuisine, il eût été tout à fait impossible de fixer l'or ou l'argent avec des mixtions (résine, glu, ou autres collants de matière organique, qui peuvent être brûlés au feu).

Les pièces à argenter ou à dorer étaient bien nettoyées, ensuite amalgamées; on mettait alors la pièce au feu, et dessus on appliquait l'or en plaques. Aussitôt appliqué, on polissait la pièce encore chaude avec des brunissoirs d'agate. Ceux de métal étaient impropres à ce service, car l'argenture ou la dorure y eussent adhéré. Dans certaines occasions, on faisait bien quelques réparations aux mixtions avec une colle comme du miel, mais toujours pour des parties très restreintes. Quand il s'agissait de petites pièces, comme les fibules déjà signalées, on les dorait ou argentait avec un mélange d'or ou d'argent et de mercure. Le métal destiné à l'ornementation, en se dissolvant dans le mercure, rendait ce dernier pâteux, et c'était au moyen de cette pâte que l'on frottait la pièce à décorer. Le mercure s'évaporait, et la couche d'or ou d'argent restait seulement sur l'objet à décorer.

Tels étaient ces procédés, qui, sans être nouveaux, n'en constituaient pas moins des combinaisons très extraordinaires chez ces barbares. Ce n'était pas chez eux les fruits des dernières traditions presques perdues de l'antiquité classique, mais, bien au contraire, c'était le résultat de leurs découvertes personnelles en métallurgie, et les tâtonnements d'individus qui n'ont pas désappris, mais qui par leurs recherches continuelles parviennent à apprendre et même à savoir.

GERMAIN BAPST.

(*La suite prochainement.*)

UNE

INSCRIPTION BUDDHIQUE

DU CAMBODGE

(Lu à la séance trimestrielle des cinq Académies, 4 avril 1883.)

Il y a un peu plus de vingt ans qu'un voyageur français, Mouhot, pénétrant dans l'intérieur du Cambodge, retrouvait les ruines gigantesques qui ont valu au nom d'Ankor une rapide célébrité. Il révéla l'existence d'un art khmer ou cambodgien, fortement imprégné d'influences indoues, aussi étonnant par la grandeur des ouvrages que par la patiente finesse de l'exécution. Sous les ordres du capitaine de Lagrée et de Francis Garnier, l'expédition du Mékhong reprit quelques années plus tard l'exploration générale, topographique, ethnographique, archéologique du pays. Elle en marqua la prise de possession scientifique. Malheureusement la date de ces monuments était mal ou point connue ; tout le passé ancien de cette civilisation curieuse était enveloppé de profondes ténèbres. C'est au zèle intelligent d'un explorateur français qu'appartiendra l'honneur d'avoir soulevé le voile qui le couvrait, d'avoir fourni les moyens de reconstituer, au moins dans leurs traits essentiels, plusieurs siècles d'histoire artistique, politique et religieuse. L'intérêt que présente pour tous une œuvre si française fera, je l'espère, excuser la sévérité technique des détails que m'impose le sujet de cette communication.

Tout récemment encore, nous ne possédions en Europe que de rares spécimens de l'épigraphie cambodgienne. Cependant M. Kern, le savant professeur de Leyde, appliquant son expérience des alphabets de l'Inde méridionale et de Java à divers estampages rapportés

par M. le docteur Harmand, eut le grand mérite de les déchiffrer, malgré leur imperfection, et d'y reconnaître des inscriptions sanscrites, conçues dans une langue en général régulière et correcte [1]. C'est dans le même temps, en 1880, que M. Aymonier, profitant de la situation officielle qu'il occupait auprès du roi du Cambodge, avait tourné son attention vers les monuments épigraphiques qu'il relevait en grand nombre. Sans être indianiste, il avait su y reconnaître l'emploi parallèle de deux langues, d'une part le sanscrit, de l'autre l'ancien idiome khmer dont il retrouvait peu à peu l'intelligence perdue pour les lettrés du pays. Quand il revint en France, il y a environ dix-huit mois, il rapportait, avec la révélation d'un trésor épigraphique inespéré, quelques prémices de la moisson qu'il avait dès lors recueillie. Au mois de décembre 1882, l'Académie des Inscriptions émettait le vœu qu'une mission spéciale lui fût confiée et le mît en état de réunir et de nous envoyer en reproductions fidèles les inscriptions encore existantes au Cambodge. Elle eut la satisfaction de voir bientôt ce vœu suivi d'effet. A peine de retour à Saïgon, M. Aymonier, avant même d'entreprendre sa première campagne officielle, faisait partir pour la France le fruit de ses recherches antérieures. Depuis, plusieurs envois se sont suivis avec une promptitude qui témoigne de l'activité fructueuse de notre compatriote. Le moment n'est point venu d'embrasser dans une vue d'ensemble les résultats historiques de ces documents, incomplets encore quoique déjà nombreux, dont l'étude commence à peine; et je n'ai point à refaire ce qui a été fort bien fait dans l'excellent rapport que M. Bergaigne a consacré au premier envoi de M. Aymonier [2]. Je n'insisterai pas sur l'importance du nouveau champ d'études que ces découvertes ouvrent devant nous [3]. Qu'il me suffise de rappeler que les inscriptions dès maintenant connues, généralement datées, s'étendent de la fin du VIe siècle de notre ère jusqu'au commencement du XIIe et donnent pour cette période presque entière la liste des souverains du Cambodge. Ce serait peu de reconstituer les dynasties oubliées d'un pays perdu de l'extrême Orient. J'ai déjà dit qu'il existe tout un art dont ces données nous permettront sans doute de remonter l'histoire, à coup sûr de dater les monuments principaux. Mais il y a plus : cette civilisation dont nous

1. *Annales de l'Extrême Orient*, année 1880.

2. *Journal asiatique*, août-septembre 1882.

3. Voyez encore les articles de MM. Barth et Bergaigne dans le *Journal asiatique*, février-mars et août-septembre 1882.

saisissons les vestiges à son origine dans l'Inde ; l'étude de ces pièces authentiques nous fournira sur la diffusion de la culture indoue les lumières les plus précieuses. La plupart de ces documents sont issus d'une pensée religieuse; ils perpétuent le souvenir de certaines fondations religieuses. Mais les religions dont ils s'inspirent ont, elles aussi, leur berceau dans l'Inde ; on conçoit de quel prix il est pour nous de posséder sur leur histoire dans une période généralement obscure, sur leur propagation au dehors, sur leur établissement et sur leurs rivalités des témoignages aussi irrécusables.

C'est sur ce terrain particulier que je voudrais me placer pour quelques moments. Dans le premier envoi de M. Aymonier était comprise une longue inscription qui m'avait frappé tout d'abord. Remarquablement conservée, datée à peu d'années près, riche en indications soit dogmatiques, soit littéraires, qui sont rares à rencontrer dans des monuments de ce genre, elle est pour l'histoire du buddhisme au Cambodge un document du premier ordre. Comme, d'ailleurs, elle se trouve en quelque sorte encadrée par des inscriptions appartenant au règne précédent et aux suivants, elle nous permet de reconstituer en raccourci tout un épisode de l'histoire religieuse du pays. Elle suggère diverses conclusions d'une portée assez large pour fixer un instant l'attention de tous les esprits curieux de l'histoire orientale. Rien d'ailleurs n'est, je pense, plus propre à rendre sensible l'intérêt des trouvailles récentes que de montrer avec quelque détail ce qu'un seul de ces monuments peut nous apporter de renseignements inattendus.

Notre inscription vient de la pagode de Çrey Santhor, sur la rive gauche du Mékhong. Elle ne comprend pas moins de cent distiques gravés sur les quatre faces d'une stèle. L'érection en peut être fixée approximativement vers les années 975 à 980.

En effet, le roi Jayavarman, dont l'éloge en neuf stances ouvre le morceau après neuf vers d'invocation, est monté sur le trône en 968; et son ministre Kîrtipaṇḍita, l'auteur de l'inscription, qui remplit les vers 19 à 50 de l'énumération de ses mérites et de ses œuvres pies, mentionne pour l'une de ses fondations la date de 947. Les vers 51-100 contiennent, promulguées par le ministre, les instructions du roi en faveur des pratiques morales et du culte buddhique, dont il se fait le restaurateur.

Exilée depuis longtemps de son berceau, la religion de Çâkyamuni, on s'en souvient, ne s'est perpétuée dans l'Inde que sur une aire fort restreinte, et aux deux bouts du pays : à Ceylan elle est représentée par le canon des écritures palies ; dans le Népal se sont

retrouvés nombre de livres sacrés conçus dans un sanscrit plus ou moins correct. Au buddhisme du Népal se rattachent, altérés par bien des modifications et bien des compromis, le buddhisme du Tibet, le buddhisme des Chinois et des Mongols. C'est ce vaste groupe que l'on s'est accoutumé à embrasser sous le nom de buddhisme du Nord; on a réservé pour la tradition de Ceylan le terme de buddhisme méridional. Si naturelle qu'elle paraisse, cette distinction, un peu absolue, n'est pas sans danger. Vraie aujourd'hui, elle ne l'a pas toujours été; elle risque de transporter dans un passé tout différent un état de choses relativement moderne. Elle paraît bien, à en juger par plusieurs indices, correspondre à certains faits anciens; il est probable que dès une époque reculée, soit aux environs de l'ère chrétienne, deux grands courants s'étaient séparés. Mais chacun d'eux était lui-même subdivisé en une foule de courants plus ou moins parallèles; ces unités apparentes dissimulent une diversité infinie de sectes et d'écoles qui n'a été réduite et simplifiée que par des éliminations successives et surtout par l'extinction lente de la foi buddhique. De l'un à l'autre, les rapports ont été longtemps fréquents et actifs, les luttes acharnées, les influences réciproques. De ce fait nous avons par bonheur des témoins authentiques dans les pèlerins chinois qui ont parcouru l'Inde du ve au viie siècle.

L'ensemble de doctrines et de traditions, voire d'ouvrages, qui constitue pour nous aujourd'hui le buddhisme méridional, paraît s'être immobilisé de bonne heure et, dans son ensemble, représenter un état plus voisin qu'aucune autre école de l'organisation et des idées anciennes du buddhisme. Du moins n'y saisissons-nous pas les éléments suffisants d'une histoire intérieure, les traces d'un développement suivi. Au nord, il n'en est point de même. Les traditions chinoises et tibétaines, confirmées à certains égards par l'état actuel de Népal, témoignent d'une vaste et durable élaboration. Elles nous donnent le spectacle d'une série ininterrompue de maîtres qui se continuent ou se combattent.

La doctrine y traverse plusieurs phases, déterminées par des influences multiples. Du buddhisme plus simple des premiers temps nous voyons sortir l'école du Mahâyâna, c'est-à-dire du Grand véhicule, ainsi dénommée parce qu'elle prétend tracer vers la perfection une voie plus haute et plus sûre. C'est en développant dans le sens de la spéculation les doctrines primitives de détachement moral qu'elle se perd sans ressource dans l'abstraction et dans le vide. Elle portait dès l'abord en elle tous les germes d'un quiétisme qui se dé-

veloppa rapidement dans son sein. La secte mystique glissa sur cette pente dangereuse. Un culte superstitieux embarrassé d'un cortège infini de diagrammes merveilleux, de formules magiques, envahit ce buddhisme dégénéré. Un fait caractérise surtout cette période, c'est une association de plus en plus intime avec les pratiques et les idées du culte brâhmanique de Çiva. Cette assimilation aboutit à l'état où nous trouvons aujourd'hui le buddhisme du Tibet et du Népal, avec ses parèdres femelles données à tous les Buddhas et imitées des Çaktis Çivaïtes, avec son respect du *vajra*, l'arme céleste de Çiva, dont le symbole devient l'accessoire indispensable des rites et de la prière.

Il faut avoir présentes à l'esprit ces grandes lignes qui jalonnent le développement du buddhisme. Ce sont autant de points d'attache nécessaires pour nos renseignements épigraphiques. Il faut se souvenir de la confusion qui, en l'absence d'une chronologie certaine, enveloppe à nos yeux cette longue histoire toute scolastique, pour estimer à leur valeur des documents qui, comme les nôtres, font circuler un peu d'air libre dans une tradition obscure et suspecte, qui la vivifient en quelque sorte au contact des faits publics et des témoignages contemporains.

C'est, on devait s'y attendre, sur la propagation du buddhisme dans l'Indo-Chine et spécialement au Cambodge que notre morceau nous fournit d'abord des indications curieuses. Elles ont d'autant plus de prix que, à ce sujet, le conflit est plus vif entre deux traditions d'origine toute différente. D'après les Singhalais, il la faudrait rattacher à l'école méridionale et le célèbre docteur Buddhaghosha aurait, au commencement du v[e] siècle, porté de Ceylan dans la presqu'île voisine les doctrines et les livres du buddhisme. Comme le même souvenir paraît se retrouver chez les Birmans, les Arracanais, les Cambodgiens, comme jusqu'à présent tout ce que nous connaissons de livres sacrés dans cette région se rattache au canon pali, cette tradition semblait avoir le plus grand poids. Elle est cependant contredite par des renseignements qui nous viennent du Nord. Târânâtho, le compilateur tibétain de l'histoire du buddhisme, assure que des disciples du célèbre Vasubandhu auraient porté dans le pays de Koki, c'est-à-dire dans l'Indo-Chine, les doctrines de l'école du Mahâyâna. Il atteste qu'à partir de cette époque les relations religieuses seraient demeurées fréquentes et étroites entre l'Indo-Chine et l'Inde septentrionale. Les témoignages directs ou indirects de notre inscription viennent prêter à ce souvenir une valeur inattendue.

Tout d'abord, il importe de le remarquer, elle constate non pas

l'introduction première du buddhisme au Cambodge, mais une sorte de restauration, de consécration officielle de son autorité. Elle suppose de la façon la plus claire son existence antérieure, elle suppose des lecteurs dès longtemps familiarisés avec son nom et ses pratiques. Kirtipa*nd*ita se vante d'avoir relevé de tous côtés des statues *anciennes* du Buddha qu'il a trouvées détériorées ; d'avoir érigé de nouveau plusieurs statues brisées du Buddha qu'avait consacrées autrefois un personnage, peut-être royal, du nom de Satyavarman, dont par malheur la date et le rôle nous sont encore complètement inconnus. A coup sûr, nous le savons par une inscription récemment arrivée, la religion de Çâkya avait pris pied au Cambodge dès le règne d'un Yaçovarman dont l'avènement précède de quatre-vingts ans celui de notre Jayavarman. Je ne doute pas, pour ma part, qu'elle ne s'y soit introduite dès une époque de beaucoup antérieure. Il est permis d'espérer que quelque jour des documents épigraphiques nous fixeront sur ce point important.

En attendant, une première question se pose pour nous : quel est le buddhisme, et de quelle origine, que nous trouvons établi dans le Cambodge au xe siècle?

Un fait nous frappe d'abord : sa langue est non point le pali des buddhistes de Ceylan, mais un sanscrit parfaitement correct et classique ; c'est ce qui résulte non pas seulement de l'usage général du sanscrit dans nos inscriptions, mais des allusions que fait notre morceau à des livres religieux certainement rédigés en sanscrit. Et en effet, les premières strophes de l'invocation manifestent des doctrines fort éloignées de l'orthodoxie méridionale. Je citerai comme spécimen de ce style les trois vers du début :

« Je salue le Corps de la loi qui, dégagé de la matière, comme la lune du génie qui l'éclipse, brillant dans les cœurs purs, comme elle dans une onde pure, pénètre, comme elle, toutes choses de son éclat.

« Inclinez-vous devant le Corps de la félicité qui est pour le Corps de la loi comme est pour le soleil son disque, qui est indispensable à la puissance magique des Buddhas pour faire apparaître la variété des figures sensibles.

« Je m'incline devant le Corps sensible des Buddhas bienfaisants, qui donne à la terre tout ce qu'elle souhaite, arbre des désirs dépouillé de tout désir. »

Cette doctrine des trois corps, sortes d'hypostases du Buddha, d'après laquelle il se réalise en des expressions de plus en plus abstraites, d'abord dans le corps mortel sous lequel il enseigne,

puis dans le monde immatériel de la félicité ou de la contemplation où se réfugient les buddhas après le nirvâna, enfin à l'état purement idéal, dans la loi même dont il est le prophète, — cette doctrine, absolument étrangère au buddhisme ancien, appartient à l'école du Grand véhicule. Le titre de *yogin*, qu'un vers suivant donne aux êtres les plus avancés dans la perfection, correspond au développement de la théorie spéculative qui substitue l'absorption quiétiste ou *yoga* à l'activité méritoire préconisée par la doctrine primitive. Plusieurs passages reflètent les idées les plus avancées de la secte mystique qui, à force d'idéalisme, ne voit plus en tout que le vide et, partie d'une doctrine purement morale et pratique, aboutit finalement au nihilisme le plus absolu. Elle nous apparaît ici fourvoyée déjà dans les pratiques superstitieuses qui déshonorent le buddhisme moderne du Nord, attachant, par exemple, un prix infini aux *mudrâs*, sorte de gestes cabalistiques, qui sont ici représentés comme le cœur même des buddhas.

Toutes ces indications concordent à merveille avec les données littéraires qui ne sont pas une des moindres curiosités de notre texte. Parmi les mérites de son auteur, Kîrtipaṇḍita, il met au premier rang ses efforts fructueux pour répandre les livres sacrés :

« Il ralluma le flambeau de la vraie loi, le çâstra Madhyavibhâga et les autres, qu'avait éteint le souffle destructeur du péché ;

« Il tira de l'étranger, pour en répandre l'étude, une foule de livres philosophiques, et des traités comme le commentaire du Tattvasaṃgraha. »

Or le Tattvasaṃgraha nous est connu d'ailleurs comme un des livres principaux de la secte mystique. Quant au Madhyavibhâga-çâstra, il nous est donné comme étant l'ouvrage soit de Vasubandhu, soit, ce qui reviendrait au même, de son frère Asaṃga qui fut en même temps son maître. Les termes mêmes du texte semblent représenter l'introduction de ce livre au Cambodge non comme une nouveauté, mais comme la restauration d'une autorité ancienne, un moment éclipsée. On avouera qu'il y a dans ce détail une convenance singulière avec la tradition rapportée par Târânâtha et qui attribue à des disciples de Vasubandhu une part prépondérante dans la conversion de l'Indo-Chine.

Cette coïncidence peut n'être qu'accidentelle. Un fait général et important reste acquis. Sans contester que des rapports religieux se soient établis à diverses époques entre Ceylan et la grande presqu'île voisine, nous devons reconnaître que le buddhisme singhalais n'est pas fondé à revendiquer l'honneur, au moins l'honneur

exclusif, d'en avoir opéré la conversion ; nous constatons par des faits positifs la persistance des relations civilisatrices directes entre l'Indo-Chine et l'Inde continentale. C'est, à vrai dire, une page nouvelle qui vient s'ajouter à l'histoire extérieure du buddhisme, à l'histoire de la propagation de la culture indoue.

Ce n'est pas le seul service que nous rende notre inscription ; elle nous ouvre sur un épisode de l'histoire du buddhisme dans une période peu connue une perspective singulièrement curieuse et vivante. On me permettra d'en signaler quelques traits.

Notre texte résume dans la langue fleurie de l'épigraphie orientale le rôle religieux de son auteur :

« Grâce, dit-il, aux efforts de Kîrtipa*ndi*ta, aussi purs que le ciel, la loi du Buddha reparut sortant des ténèbres comme, à l'automne, reparaît la lune voilée naguère par les nuages de la saison pluvieuse.

« En sa personne, les pures doctrines du vide et de la subjectivité, éclipsées par la nuit des faux enseignements, reparurent comme le soleil ramenant le jour. »

En effet, si, soixante ans plus tôt, le roi Yaçovarman favorisait le buddhisme, ses successeurs avaient changé de sentiments ; Râjendravarman, le prédécesseur immédiat de notre Jayavarman, professe le culte de Çiva. Et cependant il garde pour principal conseiller Kavîndrârimathana qui, dans ses inscriptions, ne craint pas de se déclarer hautement buddhiste et chef des buddhistes. Nous retrouvons là deux traits qui sont des plus caractéristiques pour l'histoire religieuse de l'Inde à toutes les époques : l'extrême instabilité dans les préférences religieuses du pouvoir, et une tolérance, un peu dédaigneuse, qui aboutit vite à un mélange singulier de dogmes et de pratiques discordants. C'est ainsi que plusieurs de nos souverains cambodgiens, au moment même où ils consacrent des fondations buddhiques, commencent par invoquer Çiva à côté du Buddha. Il est clair que le çivaïsme et le buddhisme se partageaient à cette époque la masse de la population, jouissant tour à tour des avantages de la faveur royale. On s'explique de la sorte les ménagements caractéristiques qu'apporte l'auteur de notre inscription dans l'évolution religieuse dont il est le promoteur.

Son zèle est bien éloigné de se tourner en violence contre l'hétérodoxie ; il s'applique à conserver les dénominations usitées, à emprunter le cadre de l'organisation brâhmanique antérieure. Partout on sent une préoccupation manifeste de troubler le moins possible les habitudes reçues, de noyer, si j'ose ainsi dire, les divergences du fond dans les analogies de surface. Le purohita est le prêtre

brâhmanique de la maison du roi. Va-t-on supprimer son office ? En aucune façon; mais ses attributions seront modifiées. Il sera « versé dans la connaissance des lettres et des rites buddhiques »; il en pratiquera les prescriptions, il baignera aux jours de fête la statue du Buddha, et remplacera les hymnes par la prédication buddhique, les védas par des stances buddhiques. On ne saurait mettre plus de soin à établir entre des cultes opposés des assimilations arbitraires, à prolonger dans une application toute nouvelle les errements anciens.

Certaines concessions paraissent plus effectives. Nous ne sommes plus ici en présence de l'ancienne organisation cénobitique, admettant une classe unique de bhikshus ou moines mendiants, avec un culte de simple commémoration qui, réduit à quelques offrandes, n'exigeait guère l'intervention d'intermédiaires attitrés. A côté des bhikshus nous trouvons des « docteurs », des « sacrificateurs », pour lesquels on stipule une sorte de traitement annuel et qui sont évidemment chargés d'un ministère régulier auprès de la population laïque. La seule mention de « sacrifices » (*yajna*), dont l'idée même répugnait à la doctrine athéistique du buddhisme ancien, est suffisamment instructive; elle est comme une marque d'origine qui reste attachée à toute cette organisation jusque dans son application nouvelle.

Je rappelais tout à l'heure l'influence que le çivaïsme a exercée sur les doctrines du buddhisme. La manière dont ce mélange bizarre se prépare ou s'opère ici, en quelque sorte sous nos yeux, est certainement instructive. Nous observons en raccourci sur un point ce qui s'est produit en une infinité d'autres; le cas particulier nous aide à comprendre le mécanisme d'une évolution très générale. C'est par ses côtés extérieurs et plus spécialement populaires que le çivaïsme se mêle ici au buddhisme. Il est naturel, et c'est un fait qui se vérifie ailleurs dans l'histoire religieuse, que les compromis d'une secte à l'autre se fassent moins sur le terrain du dogme que par l'emprunt des rites, des superstitions, de la légende. Le plus sûr moyen d'amener sans trop de résistance à une religion nouvelle les masses, auxquelles échappent nécessairement les subtilités du dogme, c'est sans doute de les dépayser le moins possible, de rendre la transition insensible en transportant dans le cadre nouveau la terminologie consacrée et les pratiques traditionnelles. Telle est bien la pensée qui dirige l'auteur de notre inscription dans sa tentative de restauration buddhique.

Il n'est pas jusqu'à certaines thèses doctrinales qui ne trouvent dans des emprunts d'origine purement extérieure et populaire leur raison d'être et leur explication.

Une secte assez moderne du Tibet et du Népal aboutit à une sorte de théisme assez précis ; non seulement elle place à la racine des êtres un agent mâle, un pouvoir créateur, sous le nom d'Adibuddha, «Buddha primordial» ; elle lui donne une parèdre femelle, Prajñâpâramitâ, ou Prajñâ Devî, la Raison absolue réalisée dans un personnage divin. Le fond et la forme de cette doctrine paraissent également illogiques et surprenants dans une secte buddhique. Eh bien, nous en retrouvons, à l'état rudimentaire, les traits essentiels dans plusieurs témoignages de nos inscriptions cambodgiennes. Nous y voyons Prajñâpâramitâ ou Prajñâ Devî étroitement associée et essentiellement assimilée à un agent suprême Lokeçvara, « le Maître de l'univers », titre qui convient également à l'Adibuddha du Nord. Mais nous pouvons de plus y entrevoir les origines de cette conception. Des statues de Prajñâ ou Prajñâ Devî y sont mentionnées à plus d'une reprise, en même temps que des images de Lokanâtha ou Lokeça auxquelles elles sont volontiers associées ; des rapprochements divers, sur lesquels le temps ne me permet pas d'insister, montrent clairement que ces représentations ont les unes et les autres leur source dans l'imitation, dans l'appropriation au buddhisme des figures dès longtemps populaires du couple brâhmanique de Çiva-Lokeçvara et de Devî, son épouse divine. En les adoptant dans le buddhisme, il a fallu les identifier à des types de la spéculation, de la mythologie buddhique, Prajnâpâramitâ et le Buddha ; mais, avec les noms de Devî et de Lokeçvara, ces personnages ont, dans ce rôle nouveau, conservé le souvenir de leurs modèles. Et l'on peut de la sorte suivre, depuis ses commencements inconscients dans une imitation toute plastique, jusqu'à son expression purement spéculative, l'évolution d'une doctrine en apparence exclusivement réfléchie et savante.

Si intéressant qu'il puisse être d'observer le buddhisme dans les changements qui ont tant altéré son caractère primitif, il ne l'est pas moins de constater avec quelle ténacité des monuments, comme les nôtres assez modernes, continuent d'antiques traditions. Le buddhisme de notre Jayavarman est, à coup sûr, bien différent de celui que professait Açoka, ce roi qu'on a appelé assez justement le Constantin du buddhisme, de celui qu'il s'efforçait de répandre jusque chez les Grecs, dans les États des Antiochus, des Ptolémée, avec lesquels ses inscriptions témoignent qu'il s'était mis en rapport. Et cependant il est impossible de n'être pas frappé de la ressemblance du cadre dans lequel, à douze cents ans de distance, l'un et l'autre enferment leur pensée. De part et d'autre, le même goût

de propagande religieuse se traduit par des instructions publiques qui reçoivent le même nom ; le même souci ee l'avancement moral des hommes s'exprime par les mêmes comparaisons : l'un et l'autre veut être considéré comme le père de ses sujets. La préoccupation qui les domine également est celle de l'enseignement de la loi religieuse. Il n'est pas plus surprenant, au reste, de voir un souverain du Cambodge reprendre au xe siècle les moyens de propagande chers à Açoka que de trouver le roi indou Çilâditya continuant encore au viie la tradition des grandes assemblées quinquennales de charité et d'instruction morale qu'avait inaugurée le petit-fils de Sandrocottos. On reconnaît là un trait saillant dans la physionomie des Indous, — la stabilité des formes masquant des variations infinies. C'est un de ceux qui opposent les difficultés les plus sensibles à la reconstruction historique de leur passé, de leurs évolutions intellectuelles et religieuses.

Si, malgré tout, cette tâche si curieuse devient peu à peu possible à accomplir, ce sera en grande partie aux documents épigraphiques que nous le devrons. Parmi eux une place des plus honorables reviendra de droit à ceux que nous aura assurés l'industrie patiente et le zèle courageux de M. Aymonier.

ÉMILE SENART.

INSCRIPTIONS GRECQUES

DÉCOUVERTES EN ÉGYPTE

M. Maspero, le digne successeur de Mariette, continue l'œuvre de notre illustre et regretté confrère en recherchant avec le plus grand soin, pour le musée de Boulaq, non seulement les antiquités égyptiennes, mais aussi les monuments grecs et latins. Voici la lettre qu'il m'écrivait il y a quelques mois.

Paris, le 23 septembre 1882.

Monsieur,

J'espérais vous rencontrer à Paris, mais je vois que je serai probablement obligé de partir avant votre retour. Je vous envoie donc par la poste copie de deux inscriptions assez importantes que j'ai découvertes en Egypte. Le numéro 1, en vers égaux, vient d'Alexandrie : du moins c'est à un Grec d'Alexandrie que je l'ai acheté au mois de juillet de cette année. La copie que j'ai faite avec soin est un peu moins de 1/2 grandeur d'original. Le signe /// dans la lacune indique une lettre qui manque. J'ai marqué d'un *sic* les fautes de graveur Λ pour A, C pour O, etc., pour que vous ne me les attribuiez pas ; l'accent marquant les ε élidés (ЄΚΛΑΥC') tantôt est marqué sur le monument, tantôt n'est pas marqué ; il fait quelquefois corps avec la lettre. L'inscription était gravée sur une plaque de marbre carrée et fixée sur le tombeau ou sur le sarcophage, ou sur un cippe, par du plâtre dont on voit encore les traces au revers. Je crois bien que la mention finale οὐδ' ὁ Μακηδὼν ὁ, etc., prouve la provenance d'Alexandrie ou des environs immédiats.

Le numéro 2 a été trouvé par moi à Kasr es-Sayad (Khœnoboskion) près de Kénéh. Elle est aujourd'hui au musée de Boulaq. Le fac-similé est exact sauf la longueur des lignes ; le mélange des A et des A se trouve sur l'original. Au-dessous de la dernière ligne, on trouve en grosses lettres un fragment en prose :

//////////ΑΠΟΔΑΚΡΥ
//////////ΠΑΛΛΑΣ
ΚΔ

le nom propre et la date.

Au revers de la page de mon calepin où est cette inscription, vous trouverez, sous le numéro 3, une épitaphe chrétienne que j'ai découverte encore en place à Meshékih, en face de Girgeh, et que j'ai emportée au musée de Boulaq. Elle est sur un calcaire noir et très grossière; 0m,38 de haut sur 0m,22 de large.

Il me reste encore une vingtaine d'inscriptions recueillies dans mon dernier voyage, plus un exemplaire nouveau du décret trilingue de Canope que j'ai trouvé l'an dernier [1]. Si vous le désirez, je vous en enverrai, dès que les affaires seront rétablies, des copies ou des estampages. D'une manière générale, je suis prêt à vous envoyer dès la trouvaille toutes les inscriptions grecques que je trouverai en Égypte, ne m'en réservant qu'une ou deux que je suis forcé d'étudier moi-même, parce qu'elles touchent des points spéciaux de religion ou d'histoire purement égyptienne, comme les deux *graffiti* païens de Philæ que j'ai publiés dans la *Revue archéologique*. Si vous consentez à demeurer comme vous l'étiez auparavant le correspondant du musée de Boulaq pour le grec, je vous tiendrai au courant de mes découvertes en ce sens. Contrairement à ce que faisait Mariette, je cherche les monuments grecs et latins au même titre que les monuments égyptiens, et ils commencent à affluer.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments tout dévoués.

G. Maspero.

Voici ces trois inscriptions suivant l'ordre indiqué dans la lettre de M. Maspero.

I

AU MUSÉE DE BOULAQ

(*achat*)

. . . . ΙѠΝΙΧΝΟϹЄΙΘЄΛЄΙϹΓΝѠΝΑΙ
. . . . .ϹΤΗΙΔЄΛΑΙΝΗϹΤΗΛΗΙ

1. Une photographie de la partie grecque de ce texte m'a été envoyée en février 1883. Voyez le *Journal des savants*, nº d'avril de cette année.

. . . . .ΧΡΗϹΤΟϹΕΝΦΟΙΤΟΙϹΑΝΗΡ
. . . . .ΕΛΟΙΠΕΝΗΛΙΟΥΦΕΓΓΟϹ
. . . . ѠΝΜΗΔΕΠѠΤΕΛΕΙѠϹΑϹ
. . . . .ΙΔΕΧΟΚΤΟΜΟΥΝΟϹΑΝΘΡѠΠѠΝ
. . . . .ΡΕΤΗΠΟΥϹΟΜΗΛΙΚΑϹΠΡΟΥΧΕΝ
. . . . .ΚΛΙΟϹΘΕΟϹΕΒΗϹΦΙΛΑΝΘΡѠΠΟϹ
. . . . .ΑΙΡѠΝΤΟΝΤΕΟΝΜΟΡΟΝΚΛΑΙΕΙ
. . . . ΚϹΝΟΧΛΟϹΟΙΚΕΤѠΝϹΕΔΑΚΡΥΕΙ
. . . . . .ΤΙΔΗϹΘΑϹΕΜΝΟϹѠϹΔΟΚΕΙΝΕΙΝΑΙ
. . . . .ΝΤΑΠΑΙΔΑΤΟΙϹΝΟΗΜΑϹΙΝΠΡΕϹΒΥΝ
. . . .ΙΟΝΠΟΘΗΤΗΜΗΤΕΡΕΥΝΑϹΟΝΘΡΗΝΟΝ
. .ΝΘΟΥϹΤΙΘΗΝΟΝΟϹΜΑΤΗΝϹΕΠΗΜΑΙΝΕΙ
ΟΥΔΕΙϹΓΑΡΕΞΗΛΥΞΕΤΟΝΜΙΤΟΝΜΟΙΡѠΝ
ΟΥΘΝΗΤΟϹΟΥΚΑΘΑΝΑΤΟϹΟΥΔ'ΟΔΕϹΜѠΤΗϹ
ΟΥΔΑΥΤΥΡΑΝΝΟϹΒΑϹΙΛΙΚΗΝΛΑΧѠΝΤΙΜΗΝ
ΘΕϹΜΟΥϹΑΤΡΕΠΤΟΥϹΔΙΑΦΥΓΕΙΝΠΟΤ'ѠΗΘΗ
ΦΑΕΘΟΝΤΑΤΙΤΑΝΟΥΚΕΚΛΑΥϹ'ΟΤΕΚΔΙΦΡѠΝ
ΑΠ'ΟΥΡΑΝΟΥΚΑΤΕΠΕϹΕΝΕΙϹΠΕΔΟΝΓΑΙΗϹ
ΕΡΜΗϹΔ'ΟΜΑΙΑϹΟΥΚΕΚΛΑΥϹΕΟΝΠΑΙΔΑ
ΜΥΡΤΙΛΟΝΑΠΟΔΙΦΡѠΝΚΛΥΜΑϹΙΝΦΟΡΟΥΜΕΝΟΝ
ΟΥΔ'ΑΥΘΕΤΙϹΤΟΝϹΤΕΝΑΡΟΝΕϹΤΕΝΕΝΠΑΙΔΑ
ΟΤ'ΕΚΒΕΛΕΜΝѠΝΘΝΗϹΚΕΤѠΝΑΠΟΛΛѠΝΟϹ
ΟΔΑΥΒΙΟΤѠΝΤΕΚΑΙΘΕѠΝΠΑΝΤѠΝΑΝΑΞ
ϹΑΡΠΗΔΟΝΟΥΚΕΚΛΑΥϹΕΝΟΥΚΕΚѠΚΥϹΕΝ
ΟΥΔΑΥΜΑΚΗΔѠΝΟΒΑϹΙΛΕΥϹΑΛΕΞΑΝΔΡΟϹ
ΟΝΤΙΚΤΕΝΑΜΜѠΝΘΕΜϹΝΟϹΕΙϹΟΦΙΝΜΟΡΦΗΝ

I

. . . . .ιων ἴχνος εἰ θέλεις γνῶναι
. . . . .ς τῇδε λαϊνῇ στήλῃ
. . . . .χρηστὸς ἐν φθιτοῖς ἀνὴρ
. . . . .λέλοιπεν ἡλίου φέγγος
. . . . . . .ων μηδέπω τελειώσας
. . . . . .κ]αὶ δέδοκτο (?) μοῦνος ἀνθρώπων
. . . . ἀ]ρετῇ τοὺς ὁμήλικας προῦχεν

.... δί]καιος, θεοσεβής, φιλάνθρωπος,
χορὸς δ' ἑτ]αίρων τὸν τεὸν μόρον κλαίει,
..... μεν ὄχλος οἰκετῶν σε δακρύει ·
ἐν πάν]τι δ' ἦσθα σεμνὸς ὡς δοκεῖν εἶναι
τὸν ὄ]ντα παῖδα τοῖς νοήμασιν πρέσβυν.
Κοιν]όν, ποθητὴ μῆτερ, εὔνασον θρῆνον
Πέ]νθους τιθηνὸν ὅς μάτην σε πημαίνει
Οὐδεὶς γὰρ ἐξήλυξε τὸν μίτον μοιρῶν,
Οὐ θνητὸς, οὐκ ἀθάνατος, οὐδ' ὁ δεσμώτης,
Οὐδ' αὖ τύραννος βασιλικὴν λαχὼν τιμὴν
Θεσμοὺς ἀτρέπτους διαφυγεῖν ποτ' ἐνήθη.
Φαέθοντα Τιτὰν οὐκ ἔκλαυσ' ὅτ' ἐκ δίφρων
ἀπ' οὐρανοῦ κατέπεσεν εἰς πέδον γαίης ;
Ἑρμῆς δ' ὁ Μαίας οὐκ ἔκλαυσ' ἑὸν παῖδα
Μυρτίλον ἀπὸ δίφρων κλύμασιν (κλύσμασιν?) φορούμενον ;
Οὐδ' αὖ Θέτις τὸν σθεναρὸν ἔστενεν παῖδα
ὅτ' ἐκ βελέμνων θνῆσκε τῶν Ἀπόλλωνος ;
Ὁ δ' αὖ βροτῶν τε καὶ θεῶν πάντων ἄναξ
Σαρπήδον' οὐκ ἔκλαυσεν, οὐχ ἐκώκυσεν ;
Οὐδ' αὖ Μακηδὼν ὁ βασιλεὺς Ἀλέξανδρος,
ὃν τίκτεν Ἄμμων θέμενος εἰς ὄφιν μορφὴν
. . . . .

Cette pièce très intéressante, et qui avait au moins trente vers, doit en effet provenir d'Alexandrie, comme M. Maspero l'a conjecturé. Ce qu'il appelle vers égaux sont des vers scazons dans le genre de ceux de Babrius, espèce de mètre que l'on rencontre très rarement dans l'épigraphie gréco-égyptienne.

La partie gauche supérieure du marbre est perdue; il en résulte une lacune du commencement des treize premiers vers, allant en diminuant du premier au treizième. A partir du septième ils peuvent être restitués facilement.

Il s'agit de l'épitaphe d'un enfant, d'un jeune homme dont le nom a disparu avec le commencement du troisième vers.

La pièce paraît être du IIIe siècle de notre ère. Elle marche assez régulièrement et les vers sont assez bons. On remarquera certaines fautes qui sont le fait du lapicide. M. Maspero a eu soin d'en indiquer plusieurs par des *sic*. Mais quelques-unes de ces fautes ne doivent pas certainement exister sur l'original, d'où ressort l'importance des estampages, que ne peuvent jamais suppléer les copies, quelque soigneuses qu'elles soient.

Malgré les lacunes du commencement on distingue facilement le sens général.

« Passant, arrête tes pas, si tu veux connaître le nom de celui qui repose sous cette stèle de marbre. Un tel..... homme honnête parmi les mortels..... a laissé l'éclat du soleil n'ayant pas encore achevé sa..... année..... Seul parmi les hommes..... il a surpassé en vertu ceux du même âge que lui..... il était juste, religieux, philanthrope. » Ici la construction change et on s'adresse au jeune homme. « La réunion de tes compagnons te pleure, la foule de tes serviteurs te pleure. Tu fus si honorable en tout que tu paraissais être, bien qu'enfant par l'âge, un vieillard par l'intelligence. » Nouveau changement de construction; on s'adresse à la mère. « Et toi, mère aimable, apaise le cours des gémissements ordinaires dont se nourrit le deuil, et qui te font un mal inutile. Car personne n'a pu éviter le fil des Parques; ni mortel, ni immortel, ni le prisonnier, ni le tyran qui est parvenu aux honneurs de la royauté, personne n'a cru pouvoir échapper aux lois immuables. Titan n'a-t-il pas pleuré Phaéton, quand, précipité de son char, il tomba du ciel sur le sol de la terre? Hermès fils de Maïa n'a-t-il pas pleuré son fils Myrtile quand du haut de son char il fut emporté par les flots? Thétis n'a-t-elle pas gémi sur son enfant robuste quand il mourut frappé par les traits d'Apollon? Le roi des mortels et de tous les dieux n'a-t-il pas pleuré Sarpédon, n'a-t-il pas déploré sa mort? Le roi de Macédoine, Alexandre, engendré par Ammon qui l'adopta sous la forme d'un serpent..... »

La fin manque. Comment devait se terminer la proposition concernant Alexandre? c'est ce que je ne saurais dire.

Le vers 23 se termine par une faute de quantité, *κλύμασιν* (l. *κύμασιν* ou *κλύσμασιν*) *φορούμενον*. Mon savant confrère M. H. Weil, auquel j'avais communiqué cette inscription, avait d'abord pensé qu'il y avait là une réminiscence de poète tragique; mais comme plus bas, au vers 26, il y a une autre faute du même genre, *ἄναξ*, c'est-à-dire un ïambe au lieu d'un spondée, il croit comme moi que ces fautes doivent être attribuées au poète qui les aura copiés ou écrits de mémoire. Il y a bien dans le recueil de Letronne[1] une inscription métrique où des ïambes sont mêlés à des scazons, mais les vers sont si mauvais qu'on ne peut les comparer à ceux-ci; j'aime mieux adopter la correction de M. Weil au vers 26, correction qui me paraît

1. *Inscr. d'Eg.*, 2, 342.

certaine, θεῶν ἄναξ πάντων au lieu de θεῶν πάντων ἄναξ. Rien de plus naturel que cette transposition qui serait due au lapicide. M. Weil propose aussi au vers 23 φορηθέντα au lieu de φορούμενον, ce qui rendrait la pièce régulière. Il avait reconnu que toutes les propositions finales, à partir du vers 20 : « Titan n'a-t-il point » etc., sont interrogatives (elles sont la conséquence de cette pensée : « personne, ni mortel, ni immortel, ne peut échapper à la mort », et non du conseil donné à la mère de ne point pleurer son fils).

Quelques observations sur la copie envoyée par M. Maspero.

Vers 7, ποὺς au lieu de τούς. L'erreur vient probablement de ce que l'iota adscrit du mot précédent aura été joint au T et on en aura fait un Π. Faut-il attribuer cette faute au lapicide ou à la copie ?

Vers 24. Y a-t-il bien sur le marbre ΣΤЄΝΑΡΟΝ au lieu de ΣΘЄΝΑΡΟΝ ?

Vers 26. ΒΙΟΤΩΝ pour ΒΡΟΤΩΝ. M. Maspero n'aura pas vu que le P était cassé et il l'aura pris pour un I.

II

Trouvé à Kasr es-Sayad. 0m,45 de haut sur 0m,25 de large. Beau calcaire blanc.

ΣΝΕΡΘΕΝL
...ΔΕΛΛΑΔΙΚΗΣΙΝΕΗΝΑΣ
...ΝΑΙΕΝΔΙΠΠΟΒΟΤΩΝΑΣΠΕΑ
....ϽΚΩΝ ΜΥΡUΜΕΝ ΩΔΑΛΟΧΟΣ
....ΛΥΗΡΑΤΟΝΗΤΟΡ ΙΟΥΝΙΟΣΕΥ
..ΔΩΚΕΝΕΛΕΥΘΕΡΙΗ ΝΙΟΥΝΙΟΣΗΔΑΙ
......ΣΠΑΝΥΠΕΡΤΑΤΟΣΑΥΤΟΣΕΠΑΡΧ
.......ΤΡΑΝΩΝΕΙΛΗΣΔΕΣΠΟΣΥΝΟΣ
........ΩΝ ΑΛΛ ΑΜΦΩΕΛΕΑΙΡΕΤΕΗΣ
.........ΕΥΘΕΣΙ ΓΑΙΗΣ ΑΜΦΩΣ ΕΙ
..........ΗΣΟΥΝΕΚΑΠΑΡΒΕΒΑΩΣ
.............ΣΑΒΑΙΟΝΟΔΟΙΠΟΡΕΔΑ
....................ΗΘΕΜΙΣΕΥΣΕΒΙΗΣ
......................ΙΟΙΣ ΚΕΙΡΑΣΘΑΙ
...........................ΑΠΟΔΑΚΡΥ

Cette inscription est extrêmement mutilée. Sans avoir la prétention de la restituer, j'y jetai simplement les yeux pour tâcher d'en découvrir le sens. On reconnait facilement qu'elle est métrique, sous forme de distiques. Il s'agit d'un individu dont le nom manque et qui avait habité les villes des Cappadociens célèbres par l'élevage des chevaux, comme nous l'apprend Strabon. « Ajoutons, dit ce géographe [1], que le canton de Bagadania, *comme presque toute la Cappadoce du reste*, mais surtout comme la Garsauritide, la Lycaonie et la Morimène, nourrit un très grand nombre d'onagres. » On trouve un autre Cappadocien mentionné dans le recueil de Letronne [2]. Il est ensuite question d'une épouse dont on déplore la mort et de la liberté accordée à son mari par un Junius et par un autre personnage qualifié de πανυπέρτατος ἐπάρχων. Le nom Ἰούνιος, trisyllabe par synérèse, figure ici comme un dactyle ainsi que dans une autre inscription métrique publiée par Letronne [3]. Tels sont les résultats auxquels j'étais arrivé après un premier examen de cette inscription. Je n'avais trouvé que quelques bribes de vers. Je cède maintenant la parole à mon savant confrère M. Weil, qui a bien voulu en essayer la restitution. Voici ce qu'il m'a écrit :

Cher confrère,

Voici ce que j'ai pu tirer de l'inscription dont vous avez bien voulu me communiquer le fac-similé. Il faut beaucoup deviner, parce que le commencement et la fin manquent, et que les lignes conservées sont toutes plus ou moins mutilées. Voyez si j'ai réussi à saisir le sens du morceau, et si mes suppléments, que je suis loin de donner pour certains, vous semblent plausibles. On reconnait à première vue les fragments d'une épitaphe en distiques; la fin des vers ne coïncide pas toujours avec la fin des lignes, mais elle est généralement marquée par un intervalle.

Commençons par les lignes 4-6. Il y a là un distique facile à compléter par conjecture, qui ne forme qu'une seule phrase, et donne un sens complet :

Μυρομένῳ δ' ἀλόχο[υ κεδνῆς πο]λυήρατον ἦτορ
Ἰούνιος εὐ[φρονέων δῶ]κεν ἐλευθερίην·

Homère aurait dit : πολυήρατον εὐνήν·

1. Je me sers de la traduction de M. Tardieu, t. II, p. 481. Il a adopté la correction de Casaubon, ὀναγροβότος au lieu d'ἀγροβότος. Notre inscription justifie cette correction. Il est singulier que Strabon ne mentionne pas aussi les chevaux.

2. *Inscr. d'Eg.*, 2, p. 31[illegible].

3. *Ibid.*, 1, p. 189.

« Quand je pleurais le cœur bien-aimé de mon excellente épouse, Junius, dans sa bienveillance, me donna la liberté. » S'agit-il d'un esclave affranchi ? Je ne le pense pas. Je croirais plutôt que notre inconnu fut mis en liberté après avoir perdu sa femme en prison.

Le distique suivant est plus énigmatique : à côté de Junius, nous y voyons un autre, un chef suprême, concourir à la mise en liberté du défunt. Or il faut que le décès de cet homme ait été mentionné dans ce distique, car dans les vers immédiatement suivants nous le voyons déjà descendu aux enfers. Le chef suprême n'est donc pas l'empereur ; je soupçonne que c'est le dieu de la mort, le grand libérateur qui met fin à toutes les douleurs. La première et la dernière lettre de son nom se sont conservées sur la pierre. Voici ce distique, qui par le sens et la construction grammaticale se rattache étroitement au précédent.

Ἰούνιος ἠδ' Ἀ[ΐδη]ς, πανυπέρτατος αὐτὸς ἐπάρχ[ων
...ΤΡΑΝΩΝ, εἴλης δεσπόσυνος [νεκύων.

Que ferons-nous de ΤΡΑΝΩΝ ? Vous avez pensé à [βε]τρανῶν, transcription grecque du latin *veterani*, et je ne demanderais pas mieux que d'adopter cette ingénieuse conjecture, que le mot suivant, εἴλης (escadron ou cohorte), semble confirmer. Mais je ne puis concilier cette conjecture avec l'idée que je me suis faite du sens général de ces vers ; j'ai peut-être tort, mais ce sens me paraît exigé par le distique suivant, qui contient, si je ne m'abuse, une prière adressée à un dieu infernal. Voici comment je voudrais restituer ce distique :

Ἀλλ' ἄμφω ἐλέαιρε, τεῆς [δ' ὑπὸ κ]εύθεσι γαίης
ἄμφω σ[τ]ε[ῖλον ἀλ]ης οὔνεκα παρβεβαώς.

Remarquez, je vous prie, le pronom τεῆς, qui exclut, ce me semble, toute autre interprétation. Le défunt dit : « Aie pitié de l'un et de l'autre (c'est-à-dire de moi et de ma femme) et conduis l'un et l'autre dans ta demeure souterraine, en te tenant à côté de nous, pour que nous ne nous égarions pas. » La préposition οὔνεκα s'applique ici à ce qu'il s'agit d'empêcher, comme dans ces vers d'Eschyle (*Suppl.*, 1006 sq.) :

Πρὸς ταῦτα μὴ πάθωμεν ὧν πολὺς πόνος,
πολὺς δὲ πόντος οὕνεκ' ἠρόθη δορί.

Ensuite le défunt s'adresse au passant. Le texte est trop mutilé pour permettre une restitution certaine ; mes compléments n'ont d'autre prétention que de n'être pas impossibles.

Καὶ σύ στῆθ' ἴ]σα βαιὸν, ὁδοίπορε, δα[σμὸν ἐνεγκεῖν,
ἣ θέμις εὐσεβίης [τοῖσιν ἀποφθιμέ]νοις.
Κείρασθαι [δὲ κόμην ὅσσων τ'] ἄπο δάκρυ[α λείβειν
. . . .

Je crois que le dernier hexamètre forme le commencement d'un autre ordre d'idées. Pleurer sur un tombeau et y déposer une boucle de ses cheveux, ce sont là des démonstrations de deuil qui conviennent aux parents et amis, mais qu'on ne peut demander à un simple passant.

Revenons maintenant au commencement de notre fragment. Les mots [γαίη]ς νέρθεν du pentamètre de la ligne 1 indiquent peut-être qu'il y était question de la mort de la femme. Quant au pentamètre des lignes 3 et 4, j'adopte pleinement votre restitution :

Ναῖεν δ' ἱπποβοτῶν ἄστεα [Καππαδ]όκων.

Le pluriel *les villes* serait assez étrange s'il s'agissait du séjour d'une seule personne. Le sens du vers était peut-être que la famille de la défunte habitait la Cappadoce.

Si quid novisti rectius istis, candidus. imperti ; si non, his utere mecum.

Tout à vous.

HENRI WEIL.

Le dernier numéro du *Bulletin de correspondance hellénique* (1884, p. 235) me fournit cette inscription : Θήκη Ζήνωνος οὐετράνου, ce qui vient justifier ma conjecture Οὐετράνων ou Βετρανῶν. De même on écrivait Βαλεντινιανός et Οὐαλεντινιανός. L'idée d'un escadron de *vétérans* chez Pluton me sourit singulièrement.

III

Découverte à Meschéikh en face de Girgeh, et transportée au musée de Boulaq. Sur calcaire noir et très grossière; $0^m,38$ de haut sur $0^m,22$ de large.

COYCANNA	Σούσαννα
ΘΥΓΑΤΗΡΑΝ	θυγάτηρ Ἀν-
ΝΑΑΠΟΙCΑΥΡΙΑ	να ἀπὸ Ἰσαυρία
ΠΑΡΕΠΕΜΦΘΗ	παρεπέμφθη
ΠΑΡΑΤꞶΘΕꞶ	παρὰ τῷ Θεῷ.
ЄΝΙΡΗΝΗ	Ἐν ἰρήνῃ.

Il ne faut chercher ni syntaxe ni règle grammaticale dans beaucoup d'inscriptions chrétiennes de l'Égypte.

Peu de temps après je recevais un nouvel envoi de M. Maspero avec la lettre suivante :

Boulaq, 31 octobre 1882.

Monsieur,

L'affluence des visiteurs anglais combinée avec l'arrangement du musée ne m'a pas laissé le temps de vous remercier de votre aimable lettre et de vous envoyer les copies d'inscriptions que je vous ai promises. Hier seulement j'ai terminé les salles pharaoniques et me suis mis au classement de la salle gréco-romaine. Avant de placer chaque monument j'en prends copie exacte, et quand il y a des représentations, un dessin sommaire. J'ai reconnu quelques-unes des inscriptions dont vous avez déjà parlé, et entre autres le décret des gens de Memphis que vous avez publié dans la *Revue archéologique*. J'ai négligé de copier les monuments de cette catégorie, et, à moins que vous ne m'en exprimiez le désir, je les laisserai de côté. J'ai pris copie de quatre inscriptions dont deux au moins sont assez curieuses. Le mauvais état des pierres ne me permet pas d'en tirer l'estampage, mais chaque copie est soigneusement revue sur l'original. Je vous demande pardon de la saleté des feuillets et des notes qui accompagnent chaque copie. Ce que vous avez est une première copie prise au musée même et que je comptais remettre au net pour vous envoyer un texte propre : mais je me suis laissé surprendre par le courrier, et, si je ne me hâtais pas maintenant, il faudrait attendre huit jours avant de vous expédier la copie.

1. 0m,47 de hauteur sur 0m,24 de largeur. Très soigneusement gravé. Le A formé en quatre coups avec un ciseau rond et à la pointe.

La provenance est inconnue. La pierre ne porte aucun numéro d'inventaire et personne au musée ne sait plus d'où elle vient. Elle était, comme la plupart des textes d'époque gréco-romaine, enterrée dans un coin d'un magasin où personne n'entrait jamais. Calcaire blanc.

2. Un personnage sous un porche d'église. Les stèles de cette époque et les stèles coptes seraient curieuses à étudier pour l'histoire de l'architecture : j'en ai une où la porte est ogivale. Celle-ci est de provenance

inconnue, et inachevée; l'inscription, commencée en caractères gravés assez profondément, se termine par des caractères à peine égratignés à la pointe. ЄΓΗΜΗΘΗ pour les égyptologues est une marque d'influence des dialectes indigènes sur le grec populaire. Le thébain remplace fréquemment le K des autres dialectes. — Provenance inconnue. Calcaire.

3. 0m,24 de hauteur sur 0m,20 de largeur. La progression des caractères de haut en bas est dans l'original. Au dos, le graveur s'est amusé à tracer au compas des cercles concentriques, analogues à ceux qu'il a mis comme ornements sur les deux oreillettes de la plaque. — Calcaire blanc.

4. Je ne connais le numéro 4 que par un estampage, qu'on m'a apporté dans les premiers jours de Juillet, en me proposant de me vendre la stèle. Le Grec qui m'a fait la proposition n'a plus reparu, et je garde l'estampage au musée, comme document. Le monument provient de *Senbellaouin*, à l'est de Mamourah, dans l'ancienne province d'Augustamnique. Je me souviens d'avoir vu ce T. Aurélius Kalpurnianus quelque part, peut-être dans une inscription d'Afrique, mais sans la mention d'Apolloniadès (*sic*). Les fautes C pour Є sont dans l'original.

Voilà pour aujourd'hui. Je compte qu'il y a encore environ vingt inscriptions inédites, non comprises celles que j'ai rapportées l'an dernier. Je ne sais si vous avez appris que j'ai découvert l'an dernier une copie nouvelle du décret trilingue de Canope encore inédite. Le texte grec est identique au texte déjà publié en 1866-1867 par Lepsius, Rœssler et Reinisch. S'il peut vous être agréable de publier la version nouvellement découverte, je pourrai vous en expédier un estampage.

Veuillez excuser la précipitation avec laquelle cette lettre est écrite et croire à mes sentiments tout dévoués.

G. Maspero.

I

Au musée de Boulaq. De provenance inconnue. Calcaire blanc; 0m,47 de hauteur sur 0m,24 de largeur (voy. la lettre de M. Maspero).

ϮЄΝΟΝΟΜΑΤΙ..
ΥΠΑΤΡΟϹΚΑΙΤϹ.
ΥΙΟΥΚΑΙΤΟΥΑΓΙΟΥ·
ΝЄΥΜΑΤΟϹΚΥΡΙЄ·
ΝΑΠΑΥϹΟΝΤΗΝΨΥΧΗ
ΝΤΗΔΟΥΛΗϹΟΥΘЄΟΔ
ΟΤΗΤΗϹΜΑΚΑΡΙΑϹЄΛЄ

ΗϹΟΝΑΥΤΗϹΚΑΤΑΤΟΜЄ
ΓΑЄΛЄΩϹϹΟΥΟΘЄΩϹ
ΚΑΙΚΑΤΑΤΟΠΛΗΘΟϹΤΩ
ΝΝΙΚΤΙΡΜΟΝϹΟΥЄΞΑΛ
ΙΨΟΝΤΟΑΝΟΜΙΟΝΑΥΤΗ
ϹΚΑΙЄΛЄΗϹΟΝΑΥΤΗϹ
ΑΠΟΤΩΝΧЄΙΡΟΝϹΟΥΚ
ΑΙϹΤΙϹΟΝΑΥΤΗϹЄΚΔЄ
ΞΙΑϹϹΟΥЄΠΙΘΡΟΝΟΔΙΚ
ΑΙΩϹΥΝΗϹΚΑΙΗΠΟΔΙϹΟ
ΝΑΥΤΗϹЄΠΙΥΔΑΔΟ
ϹΑΝΑΠΑΥϹЄΩϹЄΚ
ΗΜΗΘΗЄΝΚΥΡΙΩΑΜ
ΗΝΧΡΙϹΤΟΥΜΑΡΙΑΓ
ЄΝΝΑΑΜΗΝΗΠΡΩΤΗ
ΗΗΜЄΡΑΑΠΟΘΑΝΟ
ΝΤΗΝΑΥΤΗϹΦΑΜЄΝ
ΩΘΙΑΗΜЄΡΑΓЄΠΙΤЄ
ΑϹΣ ΗΜЄΡΑϹΚΑΤΑϹЄ
ΛΗΝΗΚΣЄΙΝ·ϹЄΝЄΡΗΝΗϚΘ

Ἐν ὀνόματι [το-
ῦ] πατρὸς καὶ το[ῦ]
υἱοῦ καὶ τοῦ ἁγίο[υ] π-
νεύματος, κύριε, [ἀ]-
νάπαυσον τὴν ψυχὴ-
ν τῇ δούλῃ σου Θεοδ-
ότη τῆς μακαρίας, ἐλέ-
ησον αὐτῆς κατὰ τὸ μέ-
γα ἔλεως σου, ὁ θεώς,
καὶ κατὰ τὸ πλῆθος τῶ-
ν νικτιρμῶν (οἰκτιρμῶν) σου, ἐξάλ-
ιψον τὸ ἀνόμιον αὐτῆ-
ς, καὶ ἐλέησον αὐτῆς
ἀπὸ τῶν χειρῶν σου, κ-
αὶ κτίσον αὐτῆς ἐκ δε-
ξίας σου ἐπὶ θρόνο δικ-

αιωσύνης, καὶ ποδίσο-
ν [1] αὐτῆς ἐπὶ ὕδαδο-
ς ἀναπαύσεως. Ἐκ-
ημήθη [2] ἐν κυρίῳ, ἀμ-
ήν. Χριστοῦ Μαρία γ-
ένα, ἀμήν. Ἡ πρώτη
ἡ ἡμέρα ἀπὸ θάνο-
ν τῆς αὐτῆς, φαμεν-
ὥθι α ἡμέρα ϛ ἐπὶ τ-
ὰς Σ ἡμέρας κατὰ σε-
λήνη κά ενι. Ἐν ἰρήνη κθ.

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Seigneur, laisse reposer l'âme de ta servante, la bienheureuse Théodète; prends pitié d'elle suivant ta grande miséricorde, ô Dieu, et selon la multitude de tes commisérations, efface les injustices et prends pitié d'elle avec tes mains, et établis-la à ta droite sur le trône de ta justice et abreuve-la avec l'eau du repos. Elle s'est endormie dans le Seigneur. Amen. Marie mère du Christ. Amen. Le premier jour de sa mort, de phamenoth..... »

Cette inscription chrétienne, écrite avec l'orthographe et la syntaxe habituelles du pays, se termine, comme la plupart d'entre elles, par une date correspondant à un jour de la lune. Ces dates ont résisté jusqu'à présent à toutes les recherches des chronologistes et le problème est resté insoluble.

Toutes les formules qui composent cette épitaphe sont empruntées à des prières liturgiques. On peut consulter à cet égard l'étude de M. Le Blant sur les sarcophages chrétiens. Ces formules doivent se trouver dans les euchologes publiés par Goar[3] et en dernier lieu par le cardinal Pitra.

II

Au musée de Boulaq. Provenance inconnue. Calcaire.

1. Pour πότισον, comme immédiatement après ὕδαδος pour ὕδατος, confusion du δ avec le τ dans la prononciation.
2. Voir la lettre de M. Maspero.
3. Voy. *Euchol.*, p. 424, 431 et 433.

A	B
✠KCA	THC
NAΠ	TOC
AVC	ΛHC
ΩN	OYЄ
THN	ΓHM ·
ΨV	HΘH
XH	ЄNH
N	PH
	NH

A ✠ Κύριε, ἀνάπαυσον τὴν ψυχὴν
B τῆς δούλης σου. Ἠγημήθη ἐν ἰρήνῃ.

Le dessin barbare envoyé par M. Maspero, comme l'indique la lettre, représente une stèle en forme de porche d'église. Une voûte et deux colonnes torses surmontées chacune d'un chapiteau. Une femme debout au milieu ; à droite et à gauche, entre cette femme et les colonnes, deux inscriptions verticales. Les lettres de la première colonne et les deux premières lignes de la seconde sont gravées profondément ; les autres sont à peine égratignées à la pointe. M. Maspero pense que l'inscription est inachevée. Elle me paraît complète ; le dessin que j'ai sous les yeux n'offre pas la place nécessaire pour une addition. Le nom manque, il est vrai, mais le cas se présente souvent dans les inscriptions chrétiennes.

III

Provenance inconnue. Calcaire blanc ; 0m,24 de hauteur sur 0m,20 de largeur (voy. la lettre de M. Maspero).

TIBЄPЄIOC
KΛAYΔIOC
KYΛINΔPOC
MNHACOY
ЄYΨYXI LOZ.

Τιβέρειος
Κλαύδιος
Κύλινδρος
Μνηάσου.
Εὐψύχι. ∟οζ.

Τιβέρειος et εὐψύχι sont le résultat de l'iotacisme pour Τιβέριος et εὐψύχει. Ce dernier mot est une formule qui se rencontre sur un grand nombre de pierres tumulaires. Les chiffres οζ', 77, indiquent une date, mais ce Cylindrus n'a pas jugé à propos de nous donner les moyens de la déterminer. « Ces gens-là, dit Letronne [1], ne pensaient qu'au moment où ils vivaient; ils n'avaient nul souci de l'embarras qu'ils pouvaient causer à la postérité. »

IV

D'après un estampage.

Τ·ΑΥΡΗΛΙΟϹΚΑΛΠΟΥΡΝΙΑΝΟϹ
ΑΠΟΛΛΩΝΙΔΗϹ·ΧΙΛΙΑΡΧΟϹ
ΛΕΓΙΩΝΟϹΙΔ·ΓΕΜΙΝΗϹ·
ΧΙΛ·ΛΕΓ·ΙΓ·ΓΕΜΙΝΗϹ·ΕΠΙ
ΤΡΟΠΟϹ ΓΑΛΛΙΑϹ ΑΚΟΥΙΤΑ
ΝΙΚΗϹ ΕΠΙ·ΚΗΝϹΩΝ ΕΠΙ
ΤΡΟΠΟϹ ΜΥϹΙΑϹ ΤΗϹ ΚΑ
ΤΩ·ΕΠΙ·ΘΡΑΚϹ·ΕΠΙ·
ΔΕΛΜΑΤΙΑϹ·ΕΠΙ·ΑΙΓΥΠΤ
ΟΥ·ΙΔΙΟΥ ΛΟΓΟΥ
ΖΗϹΑϹ ΕΤΗ ΝΕ

Τ. Αὐρήλιος Καλπουρνιανὸς
Ἀπολλωνίδης, χιλίαρχος
λεγίωνος ιδ' Γεμίνης,
χιλ · λεγ · ιγ' · Γεμίνης, ἐπί-
τροπος Γαλλίας Ἀκουιτα-
νικῆς, ἐπὶ κήνσων, ἐπί-

1. *Inscr. d'Ég.*, 2, p. 300.

τροπος Μυσίας τῆς κά-
τω, ἐπί. Θρακ[ίας], ἐπί.
Δελματίας, ἐπί. Αἰγυπτ-
ου, ἰδίου λόγου.
Ζήσας ἔτη νέ.

Le nom d'Aurélius devient fréquent après Marc Aurèle; il est probable que l'inscription est de la fin du IIe siècle ou du IIIe siècle. Les deux légions étaient à cette époque dans les contrées danubiennes. Un assez grand nombre d'inscriptions où se trouve le cognomen Calpurnianus se rencontrent dans Willmanns, mais aucune ne mentionne notre T. Aurélius Calpurnianus, qui avait cependant rempli les fonctions de *procurator* d'un grand nombre de provinces et qui avait été *procurator rationis privatæ* dans celle d'Egypte. Dans une inscription du recueil de Letronne [1], on trouve un Maximius Statilius portant le même titre ἰδίου λόγου, *vérificateur* du fisc. Encore une confirmation de ce que dit Strabon du vérificateur des biens (*bona caduca*) qui devaient appartenir à l'empereur.

Mon savant confrère et ami M. Robert, dans l'introduction à son Histoire des légions du Rhin, a réuni tous les renseignements qui concernent les légions romaines. On connait en partie l'histoire de la légion XIIIe Gemina. Elle contribue à réprimer une révolte en Dacie et en Pannonie en l'an 9 avant J.-C. On la trouve dans la Germanie Supérieure en 23; elle a ses quartiers d'hiver dans la Pannonie en 69 et en 68; enfin elle est indiquée dans la Notice de l'empire au commencement du Ve siècle, comme répartie entre la Dacie, la Thrace et l'Égypte.

La légion XIVe Gemina, en Germanie Supérieure l'an 12 avant J.-C., a ses quartiers d'hiver dans l'île de Bretagne en 69 et on la suit jusqu'au commencement du Ve siècle, où elle se trouvait dans la Pannonie Première.

Quant au chiliarque qui commandait mille hommes de la légion, il n'était sans doute autre chose que le tribun, et dans les derniers temps de l'empire, le préfet.

E. MILLER.

1. *Inscr. d'Egypte*, 2, p. 300.

SYLLOGE VOCABULORUM

AD CONFERENDOS
DEMONSTRANDOSQUE CODICES GRAECOS UTILIUM.

RECUEIL DE MOTS POUR SERVIR A LA COLLATION

ET A LA DESCRIPTION DES MANUSCRITS GRECS.

Tous les philologues ont pu remarquer combien est défectueuse, obscure, souvent équivoque, la terminologie en usage pour la description et la collation des manuscrits. Ces défauts proviennent de plusieurs causes : d'abord, on confie souvent les collations à des jeunes gens qui ne sont très expérimentés ni en paléographie ni en latin. D'autre part, de savants éditeurs, en composant leurs appareils critiques, ont eu la préoccupation, fort concevable d'ailleurs, de n'employer que des termes en usage chez les anciens dans des cas analogues; mais l'analogie était quelquefois lointaine; aussi ces termes, quoique d'une latinité irréprochable, devaient nécessairement dans bien des cas manquer de la précision désirable. C'est ainsi que Dübner a employé *in litura* dans le sens de *en surcharge* et dans celui de *fait de*, qu'il a exprimé aussi par *factum ex*; Montfaucon s'est servi de *erasus* pour signifier ce qui a été gratté et aussi ce qui a été effacé peu à peu par le frottement; le mot *folium* désigne aussi bien une feuille de parchemin ou de papier qu'un *feuillet*. Dans les langues modernes même se glissent des locutions vicieuses comme *tourner la page*, le *revers de la page*, dans lesquelles le terme *page* est pris dans le sens de *feuillet*. La terminologie actuelle est donc pleine de confusion.

Les paléographes novices, comprenant mal les appareils critiques qu'ils prennent pour modèles, et ne sachant parfois comment exprimer ce qu'ils ont sous les yeux, induisent en erreur par leurs expres-

sions équivoques les philologues pour qui ils travaillent. Ce n'est pas tout; les mêmes, faute de se rendre compte de l'importance relative des manuscrits, surchargent leurs collations de détails inutiles, qui sont loin de faciliter la tâche des critiques.

Toutes ces raisons avaient déterminé M. Tournier à proposer à son élève et mon bien regretté maître Charles Graux d'entreprendre la rédaction d'une méthode ou plutôt de plusieurs méthodes de collation adaptées aux besoins divers des philologues aussi bien qu'à l'importance variable des manuscrits. Occupé alors à d'autres travaux, Ch. Graux n'avait pu donner suite à cette idée. Depuis, notre cher maître a été ravi à la science et à ses amis. Lorsque nous avons été appelé à continuer son enseignement, M. Tournier nous a renouvelé ses ouvertures et proposé un plan d'ensemble que nous avons seulement cru devoir compléter en adjoignant aux méthodes de description et de collation des méthodes de copie.

Mais, avant tout, nous avons dû nous occuper de rédiger un lexique des termes à l'usage des paléographes; c'est ce petit travail que nous mettons aujourd'hui sous les yeux des lecteurs de cette Revue. Pour le composer nous avons emprunté çà et là aux appareils critiques des plus célèbres philologues, à Montfaucon, à Bast, un certain nombre d'expressions, en évitant avec soin toutes celles qui auraient manqué de clarté ou de précision. Nous n'avons pas eu à cœur de n'employer que des termes usités dans le latin classique et nous avons rendu par des périphrases tous les mots français dont nous n'avons pas trouvé en latin le correspondant exact [1]; enfin nous n'avons pas craint de recourir fréquemment à la métaphore ou même au néologisme pour suppléer à l'insuffisance du vocabulaire classique. Néanmoins nous n'aurions certes pas osé nous charger de ce travail si nous n'avions été encouragé et soutenu par la bienveillante et active collaboration de notre maître M. Tournier, qui nous a fourni un bon nombre de traductions [2]; encore moins, si pour le fond nous n'avions pu mettre à profit les leçons de Charles Graux, dont nous avons été cinq années durant un des élèves les plus assidus.

Cependant nous n'avons pas la prétention d'avoir fait un travail définitif; c'est au contraire un essai, une première esquisse, que nous soumettons aujourd'hui au jugement des philologues, en sollicitant leurs conseils. Nous espérons qu'ils voudront bien nous aider à

1. Ainsi nous proposons de rendre *ligne de prose* par *scripturae versus* et de réserver *versus* tout seul pour *vers*.

2. Elles sont confondues avec celles qui nous sont propres sous la signature [A].

combler les lacunes, à corriger les défauts de notre travail. De notre côté nous nous ferons un devoir d'indiquer toujours entre crochets [] les noms des savants dont nous aurons utilisé les indications[1].

Cette première partie sera suivie d'un complément intitulé *Mansiones codicum tum pristinae, tum hodiernae* (Gîtes des manuscrits), et divisé en deux chapitres : 1° *Mansiones publicæ*, avec les noms des manuscrits tirés de noms de bibliothèques ou de villes ; 2° *Mansiones privatae*, avec les noms des manuscrits dénommés d'après leurs possesseurs.

Les mots que nous publions aujourd'hui, dans un ordre aussi méthodique qu'il nous a été possible, seront répétés dans une table alphabétique à la fin de notre travail, lorsque les avis que nous sollicitons nous auront mis à même de donner à ce travail sa forme définitive.

[A] représente l'auteur, [B] Bast, [Mfc.] Montfaucon, [D] Dübner, [WD] W. Dindorf, [Ch. G.] Ch. Graux, [E. C.] E. Chatelain, [O. R.] O. Riemann, [A. F.-D.] Ambr. Firmin-Didot, [Pr.] Prinz, [Wess.] Wesseling.

I	I
LIBRARIUS EJUSQUE SUPELLEX.	LE COPISTE ET SES INSTRUMENTS.
Librarius.	Copiste.
Tachygraphus.	Tachygraphe.
Calligraphus.	Calligraphe.
Rubricator.	Rubricateur (celui qui écrivait les lettres ou les mots en couleur et qui peignait les miniatures).
Papyrus ; charta papyracea.	Papyrus.
Pergamena *ou* charta pergamena ; membrana.	Parchemin.
Charta vitulina.	Vélin.
Charta bombycina (nisi praestat quod apud Montefalconem, *Pal. graec.*, p. 19, legitur *cut-*	Papier de coton (et non de soie).

1. Les philologues qui voudront bien prendre intérêt à notre travail sont priés instamment d'adresser leurs rectifications et additions à M. A. Jacob, maître de conférences à l'École pratique des hautes études, 61, rue Monge, à Paris.

tunea, quanquam vix latinum est).	
Charta vulgaris [A].	Papier ordinaire, papier de chiffe.
Pumex (— icis, masc.).	Pierre ponce.
Circinus.	Compas.
Regula.	Règle.
Stilus.	Style (à écrire), poinçon (à rayer le papier).
Graphis (—idis, fem.) plumbea.	Crayon.
Cultellus; scalprum.	Canif *ou* grattoir.
Calamus.	Roseau (à écrire).
Calamus acutus [A].	Roseau taillé fin.
Calamus obtusior [B].	Roseau taillé un peu gros.
Penna [Mfc.].	Plume (à écrire).
Penicillum *ou* penicillus (masc.).	Pinceau.
Creta.	Craie.
Atramentarium.	Encrier.
Atramentum.	Encre.
Gummi (neut. indécl.).	Gomme.
Atramentum valde, paulum gummatum.	Encre fortement, faiblement gommée.
Cinnabaris (gen.-is, fem.).	Cinabre (masc.) (nom donné par abréviation à une encre rouge dont la base est le *cinabre* ou *deuto-sulfure de mercure*).
Minium.	Minium (encre rouge dont la base est le *minium* ou *bioxyde de plomb*).
Pigmentum.	Couleur (pour écrire ou peindre les lettres).
— rubrum.	— rouge.
— caeruleum.	— bleue.
— viride.	— verte.
— croceum.	— jaune.
— luteum.	— jaune orangé.
Sepia.	Sépia (encre brune faite avec la liqueur sécrétée par la seiche).
Spongia.	Éponge.

II	II
CODEX NONDUM SCRIPTUS.	LE MANUSCRIT AVANT L'ÉCRITURE
Codex; liber manu scriptus (cod., in plur. codd.).	Manuscrit (ms.; au pluriel, mss.).
Volumen.	Rouleau (de papyrus).
Diptycha (neut. plur.).	Diptyques (masc. plur.) (deux tablettes réunies par une charnière).
Diploma.	Diplôme (acte émané d'une autorité, par lequel on confère un droit, un privilège).
Codex papyraceus.	Ms. sur papyrus.
Codex membraneus, membranaceus.	— sur parchemin.
Codex vitulinus.	— sur vélin.
Codex bombycinus (*ou* cuttuneus ?).	— sur papier de coton.
Codex chartaceus [Mfc.].	— sur papier de chiffe.
Codex palimpsestus.	Palimpseste.
—	—
Codex quadratus.	Ms. de forme carrée [« Les mss. de forme carrée *sunt bonae notae.* » Scaligerana].
— oblongus.	Oblong.
Altus; altitudo.	Haut, hauteur.
In altitudinem.	En hauteur.
Latus; latitudo.	Large, largeur.
In latitudinem.	En largeur.
Ex transverso [O. R.].	En travers.
Oblique.	Obliquement.
Centesima metri pars [A].	Centimètre.
Millesima metri pars [A].	Millimètre.
—	—
Folium.	Feuille (de parchemin ou de papier; quelles que soient ses dimensions, la feuille dans un ms. ancien n'est jamais pliée

	de manière à former autre chose que deux feuillets ou quatre pages).
Semifolium [A].	Feuillet (chaque partie d'une feuille pliée formant deux pages) [Littré].
Pagina.	Page (l'un des côtés d'un feuillet de papier, de parchemin, etc.) [Littré].
Semifolium rectum [A]; pagina prior [A].	Recto (la première page d'un feuillet; il est opposé à *verso*, qui est la seconde) [Littré].
Tergum semifolii [A.]; semifolium versum [A]; pagina posterior [A].	Verso (la seconde page ou le revers d'un feuillet) [Littré] [1].
Semifolium dimidiatum (E. C.).	Demi-feuillet.
Semifolii angulus superior [A].	Angle supérieur d'un feuillet.
— — inferior [A].	— inférieur.
Ab angulo superiore (inferiore) usque ad angulum inferiorem (superiorem) [A].	A partir de l'angle supérieur (de l'angle inférieur) jusqu'à l'angle inférieur (supérieur).
Character chartae [A].	Filigrane (image ou marque de fabrique visible à l'intérieur de certains papiers).
Stamina (chartae) [A].	Vergeures (raies intérieures du papier de chiffe et de certains papiers de coton, disposées en longueur comme les fils de chaîne d'un tissu; elles paraissent disposées en largeur sur le feuillet, parce que la feuille est pliée en deux).
Subtemina (chartae) [A].	Pontuseaux (raies intérieures du papier de chiffe et de certains papiers de coton, disposées en

1. L'emploi vicieux du mot *page* à la place de *feuillet*, dans certaines locutions, qui n'ont d'ailleurs pour elles l'autorité d'aucun écrivain classique, celui de *folium* pour désigner tantôt une *feuille*, tantôt un *feuillet*, et diverses locutions latines où le sens de *pagina* manque de clarté, ont causé, dans la terminologie des deux langues, des confusions qui nous ont déterminé à traduire *feuillet* par *semifolium*, et à réserver à *pagina* le sens de *page*.

	largeur et perpendiculaires aux vergeures).
—	—
Quaternio.	Quaternion (cahier composé de quatre feuilles pliées en deux et formant huit feuillets ou seize pages)[1].
Ternio.	Ternion (cahier composé de trois feuilles formant six feuillets ou douze pages).
Binio.	Binion (cahier composé de deux feuilles ou quatre feuillets = huit pages).
Numero, numeris signatus.	Numéroté.
Quaterniones numeris signati a .... usque ad .... [A].	Quaternions numérotés de .... à ....
Vestigia numerorum in quaternionibus inscriptorum [A].	Traces de numérotation quaternionnaire.
Sectura summa (codicis) [A].	Tranche supérieure (d'un ms.).
— media (*id.*) [A].	— latérale (*id.*).
— ima (*id.*) [A].	— inférieure (*id.*).
Frontes (voluminis).	Tranches (d'un rouleau).

ALFRED JACOB.

(*La suite prochainement.*)

1. Les cahiers sont le plus souvent de quatre feuilles; ils peuvent être de cinq feuilles (ou de dix feuillets), on les appelle alors *quinquenions*.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE FÉVRIER-MARS[1].

SÉANCE DU 2 MARS.

M. Hauréau reprend la lecture de son mémoire relatif aux chanceliers de l'église de Chartres. Le personnage dont il expose aujourd'hui la vie et la doctrine, ou plutôt le peu que nous savons à cet égard, est Pierre de Roissy.

M. Edmond Le Blant, directeur de l'Ecole française de Rome, écrit au président de l'Académie pour l'informer de la direction imprimée aux études et aux recherches des divers membres de l'Ecole. M. Le Blant ajoute : « Il n'y a rien de nouveau ici, à l'exception d'un bas-relief récemment trouvé au temple dit d'Antonin (place di Pietra), et représentant, comme plusieurs autres déjà sortis de la même fouille, l'image d'une des provinces de l'empire. J'ai le regret de ne pouvoir vous décrire cette sculpture, que la commission des fouilles a immédiatement soustraite aux regards. »

M. Oppert donne lecture des essais de traduction de deux textes chaldéens gravés sur des monuments de la collection Sarzec. Le premier seul offre un sens suffisamment suivi : c'est une énumération des fondations pieuses d'un roi très ancien appelé Our-Nina. L'autre, dans lequel M. Oppert croit reconnaître des formules d'incantation, contient une

1. Pour donner à nos lecteurs une idée plus complète des travaux de l'Académie des inscriptions, nous emprunterons désormais au journal *le Temps* l'excellent compte rendu des séances qu'y publie régulièrement notre collaborateur M. Ferdinand Delaunay. Celui-ci, en nous autorisant à faire cette reproduction, a bien voulu s'associer à l'effort que nous faisons pour ajouter encore à l'intérêt de la *Revue* et à la richesse des renseignements qu'elle contient. Nous le prions d'agréer l'expression de nos remerciements. (*Note de la rédaction.*)

invocation au génie du soleil et au génie de la terre. Ce qui doit augmenter le désir de triompher des difficultés qu'offrent ces textes, c'est leur très haute antiquité ; ils remonteraient, d'après M. Oppert, à 4500 ou à 5000 ans avant notre ère.

M. Alfred Maury dépose sur le bureau le deuxième volume des œuvres de Longpérier, éditées avec autant de science que de dévouement par M. Gustave Schlumberger. On y trouvera la première partie des études concernant les antiquités grecques, romaines et gauloises ; elles sont renfermées dans quatre-vingts mémoires publiés de 1838 à 1861 ; elles intéressent les diverses branches de l'archéologie et en particulier la numismatique.

SÉANCE DU 9 MARS.

Une église copte du ve *siècle.* — Nous extrayons d'une lettre de M. Maspero, en date du mois de février dernier, les passages suivants, relatifs à une découverte très intéressante que notre savant compatriote vient de faire sur l'emplacement de Thèbes :

« J'avais trouvé l'an dernier au fond d'une tombe un sarcophage en calcaire blanc, tout couvert d'inscriptions. Je suis revenu cette année pour l'enlever. A peine arrivé, j'avisai dans un coin un bout d'inscription copte à demi effacée, à l'entrée, un tas de terre noirâtre. Deux ouvriers commencèrent les fouilles, et dès les premiers coups de pioche des *ostraca* (coquillages, tessons) couverts d'inscriptions coptes vinrent au jour. En trois jours, j'ai déblayé une église copte du ve siècle. La descente est formée d'un escalier en briques de cinq marches, le sol est dallé, les parois sont revêtues de briques et de crépi blancs recouverts d'inscriptions.

« Après qu'on a descendu l'escalier, on trouve à gauche une grande stèle encadrée, recouverte d'un crépis blanc, sur laquelle sont tracées à l'encre rouge trois cents lignes, la fin d'un sermon en dialecte thébain contre les hérétiques monophysites, l'encre encore aussi brillante que le premier jour. Plus loin, les débris d'une autre stèle du même genre ; ailleurs, des déclarations de Cyrille d'Alexandrie sur les natures du Christ, des débris de sermons sur la virginité de la mère du Christ et sur la Trinité, des emplacements d'autres stèles détruites.... Ce n'est pas tout : l'intérieur de la grotte est recouvert de *proscynèmes* (exclamations pieuses) en copte, en grec, en syriaque, à saint Épiphane, à saint Georges, à saint Phœbammon. »

Archéologie tunisienne. — Le P. Delattre, prêtre missionnaire d'Alger attaché à la chapelle Saint-Louis de Carthage, bien connu par son goût éclairé pour les antiquités et par la remarquable collection qu'il a formée, signale à l'Académie la découverte d'une mosaïque ancienne dans un lieu qu'il suppose être l'emplacement de la ville de Zama. La mosaïque

appartenait au dallage d'un édifice religieux. Une inscription, qu'il faudra étudier ultérieurement, et qui présente quelques difficultés, appelle l'édifice « la sainte synagogue » et mentionne un *archisynagogus* (chef de la synagogue)[1].

Épigraphie gréco-égyptienne. — M. Miller communique des observations concernant une nouvelle copie du décret trilingue de Canope qui a été découverte par M. Maspero.

Lors du percement de l'isthme de Suez, on trouva, en 1866, à Tanis, une stèle sur laquelle était gravé en grec, en démotique, en hiéroglyphique un décret qui disait en substance : « Des prêtres, délégués par tous les temples de l'Égypte, se sont réunis dans la ville de Canope pour consacrer le souvenir des services rendus au pays par Ptolémée et Bérénice, par leur culte pour les dieux nationaux et les animaux sacrés, par une expédition en Asie qui a eu pour résultat de restituer à l'Égypte les statues enlevées par les Perses, par leur vigilance à détourner la famine en temps de disette ; — ils décrètent : 1° d'augmenter les honneurs à rendre au roi et à la reine, dieux évergètes (bienfaiteurs); 2° d'instituer une classe de prêtres des dieux évergètes, etc. »

La photographie du texte grec envoyée par M. Maspero fournit une copie plus correcte que celle qui a été publiée par M. Lepsius en 1866. La copie de Tanis offre un assez grand nombre de lettres fausses, absentes ou surabondantes; il y a des erreurs orthographiques. Tous les endroits suspects sont régulièrement écrits dans la nouvelle copie. M. Miller, après cet exposé, entre dans l'examen détaillé de ces différences, qui n'affectent pas moins de six lignes et intéressent à la fois la philologie et l'histoire.

Antiquités de l'Inde. — M. Sénart achève la lecture d'un mémoire qu'il a consacré à l'étude d'une inscription du Cambodge en caractères sanscrits, une des plus importantes de celles qu'a recueillies le capitaine Aymonier dans son exploration de la Cochinchine centrale.

On sait que le bouddhisme se divise en deux grands rameaux : l'un se développa au midi des deux grandes presqu'îles de l'Asie méridionale et possède encore aujourd'hui à Ceylan son canon, considéré comme la forme la plus pure et la plus ancienne de ce grand mouvement religieux. L'autre se développa au nord, au milieu de variations nombreuses, à travers des civilisations différentes, avec des évolutions qui le transformèrent en l'adaptant aux mœurs, aux idées, à la nature des races humaines. Le

1. Nous supprimons ici quelques détails que rend inutiles la communication de M. Renan, que nous insérons dans le présent numéro. L'envoi des dessins a d'ailleurs prouvé que M. Delattre, dans le premier et rapide examen qu'il avait fait de la mosaïque avant d'écrire à l'Académie, avait fait quelques erreurs qu'a corrigées depuis une étude plus attentive. (*Réd.*)

bouddhisme revêtit des caractères propres chez les Tibétains, les Népalais, les Chinois, les Mongols. Il y eut sur ce vaste théâtre une élaboration qui aboutit parfois à des doctrines négatives, au nihilisme le plus effréné, parfois à un mysticisme imprégné des traditions du culte de Siva, parfois, à une époque plus moderne, à des écoles de déisme, de naturalisme, etc.

La stèle recueillie par M. Aymonier date de la seconde moitié du xe siècle de notre ère, et, suivant les savantes remarques de M. Sénart, elle nous fournit des renseignements qui intéressent l'évolution du bouddhisme cambodgien ; elle nous ouvre une perspective certaine sur le caractère de cette évolution ; ce succès est pour l'explorateur du Cambodge un encouragement qu'il faut mettre en lumière à l'honneur de M. Aymonier[1].

M. Wallon, secrétaire perpétuel, en l'absence de M. L. Delisle, parti pour Londres afin de s'occuper des manuscrits français existant dans la collection Ashburnham, signale le dépôt sur le bureau du tirage à part du Mémoire publié par le *Temps* ; cette publication, dit-il, a été un véritable service rendu à la science, au pays, à la vérité.

SÉANCE DU 16 MARS.

Archéologie orientale. — M. de Vogüé a reçu du prince Lazareff les estampages et les photographies de la fameuse inscription bilingue (en grec et en palmyrénien) découverte par lui, l'an dernier, dans les ruines de Palmyre. Ce monument précieux, dont nous avons déjà indiqué le sens et la valeur, se trouve dès l'abord éclairci d'une manière très heureuse par les estampages. Une ligne qui n'avait pu être déchiffrée devient claire : on y lit la taxe pour les charrettes de marchandises (appelées d'un terme barbare, *karrikos*) ; elles sont évaluées à quatre charges de chameau. M. de Vogüé promet à l'Académie de lui communiquer prochainement un travail sur l'inscription palmyrénienne.

Antiquités de la Chine. — M. Saint-Martin a adressé à l'Institut un mémoire dans lequel il avance que les caractères chinois connus sous le nom de « trigrammes des Koua » sont des notations musicales. Ces signes forment soixante-quatre combinaisons. Le marquis d'Hervey de Saint-Denys rend compte à l'Académie des opinions, entièrement conjecturales pour le moment, émises par l'auteur du mémoire ; il expose l'état de nos connaissances sur l'histoire des notations musicales chez les Chinois et montre que nous ne possédons rien de certain au delà du IIe siècle avant notre ère. Les trigrammes mystérieux des Koua remontent beaucoup plus haut, et leur antiquité se perd dans une civilisation mythique. Quoi qu'il en

1. Nous insérons, dans ce numéro, un extrait du mémoire de M. Sénart, le résumé qu'il en a lu à la séance trimestrielle des cinq Académies. (*Réd.*)

soit, la conjecture de M. Saint-Martin pourrait plus tard se vérifier, le jour où de nouveaux documents nous seraient révélés; présentement, elle ne s'appuie sur aucune certitude ; toutefois, elle n'a rien d'impossible ou même d'improbable.

Céramique archaïque des Grecs. — M. Albert Dumont communique à l'Académie une étude sur les vases très anciens du type d'Athènes et du style géométrique pur. Les vases de cette catégorie sont peu nombreux jusqu'à ce jour : on en compte environ 200 exemplaires. Ils ont été généralement fabriqués à la roue ; ils sont protégés à l'extérieur, parfois à l'intérieur, par une couverte. Leurs formes sont variées : on y rencontre l'amphore, la coupe, l'œnochoé primitif, des vases à pied avec panse ovoïde et col allongé, etc., etc. Les ornements constituent le plus souvent des zones courant autour des récipients; ce sont des lignes horizontales, des losanges, des cercles, des méandres, des croix, des triangles, des chevrons, des étoiles, des rubans en S, etc., disposés presque toujours avec goût. Cette décoration diffère très sensiblement de celle des vases de Santorin; elle se rapproche par certains points de celle des vases de Mycènes, de Spata, d'Hissarlik, tout en conservant son caractère propre.

On a soutenu en Allemagne l'opinion suivant laquelle ces objets remonteraient à une époque très reculée où les populations ariennes de la Grèce, de l'Asie Mineure et des îles n'avaient encore subi dans leurs arts aucune influence venue de l'Orient sémitique ou des bords du Nil. Nous aurions dans ces vases des produits directs de la fabrication arienne, produits venus peut-être de l'Asie centrale et qui se seraient alors répandus jusque dans la Scandinavie, dans toute la vallée du Danube et par delà les Alpes.

M. Alb. Dumont combat cette théorie émise, puis atténuée, notamment par M. Conze. Il est impossible, dit-il, dans l'état de nos connaissances, d'affirmer avec certitude l'absence complète de l'influence orientale dans les vases du style géométrique pur au type d'Athènes.

Les dernières découvertes de M. de Sarzec dans la basse vallée du Tigre et de l'Euphrate sont de nature à affaiblir encore l'hypothèse déjà fort ébranlée de M. Conze. S'il est difficile de ne pas accorder à l'influence phénicienne une part dans la fabrication et l'ornementation des vases de Mycènes, il ne l'est pas moins de repousser absolument cette même influence en ce qui concerne les vases en question, évidemment apparentés aux premiers. D'ailleurs, les quelques renseignements que nous possédons sur la céramique d'origine sémitique, renseignements qu'il sera possible et qu'il est fort désirable d'étendre par des recherches persévérantes, autorisent déjà à adopter l'opinion qui admet l'influence phénicienne et celle de l'Assyrie.

Il y a eu un long comité secret consacré à l'affaire des Arènes. L'Académie n'a pas reçu de lettre officielle de la préfecture de la Seine. On

s'est occupé des restes qui peuvent subsister dans les terrains non encore fouillés ; on a adopté un plan de recherches et de sondages pour le cas où des membres de l'Académie seraient invités à suivre les travaux de terrassement.

SÉANCE DU 23 MARS.

Les Arènes. — Le préfet de la Seine écrit à l'Académie pour lui annoncer que le conseil municipal désirerait voir les travaux de terrassement dans le voisinage de la rue Monge exécutés sous le contrôle de l'Institut. L'Académie délègue en conséquence M. P. Ch. Robert, membre de la commission spécialement chargée de ce qui concerne l'affaire des Arènes, afin de suivre les fouilles et d'en faire exécuter de nouvelles, au besoin ; M. Alex. Bertrand est nommé membre de la commission et adjoint à M. Robert.

Lundi, MM. de Vogüé et Robert se sont rendus à la rue Monge et ont visité les chantiers ; ils ont constaté le peu d'avancement des travaux. Il faut attendre encore avant d'entreprendre les investigations qui feront connaître s'il existe quelques restes inconnus des arènes de Lutèce.

Découvertes archéologiques à Rome. — Le directeur de l'École française de Rome, M. Edmond Le Blant, rend compte de plusieurs découvertes récemment faites dans cette capitale.

M. Henzen vient de communiquer à l'Institut archéologique un nouveau fragment des Actes des Frères arvales, appartenant à l'an 115. Ils consistent en deux débris trouvés dans une vigne située en face de Saint-Laurent-hors-les-Murs. L'un d'eux, complété par des conjectures, donne ces mots : « Statilius *Cassius* Taurinus sacrifium deæ *Diæ cum* collegis indixit. » Les caractères en italiques sont les seuls qui subsistent. On voit que, dans la restitution, une large place est faite à l'hypothèse. Il s'agit de la date d'un sacrifice à la déesse, *dea Dia*, fixée, de concert avec ses collègues, par un certain Cassius, sans doute chef (*magister*) du collège des Frères arvales.

On a trouvé une cornaline gravée. La gravure représente une femme debout et voilée à la façon des matrones romaines. Autour de la figure est une légende en caractères grecs (*psyché Magnas emis mitros*) qui signifie : « Ame de Magna, ma mère. » Les représentations de l'âme ont revêtu chez les anciens des formes diverses, parmi lesquelles on doit citer la petite figure ailée peinte si souvent sur les lécythes blancs. Ainsi qu'un certain nombre de sculptures chrétiennes et quelques monuments païens, la cornaline en question nous fait voir que l'âme a été aussi représentée sous les traits de la personne défunte.

Sur l'Esquilin, à la place Victor-Emmanuel, on a trouvé des cavités creusées aux temps les plus anciens dans le tuf volcanique. L'une d'elles contenait un coffret funéraire ayant la forme d'une cabane et une *olla*

cinéraire renfermant un anneau d'or de la fabrication la plus primitive : c'est une feuille de métal de forme irrégulière et simplement repliée sur elle-même.

M. de Rossi, ayant ouvert une fouille dans une catacombe de la *via Tiburtina*, a reconnu dans cet endroit la catacombe de saint Hippolyte décrite par le poète Prudence. C'est une inscription gravée sur la paroi de la crypte qui a renseigné l'éminent archéologue. L'inscription prie le saint de ne pas oublier un tel, pauvre pécheur. Les investigations vont continuer.

La mosaïque d'Hammam-Lif. — A quinze kilomètres de Tunis, à quelques mètres du rivage de la mer, le capitaine de Prudhomme a découvert les substructions d'une maison qui servait au IVe siècle de lieu de réunion à une communauté religieuse. La plus grande pièce, longue de 9 mètres, large de 4, conservait encore presque entier son pavage en mosaïque. M. de Prudhomme adresse à l'Académie le plan des substructions et des dessins représentant cette mosaïque, ainsi que deux autres moins importantes. La première est formée d'un encadrement renfermant quatre parties : deux latérales, deux centrales. Les parties latérales nous montrent une sorte de treillis où sont figurés des fleurs, des oiseaux, des corbeilles remplies de fruits. La partie centrale inférieure représente une fontaine aux eaux jaillissantes ; sur les bords de la vasque, deux paons sont posés et se désaltèrent. La partie centrale supérieure est à moitié détruite ; ce qui subsiste nous montre deux poissons superposés ; en face de l'un des poissons est un objet rond, marqué de lignes transversales et rappelant la forme d'un pain.

Une inscription en latin barbare, dont la forme des lettres semble indiquer la fin du IVe siècle, et qui a été déjà signalée et copiée par le P. Delattre, a fourni à M. Ern. Renan le sujet de très intéressantes explications.

Il y est question d'une femme, Julia ou Juliana, qui se proclame « servante » du Seigneur et qui « pour son salut » a fait, de ses deniers, fabriquer le pavage en mosaïque de l'édifice, qu'elle nomme « la sainte synagogue ». Des candélabres à sept branches, tels qu'on les rencontre sur les monuments religieux des juifs, en souvenir du fameux chandelier d'or du Temple, et qui, parfois aussi, suivant la remarque de M. Maury, existent sur les monuments chrétiens de la primitive Église, accostent l'inscription.

Il y a ici un singulier mélange d'emblèmes et d'inscriptions, dont une partie semble appartenir exclusivement au judaïsme, une autre partie au christianisme. La figure du chandelier, l'expression de « synagogue » et, dans une autre inscription, le titre d'*archisynagogus*, donné sans doute au chef de la communauté, semblent des indices de judaïsme. D'autre part, la locution « pour son salut », la présence surtout du poisson et du pain, indiqueraient une origine chrétienne. M. Renan croit que le monument est juif.

La seconde inscription nomme Astérius, fils de Rusticus, l'*archisynagogus*, comme ayant fait paver en mosaïque une partie du portique. La troisième, placée dans une sorte d'alcôve ou de placard, divise en deux l'espace du réduit, et est reproduite deux fois d'une manière à peu près identique. Elle porte à droite et à gauche : « Instruments de ton serviteur N.... » Que sont ces instruments? M. Renan se borne à poser la question en faisant remarquer que si, dans la langue vulgaire, ils désignent des ustensiles, un mobilier, ils ont, dans la langue ecclésiastique de cette époque, désigné les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament.

M. Ravaisson prend acte des emblèmes et des déclarations que présente le monument. Ainsi, voilà une communauté juive dont les membres sont préoccupés de leur salut; ils font représenter sur cette mosaïque tous les symboles gracieux (fleurs parfumées, eaux rafraîchissantes, fruits délicieux) qui, dans la langue artistique, traduisent les félicités paradisiaques; ils croient donc à l'immortalité de l'âme et à la vie future ; ils ont sur cette vie des notions analogues à celles qu'on trouve chez tous les peuples de l'antiquité, surtout chez les chrétiens.

M. Renan répond que certainement, à cette époque, les croyances populaires des juifs relativement à la vie future étaient à peu près les mêmes que celles des chrétiens.

SÉANCE DU 30 MARS.

L'emplacement de Zama est une question de géographie comparée qui n'avait point encore reçu de solution définitive. Une découverte récente, faite en Tunisie, vient apporter au problème une donnée de grande valeur. M. de Belenet, officier du 78e, détaché à la mission topographique, écrit à l'Académie pour lui décrire les ruines qu'il a visitées au point nommé Si-Hamor-Djididi. Entre autres antiquités, il a remarqué un fragment de bas-relief représentant trois personnages, et une inscription latine dont il envoie la photographie. Ne pouvant séjourner le temps nécessaire à des investigations approfondies, M. de Belenet indiqua à M. Detaille l'emplacement des ruines, afin qu'il pût estamper les incriptions. En effet, en même temps que la lettre et les photographies de M. de Belenet parvenaient à l'Académie, M. Ernest Desjardins recevait de M. Detaille l'estampage d'une inscription latine qui nomme Zama, alors colonie romaine. Elle est du temps de Tétricus et un peu antérieure à Dioclétien. C'est une dédicace à Pluton, qu'elle qualifie « Grand Roi ». Il est bien difficile d'admettre que la pierre ait été apportée en ce lieu. Si-Hamor-Djididi correspondait donc à l'emplacement de la ville célèbre, théâtre de la lutte entre Hannibal et Scipion. Les ruines en question sont situées à peu de distance de la voie romaine d'Hadrumète à Cirta (Constantine) et à cent cinquante kilomètres environ de cette première ville. Reste à concilier cette donnée nouvelle avec les assertions, plus ou moins discordantes, il est vrai, des auteurs anciens.

La roche Tarpéienne du Capitole de Vesontio (Besançon). — Dès 1868, M. Castan avait démontré que les mots *Capitolium* et *monticulus Capitolii*, qui se trouvent dans un rituel et dans quelques chartes concernant Besançon, se rapportent à une terrasse artificielle, autour de laquelle les sondages rencontrent des débris de marbres qui ne peuvent provenir que d'un somptueux édifice gallo-romain.

Cette terrasse vient d'être explorée et l'on a acquis la certitude qu'elle n'englobait pas les restes du temple capitolin, mais qu'elle était le piédestal de cet édifice, c'est-à-dire une sorte de roche Tarpéienne factice, occupant le centre même de la partie plane de la presqu'île de Vesontio. M. Castan explique la construction de cette roche en rappelant que les Capitoles provinciaux n'existaient guère que dans les colonies romaines. Or Vesontio n'eut la qualité coloniale que vers le milieu du deuxième siècle; dès lors, les nouveaux habitants, les colons, avaient dû compter avec l'ancienne population, qui, elle, disposait sans doute de la roche naturelle où se trouve encore aujourd'hui la citadelle de Besançon.

Des dessins de M. l'architecte Ducas, directeur de la fouille narrée par M. Castan, ont mis sous les yeux de l'Académie le plan et les quelques vestiges qui survivent du Capitole de Vesontio.

Les Arènes de Paris. — Les travaux n'ont encore fait découvrir que quelques amorces de vieux murs qui semblent appartenir au théâtre de l'époque romaine; il faut attendre avant de se prononcer sur la valeur des restes qui peuvent être sous terre.

M. Edm. Le Blant écrit de Rome pour annoncer la découverte à Tivoli d'une table de marbre longue de près de 2 mètres, sur la tranche de laquelle on lit une dédicace à Hercule. On est fort embarrassé pour déterminer l'usage de cette table. Une conjecture assez vraisemblable en fait un objet destiné à supporter les étalons officiels et publics des mesures. Quatre trous, assez irréguliers d'ailleurs, qui sont creusés dans la table, semblent avoir reçu ces étalons.

M. Clermont-Ganneau continue la lecture de son mémoire sur l'origine des « lettres doubles » de l'alphabet grec.

SÉANCE DU 6 AVRIL.

Antiquités parisiennes. — Au numéro 18 de la rue des Fossés-Saint-Jacques, sur l'emplacement de l'enceinte de Philippe-Auguste, on a trouvé à 4 mètres de profondeur une statue ancienne, dont la photographie est mise sous les yeux de l'Académie par M. l'abbé Bernard. Le travail, bien qu'assez soigné, est de basse époque, confinant à la période de l'art byzantin. La sculpture représente un adolescent, adossé contre un pilier; sur sa tête est posé un lourd chapiteau orné de feuilles de vigne et de grappes de raisin. Les cheveux sont bouclés; sur l'épaule s'agrafe un

pallium rejeté en arrière. La main droite manque; tout un côté de la figure, du torse et de l'abdomen a subi de profondes éraflures. Au-dessus de la cheville, M. l'abbé Bernard signale les restes d'un cercle saillant qu'il prend pour un ornement et qui pourraient bien indiquer le bourrelet formé par la chaussure. M. Bernard voit dans cette statue un Bacchus; il pense que le morceau a dû servir de support, de cariatide, pour un autel du dieu.

M. L. Heuzey fait remarquer qu'on n'a point d'exemple de statue de dieu servant de support à son autel; il ajoute que le style des rinceaux du chapiteau est à peine antique et rappelle l'art byzantin. M. Deloche dit que rien n'indique dans le personnage une divinité.

La statue mesure environ soixante centimètres de haut sur vingt-huit cedtimètres de large.

Cachets orientaux. — M. J. Oppert présente deux monuments très curieux : ce sont des cylindres ayant appartenu à des Phéniciens. Les caractères qu'ils portent sont cunéiformes; mais ces lettres expriment des mots phéniciens. Les cylindres sont en lapis-lazuli; on les a trouvés dans une tombe en Égypte. Ils appartiennent aujourd'hui à M. le comte Tyeskiewicz. Le père et le fils, nommés Addum et Annipi, ont fait graver ces deux cachets par un artiste égyptien. Sur l'un on lit : « Addum, le Sidonien, cachet personnel »; sur l'autre : « Annipi, fils d'Addum ». Les signes sont tracés par une main qui, évidemment, n'était pas assyrienne; ils sont fautifs. Le mot « Sidonien » est écrit avec la forme phénicienne. Le mot que M. Oppert traduit par « personnel » n'est pas assyrien, mais il peut s'expliquer par l'hébreu. Nous avons donc ici une imitation, faite à l'étranger, des cylindres babyloniens, par des personnes qu'un assez long séjour rattachait peut-être aux vallées de l'Euphrate et du Tigre.

L'inscription de Zama a été étudiée par M. Ch. Tissot, qui adresse à l'Académie un mémoire à cette occasion. Dans la première partie, l'auteur s'applique à la lecture de l'inscription et propose des corrections (*Præsuvius, — Præfectus juridicundo, — ob honorem*) qui doivent etre admises. Il explique le sens du mot *taxatio* : ce terme désigne la somme que le nouveau flamine ajoutait bénévolement à celle que les règles et l'usage lui imposaient, sous le nom de *summa legitima*, à son entrée en fonctions. Ainsi, en admettant, ce qui semble exact, que la *summa legitima* du flaminat dans les cités d'Afrique fût de 12,000 sesterces, C. Egnatius, en y ajoutant 4,000 sesterces, l'augmentait du tiers.

Dans la seconde partie, M. Tissot, qui admet que l'inscription fixe d'une manière certaine l'emplacement de Zama au lieu dit : Si-Hamor-Djedidi, aborde le difficile problème résultant de cette identification. En effet, les indications de la Table de Peutinger (laquelle toutefois n'est pas infaillible) donnent un écart de soixante-quinze milles entre l'emplacement attribué à Zama et Si-Hamor-Djedidi.

M. Wallon communique une lettre du marquis de Lorne, gouverneur général du Canada, invitant l'Institut à se faire représenter à la deuxième session de la « Société royale » qui se tiendra à Ottawa. M. Wailly fait remarquer ce que cette invitation a de touchant pour la France, et demande que la réponse du secrétaire perpétuel exprime la vive satisfaction que l'Académie en a éprouvée.

M. L. Benloew commence la lecture d'un mémoire de philologie et d'ethnographie dans lequel il signale en Asie Mineure, aux environs de l'antique Trébizonde, l'existence de huit villes dont les noms se terminent en *andar*, désinence identique à un vocable de la langue très antique des Albanais.

SÉANCE DU 13 AVRIL.

Legs. — La correspondance contient une lettre de M. Flury-Hérard, exécuteur testamentaire de M. Garnier, ancien consul de France à Shang-Haï, dont les journaux ont récemment annoncé la mort. Le testament de M. Garnier a été ouvert; voici ses principales clauses : le testateur laisse à son ancien collègue et ami M. de Valbezen la totalité de l'usufruit de sa fortune; à la mort de M. de Valbezen, cette fortune, évaluée à une vingtaine de mille francs de rente, appartiendra à l'Académie des inscriptions, à charge pour cette compagnie d'envoyer des missions scientifiques dans l'Afrique centrale et dans la haute Asie.

La générosité de M. Garnier mettra, comme on voit, à la disposition de l'Académie une somme annuelle d'une importance au moins égale à celle du grand prix décerné tous les ans par l'Institut.

Découvertes en Égypte. — M. Miller a reçu de notre compatriote M. G. Maspero le texte de plusieurs inscriptions grecques sur lesquelles il présente à l'Académie des renseignements et des observations. L'une d'elles, malheureusement incomplète, est gravée sur un tronçon de colonne de granit noir, qui paraît avoir servi de support à un autel. M. Miller la déclare très importante et se réserve de la publier prochainement. Elle jette un jour nouveau sur une partie de la civilisation égyptienne; elle renferme des particularités curieuses sur les mœurs des habitants de la vallée du Nil, sur les rapports des deux sexes qu'elle règle, sur les avortements, etc. M. Miller estime que ce serait une véritable conquête pour la science si M. Maspero parvenait à retrouver le fragment de colonne qui porte la partie de l'inscription qui manque et qui représente peut-être la moitié du texte complet.

La mosaïque d'Hammam-Lif. — M. Renan a reçu de M. de Prudhomme un dessin-calque colorié de l'inscription d'Hammam-Lif. Il n'y a rien à changer à la copie envoyée d'abord par le P. Delattre, en ce qui regarde le texte; mais, en ce qui touche les représentations qui accompagnent

le chandelier, que le P. Delattre avait prises pour un *alpha* et un *oméga*, le dessin montre très clairement que ce sont des symboles empruntés au rituel judaïque. L'un d'eux est le cédrat (*éthrog*), l'autre une corne ou une trompette. Ces symboles se voient sur les monuments aussi bien que sur les monnaies des juifs, avec d'autres, tels que le couteau et le *lulab*. Ce dernier consiste en un rameau pareil à celui que porte chez nous le prêtre officiant à la fête des Rameaux. L'inscription, ajoute M. Renan, devait se trouver devant le *béma*, c'est-à-dire l'estrade où se tenait le chef de la synagogue, et sans doute les *instrumenta* dont il s'agit dans une autre inscription sont les rouleaux de la Loi.

M. de Wailly conteste un point important de la lecture de l'inscription proposée par M. Renan. Le texte, qui est en latin barbare, porte : *de suo propium teselavit* (a fait de ses deniers paver en mosaïque...). D'après cette interprétation, qui est celle de M. de Wailly, *propium* est pour *proprio*, et il faut chercher dans les premiers mots de l'inscription (la sainte synagogue) le régime du verbe *tessellavit* (a fait paver la sainte synagogue). M. Renan cherche au contraire ce régime dans le mot *propium*, abréviation, selon lui, du vocable *propitiatorium*, et il se fonde pour cela sur la construction de la phrase d'une troisième inscription (*partem portici tessellavit*). M. de Wailly répond que l'abréviation supposée est inadmissible et contraire à toutes les règles ; on aurait au moins écrit *propit*.

M. Derenbourg dit que, sur une ancienne bible juive illustrée de dessins, on voit des poissons parmi les ornements. Il ajoute que le mot *Naron*, qui semble une épithète de la synagogue, ne désigne pas nécessairement le lieu; c'est un usage constant parmi les israélites de donner à leurs synagogues des noms qui indiquent l'origine des membres de la communauté.

Antiquités africaines. — M. Letaille envoie l'estampage d'une inscription latine recueillie à sept kilomètres de Zama. Elle fixe l'emplacement à Aïn-Lemsa d'une ville antique, *Limissa*, emplacement resté jusqu'à ce jour indéterminé.

L'inscription, très facile à lire, porte que « les habitants de Limissa, conformément au décret des décurions et par souscription publique, ont dédié ce monument, Julius Perpétuus et Saturninus, fils de Masop, étant suffètes. L'architecte a été Faustus, fils de Maximus. »

Non loin de là, à Maktar, on a trouvé une très curieuse inscription en vers, d'une époque qu'on n'a pas encore déterminée. L'écriture en est presque cursive. C'est un moissonneur qui raconte sa vie. Le texte, dont le déchiffrement n'est pas encore achevé, ne porte pas de trace de christianisme.

M. Ch. Robert dépose sur le bureau, de la part de M. Védrènes, médecin en chef de l'armée de Tunisie, les estampages de neuf inscriptions recueillies dans ce pays.

Les musées de Bordeaux. — La mairie de Bordeaux a annoncé l'intention de transporter hors de l'enceinte de la ville, à trois kilomètres du centre, les deux musées justement célèbres qui renferment des antiquités remarquables et de nombreux monuments épigraphiques de premier ordre. M. Charles Robert, qui a eu la bonne fortune de publier quelques-uns de ces monuments, et qui est par conséquent en mesure d'apprécier l'importance de la collection, a mis sous les yeux de l'Académie une lettre fort complète et fort concluante dans laquelle le président de la Société archéologique de la Gironde, M. Reynold Dezeimeris, signale le danger d'un déplacement pour des pierres qui s'effritent et l'inconvénient d'éloigner les travailleurs de si importants souvenirs du passé.

Antiquités de Rome. — M. Le Blant, directeur de l'École française de Rome, donne les nouvelles suivantes : Devant l'église Saint-Louis-des-Français, on a mis au jour le fût d'une belle colonne cannelée de marbre blanc : c'est un débris des thermes de Néron. M. de Rossi a trouvé l'entrée de la catacombe de Saint-Hippolyte : elle est entre deux demi-colonnes peintes; le seuil est profondément usé par les pieds des visiteurs. M. Le Blant signale dans cette crypte l'épitaphe d'un certain *Milarus lector*. La catacombe appartenait à la circonscription de l'église de Sainte-Pudentienne. Dans un antique cimetière, connu sous la dénomination *Ad duas lauros* (les deux lauriers), on a recueilli un verre d'origine juive avec peintures. Le temple du Jérusalem y est représenté sous l'aspect d'un édifice tétrastyle. Parmi les symboles, on remarque le *lulab*. La présence d'un verre juif dans un cimetière chrétien n'a rien d'inexplicable : les parents, pour reconnaître la place d'une sépulture, fixaient dans le tuf n'importe quel objet.

Les terrassements opérés pour la construction d'un fort à quatre kilomètres de Rome ont fait découvrir une partie de l'enceinte d'une cité très antique : *Antennæ*.

SÉANCE DU 20 AVRIL.

Antiquités africaines. — M. Perrot communique une lettre de M. de La Blanchère, attaché à l'École supérieure des lettres à Alger, faisant connaître la découverte d'inscriptions latines à Sidi-Brahim, sur la côte entre Cherchell et Tenès. Cette localité, où jusqu'ici les archéologues n'avaient rien trouvé, correspond à l'ancienne ville romaine de Gunugus. Les textes exhumés sont encore peu nombreux et peu significatifs, mais les fouilles vont être continuées et on a bon espoir qu'elles seront fructueuses.

Le compagnon de M. Letaille dans ses explorations archéologiques, M. Albert Caudelier, est de retour à Paris, et assiste à la séance.

M. Desjardins reprend l'analyse rapide du mémoire de M. Ch. Tissot, communiqué en partie dans la séance du 6 avril. Parmi les monuments

étudiés, il cite plusieurs inscriptions. Une d'entre elles a été recueillie à El-Lès, par M. Poinsot : c'est la dédicace d'un *ex voto* à Livie, femme d'Auguste, qualifiée du titre divin de Junon, sous le proconsulat de L. Passiénus Rufus, gouverneur de l'Afrique, par Cn. Cornélius Rufus et sa femme Maria Galla ; l'autre, recueillie par le même explorateur au Ksour-Abd-el-Melek, qui fixe l'emplacement de l'ancienne ville d'Uzappa, est l'inscription placée au frontispice d'un temple (*Genio civitatis Uzappæ Augusto sacrum*... « Consacré au Génie Auguste de la ville d'Uzappa »). Enfin, dans la troisième partie du rapport, M. Tissot aborde la lecture et l'interprétation d'une très curieuse inscription funéraire, trouvée à Maktar.

L'écriture offre un type tenant à la fois de l'onciale employée aux débuts du moyen âge et de la cursive des monuments de Pompéi. M. Delisle, dont la science paléographique est si étendue, n'ose pas se prononcer sur l'époque à laquelle il faut rapporter le monument. Tout ce qu'on peut dire de certain à cet égard, c'est qu'il se rapporte à la période de la domination romaine en Afrique, et que le personnage dont il y est question ne paraît pas chrétien. Le déchiffrement du texte offre des difficultés, qui n'ont pas encore été toutes résolues; la lecture donnée n'est donc pas définitive ; on espère que la photographie qui va être exécutée sur les estampages permettra de mieux saisir certains linéaments restés douteux.

L'épitaphe dont il s'agit est rédigée en vers et raconte la vie du défunt pour en faire l'éloge. Les distiques sont parfois d'une facture incorrecte, et les solécismes ne manquent pas dans ce morceau, composé sans doute par un demi-lettré barbare. Elle fait parler le défunt lui-même. Simple journalier, employé aux moissons, il s'est fait remarquer par son ardeur au travail. Durant douze années, sous un soleil dévorant, il a mené ce dur labeur (*bis senas messes rabido sub sole totondi*) ; puis il est devenu contre-maître et a conduit au travail une troupe robuste. D'ouvrier il est devenu fermier (*cultor*); il a conquis l'aisance et la fortune. Enfin, l'ancien moissonneur, entouré de l'estime publique, à la tête d'une nombreuse famille, a été admis dans l'assemblée des notables (décurions); il a siégé dans la curie ; il a été *quinquennal*. Le récit se termine par une leçon de morale : « Apprenez par là, mortels, à vivre sans reproche, afin d'être sans peur en face de la mort. »

M. G. Perrot communique une étude sur l'art de l'Égypte et celui de l'Assyrie ; il s'applique à déterminer leurs différences et leurs rapports; il examine dans quelle mesure ils ont créé les éléments qui ont servi à la Grèce.

C'est un fragment emprunté au deuxième volume de l'importante publication entreprise par MM. Perrot et Chipiez sur l'*Histoire de l'art dans l'antiquité* (chez Hachette). Ce deuxième volume est sur le point de paraître.

M. Michel Bréal lit une note dans laquelle il met en relief les effets et la force du mécanisme grammatical pour la transformation de certains mots ; il cite comme exemples de ce phénomène : *Consul*, *Felix*, *Omnis*, etc.

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

PRÉSIDENCE DE M. G. DUPLESSIS.

SÉANCE DU 7 MARS.

Sont nommés associés correspondants : à Nancy, M. Léon Germain ; à Montbéliard, M. Clément Duvernoy ; à Cork (Irlande), M. Bunnell Lewis.

M. de Villefosse présente à la Société les photographies d'un bras antique en bronze doré trouvé à Reims et appartenant aujourd'hui à M. Morel ; il passe en revue les ouvrages similaires.

M. Mowat signale trois nouveaux cachets d'oculistes romains, trouvés (d'après le dire du marchand), le premier à Clermont-Ferrand, le second à Contines (Tarn-et-Garonne), le troisième à Rouen.

M. de Vogüé communique les photographies d'un vase de bronze appartenant à M. le comte Wilgek, de Vienne (Autriche). Ce vase, de grande dimension, est recouvert d'une ornementation fine qui paraît exécutée au repoussé et au pointillé. La physionomie générale de ce monument rappelle celle des disques de bronze conservés au musée de Pérouse et d'autres ouvrages analogues dont la série, chaque jour plus nombreuse, a été désignée par Conestabile sous le nom d'italique primitive.

M. Prost lit une notice sur les thermes de Telting (ancien département de la Moselle) ; on y a notamment découvert, dans les dernières années, de belles mosaïques à éléments géométriques.

M. Schlumberger communique un travail de M. Sorlin-Dorigny sur plusieurs statuettes barbares en plomb et deux plaques d'or estampées de l'époque byzantine récemment acquises par le musée impérial ottoman de Tchinly-Kiosk.

Sur la proposition d'un de ses membres, la Société décide qu'une nouvelle démarche sera faite auprès de M. le président du conseil municipal pour protester contre la destruction des arènes de la rue Monge.

SÉANCE DU 14 MARS.

M. Guillaume, architecte du Louvre, annonce que les fouilles de la salle des Cariatides ont été continuées dans la partie sud, appelée ordinairement la chapelle. On y a découvert deux fragments offrant un intérêt particulier : l'un est orné d'une tête en bas-relief, analogue à celle des culs-de-lampe de la grande salle, et de feuilles semblables à celles des chapiteaux des piliers ; l'autre montre un ange tenant un écu sur lequel se trouvent des armoiries assez frustes. On a rencontré en outre quelques carreaux en terre émaillée du xive siècle, ornés d'un lis, d'une rosace et d'un lion héraldique.

M. Schmitter communique la photographie d'un petit torse nu de femme récemment découvert en Algérie, près de Cherchell, dans la propriété Aptel, qui occupe l'emplacement d'une luxueuse habitation romaine.

M. de Villefosse signale une intéressante plaque de bronze, découverte il y a quelques mois sur le territoire de Reims et dont un dessin lui a été envoyé par M. Maxe-Verly. Cette plaque provient du revêtement d'un coffret en bois. La décoration, très simple, a été exécutée au repoussé ; elle se compose de globules de différentes grosseurs imitant des têtes de clous Au centre d'un triple encadrement rectangulaire on a gravé au pointillé les mots VTERE FELIX, formule dont on connaît un assez grand nombre d'exemples.

SÉANCE DU 21 MARS.

M. Roman, au sujet de la communication faite dans la précédente séance par M. Guillaume, annonce que l'écusson découvert dans les fouilles du Louvre contient les armoiries de Marguerite de Bourgogne, épouse du dauphin Louis, fils de Charles VI. Cette princesse porta ces armoiries depuis son premier mariage en 1404 jusqu'à son second mariage en 1423.

M. Rayet lit un chapitre d'un ouvrage qu'il prépare sur la *Topographie d'Athènes*. Ce chapitre concerne la statue de Zeus Eleuthérios et le portique dédié au dieu et qui s'élevait derrière la statue en bordure sur le côté occidental de l'agora. Ce portique était décoré de célèbres peintures murales d'Euphranor; la première composition représentait les douze dieux; la seconde, Thésée, la Démocratie et le Peuple; la troisième enfin, qui se développait sur toute la longueur du mur de fond, reproduisait la bataille de Mantinée.

M. l'abbé Thédenat communique, de la part de M. Maxe-Verly, l'estampage d'une inscription inédite trouvée à Graud (Vosges) et conservée au musée d Epinal.

M. de Villefosse communique le texte de plusieurs inscriptions inédites : 1° une inscription découverte par M. Schmitter, receveur des douanes à Cherchell, province d'Alger, et débutant par les mots IN HIS PRÆDIIS ;

2° une nouvelle borne milliaire découverte sur la voie romaine de Portus Magnus à Cæsarea, par M. Demaegh ; cette borne appartient à l'année 216 ; 3° plusieurs inscriptions funéraires trouvées à Nîmes et qui lui ont été adressées par M. Alfred de Surville.

SÉANCE DU 28 MARS.

M. Courajod lit une notice sur un bronze du cabinet des antiques de Vienne (Autriche), représentant Bellérophon arrêtant Pégase. Se fondant sur un passage de l'Anonyme de Morelli, il identifie cette sculpture à celle qui se trouvait, au XVIe siècle, à Padoue, chez messire Alexandre Capella, et qui est désignée comme un ouvrage de Bertoldo, l'élève de Donatello et le conservateur des collections des Médicis.

M. Palustre présente la photographie d'un buste d'homme en marbre, conservé au château d'Ussé (Indre-et-Loire). Ce buste, d'origine italienne, paraît avoir été exécuté à Florence vers l'an 1500. On en trouve la trace dans les inventaires du château de Saint-Mandé, récemment publiés par M. Bonaffé, dans un volume sur *le Surintendant Fouquet*. Il aura été acquis par Louis de Valentinay, gendre de Vauban et seigneur d'Ussé, en même temps que les sarcophages égyptiens depuis entrés au Louvre.

M. Le Breton communique de nouveaux détails sur les peintures récemment découvertes à Gisors.

M. Nicaise fait connaître les résultats des fouilles entreprises à Reims en 1880, 1881.

SÉANCE DU 4 AVRIL.

M. Alfred Ramé, conseiller à la cour d'appel, vice-président du comité des travaux historiques, est nommé membre résidant en remplacement de M. Le Blant, nommé membre honoraire.

M. Lafaye, professeur à la Faculté d'Aix, est nommé membre correspondant.

M. de Goy signale la découverte à Creuzet, canton de Charenton (Cher), de deux sépultures mérovingiennes.

M. de Kermaingant annonce qu'il vient de découvrir dans la collection de M. de Humelstein un buste en bronze d'Henri II analogue au buste en marbre conservé au musée du Louvre.

M. Courajod, à propos de cette communication, fait remarquer que Germain Pilon exécutait les bustes des rois de France sous trois formes différentes : en terre cuite, en marbre, en bronze.

M. Maxe-Verly annonce l'acquisition par le musée de Reims d'un fragment de sculpture représentant trois têtes disposées sur la même ligne, et dont l'une, celle du centre, se rapproche beaucoup du dieu cornu dont les monuments de Reims offrent un des types les plus curieux.

SÉANCE DU 11 AVRIL.

M. Ulysse Robert donne lecture d'un mémoire de M. Clément Duvernoy sur les fouilles récemment entreprises à Mandeure.

M. l'abbé Bernard communique les résultats de ses recherches sur la statue de Bacchus trouvée dans la rue des Pavés-Saint-Jacques.

M. Guillaume rend compte de sa visite aux Arènes de la rue Monge. Les fragments, peu nombreux, trouvés jusqu'ici, proviennent de tuiles en terre cuite et de poteries communes.

M. Guillaume entretient en outre la compagnie d'une excursion qu'il vient de faire au château de Fleury, près de Melun. On remarque dans ce château, dont les plans furent, dit-on, dressés par Pierre Lescot pour Cosme Clausse, ministre de Henri II, des peintures, malheureusement fort endommagées, se rattachant à l'école de Fontainebleau. Un salon, dont la décoration a été changée à l'époque de Louis XVI, contient encore une cheminée du plus beau style renaissance, avec les armoiries de Cosme Clausse.

M. de Montaiglon fait observer que les peintures décrites par M. Guillaume sont probablement, d'après l'opinion de M. Reiset, l'œuvre de Nicolas dell'Abbate.

Le Secrétaire.

Signé : E. MUNTZ.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

—— Nous recevons de M. de Mas-Latrie la lettre suivante, relative aux découvertes de Ghiardimaou ; nous nous empressons de la publier :

« Monsieur,

En entendant l'autre jour la communication de M. Renan, à l'Académie des inscriptions, sur les inscriptions et les mosaïques découvertes par M. de Prudhomme et le P. Delattre à Hammam-el-Lif, à quinze kilomètres de Tunis, il m'est venu à la pensée une conjecture, que la lecture des savantes observations jointes par M. Delaunay au compte-rendu de cette séance donné dans le *Journal officiel* du 27 mars n'a fait que confirmer.

Nous sommes là en présence d'un nom ethnique qui a pu être prononcé et orthographié en latin par les Berbères sous les formes diverses :

NARONITANVS
GNARONITANVS
GNARITANVS
et GVNRITANVS

Cela ressort des monuments mêmes d'Hammam-el-Lif, des judicieuses remarques de M. Delaunay et des inscriptions du *Corpus* de Mommsen, concernant le lieu dit *Ad aquas Gumritanas.*

Il me semble en outre que le caractère chrétien des emblèmes qui décorent la mosaïque d'Hammam-el-Lif devient de plus en plus manifeste.

Je suis dès lors porté à croire que la population chrétienne indigène de cette ville, de cette bourgade si l'on veut, s'y maintint longtemps, bien plus longtemps qu'on le croirait, car nous la retrouvons encore au XIe siècle, ayant son église et son évêque. Plusieurs lettres du pape

Léon IX, de 1053 et années voisines nomment ce prélat *Gummitanus episcopus*, forme adoucie en Italie du *Gumritanus* berbère. Il n'allait à rien moins qu'à prétendre avoir le droit d'ordonner les autres évêques de la région et à les réunir en concile autour de lui. Mais le pape lui répond que de tels privilèges appartiennent au seul évêque de Carthage, et que celui qui portera le nom d'évêque de Carthage sera toujours le primat de toutes les églises d'Afrique. Permettez-moi de me référer à ce que j'ai dit sur ce sujet, *Recueil des traités entre les chrétiens et les Arabes au moyen âge*; *Introd.*, p. 16-17; *Documents*, p. 1-3.

Agréez, Monsieur, etc.

L. DE MAS-LATRIE. »

—— Nous lisons dans le *Moniteur du Calvados*, les renseignements complémentaires suivants touchant la découverte de Condé-sur-Noireau (voir le numéro de janvier-février, p. 123) :

« Nous avons entretenu nos lecteurs de la découverte d'objets de l'âge du bronze faite à Condé ; aujourd'hui il s'agit de *cinq haches en pierre polie* trouvées auprès de cette ville, dans un champ de la commune de Berjou.

Quatre de ces haches sont en grès verdâtre, et la cinquième en quartz blanc, veiné de rouge comme le marbre. Toutes sont parfaites de conservation ; celle en quartz est surtout fort jolie, et telle est son extrême dureté, qu'elle raye le verre aussi facilement que le ferait le diamant. Ses dimensions exiguës, et le soin, l'art plutôt, avec lequel l'ouvrier gaulois a su tailler, façonner et polir une matière aussi rebelle au travail, en ont fait un véritable bijou archéologique.

Ajoutons qu'une autre hache, en grès verdâtre, fut trouvée dans le faubourg Saint-Martin, à Condé, il y a trois ou quatre ans, lors de la construction d'un tissage mécanique.

Quelques mots encore, pour compléter la note relative à la découverte des épées et autres objets gaulois faite au Mesnil de Condé.

Examen fait du morceau de bronze, il a été reconnu qu'il avait fait partie d'un moule à haches. Deux menus fragments, qui s'adaptent à l'objet pris pour une agrafe brisée, donnent lieu de penser que ces débris appartenaient au cimier d'un casque.

En résumé, les objets recueillis se composent de cinq épées complètes, dont une en quatre morceaux, de deux tronçons de pareils glaives avec leurs poignées et leurs clous de bronze, de plusieurs bouts de lames, d'un poignard rompu à son extrémité, d'une hachette, de deux bracelets entiers et de plusieurs morceaux d'autres bracelets, du bout de *torques* ou collier, d'une pointe de lance, etc. Le tout en bronze, ainsi qu'on l'a dit.

Est-ce par suite de quelque combat que ces objets ont été abandonnés au lieu où ils ont été trouvés ? Ce n'est guère supposable, car ils auraient été dispersés çà et là, tandis qu'au contraire ils étaient rassemblés et

n'occupaient qu'un espace fort restreint de terrain, un pied environ de largeur sur deux de longueur.

D'ailleurs, ils reposaient sur le tuf, et on eût dû les trouver dans la couche d'humus s'il y avait eu combat.

Il ne peut être question non plus d'une sépulture, puisque aucun ossement ne les accompagnait. Il y aurait donc lieu de penser qu'ils avaient été cachés là. Mais à quelle fin? Voilà ce qu'il s'agit de rechercher.

On sait que des fondeurs parcouraient la Gaule pour exercer leur industrie, fondre des armes et des ustensiles de diverse nature. Durant le moyen âge, leurs successeurs, les *magnans*, ainsi qu'on les appelait, exerçaient le même métier, mais, au lieu d'armes, fondaient seulement et réparaient des instruments de cuisine. Il en est de même encore des fondeurs ou *rouleurs* de nos jours.

La Gaule, à l'âge du bronze, avait des industries variées, des marchands et des ouvriers, par conséquent.

Les fondeurs, comme maintenant, allaient de bourgade en village pour exercer leur métier, achetaient ou échangeaient les objets hors d'usage pour les mettre de nouveau au creuset. Mais, comme ils étaient chargés de leurs ustensiles, ils ne pouvaient emporter quelquefois tout leur vieux bronze, et ils le cachaient de place en place. Plus tard, en repassant dans chaque localité exploitée, ils retrouvaient les objets cachés et les utilisaient.

Quelques-unes de ces cachettes ont été retrouvées sur divers points de la France, et ne laissent subsister aucun doute à ce sujet.

Notre contrée a offert une de ces cachettes, qui fut découverte en 1878, à La Planche, dans la vallée de la Vère, auprès de Condé.

Elle comprenait des haches ou kelts, et un fragment de lame d'épée en bronze. L'ouvrier s'était livré là à son travail, ainsi que le témoignent du cuivre brut, des cendres et du charbon qui accompagnaient ces objets, et aussi des ossements d'animaux qui avaient servi à sa nourriture. Déjà, une trentaine d'années auparavant, un assez grand nombre d'objets en bronze avaient été trouvés au même lieu et appartenaient au même atelier.

Le dépôt de Condé aurait-il semblable origine? Il se pourrait, et il remonterait alors à l'âge du bronze, ou peut-être aux derniers temps de cet âge, alors que le bronze fut abandonné pour le fer.

Il est bon de remarquer que le nom de *Condé* est celtique, comme celui d'une des rivières qui le traversent, la *Druance*, et que ce nom, qui signifie confluent, fut donné à plus de cinquante localités situées, comme celle-ci, au point de jonction de deux cours d'eau.

Il est donc permis de supposer que quelque fondeur gaulois, qui exploitait la contrée où s'élevait la petite bourgade de *Kendatt* ou *Kendaith*, devenue *Condate* sous les Romains, puis Condé ensuite, aura caché les objets trouvés, pour les utiliser plus tard dans une de ses tournées

périodiques. La mort, ou quelque autre événement, l'aura sans doute empêché de donner suite à son dessein.

Ce qui, d'un autre côté, paraît confirmer cette opinion, c'est que, à l'exception des quatre épées, tous les autres objets sont brisés, ou à l'état de fragments incomplets. On ne pouvait donc les utiliser que pour la fonte seulement.

La découverte de cette cachette a surexcité au plus haut point l'imagination populaire dans la contrée, et des objets qu'elle contenait on a fait un trésor d'un prix inestimable. Ces vieux débris n'ont en réalité, pour le plus grand nombre, d'autre valeur que le prix du bronze. On comprend qu'il en serait autrement s'il s'agissait de quelque œuvre de l'art antique ; mais là il n'en est pas ainsi.

Ils n'offrent d'intérêt qu'au point de vue de l'archéologie, de l'histoire locale surtout. A ce titre, ils devaient rester et resteront à Condé, soit dans son petit musée, soit dans des collections particulières qui, plus tard, viendront accroître ce musée. »

X.

— Des fouilles pratiquées récemment par M. de la Chênelière au dolmen de la Villecar, dans la commune de Trégueux (Côtes-du-Nord), ont amené la découverte, dans l'intérieur de ce dolmen, de quatre urnes, six haches polies, deux percuteurs, un silex taillé, une rouelle en plomb, une ardoise à dessin et un fragment de poterie avec trou intentionnel.

Le même auteur signale une sépulture gallo-romaine, construite en briques, qui aurait été trouvée et détruite dans la commune de Saint-Méloir, près de Dinan.

— *Une curieuse découverte de géologie géographique à Niort.* — Me trouvant à Niort pendant les dernières fêtes de Pâques, j'appris par un de mes amis, M. Ernest Noirot, qu'une découverte des plus singulières venait d'être faite au quartier du Port, dans le voisinage d'une de ses usines, tout au commencement de la rue nouvelle qui, du pont Main, conduit à la route de Fontenay. En cet endroit, les travaux de déblayement ont mis au jour un banc d'huîtres. L'annonce de cette trouvaille piqua vivement ma curiosité, et je m'empressai d'aller voir ce qu'il en était, en compagnie de MM. Noirot et Laugaudin.

Le banc d'huîtres, car c'en est incontestablement un, d'une épaisseur assez mince et longuement continu, se voit, entre deux couches de terre de couleur foncée, l'inférieure surtout, sur le côté gauche de la nouvelle route et au-dessus de son niveau de près d'un demi-mètre. Les huîtres s'y présentent pressées les unes sur et contre les autres. Beaucoup s'effritent quand on veut les extraire ; mais il en est qu'on peut retirer intactes, avec leurs coquilles fermées et adhérentes, comme celles qu'on va ouvrir pour en manger le contenu. J'ai pu m'en procurer facilement

plusieurs exemplaires entiers bien conservés et d'une belle grandeur.

Je me permets de considérer cette découverte comme appelée à résoudre une question depuis longtemps sur le tapis.

Il est de tradition, à Niort et ailleurs, que la mer pénétrait jadis jusqu'au pied des deux collines sur lesquelles cette ville s'est élevée. On a dit et même écrit que, dans le cours du VIe siècle, elle s'en éloigna subitement pour ne plus y revenir. Alors la Sèvre, dont le cours finissait en amont des hauteurs de Saint-André, se creusa un lit, celui d'aujourd'hui, jusqu'à la baie de l'Aiguillon, laquelle ne serait que l'humble reste d'un grand golfe séparant le pays des Pictons de celui des Santons.

L'existence de cet ancien *sinus* ou golfe est mentionnée par les auteurs de l'antiquité, grecs et romains, qui ont traité de la géographie de la Gaule occidentale ; chez les uns, il est le *sinus Santonum*, golfe des Santons ; chez d'autres, il est le *sinus Duorum Corvorum*, golfe des Deux Corbeaux.

Les écrivains modernes, historiens, géographes, naturalistes, admettent sans hésiter l'existence du golfe en question à une époque relativement moderne.

Dans son intéressante et savante histoire de l'abbaye de Maillezais, M. l'abbé Lacurie, acceptant comme indubitablement prouvée l'existence passée de ce golfe, s'est étudié à en déterminer l'étendue et le circuit. Il en énumère les principaux points de démarcation dans les départements de la Vendée, des Deux-Sèvres et de la Charente-Inférieure. Selon lui, les bassins aujourd'hui inférieurs du Lay et de la Sèvre niortaise n'existaient pas autrefois, mais formaient un golfe qui s'enfonçait de plus de dix lieues dans la terre jusqu'aux environs de Fontenay et de Niort. Plusieurs îles, aujourd'hui rattachées à la terre ferme, s'élevaient au-dessus des eaux du golfe, celles, par exemple, de Maillezais et d'Elle. Les mots *sur-mer* que portent en plus de leur nom particulier certaines localités aujourd'hui enfoncées dans les terres, telles que Montreuil-sur-Mer dans les environs de Fontenay et Saint-Benoît-sur-Mer du côté de Luçon, indiquent qu'autrefois elles se trouvaient dans le voisinage des eaux maritimes.

M. Ménard, qui fut une des lumières de la Société des antiquaires de l'Ouest, accepte les idées et l'opinion de M. l'abbé Lacurie, ainsi qu'on peut s'en convaincre en lisant dans les *Bulletins* de cette Société (année 1858) son *Essai sur la topographie du pays des Pictons*.

Un des membres les plus célèbres de l'Académie des sciences, M. de Quatrefages, pose comme un fait des mieux établis l'existence de ce golfe. Voici comment il s'exprime à ce sujet à la page 344 du tome II de ses *Souvenirs d'un naturaliste* :

« La côte maritime, qui s'étend entre l'embouchure de la Sèvre et celle de la Charente, n'était pas autrefois, sous les Romains et même au moyen âge, régulière comme aujourd'hui. Elle se découpait, au con-

traire, en golfes et en promontoires. Les deux petits fleuves qui se traînent aujourd'hui vers la mer, à travers des terrains de nouvelle formation, se perdaient alors dans des estuaires profonds. Jusqu'à une époque assez rapprochée de nous, un golfe séparait le Bas-Poitou de l'Aunis; des baies secondaires s'évasaient au nord jusqu'à Luçon et à Maillezais, à l'est jusqu'à Niort, au midi jusqu'à Aigrefeuille. La Sèvre, qui se jette aujourd'hui, après un long parcours, dans la baie de l'Aiguillon, avait à peine un nom. »

Dans sa grande *Géographie*, M. Elysée Reclus dit brièvement la même chose.

Or ce qui n'était qu'une vérité présumée et une théorie scientifique devient, du fait de la découverte du banc d'huîtres du quartier du Port, une vérité matérielle désormais acquise à la science historique et géographique. Je ne saurais m'imaginer que l'esprit de doute et de critique puisse se hasarder à donner à ce banc d'huîtres une origine factice et une existence occasionnelle. Des coquilles parsemées dans le sol, même réunies en quantités plus ou moins considérables, ne prouveraient rien ; mais un banc entier et prolongé, ne présentant rien que de naturel, prouve beaucoup, surtout s'il recèle des huîtres entières. Donc, si un banc de cette sorte existe dans le sol niortais, il faut en conclure qu'il fut un temps où les eaux de la mer baignaient les environs de Niort. Il me semble que ma conclusion est indéniable et qu'on ne verra pas dans les huîtres que le banc recèle des débris de cuisine semblables à ces amas qu'on trouve sur les côtes du Danemark.

A mes yeux et à mon sens, le banc d'huîtres découvert au quartier du Port est comme une médaille qui aurait été frappée, il y a plusieurs siècles, à l'occasion de l'édification d'un monument, qu'on découvrirait longtemps après sous ses ruines et dans ses fondations, et dont elle déterminerait la date et l'origine.

Cela dit, je passe la plume à plus savants et compétents que moi, notamment à mes honorables collègues de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres.

AD. DAILLÉ.

—— Tout récemment, M. le docteur Ollivier, de Digne, a eu la bonne fortune de rencontrer une tombe celtique des plus intéressantes. La lettre suivante, que nous adresse M. René Lafaye à ce sujet, en donne une idée exacte ; nous nous faisons un véritable plaisir de la communiquer à nos lecteurs.

« Monsieur,

Je crois être agréable aux lecteurs de *la Provence artistique et pittoresque* en leur faisant connaître différents objets provenant d'une tombe celtique dont je dois la communication à l'obligeance de M. le docteur Ollivier, de Digne. Ils me semblent se recommander à la curiosité de vos

lecteurs par leur antiquité et leur importance. M. le docteur Ollivier les a acquis en janvier de cette année à Saint-André-de-Méoulle (Basses-Alpes), d'un cultivateur des environs qui venait de les découvrir. M. le docteur Ollivier possède un véritable musée d'instruments, d'outils, de parures de l'époque du bronze. Il se propose d'en faire une étude approfondie. Sans empiéter sur le terrain réservé du savant, je me contenterai de dresser un inventaire des pièces représentées ci-contre, m'en rapportant pour le surplus à la fidélité de la gravure, qui me dispensera même de les décrire.

Tous les objets sont en bronze. Ils sont recouverts d'une épaisse patine verte, sous laquelle transparaissent, avec la plus grande netteté, les dessins dont ils sont ornés. Leur état de conservation est parfait. Seule, une des grandes rondelles (fig. 11) est déchirée en un point et recousue au moyen d'un gros fil de bronze ou de cuivre simplement replié et rabattu en dessous.

N° 1. — Bout de pique : il est unique.

N° 2. — Bouton de 0,035 de diamètre : la tombe en contenait une dizaine.

N° 3. — Bouton de grosse dimension (0,085 de diamètre). Il était accompagné d'un second bouton de même forme et de même dimension.

N° 4. — Deux bracelets de diamètres différents.

N° 5. — Deux bracelets d'un diamètre un peu étroit. Ils ne pouvaient guère convenir qu'à un poignet assez mince, comme on prétend, d'après de semblables preuves, qu'il était conformé à l'âge du bronze. La tombe en contenait six.

N°s 6 et 7. — Des chaînes.

N° 8. — Un collier.

N° 9. — Instrument dont la détermination me paraît plus que difficile. C'est une plaque de cuivre roulée sur elle-même en forme de bâtonnet de 0,17 de long.

N° 10. — Quatre faucilles.

N° 11. — Rondelle convexe de 0,17 de diamètre, qui servait d'ornement à la monture du guerrier. Elle est percée de deux trous de chaque côté du point central, sans doute pour pouvoir la suspendre. La tombe contenait encore trois autres rondelles semblables.

Le n° 12 serait la pièce la plus importante. C'est évidemment un casque; la forme en est bizarre : une calotte allongée de droite et de gauche comme pour couvrir une chevelure luxuriante; elle devait s'attacher sous le menton au moyen de lanières fixées aux deux extrémités. S'il est vrai, comme le croit M. Figuier (*l'Homme primitif*), que l'on n'ait jamais rencontré de casque dans les tombeaux de l'époque du bronze, celui que nous représentons serait d'un intérêt réel.

N° 13. — Les anneaux d'un collier.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

RÉNÉ LAFAYE.

(Extrait de *la Provence artistique et pittoresque*, n° du 1er avril 1883.)

— — Dans les fouilles entreprises à Athènes, par la Société d'archéologie, sur l'Acropole, on a découvert des spécimens très importants de l'art archaïque; entre autres, une tête de femme en marbre portant des boucles d'oreilles; une statue de femme, également en marbre, sans pieds ni mains; une main tenant une lance; et différentes autres pièces de sculpture. Tous ces objets sont travaillés avec beaucoup d'art et sont remarquables par la vivacité de leur expression. On a découvert en outre plusieurs fragments d'inscriptions se rapportant aux temps qui ont précédé Euclide.

Il paraît que tout le terrain situé à l'est du Parthénon et au nord du musée de l'Acropole cache, à une profondeur assez grande, des restes importants de l'art archaïque, du genre de ceux que nous venons d'énumérer.

Les fouilles continuent toujours.

(*Le Phare du Bosphore*, 5 mars.)

— — On annonce d'Ismidt que dans un champ à proximité de la ville on vient de découvrir, par hasard, quatre bas-reliefs représentant des jeunes filles. Ces marbres sont très bien conservés. Ils sont actuellement gardés dans la maison du gouverneur d'Ismidt en attendant qu'ils soient expédiés au musée impérial de Tchinli-Kiosque.

(*La Turquie*, 16 février.)

— — On écrit de Rhodes qu'un archéologue autrichien, qui fait des fouilles dans cette île, a découvert un mausolée bien conservé, pareil à celui d'Halicarnasse. Les bas-reliefs ont beaucoup de ressemblance avec ceux qui ont été découverts à Pergame.

(*Le Phare du Bosphore*, 5 mars.)

— — *Valais*. — La Commission archéologique vient d'enrichir le musée d'un tombeau antique, le premier de ce genre découvert en Valais, et paraissant remonter à l'époque mérovingienne.

Un campagnard s'occupait à défoncer une vigne. A deux ou trois pieds de profondeur sa pioche rencontre un pavé composé de pièces carrées de tuf d'environ huit pouces de hauteur. Au-dessous était une légère couche de terre recouvrant d'épaisses et larges dalles, dont quelques-unes en marbre gris et d'autres en marbre de couleur jurassique.

Ces dalles protégeaient un cercueil en plomb, fermé par un couvercle de la même matière et très épais. Malheureusement, malgré le ciment destiné à intercepter le passage de l'air et de l'eau entre les interstices des dalles, la filtration qui a eu lieu par le fond a notablement endommagé la partie inférieure du cercueil et en a dissous le contenu.

Autour de ce monument, que tout dénote avoir été occupé par un personnage important, on trouve encore des fragments d'os, et deux morceaux de crâne ont été recueillis. Si le propriétaire continue les

fouilles il doit être à peu près certain de faire de nouvelles découvertes.

(*N. Gazette du Valais.*)

—— Nous extrayons du *Journal de Lausanne* la communication suivante :

« *La selle de la reine Berthe à Payerne* (*Suisse*). — Complétant une communication faite il y a quelques années déjà par M. le Dr Brière, M. Favey donne les impressions de voyage de quelques étrangers sur leur passage à Payerne et particulièrement sur la selle de la reine Berthe, conservée encore aujourd'hui dans le musée de cette ville.

Chose curieuse, ce n'est qu'à partir du dix-huitième siècle que cet appareil, encore mystérieux, est regardé comme une relique de Berthe la fileuse; auparavant, on lui attribuait une origine autrement glorieuse, et la tradition y rattachait le grand nom du vainqueur des Helvètes. On retrouve cette idée tout d'abord dans une lettre de Charles Patin, adressée en juin 1673 au duc de Wurtemberg : « J'y vis (à Payerne) cette église qu'une reyne de France fit bâtir, cette Berthe dont le proverbe est si comun, du temps que Berthe filoit. Peu d'estrangers passent par là sans y remarquer une scelle de cheval qu'on pretend avoir servy à Jules Cæsar. On y en fait tant d'estime qu'on l'a suspendue en public au devant de la maison de ville, pour espargner aux passans la peine de l'aller chercher plus loin. J'y remarquai des estriers, mais en portoit-on en ce temps-là, Monseigneur ? Je suis persuadé que V. A. S., curieuse comme Elle est, me respondroit que non, si Elle me vouloit respondre. Galien dit quelque part que les Romains estoyent sujets à certaine maladie, faute de mettre leurs pieds en repos quand ils estoyent à cheval. Les estriers sont assurement d'invention moderne : il y a mesme des nations entieres qui ne s'en servent pas encor. Je m'en raporte cependant a la tradition, et je ne feray pas le procès à ceux qui croyent que les estriers qu'on voit à Payerne ayent veritablement servy a Jules Cæsar. »

Quelques années plus tard, en 1684 ou 1685, ce sont deux réfugiés français, Reboulet et La Brune, qui dissertent aussi sur les étriers, qui, paraît-il, n'existaient plus. Les observations de Patin auraient-elles produit cette disparition ? On ne sait. « Payerne, disent nos voyageurs, fut brûlé du temps de César. Le cheval de cet empereur y fut apparemment tué. On y montre au moins une selle qu'on prétend qui lui a servi. Elle est exposée sur la rue vis-à-vis de la maison de ville, avec un éperon et un fer de cheval, mais pour d'étrier, nous n'en vimes point. Ceux qui ont assuré dans leurs relations qu'ils y en avoient vu ont voulu rire ; les Romains ne s'en servoient point du temps de César. On le sait fort bien dans cette ville. »

Avec les voyageurs du dix-huitième siècle, la reine Berthe reprend le dessus, et avec elle reparaît l'étrier. « A quatre lieues de Moudon, dit le voyageur Robert, on rencontre Payerne, qui n'a rien de plus remarquable

que les antiquailles rouillées, vermoulues et couvertes de poussière qu'on voit suspendues dans la Halle et qui sont, dit-on, la selle, l'éperon, le mors de bride, un fer de cheval et l'étrier de la reine Berthe. »

Reichard, le premier, dans un ouvrage publié en allemand, remarque le trou qui aurait été destiné à recevoir la quenouille de la souveraine. Écoutons sur ce sujet les ingénieuses déductions de Simond : « Payerne, à deux lieues d'Avenches, possède la selle de cette bonne reine Berthe qui, au xe siècle, filait et faisait du bien, ainsi que son tombeau. La selle est suspendue assez peu convenablement dans l'auberge principale du lieu ; elle est fortement construite en bois et en fer; mais ce qui la rend remarquable ce sont deux gaines spacieuses, une de chaque côté, en forme de culotte, et faisant partie de la selle; elles étaient destinées à recevoir et garantir les cuisses de Sa Majesté, qui ne pouvait être ainsi désarçonnée. Il est peu probable qu'aucun cavalier ait jamais fait usage de semblables précautions; cette selle était par conséquent à l'usage d'une femme, d'une femme de qualité sans doute; elle est d'ailleurs pourvue d'une ouverture destinée à recevoir la quenouille; donc c'était la selle de la reine Berthe! Reste à savoir comment cette bonne reine parvenait à s'y placer. »

Citons enfin le Journal du voyage de Genève à Londres en passant par la Suisse, de Gaudard de Chavanne, qui mêle agréablement les vers à la prose dans son voyage humoristique et fait revivre, à la fin du xviiie siècle, la légende du cheval de César: « Diné à Payerne, petite et ancienne ville, renommée pour l'industrie, l'activité, la tempérance et l'opulence de ses habitants. On y montre comme une pièce des plus remarquables :

Un squelette de selle antique,
Pendu sous un sombre portique.
Ce respectable monument
Couvrit jadis élégamment
Le mulet d'une dame Berthe,
Reine illustre, fileuse experte,
Qui dans cette ville régnoit
Et sur cet animal filoit.

« On voit sur le devant de cette machine un petit trou rond dans lequel on dit que cette princesse enfiloit le bâton de sa quenouille. Cependant la plupart des savans de Payerne prétendent que cette reine n'a jamais résidé dans leur ville et assurent que cette selle a appartenu à Jules-César et que ce trou étoit celui où cet empereur enfiloit son bâton de commandement.

« L'histoire fait mention d'un grand nombre de reines Berthe, et entre autres de trois, femmes ou veuves de trois rois de France ; les deux plus anciennes furent répudiées; il n'est pas impossible que l'une de ces deux, pour se consoler de sa disgrâce, n'ait pris le parti de venir régner et filer

à Payerne. Il ne me paroît cependant nullement présumable qu'il y ait eu dans aucun temps une reine assez mal éduquée pour ravaler sa dignité au point de filer en se promenant dans sa résidence royale, à califourchon sur un mulet. »

Le bâton de commandement de César est une véritable trouvaille, mais il n'est pas plus satisfaisant que la quenouille pour expliquer la véritable destination de l'antiquité de Payerne; les uns continueront à y voir la selle de Berthe, bien peu croiront au cheval du dictateur; d'autres veulent y voir une selle de chevalier, et d'autres enfin un instrument de supplice, un harnescar, comme Blavignac.

A ce sujet, M. Carrard rappelle un fait curieux : la famille Mestral, qui a fourni des avoyers à la ville de Payerne, possédait en fief noble la métralie de Rue; à la Réformation, elle dut vendre ce fief noble situé en pays catholique, et, à cette occasion, on fit un inventaire des droits de cet office; on y voit qu'au nombre des attributions du métral de Rue il en est qui ressemblaient assez à certaines fonctions de nos préfets d'aujourd'hui, et qu'en particulier il était chargé de faire exécuter les jugements : il devait recevoir les condamnés « sallas et bredas » (sellés et bridés), dit un document. Il semble donc que, dans certains endroits, les criminels étaient chargés d'un appareil ressemblant à une selle ou placés dans un appareil de ce genre. Est-ce une machine de ce genre qui se serait conservée à Payerne? *Adhuc sub judice lis est.* »

—— Le numéro du 15 mars de la *Revue lyonnaise* contient un mémoire très exact et très curieux de M. Natalis Rondot, intitulé : *La médaille de Philibert le Beau et de Marguerite d'Autriche* (1502). Il est accompagné d'une reproduction en photogravure fort bien exécutée, et il intéressera tous ceux qui s'occupent de cet art des médailleurs de la Renaissance qu'un certain nombre d'amateurs ont étudié avec soin depuis plusieurs années.

—— La partie archéologique du Παρνασσός, numéro de décembre 1882, contient les notes suivantes :

Lambros, *Monnaie inédite de Jacques de Milly, grand maître de Rhodes*, 1454-1461 (avec un bois). — Dragatsis, *Quelques épitaphes trouvées au Pirée*. — Melétopoulos, *Borne récemment découverte au Pirée* (Ἐμπορίου καὶ ὁδοῦ ὅρος; on l'a rencontrée à la place même qu'elle occupait dans l'antiquité et elle peut servir ainsi à trancher des questions de topographie). — *Inscriptions funéraires du Pirée*. — Dragatsis, *Antiquités de Syros*. — Philippidis, *Inscriptions funéraires inédites d'Amphipolis*.

—— L'Institut archéologique américain, qui a entrepris à Assos les fouilles dont nous entretînmes nos lecteurs dans le dernier numéro de la *Revue*, vient de commencer la publication d'un *Bulletin*. Nous avons sous les yeux le premier numéro, qui contient les articles suivants :

Les travaux de l'Institut en 1882, par M. Ch. Elliot Morton. — A.-F. Bandelier, *Rapport sur ses recherches au Nouveau-Mexique dans le printemps et l'été de* 1882. — Thomas W. Ludlow, *Note sur une figurine de centaure en terre cuite, provenant de Cypre* (cette figure appartient au Musée métropolitain de New-York; les jambes de devant du quadrupède sont celles de l'homme).

—— Παρνασσός, février 1883 (partie archéologique) :

J. Dragatsis, *Tête d'Homère*. (Tête de marbre, récemment trouvée à Athènes et acquise par le musée du Pirée. Elle reproduit le type de la tête d'Homère du Capitole, mais elle est d'un moins beau travail. Une planche d'une exécution passable accompagne cette note.) — Mélétopoulos, *Symbolon athénien de bronze, inédit*. (Cette pièce, représentée ici par un petit bois, de la grandeur de l'original, est curieuse. D'un côté, la lettre A, qui occupe tout le champ ; de l'autre, autour de quatre chouettes qui se touchent par les pattes et qui sont disposées en croix, l'inscription ΘΕ ΣΜΟ ΘΕ ΤΩΝ. On connaît une pièce pareille, avec la lettre E au revers.) — Dragatsis, *Antiquités du Pirée* : 1. *Vase en forme de tête d'Héra*. 2. *Deux inscriptions funéraires*. 3. *Deux inscriptions mutilées*. 4. *Statuette d'Athéné*. — Laspopoulos, *Inscriptions de Dion*.

—— Le second volume des œuvres d'A. de Longpérier, publiées par M. G. Schlumberger, vient de paraître à la librairie E. Leroux. Ce volume contient la première partie des mémoires, articles ou notes sur les *Antiquités grecques, romaines et gauloises*. Ces mémoires et notes, au nombre de quatre-vingt-quatre, ont été écrits par M. de Longpérier de 1838 à 1861. Le troisième volume de la collection comprendra la série des mémoires sur l'antiquité classique écrits entre 1862 et 1881.

CHRONIQUE D'ORIENT

FOUILLES ET DÉCOUVERTES[1].

—— On lit dans le *Messager d'Athènes* du 17 février 1883 :

« On vient de découvrir du côté est du Parthénon des débris d'antiquités que l'on suppose remonter à l'époque du sac de l'acropole par Xercès. Ces antiquités consistent en débris de vases, sur l'un desquels est gravé le nom de l'artiste, et de statues. On a trouvé aussi une tête en bronze et un tronçon de serpent du même métal. »

Le même journal, dans son numéro du 10 mars, nous donne les nouvelles suivantes :

« Les fouilles faites par la Société archéologique à l'Acropole continuent à donner des résultats satisfaisants. Outre la belle tête de femme dont nous avons parlé dans notre avant-dernier numéro, on vient de découvrir une statuette de femme assez bien conservée, la moitié d'un buste et une main d'une statue colossale d'Athéné, appartenant à une époque antérieure au siècle de Périclès. D'autres objets d'art, se rapportant à la même époque, iront enrichir bientôt les collections de la Société archéologique. Les plus curieux représentent un groupe de serpents et un cocher assis sur son siège. On suppose que ces débris faisaient partie des œuvres décoratives des monuments détruits à l'époque du pillage et de l'incendie de l'acropole par les Perses.

« Nous croyons savoir que la Société archéologique se propose de publier ces découvertes dans un journal qu'elle doit faire paraître sous peu. La plus importante est une statue archaïque que M. Cavvadias, le savant

1. M. Salomon Reinach veut bien se charger de tenir nos lecteurs au courant des fouilles et découvertes dont l'Orient ne cesse pas d'être le théâtre. Grâce au séjour qu'il y a fait tout récemment et aux relations qu'il y a conservées, il pourra nous fournir des renseignements plus précis et plus exacts que ceux qu'il nous fallait emprunter à des journaux souvent mal informés. Nous serons heureux de voir se poursuivre dans la *Revue* cette sorte de chronique et nous sommes reconnaissants à M. Reinach du concours qu'il nous a offert et qu'il nous continuera, nous l'espérons, pendant longtemps.

(*Note de la Rédaction.*)

auteur des fouilles d'Epidaure, a décrite dans l'*Alétheia* du 19 avril. Elle ressemble aux statues d'Artémis trouvées à Délos par M. Homolle; la tête, qui est bien conservée, présente ce sourire stéréotypé particulier aux œuvres de l'ancien style. D'après M. Cavvadias, elle remonterait à la première moitié du ve siècle avant notre ère. »

L'*Hóva* du 8 février publie également une courte notice de M. Cavvadias touchant un bas-relief funéraire trouvé à Spata, en Attique. C'est une stèle surmontée d'un fronton représentant une femme drapée assise sur un siège; devant elle est une petite servante debout tenant une cassette à bijoux. L'inscription se lit ainsi :

ΚΑΛΛΙΣΤΩ ΦΙΛΟΚΡΑΤΟΥΣ ΚΟΝΘΥΛΗΘΕΝ

c'est-à-dire : *Callisto, fille de Philocrate du dème de Conthylé* (tribu Pandionide). C'est une œuvre distinguée du IVe siècle avant notre ère, qui vient augmenter la série déjà si nombreuse des bas-reliefs funéraires de l'Attique. M. Cavvadias fait observer que la chevelure de la femme rappelle, par sa disposition, celles de quelques figures du temple de Jupiter à Olympie.

On a encore découvert sur l'Acropole, outre deux bas-reliefs représentant un char et un groupe de serpents, un haut-relief où sont figurés deux guerriers combattant. Ces objets, de style très archaïque, portent des traces d'une coloration très vive. Enfin, M. Cavvadias nous signale la découverte d'une tête de serpent en bronze d'un excellent travail.

A Patissia, on a trouvé un bas-relief représentant Isis et, dans la cour d'une maison, un beau portrait d'une femme romaine inconnue.

Les fouilles d'Epidaure et d'Eleusis ont recommencé au mois d'avril. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des découvertes qu'on ne peut manquer d'y faire. Les fouilles d'Epidaure seront dirigées par M. Cavvadias, celles d'Eleusis par M. Athanase Koumanoudis.

—— On nous écrit de Constantinople que le gouvernement turc se dispose à faire exécuter à ses frais et au profit exclusif du musée d'antiquités de Tchinli-Kiosk des fouilles sur différents points de l'empire ottoman. Edhem-pacha aurait ouvert à cet effet une souscription parmi ses collègues du ministère et les fonctionnaires de son département.

Nous ne voyons pas ce qui induit le gouvernement turc à se charger d'une besogne coûteuse que les étrangers feraient volontiers pour lui; les 25,000 piastres que l'on doit consacrer à ces travaux seraient mieux employés à payer des commissaires chargés de surveiller les explorateurs européens.

Ce qu'il faut approuver sans réserve, c'est la résolution que paraît avoir prise le gouvernement de faire transporter à Constantinople les antiquités disséminées dans les provinces et qui sont exposées à toute

sorte de dégradations et de dangers. Les précieux sarcophages en terre cuite, décorés de peintures archaïques rappelant le style des plus anciens vases grecs, qui ont été signalés par nous dans un article de la *Revue des Deux Mondes* du 1er mars 1883, viennent d'être embarqués pour Constantinople et déposés au musée. Nous avons sous les yeux des photographies de ces monuments exécutées par l'heureux explorateur de l'acropole de Pergame, M. Humann, ingénieur à Smyrne. Le plus grand a 2m,15 de long sur 0m,65 de haut et 0m,97 de large ; la terre cuite a une épaisseur de 0m,18. La partie extérieure est décorée avec beaucoup de goût et de simplicité : une série d'oves peints en noir sur fond blanc, puis une saillie demi-circulaire pointillée de segments noirs, enfin une double rangée d'étoiles et de méandres entourant le caisson rectangulaire central dont la décoration a presque entièrement disparu. A l'intérieur, le sarcophage est orné jusqu'à la moitié de la hauteur : une rangée d'étoiles et de méandres, une autre d'oves et de perles, puis une saillie en demi-cercle vers l'intérieur décorée de segments jaunes et bruns alternants, enfin des étoiles et méandres jaune-brun et rouges sur fond jaune. Au-dessous, le dedans de la cuve est couvert d'un enduit noir, également répandu sur les côtés et sur le fond. La partie supérieure du sarcophage est plus curieuse encore ; il y a des peintures sur les registres latéraux et sur les petits côtés, disposées symétriquement de part et d'autre du grand axe.

1° En haut, sur le petit côté, on voit, entre deux rangées de méandres, un char conduit par un guerrier accompagné d'un chien et suivi d'un cavalier marchant à gauche. Sur l'autre moitié du petit côté, la même scène est répétée symétriquement, de manière que les personnages marchent vers la droite. Les figures sont colorées en rouge tirant sur le violet ; le fond est jaune clair.

2° En haut du registre de gauche, deux guerriers armés de boucliers ronds et de lances combattent sur le corps d'un troisième étendu à terre. Ils sont encadrés par deux rangées de cercles noirs séparées par deux traits verticaux. Même scène sur le côté latéral de droite.

3° Deux sphinx ailés se faisant face. Au-dessous, rangée de méandres. Mêmes figures à droite.

4° Une longueur de 1m,25 sur chaque côté est occupée par des ornements d'un style très pur, méandres, étoiles et spirales, peints en brun tirant sur le rouge.

5° De chaque côté, deux sphinx ailés se faisant face. Au-dessous, une rangée de cercles séparés par deux lignes verticales. Les sphinx sont peints en couleur sombre, mais il reste des traces de jaune, ayant servi de base à une autre couleur, sur les têtes et les ailes.

6° De part et d'autre, marchant l'un à droite, l'autre à gauche, un cavalier d'un très beau dessin, tenant un faucon et accompagné d'un chien.

7° Le petit côté du bas est décoré aussi de deux scènes symétriques et

comme affrontées, représentant quatre chars se dirigeant deux à droite et deux à gauche, de part et d'autre d'une borne. Chaque char est attelé de deux chevaux, au-dessous desquels court un chien. Les figures sont noires et rehaussées de jaune clair à quelques endroits. Au-dessous, une rangée de méandres.

Le second sarcophage, trouvé au même endroit que le premier, est plus petit et présente la forme d'une bière; la surface supérieure n'est pas horizontale, mais inclinée. Il a 2m,05 de long, 0m,41 et 0m,36 de hauteur, 0m,34 de profondeur; la longueur de la cuve est de 1m,57, ce qui donne 0m,24 pour l'épaisseur de la terre cuite. L'intérieur et les côtés verticaux ne sont pas décorés, ou du moins la décoration a complètement disparu ; mais la surface supérieure est ornée de peintures rouges très intéressantes, disposées, comme celles du premier sarcophage, avec une parfaite symétrie. 1° Sur le petit côté supérieur, deux guerriers combattent autour du corps d'un troisième; de part et d'autre, s'avançant l'un vers la droite et l'autre vers la gauche, un char attelé de deux chevaux conduits par un guerrier casqué. A côté des chevaux marche un serviteur accompagné d'un chien. Plus bas, une rangée de méandres, une rangée d'oves et une seconde rangée de méandres. 2° Au-dessous de cette scène, de part et d'autre, deux sphinx ailés se faisant face de chaque côté d'un vase; au-dessus et au-dessous des sphinx, une rangée de méandres. 3° Sur les côtés latéraux, un guerrier courant, encadré de méandres; au-dessous, un ornement fort compliqué ; enfin une tête de guerrier casqué d'un caractère très original, rappelant les vases de Camiros en forme de têtes casquées étudiés par M. Heuzey (*Gazette archéologique*, 1880, p. 145). Les garde-joues du casque couvrent tout le visage, sauf les yeux et le nez, et se terminent en pointe à la hauteur de la naissance du cou. Les cheveux du guerrier, qui s'échappent du casque et descendent sur la nuque, sont figurés par six lignes ondulées. 4° Une rangée d'oves entre deux rangées de méandres. 5° Le petit côté inférieur est orné d'une peinture bien conservée, représentant un quadrupède du genre antilope paissant entre deux lions de style asiatique. Le fond est décoré de rosaces et d'étoiles d'un art très curieux.

Ces remarquables sarcophages ont été découverts à Clazomène, par un paysan, au mois de septembre 1882, confisqués par le gouvernement turc et transportés d'abord, non sans éprouver de graves avaries (le petit sarcophage est brisé en deux morceaux), au konak de Smyrne. Grâce à l'obligeance de S. E. Diran-Bey, directeur des affaires étrangères du vilayet d'Aïdin, nous avons pu les étudier et en prendre des calques le lendemain de leur transport. Mais ce n'est pas d'après des calques que l'on peut publier des objets aussi précieux pour l'histoire de l'art, et nous devons nous contenter ici d'une description qui, malgré son exactitude, n'est guère capable de donner une idée nette de l'importance de ces monuments. M. Humann a fait parvenir à l'Institut archéologique de Rome des reproductions en grandeur naturelle des deux sarcophages, et

le public savant n'en attendra plus longtemps la publication complète.

On nous a assuré à Smyrne que beaucoup de fragments provenant de sarcophages analogues avaient été trouvés à Clazomène et que quelques-uns même avaient pu être vendus et exportés. Comme toutes les nécropoles de la côte d'Asie, celle de Clazomène promet d'admirables découvertes à celui qui la fouillerait méthodiquement. Les deux sarcophages que nous venons de décrire suffiraient à signaler cet emplacement aux explorateurs. Le Musée britannique possède depuis plusieurs années un sarcophage en terre cuite orné de peintures, découvert à Rhodes ; mais ses dimensions sont beaucoup plus petites et les peintures ne consistent qu'en ornements. Nous croyons qu'aucun musée de l'Europe ne renferme de monuments semblables provenant de l'Asie Mineure; la conservation et le mérite artistique de ceux de Clazomène ajoutent encore à leur rareté.

Il est toujours très difficile de se prononcer sur l'époque à laquelle appartiennent des objets presque uniques en leur genre. Toutefois, l'analogie des peintures qui les décorent avec les vases grecs à figures noires, l'identité de type que nous avons signalée entre les têtes casquées du second sarcophage et les petits vases de Camiros, autorisent, ce nous semble, à les rapporter aux premières années du vi[e] siècle avant notre ère, alors que l'art hellénique commençait à se substituer, sur les côtes de l'Anatolie, à l'art asiatique qui avait contribué à le former.

Nous pouvons annoncer, en même temps, que le gouvernement turc a donné l'ordre de transporter à Constantinople les fragments de sculpture et les bas-reliefs restés épars sur le sol auprès du temple de Bacchus à Téos. On sait que la frise de ce temple est encore inédite : M. Pullan en a fait reproduire une petite partie dans son récent ouvrage sur Priène et Téos (Londres, 1881) ; un grand morceau bien conservé nous a été montré par M. Newton dans les sous-sols du Musée britannique. Lors de notre passage à Téos en 1880, nous avons dessiné tous les fragments de la frise, tristement mutilée par les Turcs de Sigadjik, ainsi que deux statues en ronde bosse, dont l'une représente un personnage couché et l'autre, de dimensions colossales, est un torse nu modelé avec talent, peut-être un fragment de la statue de Bacchus qui était placée dans la cella du temple. La frise représente une procession bacchique ; on y voit des joueuses de flûte et des centauresses touchant de la lyre. Le travail en est assez sommaire et le style rappelle celui des bas-reliefs du temple d'Artémis Leucophryne à Magnésie. Bien des fois, pendant notre séjour à Constantinople, nous avions signalé cette frise à l'attention du directeur du musée, en le priant de prendre les mesures nécessaires pour qu'elle fût mise à l'abri du vandalisme. Nous sommes revenu avec insistance sur ce point dans un récent article de la *Revue des Deux Mondes*, et c'est avec plaisir que nous constatons aujourd'hui le succès de nos réclamations.

D'après les avis que l'on nous transmet de Smyrne, les curieuses inscriptions de Téos, encastrées dans les murs du petit port de Sigadjik, vont être également transportées au musée de Constantinople. Nous ne croyons pas qu'il y en ait d'inédites, mais il sera toujours utile de contrôler les copies qui ont été publiées d'après des estampages.

Hamdi-Bey, le directeur du musée de Constantinople, est depuis quelque temps à Smyrne. C'est dans les environs de cette ville, probablement sur l'emplacement présumé de Grynium, qu'il se propose de faire exécuter des fouilles.

SALOMON REINACH.

BIBLIOGRAPHIE

Eine griechische Schrift über Seekrieg, *zum ersten Male herausgegeben untersucht von* K. K. Müller. Würzburg, Stuber, 1882. 53 pages in-8.

Dans cette brochure, M. Müller publie, d'après un manuscrit de Milan[1] du XIe siècle, un fragment assez étendu d'un opuscule grec sur l'art de la guerre navale. Ce texte inédit est intéressant à plus d'un titre; c'est peut-être le plus ancien ouvrage grec connu où cette question soit traitée, et en tout cas l'art de la guerre navale est un sujet que les auteurs militaires anciens ne touchent en général qu'en passant : les ouvrages (ou parties d'ouvrages) spécialement consacrés à cette matière sont fort peu nombreux[2] et le fragment publiée par M. Müller ne ressemble à aucun d'eux. Ce fragment remplit quinze pages de la dissertation de M. Müller; le reste est occupé par des remarques sur ce texte, ainsi que sur le manuscrit d'où il est tiré.

Ce manuscrit contient une collection de divers auteurs militaires grecs; on connaissait déjà plusieurs recueils semblables, et M. Müller leur consacre un chapitre de sa dissertation. Ce qui est intéressant, c'est qu'à la différence des autres recueils du même genre, le manuscrit de Milan renferme aussi des choix de *discours* de Xénophon, de Josèphe, d'Hérodien, etc.; c'était sans doute une espèce de manuel[3] destiné à l'instruction des généraux de l'empire d'Orient, et, avec les préceptes techniques de leur art, il leur donnait aussi des modèles d'éloquence militaire. Il est à remarquer d'ailleurs que le manuscrit de Milan comprend aussi la *Rhetorica militaris* d'un auteur byzantin anonyme (publiée par Köchly) et que, dans le fragment sur l'art de la guerre navale, on trouve également (p. 10 et 11) des recommandations touchant les discours que le commandant de la flotte doit adresser à ses troupes avant la bataille.

M. Müller croit du reste que le manuscrit de Milan ne peut avoir qu'une utilité douteuse pour l'établissement du texte de Xénophon, de Josèphe

1. Bibliothèque Ambrosienne, B, 119 *Sup.*; folio 346 recto — folio 351 verso.

2. Végèce, livre IV, chap. XXXI-XLVI; Ναυμαχικά de Basilios; chapitres XIX et XX, des Τακτικά de Léon.

3. Un βιβλίον στρατηγικόν, comme Constantin Porphyrogénète recommandait d'en emporter avec soi dans les camps : cf. p. 35 de la dissertation de M. Müller.

ou d'Hérodien. Pour ce qui est de Xénophon, celui qui a fait les extraits paraît s'être servi de mauvais manuscrits, et de plus tous ces discours tirés d'anciens historiens n'ont pas été transcrits d'une façon absolument exacte, mais avec certains changements voulus, surtout des suppressions. De même les Στρατηγικά d'Onosandre et ceux de Maurice sont donnés, dans le manuscrit de Milan, sous forme d'un remaniement postérieur, très différent du texte primitif. Mais, d'autre part, le même manuscrit comble certaines lacunes des Ναυμαχικά de Basilios et contient des Στρατηγήματα ἀνδρῶν παλαιῶν inédits, qui semblent composés d'après Polyænos et d'après un manuscrit de Polyænos plus complet que ceux qu'on possède.

Le fragment sur l'art de la guerre navale est mutilé au commencement, et sans doute aussi à la fin. Il comprend sept chapitres ou fragments de chapitres avec des titres en grec. Il commence au milieu du chapitre 4, en un passage où il est question d'abord de l'ordre dans lequel doivent se faire les débarquements, et ensuite de l'éducation des rameurs. Le chapitre 5 développe cette idée, que le commandant de la flotte doit toujours avoir avec lui des homms qui connaissent bien la mer où il navigue. Les chapitres 6, 7 et 8 traitent des vaisseaux qu'on envoie en reconnaissance, puis des signaux. Le chapitre 9, qui forme plus de la moitié du fragment (p. 7-17), est consacré aux batailles navales, à la conduite que doit tenir en pareil cas le commandant de la flotte, aux différentes manières de ranger en bataille les vaisseaux, etc. Enfin, dans le chapitre 10, dont on n'a sans doute que le commencement, il est question des mesures que le commandant de la flotte doit prendre après la bataille, soit en cas de défaite, soit en cas de succès.

M. Müller, remarquant que d'une part, dans le chapitre consacré aux batailles navales, il n'est pas fait mention du feu grégeois, et que d'autre part l'auteur paraît être un chrétien, en conclut que l'ouvrage a dû être composé entre le IVe et VIIe siècle ; puis l'examen de la langue de l'auteur[1] l'amène à penser qu'il a dû écrire au Ve ou au VIe siècle. Il émet enfin l'hypothèse que cet auteur inconnu pourrait bien être le même que l'anonyme byzantin dont on a plusieurs ouvrages militaires (entre autres la *Rhetorica militaris* dont il a été question plus haut) ; cet auteur paraît avoir vécu sous Justinien, et dans un de ses ouvrages il annonce précisément l'intention de traiter des guerres navales.

L'intéressante dissertation de M. Müller se termine par des remarques critiques sur le texte publié par lui. Je connais trop peu la langue byzantine pour ne pas craindre de me tromper en m'aventurant sur ce terrain. Cependant je voudrais soumettre ici à M. Müller quelques observations :

1. Le vocabulaire indique une époque assez basse : par exemple, l'auteur emploie une fois στερεά, « continent », au lieu de ἤπειρος ; il emploie toujours ἄκρον, « aile », au lieu de κέρας, etc. Mais d'autre part il est à remarquer qu'il se sert toujours des expressions classiques de σάλπιγξ et de σαλπιγκτής, auxquelles la langue byzantine substituera celles de βούκινον ou τοῦβα, de βουκινάτωρ ou τουβάτωρ.

P. 4, l. 11 : au lieu de corriger τούτοις en ταύτῃ, comme le propose M. Müller, il me semblerait plus simple de supprimer τούτοις, qui pourrait être une glose explicative.

P. 5, l. 27 : au lieu de αὗται, j'attendrais αὐταί, « elles aussi, elles à leur tour » ; j'ignore du reste si l'usage de la langue byzantine pourrait autoriser cette confusion entre οὗτος et αὐτός.

P. 7, l. 11 : διὰ τῆς εὐταξίας τοῦ στρατεύματος μᾶλλον ἢ τῶν ἄλλων. — On peut admettre à la rigueur que τῶν ἄλλων dépend encore de διά (cf. Krüger, *Griechische Sprachlehre*, II, § 68, 9); mais cette construction ne laisse pas d'être ici un peu obscure, parce qu'à première vue μᾶλλον ἢ τῶν ἄλλων a l'air de signifier μᾶλλον ἢ διὰ τῆς εὐταξίας τῶν ἄλλων. La phrase gagnerait en clarté si on supprimait ἢ (cf. Krüger, II, § 47, 27, A. 1).

P. 8, l. 16 : διορθοῦν αὐτὴν εἰς εἴ τι καὶ ἁμαρτάνει. — J'avoue que je ne comprends pas du tout quel sens peut avoir εἰς ; cette préposition ne proviendrait-elle pas simplement d'une dittographie de εἰ?

P. 12, l. 10 et suiv., il ne me semble pas qu'il soit nécessaire d'ajouter δεῖ (par exemple ἐκεῖ « δεῖ » τὸν στρατηγὸν, etc.) : on peut dire que la proposition infinitive τὸν στρατηγὸν..... διεγείρειν continue les infinitifs qui précèdent, lesquels n'ont été qu'interrompus un moment par la phrase ἔστιν δὲ ὅτε.... ἐπιφερόμενοι.

P. 16, l. 27 : κατὰ πέλαγος ταύτην ποιοῦμεν, παραιτουμένους, etc. (= παραιτούμενοι). — Peut-on mettre ce solécisme sur le compte de l'auteur ? Cf. p. 17, l. 1 et suiv., où M. Müller corrige une faute semblable.

O. R.

Zur Deutung und Zeitbestimmung des Laokoon (sur le sens et la date du Laocoon), par M. Reinhard Kékulé. In-8, 47 pages et 2 planches doubles en photogravure.

Après plusieurs autres archéologues, M. Kékulé a été frappé des analogies que présente le Laocoon avec certaines parties des bas-reliefs récemment découverts à Pergame ; comme ses prédécesseurs, il a vu que la comparaison devait porter surtout sur le beau fragment de la Gigantomachie où l'on voit un jeune géant succombant à la fois sous l'étreinte d'Athéné et sous la morsure et la pression du serpent qui sert d'auxiliaire à la déesse. L'idée de ce rapprochement ne lui appartient donc pas ; mais ce qui est bien à lui, ce qui fait l'intérêt et le mérite de son mémoire, c'est qu'il a mis dans cette étude beaucoup de méthode et de critique ; dans celles de ses remarques qui portent sur l'exécution et la technique, on sent partout un très fin connaisseur ; enfin, les textes épigraphiques sur lesquels s'appuie M. K. pour arriver à déterminer, d'une manière approximative, l'époque où ont vécu les sculpteurs rhodiens, auteurs du Laocoon, ces textes sont reproduits ici avec une exactitude dont l'exemple ne lui avait pas été donné par ses devanciers. Les conclusions auxquelles il aboutit ainsi empruntent à la sûreté de la marche que suit l'auteur

un grand caractère de vraisemblance. Nous les résumerons rapidement.

§ 1. *Le passage de Pline.* On trouvera là de curieuses et fines observations sur la manière dont Pline a rédigé son livre XXXVI, qui contient, si mal digérés et groupés, tant de renseignements aujourd'hui précieux. De l'ensemble du contexte il résulte que rien absolument dans le passage de Pline n'indique que le Laocoon aurait été fait pour Titus ni même de son temps; de l'ensemble des mentions qui précèdent et qui suivent, comme de la nature des deux sources auxquelles ces mentions paraissent empruntées, on peut au contraire inférer que le Laocoon se trouvait déjà à Rome au temps d'Auguste. Quant à l'expression *de consilii sententia*, elle ne peut avoir trait qu'à l'entente qui se serait établie entre les artistes pour se partager l'exécution du travail dont ils avaient arrêté le plan en commun.

§ 2. *Les inscriptions.* En comparant, d'après des copies authentiques, les six inscriptions connues jusqu'ici où l'on a pu reconnaître et restituer le nom de l'un ou de l'autre des trois sculpteurs du Laocoon; en les rapprochant des textes datés récemment découverts dans les fouilles de Pergame, on incline à croire que ces signatures des sculpteurs rhodiens appartiendraient, d'après la forme des lettres et toute la physionomie de l'écriture, au commencement du dernier siècle avant notre ère.

§ 3. *La peinture pompéienne.* C'est de Virgile ou d'un récit analogue à celui de Virgile que s'est inspiré l'auteur de la fresque campanienne dont nous possédons un fragment; cependant il semble bien y avoir une réminiscence du groupe des artistes rhodiens dans la manière dont la figure de Laocoon est plantée sur des degrés dont elle cherche à descendre.

§ 4. *Le sens du groupe et ses rapports avec Virgile.* Ce n'est pas d'après Virgile que les sculpteurs du groupe se sont représenté l'aventure qu'ils ont retracée; différentes versions de la faute et du châtiment de Laocoon avaient été données par des poètes antérieurs; on est tenté de croire que les statuaires ont adopté celle qui ne faisait périr avec Laocoon qu'un de ses fils; en regardant le groupe, on peut croire que le plus âgé des deux jeunes gens va se dégager et qu'il échappera. Peut-être aussi sera-t-il ressaisi et succombera-t-il à son tour; il ne serait pas impossible que ce fût le groupe même, apporté à Rome au temps d'Auguste, qui eût donné à Virgile l'idée de faire périr les deux fils et qui peut-être, par l'attention qu'il avait excitée, lui eût suggéré la pensée de développer cet épisode pathétique du cycle troyen. On ne saurait citer un seul exemple d'un artiste grec allant chercher dans un poème latin le thème de son œuvre; rien au contraire n'est plus fréquent, dans la littérature latine, que des développements de ce genre provoqués par quelque œuvre de la peinture ou de la statuaire grecque.

§ 5. *La relation du Laocoon avec la frise de Pergame qui représente le combat des dieux et des géants.* Le groupe est directement inspiré du morceau de la frise que représente une des planches. Les ressemblances entre les deux ouvrages sont trop frappantes pour qu'il y ait là une simple

rencontre; or l'imitation ne peut être le fait du sculpteur de Pergame. Le mouvement de la tête s'explique chez lui, de la manière la plus naturelle, par la traction qu'exerce sur les cheveux la main puissante d'Athéné; là, il est en quelque sorte nécessaire. Dans le Laocoon, ce mouvement est moins justifié et il a quelque chose de plus raide; la morsure du serpent aurait pu provoquer une autre contorsion et une autre attitude. La vraie raison du choix qui a décidé le sculpteur rhodien à rejeter ainsi la tête en arrière, c'est la beauté de l'effet qu'avait obtenu par là le sculpteur de Pergame et le succès qu'avait eu son invention. Si l'on compare les traits du visage, la similitude est très frappante; mais l'expression de la douleur est plus marquée dans le Laocoon; le style dont nous avons les débuts à Pergame s'est développé; il accuse, il exagère ses effets. C'est ce que l'on sent encore mieux en comparant la tête du Laocoon non plus à cette tête de jeune homme, mais à une autre tête barbue qui provient de la frise de Pergame. Enfin, dans tout le groupe du Laocoon, qui ne peut se regarder que de face, on sent l'influence du bas-relief et son inspiration secrète; ce groupe, quoique exécuté en ronde bosse, est presque un bas-relief; il est conçu dans l'esprit du bas-relief.

On devine la conclusion à laquelle conduisent ces observations. Les sculpteurs rhodiens ont connu la frise de Pergame et ont été préoccupés de l'imiter; leur œuvre, malgré ses beautés, est inférieure aux originaux dont elle s'est inspirée; enfin, c'est vers l'année 100 avant notre ère qu'auraient vécu et travaillé les trois auteurs du Laocoon.

G. Perrot.

ÉPIGRAPHES

HÉBRAÏQUES ET GRECQUES

SUR DES OSSUAIRES JUIFS INÉDITS

I

Je donne ci-joint, en me bornant pour l'instant à l'accompagner de courtes remarques, le fac-similé d'un certain nombre d'épigraphes inédites, hébraïques, hébréo-grecques et grecques, tracées sur des ossuaires provenant de Palestine, et recueillies au cours de mes explorations successives de cette contrée.

J'ai déjà eu occasion de faire connaître un certain nombre de ces intéressants petits monuments [1]. La nouvelle série que je publie aujourd'hui provient de mes recherches entreprises en 1874.

Je ne veux pas priver plus longtemps les savants de la connaissance de documents épigraphiques précieux, qu'il ne m'a pas été, malheureusement, loisible de leur livrer plus tôt, et qu'ils réclament avec une juste impatience.

Un autre groupe, relevé pendant ma dernière mission en Syrie (1881), paraîtra dans mon cinquième rapport inséré dans le volume X des *Archives des missions scientifiques et littéraires*, actuellement sous presse.

J'ai mis, dans le temps, à la disposition du Dr J. Euting, l'habile paléographe bien connu de tous les sémitisants, mes fac-similés de ces épigraphes inédites, allant du numéro 1 au numéro 51, avec l'autorisation d'en extraire les éléments d'un alphabet destiné à figurer dans son grand tableau de l'écriture hébraïque accompagnant

1. Voir dans la *Revue archéologique* mes divers mémoires : I, *Nouveaux ossuaires juifs avec inscriptions grecques et hébraïques ;* — II, *Ossuaire juif provenant d'Alexandrie ;* — III, *Ossuaire juif de Joseph fils de Jean.*

ALPHABET DES ÉPIGRAPHES HÉBRAIQUES

א

ב

ג

ד

ה

ו

ז

ח

ט

י

כ

ל

מ

נ

ס

ע

פ

צ

ק

ר

ש

ת

l'ouvrage de M. Chwolson [1]. En voici la reproduction, qui permettra d'embrasser d'un coup d'œil les variétés de ces caractères et de contrôler plus aisément mes déchiffrements.

Je ne publie pas ici les explications détaillées que j'ai données en communiquant, il y a quelques années, ces ossuaires à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Elles feront l'objet d'un travail spécial et étendu. Le catalogue qui suit, catalogue extrêmement sommaire, doit donc être considéré comme ayant un caractère tout à fait provisoire.

Les nos 1-30 appartiennent à un même groupe d'ossuaires diversement ornés, sortis tous d'un seul caveau funéraire, sur la colline dite *Mont du Scandale*, en face de Jérusalem, de l'autre côté de la vallée de Josaphat. Ils représentent une série de générations, parmi lesquelles nous voyons, à un moment donné, apparaître et se développer le christianisme. Il est inutile d'insister sur l'intérêt capital offert par ce dernier phénomène, que je me réserve de mettre plus tard en pleine lumière.

Le fac-similé des épigraphes qui ne se trouvent pas reproduites dans le texte même doit être cherché dans la planche IX, où elles sont figurées sous leurs numéros respectifs.

1.

שלמציון
בת שמעון
הכהן

Salamsion, fille de Siméon, le prêtre.

Salamsion (*Chalamsion*), nom propre de femme, visiblement composé de שלם + ציון, *Salut-de-Sion*. Comparez, dans Josèphe [2], Σαλαμψιώ, nom d'une des filles d'Hérode le Grand. Pour l'épenthèse du π, formant ψ avec le σ, rapprochez *Samson* = *Chimchôn* = Σαμψών. Comparez également les variantes talmudiques du nom de Salomé, femme du roi Alexandre Janée :

שלמתו
שלמינון

1. *Corpus inscriptionum hebraicarum*, etc., Saint-Pétersbourg, 1882, in-4°. Voir pl. IV, n° 193, et pl. VII, colonne 44.
2. *Antiq. jud.*, XVIII, v, 4.

שלציון
שלעיון
שלצמה

variantes bizarres qui s'expliquent maintenant à merveille par la forme primitive שלמציון, qui nous est révélée ici pour la première fois d'une façon authentique. Comparez aussi les noms judaïsants éthiopiens : *Espoir-de-Sion*, *Faveur-de-Sion*, *Colonne-de-Sion*, etc.

Remarquez l'*apex* surmontant le *noun* final de שלמציון ; c'est la κεραία de l'Evangile [1], que l'on retrouve encore plus marquée sur d'autres lettres dans des épigraphes appartenant au même groupe (nos 3, 7, 9, 10).

2.

שלמציון

Salamsion.

Répétition du nom précédent, au dos du même ossuaire.

3.

יהודה הספר

Yehoudah, le scribe.

4.

יהודה בר
אלעזר הסופר

Yehoudah, fils d'Eléazar, le scribe.

Cf., en tenant compte de l'hérédité du nom et des fonctions dans certaines familles juives, le scribe Eléazar mis à mort sous Antiochus Epiphane pour avoir refusé de manger de la viande de porc : Ἐλεάζαρός τις τῶν πρωτευόντων γραμματέων [2]. Comparez la *scriptio plena* סופר à la *defectiva* ספר du n° 3.

1. Mathieu, v, 8.
2. *Macch*., II, vi, 8.

5.

שמעון בר ישוע

Siméon, fils de Jésus.

6.

אלעזר בר נתי

Eléazar, fils de Nataï.

Sur la face postérieure de l'ossuaire.

Avant l'épigraphe, trois signes non alphabétiques (à rapprocher des sigles figurés sous le n° 30.

Nataï, ou *Nattaï*, est une forme abrégée de *Natanyahou*, *Natanéel* ou *Natan*. Cf. Ναθθαῖος [1].

7.

בירתא בת
פצח[י] [2]

Martha, fille de Paskhaï (Pascal).

Sur la face antérieure, non ornée, de l'ossuaire.

פצחי est pour פסחי, la sifflante étant passée au registre emphatique au contact de l'aspirée, suivant une loi organique de la phonétique sémitique : né le jour de *Pâques*, *Pascal*. Cf. *Chabtaï*, *Haggaï*, etc., *Sabbatius*, *Festivus*, etc. Rapprochez aussi les noms judéo-chrétiens *Pascasus*, *Pascasius*, *Pascasia*, *Pasqualina*, Παρασκευή [3].

8.

יהודה

Yehoudah.

Sur un couvercle plat, brisé en deux morceaux. Caractères diffi-

1. Aristée, éd. Haverc., II, 109.

2. Le *iod* est, sur l'original, beaucoup plus visible que ne l'indique le facsimilé.

3. Martyr du Ménologe grec, 26 juillet.

ciles à déchiffrer, les traits étant compliqués par les lignes de cassures. Au-dessous, un grand symbole, à disposition cruciforme, qui ne me semble pas être le *chandelier à sept branches*. Il rappellerait plutôt l'*ancre*. Probablement, en tout cas, un ancien symbole chrétien. Cf. le Φ cruciforme des vieux dinars arabes frappés à Jérusalem. Nous trouverons plus loin des croix authentiques sur des ossuaires du même groupe.

9.

שלום
אשת
יהודה

Salomé, femme de Yehoudah.

Sur la face supérieure d'un couvercle plat. שלום, qu'on pourrait être, au premier abord, tenté de prendre pour l'acclamation funéraire, *pax!* ne saurait être ici que le nom de femme *Salomé*. On croyait jusqu'à présent que Σαλώμη ne pouvait correspondre qu'à la forme שלמית *Chelomith*.

Salomé est vraisemblablement la femme du Judah précédent.

10 et 10 *bis*.

A שלום

Salomé.

B שלום אשת
יהודה

Salomé, femme de Yehoudah.

La forme du *mem* final est très remarquable.

Sur le bout, ou la petite face gauche, d'un ossuaire à face antérieure ornementée, auquel appartient évidemment le couvercle ci-dessus décrit. Les épigraphes A et B sont gravées tête-bêche. Au-dessous de B, répétition identique du grand symbole du n° 8.

11.

יהודה
+

Yehoudah.

Au-dessous, grande croix très nettement gravée.

12.

פרא ou בדא

La première et la seconde lettre sont douteuses. La première peut être un פ ou un כ, voire même un ב, la seconde un ד ou un ר ; ce qui permet plusieurs combinaisons. פרא = *onagre*, ou בדה, *Beda*, apocopé pour עבדא, comme בדיהו pour עבדיהו ?

13 et 14.

Lecture douteuse, malgré la certitude de plusieurs lettres. Le même nom est évidemment répété. Le premier caractère est peut-être un sigle ne faisant pas partie du mot (cf. nº 6).

15.

קרקס

Kyrikos.

Gravé sur un ossuaire de très petites dimensions, destiné probablement à recueillir les ossements d'un enfant.

קרקס est la transcription d'un nom grec tel que Κύρικος, Κούρικος, Κυριακός, assez répandu en Palestine. Cf. le Juda *Quiriacus*, un des premiers évêques judéo-chrétiens de Jérusalem, et le jeune martyr, populaire en Palestine, saint Kérykos, mis à mort avec sa mère [1].

16.

...לעזר[ב]...

Eléazar, fils de?...

17.

...לק ?

Cf. le nº 52 avec הדולקת.

1. J'ai retrouvé à Medjdel Yaba, au nord de Lydda, une ancienne dédicace de chapelle grecque au nom de ce personnage.

18.

Fragment. Nom débutant par un ש, suivi d'une lettre douteuse.

19.

יהודה בר חנניה?...

Yehoudah, fils de Hananiah...?

Ecrit au *qalam* et à l'encre sur le côté d'un ossuaire. Caractères difficiles à déchiffrer.

20.

שלמציון?

Salamsion?

Grands caractères tracés au charbon. J'arrive à cette lecture par la comparaison avec les nos 1, 2 et 21.

21.

שלמציון?.....

Salamsion ?.....

....

Caractères tracés au *qalam*, comme ceux du n° 19, et encore plus dificiles à déchiffrer. Je ne reconnais avec quelque certitude que le nom de *Salamsion*.

Les numéros suivants, provenant toujours du même groupe d'ossuaires, c'est-à-dire sortant du même caveau de famille, sont écrits en caractères grecs.

22.

+ (?) IЄCOYC IЄCOYC

Jésus, Jésus.

Répété deux fois, côte à côte. Cf. plus haut, n° 5, et plus bas, n° 38, le même nom de *Jésus*, sous sa forme sémitique. La croix est ici douteuse.

23.

NATANIΛOY ?

Nataniel.

Sur un couvercle hémicylindrique orné de cercles interférents.

Cf., n° 6, la forme hébraïque abrégée de ce nom : *Nataï*. Il règne quelque incertitude sur les derniers caractères.

24.

MOCXAC

De Moscha, ou *Moschas*.

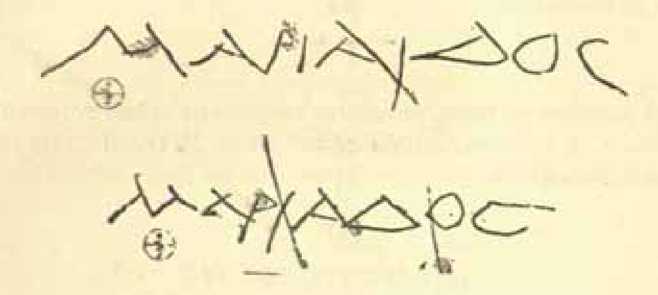
Cf. les noms helléniques Μοσχᾶς, Μοσχῖνα, Μόσχιον, Μόσχος, etc. Μοσχάς = *génisse* ; c'est un équivalent de עגלה, *Eglah*, même sens, employé comme nom de femme juive [1].

1. Femme de David, II *Samuel*, III, 5.

25 et 26.

ΜΑΡΙΑΔΟϹ

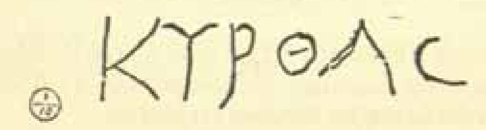
De Marias ou *Mariados?*



Ce nom, répété deux fois, est nouveau dans l'onomastique hellénique, au moins sous cette forme. Le nom d'homme perse Μαριάδης n'offre avec lui qu'une ressemblance probablement fortuite. Cf. aussi le nom de l'évêque Μαρίας[1]. Il se rattache peut-être au nom de Μαρία.

27.

ΚΥΡΘΑϹ



Kyrtha est un nom propre nouveau.

28.

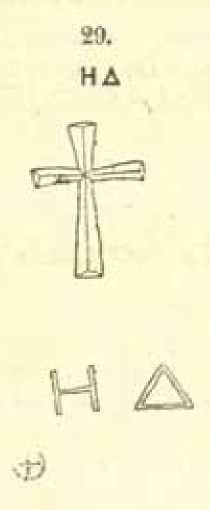
ΗΔΗΑ

1. Sozomène, *Hist. ecclés.*, II, xiii.

En caractères vraiment lapidaires, profondément gravés, dans un tout autre esprit que les *graffiti* précédents. Je ne saurais dire s'il s'agit ici d'un nom propre de femme irrégulièrement orthographié : Ἡδία, Ἡδεῖα. A rapprocher du suivant.

29.

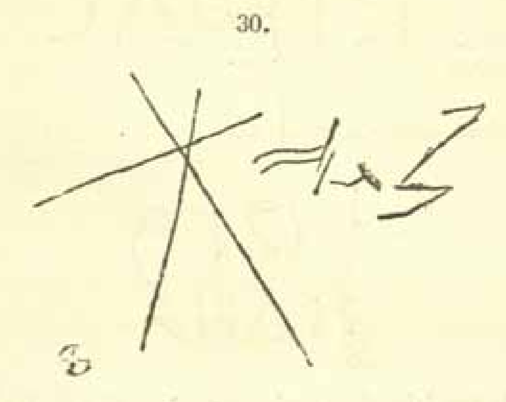
ΗΔ



En caractères aussi profondément gravés que ceux du numéro précédent, dont cette épigraphe paraît être la répétition abrégée.

Au-dessus est gravée, avec le même soin, une grande croix, de forme dite latine ou *immissa*, à branches inégales.

30.



Sigles indéterminés, de valeur peut-être numérique, accompagnés

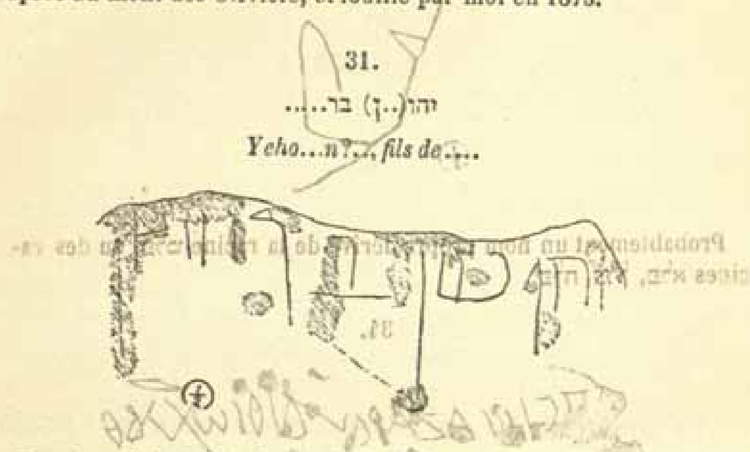
d'un astérisque à six branches très développées, rappelant la disposition du chrisme constantinien. Les sigles sont à rapprocher de ceux du n° 6.

Les nos 31, 32 et 33 sont gravés sur des fragments d'ossuaires recueillis dans un sépulcre situé sur la colline dite *Viri Galilæi*, auprès du mont des Oliviers, et fouillé par moi en 1873.

31.

יהו(..ן) בר......

Yeho...n?..., fils de....



Peut-être *Yeho[nathan]*, ou plutôt *Yehoseph*, par un grand *samech* carré allongé.

32.

לש..

......

Je ne sais que faire du premier caractère, ou complexe de caractères.

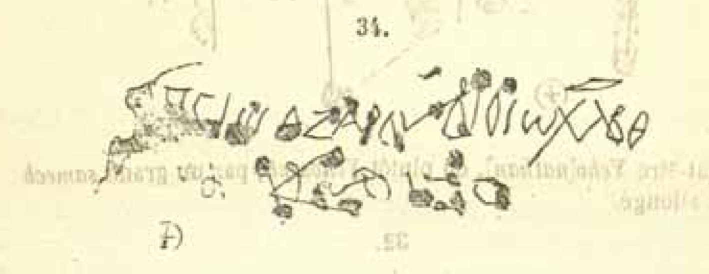
33.

...[ל]פ

Phal....

Probablement un nom propre dérivé de la racine פלט, ou des racines פלא, פלל, פלח.

34.



Sur un fragment d'ossuaire provenant du mont des Oliviers, et peut-être du même sépulcre que les précédents. Caractères très frustes.

Une ligne de grec : .π. Λαζάρου ou 'Ιωαζάρου (Βι..ωχα..?)[1], et, au-dessous, une ligne d'hébreu : פרום ou פרים ?



35.

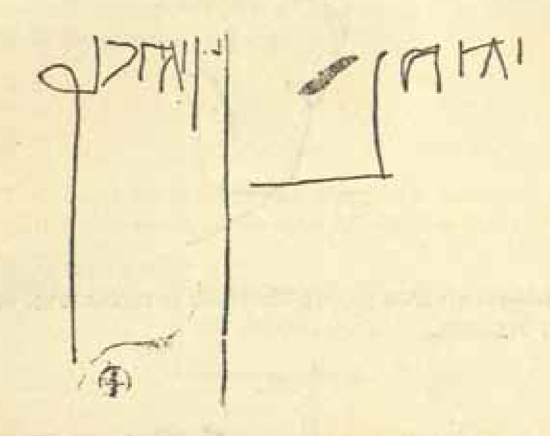
Sur un ossuaire provenant de mes fouilles dans la nécropole hiérosolymitaine supplémentaire du *Wady Yasoul*, nécropole découverte par moi en 1874.

1. XΛ pourrait être XΛ ou même Μ.

Caractères extrêmement étirés, que je crois pouvoir lire :

יהוחנן בן יהוסף

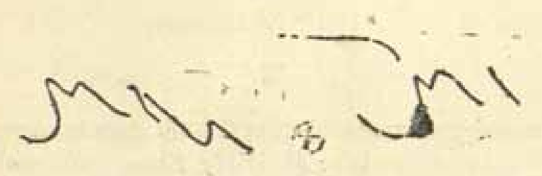
Yehohanan, fils de Yehoseph, c'est-à-dire *Jean, fils de Joseph*.



Pour cette orthographe curieuse de *Joseph*, יהוסף, cf. le n° 40, et mon mémoire intitulé : *Ossuaire juif de Joseph fils de Jean*.

Ce dernier ossuaire, qui présente, intervertis, le même nom et le même patronymique : *Yehoseph, fils de Yehohanan*, avec la même orthographe caractéristique de *Yehoseph* = *Joseph*, a dû être, — j'ai des raisons de le croire, — distrait de mes excavations par les fellahs que j'y employais. Ce *Joseph fils de Jean* et ce *Jean fils de Joseph*, ensevelis dans le même sépulcre, sont peut-être le père et le fils, rattachés par l'atavisme onomastique si fréquent chez les Juifs.

36.



Sigles indéterminés.

37.



Sur un fragment d'ossuaire provenant d'un sépulcre voisin de *Cho'fât,* village des environs nord de Jérusalem, et fouillé par moi en 1873.

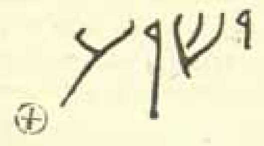
....

...Μαρία....

Les numéros suivants (38-44) sont gravés sur des ossuaires provenant de mes fouilles dans la nécropole du Wady Yasoul et dans celle, voisine, du Wady Beit Sahour.

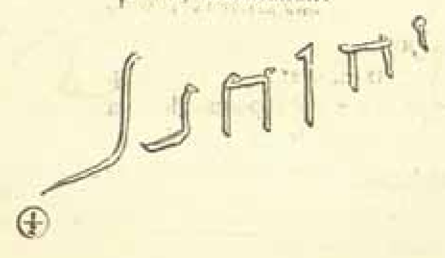
38.

ישוע, *Jésus.*



39.

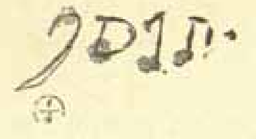
יהוחנן, *Yehohanan.*



40 et 40 *bis*.

יהוסף

Yehoseph (*Joseph*).

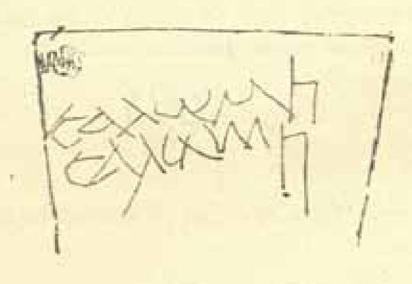


Gravé sur le bout ou l'une des petites faces de l'ossuaire. L'extrémité opposée porte une inscription grecque extrêmement fine, qui avait d'abord échappé à mon attention :

40 *bis*.

Σαλώμη Σαλώμη

Salomé, Salomé.



Peut-être le second *Salomé* est-il le métronymique du premier ; je n'ai cependant pu distinguer trace du *sigma* du génitif. Remarquer la forme des deux η, identique à celle que cette lettre affecte sur les *tablai* égyptiennes de l'époque de l'empereur Commode [1] et qu'on retrouve sur d'autres de nos ossuaires.

L'ossuaire devait renfermer les ossements de Joseph et de sa femme

1. Ed. Le Blant, *Revue archéol.*, 1875.

Salomé. J'ai positivement constaté dans l'un de ces ossuaires, découvert *in situ*, l'existence de *de x crânes*.



41.



Epigraphe bilingue. La partie grecque est claire : Μανάημος, transcription connue du nom hébreu *Menahem*, « consolateur ».

La partie hébraïque est plus difficile. A la seconde ligne, *Menahem* me paraît certain et est confirmé par le grec. A la première ligne, peut-être יהוסף, *Yehoseph?* Le dernier caractère est peut-être un ב qui appartient au mot בן, *fils*, indiquant le patronymique. Par moment l'on serait tenté de lire *Nahoum* ou *Tanhoum*, dérivé d'ailleurs de la même racine que *Menahem*.

Les nos 42-46 proviennent des environs immédiats de Jérusalem, région nord-nord-ouest.

42.

Sigles indéterminés.

43.

אלעשה, *Elasah.*

Gravé sur la grande face postérieure. Nom d'homme bien connu

(*El a fait, El a créé*), qui s'est encore conservé dans l'onomastique talmudique.

44.

Gravé sur l'une des petites faces du même ossuaire. Peut-être le même nom que le précédent, mais incomplet et mal conservé.

45.

Ἀτιγόνα, *Antigone*

ATITONA

Gravé sur le bord même de l'ossuaire. Est probablement pour Ἀντιγόνα, avec suppression ou assimilation du ν[1]. Ἀντιγόνα, pour Ἀντιγόνη, variante omise par le dictionnaire de Pape, se retrouve dans l'épitaphe de Patron, de la collection du Louvre (nos 234-241, G, l. 5), à la suite du nom de Μαλχίων. Cf. la curieuse histoire d'Antigone venant implorer la clémence de Sossius, après la prise de Jérusalem par Hérode, et appelé par raillerie Ἀντιγόνη au lieu de Ἀντίγονος.

1. Cf. dans une épitaphe judéo-grecque de Jaffa, découverte par moi en 1881 (*Rev. crit.*, 19 février 1883, 9 mars, p. 142) : φροτιτῶν, pour φροντιστῶν.

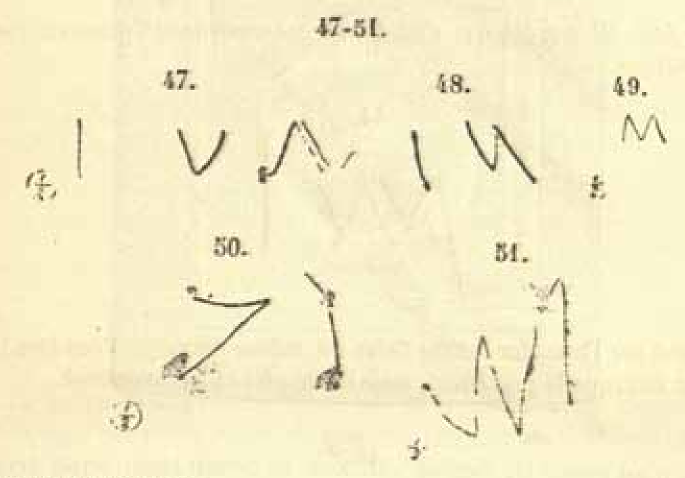
46.

ὐ τ ραπέλου, *d'Eutrapelos.*

ЄΥΤΡΑΠЄΛΟΥ

Gravé sur le bord de l'ossuaire, comme le n° 45. Eutrapelos[1], *gai, enjoué*, peut correspondre à des noms juifs synonymes dérivés de la racine עדן : *Adino*, *Adin*, etc.

47-51.



Sigles indéterminés.

52.

Sur un fragment d'ossuaire ou de sarcophage sculpté en relief (heurtoir de porte), provenant du mont des Oliviers. Calcaire dur.

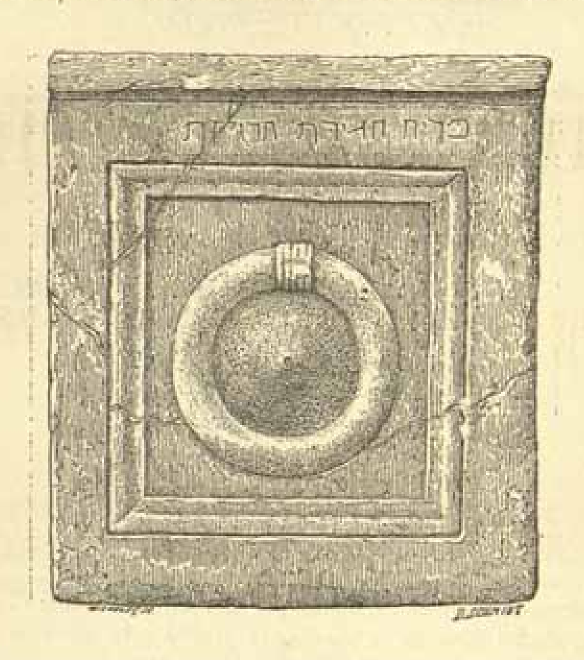
מריה הגיורת הדולקת

Mariah, la prosélyte fervente ?

מריה est-il pour מרים, *Miryam ?* Faut-il lire מדיה par un *daleth* et

1. Cf. l'*Eutropelus* Volumnius dont parle Cicéron (*ad diversos*, 2, 26, et *Phil.*, 13, 2).

y voir la transcription d'un nom étranger? Il s'agit d'une de ces nombreuses païennes converties à la foi juive. Cf. *Marie la Palmyrénienne*, prosélyte célèbre par sa ferveur, dont parle le Talmud. — Le sens de דולקת n'est pas certain. On s'attendrait à un ethnique.



Mais il est probable, dans ce cas, que la terminaison serait écrite *plene*; דולקית d'ailleurs ne correspondrait à aucun nom de lieu connu. L'on pourrait aussi, en prêtant à דלק un sens actif, traduire par l'*allumeuse* (de lampes?) et y voir l'indication d'une fonction, peut-être rituelle, de la prosélyte. L'on sait qu'il y avait des degrés dans le prosélytisme juif.

Si l'on considérait la dernière lettre du premier mot et la première du second comme des ח, l'on obtiendrait des noms tout à fait différents : מריח et חגירת. Ce dernier ferait songer au nom propre adiabénien Χαγείρας qui signifiait *boiteux*, comme nous l'apprend Fl. Josèphe [1].

CH. CLERMONT-GANNEAU.

1. *Guerre juive*, V, II, 5 : ὅπερ σημαίνει χωλός.

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DES

THÈMES BYZANTINS

SCEAUX DE PLOMB INÉDITS

DE FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX

THÈMES ASIATIQUES. — GROUPE ORIENTAL.

1. — *Thème de Cappadoce.*

Le thème de *Cappadoce*, formé par la *Petite* ou *Haute Cappadoce* antique, c'est-à-dire par la portion la plus élevée de cette contrée, contiguë à la Lycaonie et au Taurus, figure dans les deux listes du *Livre des cérémonies* de Constantin Porphyrogénète, mais on ne le retrouve plus dans celle du *Livre des thèmes*, parce qu'il fut réuni au thème Arméniaque sous le règne même de l'impérial écrivain. M. Rambaud[1], s'appuyant sur un passage du *Livre des thèmes*, a fort bien expliqué cette réunion, à l'époque de ce règne, de la *Haute*, de la *Moyenne* et de la *Basse Cappadoce* en un seul thème, celui de l'Arméniaque, et donné pour raison de ce fait les conquêtes de Basile, de Léon VI et de Romain; ces conquêtes, en effet, permirent de reporter plus loin les limites de l'empire et de disposer au-devant du grand thème Arméniaque reconstitué toute une chaine de petits thèmes-frontières, la Cappadoce cessant d'être province d'avant-garde. Du reste, cette réunion fut de peu de durée, et dans le *Livre de l'administration* il est question de changements nouveaux : la

1. *L'Empire grec au xe siècle*, p. 177.

Cappadoce, ancien thème indépendant, réunie ensuite au thème Arméniaque en qualité de simple *turme*, en est à nouveau distraite pour constituer encore une fois un thème à part.

Le thème de Cappadoce était de troisième classe; son stratège touchait vingt *litræ* de traitement annuel; c'est le *Kabadak* de l'écrivain arabe Ibn-Khordadbeh[1]. On y comptait, entre autres subdivisions, la *turma Commata*, formée de sept *bandes* empruntées aux thèmes voisins[2].

Sur les cartes de Spruner[3], le thème de Cappadoce est borné au nord par celui des Bucellaires, à l'ouest par celui des Anatoliques, au sud-ouest par le petit thème de Séleucie, à l'est par ceux de Lycandos et de Charsian. Le grand lac Tatta était situé sur le territoire de ce thème.

Je possède plusieurs sceaux de fonctionnaires du thème de Cappadoce; chose curieuse, ce sont tous des sceaux de *juges* du thème; voici la description des quatre qui offrent le plus d'intérêt.

1. — Sceau de *Théodore Karavitziote*[4], *juge de l'Hippodrome et de Cappadoce :*

[ΘΚΕ·ΒΟΗΘΕΙ·ΤΩ·CΩ·Δ]ΘΛ'. *Théotokos, prête secours à ton serviteur.* Buste de la Vierge des Blachernes, entre les sigles accoutumés.

℞. [ΘΕΟΔΩ]ΡΩ ΚΡΙΤ'(η) ΕΠΙ Τ'(ου) ΙΠΠ'ΔΡΟΜΟΥ [S] ΤΗC ΚΑΠΠΔ'ΚΙ' (pour ΚΑΠΠΑΔΟΚΙΑC) ΤΩ ΚΑΡΑΒΙΤ'ΙΩΤ'η. *Théodore Karavitziote, juge de l'Hippodrome et de Cappadoce.*

x[e] siècle. — Gravé, pl. X, n° 1.

2. — Sceau de *Constantin, protonotaire, mystolecte, juge du Vélum, de l'Hippodrome et de Cappadoce :*

Buste de saint Pantéléimon. Ο (ΑΓΙΟC) ΠΑΝΤΕΛΕΗΜ'(ων).

℞. ΚΩΝ (pour ΚΩΝCΤΑΝΤΙΝΟC) Α'ΝΟΤΑΡΙ[ΟC] ΚΕ ΜΥC-

1. *L'Empire grec au X[e] siècle.*, p. 182.
2. *Ibid.*, p. 195.
3. *K. v. Spruner's histor. Atlas.*
4. Originaire de *Karavitza*.

ΤΟΛ'(εκτης) ΚΡΙΤ'(ης) Τȣ Β'Λ' (pour ΒΗΛΟΥ), ЄΠΙ Τ'(ου) ΙΠΠΔΡ' (pour ΙΠΠΟΔΡΟΜΟΥ) S ΤΗC ΚΑΠΠΔΟΚ'(ιας).

xe siècle. — Gravé, pl. X, no 2.

3. — Sceau de *Michel, spatharocandidat, asécrétis et juge de Cappadoce*[1] :

Buste de l'archange Michel, entre les sigles accoutumés. .....X.

℞. ΜΙΧΑΗ[Λ] CΠΑΘΑΡΟΚΑΝΔΔ' Α'CΗΚΡΗΤ'(ης) S ΚΡΙΤ'(ης) ΚΑΠΠΑΔΟΚ'(ιας).

xe-xie siècle. — Gravé, pl. X, no 3.

4. — Sceau d'*Acatius, spatharocandidat, asecretis et juge de Cappadoce* :

ΘΚЄ ΒΟΗΘЄΙ ΤΩ CΩ ΔΟΥΛ'(ω). Buste de saint Georges. Ο [ΑΓΙΟC] ΓЄΩΡΓΙΟC.

℞. + ΑΚΑΤΙΩ CΠΑΘΑΡΟΚΑΝΔΔ' ΑCΗΚΡΗΤ' S ΚΡΙΤ'(η) ΚΑΠΠΑΔΟΚΙΑC.

xe siècle.

Antérieurement à la division de l'empire en thèmes, on comptait une *Cappadoce première* et une *Cappadoce seconde*. De cette époque relativement ancienne, M. Mordtmann possède deux sceaux fort intéressants qu'il a cités dans un article de la *Revue archéologique*[2] : ce sont ceux de *Pierre, hypate, commerciaire des Cappadoces, de Lycaonie et de Pisidie*, et de *Cosmas, apo-hypatôn, commerciaire de Cappadoce seconde*[2]. L'un et l'autre de ces fonctionnaires étaient en charge sous le règne de l'empereur Constant II ; leurs sceaux portent l'effigie de ce prince et sont datés des IIIe et IVe indictions de son règne.

Métropole de Tyane. Tyane ou Tyana (τὰ Τύανα) était une ville

1. Le cabinet des médailles du British Museum a acquis à la vente de Subhy-Pacha un sceau du même fonctionnaire, mais de coin différent.

2. *Rev. archéol.*, 1877, t. I, p. 292.

du thème de Cappadoce, chef-lieu de la province de Cappadoce seconde.

1. — Sceau de *Léon, humble évêque de Tyane :*

Buste de la *Panagia* entre les sigles accoutumés.

℟. Ο ΤΥΑΝΩΝ ΠΡΟΕΔΡ[ΟϹ] ΕΥΤΕΛ[ΗϹ] ΛΕΩ[Ν].

xe siècle. Musée de la Société archéologique d'Athènes. Communiqué par M. A. Postolacca. — Gravé, pl. X, n° 4. — Le prélat Léon, évêque de Tyane, n'est pas cité dans Le Quien.

2. — *Thème de Lycandos.*

Le thème de *Lycandos*, situé sur le haut Euphrate, l'ancienne Euphratèse *trypique*, θέμα τὸ καλούμενον Λυκανδοῦ, douzième thème asiatique du *Livre des thèmes*, était une ancienne *turme* qui fut transformée en thème sous Léon le Sage. Jusqu'à cette époque et depuis fort longtemps, ce district frontière, incessamment bouleversé par la guerre, n'avait plus été qu'un pays presque désert et ignoré. Un aventurier arménien, un certain Méli ou Mélias (Mleh), attaché au service du fameux géant Achot, exarque des excubiteurs, qui avait péri à la défaite de Bulgarophygon, échappé lui-même à ce désastre, se réfugia aux extrémités asiatiques de l'empire et, à la tête d'un corps de ses compatriotes, se fit une principauté de cette province de *Lycandos*[1]. Il réussit même à faire transformer à son intention, par l'empereur Léon VI, cette principauté en stratégie. Grâce à l'énergie de son chef, ce commandement devint un des plus importants de l'empire et demeura un obstacle inexpugnable aux attaques incessantes des Infidèles. Cette transformation se fit en 892 ou 901[2].

Mélias, après avoir été simple clisurarque de *Lycandos*[3], fut, je le répète, le premier stratège de ce thème nouveau, admirablement fortifié par lui et par Léon VI. La capitale, forteresse de premier

1. C. Porph., *De thematibus*, ed. Bonn., t. I, p. 33.
2. V. ces deux dates dans Muralt, t. II, avec les détails des événements.
3. Dans un prochain travail je donnerai sur ce personnage des détails plus précis, avec la description d'un sceau lui ayant appartenu, sur lequel figure son nom avec le titre de *stratège des territoires de Mamistra, Anazarbe et Tzamandos.*

rang, l'ancienne Lapara, portait le même nom de *Lycandos;* la seconde ville était Tzamandos, également fortifiée et située sur une haute montagne; c'étaient toutes deux d'anciennes clisures. Dans le *Livre de l'administration* [1], cette transformation en thème de la clisure de *Lycandos*, due à Mélias, est attribuée à l'époque du règne même de Constantin Porphyrogénète, lors de la régence de Zoé, vers l'an 915. Le stratège Mélias finit, en tous cas, par être nommé magister pour ses brillants hauts faits.

Au début du règne de Justin Ier, Justinien avait été pour un temps gouverneur du territoire de *Lycandos* [2].

En 976, le patrice Pierre, stratilate des forces d'Orient, fut défait par le rebelle Bardas à Lapara de Cappadoce, qui est la *Lycandos* byzantine [3].

Le thème de *Lycandos*, peu étendu, faisait partie de la cinquième et dernière classe des thèmes; son stratège ne recevait que cinq *litræ* de traitement annuel.

Romain Diogène et son armée passèrent l'été de 1067 dans de thème de Lycandos.

Ce thème frontière est figuré sur les cartes de Spruner comme confinant au nord à ceux de Charsian, de Colonée et de Sébastée, à l'ouest à celui de Cappadoce, au sud à celui de Séleucie et aux terres sarrasines, à l'est au thème de Mésopotamie, qui en était séparé par le cours de l'Euphrate. Les villes principales étaient, outre Tzamandos et *Lycandos*, Mélitène et Zabathra.

Je possède quatre sceaux de fonctionnaires du thème de Lycandos. Je ne connais pas d'autre exemplaire de ces précieux et rarissimes monuments, sauf un qui est au cabinet des médailles du British Museum et que je publie également.

1. — Sceau de *Georges Ernécès* (?), *protospathaire et stratège de Lycandos:*

Buste de saint Georges. Ο [ΑΓΙΟϹ] ΓΕⲰΡΓΙΟϹ.

℟. + ΓΕⲰΡΓ'(ιος) Α'ϹΠΑΘ'(αριος) Ѕ ϹΤΡΑΤ'(ηγος) ΛΥΚΑΝΔ'(ου) Ο Ε[Ρ]ΝΕϹΙϹ.

Ma collection. xe siècle. — Gravé, pl. X, n° 5.

1. Ch. L, p. 229.
2. Muralt, t. I, p. 132.
3. *Ibid.*, p. 561.

2. — Sceau de *David, protonotaire du thème de Lycandos :*

Buste de la *Panagia*, les deux mains dressées contre sa poitrine, entre les sigles accoutumés.

℞. ΔΑVΙΔ Α'ΝΟΤΑΡ(ιος) ΘΕΜΑΤΟϹ[1] ΛΙΚΑΝΔ'(ου).

Ma collection. xe siècle. — Gravé, pl. X, n° 6.

3. — Sceau de *Pierre Gou . . .*[2], *vestite et juge de Lycandos :*

ΘΚΕ ΒΟΗΘΕΙ ΠΕΤΡΩ ΒΕϹΤ'(ιτῃ) S ΚΡΙΤ'(ῃ) ΛΥΚΑΝΔ'(ου) ΤΩ ΓȢ. . . . .

Le nom patronymique du titulaire a presque disparu, mais je suis à peu près certain des deux premières lettres.

Ma collection. xe siècle.

4. — Sceau de *Basile Machêtéras* (ou *Makhitar*)[3], *vestite, juge et catépan de Lycandos :*

ΘΚΕ ΒΟΗΘΕΙ ΤΩ ϹΩ ΔΟΥΛΩ ΒΑϹΙΛ'(ειω) ΒΕϹΤ'(ιτῃ) ΚΡΙΤ'(ῃ) S ΚΑΤΕΠ'(ανω) ΜΕΛΙΤ[ΗΝΗϹ] S ΛΙΚΑΝΔ'(ου) ΤΩ ΜΑΧΗΤ'Ρ' (pour ΜΑΧΗΤΕΡΑ).

Cabinet des médailles du British Museum. xe siècle.

Ce précieux sceau, dont je dois la connaissance à M. Sorlin-Dorigny, est une preuve de plus des incessants changements qu'un état de guerre presque permanent faisait subir à ces territoires frontières de l'empire en Asie. Le sceau de Mélias dont j'ai parlé dans une note de à la page 280 témoigne de l'existence d'une *stratégie d'Anazarbe, Mamistra et Tzamandos;* je viens de décrire les sceaux des fonctionnaires du *thème de Lycandos*, qui comprenait à ce moment le territoire de Tzamandos; enfin, voici le sceau d'un *catépan de Lycandos et Mélitène.* Il est clair que ce fut avant d'être transformé en thème en fa-

1. Je ferai remarquer l'extrême rareté de la présence du terme ΘΕΜΑ sur les bulles de fonctionnaires des thèmes. Le *nom* du thème suit presque toujours immédiatement le nom désignant la fonction du titulaire du sceau.

2. *Goudélis ?*

3. Nom patronymique arménien.

veur de Mélias que le territoire de ces deux villes dut constituer un simple catépanat; mais les chroniqueurs sont muets sur ce point. On voit combien de renseignements précieux l'étude des sceaux nous fournit sur l'histoire de cette époque obscure entre toutes.

On remarquera que sur les sceaux l'orthographe du nom de Lycandos varie : ΛΥΚΑΝΔΟϹ ou ΛΙΚΑΝΔΟϹ.

5. — Sceau d'*Anthime, sphtharocandidat impérial, préfet des domaines et protonotaire de Lycandos :*

[✝ ΚЄ ΒΟ]ΗΘЄΙ ΤѠ ϹѠ Δ[ΟΥΛѠ]. Croix à double barre transversale, au pied orné de fleurons, élevée sur des degrés.

℟. ✝ ΑΝΘΙΜ'(ω) Β'(ασιλικω) ϹΠΑΘ'(αρο)ΚΑΝΔΔ(ατω) ЄΠΙ Τ'(ων) ΟΙΚΙΑΚ'(ων) S Α'ΝΟΤ'(αριω) ΛΥΚΑΝΔ(ου).

Ma collection. xᵉ siècle.

3. — *Thème de Charsian* (τὸ θέμα Χαρσιανοῦ).

« Dans des temps plus anciens, dit le Porphyrogénète[1], à l'époque soit de Justinien, soit de quelque autre empereur, la Cappadoce fut divisée en trois parties ; la partie moyenne fut appelée *Charsian*, du nom d'un capitaine nommé Charsios, qui, à cette époque, eut des succès contre les Perses; pour ce motif, elle porta le titre de thème et de stratégie jusqu'à nos jours, μέχρι τοῦ νῦν. »

Le Charsian appartenait à la troisième classe des thèmes, et son stratège touchait vingt *litræ* de traitement. On ignore le nom de la capitale ; c'était probablement Césarée. Le Porphyrogénète place dans ce thème les *turmes* Saniana et Cases. Il nous apprend encore, dans le *Livre de l'administration*, que ce fut Léon VI qui détacha du thème des Bucellaires pour les annexer au Charsian les trois bandes ou topotérésies de Myriocéphales, de la *Très Sainte* ou *Vénérable Croix* (τοῦ τιμίου Σταυροῦ) et de Vérinopolis, dont il fit précisément la *turme* Saniana; de même, cet empereur détacha du thème Arméniaque les bandes ou topotérésies de Comodromos et de Tabia pour en constituer un autre annexe du thème Charsian.

M. Rambaud[2] explique par la suppression, sous le règne même de

1. Const. Porph., *De Thematibus*, ed. Bonn., p. 20.
2. *Op. cit.*, p. 174 et 177.

Constantin VII, du thème de Charsian et son incorporation au thème Arméniaque le fait qu'on ne trouve plus cette province mentionnée dans la liste du *Livre des thèmes*, tandis qu'elle figure encore dans les deux listes du *Livre des cérémonies*, lequel paraît dater, on le sait, des premières années du règne de Léon VI.

De ce qui précède, il résulte que le thème de Charsian eut une fort courte existence; créé sous Léon VI, il fut supprimé sous Constantin VII et fondu dans le thème Arméniaque[1].

Dans le *Livre de l'administration*[2], il est dit encore que le Charsian avait été primitivement une *turme* de ce même thème Arméniaque et, plus loin, que sous Léon VI, en 736, Moslimah s'était emparé du Charsian. En 832, Théophile infligea sur le territoire de cette province une sanglante défaite aux ennemis Agarènes et fit 25,000 prisonniers. En 888, les Arabes, conduits par Apolphar, prirent Hypsélé, château du Charsian.

Ce *Charsian* était presque un thème-frontière, véritable marche, lieu d'exil et de garnison; sous Léon VI, en 906, le drongaire Eustathe Argyre y fut relégué.

En 987, sous le règne de Basile II et de Constantin VIII, ce fut sur le territoire du *Charsian* qu'Eustathe Maléin, *magister* de la milice, renvoyé honteusement pendant la guerre de Bulgarie, proclama de concert avec d'autres chefs mécontents le prétendant Phocas[3].

Dans l'atlas de Sprüner, le *Charsian* a pour frontières : au sud, les thèmes de Cappadoce et de Lycandos ; à l'est, celui de Sébastée; au nord, les thèmes Arméniaque et de Paphlagonie; à l'ouest, celui des Bucellaires, dont il était séparé par le cours de l'Halys. Les villes principales étaient Kaisarieh, la grande Césarée de Cappadoce, et Nyssa.

Les sceaux de fonctionnaires du *Charsian* sont d'une extrême rareté. Je n'en connais jusqu'ici que trois, dont deux font partie de ma collection; je les ai rapportés d'Asie Mineure.

1. — Sceau de *Pierre Chrysoberge, juge du Vélum et du Charsian :*

> +ΘЄOTOKЄ BOHΘЄI. La Théotokos debout, l'enfant Jésus sur le bras droit, entre les sigles accoutumés.

1. Voyez les raisons déterminantes de cette réunion dans Rambaud, *op. cit.*, p. 177.
2. Ed. Bonn., p. 225.
3. Cedrenus, ed. Bonn., t. I, p. 438, 9.

℟. ΠΕΤΡΩ ΠΡΙ (pour ΠΑΤΡΙΚΙΩ) ΚΡΙΤ'(ῃ) ΤȢ ΒΗΛΟΥ S ΤΟΥ ΧΑΡCΙΑΝΟΥ ΤΩ ΧΡΥCΟΒΕΡΓΗ.

xᵉ siècle. — Gravé, pl. X, nᵒ 7.

2. — Sceau de *Théodore, protospathaire impérial et stratège du Charsian* :

[ΚΕ ΒΟΗΘΕΙ ΤΩ CΩ ΔΟΥΛ']. Buste de la *Panagia*, les deux mains dressées contre la poitrine.

℟. † ΘΕΟΔ'(ωρω) Β'(ασιλικω) Α'CΠΑΘ'(αριω) S CΤΡΑΤ'Γ' (pour CΤΡΑΤΗΓΩ) ΤȢ ΧΑΡCΙΑΝȢ.

Même époque. — Gravé, pl. X, nᵒ 8.

3. — On conserve au musée de la Société archéologique d'Athènes un bien curieux sceau dont je dois la communication à M. Postolacca. C'est celui d'un magistrat de ce territoire de la *Très Sainte Croix* (τοῦ ἁγίου ου τιμίου Σταυροῦ), que le Porphyrogénète mentionne comme ayant été rattaché sous le règne de Léon VI au thème de *Charsian*. Ce magistrat prend le titre d'*archôn*, bien que le territoire de la Sainte-Croix soit mentionné par le Porphyrogénète comme ayant constitué une *topotérésie*.

Sceau de *N...... archôn de Sainte-Croix* :

Le type du droit est entièrement effacé.

℟. ...... ΛȢ ΑΡΧΟΝΤΟC ΤȢ ΑΠȢ CΤΑΒΡȢ (pour CΤΑΥΡΟΥ).

xᵉ siècle.

4. — *Thème de Mésopotamie.*

Le thème de *Mésopotamie*, θέμα Μεσοποταμία, ne figure pas dans la première liste du *Livre des cérémonies*, mais bien seulement dans la seconde, parce qu'il ne fut constitué que sous le règne de l'empereur Léon VI[1], ainsi que d'autres thèmes orientaux, au moyen

1. V. Rambaud, *op. cit.*, p. 176, et Const. Porphyr., *De Admin.*, p. 226, et *De Themat.*, p. 31.

de petits États reconquis sur les Sarrasins par des aventuriers arméniens et cédés par eux au gouvernement impérial.

Le lointain thème de *Mésopotamie*, petit thème frontière sur le haut Euphrate musulman, autrefois simple clisure ignorée, fut, durant sa courte existence, une province obscure. Le nom de sa capitale est inconnu. On y voyait les turmes de Camacha et de Keltzène [1]. Ce thème faisait partie d'une classe particulière dont les stratèges ne recevaient aucun traitement direct et devaient se payer sur les revenus de la province [2].

Le thème de *Mésopotamie* confinait, à l'ouest, à ceux de Lycandos et de Colonée, au nord à celui de Chaldée ; à l'est et au sud il était thème-frontière.

M. Mordtmann, dans la *Revue archéologique* de 1877 [3], cite une bulle de sa collection portant le nom d'un *épiskeptite* (*du thème*) *de Mésopotamie*. Je possède pour ma part les sceaux d'un stratège et d'un protonotaire de ce thème; ce sont de rares et précieux monuments, dont voici la description :

1. — Sceau de *N...... juge, protospathaire impérial et stratège de Mésopotamie.*

[KЄ B'Θ' TѠ CѠ ΔΟΥΛѠ]. Buste de saint Nicolas. O [ΑΓΙΟC] ΝΙΚΟΛΑΟC.

℞. ...... ΚΡΙΤ'(η) Β' Α'CΠΑΘ'(αρίῳ) S CTPATIΓO MЄCѠΠO-TAM'(ίας). Le nom du titulaire est malheureusement abîmé et indéchiffrable.

xiᵉ siècle. — Gravé, pl. X, nº 9.

2. — Sceau de *Léon? Ska...., asécrétis et protonotaire de Mésopotamie.*

[ΘKЄ B'Θ' TѠ CѠ ΔΟΥΛѠ]. Croix à double branche transversale recroisetée, au pied élevé sur des degrés et orné de fleurons.

℞. + ΛЄ[ONTH ?] ...... A'CHKP'TH (pour ACHKPHTHC), A'TONOTA[P'] (pour ΠPѠTONOTAPIѠ) MЄCOΠOT'

1. C. Porph., *De Administr.*, p. 226-227.
2. Rambaud, *op. cit.*, p. 180.
3. T. I, p. 297.

(αμιας) TO CXAΛ.... Le prénom du titulaire est probablement Léon, mais son nom patronymique, dont je ne déchiffre que les premières lettres CXAΛ...., me demeure ignoré.

xᵉ siècle. — Gravé, pl. X, nº 10.

3. — M. le marquis de Vogüé possède le sceau de *Léon, anthypate, patrice et stratège de la Mésopotamie.*

Légende effacée. Buste de l'archange Michel entre les sigles accoutumés.

℞. + ΛЄΟΝΤ' ΑΝΘΥΠΑΤ' ΠΡΙΚ' S CTPAT'(ηγω) THC MЄCO-Π[O]TAM'(ιας).

xᵉ siècle. Gravé, pl. X, nº 11.

4. — *Métropole de Keltzène.*

La lointaine cité de Keltzène ou Acilizène, ἡ Κελτζήνη, en Grande Arménie, dans le thème de Mésopotamie, aussi nommée Justinianopolis, possédait un siège épiscopal dépendant de la province ecclésiastique d'Arménie première. Ce siège fut, avant la réunion du concile assemblé pour la réintégration de Photius sur le trône patriarcal, élevé au rang de métropole.

Je possède le sceau de Michel, métropolitain de Keltzène, lequel n'est point mentionné dans Le Quien.

[KЄ BOHΘ'(ει) TΩ CΩ ΔOYΛ'(ω)]. Buste de la *Panagia* avec le médaillon du Christ sur la poitrine, entre les sigles accoutumés.

℞. + MIXAHΛ MHTPOΠOΛ[ITH] KЄΛ[TZ]HNHC.

x-xiᵉ siècle. — Gravé, pl. X, nº 12.

5. — *Thème de Chaldée.*

Le thème de *Chaldée*, ὄγδοον θέμα τὸ καλούμενον Χαλδία, était fort éloigné et absolument distinct du territoire qui fut la Chaldée antique; celle-ci était située vers les embouchures de l'Euphrate, tandis que lui était tout voisin des sources du même fleuve. C'était encore un

thème-frontière, mais en même temps thème maritime, faisant face à l'Arménie vassale, et constituant l'extrême limite de l'empire vers le fond de la mer Noire, thème de troisième classe dont le stratège touchait vingt *litræ* de traitement annuel.

Ce thème de *Chaldée* était le *Kelkyeh* d'Ibn-Khordadbeh. Sa capitale était probablement la grande cité maritime de Trébizonde : καὶ ἡ μητρόπολις λεγομένη Τραπεζοῦς. La partie maritime de la province était constituée par une portion de l'ancien Pont Polémoniaque. On voyait sur ce rivage Tripolis, Kérasus (l'ancienne Cérasonte), Trébizonde et les petits ports du Lazistan. A l'intérieur du thème la ville principale était la place forte frontière de Théodosiopolis. J'ai dit que le thème de *Chaldée* confinait à l'est aux diverses principautés d'Arménie et au nord à la mer Noire ; à l'ouest, il avait pour voisins les thèmes Arméniaque et de Colonée ; au sud, celui de Mésopotamie.

Les sceaux de fonctionnaires du thème de *Chaldée* sont d'une excessive rareté. On doit en retrouver à Trébizonde et aux environs de cette ville, mais ces régions n'ont jamais été explorées à ce point de vue.

Je possède le sceau d'un *turmarque de Chaldée* datant de l'époque antérieure à la transformation de ce territoire en thème, lorsqu'il ne constituait encore qu'une simple turme. Voici la description de ce monument, en fort mauvais état, sur lequel on ne déchiffre que les derniers mots de la légende ; le nom même du titulaire a disparu.

[ΚΕ ΒΟΗΘΕΙ ΤѠ CѠ ΔΟ]ΥΛѠ. Croix potencée, élevée sur des degrés.

R̸. .... Α'CΠΑΘ'(αρίω) S ΤȣΡΜΑΡΧ'(η) ΧΑΛΔΙΑC.

Sur un autre sceau de ma collection (gravé, pl. X, n° 13), d'époque plus ancienne, remontant au IXᵉ siècle, et de grandes dimensions, on lit la légende : + ΘΕΟΤΟΚΕ ΒΟΗΘΗ (*en monogr. crucif.*) ΤѠ CѠ ΔȣΛѠ + ΘΕΟΦΙΛΑΚΤѠ Β'(ασιλικῷ) ΚΑΝΔ'(ιδάτῳ) S ΚΟΜ'(ητι) ΤΗC ΚΟΡΤ'(ης) ΧΑΛΔ'(ιας). *Théotokos, prête secours à ton serviteur Théophylacte, candidat impérial et comte de la tente (du thème) de Chaldée.* Ce sceau fort intéressant est le seul que je connaisse portant le nom d'un *comte de la tente*. On sait qu'un fonctionnaire de ce nom, sorte de fourrier-chef impérial, faisait partie de l'état-major de chaque thème.

Le cabinet des médailles du British Museum a acquis à la vente

Subhy Pacha les sceaux de *Pothos, protospathaire et stratège de Chaldée* (K̅Ε̅ ΒΟΗΘΙ ΤΩ CΩ ΔΟΥΛ' ΠΟΘΩ Β' Α'CΠΑΘ'(αρίω) S CΤΡΑΤ'(ηγῶ) ΧΑΛΔΗΑC) (xᵉ siècle) et de *Léon*, également *protospathaire et stratège de Chaldée* (ΘΕΟΤΟΚΕ ΒΟΗΘΙ ΤΩ CΩ ΔΟΥΛΩ ΛΕΟΝΤΙ Β' Α'CΠΑΘ'(αρίω) S CΤΡΑΤ'(ηγῶ) ΧΑΛΔΙΑC) (commencement du xᵉ siècle). Je dois à l'obligeance de M. A. Sorlin-Dorigny la transcription de ces deux intéressantes légendes.

Eglise de Sinope (ἡ Σινώπη).

Je connais trois sceaux d'évêques de Sinope.

1. — Sceau de *Théodose, évêque de Sinope :*

ΚΥΡΙΕ ΒΟΗΘΙ (*en monogr. crucif.*) ΤΩ CΩ ΔΟȢΛΩ.

℞. ΘΕΩΔΩC' ΕΠΗCΚΟΠΩ CΗΝΟΠΗC.

ixᵉ siècle. Ma collection. Ce Théodose est probablement l'évêque de Sinope de ce nom qui figura au synode convoqué en 879 pour réinstaller Photius sur le trône patriarchal, après la mort de saint Ignace [1].

2. — Sceau de *Jean, évêque de Sinope :*

Buste de saint Nicolas. [Ο̅ Α̅(γιος) ΝΙΚ[ΟΛ'αος].

℞. +CΦΡΑΓ'(ις) Ι̅Ω̅(αννου) ΕΠΙCΚΟΠ'(ου) CΙΝΟΠ'(ης).

xᵉ siècle. Ma collection. Gravé, pl. X, nᵒ 14. — Ce Jean, évêque de Sinope, ne figure pas dans Le Quien.

3. — Sceau de *Michel, évêque de Sinope :*

Le type et la légende du droit sont entièrement effacés.

℞. ΜΙΧΑΗΛ ΕΠΙCΚΟΠ'(ος) CΙΝΟΠ'(ης).

xᵉ siècle. Musée de la Société archéologique à Athènes. Communiqué par M. A. Postolacca.

1. Le Quien, *Or. christ.*, t. I, p. 540.

Métropole de Néocésarée.

Néocésarée, dans le thème de Chaldée, avait rang de métropole. On l'appelait encore Césarée *du Pont Polémoniaque*, du nom de sa province ecclésiastique, ἡ Νεοκαισάρεια Πόντου Πολεμωνιακοῦ.

Néocésarée comptait sept évêchés suffragants.

Je possède un fragment de sceau de Michel, métropolitain du Pont Polémoniaque (ixe siècle)[1] : ΘΚЄ ΒΟΗΘ' [ΤѠ CѠ ΔΟΥΛ'(ω)] [Μ]ΙΧΑΗ[Λ Μ]ΗΤΡΟ[Π'(ολιτῃ)] [ΠΟΝ]Τ'(ου) ΠΟΛ[ЄΜѠΝΙΑΚ]ΟΥ. — Gravé, pl. XI, n° 15.

6. — *Thème de Sébastée.*

Le thème de *Sébastée*, onzième thème d'Asie, ια' θέμα Σεβαστείας, ne figure que dans la seconde liste du *Livre des cérémonies* et point dans la première, ce qui ne laisse pas que d'être assez extraordinaire, car ce thème existait certainement à l'époque de l'empereur Léon VI[2]. C'était encore un de ces petits thèmes montagneux situés sur le haut Euphrate, en face du monde musulman. Autrefois simple clisure, Sébastée était à l'époque de Constantin VII un thème de cinquième classe qui rapportait seulement cinq *litræ* de traitement à son stratège. La capitale était la forte place de *Sébaste*, aujourd'hui Siwas. On comptait parmi les turmes de ce thème celle de Larissa, autrefois également simple clisure[3].

Les limites du thème de *Sébastée* étaient, au nord-est et à l'est, le thème de Colonée, au nord-ouest le thème Arméniaque, à l'ouest le Charsian, au sud le Lycandos.

Je ne possède ni ne connais aucun sceau de fonctionnaire du thème de *Sébastée*.

Comana du Pont[4]. Comana fut pour un temps une ville du thème de Sébastée. C'était une des églises du Pont Polémoniaque.

1. — Sceau de *Théodosius, évêque de Comana.*

✝ ΘΚЄ ΒΟ[ΗΘЄΙ ΤѠ] CѠ [Δ'(ουλω)]. Buste de la *Panagia*

1. Ce prélat ne figure point dans l'*Oriens christianus* de Le Quien.
2. Const. Porph., *De administr. imp.*, ed. Bonn., p. 227, et *Vita Basil.*, p. 321.
3. *De administr. imp.*, p. 227.
4. Κόμανα τὰ ἐν τῷ Πόντῳ ou Κόμανα τὰ Ποντικά.

avec le médaillon du Christ sur la poitrine, entre les sigles accoutumés.

R̸. [✝ ΘЄ]ΟΔΩϹ'(ω) ЄΠΙϹΚΩΠΩ ΠΩΛЄΟϹ ΚΩΜΑΝΙ'(ων) (*sic*).

x^e^-xie siècle. Ma collection. Donné par M. Salomon Reinach. Gravé, pl. XI, n° 16. — Ce Théodosius ne figure pas dans Le Quien.

7. — *Thème de Colonée.*

Le thème de *Colonée*, dixième thème asiatique du Porphyrogénète, δέκατον θέμα Κολωνείας, faisait face à l'Arménie, dont il était séparé par les thèmes de Chaldée et de Mésopotamie; au nord il touchait à la mer Noire; au sud il avait pour voisin le thème de Lycandos; à l'ouest il confinait à ceux de Sébastée et des Arméniaques. C'était un thème de troisième classe, dont le stratège recevait vingt *litræ* de traitement annuel. Sa capitale était la formidable forteresse de *Colonée*, qui avait donné son nom à toute la région. On y voyait encore Téphrice.

Je ne possède ni ne connais aucun sceau de fonctionnaire du thème de *Colonée*.

8. — *Thème Arméniaque.*

Le thème *Arméniaque* ou *des Arméniaques*, θέμα τὸ καλούμενον Ἀρμενιακόν ou τῶν Ἀρμενιακῶν, ainsi nommé de son voisinage de l'Arménie proprement dite, avait été primitivement constitué avec le territoire de la Cappadoce maritime ou Basse-Cappadoce. Puis, vers le règne de Constantin VII, on y incorpora les petits thèmes du Charsian et de Cappadoce propre, et ce fut ainsi que la Haute, la Basse et la Moyenne Cappadoce devinrent un seul et unique thème, l'*Arméniaque* [1]. On ignore quelle était la résidence du stratège de l'*Arméniaque*. Ce thème, dont la mer Noire baignait la frontière septentrionale, touchait à l'ouest au thème de Paphlagonie et au sud au Charsian. Il commençait à Mélitène, nous dit le Porphyrogénète, touchait à la Lycaonie et s'étendait presque jusqu'au thème des Bucellaires; à l'Orient, depuis les grandes acquisitions territoriales

1. Voyez pour les raisons de ce changement Rambaud, *op. cit.*, p. 177.

des Basile, des Léon VI et des Romain Lécapène, il était protégé contre les invasions étrangères par les petits thèmes-frontières de Lycandos, de Mésopotamie et de Sébastée; au nord-est, il l'était par ceux de Chaldée et de Colonée; au sud-est, par celui de Séleucie constitué par Romain Lécapène en face de la Syrie musulmane.

Le thème *Arméniaque* comprenait en première Cappadoce quatre villes célèbres, Césarée ou Mazaca, Nyssa, Therma et Rhégépodandus; en seconde Cappadoce, Tyane, Faustinopolis, Cybistra, Naziance, Erysima, Parnasos, Rhégédora, Mocissus et la forteresse de Corax; en troisième Cappadoce (l'*Arméniaque* proprement dit), Amasia, Ibora, Zalichus, Andrapa, Amisus et Sinope.

Le thème *Arméniaque* était un des grands thèmes d'Asie, un des trois thèmes de première classe dont les stratèges touchaient chacun quarante *litræ* annuellement.

Je possède les sceaux de deux stratèges du thème des Arméniaques, tous deux nommés Léon.

1. — Sceau de *Léon, stratège des Arméniaques.*

[ΚЄ ΒΟΗΘЄΙ] ΤΟ CO ΔΟΥΛѠ. Croix à branches recroisetées, élevée sur trois degrés.

℞. +ΛЄΟΝΤΑ[1] Β' Α'CΠΑΘΑΡΙΟ S CΤΡΑΤΙΓΟ ΤѠΝ ΑΡΜЄΝΗΑΚѠΝ.

IXe siècle. Ma collection. Gravé, pl. XI, n° 17.

Ce Léon pourrait bien être le fameux Léon l'Arménien qui devint empereur. Lors de la guerre bulgare de 813, il commandait les contingents arméniens et cappadociens au désastre du 22 juin. On sait que cette journée coûta le trône à l'empereur Michel Ier, lequel eut pour successeur ce même Léon, principal auteur, par sa fuite volontaire, de la défaite de l'armée impériale.

2. — Sceau de *Léon, stratège des Arméniens.*

ΚΥΡΙЄ ΒΟΗΘЄΙ (*en monogr. crucif.*) ΤѠ CѠ ΔΟΥΛѠ.

1. *Sic* pour ΛЄΟΝΤΗ.

R̸ ΛΕΟΝ'(τη) Β' Α'CΠΑΘ' S CΤΡΑΤ'(ηγω) Τ'(ων) ΑΡΜΕ-ΝΙΑΚΩΝ.

VIII[e]-IX[e] siècle. Ma collection.

M. le docteur Mordtmann a décrit ou cité divers sceaux de sa collection se rapportant au thème Arméniaque ou aux chefs des contingents militaires de ce thème ; ce sont ceux :

1° De *Chærosphactes, juge des légions arméniennes* (cantonnées en Sicile), κριτὴς τῶν Ἀρμενικῶν θεμάτων [1] ;

2° De *Georges, apo-hypatôn et commerciaire des Arméniaques* (sceau d'époque ancienne, portant la date de la huitième indiction du règne de l'empereur Constant II [2]);

3° De *Pierre, apo-hypatôn et commerciaire public de l'apothèque des Arméniaques*, καὶ γενικοῦ κομμερκιαρίου ἀποθήκης τῶν Ἀρμενιακῶν (sceau de l'an 668/669, sous le règne des empereurs Constantin Pogonat, Héraclius et Tibère, dont les effigies figurent sur les deux faces de ce précieux monument [3].

Enfin, je possède un superbe sceau dont voici la description :

S. Démétrius debout, de face. Ο Α(γιος) ΔΗΜΗΤΡΙΟϹ,

R̸. +ΚΕ ΒΟΗΘ'(ει) ΤΩ CΩ ΔΟΥΛΩ ΛΕΟΝΤΙ ΚΟΥΡΟΠΑΛΑΤΙ S ΔΟΥΚΙ ΤΩΝ ΑΡΜΕΝΙΑΝΩΝ ΤΟ ΛΑΛ' (pour ΛΑΛΑΚΩΝΗ). *Seigneur, prête secours à ton serviteur Léon Lalacon, curopalate et duc des Arméniaques.*

X[e] siècle. Ma collection. Gravé, pl. XI, n° 18.

C'est ici le sceau de *Léon Lalacon, duc des (contingents) arméniaques*, dont le Porphyrogénète nous a raconté les exploits contre les Sarrasins au chapitre XLV du *Livre de l'administration*. Ce sceau nous apprend que Léon Lalacon était en plus revêtu de la haute dignité de *curopalate*. Il était chef du thème Arméniaque en 986 [4].

Eglise d'Iborium.

L'évêque d'*Iborium*, τὰ Ἴβορα, l'ancienne Pimolissa, est cité dans

1. *Rev. archéol.*, 1877, t. II, p. 48.
2. *Ibid.*, p. 292.
3. *Conférence sur les sceaux et plombs byzantins*, CP., 1873, p. 35.
4. V. Muralt, t. I, p. 483.

l'*Expositio* de Léon VI, parmi les suffragants du métropolite d'Amasia : ὁ Ἰβόρων ἤτοι Πιμολίσσης. Iborium était une ville maritime de l'Hélénopont.

Je possède un précieux sceau de l'évêque *Photius* d'Iborium qui figura dans un concile du x[e] siècle[1]. *Au droit*, on voit l'effigie en pied de saint Uranius, lequel fut également évêque d'Iborium[2], prit part par procuration aux délibérations du concile de Chalcédoine et opéra des guérisons miraculeuses après sa mort. La légende de ce côté est : Ο ΑΓΙΟϹ ΟΥΡ[Α]Ν[ΙΟ]Ϲ ЄΠΙϹΚΟΠΟϹ ΙΒΟΡΟΝ. *Au revers*, autour d'un monogramme qui signifie ΘЄΟΤΟΚЄ ΒΟΗΘЄΙ ou quelque formule analogue, on lit ces mots : †ΦѠΤΙѠ ЄΠΙϹΚΟΠѠ ΙΒΟΡΙѠΝ (*sic*). Ce sceau d'un si grand intérêt est fort bien conservé. Gravé, pl. XI, n° 19.

Ville d'Amasia. Amasia, ἡ Ἀμάσεια, était le chef-lieu de la province ecclésiastique d'Hélénopont.

Je possède le sceau de *Romain, protovestarque, pa..... et catépan d'Amasia.* La légende, mal conservée, se déchiffre difficilement : ΚЄ Β'Θ' ΤѠ ϹѠ Δ(ούλῳ) ΡѠΜΑΝ'(ῳ) ΑΒЄϹΤ'(άρχῃ) ΠΑ..... ȢΤ ΚΑΤ'(επάνω) ΑΜΑ[Ϲ(είας)].

x[e] siècle. Gravé, pl. XI, n° 20.

9. — *Thème de Paphlagonie.*

Le thème maritime de *Paphlagonie*, septième thème d'Asie, ἕβδομον θέμα τὸ καλούμενον Παφλαγόνων, l'*Afladjounyah* d'Ibn-Khordadbeh, était un thème de troisième classe dont le stratège recevait vingt *litræ* de traitement. La capitale était Gangra (Germanicopolis) ou bien encore Amastra ; les villes principales étaient, outre ces deux premières, Sora, Dadibra, Ionopolis et Pompéiopolis. A l'est le thème de Paphlagonie confinait à l'Arméniaque ; au sud, au Charsian ; à l'ouest, au thème des Bucellaires ; au nord, il était baigné par la mer Noire.

Il est fait mention dans les sources d'un *catépan de Paphlagonie*[3].

Les sceaux de fonctionnaires du thème de Paphlagonie sont un peu

1. Le Quien, *Or. christ.*, t. I, p. 534.
2. *Ibid.*, p. 533.
3. Cont. de Théophile, c. 28, p. 123.

plus abondants que ceux des thèmes précédents, bien plus éloignés de la capitale. J'en possède cinq, dont quatre sont des sceaux de *protonotaires*.

1. — Sceau de *Léon, protonotaire de Paphlagonie :*

ΘЄΟΤΟΚЄ ΒΟΗΘΗ (*en monogr. crucif.*) ΤѠ CѠ ΔȢΛѠ.

℞. ΛЄΟΝΤΗ Β' ΚΑΝΔ'(ιδατω) S Α'ΝΟΤ' ΠΑΦΛΑΓ'(ονιας).

IXᵉ siècle. Gravé, pl. XI, nº 24.

2. — Fragment de sceau de *Michel, vestarque et protonotaire de Paphlagonie :*

Même type du droit.

℞. [ΜΙ]ΧΑ[ΗΛ] ΒЄCΤ'(αρχη) [S Α'Ν]ΟΤ'(αριω) ΠΑ[ΦΛ]ΑΓΟ'(νιας)

Même époque. Gravé, pl. XI, nº 23.

3. — Fragment de sceau de *Michel, protospathaire, chartulaire du logothésion public, juge de l'Hippodrome et de Paphlagonie :*

Buste de l'archange Michel, entre les sigles accoutumés.

℞. [ΜΙΧ]ΑΗΛ [Α'CΠ]ΑΘ' ΧΑΡ[ΤȢΛ'(αριος)] ΤȢ ΓЄΝ'(ικου) [ΛΟΓ'(οθεσιου) ΚΡΙ]Τ'(η) ЄΠΙ Τ'(ου) [Ι]ΠΠΟΔΡ'(ομου) S Τ'(ης) ΠΑΦΛΑΓΝ'(ιας).

Epoque des Comnènes. Gravé, pl. XI, nº 21.

4. — Sceau de *N......, chartulaire et protonotaire de Paphlagonie :*

[ΘΚЄ Β'Θ' ΤѠ CѠ ΔΟΥΛѠ]. Buste de saint Nicolas. Ο (ΑΓΙΟC) ΝΙΚΟΛΑΟC.

℞. ...... ΧΑΡΤ[ΟΥΛ]ΑΡΙѠ S Α'[ΝΟΤ'(αριω)] ΠΑΦΛΑΓΟΝΗΑC.

Epoque des Comnènes. Gravé, pl. XI, nº 22.

5. — Sceau de *Syméon, protospathaire et protonotaire de Paphlagonie :*

Buste de la Vierge entre les sigles accoutumés.

R̸. + CYM'(εων) A'CΠAΘ'(αριος) S A'NOT'(αριος) ΠAΦ'(λαγονιας).

xe siècle.

Ville d'Amastra, l'ancienne Amastris de Paphlagonie. Je possède le sceau d'un *turmarque* de cette ville forte, qui eut de l'importance sous les empereurs d'Orient. Amastra était le chef-lieu d'une *turma* du thème de Paphlagonie.

Sceau de *N......, candidat et turmarque d'Amastra :*

ΘЄOTOKЄ BOHΘH (*en monogr. crucif.*) TѠ CѠ ΔȣΛѠ.

R̸. ...... Ѡ KANΔIΔ'(ατω) S TPOMAPXO (pour TOYPMAPXѠ) AMAC'(τρας) T[Ѡ] TH.AΔ...

ixe siècle. — Gravé, pl. XI, n° 23.

Le prénom a disparu et le nom patronymique est indéchiffrable.

10. — *Thèmes des Bucellaires* [1].

Le thème des *Bucellaires*, sixième thème d'Asie, ἕκτον θέμα τὸ καλούμενον Βουκελλαρίων ou τῶν Βουκελλαρίων, était surtout habité par des Galates, puis au nord par des *Maryandini* et des Bithyniens. C'était un thème maritime par son extrémité septentrionale, qui touchait à la mer Noire; il formait une bande allongée du nord au sud, entre les thèmes de Charsian (dont il était séparé par l'Halys) et de Paphlagonie à l'est, Optimate à l'ouest. Ses villes principales étaient Ancyre, Claudiopolis, Héraclée du Pont, Prusias et Teium. La capitale devait être Ancyre ou Claudiopolis. C'était un des cinq grands thèmes d'Asie; il appartenait à la seconde catégorie et son stratège touchait trente *litræ* de traitement annuel. Ibn-Khordadbeh nomme ce thème « Kalath » (l'antique Galatie). Son nom byzantin lui venait des anciens *Bucellarii cataphracti*, colons galates établis à l'expiration de leur congé sur des terres du domaine, à charge de service militaire. Bien que le souvenir de ces cavaliers d'élite, revêtus d'une armure et armés de flèches, se fût depuis longtemps effacé,

1. M. Rambaud écrit *Bucellaires*. M. Saglio (*Dict. des ant. gr. et rom.*) écrit *Bucellarii*. Dans le *Livre des thèmes* (éd. de Bonn) on lit Βουκελλάριοι et *Buccellarii*. Sur les sceaux j'ai toujours lu Βουκελλαρίοι.

leur nom, dit M. Rambaud[1], était resté, faute de mieux, à cette province qui avait perdu toute individualité ethnographique, comme du reste toutes les autres provinces byzantines. Voyez dans le *Livre des thèmes* l'étymologie proposée par le Porphyrogénète[2].

M. Sorlin-Dorigny a cité dans la *Revue archéologique* de 1874[3] un sceau de sa collection portant le nom du *protospathaire Alexis, anagraphe du thème des Bucellaires* (ΚΥΡΙΕ ΒΟΗΘΕΙ ΤΩ CΩ ΔΟΥΛΩ ΑΛΕΞΙΩ Β' Α'CΠΑΘ' S ΑΝΑΓΡΑΦΕΙ ΤΩΝ ΒΟΥΚΕΛΑΡΙΩΝ. Au droit figure, avec la première partie de la légende, une croix à double traverse, au pied fleuronné élevé sur des degrés.

Je possède, entre autres sceaux de fonctionnaires du thème des *Bucellaires*, ceux de deux stratèges et d'un protonotaire.

1. — Sceau de *N...., patrice, candidat impérial et stratège des Bucellaires* (ΚΥΡΙΕ ΒΟΗΘΕΙ (*en monogr. crucif.*) ΤΩ CΩ ΔȣΛΩ..... ΗΩ ΠΑΤΡΙΚΙΩ Β' ΚΑΝΔ'(ιδατω) S CΤΡΑΤΗΓΩ ΤΩΝ ΒΟΥΚΕΛΛΑΡΗΩΝ. Du prénom du titulaire il ne subsiste que deux lettres : ΗΩ ou ΝΩ. — Époque des empereurs iconoclastes.

2. — Sceau de *Pierre protospathaire, préfet impérial des domaines et protonotaire des Bucellaires* : ✝ΚΕ ΒΟΗΘΕΙ ΤΩ CΩ ΔΟΥΛ'(ω) ΠΕΤΡΩ Β' Α'CΠΑΘ'(αριω) ΕΠ'(ι) Τ'(ων) ΟΙΚΙΑΚ'(ων) S Α'ΝΟΤ'(αριω) ΤΟΝ (pour ΤΩΝ) ΒΟΥΚΕΛΛΑΡΙΩΝ. — xe siècle. — Le titulaire de ce sceau était à la fois *protonotaire* du thème des *Bucellaires* et intendant des domaines impériaux de la région. — Gravé, pl. XI, n° 26.

3. — Sceau de *Nicéphore, patrice et stratège des Bucellaires* : ΚΥΡΙΕ ΒΟΗΘΕΙ (*en monogr. crucif.*) ΤΩ CΩ ΔȣΛΩ [ΝΗΚΗ]ΦΟΡΩ [ΠΑ]ΤΡΙΚ'(ιω) S CΤΡΑΤΙΓ'(ω) ΤΩ[Ν Β]ȣΚΕΛ'(λαριων). — Epoque des empereurs iconoclastes. — Gravé, pl. XI, n° 27.

Avant la division de l'empire en thèmes, le territoire des *Bucellaires* constituait la majeure partie de la vieille province de Galatie.

1. *Op. cit.*, p. 192.
2. P. 28 de l'éd. de Bonn.
3. T. I, p. 87.

C'est donc à ce chapitre du thème des *Bucellaires* qu'il faut rattacher les sceaux remontant à cette époque lointaine, sur lesquels figure la mention de cette ancienne division territoriale.

J'ai reçu de Smyrne le sceau d'un *commerciaire de l'apothèque de Galatie :* KȢMEPKIAPIOY AΠOΘHKHC ΓAΛATHAC +. Le nom du titulaire a disparu. Ce sceau remonte au VIIIe siècle, par conséquent, je le répète, à une époque très antérieure à la division de l'empire en thèmes. — Gravé, pl. XI, n° 28.

GUSTAVE SCHLUMBERGER.

UNE

COLLECTION DE PIERRES GRAVÉES

A LA BIBLIOTHÈQUE DE RAVENNE

On trouve, dans les curieuses vitrines de la bibliothèque de Ravenne, une large feuille de carton où sont rangées symétriquement et encastrées, comme des bijoux dans un écrin, de nombreuses pierres gravées. Les intailles, les camées, les antiques pâtes de verre qui les reproduisaient pour les acheteurs de condition modeste, y dominent, et, parmi ces objets, je rencontre une tessère de théâtre, quelques gemmes arabes à inscriptions et même des coraux modernes. Il s'agit là évidemment d'une réunion faite au hasard par une personne étrangère à la connaissance des choses de l'antiquité. On m'a dit, à Ravenne, que ce carton avait appartenu à quelqu'un de la famille du roi Murat, et l'arrangement de cette manière d'écrin accuse en effet, par son style, par ses encadrements de filets en papier d'or gaufré, le temps du premier empire. Quoi qu'il en soit du possesseur de la collection, ou de celui qui l'a formée, je crois devoir la signaler, personne n'y ayant, que je sache, cru devoir prêter attention.

La planche XII jointe à cette notice n'en reproduit qu'une faible partie. Je l'ai composée d'abord de pierres chrétiennes, objets très rares comme l'on sait; puis, de ces gemmes à inscriptions dont Ficoroni, au dernier siècle, a réuni un nombre important[1]. Ce qu'il m'a fallu négliger, dans mon passage fort rapide à Ravenne, mériterait sans doute la peine d'être étudié et décrit. Je signalerai entre autres : un type de l'ὁμόνοια, je veux dire deux mains enlacées qu'ac-

1. Fr. Ficoronii, *Gemmæ antiquæ litteratæ, aliæque rariores. Accesserunt vetera monumenta omnia collecta et illustrata a P. Nicolao Galeotti.* Romæ, 1757, in-4°.

compagnent les lettres FEF; sur une pâte imitant l'onyx rubané, une image du Soleil debout et radié; la louve avec Romulus et Rémus et l'inscription ΘΧΑΙ; R · A · S | C · P · S · en deux lignes sur un jaspe jaune; l'inscription ΑΒΡΑCΑΞ d'un jaspe noir gnostique; un personnage debout prenant le rameau d'un arbre, avec le nom EVPREI; puis ceux de CTAXIC, de RESTITVTA; des camées portant des lettres, des chiffres isolés : H, Π, XXV, et, deux fois répété sur une prime d'émeraude et sur une pâte, le sujet de Dédale fabriquant une aile[1]. Une jolie pâte à deux couleurs d'assez grande dimension, imitant le camée, représente un buste de femme tourné de profil et regardant à gauche.

Les premiers numéros de cette note comprendront les pierres et les pâtes chrétiennes.

N°s 1 et 4. — Figures du Bon Pasteur; la première sur cristal de roche, la seconde sur un jaspe ovale, à base octogone.

N° 2. — Débris d'un nicolo malheureusement incomplet, représentant divers sujets. A droite, la barque d'où fut précipité Jonas, le prophète rejeté par le monstre, puis endormi sous la cucurbite; à la gauche de la barque et en haut, le monogramme du Christ; en suivant, la colombe apportant le rameau d'olivier et volant vers Noé debout dans l'arche, et dont on voit encore la tête et les bras tendus en avant, comme dans la planche XXXIX de Bottari et sur plusieurs monuments bien connus. Au milieu de la pierre, le Christ, debout, semble toucher d'une baguette un objet de forme allongée, posé à terre et que sa mutilation rend difficile à reconnaître.

Les pierres chrétiennes portant ainsi des réunions de sujets sont des plus rares; on n'en a signalé que trois, qui ont été publiées fréquemment et en dernier lieu par le savant père Garrucci[2].

L'inintelligence de celui qui a composé l'écrin de Ravenne a fait placer à deux extrémités opposées du carton les deux fragments qui restent de cet onyx.

N° 3. — Cornaline portant le mot symbolique ΙΧΘΥC exprimé par les lettres éparses ΥΧΘΥC.

1. Cf. Gori, *Museum Florentinum*, t. II, tab. XXXIX, n° 2.
2. *Storia dell' arte cristiana*, tav. 477, n°s 8, 11 et 12.

N° 5. — Cornaline réunissant les deux symboles chrétiens les plus antiques : des poissons aux deux côtés d'une ancre. C'est un sujet des plus fréquemment reproduits.

N°s 6 et 7. — La septième pierre est une cornaline sur laquelle est gravée, avec le mot MEMENT*o*, une main prenant entre deux doigts le lobe d'une oreille, siége de la mémoire d'après les anciens [1]. Des textes nombreux témoignent de l'usage passé en proverbe de toucher, pour appeler l'attention, le bas de l'oreille de l'interlocuteur [2]. Chacun sait le passage de Virgile :

> Cum canerem reges et prælia, Cynthius aurem
> Vellit et admonuit [3].

Un petit poème qu'a publié Burmann se termine par cette exhortation à bien jouir de la vie :

> Mors aurem vellens : Vivite, ait, venio [4].

Rien de plus fréquemment reproduit que ce sujet avec l'inscription MNHMONEYE dont je donne un type (n° 6) d'après un camée que j'ai copié, il y a longtemps déjà, dans la collection de M. Signol. Un autre de même sorte, très mutilé, se trouve dans le carton de Ravenne; il n'y reste plus avec la main et l'oreille que les lettres ...NHMON... ; sur une cornaline de la même collection, main, oreille et MNHMO....; et sur une autre encore, MNHM.... Le même sujet a été relevé à Ravenne par Paciaudi sur l'une des pierres gravées qui ornent une mitre de la sacristie de Saint-Vital [5].

Notre cornaline est, à ma connaissance, la première gemme de l'espèce qui porte, en langue latine, l'acclamation *Souviens-toi !* Cette prédominance presque exclusive d'un mot étranger alors qu'il s'agit d'objets trouvés pour la plupart, sans doute, en Italie, n'a rien qui nous doive surprendre ; c'est le fait d'une mode contre laquelle s'élève Juvénal [6] et dont nous rencontrons la marque dans les

1. Plin. *H. N.*, VII, 103 : « Est in aure ima memoriæ locus. »
2. Amm. Marcell. XXII, 3 : « Humanorum spectatrix Adrastia aurem, quod dicitur, vellens monensque ut castigatius viveret. »
3. *Eglog.* VI, 3.
4. *Antholog.*, t. I, p. 718.
5. Gori, *Symbolæ litterariæ*, t. III, p. 240.
6. *Sat.* VI, v. 184 à 199. Cf. Martial, *Epigr.* X, 68.

épitaphes latines [1] comme sur les pierres gravées, l'usage de s'exclamer à tout propos en grec.

Nos 8 et 11. — Cornaline, avec l'inscription :

ΜΝΗ
CΘΗ ΒΑCΙ
ΛΕΑ ΕΙΛΑ
ΡΟΥ

Cette pierre figure dans le recueil de Ficoroni [2], et Gori nous apprend qu'elle appartenait à l'antiquaire Vettori [3]. Comme celle de Ficoroni, sa transcription est inexacte; il lit ΜΝΗCΟΝ au lieu de ΜΝΗCΘΗ que je retrouve sur plusieurs autres gemmes :

ΜΝΗCΘΗ ΟΛΥΜΠΙΑC (*Corpus inscriptionum græcarum*, n° 7353).

ΜΝΗCΘΗ ΘΕΟΓΕΝΕΙC (*ibid.*, n° 7354).

ΜΝΗCΘΗ, autour de l'image d'une biche, sur un jaspe rouge du carton de Ravenne (n° 11 de notre planche) [4].

ΜΝΗCΘΗ ΝΕΙΚΗ, légende d'un jaspe rouge copié par moi à Rome chez un marchand de la place Navone.

Gori et les auteurs du *Corpus inscriptionum græcarum* [5] ont proposé de voir dans ΜΝΗCΘΗ une abréviation de ΜΝΗCΘΗΤΙ. Il doit s'agir plutôt ici du subjonctif μνησθῇ, *meminerit*, comme dans cette épitaphe chrétienne publiée par Fabretti et de Rossi [6] :

ΜΝΗCΘΗ ΑΥΤΟΥ Ο ΘΕΟC ΙC ΤΟΥC ΑΙΩΝΑC

Notre pierre porterait ainsi les mots : *Que Basilea se souvienne*

1. Voir entre autres Maffei, *Museum Veronense*, p. 192; Marini, *Iscrizioni albane*, p. 129.

2. Tab. VI, n° 14.

3. *Museum Florentinum*, t. II, p. xxxv. Il dit que cette pierre est une sardoine, ce que je ne contesterai pas, la différence étant peu sensible entre la sardoine et la cornaline.

4. On trouve dans le recueil de Ficoroni (tab. V, n° 5) une biche gravée sur un jaspe rouge, avec le mot ΜΝΗCΟΝ. J'incline à croire qu'il s'agit de notre pierre où l'auteur aura lu ΜΝΗCΟΝ au lieu de ΜΝΗCΘΗ, comme sur la cornaline dont je parle au début de ce paragraphe.

5. *Museum Florentinum*, t. II, tab. XII, n° 3; *Inscript. in Etruria exstantes*, t. I, p. LXV; *Corp. inscr. græc.* n° 3753.

6. *Inscr. domest.* VIII, 55; *Roma sotterr.*, t. III, p. 304.

d'Hilarus, formule analogue à celle d'autres gemmes dont je parlerai plus loin : ΜΝΝΜΟΝΕΥΕ ΜΟΥ, ΜΝΗΜΟΕΝΥΕ ΜΟΥ ΤΗϹ ΚΑΛΗϹ ΨΥΧΗϹ.

N° 17. — Cornaline.

ΜΑΡΑΝ
ЄΜΝΗΜ
ΟΝЄΥΕΜ
ϹΟΗϹ

Ainsi que les pierres n°s 8 et 18, celle-ci a fait partie de la collection de Vettori[1]. Elle a été lue diversement. Villoison y a vu ce précepte contre l'intempérance : Μαῖανε, *μνημόνευε μέθης*, *souviens-toi* (pour *garde-toi*) *de l'ivresse*[2]. Les légendes des bijoux de l'espèce sont plutôt épicuriennes et l'on ne saurait trouver sur aucune d'elles un exemple qui justifie cette lecture. Les auteurs du *Corpus inscriptionum græcarum* sont mieux inspirés en supposant que les lettres ΜϹΟΗϹ devaient exprimer le nom d'une femme[3]. Il s'agit évidemment ici d'une formule dont les analogues se trouvent sur les pierres gravées.

ΜΝΗΜΟΝЄΥЄ ΜΟΥ ΤΗϹ ΚΑΛΗϹ ΨΥΧΗϹ (Millin, *Monuments inédits*, t. II, p. 61).

ΜΝΗΜΟΝЄΥЄ ΜΟΥ ΤΗϹ ΚΑΛΗϹ ΨΥΧΗϹ (*Revue archéologique*, juillet 1879, p. 43).

ΜΝΗΜΟΝЄΥЄ ΜΟΥ Η ΚΑΛΗ ΨΥΧΗΙ (pierre vue en 1865 à l'exposition des beaux-arts du Palais de l'Industrie).

ΜΝΗΜΟΝЄΥЄ ΜΟΥ (à Ravenne, pierre antique d'une mitre de la sacristie de Saint-Vital), etc.

N° 9. — Cornaline.

ΨΥΧΗ
ΚΑΛΗ

Mon âme, *ma belle âme*, étaient des termes usuels de galanterie ; comme tant d'autres compliments grecs, ils avaient cours en Italie, où l'un de nos manuscrits de Martial nous montre une femme romaine disant à son amant :

1. Gori, *Museum Florentinum*, t. II, p. xxxv, n° 25.
2. *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, 1815, t. II, p. 143.
3. N° 7346.

KYRIЄMV̄ΛELIMVPSICIMV

C'est-à-dire Κύρί μου, μέλι μου, ψυχή μου[1]. L'antiquaire Buonarruoti signale une pierre portant ΚΑΛΗ ΨΥΧΗ[2]. Cette acclamation est parfois jointe aux mots ΜΝΗΜΟΝЄΥЄ ΜΟΥ. C'est ainsi que j'ai lu sur un camée d'onyx, à l'exposition des beaux-arts de 1865, ΜΝΗΜΟΝЄΥЄ ΜΟΥ Η ΚΑΛΗ ΨΥΧΗΙ ; une gemme appartenant à M. Kertz nous donne les mots ΜΝΗΜΟΝЄΥЄ ΜΟΥ ΤΗϹ ΚΑΛΗϹ ΨΥΧΗϹ[3]. Sur une petite feuille volante de son *Index inscriptionum græcarum*, Séguier a noté qu'un camée appartenant à l'abbé de Tersan portait l'inscription Η ΚΑΛΗ ΨΥΧΗ ΜΝΗΜΟΝЄΥЄ ΜΟΥ[4].

N° 15. — Cornaline.

ΚΥΡΙΑ
ΚΑΛΗ

J'ai, dans ma petite collection, une cornaline offrant la même légende ; on lit sur un camée du cabinet Van Horn : ΚΙΡΙΑ ΚΑΛΗ[5] ; et j'ai vu en 1854, à Rome, chez le marchand Depoletti, une gemme avec le mot ΚΑΛΗ. Comme trois autres de la bibliothèque de Ravenne, la pierre dont je m'occupe peut avoir appartenu à l'antiquaire Vettori[6].

N° 16. — Cornaline.

ЄVΤ
VΧΙ

ЄΥΤΥΧΙ, ЄΥΤΥΧΩϹ, sont des acclamations très fréquentes sur les

1. Bibliothèque nationale, ms. lat. n° 8071, f° 42, verso, variante de la pièce *Ad Læliam*, classée dans les œuvres de Martial sous le n° 68 du livre X. *Mel meum* est un terme de caresse connu d'ailleurs (Plaute, *Pœnulus*, acte I, sc. II, v. 154 ; Macrobe, *Saturn.*, II, 4).

2. *Osservazioni sopra alcuni frammenti di vetro ornati di figure in oro*, p. 209. Cf. Ficoroni, *Gemmæ litteratæ*, tab. VI, n° 9, ΨΥΧΗ ; *Catalogue du musée Napoléon III*, n° 540, ΨΥΧΗ ΧΑΙΡΕ, etc.

3. *Revue archéologique*, juillet 1879, p. 43.

4. Bibl. nat., suppl. grec, n° 122.

5. *Inscriptions de camées antiques du cabinet Van Horn*.

6. Cf. Gori, *Museum Florentinum*, t. II, p. XXXV, n° 28.

gemmes. Elles sont souvent suivies du nom de celui à qui l'on souhaite le bonheur; parfois le vœu comprend toute sa maison. BIKTOPI ЄYTYXωC est écrit sur un jaspe rouge de ma collection, et j'ai copié au musée de Naples un camée portant, dans une couronne, les mots :

ЄYTYXI
ΠANOIKI
OΦOPωN

N° 14. — Cornaline.

ANT
ωNIN
OY

(Σφραγὶς) Ἀντωνινοῦ.
Gemma signatoria publiée dans le recueil de Ficoroni [1].

N° 18. — Cornaline.

EVE
NTI

(*Sigillum Eventii*).
Pierre provenant de la collection de Vettori [2].

N° 12. — Cornaline.

EVC
ARI

1. Tab. VI, n° 27. Le même nom ANTωNINOY me paraît être écrit en lettres rétrogrades sur la pierre n° 16 de la même planche, pierre que l'éditeur du livre a publiée sans l'avoir pu retrouver (*op. cit.*, p. x),

TNA
NIIIM
OY

et où l'on propose de lire (p. 46) : *T. nanei mou*. La M de la deuxième ligne n'est probablement qu'un oméga à formes angulaires et gravé à rebours, comme on le voit souvent ailleurs; les deux traits verticaux qui sont à sa gauche représentent le N dépourvu de la barre oblique.

2. Gori, *Mus. Florent.*, t. II, p. xxxv, n° 303, tab. II, n° 17.

(Sigillum) Eucharii.

Comprise dans le recueil de Ficoroni [1].

N° 15. — Cornaline.

ΔΑΦΝ
Є

N° 16. — Jaspe rouge.

Amulette contre la colique. La pierre représente Hercule étouffant le lion de Némée; derrière lui, sa massue posée debout; au revers, les trois lettres KKK. C'est un ouvrage gnostique, comme le montre un autre jaspe rouge de la Bibliothèque nationale publié par Charles Lenormant, et portant le même sujet, les mêmes lettres KKK et, au revers, la triple Hécate armée de deux flambeaux, de deux fouets et de deux épées, avec la légende ΙΑΩ ΑΒΡΑCΑΞ [2]. Un savant [3], qui a fait connaître deux gemmes où figurent de même Hercule étouffant le lion et les trois K, a rapproché de ce sujet un passage où Alexandre de Tralles donne contre la colique la recette suivante : « Gravez sur une pierre médique Hercule étouffant le lion qui se dresse, et, après avoir fait enchâsser cette pierre dans un anneau d'or, donnez-la à porter [4]. » Ce curieux rapprochement est justifié par l'inscription suivante de la pierre qu'a fait connaître Ch. Lenormant : ΑΝΑΧΩΡΙΚΟΛΕΤΟΔΙΟΝCΕΔΙΟΚΕΙ, Ἀναχώρει, χολή, τὸ θεῖόν σε διώκει, *Retire-toi, ô bile, la divinité te poursuit*. Je noterai en passant qu'une formule analogue, donnée sans doute par quelque empirique, est inscrite sur une autre amulette; il s'agit cette fois de la goutte que doit vaincre Persée. Une sardoine le représente dans les airs, armé de la harpé et tenant la tête de Méduse; au revers est l'inscription :

ΦΥ . . . . . .
ΠΟΔΑΓΡΑ
...ΕΡCЄΥCC
ΕΔΙΩΧΙ

1. Tab. II, n° 17.
2. *Lettre à M. de Longpérier* (*Revue archéologique*, 15 nov. 1846).
3. Macarius : *Abraxas, seu apistopistus*, tab. XXII, n°s 89, 90 et p. 127.
4. *De medicam.* L. X, c. 1.

Φύγε, ποδάγρα, Περσεύς σε διώκει, *Fuis, ô goutte, Persée te poursuit*[1].

N° 19. — Au centre du carton où sont encastrées les pierres gravées, se trouve une de ces grandes tessères d'os ou d'ivoire qui servaient de billets d'entrée aux premières places des théâtres. On connaît un certain nombre de ces objets ornés, sur la face, d'une tête de divinité ou d'une figure quelconque et marquées au revers d'un nom, d'un mot et d'un même chiffre exprimé à la fois en latin et en grec. Notre tessère porte, avec les chiffres I-A, le nom et la tête d'Hercule, et pour la plupart de ces ivoires la relation entre la légende et la figure gravée est aussi évidente. Fabretti, Morcelli, Labus, Henzen sont les principaux de ceux qui s'en sont occupés[2]; ces trois derniers auteurs pensent que l'image sculptée au droit donnait l'indication du *cuneus* où le spectateur devait prendre place et que désignait une appellation particulière. M. Henzen note à cette occasion, d'après Tacite (*Ann.* II, 83), qu'à Rome un de ces *cunei* portait le nom de Germanicus; il pense que des inscriptions gravées sur les murs de la précinction, au théâtre de Syracuse, et qui offrent les noms de Philistis, de Jupiter, d'Hercule, devaient indiquer de même des divisions.

Les collections d'antiquités contiennent plusieurs tessères de cette sorte. Il en est au Cabinet des médailles, aux musées du Louvre, de Naples, du Collège romain, de Saint-Germain-en-Laye, dans le cabinet Ketzner, décrit par M. Henzen[3].

Ces ivoires, dont quelques-uns ne sont pas sans valeur artistique, devaient être sans doute d'un certain prix et réservés dès lors à des personnages de distinction; mais il existait et en grand nombre de ces *missilia* mentionnés par les marbres[4] et les auteurs classiques[5]. Parmi ceux qui jetaient au peuple des tessères donnant l'entrée

1. Kœhler, *Erlæuterung eines von P. P. Rubens an N. Cl. Fabri de Pereisc gerichteten Dankschreibens*, Tafel, Gemme 27 (Mémoires de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, t. III, 1835).

2. Fabretti, *Inscriptiones*, p. 530; Morcelli, *Opera epigraphica*, t. I, p. 419; *Delle tessere degli spettacoli romani, dissertazione pubblicata con alcune note dal Dottor G. Labus*; Henzen, *Annali dell' Instituto archeologico*, t. XX, p. 273, et *Monumenti*, t. IV, tav. 52. Cf. Franz, *Elementa epigraphices græcæ*, p. 344; *Corpus inscriptionum græcarum*, n°s 8579 et suivants, etc.

3. *Annali, loc. cit.*

4. Orelli-Henzen, n° 5320 : STATVAS POSVIT QVARVM DEDICATIONEM DIEM LVDORVM CVM MISSILIBVS EDIDIT.

5. Sénèque, *Epist.* LXXIV; Suétone, *Calig.*, XVIII; *Domit.*, IV, etc.

aux jeux ou une part dans des distributions publiques, figuraient les personnes appelées à quelques fonctions importantes et qui fêtaient ainsi leur promotion. Nous le savons par un marbre de Bénévent où se lisent les mots :

HIC PRIMVS OB HONO
REM CEREAL TESSERIS
SPARSIS IN QVIBVS AVRVM
ARGENTVM AES VESTEM
CAETERAQ · POPVL
DIVISIT [1]

Il en est une autre preuve dans une petite tessère d'ivoire que j'ai acquise à Rome; marquée au revers, comme un grand nombre de ces objets, de cercles concentriques, elle porte, sur la face, l'inscription :



Le chiffre écrit ici, comme on le voit parfois [2], XIX au lieu de XVIIII qui est la forme ordinaire, indiquait une place à des jeux donnés au peuple par un consul désigné [3].

EDMOND LE BLANT.

1. Orelli, n° 3994 et t. III, p. 414.

2. Garrucci, *Inscriptions des murs de Pompéi*, planche X, n° 1 : SPECVLATOR L · XIX; Gatti, *Iscrizioni inedite*, p. 34 (*Bull. della commissione archeol. comm.*, 1878) : DIONYSIO · Q · V · A IIII M · IX. Le chiffre *quatre*, exprimé le plus souvent par quatre unités, est aussi noté quelquefois par le groupe IV : borne milliaire de Barjac, au musée de Nîmes, COS · IV; à Pompéi, graffiti sur les grandes amphores d'un magasin, XIV, LXXXIV. Cf. *C. I. L.*, *Inscr. pariet. Pompeianæ*, n° 2708, etc.

3. Une tessère semblable à la mienne et publiée dans la *Revue archéologique* (1868. t. XVII, p. 431); porte l'inscription :

COS
IV
DES

où l'on a lu : *Consul designatus quartum*. Joint aux mots *consul designatus*, le chiffre XIX de celle que je possède ne peut signifier : *pour la dix-neuvième fois*; le nombre IV gravé ici sur un objet entièrement semblable indique donc, selon toute apparence, le numéro de quelque lot ou celui d'une place au théâtre.

SYLLOGE VOCABULORUM

AD CONFERENDOS DEMONSTRANDOSQUE CODICES GRAECOS UTILIUM.

RECUEIL DE MOTS POUR SERVIR A LA COLLATION

ET A LA DESCRIPTION DES MANUSCRITS GRECS

(*suite*) [1]

III	III
CODEX JAM SCRIPTUS.	LE MANUSCRIT AU SORTIR DES MAINS DU COPISTE.
Autographum [Mfc.].	Autographe.
Index capitum; index.	Liste des chapitres; table.
Index personarum.	Liste de personnages.
Frons.	Frontispice.
Pictura.	Peinture.
Imago calamo delineata [OR].	Dessin à la plume.
Corsa (fem.) ornata, picta [A].	Bande ornée *ou* peinte (au-dessus d'un titre).
Saepta (in sing. saeptum) [A].	Encadrement (d'un titre).
Saeptis circumvallare [A].	Encadrer (un titre).
Inscriptio; titulus.	Titre.
Summarium initiale [A].	Sommaire initial (en tête d'un chapitre).
— marginale [A].	Sommaire en manchette.
Προθεωρία, argumentum.	Argument.

1. Voir le numéro de mars-avril.

Προθεωρία in orbem disposita.	Argument disposé en rond.
Textus [WD].	Texte.
Spatii quo textus continetur altitudo et latitudo [A].	Dimensions de l'espace occupé par le texte.
Locus.	Passage.
Pagina scripta.	Page écrite.
Semifolium scriptum [A].	Feuillet écrit.
Pagina vacua [A].	Page blanche.
Semifolium vacuum.	Feuillet blanc des deux côtés.
Columna (scripturae) [A].	Colonne (d'écriture).
Columella (scripturae) [A].	Petite colonne (d'écriture, comme celles que forment les listes d'empereurs, de patriarches, etc.).
Cujus paginae uno tenore scriptae sunt.	Écrit à pleine page.
Cujus paginae duabus columnis constant.	Écrit sur deux colonnes.
Margo superior, inferior, exterior, interior.	Marge supérieure, inférieure, extérieure, intérieure.
Margo angustus, latus.	Marge étroite, large.
Marginem definire.	Tracer, marquer une marge.
Margine carens.	Sans marge.
Intercolumnium [A].	Espace entre les colonnes.
Spatium vacuum [A].	Blanc.
Lineae rectrices [A].	Lignes rectrices (de l'écriture).
— — stilo ductae.	— — tracées au poinçon.
— — graphide ductae.	Lignes rectrices tracées au crayon.
Linea rectrix superna [A].	Ligne rectrice qui limite l'écriture par le haut.
Linea rectrix scripturam mediam secans [A].	Ligne rectrice qui traverse l'écriture par le milieu.
Linea rectrix inferna [A].	Ligne rectrice qui limite l'écriture par le bas.
Puncta linearum rectricium extrema [A].	Points jalons [A] (servant à marquer le commencement et la fin des lignes rectrices).

— —

Suscriptio (librarii).	Souscription (note mise par le

	copiste à la fin, ou quelquefois à une autre place du manuscrit, par laquelle il fait connaître son nom, sa qualité, l'année, les circonstances dans lesquelles il a exécuté son travail).
Praescriptio (librarii) [A].	Note du copiste (de même nature que la précédente, mais écrite en tête du ms.).
Saeculum.	Siècle.
Notatio temporis; annorum numerus.	Date.
Annus mundi.	An du monde.
— post Christum natum.	An après J.-C. — On l'obtient en retranchant 5508 de l'an du monde, lorsque la date est comprise entre le 1er janvier et le 31 août, et 5509 lorsqu'elle est comprise entre le 1er sept. et le 31 décembre.
Indictio.	Indiction (période de quinze années, à la fin de laquelle avaient lieu certains actes administratifs). — Le point de départ des indictions est le 1er septembre de l'an 312 après J.-C. Pour obtenir l'indiction, diviser par 15 l'an du monde ou bien l'an de l'ère chrétienne augmenté de trois pour les huit premiers mois de l'année et de quatre pour les quatre derniers; le reste est le chiffre de l'indiction.
Cyclus solaris.	Cycle solaire (période de vingt-huit années juliennes à la suite de laquelle revient la coïncidence du jour de la semaine et du quantième). Pour l'obtenir, diviser l'an du monde

	par 28; le reste est le chiffre du cycle solaire.
Cyclus lunaris.	Cycle lunaire *ou* nombre d'or (période de dix-neuf années juliennes, après laquelle la lune passe par les mêmes phases aux mêmes quantièmes). — Pour l'obtenir, diviser l'an du monde par 19; le reste donne le cycle lunaire.
Primus, secundus .... mensis dies.	Premier, deuxième ..... jour du mois.
Mensis januarius, februarius, martius, aprilis, maius, junius, julius, augustus, september, october, november, december.	Mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre.
Hebdomas (—adis, fem.).	Semaine.
Dies dominica.	Dimanche.
Dies Lunae=dies *ou* feria secunda	Lundi.
— Martis = dies *ou* feria tertia.	Mardi.
— Mercurii = dies *ou* feria quarta.	Mercredi.
Dies Jovis = dies *ou* feria quinta.	Jeudi.
— Veneris=dies *ou* feria sexta.	Vendredi.
— Saturni = Sabbatum.	Samedi.
—	—
Legitima scribendi ratio.	Écriture conforme aux règles.
Perversa — —	— contraire aux règles.
Perverse scriptus.	Écrit au mépris des règles.
Lectu difficilis; obscure scriptus.	Difficile à lire.
Qui legi non potest.	Illisible.
—	—
Scriptura uncialis.	Écriture onciale.
— uncialis byzantina.	— — byzantine.
— minuscula legitima [A].	— minuscule classique.
— cursoria [A].	— cursive.
— mixta minusculis et uncialibus formis [A].	— mixte (mélangée) de formes minuscules et de formes onciales).

Littera initialis [Mfc.].	Lettre initiale.
— uncialis [Mfc.].	— onciale.
— majuscula.	— majuscule.
— alba (A) [A].	— blanche (terme de gravure).
— picta.	Lettre peinte.
— ornata.	— ornée.
— ex pictura eminens.	— sur fond peint (pour attirer l'œil).
— aurea.	Lettre d'or.
— argentea.	— d'argent.
— lunaris *ou* circularis (C €) [A].	— lunaire (de forme circulaire).
Littera marginalis vincta [A].	Lettre en saillie (qui se trouve sur la marge à gauche et est rattachée à la lettre suivante).
— marginalis libera [A].	Lettre en vedette (à la même place, mais non rattachée à la lettre suivante).
— legitimo ω superne productior [A].	Lettre qui dépasse l'ω normal par le haut.
Littera legitimo ω inferne productior [A].	Lettre qui dépasse l'ω normal par le bas.
Littera calamistratum *ou* cincinnatum caput in margine praeferens.	Lettre à tête développée en fioritures dans la marge.
Littera in caudam desinens.	Lettre à queue développée.
Cincinni.	Fioritures.

—

Cryptographia [Mfc.].	Cryptographie (écriture en caractères secrets, qui sont ou de convention, ou le résultat d'une transposition des lettres de l'alphabet).
Alphabetum arcanum.	Alphabet cryptographique.
Litterae arcanae.	Lettres cryptographiques.

—

Pars litterae dextra, sinistra, summa, ima (ou lieu de *ductus*	Portion *ou* jambage de droite, de gauche, supérieur, in

et *columella*, employés par Bast).	rieur d'une lettre.
Hasta.	Haste (barre verticale d'un P, d'un x en minuscule, etc.).
Pantex (—icis, masc.); venter.	Panse (partie renflée d'une lettre).
Uncinulus (litterae) [B].	Petit crochet (d'une lettre).
Littera bipartita [A].	Lettre en deux pièces (g).
Ductus (calami, pennae) [B].	Trait de plume.
Ductus tenuis, tenuior.	— maigre.
— pinguis, pinguior.	— gros.
— productior.	— prolongé.
— sursum porrectus [B].	— qui remonte.
— adventicius [B].	— parasite.
Uno ductu expressus [D].	Fait d'un seul trait.
Hiare [B].	Bâiller; être ouvert.
Littera hians, hiulca [A].	Lettre ouverte, mal fermée (*a*).
— praecedenti, sequenti (litterae) alligata [A].	— rattachée à la précédente, à la suivante ( ).
Litterae inter se colligatae [A].	Lettres rattachées entre elles.
Ligamen.	Trait de liaison.
Characteres ligati.	Caract. liés; ligature ( ).
Littera pro vocabulo; littera quae vocabuli vice fungitur [A].	Lettre représentant un mot. (*Sigle*, *siglum* ont l'inconvénient de prêter à l'équivoque).

— —

Vox; vocabulum.	Mot.
Syllaba.	Syllabe.
Vocabulum in extrema linea secare [A].	Couper un mot (en deux) à la fin d'une ligne.
Secare vocabula legitime [A].	Couper les mots conformément aux règles de la paléographie.
Sectio vocabuli legitima [A].	Coupure correcte d'un mot (coupure conforme aux règles de la paléographie (= τῆς σωτηρίας).
Sectio vocabuli perversa [A].	Coupure contraire aux règles.
Vocabula consociare [A], continuare *ou* continenter scribere [OR].	Ne pas séparer les mots.
Vocabula separare [OR].	Séparer les mots.

Vocabulorum separatio.	Séparation des mots.
Vocabula interpungere, punctis distinguere [OR].	Séparer les mots par des points.
Adhaerere.	Faire corps avec...
Monocondilium.	Monocondile (mot tracé d'un seul trait de plume, en reliant les lettres les unes aux autres par des traits parasites qui rendent la lecture difficile).
Monogrammon (gen. —i).	Monogramme (réunion de plusieurs lettres en un seul caractère, de telle sorte que le même jambage ou la même panse serve à deux ou trois lettres différentes).
—	—
Compendia [B].	Abréviation.
Scriptio compendiaria [A].	Méthode d'écriture qui consiste à faire usage d'abréviations.
Compendiis uti.	Écrire en abrégé.
Compendio expressus [A].	Écrit en abrégé.
Scriptura compendiaria [A].	Écriture abrégée.
— compendiis mixta [A].	Écriture mêlée d'abréviations.
— compendiis plena [A].	— pleine d'abréviations.
Compendiario [A].	En abrégé.
Lineola qua compendium significatur [A].	Barre d'abréviation.
Littera suprascripta.	Lettre suscrite (*appelée improprement* lettre en vedette : λυόμεν).
Notae tachygraphicae.	Caractères tachygraphiques.
Symbola technica [A]; astronomica, mathematica, etc.	Signes (conventionnels) (représentant certains mots d'un usage fréquent, notamment dans les ouvrages techniques).
—	—
Scripturae versus.	Ligne d'écriture [1].

1. *Versus* signifie aussi bien une *ligne de prose* qu'un *vers*; bien que l'expression soit consacrée par l'usage, pour éviter les confusions nous avons cru devoir faire une distinction.

Versus.	Vers.
Versiculus.	Verset.
Periodus (fem.) *ou* ambitus, comprehensio verborum.	Période (assemblage de propositions liées entre elles par des conjonctions, et qui toutes ensemble font un sens fini, dit aussi sens complet) [Littré].
Colon; membrum.	Membre d'une période.
Comma; incisum.	Membre de phrase compris entre deux très courtes pauses; partie d'un colon (voir *virgule*).
Stichus.	Stique [Ch. G.] (« Le stique était une unité de mesure sensiblement fixe et de la longueur d'un hexamètre homérique moyen. » Ch. Graux. *Rev. de philol.*, t. II, p. 124.)
Stichometria.	Stichométrie.
Stichorum computatio.	Évaluation stichométrique; compte de stiques.
—	—
Trajectio.	Transposition.
Littera trajecta.	Lettre transposée.
Vox trajecta.	Mot transposé.
Litterae trajectionem significantes.	Lettres marquant transposition (α̅, β̅, γ̅, etc., employées pour remettre dans leur ordre les mots transposés).
—	—
Spiritus lenis, asper, trifidus [A], angulosus [B], rotundus [B].	Esprit doux, rude, à trois pointes (⊣ ⊢), anguleux (┘ └), arrondi (' ').
Accentuum notae [OR].	Signes d'accentuation.
Accentus acutus [D], gravis [D], circumflexus [D].	Accent aigu, grave, circonflexe.
Accentus notare.	Accentuer.
Accentuum notatio.	Accentuation.
Apostrophus (fem.).	Apostrophe (fém.).
Coronis (— idis, fem.).	Coronis (fém.) (signe dont les

	anciens grammairiens marquaient la *crase* : κἀγώ).
Hyphen (neut. indécl.).	Hyphen (ὑφ' ἕν, ὑφέν, trait en forme d'arc renversé ‿ placé au-dessous de deux mots pour indiquer leur réunion en un seul composé).
Diastole (gen.-es, fem.).	Diastole (sorte de virgule destinée à séparer deux syllabes susceptibles de se confondre en un seul mot).
—	—
Distinguere [OR].	Ponctuer.
Distinctio [OR].	Ponctuation.
— major.	— forte.
— minor.	— faible.
Punctum summum.	Point en haut.
— medium.	— au milieu.
— imum.	— en bas.
Sicilicus (masc.); *ou* comma (—atis, neut.), quo alia res quoque significatur.	Virgule.
Paragraphus (fem.).	Signe d'alinéa.
Notae quibus significatur verba aliunde assumpta commemorari [A] (on peut se citer soi-même).	Guillemets.
—	—
Linea *ou* lineola recta.	Ligne *ou* barre droite.
— — curva.	— — courbe.
— — sinuosa.	— — sinueuse.
— — erecta [A].	— — verticale.
— — supina [A].	— — horizontale.
— — obliqua.	— — oblique.
— — recta ex adverso pergens ad ... [A].	— — perpendiculaire à.....
Calx (fem.).	Fin.

(*La suite prochainement.*)

ALFRED JACOB.

COMPARAISON

DE L'ÉGYPTE ET DE LA CHALDÉE[1]

— — — —

Dans des temps très reculés, bien avant que s'ouvrît, avec la poésie d'Homère, cette période de la vie du genre humain que nous appelons d'ordinaire l'*antiquité*, le monde oriental a vu naître trois grandes civilisations : celle de l'Égypte, celle de la Chaldée et celle de la Chine. Toutes les trois ont vraiment un caractère primitif ; autant du moins que nous en pouvons juger, aucune civilisation ne les a précédées dans les pays où elles se sont développées ; elles n'ont pas pu s'aider des exemples et des leçons du passé. Dans les vallées du Nil, de l'Euphrate et du Yang-tsé-kiang, sur chacun de ces théâtres que la nature semblait avoir préparés tout exprès en vue de l'œuvre qui devait s'y accomplir, l'homme est sorti de la barbarie beaucoup plus tôt qu'il ne l'a fait dans le reste de l'Afrique et de l'Asie, et il s'est formé ainsi des sociétés policées dont les origines se perdent dans de telles ténèbres qu'il nous est bien difficile de savoir lequel de ces foyers s'est allumé et a brillé le premier.

Ces trois civilisations, tout en gardant chacune sa physionomie propre, ont cependant plus d'un trait commun. Il serait bien long de chercher à relever toutes ces ressemblances ; nous nous contenterons d'en signaler deux qui ne manqueront pas de frapper l'historien, dès que l'idée lui viendra d'établir ce rapprochement et de tenter cette comparaison.

Ces trois nations primitives ont su se donner une écriture, et celle-ci est ce que l'on appelle une écriture idéographique. Les caractères dont se composent ces systèmes de signes ne sont pas les mêmes en Chine, en Chaldée et en Égypte. Partout, là, on a commencé par représenter la chose que l'on voulait rappeler à l'esprit ; puis on est arrivé, avec le

1. Les pages qui suivent ont été lues devant l'Académie des inscriptions, dans les séances du 20 et du 27 avril ; elles forment le dernier chapitre du second volume de l'*Histoire de l'art dans l'antiquité*, de MM. Perrot et Chipiez (Paris, Hachette, 2 volumes grand in-8). M. Perrot y résume les résultats des recherches qu'il a faites sur l'art et l'industrie des deux grandes sociétés primitives qui ont précédé l'Égypte dans les voies de la civilisation.
(*Rédaction*.)

temps, à resserrer ces images et à les résumer en un certain nombre de formes conventionnelles. Ce travail ne s'est pas fait partout de la même manière; pour qu'il y eût, dans le résultat final, des différences sensibles, il a suffi que tel peuple prît l'habitude d'écrire sur une matière que tel autre n'employait pas au même usage; l'écriture changera de physionomie suivant qu'elle sera tracée par le roseau sur la surface lisse du papier de riz et du papyrus ou qu'elle sera imprimée dans l'argile par les coups répétés du poinçon chaldéen. Les trois systèmes seront donc nettement distincts; il faudra les étudier chacun séparément et quand, par une longue pratique, vous vous serez rendu maître de toutes les difficultés de l'écriture chinoise, vous n'aurez pas de moindres efforts à faire pour apprendre à lire les hiéroglyphes ou les cunéiformes.

Dans ces trois créations du génie de l'homme, il y a cependant identité d'esprit et de méthode. Même point de départ : on a commencé par figurer tous les corps que le langage avait dénommés; puis, partout, dans une seconde période, on a eu recours à divers expédients pour trouver moyen d'affecter certaines de ces images à la notation des termes abstraits; enfin, plus tard encore, nombre de signes ont fini par représenter non plus des idées, mais des sons. On a pu, dans tel ou tel pays, passer plus vite et plus adroitement qu'ailleurs du sens propre au sens métaphorique et du pur idéogramme au caractère dont la valeur n'est plus que phonétique ; par ces corrections et ces retouches ingénieuses que suggère la pratique, on a pu mieux remédier ici que là aux vices du système; mais voici le fait important, celui qu'il convient de ne pas perdre de vue : sans aucun concert préalable, ces sociétés ont résolu de la même manière le problème qui s'est posé devant elles, quand elles se sont préoccupées de fixer leur pensée et de la transmettre aux générations futures. Comme le font les sauvages, elles ont débuté par de grossiers dessins, par des images naïves et sommaires; puis les trois peuples, avec la même décision et le même bonheur, sont sortis de cette période des premiers essais, où se sont attardées et que n'ont pas dépassée tant d'autres races moins bien douées; par les mêmes chemins et par les mêmes détours, ils sont arrivés à rendre, avec un instrument très imparfait, les idées les plus complexes; mais cependant, malgré tous leurs efforts et toute la subtilité de leur esprit, ni l'Égypte, ni la Chaldée, ni la Chine n'ont pu réussir à distinguer dans le mot les éléments irréductibles qui le composent et à figurer par un signe spécial chacune des articulations fondamentales de la voix humaine. Une sorte d'instinct secret et de force cachée les poussait à entreprendre cette analyse ; mais en même temps elles étaient retenues par je ne sais quelle fatalité de naissance et d'éducation première. Elles ont été tout près de toucher au but, mais elles ne l'ont pas atteint, et ce n'est pas l'une d'elles qui a eu la gloire d'inventer l'alphabet.

Un autre caractère de ces civilisations, qui ne surprendra pas moins l'observateur, c'est leur longévité singulière et leur fixité, c'est leur apparente immobilité. Sans doute, en y regardant de près, on s'aperçoit

qu'elles ont changé, comme change tout ce qui naît, tout ce qui vit, tout ce qui meurt; mais ces changements ne se sont produits qu'avec une extrême lenteur. Pendant des trois et quatre mille ans, si le fond même des croyances et des idées n'a pas pu ne point se modifier insensiblement, le culte et les rites n'ont pour ainsi dire pas varié. Nous en dirons autant des mœurs et des institutions; sans doute elles ne sont pas restées de tout point les mêmes durant un pareil laps de temps; un seul mot a pu, suivant les époques, désigner des choses assez différentes; mais il n'en est pas moins vrai que l'esprit conservateur, comme nous disons aujourd'hui, a eu là une puissance qu'il semble avoir perdue en Occident, au milieu des rapides transformations de notre monde moderne et de sa perpétuelle mobilité.

Ce n'est pas que ces sociétés aient échappé plus que d'autres aux désordres de la guerre civile, des révolutions politiques ou religieuses et des invasions barbares; comme toutes les sociétés humaines, elles ont traversé des crises violentes, qui semblaient devoir tout bouleverser. Mais, après chacune de ces secousses, on a reformé et serré les rangs, comme le fait, sur le champ de bataille, à chaque décharge de l'ennemi, une troupe brave et disciplinée. D'eux-mêmes, l'alerte une fois passée, les hommes sont venus reprendre leur place dans les cadres où les avaient distribués les habitudes contractées par les générations antérieures. Ces cadres, œuvre savante d'un génie laborieux et patient, étaient trop souples et trop résistants, ils étaient trop bien ordonnés pour que le maître étranger lui-même ne trouvât pas plus d'avantage à s'y établir et à les conserver qu'à les détruire; il se contentait donc de s'y substituer à ceux qui jadis y occupaient la situation la plus favorisée. Au lendemain de la conquête, les choses reprenaient ainsi sans effort leur train accoutumé; les classes se reconstituaient sur les bases qu'avait posées la tradition; la condition des personnes et celle des biens redevenaient ce qu'elles avaient été auparavant; toute la différence, c'était que le travail agricole, industriel et commercial s'accomplissait au profit d'un groupe nouveau de privilégiés. Le roi et ses principaux officiers étaient d'une autre race que par le passé; mais la machine sociale avait toujours les mêmes rouages, qui tournaient dans le même sens et qui faisaient le même service.

Là ne s'est point borné l'effet de ce mouvement uniforme et continu; il a eu encore pour conséquence une rapide assimilation des éléments hétérogènes et adventices; ceux-ci arrivaient, en assez peu de temps, à s'adapter aux moules dans lesquels ils étaient poussés et pressés par l'action constante d'une vie organique très intense; ils finissaient par recevoir l'empreinte du milieu qu'ils avaient prétendu dominer, par se mêler à la masse et par s'y perdre. C'est ainsi que l'Égypte, depuis le temps de Ménès jusqu'à la fin de l'empire romain, s'est approprié et qu'elle a en quelque sorte digéré et comme absorbé tous les émigrants qui sont venus s'y établir. Les uns y pénétraient le fer en main, après

avoir rompu toutes les barrières; les autres s'y insinuaient sans bruit et ne demandaient qu'à être tolérés : c'étaient des mercenaires barbares que les rois prenaient à leur solde, des pâtres et des laboureurs qu'attirait la merveilleuse fertilité de la terre, des artisans qui savaient trouver là une riche clientèle, des marchands qui se chargeaient de répandre au dehors les produits du sol et ceux de l'industrie nationale. A quelque race qu'ils appartinssent, tous ces étrangers, des Hycsos aux Phéniciens et aux Grecs, ont bien plus subi l'influence de l'Egypte qu'ils n'ont agi sur sa constitution, sur ses mœurs et sur ses idées; pour dissoudre ce corps qui semblait indestructible, il a fallu deux grandes révolutions religieuses se succédant à bref délai, l'avènement du christianisme et bientôt celui de l'islamisme. Il en a été de même dans la vallée de l'Euphrate et du Tigre; si, d'Ourcham aux Sassanides, elle a été soumise à bien des maîtres différents, nous y voyons se maintenir et se répéter, bien avant le triomphe apparent de la civilisation grecque, certains types divins qui attestent hautement la persistance des habitudes et des croyances d'autrefois, de celles qui étaient nées bien avant que blanchit la première aube des temps historiques. Enfin, c'est la Chine qui nous offre l'exemple le plus curieux que nous puissions citer de cette cohésion intime et de cette force de résistance qui défient les siècles. L'Egypte, la Chaldée et l'Assyrie ne sont plus que des souvenirs; mais la Chine, protégée par sa situation même et par la ceinture de déserts et de montagnes qui l'entoure, la Chine de Confucius vit encore sur son vieux fonds; sa religion est encore celle que nous avons rencontrée dans le premier âge des deux peuples primitifs que nous avons étudiés jusqu'ici; c'est une forme savante du *fétichisme* ou de l'*animisme*, comme on voudra l'appeler. Les hommages du souverain et des hauts dignitaires s'adressent surtout aux corps célestes, au ciel lui-même et à la terre; le peuple craint et honore les esprits qui peuplent les airs et les eaux; mais ceux dont il redoute le plus la colère et dont il s'attache le plus à mériter les faveurs, ce sont les esprits des morts, les mânes des ancêtres. Il les sent partout auprès de lui; il leur parle; il leur sert, avec une touchante sollicitude, le repas funéraire. Quant au chef qui règne sur ces cinq cents millions d'hommes, son pouvoir a gardé le caractère théocratique, absolu et patriarcal que l'autorité royale présente partout à l'origine des sociétés. Nous ne savons ce que l'avenir réserve à la Chine, qui, par toutes ses frontières, est maintenant en contact avec l'Occident; mais n'est-il pas curieux de penser que nous avons pour contemporains, dans un des plus vastes empires du monde, des hommes qui, par leur état d'esprit et par l'ensemble de leurs conceptions, sont vraiment plus près des Egyptiens et des Chaldéens d'autrefois que d'un Français ou d'un Anglais? Ce qui ajoute à notre surprise, c'est que ce peuple, dont nous sommes toujours tentés de parler avec quelque dédain, ne se laisse pas entamer aisément par nos idées et par notre science. Qui plus est, il inquiète par moments cette civilisation dont nous sommes si fiers. La puissante Amérique prend peur en se

voyant envahie par les ouvriers chinois, qui font, à salaire égal, plus d'ouvrage que les ouvriers anglo-saxons, irlandais ou allemands, et ces alarmes lui suggèrent des lois d'exception et de proscription qui demeurent aussi inefficaces qu'elles sont injustes et tyranniques.

L'isolement où a vécu la Chine nous a empêché de lui réserver une place dans le cadre de cette histoire; mais nous ne pouvions oublier qu'elle existait; nous devions signaler les étroites et frappantes ressemblances qui font de la Chine la sœur de l'Egypte et de la Chaldée, une sœur cadette qui survit à ses aînées; ce rapprochement a son importance et son intérêt. Mieux que toute autre chose, l'exemple de la Chine permet de se rendre un compte exact des conditions dans lesquelles s'est exercée l'activité industrielle de l'Egypte et de la Chaldée; grâce aux points de comparaison qu'il fournit, on comprend mieux que, durant de longs siècles, les ateliers du Delta et ceux de la Babylonie aient pu répandre leurs produits en quantité prodigieuse sur tous les marchés de l'Occident; on s'explique comment ces objets, tout élégants et soignés qu'ils fussent, pouvaient être livrés à des prix assez bas pour ne pas cesser de trouver des acheteurs, alors même que, mis en vente bien loin de leur lieu d'origine, ils avaient à supporter la lourde charge dont les grevaient, au profit des intermédiaires, les frais de transport et de courtage. Dans les plaines fertiles de l'Euphrate et du Nil comme en Chine, dans la région de la *terre jaune*, on vivait à si bon compte que la main-d'œuvre était presque pour rien; c'était un premier avantage que les habitants de ces contrées heureuses avaient sur les tribus condamnées à féconder péniblement le sol aride et pierreux des îles et des montagnes de l'Europe méridionale.

Dans ces grandes ruches laborieuses où, comme dans la Chine d'aujourd'hui, les hommes pullulaient et fourmillaient par centaines de mille et par millions, non seulement on travaillait à meilleur marché, mais on travaillait mieux qu'on ne pouvait le faire chez toutes ces peuplades pauvres et clairsemées qui, lorsque Memphis et Babylone étaient déjà des capitales énormes, habitaient les étroites vallées et les grèves des péninsules grecque et italique. Ces petits clans de pêcheurs, de bûcherons, de pâtres et de laboureurs étaient séparés les uns des autres par de hautes crêtes et par des cols souvent difficiles à franchir; une suggestion du hasard ou des efforts bien dirigés pouvaient conduire un de ces groupes à découvrir quelque secret technique et professionnel, sans que, de longtemps, l'invention se répandît au dehors et qu'elle allât profiter aux voisins. Dans ce monde de l'Occident qui, jusque vers le onzième ou le dixième siècle avant notre ère, resta si mobile et si agité, il arrivait sans cesse que des tribus fussent saisies d'une sorte d'inquiétude qui les poussait à se mettre en branle pour se chercher un nouveau et meilleur séjour. Ces déplacements arrêtaient le travail; de plus, ils amenaient des heurts et des chocs qui risquaient de retarder le progrès et de tout remettre en question. Quelques villages détruits, un canton mis à sac, il

n'en fallait pas plus pour faire perdre l'usage et jusqu'au souvenir de tel procédé qui venait d'être essayé avec succès; aucune conquête n'était définitive.

Les choses se passaient tout autrement dans ces États très anciennement policés où s'était attachée et comme fortement enracinée au sol une population très drue et d'habitudes sédentaires. Là, nul danger que l'œuvre commencée fût brusquement interrompue. Que quelque artisan d'esprit subtil et curieux perfectionnât l'outillage de tel ou tel métier, la connaissance et la pratique de sa recette se répandait bien vite, d'atelier en atelier. Aujourd'hui encore, partout, dans les villes de l'Orient, tous ceux qui s'occupent de la fabrication et de la vente d'un même article habitent un même quartier. A Constantinople et au Caire, à Damas et à Bagdad, il y a le bazar des armuriers, celui des orfèvres, celui des selliers, celui des tailleurs, et bien d'autres encore. Ces quartiers, dont chacun a ses portes, ses officiers et ses gardiens spéciaux, ce sont, c'étaient là, dans l'antiquité, comme de nos jours, autant de petites villes industrielles, où, grâce à l'hérédité des professions et à la constance des habitudes, la prospérité des arts manuels n'était pas à la merci des accidents de la politique. Les guerres et les changements de dynastie pouvaient causer un moment de stagnation et de gêne; mais ces troubles n'empêchaient pas l'apprenti de recevoir du maître des leçons qu'il transmettait plus tard à ses successeurs, avec ce qu'il avait pu, par ses propres efforts, ajouter à ce legs du passé. Point d'interruption soudaine ni de solution de continuité. Tout ce qui avait été trouvé se conservait; il n'y avait pas d'oubli ni de déchet.

Jusqu'au jour, encore lointain, où la côte de l'Ionie, la Grèce et l'Italie auraient, elles aussi, leurs cités populeuses, l'Égypte et la Chaldée se trouvaient donc dans une situation très privilégiée en face des peuples ou plutôt des peuplades qui habitaient les rivages de la Méditerranée. Partout là, on ne connaissait que les métiers les plus simples, ceux qui s'exercent, avec le concours de la femme et de l'enfant, sous le toit et en vue des besoins de chaque famille. Au contraire, dans le bassin du Nil et dans celui de l'Euphrate, il y avait de véritables manufactures; des ouvriers spéciaux, préparés par une éducation professionnelle et groupés en corps d'état, étaient réunis dans l'atelier; on ne fabriquait pas seulement au jour le jour, dans les heures que laissent libres les travaux des champs; on créait sans interruption, d'un bout de l'année à l'autre, des objets ouvrés que le commerce savait ensuite placer là où ils étaient le plus demandés. C'est bien là, tout au moins par comparaison, l'industrie proprement dite, on pourrait presque dire la grande industrie. Aujourd'hui, c'est l'emploi des machines qui met l'industrie occidentale hors de pair; l'Égypte et la Chaldée ne possédaient ni la vapeur, ni l'électricité, ni le métier à la Jacquart; mais l'organisation et la division du travail leur conféraient une supériorité presque aussi écrasante que celle qui, maintenant, permet à l'Europe de répandre ses produits sur

toute la surface de la planète et de les y substituer par degrés à ceux des industries locales. Il n'est si petit village de l'Anatolie où je n'aie trouvé les assiettes bleues de Creil et les cotonnades de Manchester; elles y coûtent moins cher que la poterie et que les étoffes fabriquées dans le pays. Il en était de même dans l'antiquité; dans les îles et sur les côtes de la mer Égée, point de concurrence à redouter pour les toiles et les tapisseries, pour la faïence, les vases de terre et de métal, pour les armes, les ivoires, la verroterie et les ustensiles de toute sorte qu'exportaient, sans jamais s'épuiser, l'Égypte et la Chaldée.

Nous aurons à chercher par quels canaux débordait et se déversait au dehors le trop-plein de cette production si riche et si variée; parmi ces étrangers chez lesquels se distribuait et se plaçait tout ce que n'absorbait pas la consommation intérieure, n aurons une distinction à faire. Il y avait, d'une part, les peuples qui se trouvaient en contact direct avec l'Égypte et avec la Chaldée; c'étaient, par exemple, les habitants de la Syrie; ils allaient, comme on dirait aujourd'hui, acheter en fabrique dans le Delta ou dans les villes de l'Euphrate. D'autre part, il y avait les clients lointains, qui savaient à peine le nom du pays d'où leur venait toutes ces marchandises; celles-ci ne leur arrivaient que de seconde et souvent même de troisième main. L'influence des deux grandes civilisations primitives ne s'est naturellement pas fait sentir de la même manière et avec la même force à grande qu'à petite distance. Chez les très proches voisins, chez ceux qu'elle atteignait directement, elle a sans doute favorisé les progrès de l'industrie et de l'aisance; mais en même temps elle a pu peser comme un poids sur l'imagination et en gêner l'essor; en lui fournissant un répertoire complet de formes et de types, elle a pu la décourager et l'empêcher de devenir vraiment créatrice. Au contraire, chez ceux qui n'ont subi cette influence qu'atténuée et comme réfractée par les milieux interposés, l'effet a été tout autre; il y a eu des suggestions utiles, qui ont épargné de longs tâtonnements et provoqué l'éveil de l'esprit; mais l'originalité n'a pas été, de la même manière, étouffée dans le germe; elle a pu se développer librement.

Ces différences se marqueront d'elles-mêmes, dans la suite de cette histoire; mais il était nécessaire d'insister, dès maintenant, sur les caractères communs que présentent et sur les rôles parallèles que jouent, pendant tout le cours de la première et haute antiquité, les Égyptiens et les Chaldéens. Ces deux peuples longtemps presque oubliés, ce sont les vrais fondateurs de la civilisation européenne et occidentale. Ignorer ce fait capital ou le perdre de vue, c'est se condamner à ne pas saisir les origines et à ne pas comprendre la suite du développement organique qui se continue sous nos yeux et avec notre concours.

Cinq ou six siècles semblent avoir suffi à la Grèce et à l'Italie pour s'élever à cette culture savante et raffinée que nous rappellent les noms des siècles de Périclès, d'Alexandre et d'Auguste; tout d'abord, on ne s'était pas étonné de ce phénomène singulier; on croyait en avoir rendu

raison en vantant le génie de ces races privilégiées. Aujourd'hui, la critique est plus exigeante; elle dispose d'observations plus précises et de points de comparaison plus nombreux; elle sait avec quelle lenteur s'accomplissent, surtout au début, les œuvres collectives et successives; elle ne s'explique donc la rapidité de ces progrès que par l'importance du travail préliminaire dont se sont acquittées, avec une application et une patience méritoires, de plus vieilles nations, les devancières laborieuses de ces brillants favoris de l'histoire. Sans la longue durée de cette préparation, — quelque deux ou trois mille ans, — sans les efforts d'invention qui remplissent cette période, sans la féconde activité de son industrie, combien il aurait fallu plus de temps aux peuples de l'Europe méridionale pour se dégager de cette barbarie où Scythes et Slaves, Germains et Celtes se sont attardés jusqu'à la conquête romaine! Quel tour les choses auraient pris, nous ne saurions le deviner; mais certainement le monde n'aurait pas assisté, vers l'époque où il a eu ce spectacle, au merveilleux et presque subit épanouissement des plus belles fleurs de l'art et de la poésie.

Si l'industrie de l'Égypte et celle de la Chaldée ont eu cette puissance et ce prestige, si les ouvrages qu'elles ne se sont pas lassées de créer et de projeter au dehors dans tous les sens ont eu la vertu d'éveiller le génie plastique des peuples de l'Occident, c'est que, dans la vallée du Nil comme dans celle de l'Euphrate, derrière l'industrie, il y avait un art, un art qui n'était certes pas exempt de défauts, mais auquel n'ont cependant manqué ni l'originalité, ni la grandeur.

Chez les deux nations, l'architecture a produit des œuvres d'un caractère imposant, des bâtiments où la richesse du décor répondait à l'ampleur de la masse et faisait valoir l'heureuse disposition du plan. La Chaldée n'a pas eu de moins hautes ambitions que l'Égypte; par leurs dimensions et par leur magnificence, ses édifices pouvaient, à bien des égards, rivaliser avec ceux de la vallée du Nil. Cependant nous n'avons point pensé qu'ils eussent tout à fait droit à la même admiration. Dans les vastes plaines de l'Euphrate, ces tours à étages que nous avons essayé de restituer prenaient une importance singulière; elles étonnaient l'œil par leur énormité et elles lui faisaient plaisir par les vives couleurs dont elles étaient parées; mais elles n'atteignaient point à la noblesse des temples égyptiens, à leur mystérieuse et souveraine beauté. Sanctuaires ou palais, toutes les constructions de la Mésopotamie nous ont semblé pécher par une certaine lourdeur et par le manque de variété; enfin, dernier défaut, elles portaient en elles-mêmes les germes d'une destruction rapide : elles ne se sont pas défendues, comme les portiques et les salles de Louqsor et de Karnak, contre la lente action du temps et contre les violences de l'homme. L'architecte chaldéen est donc resté au-dessous de l'architecte égyptien, et la vraie cause de cette infériorité, nous l'avons trouvée dans la nature et dans les propriétés de la seule matière dont disposât le constructeur; c'était l'argile séchée au soleil ou cuite au

four; c'était la brique, avec laquelle on peut tout faire, excepté des colonnes et des moulures d'une franche saillie et d'un ferme profil.

Pour ce qui est de la sculpture, nous avons pu tenir presque en équilibre les plateaux de la balance. Les deux statuaires ont donné de la forme vivante et particulièrement de la forme humaine une interprétation assez différente; mais leurs mérites à l'une et à l'autre nous ont paru plutôt divers que d'une valeur très inégale. Ici nous trouvions des lignes plus pures, avec plus de finesse et de grâce; dans les plus petites figurines comme dans les prodigieux colosses, nous goûtions le charme de cette sérénité fière et souriante qui n'est pas moins dans l'ensemble de la pose que dans les traits mêmes du visage. Là, ce qui nous frappait surtout, c'était la puissance du mouvement et l'énergie du modèle. Ces qualités de force et d'entrain, nous les avons estimées à leur juste prix; nous avons aussi remarqué que, des deux, c'était l'art chaldéen qui, dans la représentation de la divinité, faisait à la forme humaine la place la plus large; plus franchement anthropomorphiste, il nous a paru, par ce côté du moins, en avance sur cette sculpture égyptienne qui donne à ses dieux des têtes d'épervier, d'hippopotame et de crocodile. Néanmoins, nous avons dû reconnaître que les conditions du milieu avaient, dans une certaine mesure, gêné le développement de l'art chaldæo-assyrien. Les exigences des rites funéraires ne sont pas venues lui imposer cette fidélité dans l'image qui a valu aux maîtres égyptiens l'honneur de nous léguer d'admirables portraits; c'est ainsi que, faute d'avoir à chercher la ressemblance individuelle, cet art n'a créé que des types d'une vérité générale qui, par là même, gardent toujours un caractère plus ou moins conventionnel. Ce qui n'a pas moins nui à ses progrès, c'est la barrière et l'opacité de la draperie, toujours interposée entre lui et son modèle, entre l'œil de l'artiste et le corps humain. Ses figures d'animaux laissent deviner et mesurer la vigueur de son génie; mais ses hommes ne valent pas ses chiens et ses lions; ce qui lui a manqué, c'est ce que rien au monde ne saurait remplacer, c'est cette étude, ce sont ces leçons de la forme nue qui seules font les vrais et grands sculpteurs.

C'est pour n'avoir pas appris son métier à cette école que cet art, dans ceux mêmes de ses produits qui touchent à ce que nous appelons l'industrie, n'a pas su s'affranchir d'une certaine lourdeur et diversifier suffisamment ses effets. On s'explique aisément ces défauts; le vêtement, surtout un vêtement collant et sans plis comme l'était celui de l'Assyrie, cache toutes les finesses du modelé de la chair et toute la grâce des lignes onduleuses qui limitent les corps; il épaissit ainsi les contours, en les dissimulant sous les molles pesanteurs de l'étoffe. Si le sculpteur et le peintre avaient ici, comme en Égypte, rendu familières à tous les yeux les beautés de la figure humaine dépouillée de tout voile et surtout les élégances de la nudité féminine, les artisans auraient su donner à leurs vases, à leurs meubles, à leurs armes et à leurs bijoux des formes plus souples et d'un agrément plus varié. C'est le nu qui leur aurait

enseigné le secret de tirer d'un même thème, suivant l'occasion, des partis très différents, et de le renouveler ainsi presque indéfiniment, sans jamais risquer de lasser l'attention. Tous les personnages habillés se ressemblent, pour peu que le mouvement et le costume aient quelque analogie; il est tel bas-relief assyrien à propos duquel nous nous sommes posé la question de savoir s'il mettait en scène un dieu ou une déesse. Au contraire, deux figures nues auront beau présenter des attitudes à peu près pareilles; l'œil, pour peu qu'il sache voir, ne les confondra pas. Dans l'une, la charpente osseuse et la musculature seront plus accusées; dans l'autre, elles le seront moins. Le sexe, l'âge, les habitudes de travail ou de repos auront laissé sur les chairs, ici plus fermes, là plus tendres, une empreinte très nettement marquée. Où la difficulté commence, c'est quand l'artiste se propose de faire passer dans sa copie tous ces caractères particuliers de la forme; sans doute il n'arrivera point à les rendre qu'il n'ait acquis, par l'exercice, beaucoup de science et d'habileté professionnelle. Mais, en attendant, ce sera déjà beaucoup qu'il commence à percevoir ces nuances et à en saisir la valeur et l'intérêt. En s'essayant à les rendre, il sentira sa main devenir plus adroite et plus légère; il tentera d'imiter la merveilleuse diversité de la nature, et cet effort lui fera deviner comment celle-ci s'y prend pour ne jamais se répéter, pour donner à chaque individu sa physionomie propre et pour maintenir en même temps la constance et la généralité du type de l'espèce. Averti par cette découverte, il sera, de jour en jour, plus ingénieux et plus inventif; sachant ce que peuvent, pour différencier les êtres, les moindres variations des lignes maîtresses et du rapport des parties, il s'habituera, lui aussi, à distinguer ses figures par ce même procédé; pour peu qu'il modifie, de l'une à l'autre, la proportion et le mouvement, chacune d'elles sera, dans toute la force du terme, une œuvre nouvelle et une œuvre unique. Dès lors, pour l'art comme pour la nature, plus de limites à la faculté de créer. L'art, une fois qu'il sera franchement entré dans cette voie, pourra peut-être se heurter encore à certaines difficultés d'exécution; mais du moins il n'a plus à craindre de tomber dans le pire des défauts, dans la monotonie et dans l'uniformité.

Le génie chaldéen n'a pas eu les bénéfices de cette éducation, qui avait été celle de l'Égypte et qui devait être celle de la Grèce; c'est ce qui explique son infériorité. L'imagination ne lui manquait pas; il l'a prouvé surtout dans la décoration de ses tapis et de ses étoffes brodées; voyez avec quelle aisance il y développe toutes les ressources de l'ornement linéaire, quels partis heureux il y tire des formes végétales et des formes animales, soit qu'il les prenne telles que les lui offre la réalité, soit qu'il compose, à l'aide de traits et de membres empruntés à des espèces différentes, ces êtres factices qu'il a créés en si grand nombre. A ces griffons, à ces taureaux et à ces lions ailés, enfants de sa fantaisie, il mêle des figures d'hommes et de génies, dont les attitudes, en général élégantes, paraissent très variées; mais cette variété même est plus apparente que

réelle. Toutes ces figures étant vêtues, chacune d'elles se présente toujours sous le même aspect; pour modifier le thème sans en effacer le caractère fondamental, on n'a pas ici les ressources dont dispose l'artiste égyptien.

Ne pouvant juger du décor de ces étoffes que par un petit nombre d'exemplaires, dont une copie fidèle nous a été transmise par la sculpture, nous y louons volontiers la diversité des motifs; mais si nous possédions tout un assortiment de ces draperies, peut-être aurions-nous à constater que tel ou tel groupe revenait bien souvent et tournait au lieu commun. D'ailleurs cette preuve serait faite qu'il n'y aurait pas lieu d'en tirer une conclusion qui fût défavorable au goût de ces artisans. Les étoffes qui servent de vêtements, les tissus que l'on étend sur le sol et les tentures qui couvrent les murailles s'accommodent très bien de ces redites. Le motif y vaut non par lui-même, à l'état isolé, mais par l'effet qu'il produit en se répétant un grand nombre de fois. Là, ce qui amuse l'œil, c'est le retour constant des mêmes combinaisons de formes et de couleurs; avec tel élément qui, pris à part, n'est que d'une valeur médiocre, on peut composer des ensembles d'une grâce charmante ou d'une riche magnificence. C'est ce que suffiraient à démontrer les industries céramique et textile de l'Orient moderne, les faïences de la Perse et les porcelaines du Japon, les châles de l'Inde et les soieries de la Chine.

Il n'en va pas de même dans tous les arts somptuaires. Prenez, par exemple, la bijouterie et l'orfèvrerie. Il ne s'agit plus là d'orner et comme de fleurir une enveloppe susceptible de s'étendre indéfiniment avec le corps où elle s'applique; il faut créer un objet qui ait son unité et sa forme bien définie. La grande ressource de l'orfèvre, les thèmes qui lui fourniront les motifs les plus heureux et les variations les plus agréables, ce seront donc ces figures de l'animal et de l'homme que la nature même a nettement circonscrites et dont chacune se distingue par des traits spéciaux et par une expression qui lui est propre; à ce titre, l'orfèvre est l'élève du sculpteur; il reproduit, à la plus petite échelle, les types qu'a créés la statuaire, et il en multiplie les épreuves avec cette liberté facile qu'imposent les exigences d'une production très abondante. Peu importe que, suivant les temps et suivant les lieux, ces imitations soient exécutées avec plus ou moins de finesse et de soin; partout le principe est le même: dans le style des arts industriels, de ceux-là du moins où la figure joue d'ordinaire un rôle très important, vous ne trouverez rien dont le modèle ne se rencontre, chez le même peuple, dans ce que l'on peut appeler le grand art. L'œuvre de l'artisan sera comme l'image réduite et le reflet affaibli, mais fidèle encore, de l'œuvre de l'artiste.

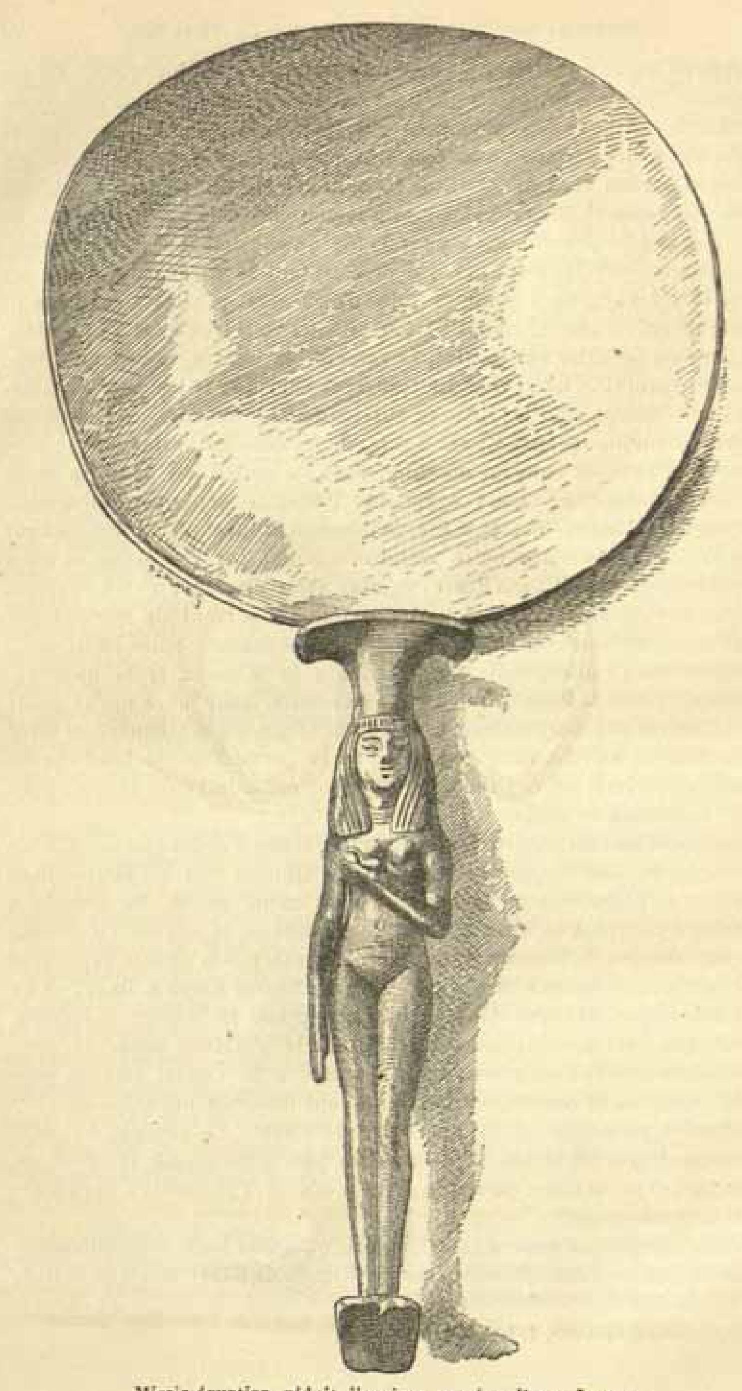
A ce titre, nous ne nous étonnerons pas de voir, en Chaldée et en Assyrie, l'ébéniste, le tabletier, l'armurier, le bijoutier, l'orfèvre, introduire dans leurs ouvrages des corps ou des membres d'animaux dans lesquels les caractères de chaque espèce sont marqués avec beaucoup de justesse et de précision; n'avons-nous pas constaté que les sculpteurs

assyriens étaient peut-être les premiers *animaliers* de l'antiquité ? En revanche, dans tous les objets qui nous ont servi à faire connaître les types qu'employaient le plus volontiers ces différents métiers, nous n'avons pour ainsi dire pas aperçu la figure humaine ; c'est à peine si elle s'y montre une ou deux fois. Dans le trône de Sennachérib, ce n'est, à vrai dire, qu'un symbole (fig. 237) ; elle n'intervient pas là pour elle-même et pour sa beauté propre, mais pour l'idée qu'elle doit suggérer à l'esprit. Quant à ces boucles d'oreilles qui représentent le corps d'un enfant nu (fig. 441 et 442), nous sommes loin d'être sûrs qu'elles aient l'âge et l'origine qu'on leur attribue. Partout ailleurs vous trouverez à profusion, entiers ou détaillés par parties, le serpent, la chèvre, le bélier, le taureau et surtout le lion ; vous rencontrerez le griffon et les autres monstres de la même famille ; mais ce qui manquera toujours, ce seront ces figures d'homme et surtout ces figures de femme qui reviennent si souvent et si à propos dans les meubles, dans les ustensiles, dans les vases de métal et dans les bijoux égyptiens. Peut-être, gênés par la fécondité même de cet art si riche et si merveilleusement inventif, ne l'avons-nous pas fait connaître, dans notre premier volume, par des exemples assez nombreux et choisis dans des catégories assez diverses ; on n'a pourtant pas oublié ces élégantes figures de femme qui servent de manche aux cuillers à parfums ; on se les rappelle, tantôt dressées entre les tiges de papyrus, tantôt allongeant, dans l'attitude de la nage, leurs membres souples et fins [1]. Pour rafraîchir ces souvenirs, pour faire mieux saisir la différence des deux styles à ceux de nos lecteurs qui viennent de vivre avec nous en Assyrie, nous demanderons la permission de faire encore paraître ici deux de ces modèles égyptiens entre lesquels nous n'avions que l'embarras du choix.

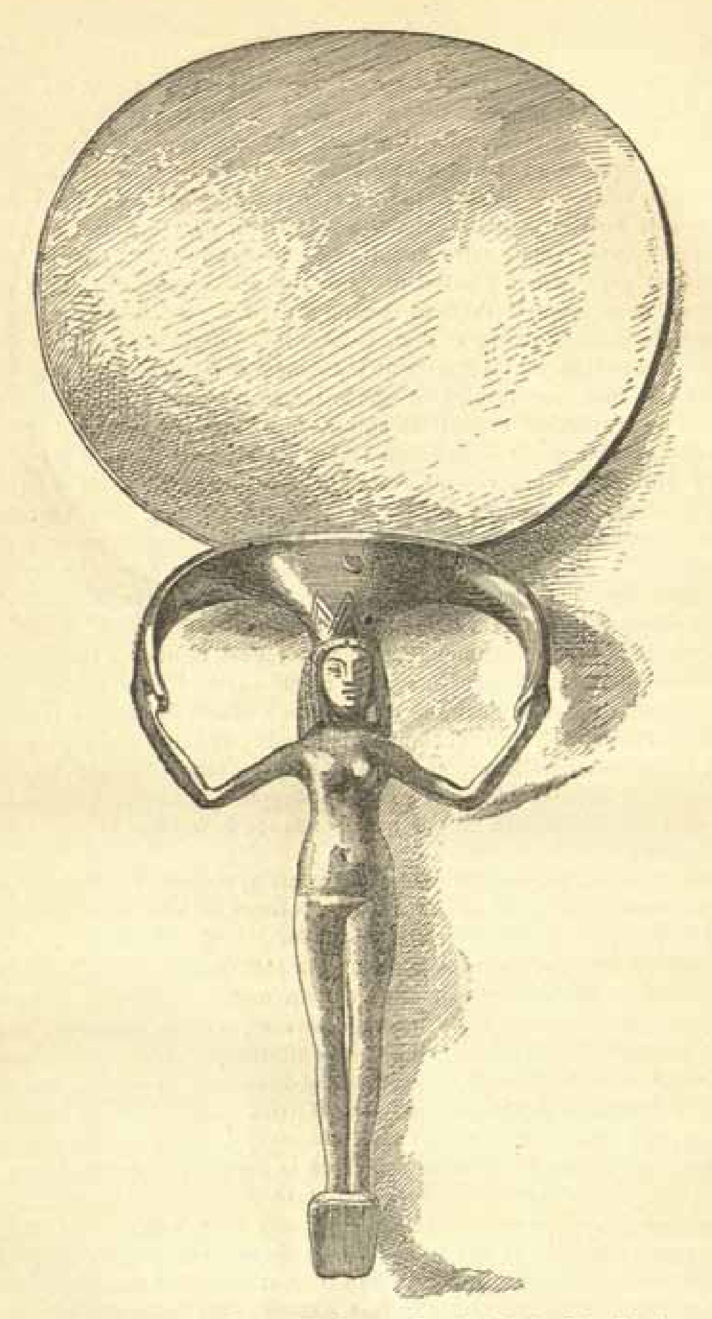
Ces modèles sont empruntés à une autre classe d'objets que ces délicats ouvrages de bois auxquels nous faisions allusion tout à l'heure, mais l'idée et la disposition en sont inspirées du même esprit. Ce sont deux miroirs à manches de bronze. Dans tous les deux, la poignée est formée par des images de femmes nues, dont les proportions effilées rappellent le style des sculptures et des peintures du Nouvel Empire. Dans l'un de ces miroirs, un des bras de la jeune fille prend le long de la hanche, tandis que l'autre se replie et se croise sur la poitrine ; seule, la tête, protégée par l'épaisse chevelure qui encadre le visage, sert de support. Dans l'autre miroir, les deux bras sont détachés du corps et s'arrondissent pour aller à la rencontre de l'anse. Le modelé du torse et des membres est d'une sécheresse un peu grêle ; mais le motif est bien trouvé ; si le détail du rendu laisse à désirer, l'ensemble a de la tournure et de la grâce.

Voilà ce que ne nous a jamais offert, et, selon toute vraisemblance, voilà ce que ne nous offrira jamais l'orfèvrerie de Babylone ou de Ninive.

1. *Histoire de l'art*, t. I, fig. 512, 585 et 586.



Miroir égyptien, réduit d'environ un cinquième. Louvre.
Dessin de Saint-Elme Gautier.



Miroir égyptien, grandeur réelle. Louvre. Dessin de Saint-Elme Gautier.

Sans doute de nouvelles trouvailles, en nous livrant de nouveaux produits de ces fabriques, nous révèleront des dispositions que nous n'avons pas encore rencontrées; mais il est peu probable que ces découvertes modifient beaucoup l'idée que nous avons été conduits à nous faire des habitudes et du goût de cette industrie. Dès maintenant, nous connaissons assez bien la statuaire chaldæo-assyrienne, dans son fort et dans son faible, pour nous rendre compte des lacunes qu'a dû toujours présenter le répertoire où puisaient tous ces arts secondaires, tous ces métiers dans lesquels l'artisan confine à l'artiste. Cet artisan a suivi l'exemple du sculpteur; il s'est, comme lui, complu dans le bas-relief et il y a réussi. Parmi les figures qu'il a semées sans compter sur la pierre et sur le bois, sur l'ivoire et sur le métal, les unes sont tracées à la pointe ou gravées en creux; les autres, repoussées au marteau et au ciseau, s'enlèvent sur le fond en légère saillie; mais ce qu'il n'a pour ainsi dire même pas essayé, c'est de modeler en ronde bosse la forme nue, la figure de l'homme et celle de la femme. Ce que cette dernière surtout peut fournir de motifs aimables et variés, il ne semble pas en avoir jamais eu le soupçon; lui qui s'est montré, à d'autres égards, si fertile en ressources, si savant et si ingénieux, c'est à peine si de loin en loin, dans quelques-unes de ses statuettes en terre cuite, il a paru sentir le charme de la beauté féminine. Cette beauté, c'est comme la lumière de la nature et l'éternelle joie du regard; ne pas l'admettre, ne pas la faire briller dans ce monde idéal que la plastique s'efforce de créer à l'imitation du monde réel, c'est, quelques qualités de puissance et d'expression que l'on déploie d'ailleurs, se condamner par avance, comme l'a fait l'Assyrie, à ne point éclairer et à ne point égayer son œuvre, à répandre sur tout cet ensemble je ne sais quelle nuance de froideur et quel voile de tristesse.

Dans l'art des peuples qui, de première main, comme les Phéniciens, ou de seconde main, comme plus tard les Grecs, auront reçu tout à la fois les leçons de l'Egypte et celles de la Chaldée, il sera donc toujours possible de distinguer la trace et de faire la part des deux influences. On reconnaîtra l'art de la Mésopotamie à certains motifs d'ornement, tels que ses guirlandes de fleurs et de boutons, ses rosaces et ses palmettes, ainsi qu'à son goût pour la symétrie des figures affrontées; mieux encore, on se sentira dans la tradition de ses exemples et de son goût là où on apercevra la fière silhouette de ses lions et toute la tribu de ses monstres fantastiques, qui luttent et se dévorent entre eux ou que terrassent des personnages vêtus de longues robes et coiffés de la tiare. En revanche, c'est à l'Egypte que l'on se reportera quand on verra paraître dans la décoration la noblesse du corps humain dépouillé de tout voile, avec la variété des poses qu'il comporte et des aspects qu'il présente. Les peuples de l'Asie antérieure ont beaucoup appris à l'école de l'ornemaniste chaldéen; mais les enseignements que leur offrait la statuaire égyptienne étaient d'une autre portée et d'un ordre bien plus relevé; ils étaient mieux faits pour

montrer à l'artiste la vraie voie, celle qui conduit à créer ces œuvres exquises où la délicatesse de la touche s'allie heureusement à la puissance de la conception ; ils devaient éveiller tôt ou tard, dans des esprits ouverts et curieux, l'idée de la beauté, de celle que l'Egypte avait, à sa manière, si vivement sentie, et que la Grèce, une fois stimulée et mise en train, saura la première réaliser pleinement dans le marbre et dans le bronze.

Pour établir cette comparaison qui s'impose à l'historien, nous nous sommes placés successivement à différents points de vue ; or c'est toujours au même résultat que nous sommes arrivés : comme artistes, les Egyptiens ont été supérieurs aux Chaldéens et aux Assyriens, à ces constructeurs qui, là même où ils disposaient de la pierre, se sont obstinés à se passer de la colonne, et à ces sculpteurs qui ne se sont pas mesurés corps à corps avec la nature et qui ont toujours esquivé les difficultés en ne représentant jamais que des personnages habillés. Avant même d'opposer ainsi les deux méthodes et les deux systèmes de formes, nous aurions dû peut-être signaler une différence qui nous aurait déjà fait pressentir cette inégalité. Dans toutes ces monarchies de l'Orient, les monuments sont des œuvres anonymes ou si, du moins, un nom y est attaché dans les textes officiels, ce n'est pas celui de l'artiste qui les a exécutés, c'est celui du roi qui les a commandés ; en Grèce seulement, l'opinion commencera de placer assez haut l'œuvre d'art et son auteur pour que celui-ci se sente en droit de signer son édifice ou sa statue. L'Egypte n'a sans doute pas inauguré cette pratique ; mais tout au moins de nombreuses inscriptions témoignent-elles du haut rang qu'occupaient dans cette société les artistes auxquels le roi confiait la construction et la décoration de ses édifices [1]. Les maîtres qui avaient la haute main sur ces travaux n'étaient pas seulement bien payés ; ils étaient récompensés de leurs services par des honneurs qu'eux-mêmes prennent soin de rappeler, et leur nom devenait populaire dans toute la vallée du Nil. Les textes cunéiformes ne nous ont, jusqu'ici, pas livré un seul nom d'architecte ou de sculpteur ; or il ne semble pas que la raison de cette singularité soit seulement dans les conditions particulières où se présente l'épigraphie chaldæo-assyrienne ; si nous n'avons pas à Ninive et à Babylone ces épitaphes que nous rendent par milliers les nécropoles de la vallée du Nil, nous possédons les contrats d'intérêt privé, qui contiennent bien des renseignements analogues à ceux que fournissent ailleurs les stèles funéraires. Ni là, ni ailleurs, nous ne trouvons rien qui ressemble à la position très élevée et très en vue que possédaient à Thèbes, sous les princes de la XVIII[e] et de la XIX[e] dynastie, un Semnat, un Bakhenkonsou, ou tel autre de ces architectes royaux que nous font connaître les documents égyptiens.

La découverte et la lecture de nouveaux textes effaceront-elles cette

1. *Histoire de l'art*, t. I, p. 627-630.

différence? Je ne sais, mais il est permis d'en douter. L'inégalité de la situation des deux artistes s'explique par l'inégal développement des deux arts. L'architecture égyptienne est autrement savante et raffinée que celle de la Mésopotamie; elle ne se contente pas, comme celle-ci, d'étaler en largeur ou d'entasser en hauteur des masses énormes d'argile sur lesquelles vient ensuite s'appliquer le mince placage des émaux, des enduits peints et des dalles sculptées. Quelque riche qu'en fût le décor, des édifices comme les palais de *Nimroud* et de *Khorsabad* gardaient toujours le caractère d'une colossale improvisation; une fois le plan arrêté, il ne variait que dans des limites assez étroites; une fois le mode de couverture, voûte ou plafond, fixé pour chaque pièce, le reste n'était plus guère que l'affaire des contre-maîtres et des légions de manœuvres auxquels ils commandaient. Tout au moins peut-on dire que la tâche de l'architecte qui dirigeait la construction du palais ninivite était plus simple que celle de son confrère de Memphis ou de Thèbes; il fallait à celui-ci, pour régler les ordonnances des portiques et des salles hypostyles, un autre effort de réflexion et une autre délicatesse de goût; il lui fallait, pour que l'exécution répondît à la pensée première de l'œuvre, exercer une surveillance bien autrement étroite sur tous ces ouvriers qui, d'après ses épures, tiraient du granit, du grès ou du calcaire les chapiteaux aux courbes harmonieuses et variées, ainsi que les puissantes architraves destinées à supporter les plafonds. Les architectes qui ont dressé, pour Séti et pour son fils, les colonnades de Karnak et du Ramesséum, ce sont les Ictinos et les Mnésiclès de l'Orient; nous connaîtrions mieux l'histoire monumentale de la Mésopotamie que nous n'y trouverions certainement pas d'artistes à mettre au rang de ces maîtres thébains.

S'agit-il de comparer les deux sculpteurs, celui de Thèbes et celui de Ninive, nous arrivons encore à la même conclusion. Nous trouvons, d'une part, des artistes qui, pour la tombe et pour le temple, ciselent avec amour, dans les matières les plus dures comme dans les plus tendres, des images dont les unes nous charment par leur air de vérité naïve, tandis que les autres nous frappent par leur grave noblesse et par leurs dimensions gigantesques; c'est tout un peuple de statues qui sort des ateliers où nous avons conduit le lecteur, et quelques-unes de ces statues sont, dans leur genre, de vrais chefs-d'œuvre. En Mésopotamie, après des essais qui pouvaient paraître pleins de promesses, on a bientôt désappris l'art de modeler des statues. Au temps de la splendeur de Ninive, tout ce que l'on demande à l'artiste c'est de tailler rapidement dans le gypse ou dans le calcaire tendre des bas-reliefs qui représentent au naturel la suite des conquêtes ou des chasses du prince. Combien son rôle est ici plus modeste et son activité plus restreinte! il fabrique au mètre, ou plutôt au kilomètre, de la sculpture purement historique et descriptive, tandis qu'en Égypte c'est la nation tout entière, avec ses rois et ses dieux, qui vit et qui ressuscite dans ces portraits animés et sincères dont nous avons cité tant d'exemple .

En apposant ainsi sur le bois ou sur la pierre l'empreinte des traits qui distinguent l'individu, ce n'est pas seulement la vanité des grands que flatte le sculpteur; il prolonge l'existence de la personne, il l'aide à se défendre de la mort et à lutter contre l'anéantissement. Du pharaon au plus humble fellah, chacun avait donc besoin de s'assurer le concours de l'homme qui possédait cette puissance et auquel on pouvait demander ce bon office. Les petites gens achetaient à bon marché, dans une boutique, des effigies toutes faites où ils se contentaient de graver leur nom; mais les rois et les nobles commandaient leurs statues aux meilleurs artistes du siècle, et quelque chose de l'admiration et du respect qui entouraient le souverain devait rejaillir sur le maître auquel il confiait le soin de fixer les contours de l'image royale telle que, pendant toute la durée du règne, elle se dresserait au seuil et sur les murs des temples, telle enfin qu'elle serait peinte sur les parois de la tombe, quand le prince, rassasié de jours, entrerait dans l'ombre et dans la paix de la « bonne demeure ».

S'il y a eu dans le monde ancien, avant les Grecs, un peuple qui ait eu le sentiment et la passion du beau, c'est donc bien le peuple égyptien. La Chaldée a eu le goût plus étroit, moins ouvert et moins fin; elle n'a pas su dans la même mesure allier la grâce à la force; son idéal n'a pas eu la même noblesse, ni son faire la même élégance et la même variété. C'est par d'autres mérites qu'elle se relève et qu'elle reprend l'avantage. Si ses artistes n'ont pas égalé leurs rivaux, ses savants paraissent avoir été supérieurs à ceux de l'Égypte. Les Égyptiens ne semblent pas, dans leur vie si douce et si bien réglée, avoir eu l'esprit très curieux; la morale les a plus préoccupés que la science; ils n'ont pas fait grand effort pour penser. Les Chaldéens tout au contraire; on a lieu de croire que, les premiers, ils se sont posé cette question par laquelle débute toute philosophie, la question de l'origine des choses. La solution qu'ils avaient donnée de ce problème, elle était dans ces cosmogonies dont maints fragments nous ont été transmis par les auteurs grecs. Les conceptions qu'elles exposaient ne nous sont donc parvenues que dans des versions qui souvent les altèrent et en faussent le sens; on en distingue cependant encore l'idée fondamentale, à travers les obscurités d'une double et parfois d'une triple traduction. Cette idée, c'est que le monde s'est fait par l'action des causes naturelles, par le jeu des forces que nous voyons encore à l'œuvre dans l'univers. La génération spontanée au sein de l'élément humide, tel était le premier dogme de la religion babylonienne [1].

Dans ces récits cosmogoniques de l'antique Chaldée, on a signalé comme un vague pressentiment et comme la première esquisse de certaines théories qui ont fait grand bruit de nos jours et que les savants modernes discutent avec passion; en cherchant bien, on y trouverait,

1. Soury, *Théories naturalistes du monde et de la vie dans l'antiquité*, chap. I et II.

assure-t-on, jusqu'à la célèbre hypothèse de Darwin. En tous cas, ce qui semble bien établi, c'est que l'écho de ces spéculations est arrivé jusqu'à ces sages Ioniens qui ont été les premiers pères de la science grecque. La trace en est-elle déjà sensible, comme on l'a dit, dans la *Théogonie* d'Hésiode? Il est possible; certains traits présentent une ressemblance singulière; mais là où la parenté des idées est vraiment évidente, c'est dans ces traités ou plutôt dans ces poèmes philosophiques qui, vers le VIe siècle, se succédèrent à bref intervalle, tous sous le même titre : *De la nature* (περὶ φύσεως)[1]. Ces poèmes sont perdus; mais, par le peu que nous en disent ceux qui les lisaient encore dans l'original, nous savons que, quoique présentée déjà sous une forme plus abstraite, l'explication qu'ils donnaient de la création du monde et de la première apparition des êtres organisés ne différait pas, au fond, de celle qu'avaient proposée, plusieurs siècles auparavant, sous couleur de mythe, les prêtres de la Chaldée. De l'Ionie, si certains indices ne sont pas trompeurs, ces doctrines ingénieuses et hardies seraient venues retentir jusque dans la Grèce continentale, chez des écrivains tels qu'Aristophane et Platon.

C'est un grand honneur pour la Chaldée que les intuitions hardies de sa pensée aient contribué, de cette manière, à éveiller chez les Grecs les hautes ambitions de l'esprit et la grande curiosité scientifique; peut-être la Chaldée leur a-t-elle rendu un service plus précieux encore en leur fournissant ces méthodes dont l'emploi conduit l'homme de la barbarie à la vie policée. Un seul exemple suffira. Voilà plus de quarante ans déjà que Bœckh l'a démontré et après lui Brandis : toutes les mesures de longueur, de poids et de capacité dont les anciens se sont servis doivent être rapportées à une même échelle; ce que l'on retrouve en Phénicie, en Palestine et en Perse, comme à Athènes et à Rome, c'est partout et toujours le système sexagésimal des Babyloniens. La mesure du temps et de la révolution diurne du soleil repose, chez tous ces peuples, sur les mêmes divisions, empruntées aux mêmes inventeurs; c'est encore à ce peuple que nous devons la semaine de sept jours, qui n'a pas été adoptée tout d'abord par les peuples de l'Occident, mais qui a fini, elle aussi, par s'imposer à eux[2]. Quant à l'astronomie, qui, dès une antiquité prodigieuse, apparaît comme une science déjà constituée en Chaldée, les Grecs en savaient bien peu avant les conquêtes d'Alexandre; c'est plus d'un siècle après la prise de Babylone par les Macédoniens que les fameuses tables astrologiques furent utilisées par Hipparque[3].

La suite de ces recherches nous révèlera d'autres relations encore et d'autres emprunts, dont l'intérêt et l'importance n'avaient pas, jusqu'à ces derniers temps, été soupçonnés par l'histoire. Prenez, l'un après l'autre, les principaux des personnages divins qui ont reçu les hommages

1. Soury, *Théories naturalistes*, ch. III.
2. Fr. Lenormant, *Manuel d'histoire ancienne*, t. II, p. 176.
3. Soury, *Théories naturalistes*, p. 65.

des peuples de la Syrie et de l'Asie Mineure ; vous n'aurez pas de peine à reconnaître que, tout en ayant parfois changé de nom en route, la plupart de ces dieux et de ces déesses sont originaires de la Mésopotamie. Par les chemins de la mer comme par ceux de la terre, tous ces peuples établis sur les côtes orientales de la Méditerranée sont entrés en rapport avec les tribus d'une autre race qui habitaient les rivages européens de cette même mer ; ils leur ont fait connaître les divinités qu'ils honoraient, les traits sous lesquels ils les représentaient et les rites par lesquels ils leur rendaient hommage. Sans renoncer aux dieux qui leur étaient communs avec leurs frères aryens, les Grecs ont adopté plus d'un de ces dieux et de ces cultes orientaux. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans le détail ; oublions pour aujourd'hui la Cybèle de Cappadoce et de Phrygie ainsi que cette Artémis d'Éphèse qui, naturalisée et domiciliée dans une des capitales de l'hellénisme, a toujours obstinément gardé sa physionomie d'étrangère ; ne parlons que d'une déesse qui a fait une bien autre fortune, de cette Aphrodite, « la volupté des hommes et des dieux », dont il suffit de faire mention pour rappeler à l'esprit quelques-uns des chefs-d'œuvre de la poésie et de l'art classiques. On sait l'histoire des voyages de cette fille de la mer ; on a dressé la liste des premiers temples qu'elle ait eus sur les côtes de la Grèce, et signalé le caractère tout particulier de ses attributs et des sacrifices qu'on lui offrait ; l'ensemble de ces renseignements ne nous autorise-t-il point à affirmer qu'elle descend en droite ligne des Zarpanit, des Mylitta et des Istar, de toutes ces déesses de l'amour et de la fécondité qu'a créées l'imagination et adorées la piété des Sémites de la Chaldée ? Au contraire, mieux on connaît l'Égypte et plus on incline à croire qu'aucune des divinités du panthéon égyptien ne s'est ainsi, du moins dans la première et haute antiquité, transportée et comme acclimatée sur le sol de la Grèce et de l'Italie.

Tout incomplètes qu'elles soient forcément, ces remarques étaient nécessaires ; elles feront comprendre pourquoi, dans le plan de cette histoire, nous avons fait la même place à la Chaldée qu'à l'Égypte. L'artiste aura toujours pour l'Égypte une prédilection et des préférences qu'il lui sera facile de justifier ; mais l'historien ne saurait se mettre au même point de vue ; il comparera surtout la valeur des éléments qui représentent, dans le patrimoine commun des nations policées, l'apport de chacun des deux peuples ; il comprendra comment la Chaldée, malgré les lacunes et l'infériorité de son œuvre plastique, a plus travaillé pour les autres, a plus donné que l'Égypte de sa substance et de sa vie. Tout entourée de déserts, la vallée du Nil ne prenait jour sur le reste du monde que par les portes d'une seule et étroite frontière. La vallée de l'Euphrate était plus largement ouverte et plus accessible ; si elle n'aboutissait pas à la Méditerranée, elle communiquait avec cette mer par des routes plus nombreuses ; la diversité même de ces chemins rendit plus efficace et plus variée dans ses effets l'action qu'exercèrent au dehors les exemples et les leçons de la civilisation chaldéenne.

C'est aux anciens habitants de la Mésopotamie, selon toute apparence, que l'humanité doit la culture de la plante alimentaire par excellence, du froment ordinaire[1]. Cette céréale précieuse paraît être originaire des bords de l'Euphrate et de ceux de l'Indus; nulle part ailleurs on ne l'a trouvée à l'état sauvage; c'est de là qu'elle aurait rayonné, qu'elle se serait étendue en tout sens, d'une part vers l'est, dans la double péninsule de l'Inde ainsi qu'en Chine, et d'autre part dans la direction de l'ouest, en Syrie, en Égypte, puis sur tout le continent de l'Europe. Des riches campagnes où la tradition hébraïque plaçait le berceau du genre humain, le jardin d'Éden, les vents ont emporté, pour les répandre sur les terres de l'Occident, bien d'autres germes que la graine sacrée du blé qui nourrit le corps; leur souffle a poussé devant lui, comme une poussière féconde, et leur aile a laissé tomber sur les nations encore endormies les semences de tous les arts utiles et les ferments de la pensée. Parmi les lointains ancêtres dont nous avons recueilli l'héritage, cette civilisation qui, de siècle en siècle, développe avec tant d'ampleur ses ressources et sa puissance, ce sont donc peut-être encore les Chaldéens qui ont le plus de droits à notre respectueuse et filiale reconnaissance.

G. PERROT.

1. A. de Candolle, *Origine des plantes cultivées*, p. 285 et suivantes.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

SÉANCE DU 27 AVRIL.

Antiquités africaines. — Une grande activité règne en Afrique sur le terrain archéologique. Nous y avons nombre d'explorateurs en mission; d'autres bénévoles, d'autres attitrés d'une manière permanente. MM. Cagnat, Saladin, Letaille, etc., sont en mission en Tunisie; M. Basset est envoyé dans le Sud oranais; les professeurs de l'École supérieure des lettres d'Alger ne perdent pas une occasion de rechercher les antiquités du pays; MM. Poinssot et Demaeght sont, de même, très attentifs à ce genre d'exploration et ont fondé à Oran un bulletin qui enregistre avec soin les découvertes et les études archéologiques. Ce bulletin publie en ce moment l'important travail de notre ambassadeur à Londres, M. Ch. Tissot, sur les *Fastes africains*. Enfin, de toutes parts, en Tunisie, les officiers attachés aux missions topographiques ou qui séjournent sur divers points du pays, ne manquent jamais de recueillir les antiquités à leur portée ou même de les rechercher. Parmi eux nous citerons MM. de Puymorin, de Prudhomme, Belenet, de Sailly, Récamier.

De Monastir, M. Léon Ferreux, capitaine au 139e de ligne, envoie des renseignements sur une mosaïque ancienne avec inscriptions; elle appartenait à une basilique chrétienne. On y voit encore la plus grande partie d'une inscription, dont les lacunes ont été comblées par M. Héron de Villefosse. Le texte se compose de sentences empruntées aux livres saints; le donateur de la mosaïque tait son nom par humilité et dit que sa libéralité est le résultat d'un vœu à accomplir. M. Ferreux envoie aussi deux inscriptions funéraires qui sont vraisemblablement antérieures de quelques années à l'arrivée des Vandales.

En Algérie, à Sour-Djouab, à 16 milles romains à l'ouest de la ville nommée par les textes romains *Auzia* (auj. Aumale), M. Choinet vient de mettre au jour une grande inscription du règne du Dioclétien et de Maximien (292-305) constatant la reconstruction du municipe de *Rapidi*, dont l'emplacement était ignoré.

Le municipe avait été pris et détruit, suivant le texte monumental, par une « incursion de rebelles »; il a été réédifié, ajoute-t-il, par les soins de Valérius Apollonius, président de la province de Mauritanie césarienne. Le nom d'Apollonius est à ajouter sur la liste des gouverneurs romains de cette province.

M. Ernest Desjardins, qui fait connaître cette trouvaille, annonce qu'il a reçu de M. Letaille huit estampages d'inscriptions, dont deux proviennent de Zama.

Il est à désirer que tous les renseignements viennent aboutir à l'Académie, qui seule peut utiliser convenablement, coordonner et enregistrer les résultats acquis de différents côtés.

La Société des artistes français fait savoir que les membres de l'Institut seront admis le 30 avril, sur la présentation de leur médaille, à visiter l'exposition des tableaux du Palais de l'Industrie.

M. Fr. Lenormant commence la lecture d'une étude consacrée à l'histoire et à la topographie archéologique de la vallée appelée aujourd'hui « Val di Diano », arrosée par l'antique Tanager, aujourd'hui le Negro.

M. Perrot continue la lecture de son travail sur l'art dans la haute antiquité. La partie communiquée dans cette séance contient la comparaison de l'art assyro-chaldéen et de l'art égyptien. L'auteur y expose le résultat d'études approfondies sur les monuments qui nous sont parvenus des deux grandes civilisations orientales.

SÉANCE DU 4 MAI.

Epigraphie carthaginoise. — M. Renan met sous les yeux de l'Académie un morceau de marbre (envoi du P. Delattre) sur lequel sont gravées plusieurs lignes d'une inscription carthaginoise remontant sans doute à plus de trois cents ans avant notre ère. Les quelques mots qu'on avait lus suffisaient pour apprendre que c'était un fragment détaché d'une table sur laquelle était gravé un tarif de sacrifices, analogue à celui de l'inscription de Marseille. On savait, d'ailleurs, que le *British Museum* possédait deux fragments d'une table pareille. M. Philippe Berger, auxiliaire de la commission du *Corpus* des inscriptions sémitiques, alla, ces jours derniers, à Londres, muni du morceau de marbre envoyé par le P. Delattre. Il le compara aux deux fragments du *British Museum;* le grain de la pierre et son épaisseur, la gravure des lettres, l'intervalle entre les lignes, la bordure de la table, tout fut trouvé exactement semblable dans les trois fragments. La preuve qu'ils proivennent du même monument est faite désormais. On ne saurait voir sans en être frappé l'extrême élégance de la gravure, sa finesse, la sûreté de main du lapicide, qui était certainement

un artiste. Au temps où Carthage produisait des monuments d'une telle perfection, nul doute que Rome ne fût encore à demi barbare.

Légendes de la race arienne. — On connait les intéressantes études de M. Gaston Paris sur ce qu'on pourrait appeler les migrations des légendes à travers les littératures de tous temps et de tous pays. M. G. Paris signale aujourd'hui, dans une publication anglaise contenant des récits légendaires recueillis de la bouche d'un paysan du Pendjab, une circonstance bien curieuse. Nous avons dans nos contes du moyen âge le roman du châtelain de Coucy, où l'on voit un mari trompé se venger d'une horrible manière. Il tue l'amant de sa femme et fait manger à celle-ci le cœur du mort. On croyait à l'origine celtique de ce conte, qui se retrouve, sans qu'on puisse s'y méprendre, avec tous ses traits principaux, dans les récits du paysan hindou. Mais, ici, le narrateur prend parti pour le mari qui se venge, tandis que chez nous le poète s'attendrit sur le sort des amants.

Parmi les nombreuses versions que nos manuscrits donnent de ce drame, il y en a une provençale, du XIIIe siècle. La femme dit à son mari après l'atroce repas : « Cher cœur, quelle venaison m'avez-vous donc servie? Je n'ai jamais rien mangé d'aussi exquis? » Le seigneur répond : « C'est que vous n'avez rien tant aimé pendant qu'il vivait. » En apprenant la vérité, la malheureuse femme se précipite du haut de sa fenêtre, mais la respiration lui manque avant qu'elle touche la terre et elle meurt dans l'espace. Eh bien, ces derniers détails, cette question, la réponse, le genre de mort, sont reproduits avec la dernière fidélité par le conte qui nous vient du Pendjab. C'est donc vers l'Inde, comme au berceau de nos races européennes, que nous ramènent constamment ces antiques légendes.

M. Bréal communique une étude sur les trois mots qui en latin expriment les idées de droit et de loi : ce sont *jus*, *fas*, *lex*. Les deux premiers sont synonymes, très anciens, et ont dû avoir primitivement la même extension. Le mot *jus* (*ious*) existe en sanscrit dans les Védas, sous la forme *Yaus;* il comporte l'idée de salut, de protection divine, et s'emploie associé à *Sam* avec le sens de faire des vœux. Il existe aussi dans l'Avesta sous la forme *Jaos*. A Rome, le mot *jus* s'est peu à peu dégagé de l'idée religieuse qu'il exprimait, à mesure que le mot *fas* a gagné du terrain. Ce mot est également un chef de souche, dont il serait superflu de rechercher l'étymologie; il correspond au vocable *thémis* des Grecs. Quant au mot *lex* (de *legere*, lire), il est particulier au latin; il est d'une époque postérieure. Pour les Romains, la loi c'est la chose qui se lit, comme, pour les Sémites, c'est la chose qui s'écrit. En grec, l'idée de loi est exprimée par *nomos*, qui signifie distribution, répartition (égale), et est de la même famille que le vocable *nemesis*. Ainsi le droit, qu'on supposait être la création la plus originale du génie latin, a sa source dans des idées

communes à la grande famille indo-européenne ; la preuve en est dans les mots qui se retrouvent les mêmes depuis l'Inde et la Perse jusqu'en Grèce et en Italie, et servent à exprimer, en lui imprimant un caractère religieux et sacré, l'idée de la loi et du droit.

M. Egger communique, d'après une lettre de M. Jurgievitch, secrétaire de la Société archéologique d'Odessa, des remarques sur deux inscriptions grecques, l'une provenant de l'ancienne ville de Chersonèse et remontant au milieu du IIe siècle de notre ère, l'autre datée de la troisième année du règne de Commode (182), provenant de la ville de Tyra. L'une contient l'énumération de plusieurs fonctions publiques remplies à Chersonèse ; elle est en dialecte dorien ; la mention de chacune des fonctions est entourée d'une couronne d'olivier. L'autre contient l'indication de concordances chronologiques intéressantes pour la connaissance des calendriers grecs de l'Asie occidentale.

On annonce la mort de M. Dozy, professeur d'histoire à l'Université de Leyde, correspondant de l'Académie. M. Dozy était un orientaliste très distingué ; ses travaux sur l'histoire des Maures d'Espagne lui ont donné une place d'honneur dans la littérature savante.

SÉANCE DU 11 MAI.

M. le marquis de Vogüé met sous les yeux de l'Académie de très belles photographies de l'inscription bilingue de Palmyre, découverte, il y a quelques mois, par le prince Lazareff Abamelek, et communiquée aussitôt à la compagnie pour le *Corpus* des inscriptions sémitiques. Rappelons que ce texte important est rédigé en grec et en palmyrénien. Il contient un tarif de douane. Le dispositif, qui précède le règlement des droits dus à l'entrée ou à la sortie des marchandises, par charge de chameau ou par charge de charrette, est intact, ou peu s'en faut. Il y a dans le règlement plus d'une lacune. Ce qui en reste est fort intéressant. Le prince Lazareff, un jeune homme à la physionomie intelligente et énergique, était présent à la séance ; il a reçu les remerciements du président, M. Georges Perrot.

M. Ch. Robert, membre de la commission nommée par l'Académie pour suivre et contrôler les fouilles relatives au déblaiement des arènes, a lu un rapport dans lequel il constate, comme nous l'avons fait, l'état des substructions découvertes, et demande qu'on assure leur conservation. Le rapport sollicite à cette fin une nouvelle intervention de la compagnie auprès des autorités municipales ; mais on fait observer que la commission, ayant reçu pleins pouvoirs de l'Académie, a qualité pour opérer elle-même cette intervention.

Le ministre de la guerre adresse un mémoire du sous-lieutenant Espé-

randieu sur les antiquités romaines découvertes dans la subdivision du Kef. M. Alexandre Bertrand communique, de la part de MM. Dudon et Guégan, appartenant également à notre armée d'Afrique, une inscription trouvée à Ghardimaou (anc. *Ad Aquas*). Elle est contemporaine de Septime Sévère (199-208). L'Académie se montre touchée de l'empressement avec lequel nos officiers de toute arme se sont appliqués à la recherche des antiquités, et, séance tenante, le secrétaire perpétuel, M. H. Wallon, se faisant l'interprète des sentiments de la compagnie, écrit au ministre pour rendre hommage à ce zèle généreux dont profite la science.

M. Riant communique un mémoire dans lequel il rassemble et commente les indices qui peuvent servir à nous faire connaître les établissements des Latins en Terre-Sainte, spécialement à Jérusalem, du IXe au Xe siècle. Il y a plus d'une obscurité à pénétrer dans ce sujet, qui a donné lieu à des opinions discordantes. Parmi les historiens, les uns inclinent à penser qu'à cette époque les établissements latins ont disparu ; les autres, qu'ils se sont singulièrement amoindris ; les autres enfin, qu'ils ont persisté et que les fondations carolingiennes, alimentées par les secours venus d'Europe, maintenues par la présence des pèlerins, sont même demeurées florissantes. M. Riant se rattache à cette manière de voir et l'appuie de considérations importantes ; il croit, par exemple, à l'authenticité du fameux document connu sous le nom de *Donation d'Orviéto*, qui est de 993 et vise le Saint-Sépulcre. Il suit de là que l'influence des Latins subsistait à Jérusalem à la fin du IXe siècle ; la ville sainte jouissait d'ailleurs depuis un siècle environ d'une paix assez grande.

M. Edmond Le Blant renseigne l'Académie sur diverses trouvailles archéologiques faites récemment en Italie. On continue les explorations qui ont mis au jour l'antique cité étrusque d'Antemnæ ; dans le Pausilippe, on a trouvé les restes d'un canal antique dont les parois sont revêtues de stuc ; une inscription nomme *Macrinus, procurator Augusti liberti*, et donne la date du consulat de *Nerva* et de *Vestinus;* des *graffiti* ont été relevés sur les murs ; ils représentent divers objets, entre autres le niveau d'eau. Sur l'Esquilin, on a rencontré dans le sol un mur percé de niches dans deux desquelles on a recueilli deux statues, l'une d'Isis, l'autre de Pluton.

SÉANCE DU 18 MAI.

Métrologie égyptienne. — Nos savants ont mesuré en tous sens la grande pyramide de Gizeh. Elle a plus de 200 degrés : l'épaisseur de chacun d'eux a été mesurée au vernier, et Jomard a rempli quatre ou cinq pages in-folio des chiffres fournis par ce travail. Toutes les hauteurs se succèdent dans le plus complet désordre et sans qu'on ait pu saisir entre elles de rapport... jusqu'à ce jour. Mais M. Grébault, qui supplée M. Maspero

dans la chaire d'égyptologie, a été assez heureux pour arracher leur secret à ces nombres mystérieux.

Il y a quarante et une hauteurs différentes, qui reviennent, nous le répétons, sans ordre; si on les range par ordre de croissance, on s'aperçoit qu'elles augmentent avec une régularité surprenante d'une valeur, toujours la même, égale à $0^{m},013535$. Or cette quantité représente 18 lignes égyptiennes; la ligne était donc de $0^{m},00075$. M. Oppert fait remarquer que cela représente la vingtième partie de la demi-coudée babylonienne figurée sur la très antique statue du roi Goudéa. Les quantités 18, 20, 36, 72 nous introduisent dans le système sexagésimal et duodécimal, qui paraît le plus ancien et qui a fourni la division du globe terrestre en 360 degrés. M. Grébault est amené logiquement à conclure que les Égyptiens avaient mesuré de la manière la plus exacte le degré terrestre et qu'ils se servaient d'instruments de physique non moins précis que les nôtres.

Antiquités assyriennes. — M. Oppert présente à l'Académie les moulages de quelques textes babyloniens, rapportés d'Asie à Rome en 1830 par le jésuite Rill. Ces fragments contiennent un contrat du deuxième jour d'Admonouz de l'an 30 de Nabuchodonosor (juillet 575 avant J.-C.). Il y a aussi quelques textes déjà publiés et traduits par M. Oppert en 1858. Celui-ci rappelle la signification de ces textes : l'un est un document relatif à la construction du grand palais de Babylone et se termine par une prière au dieu Mérodach. L'autre concerne la construction du temple de Mylitta, ou se célébraient les cérémonies du culte de l'Aphrodite babylonienne. L'invocation finale s'adresse à la déesse des naissances. M. Oppert se félicite de trouver complètement exacte aujourd'hui sa traduction de 1858; il regrette toutefois de constater que les termes architectoniques soient demeurés aussi obscurs qu'ils l'étaient il y a un quart de siècle.

M. Fr. Lenormant achève sa communication relative à la topographie et aux antiquités du Val di Tegiano, dans l'ancienne Lucanie. Il décrit les restes observés par lui des cités antiques d'Atina, Tegianum, Concilinum. Diano, qui occupe l'emplacement de Tegianum, n'avait été visité jusqu'ici par aucun voyageur. C'est une des villes du Napolitain les plus riches en monuments et en objets d'art de toute sorte. Quant à l'emplacement de Concilinum, qui était absolument ignoré et que M. Lenormant a découvert, il offre une très importante enceinte de construction pélasgique.

SÉANCE DU 25 MAI.

Après la lecture du procès-verbal, M. G. Perrot, président, annonce à l'Académie la mort de M. Ed. Laboulaye

« C'était, a-t-il dit, un de nos doyens, un de nos confrères les plus

aimés et dont nous étions le plus fiers. Au deuil profond que nous cause sa mort s'ajoute le regret de ne pouvoir lui rendre sur sa tombe le suprême hommage de notre affectueuse admiration. M. Laboulaye a exprimé le vœu qu'aucun discours ne fût prononcé à ses funérailles. En signe de deuil, je lève la séance. »

La commission des arènes a rédigé une adresse au Conseil municipal pour le prier de prendre les mesures propres à assurer la conservation des arènes. L'adresse fait valoir l'intérêt des restes mis au jour : ils peuvent donner une idée de l'ensemble du monument le plus ancien de Paris, et l'un des plus curieux dans son genre, à cause de la scène construite en face des gradins.

Ce n'est pas la première fois, d'ailleurs, que cette intéressante question se pose.

C'est dans les premiers jours du mois d'avril 1870 qu'en creusant le sol dans la rue Monge on découvrit les restes de l'amphithéâtre gallo-romain. A peine ces fouilles étaient-elles déblayées que la foule alla les visiter : un grand nombre de savants, d'archéologues, d'historiens, de journalistes se rendirent aussi aux arènes. Le président de la Société française d'archéologie et de numismatique, l'Académie des inscriptions et belles-lettres s'émurent particulièrement de cette découverte.

Au nom de la science et de l'histoire, ils réclamèrent la conservation de cette ruine historique; ils adressèrent à cet effet une pétition à la Chambre des députés. A la suite de cette manifestation, M. Lafond de Saint-Mûr, député, aujourd'hui sénateur, dans la séance du 12 mai 1870, interpella le ministre des beaux-arts, M. Maurice Richard. Nous extrayons de son discours les passages suivants :

« Grégoire de Tours parle de ces arènes. Les rois mérovingiens, après les Césars, y avaient donné des spectacles; une partie du *podium*, ou soubassement de la galerie circulaire où se plaçait le public, et une des cases ou loges des animaux féroces ont été déblayées; l'autre moitié de l'édifice est enfouie sous le jardin d'un couvent.

« Le podium mis au jour dénote, par le caractère et les matériaux de la construction remarquablement conservés, l'antiquité de ce grand monument qui paraît antérieur de deux siècles au moins aux thermes de Julien, car les monnaies trouvées jusqu'à présent dans les fouilles datent du premier au second siècle de notre ère; il remonterait au règne de l'empereur Adrien, celui auquel on doit la construction dans les Gaules de l'aqueduc du Gard et des arènes de Nîmes. Paris ne possède donc pas de monuments plus anciens que les débris de cet amphithéâtre gallo-romain. »

M. Lafond de Saint-Mûr exprimait le vœu qu'on acquît les terrains occupés par les arènes à l'aide du concours de l'État, de la ville de Paris et du produit d'une souscription, de manière que cette découverte reçût tous les développements dont elle est susceptible, que l'amphithéâtre de

l'antique municipe de Paris devint, disait-il, « la propriété de la grande cité, qui y retrouve l'une de ses plus illustres origines ».

L'année terrible allait s'ouvrir; la question fut abandonnée. Nos lecteurs ont vu dans quelles conditions elle vient d'être posée de nouveau. Il n'est que juste de faire honneur à M. Lafond de Saint-Mûr d'avoir été le premier initiateur d'une discussion qui passionne aujourd'hui le monde savant.

SÉANCE DU 1er JUIN.

Antiquités romaines. — M. Le Blant, directeur de l'École française, écrit à l'Académie pour lui rendre compte d'une visite qu'il a faite avec les membres de l'école à Civitta-Lavinia (l'antique Lanuvium). Il a vu dans une cave les restes de l'amphithéâtre où Commode s'acquit le titre d' « Hercule romain » en tuant des bêtes féroces à coups de flèche. C'est à Civitta-Lavinia qu'on découvrit la belle statue de « Claude sacrifiant », qui orne la salle ronde au musée du Vatican. M. Le Blant est revenu de son excursion convaincu que toute la décoration de la ville antique, statues, marbres, sculptures, repose sous les pauvres constructions modernes et que le moindre effort suffirait pour les remettre au jour.

Il signale une épitaphe chrétienne, probablement du troisième siècle, sur laquelle sont figurés l'ancre et le poisson; le monument provient du cimetière de Sistri, près du lac de Vico. Dans le cimetière de Domitilla, aux Catacombes, une épitaphe vient d'être découverte; elle atteste une fois de plus la sainteté du lieu.

M. Le Blant attire l'attention de l'Académie sur les fresques récemment mises au jour à Pompéi. L'une d'elles représente, de l'avis de tous, le jugement de Salomon. Trois personnages grotesques à grosse tête, trois juges, sont assis au tribunal, devant lequel est étendu sur un billot un enfant qu'un soldat se prépare à couper en deux avec un coutelas énorme. Une femme maintient l'enfant tandis qu'une autre s'agenouille, éplorée, en tendant les mains vers le président. Auprès de cette peinture se trouve un paysage de la vallée du Nil, peuplé de pygmées combattant des crocodiles et des hippopotames.

Les savants italiens conjecturent que la maison appartenait à un païen alexandrin, instruit, comme on l'était dans son pays, des récits de l'histoire d'Israël.

M. Le Blant incline vers cette opinion et fait remarquer que plusieurs traits bibliques, l'histoire de Jonas, celle de Loth, étaient pour les païens des objets de risée. Une fois déjà, la représentation du jugement de Salomon a été signalée par feu Longpérier sur une agate recueillie très probablement en Orient.

L'inscription de Palmyre. — M. de Vogüé communique la traduction de la première partie de la grande inscription bilingue trouvée à Palmyre

par le prince Lazaref Abamelek. On s'est aidé pour cette traduction tour à tour du texte grec et du texte palmyrénien. Après le dispositif vient le tarif pour chaque sorte de marchandise. Les caravanes rompaient charge à Palmyre, après avoir acquitté un droit pour les objets importés. Un nouveau droit, égal au premier, était perçu au moment où ces objets étaient enlevés par des commerçants qui les répandaient dans le reste de l'empire.

Par esclave mâle on payait 23 deniers, par vente de chaque esclave 2 deniers, par charge de chameau 2 deniers, par toison de laine pourpre 3 deniers; l'huile aromatique, suivant qu'elle était contenue dans des outres de peau de chèvre ou dans des flacons (*alabastra*), était frappée de taxes plus ou moins fortes : la charge de chameau payait 13 deniers, celle d'un âne 7 deniers.

Les graisses, les cuirs, les salaisons (?) sont mentionnés dans les objets d'importation. Dans un deuxième chapitre sont réglées les taxes qui atteignent certaines catégories de commerçants : le marchand d'huile paye 6 as; chaque atelier, chaque bazar des cuirs paye 2 as. L'usage des fontaines de la ville n'est permis qu'à la condition d'acquitter un droit; il existe aussi un droit d'abattoir. Dans un article il est dit expressément que Germanicus a autorisé le fermier de la ville à percevoir telle somme de façon que le nombre des deniers y soit entier. Tout chameau, chargé ou non, est taxé à l'entrée et à la sortie. Le droit de pacage est déclaré libre. Il est probable que l'Etat prélevait sur ces énormes taxes une part importante.

La valeur du denier est d'environ 85 cent.

Curieux document géographique. — Dans les archives de la maison d'Este, conservées à Modène, M. Harrisse a retrouvé une pièce très intéressante. C'est un planisphère daté de 1502, envoyé à Hercule d'Este par son agent à Lisbonne Cantino et représentant les terres récemment découvertes, notamment par Gaspar Corte Real, dans le nouveau monde. Les géographes reconnaîtront dans les contours occidentaux le prototype des délimitations du nouveau monde qu'on remarque dans toutes les éditions de Ptolémée jusqu'au milieu du XVIe siècle; mais ils verront avec surprise que le littoral de la péninsule floridienne et de la partie orientale des États-Unis a été découvert, exploré et nommé par des navigateurs dont on ignore le nom et la nationalité, douze ans au moins avant la plus ancienne expédition dans ces régions dont on ait gardé le souvenir.

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

PRÉSIDENCE DE M. G. DUPLESSIS.

SÉANCE DU 25 AVRIL.

M. G. Bapst, à l'occasion d'une récente communication de M. de Boilisle, donne lecture d'un travail sur la bossette d'Anvers et le casque d'Anfreville; il estime que ces deux objets datent du VIIe siècle de notre ère.

M. Bertrand insiste sur le caractère oriental de l'ornementation des deux monuments étudiés par M. Bapst. Il n'est pas impossible qu'ils aient été apportés dans les Gaules par des chefs des troupes auxiliaires annexées aux expéditions gauloises. Leur exécution lui paraît se placer entre le IIIe et le Ier siècle avant notre ère.

M. de Lasteyrie croit qu'il est difficile, dans l'état de nos connaissances, de se prononcer sur la date des deux monuments.

M. l'abbé Thédenat communique le texte rectifié de l'inscription du pont de Saint-Lizier, texte inexactement rapporté par Gruter, par Harotoci et par Orelli.

M. de Barthélemy lit une note de M. Castan sur un tricors mérovingien présumé appartenir à la ville d'Autre, en Franche-Comté.

M. Mowat présente l'explication de la monnaie d'Æsuris, communiquée par M. de Laurière : *Marcus Antonius Avitus et conlegae.* Il croit que le caractère insolite de cette formule indique que la pièce a été frappée dans des circonstances exceptionnelles, peut-être pendant un intérim de magistratures municipales.

M. Flouest présente, de la part de M. Eysserie, les photographies d'un autel votif de l'époque romaine servant de support à un bénitier de l'église d'Aubignan (Basses-Alpes).

M. d'Arbois de Jubainville étudie des documents mythologiques, de provenance irlandaise, relatifs à la division des dieux celtiques en deux

groupes, comprenant l'un les dieux solaires, les dieux de la science et de la vie, l'autre les dieux de la mort de l'ignorance et de la mort.

M. de Villefosse communique de la part de M. J.-J. Guiffrey trois lettres de Nicolas-Joseph Foucault, intendant de Caen, à l'antiquaire Nicolas Thoynard, seigneur de Villan-Blein, numismate, collaborateur du cardinal Noris.

SÉANCE DU 2 MAI.

M. l'abbé Bernard est nommé associé correspondant national à Gourin (Morbihan); M. Helbig, correspondant étranger à Liège (Belgique).

M. de Kermaingant entretient la Société d'un buste en bronze de Henri IV, ouvrage du sculpteur Barthélemy du Tremblay. La parfaite ressemblance de ce bronze avec le marbre conservé au musée du Louvre autorise à restituer à du Tremblay ce dernier buste, jusqu'ici attribué à Barthélemy Prieur.

M. l'abbé Thédenat communique une inscription romaine trouvée près de Saint-Michel-d'Euzet (Gard).

M. de Barthélemy donne lecture d'un mémoire de M. Chardin sur une croix bretonne.

M. Maxe-Verly signale les oculus pratiqués dans les murs extérieurs du chœur de certaines églises lorraines.

M. Germain, de Nancy, est disposé à croire que les niches correspondant à ces baies étaient destinées, conformément à l'opinion de M. l'abbé Thédenat, à recevoir la réserve eucharistique à l'époque où l'on cessa de l'élever au-dessus de l'autel. Dans la Belgique actuelle, le saint ciboire était, vers la fin du xv[e] et le commencement du xvi[e] siècle, déposé dans un tabernacle en forme de lanterne, surmonté d'une flèche et supporté par une colonne isolée, non loin du maître autel.

SÉANCE DU 9 MAI.

M. Maxe-Verly dépose le dessin de boucles découvertes à Reims. La croix gammée qu'il y rencontre lui paraît digne de fixer l'attention des archéologues. Ces objets font partie de la collection de M. Léon Foucher, de Reims.

M. Bertrand signale un certain nombre de documents analogues.

M. Bertrand annonce en outre que les fouilles de Grand (Vosges) ont produit des résultats intéressants. D'après les renseignements transmis par M. Voulot, on vient de découvrir, dans cette localité, deux statuettes ainsi qu'une mosaïque représentant une scène comique.

M. de Villefosse communique, de la part de M. Roman, une inscription votive gravée sur un petit autel carré servant de support à un bénitier de

l'église de la Piarre, arrondissement de Gap (Hautes-Alpes), contenant le nom de la divinité topique Alambrina.

M. de Villefosse signale en outre une inscription trouvée à Fréjus.

SÉANCE DU 16 MAI.

M. l'abbé Thédenat communique, de la part de M. de Laigne, consul de France à Livourne, une inscription chrétienne conservée au musée de Lucque et datée des calendes de mai, second post-consulat de *Paulinus junior*, indiction XIVe, c'est-à-dire du 1er mai 536.

M. Mowat signale l'inscription d'une olla cinéraire en marbre blanc, actuellement exposée à Paris. La rédaction insolite du texte, les signes de ponctuation placés sur l'alignement au pied des lettres et à la fin des lignes, l'irrégularité des dénominations du titulaire, tout concourt à faire tenir cet objet en suspicion.

M. Courajod donne lecture d'un mémoire sur un buste du musée du Louvre dans lequel on a cru voir le président d'Ormesson, mort en 1600, mais qui représente en réalité, les textes anciens en font foi, le beau-père du président, Jean d'Alesso, mort en 1572.

M. Maxe-Verly place sous les yeux de la compagnie une bague en or, de la collection de M. le baron Pichon, portant l'inscription CEΟΥ ΧΑΡΙΝ, et un buste de saint, le tout paraissant dater du vie siècle de notre ère.

M. Schlumberger est disposé à croire que ce buste a été estampé sur une médaille de dévotion inédite.

SÉANCE DU 23 MAI.

M. de Rougé annonce que le Louvre vient de faire deux acquisitions importantes à la vente de la collection égyptienne de M. Posno. La première est celle d'une statuette en bronze dont on fait remonter avec raison l'exécution à l'ancien empire, c'est-à-dire au minimum à 3000 ans avant notre ère. Sur le côté gauche de la poitrine on lit une inscription gravée au trait; il est possible que le début de cette inscription soit encore caché sous l'oxydation ; toujours est-il qu'elle se termine par un nom propre : *Pe-schasou*, que l'on pourrait traduire par *le nomade*. Cette statuette est d'une finesse étonnante.

La seconde acquisition consiste en quatre fragments de terre émaillée représentant des prisonniers nègres asiatiques ou libyens. Ces morceaux, très intéressants au point de vue de l'art, doivent provenir de Tell-Zehudai, non loin d'Héliopolis, dans la Basse-Égypte, car des pièces analogues, acquises il y a peu d'années par le British Museum, ont été trouvées dans la même localité.

M. Héron de Villefosse communique les résultats des nouvelles fouilles faites à Lezoux (Puy-de-Dôme), par le docteur Plique ; il présente le dessin d'une coupe récemment découverte et qui se recommande à l'attention par sa forme particulière et par les inscriptions gravées, tracées à la pointe, qui entourent les deux anses.

Le Secrétaire.

Signé : E. MUNTZ.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Rome, le 25 mai 1883.

Cher Confrère,

J'ai écrit, le 13 mars dernier, à l'Académie des inscriptions les mots suivants :

« M. Henzen vient de communiquer à l'Institut archéologique de nouveaux fragments des Actes des Arvales appartenant à l'an 145 et faisant partie de la table mentionnée aux pages 72, 73 du *Bulletin de correspondance archéologique* (1882). Les deux débris proviennent d'une vigne située en face de Saint-Laurent-hors-les-Murs ; le dernier, complété, donne ces mots :

Statilius CASSIVS *Taurinus*
Sacrificium deae DIAE CVM *collegis indixit.* »

Un journal qui a reproduit ma communication et que les autres copient s'exprime ainsi :

« L'un des fragments, complété par des conjectures, donne ces mots : « Statilius *Cassius* Taurinus sacrificium deæ *Diæ cum* collegis indixit. » Les caractères italiques sont les seuls qui subsistent. On voit que dans la restitution une large place est faite à l'hypothèse. »

Cette appréciation est, à mon grand regret, insérée dans les termes de mon petit rapport de façon à sembler mienne ; toutefois, tant qu'elle n'a paru que dans les journaux quotidiens, je n'ai pas cru devoir m'en occuper. Sa reproduction récente dans votre savante *Revue archéologique* lui donne un autre caractère. Je désire donc décliner toute responsabilité dans un jugement insuffisamment réfléchi, et bien établir qu'à mes yeux, comme à ceux de tous les érudits, la restitution due à notre éminent confrère, M. Henzen, n'a rien d'hypothétique. Elle est conçue d'après les règles de la critique la plus sévère, se fondant sur des textes de même nature où reparaissent souvent les mots SACRIFICIVM DEAE DIAE CVM COLLEGIS INDIXIT (Henzen, *Acta fratrum Arvalium*, p. CLXI et 6), et, en ce

qui touche le nom propre, sur un marbre des Arvales de l'an 155, où est mentionnée une promotion du (*frater Arvalis*) Statilius Cassianus Taurinus (*ibid.*, p. CLXX).

Agréez, cher confrère, la nouvelle assurance de tout mon attachement.

EDMOND LE BLANT.

—— Nous nous empressons d'insérer, sur la prière des organisateurs du congrès, la communication suivante :

Leide, janvier 1882.

« Monsieur,

Dans sa séance de clôture, le 17 septembre 1881, le cinquième congrès international des orientalistes, réuni à Berlin, a décidé que le sixième congrès aurait lieu à Leide en 1884. En même temps, il a nommé, pour organiser ce congrès, une commission d'orientalistes résidant à Leide. Vu, cependant, qu'il y aura en 1883 à Amsterdam une exposition coloniale internationale, on a décidé, après avoir obtenu l'approbation du gouvernement des Pays-Bas et avoir consulté le bureau du congrès précédent, d'avancer d'un an la convocation du sixième congrès. Ce congrès se réunira donc à Leide en 1883. Il durera du 10 au 15 septembre. Eu égard surtout à l'importance que les langues et les peuples de la Polynésie sont destinés à y avoir, la commission s'est complétée par l'adjonction de quelques membres.

En conséquence, nous avons l'honneur de vous inviter à prendre par au *Sixième Congrès international des Orientalistes, du 10 au 15 septembre* 1883.

La qualité de membre s'acquiert, en même temps que le droit de recevoir les publications du congrès, par le payement d'une somme de six florins hollandais. Pour l'inscription, on est prié de s'adresser à M. W. PLEYTE, docteur ès lettres, à Leyde, à qui on fera parvenir le montant de la cotisation (p. e. par mandat postal). On voudra bien ajouter son adresse exacte et annoncer si on a l'intention de prendre part en personne au congrès. Les cartes de membre seront expédiées en temps utile.

La commission vous prie instamment de lui signifier votre adhésion de bonne heure, en tout cas avant le 1er août. Cette mesure est importante en raison des arrangements extraordinaires qu'il faudra prendre à Leide afin d'assurer de bons logis aux membres du congrès.

Les personnes qui se proposent de traiter quelque sujet au sein du congrès, ou qui ont des communications ou des questions à lui adresser, ou bien encore qui veulent de toute autre manière concourir activement à lui faire atteindre son but, sont priées de faire connaître leur intention à l'un des deux secrétaires, avant le 1er août au plus tard.

A l'occasion du congrès, il y aura une petite exposition de produits

curieux de la littérature, manuscrits, livres précieux, etc. Les envois pour cette exposition seront accueillis avec reconnaissance.

Nous prions tous les amis de l'Orient qui n'auraient eu connaissance de cette circulaire que de seconde main de supposer soit une erreur d'adresse, soit un oubli involontaire de la part du comité, et de vouloir bien la considérer comme adressée à eux aussi.

La Commission d'organisation du congrès,

R. Dozy, président.	W. Pleyte, caissier.
M. J. de Goeje, 1er secrét.	J. Pijnappel.
H. Kern.	G. Schlegel.
A. Kuenen, vice-président.	L. Serrurier.
J. P. N. Land.	C. P. Tiele, 2e secrétaire.
C. Leemans.	P. J. Veth.
P. A. van der Lith.	A. C. Vreede.
H. Oorth.	T. C. L. Wijnmalen. »

— Nous apprenons avec le plus vif plaisir que, lors de la vente de la collection Posno, qui a eu lieu à la fin de mai, le Louvre a pu acquérir des pièces qui forment un notable accroissement de son admirable musée égyptien. Grâce au goût et à l'intelligente insistance du conservateur, M. Pierret, l'administration a fait porter tous ses efforts sur des monuments qui, depuis longtemps appréciés des connaisseurs, venaient combler des lacunes dans nos séries. C'est ainsi que l'on a acheté, pour la somme totale de 64,600 francs, ces deux inestimables statues que M. de Longpérier regardait comme les plus anciens bronzes du monde (voir *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. I, p. 650-564, fig. 434 et 435).

On a aussi conquis pour le Louvre quatre de ces plaques en terre émaillée, provenant de *Tell-el-Iaouhdeh*, c'est-à-dire d'un édifice de Ramsès III, dont la décoration avait un caractère si particulier (*Histoire de l'art*, t. I, p. 824-5). Ces mosaïques de faïence — je ne sais pas d'autre nom qui leur convienne — étaient représentées au Musée Britannique par de nombreux et très beaux échantillons. Nous n'en avions rien ; on a eu grand raison de se procurer tout au moins quelques exemplaires de cet art si curieux.

G. P.

— *Les arènes de Paris.* — Nous avons pensé que le moment était venu de renseigner nos lecteurs sur l'état d'une question qui est posée devant le public, au sein du conseil municipal et à l'Institut.

Une compagnie ayant acheté une série d'immeubles situés entre la rue Monge (à la hauteur de la rue de Navarre) et la pointe ouest du Jardin des Plantes qui confine à la Pitié, cette compagnie a obtenu du conseil municipal le droit de tracer à travers les terrains une voie allant de l'extrémité nord de la rue Geoffroy-Saint-Hilaire au point d'intersection de la rue Monge et de la rue de Navarre. Or dans cet espace se trouve située

une partie (un peu plus de la moitié) de l'emplacement des arènes du Paris gallo-romain. Une autre partie occupait la rue Monge et un terrain, sur la pente de la colline, couvert actuellement par des magasins de la compagnie des Omnibus.

Le conseil prit la précaution d'insérer dans le traité de concessions de la nouvelle voie une clause aux termes de laquelle il se réservait de racheter à un prix convenu les terrains qui recouvraient les arènes.

On commença les démolitions. Les archéologues s'émurent aussitôt : « Allait-on, disaient-ils, achever de détruire, comme en 1870, les restes les plus vénérables de l'antique cité ? Quelles précautions avait-on prises pour les retrouver d'abord, les sauvegarder ensuite ? »

On se souvient, en effet, qu'en 1870 on avait exhumé, lors des travaux de terrassement exécutés pour le tracé de la rue Monge et principalement sur le terrain appartenant à la compagnie des Omnibus, des vestiges de la scène, du *podium*, des *carceres*, des gradins représentant ce qui restait d'une moitié des arènes. L'autre moitié (s'il en subsistait quelque chose) restait enfouie dans un jardin voisin appartenant à la communauté des Dames anglaises.

Il fut question de conserver ces substructions, de les encadrer dans un square, ainsi qu'on l'a fait à Besançon ; mais les événements de la guerre emportèrent les esprits vers d'autres préoccupations. L'hôtel Carnavalet recueillit les pierres les plus intéressantes, parmi lesquelles il y en a qui portent quelques noms propres, restés jusqu'à présent énigmatiques.

Quand on apprit que des fouilles allaient être exécutées dans le jardin de la communauté, les Sociétés savantes intervinrent. L'Académie des inscriptions nomma une commission pour s'occuper de l'affaire. La commission fit une démarche auprès du président du conseil municipal, M. de Bouteiller. Elle demandait que l'administration voulût bien prendre les mesures nécessaires à la recherche et à la conservation des antiquités subsistant encore sur ce point. Il fut donné entière satisfaction à cette requête : une somme fut allouée pour la recherche, confiée à M. Wacquer, chef des travaux de la ville, dont la compétence et l'habileté en pareille matière sont bien connues ; en outre, l'Académie fut invitée à nommer des délégués sous le contrôle desquels les fouilles seraient faites.

Nous nous rencontrions récemment sur l'emplacement des fouilles avec le délégué de l'Académie, M. P. Charles Robert, qui avait bien voulu nous convier à cette visite ; M. Wacquer était là, ainsi que M. de Liesville, conservateur du musée Carnavalet. Le chef des travaux de la Ville, avec un courtois empressement dont nous devons le remercier, nous a mis à même de juger de l'état présent des explorations.

Au pied du mur qui clôt le terrain des Omnibus, au point où l'on jugeait que devait se trouver la continuation du podium, M. Wacquer, avec une grande sûreté de coup d'œil, a creusé un puits de sondage. Il a retrouvé le *podium*, sous la forme d'un mur épais, construit dans ce bel appareil romain, simple, élégant, solide, le même que celu de

Sanxay, et remontant, croyons-nous, au deuxième siècle de notre ère. En cet endroit passe précisément le petit axe des arènes, long d'environ 48 mètres; le plus grand étant évalué à environ 54 mètres.

Partant de là, on a creusé une tranchée dont la courbe est parallèle au *podium*; cette tranchée, profonde de près de cinq mètres sur certains points, permettra de dégager les restes du *podium* et le commencement des gradins.

Au point initial de la fouille, on a mis au jour, comme nous le disions, la continuation du *podium*. On a découvert aussi une chambre carrée, ouverte sur l'arène, destinée sans doute à enfermer les animaux; puis, en contre-bas de 0m,85, une galerie, que remplissait un sable très fin. Cette galerie, voûtée, très bien construite, dans laquelle un homme courbé peut se mouvoir sans trop de difficulté, suit la pente de la colline vers l'est. On l'a suivie jusqu'à une distance de 23 mètres. En ce point la voûte était brisée et la galerie était obstruée par une grosse pierre. Nous avons affaire sans doute à un égout qui recueillait les eaux venues de l'arène.

Au delà du *carcer*, le mur du *podium* manque. On est en train de le chercher dans la direction du sud. Un peu plus loin, dans la même direction, la fouille a fait apparaître les restes d'un second *carcer*. A quelques mètres de là, en remontant vers la rue Monge, voici d'autres murs, qui doivent appartenir aux premiers rangs de gradins.

Et c'est tout! Pas une menue antiquité, pas une médaille, pas une lettre d'inscription. Supposez dégagés, au prix de déblais énormes, ces vestiges, ils ne diront à l'œil du spectateur que bien peu de chose.

Mais l'exploration est loin d'avoir dit son dernier mot. Il reste à fouiller presque toute la moitié de la scène et une portion des gradins longeant le mur de l'ouest. Ce qu'on a trouvé déjà est suffisant pour qu'il ne soit pas permis de déserter la recherche. Il importe que M. Wacquer soit mis à même de continuer des fouilles si bien commencées.

Il nous semble, dirons-nous pour conclure, que le conseil a sagement fait en se réservant un droit de préemption sur ces terrains, en pratiquant des recherches, en invitant l'Institut à les contrôler. Il ne pouvait faire mieux et plus, étant donnée l'incertitude où l'on était sur l'importance ou même l'existence des ruines. Le conseil ne saurait maintenant rester à moitié chemin; il faut que l'exploration commencée s'achève dans les conditions les plus larges.

Quant au projet mis en avant par quelques personnes, et suivant lequel la Ville aurait dû d'ores et déjà se rendre acquéreur de tout le terrain des arènes, le déblayer, y établir un square, afin de conserver pieusement les moindres vestiges des murs écroulés, ce projet, inspiré par la passion très touchante des antiquités nationales, s'il était réalisable en 1870, doit, à notre avis, être subordonné aujourd'hui au résultat encore incertain des fouilles.

(*Temps* du 6 mai.)

—— Nous reprenons le dépouillement du *Journal de la Société orientale allemande*, et du *Journal du Palæstina-Verein*, au point où nous l'avons laissé [1], et nous le continuerons, désormais, fascicule par fascicule, comme auparavant.

Nous signalerons, en commençant, l'excellent rapport général sur les études orientales pendant l'année 1879 publié en 1881 par les soins de la Société orientale allemande (182 pp. in-8, avec bibliographie détaillée).

Journal de la Société orientale allemande, XXXV[e] volume :

Fascicule I. — Winand Fell, *la Persécution chrétienne dans l'Arabie méridionale et les Guerres himyarito-éthiopiennes d'après la tradition abyssinienne.* — Von Mœllendorff, *la Grande muraille de la Chine.* — Fürst, *Sur certains points séparant les juifs des samaritains.* — Perles, *Remarques* (au point de vue talmudique) *sur le livre du droit syro-romain du* v[e] *siècle* (édité par MM. Bruns et Sachau). — J. Guidi, *Mundhir III et les deux évêques monophysites.* — J. Goldziher, *Notes de bibliographie arabe.* — Chr. Bartholomæ, *Contributions à la connaissance de l'Avesta.* — A. Nager, *Sur le nom ineffable de Jehovah.* — H. Hübschmann, *Notes de linguistique arménienne.* — H. Oldenberg, *Remarques pour servir à la théorie du Çloka* (métrique sanscrite). — J. Klatt, *Textes sanscrits imprimés.* — *Bibliographie.*

Fascicules II et III. — Socin, *Sur la géographie du district de Toûr 'Abdîn* (avec une carte). — Klamroth, *la Traduction arabe d'Euclide.* — F. Justi, *le Dialecte de Yezd.* — J. Bickell, *la Métrique hébraïque.* — P. Schrœder, *Inscriptions phéniciennes inédites* (5 de Citium ; 5 planches)[2]. — J. H. Mordtmann j[r], *Inscriptions himyarites* (3 planches). — F. Prætorius[3], *Sur les monuments araméens d'Egypte.*— Bollensen, *Sur la métrique*

1. Pour le premier recueil, voyez *Revue archéologique*, février 1881, et pour le second, juillet 1881.

2. Dans l'inscription n° 3, correspondant au n° 52 du *Corpus inscriptionum semiticarum*, M. Schrœder lit : *à Kalba, fils d'Echmounyaton, fils de Ger *, fils d'Asourbidyal *, fils de Baalhanat.* Au troisième patronymique, les auteurs du *Corpus*, tout en hésitant, proposent : *fils d'Osiribdil. Asourbidyal* ou *Osiribdil* sont des noms absolument étranges. Ne vaudrait-il pas mieux lire : ....בן ג..ן ....א?רברזל *fils de G....n, le siderurge, fils de Baalhanat?* L'intervention de cette indication professionnelle aurait en outre l'avantage de rompre la généalogie qui, autrement, est bien longue. Cf. une autre inscription phénicienne de Chypre (*C. I. S*, n° 67), où apparaît un *fondeur de fer*, נסך ברזל.

Dans l'inscription n° 4, M. Schrœder fait erreur en invoquant à l'appui du nom phénicien *Abdhor* (serviteur du dieu Horus) la coupe dédiée au Baal Lebanon. J'ai démontré, et il est aujourd'hui unanimement reconnu qu'il fallait lire sur cette précieuse coupe non pas *Abdhor*, mais *Abd Hiram : serviteur de Hiram, roi des Sidoniens.* — C. C. G.

3. M. Prætorius propose pour le premier mot, si difficile, de la table à libations

et sur l'accentuation védiques. — Oldenberg, *Sur la date des inscriptions d'Asoka.* — Stickel, *Numismatique orientale.* — *Bibliographie.*

Fascicule IV. — Bloomfield, *le Grhyasamgrahapariçishta de Gobhilaputra.* — O. Loth, *le Commentaire du Coran de Tabari.* — F. Spiegel, *Sur le lieu d'origine et l'époque de l'Avesta.* — C. H. Cornill, *Sur un manuscrit éthiopien du Sapiens sapientium.* — H. Hübschmann, *Etudes étymologiques sur différents mots arméniens et zends.* — H. Jacobi, *Kâlâçoka-Udâyin.* — Du même, *le Kâlakâcârya-Kathânam.* — R. Roth, *Sur le Soma.* — J. H. Mordtmann, *les Guerres himyarito-éthiopiennes.* — Pischel, *Sur divers mots védiques.* — Perles, *Remarques sur le livre de droit syro-romain du* v^e^ *siècle de MM. Burns et Sachau.* — Sachau, *Inscriptions palmyréniennes* (18 inscriptions nouvelles, dont quelques-unes bilingues, grecques et palmyréniennes; 2 planches). — Prætorius, *l'Inscription gréco-arabe de Harran* (antérieure à Mahomet). — *Bibliographie.*

XXXVIe volume :

Fascicule I. — A. Socin, *le Dialecte arabe de Mossoul et de Mardin* (fables et contes transcrits sous la dictée d'indigènes). — Houtum-Schindler, *les Parses en Perse, leur langue et leurs usages.* — Teufel, *sur le Rouchanaïnâmé de Nasir Khosrau, publié par M. Ethé et par M. Fagnan.* — Hübschmann, *Armeniaca.* — Pischel, *Miscellanées védiques et zendes.* — Sachau, *Inscriptions syriaques et grecques d'Edesse.* — *Notes et bibliographie.*

Fascicule II. — K. Wieseler, *Sur la littérature juive apocalyptique.* — J. Baarmann, *le Traité d'Ibn al-Haitam sur la lumière* (texte arabe et traduction d'un curieux traité d'optique du xie siècle). — A. Socin, *Spécimens du dialecte arabe de Mardin.* — Goldziher, *Commentaires sur le Kitâb el-Fihrist.* — Von Tornauw, *le Droit de propriété d'après le droit musulman.* — J. de Goeje, *les Nombres fractionnaires persans dans Belâdhori.* — R. Dozy, *Sur quelques manuscrits arabes découverts à Grenade.* — Sachau, *l'Inscription trilingue de Zebed* (grecque, arabe et syriaque). — R. Roth, *l'Aigle et le Soma.* — Th. Aufrecht, *Contributions à la connaissance des poètes indiens.*

Fascicules III et IV. — J. Gildemeister, *la Relation de voyage de Abd el-Ghâni en-nâboulousi de Damas à Jérusalem* (de la fin du xviie siècle, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Gotha). — W. Bacher, *Abulwalid ibn Djanâh et la poésie néo-hébraïque.* — Fürst, *Sur le nom ineffable de Jehovah.* — P. v. Bradke, *Sur le Mânava-Grhya-Sûtra.* — H. Ethé, *Qaçidés choisies du poète persan Nâsir Khosrau.* — Th. Aufrecht, *Contributions à la connaissance des poètes indiens.* — Chr. Bartholomæ, *Contributions à la connaissance de l'Avesta.* — F. Spiegel, *Observations critiques sur le*

araméenne conservée au Louvre, une interprétation identique à celle que j'ai suggérée plusieurs années avant lui et qu'il paraît ignorer (cf. *Revue critique*, 21 mai 1883, p. 415). — C. G.

texte de l'Avesta. — C. de Harlez, *Études avestiques.* — C. Bendall, *Sur quelques monnaies népalaises de la collection de la Société orientale allemande.* — E. Rehatsek, *Armes et armures orientales* (art persan du XVIe siècle; une planche chromolithographique). — Prætorius, *Sur les inscriptions du Safa.* — Nœldeke, *Remarques sur les inscriptions de Palmyre et d'Édesse publiées par M. Sachau.* — *Bibliographie.* — H. Guthe, *l'Inscription hébraïque de Siloé* (avec une planche héliographique).

Journal du Palæstina-Verein, IVe volume, fascicules 3 et 4 :

Socin, *Rapport sur les publications relatives à la Palestine parues en* 1880. — H. Prutz, *les Possessions de l'ordre des chevaliers de Saint-Jean en Palestine* (planche). — J. Gildemeister, *le Nom de Khan Minyé* (localité arabe des bords du lac de Tibériade, voisine de Kapharnaum et identifiée par quelques savants avec la bourgade évangélique). — W. Erman, *Sur deux prétendus pèlerins allemands du* XVe *siècle.* — Steinschneider, *Sur une description juive de la Palestine appelée Chaaré Yerouchalaïm* (les portes de Jérusalem). — Schick, *Études sur le nombre de la population de Jérusalem au temps d'Hérode.* — Zagarelli, *Inscription géorgienne de Jérusalem* (planche). — W. A. Neumann, *Contributions à la bibliographie de la Palestine.* — Gildemeister, *Koreai et Alexandrium à Qardwd.* — Schick, *le Voyage de Saül à la recherche des ânesses* (1 Samuel, IX). — Guthe, *l'Inscription de Siloé* (2 planches). — Kautzsch, *idem.* — *Bibliographie.*

C. Schick, *Rapport sur les travaux exécutés* (par lui) *dans le canal de Siloé.* — H. Guthe, *Fouilles entreprises auprès de Jérusalem pour le compte du Palæstina-Verein.* C. C. G.

—— M. G. Marty, membre de la Société d'histoire naturelle de Toulouse, vient de publier, chez Cadrat, à Foix, en une brochure in-octavo de 57 pages, une notice intéressante sur *la Caverne de Montlaur ou de l'Herm* (Ariège). Cette notice est accompagnée d'un plan géométrique dressé avec beaucoup de soin, de vues au crayon et de photographies. Les vues sont médiocres; mais elles n'en aident pas moins à se faire une idée de la physionomie de cette caverne, qui a fourni à l'auteur de la nôtice les éléments d'une riche collection de la paléontologie quaternaire.

—— Après une longue interruption, l'*Institut égyptien* s'est réorganisé et a repris ses séances, en 1880, au Caire, où il a transporté son siège, autrefois fixé à Alexandrie; il reprend aujourd'hui ses publications. Nous avons sous les yeux le premier numéro de la seconde série de son *Bulletin*. Nous y remarquons les articles suivants, qui représentent les travaux de l'année 1880 :

Rogers-Bey, *Notice sur les papyrus postérieurs à l'ère chrétienne.* — Kabis, *Communication sur quelques papyrus coptes du musée de Boulaq.* — Abbate-Bey, *Des vases canopes.* — Rogers-Bey, *le Blason chez les princes*

musulmans de l'Egypte et de la Syrie. — Discours prononcés aux funérailles de Mariette-Pacha, par Gaillardot-Bey et Ismaïl-Bey.

On annonce que le numéro de 1881 est sous presse.

—— *Bulletin trimestriel des antiquités africaines*, publié par la Société de géographie et d'archéologie de la province d'Oran, sous la direction de MM. J. Poinssot et L. Demaeght; 2e année, 4e fascicule :

Ch. Tissot, *Fastes de la province d'Afrique* (suite, de 163 à 198). — G. Wilmanns, *Etude sur le camp et la ville de Lambèse*, traduite par H. Thédenat (suite). — *Inscriptions recueillies à Chaouch* (dans la vallée de la Medjerda), par M. Rebora. — *Inscriptions de la région du Kef*, relevées par M. Roy, vice-consul de France au Kef, et publiées par MM. Poinssot et Demaeght. — Demaeght, *Musée archéologique d'Oran, dons recueillis.*

—— Dans le numéro du 15 avril de la *Revue lyonnaise*, M. le comte de Soultrait décrit *les Manuscrits du trésor de la cathédrale de Lyon*, et M. Léopold Niepce continue ses études sur *les Chambres de merveilles ou cabinets d'antiquités de Lyon depuis la Renaissance.*

CHRONIQUE D'ORIENT

FOUILLES ET DÉCOUVERTES.

—— Lorsqu'on nous a annoncé, il y a deux mois, que le gouvernement turc se disposait à entreprendre des fouilles archéologiques, nous avons d'abord accueilli cette nouvelle avec un certain scepticisme. Ceux qui ont vécu en Turquie savent combien la mortalité y sévit sur les projets en bas âge. On paverait tous les chemins de l'empire avec les bonnes intentions des ministres ottomans restées sans effet. Il paraît cependant que cette fois nous avons eu tort d'être incrédule et que les fouilles annoncées n'étaient pas une vaine promesse. Les circonstances, il faut le dire, ont favorisé singulièrement les desseins d'Hamdi-Bey, directeur du musée de Tchinli-Kiosk, dont le père, Edhem-Pacha, est aujourd'hui premier ministre. Edhem-Pacha, ancien élève de l'Ecole des mines de Paris, a été longtemps ambassadeur de la Porte à Vienne ; son fils, élève de M. Gustave Boulanger, est le plus artiste et le plus parisien des Ottomans. Le père et le fils ont réuni leurs efforts pour que la Turquie commençât à faire chez elle ce que les États européens font tous plus ou moins sur leur propre territoire, qu'elle se préoccupât non seulement de préserver les monuments antiques, mais d'en découvrir de nouveaux et d'enrichir son musée naissant. Bien souvent, alors que nous travaillions au catalogue du musée de Tchinli-Kiosk, Hamdi-Bey nous a entretenu de ses projets à cet égard, projets inspirés par un goût artistique dont nous avons eu l'occasion d'apprécier la finesse. Ce qui paraissait chimérique alors est devenu possible quelques mois après, et, contrairement à ce qui se passe d'ordinaire en Turquie, on n'a pas attendu longtemps pour se mettre à l'œuvre. Nous n'avons qu'à nous réjouir de voir le gouvernement turc accorder ainsi son patronage à la science archéologique ; nous souhaitons surtout qu'il accepte désormais, avec plus d'empressement que par le passé, la collaboration des savants étrangers qui lui offrent leur concours dans cette œuvre immense et dispendieuse, l'exploration du sous-sol de la Turquie.

A la suite d'un voyage d'Hamdi-Bey à Smyrne, il fut décidé que les premières fouilles porteraient sur l'Eolide, en particulier sur les environs de l'ancienne Grynium, dont le temple, si célèbre dans l'antiquité, n'a pas en-

core été retrouvé. La direction des travaux fut confiée à un homme qui connaît admirablement le pays, où il réside depuis vingt ans, M. Démosthène Baltazzi. Pendant deux ans, M. Baltazzi a été attaché, en qualité de commissaire impérial, aux fouilles de l'École française à Myrina. On peut dire qu'il a été l'élève de ceux qui travaillaient sous ses yeux, et nous avons pu assister, M. Pottier et moi, à l'éveil de sa curiosité scientifique, aux progrès rapides qu'il a faits dans la connaissance des monuments, dans l'intelligence des méthodes rigoureuses sans lesquelles les fouilles ne sont que des *razzias* sans lendemain. M. Baltazzi, qui rendait compte autrefois de nos découvertes, veut bien aujourd'hui nous tenir au courant des siennes : c'est grâce à son obligeance que nous pouvons donner aux lecteurs de la *Revue* des détails précis sur le commencement d'une campagne dont on est en droit d'attendre des résultats intéressants, auxquels nous serons heureux d'être les premiers à applaudir.

Le 23 avril, les premiers coups de pioche ont été donnés dans la nécropole jusqu'à présent inexplorée de Grynium. La position de Grynium peut être déterminée assez exactement par les témoignages des géographes anciens et le récit du voyage d'Aristide le Rhéteur ; l'emplacement de cette ville n'est assurément pas éloigné du hameau appelé aujourd'hui *Sakrân* (voir la carte publiée dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, 1882). Les tombeaux, à cet endroit, sont en assez grand nombre, mais plusieurs paraissent avoir été violés dès l'antiquité. On y a trouvé de petits vases en terre cuite et quelques fragments de bronze. La construction des sépultures n'est pas uniforme : quelques-unes sont des sarcophages, d'autres sont des tombes creusées dans le tuf et recouvertes de plaques calcaires. Quant au temple de Grynium, que nous avons vainement cherché plus d'une fois, il paraît bien qu'il a entièrement disparu. Dans une petite presqu'île que la côte forme près de Sakrân, on voit des restes de murs ayant appartenu à un édifice byzantin : peut-être cet édifice a-t-il été construit sur l'emplacement du temple, dont les marbres auront été préalablement tous enlevés. Le récit de Texier (*Asie Mineure*, p. 224), au sujet de la destruction du temple de Grynium par les habitants de Ménémen, ne mérite aucune créance et témoigne, comme tant d'autres du même ouvrage, de la légèreté avec laquelle ce voyageur accueillait des on dit invraisemblables. Si les habitants de Ménémen avaient besoin de marbre, c'est à Cymé et non à Grynium qu'ils devaient aller en chercher ; Cymé est plus voisine de dix kilomètres au moins et l'on y trouve en abondance des blocs de marbre taillés provenant des anciens monuments de cette ville.

Quelques jours après, on a commencé les travaux dans la nécropole de *Doumanli Dagh*, c'est-à-dire non loin de l'emplacement où la carte de Kiepert place Aegae. Comme Aegae, suivant toute probabilité, est beaucoup plus loin dans l'intérieur, à *Nimroud-Kalessi*, il n'est pas encore possible d'identifier *Doumanli-Dagh* avec une des villes de l'Éolide mentionnées par les anciens. Les tombeaux, nous écrit-on, y sont disposés sur

une petite esplanade; tout autour il y a un mur de construction très ancienne [1]. Un premier tombeau a fourni un miroir de bronze ; le suivant contenait cinq vases en argile et une petite fiole en verre de couleur jaune foncé, ornée d'une spirale bleue en relief, malheureusement brisée en morceaux. Tout à côté, un autre tombeau renfermait un miroir de bronze et une aiguille très bien conservée ; enfin, dans une quatrième tombe, on a découvert une figurine en terre cuite haute de 0m,17, représentant un éphèbe ailé debout, les bras croisés sur la poitrine [2], ayant à sa droite une oie qui semble vouloir jouer avec lui. Ces tombeaux sont construits en pierre de taille et couverts d'une ou plusieurs plaques de granit très épaisses. On y a encore trouvé différents fragments de terre cuite, de la poterie à reliefs dite *samienne* et un objet en verre. La pâte des terres cuites est d'une couleur plus foncée que celle des figurines de Myrina ; il faut donc admettre, si ce renseignement est exact, l'existence d'un centre de fabrication distinct à *Doumanli-Dagh*.

Le 8 mai, M. Baltazzi s'est transporté à *Tchandarli*, l'ancienne Pitane, que Choiseul-Gouffier, Mionnet et d'autres ont identifiée à tort à Myrina (auj. *Kalabassary*). Pitane est aujourd'hui une petite ville assez florissante, avec un bon port desservi par les bateaux à vapeur de Smyrne. On y a toujours découvert beaucoup de monnaies de bronze ; MM. Pottier et Hauvette-Besnault, en 1879, y ont copié deux inscriptions (*Bulletin de correspondance hellénique*, 1880, p. 376), mais aucune fouille n'y avait été entreprise jusqu'à présent. La nécropole de Pitane est considérable et se trouve juste en dehors du village moderne, de sorte que les recherches peuvent se poursuivre sans difficulté. Les tombeaux sont rapprochés l'un de l'autre et creusés dans le tuf comme à Myrina ; il sont remplis de terre et la plupart sans couvercle. Les vases qu'on y a trouvés présentent un grand intérêt ; M. Baltazzi nous signale une grande amphore rouge avec peintures noires, des fragments d'un grand vase à fond clair où l'on voit un cerf de style corinthien, une coupe avec des dessins archaïques, des assiettes peintes, etc. Nous attendons avec impatience des croquis qui nous permettent d'apprécier exactement l'importance de ces découvertes. Des fragments de vases à figures noires se sont déjà rencontrés à Myrina et à Aegae ; l'existence d'objets semblables dans les tombeaux de Pitane est une particularité qui mérite de ne pas rester inaperçue.

Notre correspondant nous décrit aussi une aryballe de même provenance décorée de cinq guerriers marchant à la file, tenant des lances et des boucliers : les guerriers sont noirs, les boucliers « couleur rouge de Venise ». La seule figurine en terre cuite que l'on ait trouvée est un frag-

1. Les pierres de ce mur demi-circulaire sont en granit noir. Elles sont assemblées sans ciment, à la manière des murs dits pélasgiques ; mais l'on sait que les murs de cet appareil se rencontrent un peu à toutes les époques.

2. D'après le croquis que nous recevons, l'éphèbe paraît tenir entre ses bras un oiseau ou un petit animal.

ment représentant un Silène entre les bras duquel se débat une femme ; a tête du Silène est d'un modelé très expressif. Enfin, outre une grande quantité de petits vases communs, les fouilles ont donné une très belle coupe *samienne*, une bague en bronze et quelques monnaies frustes. La mauvaise conservation des monnaies qu'on trouve dans les tombeaux est un fait que nous avons pu constater dans les fouilles de Myrina et de Cymé. M. Waddington nous a dit que cette observation avait été faite souvent et il l'explique d'une manière assez naturelle : les survivants, qui devaient déposer des pièces de monnaie dans les tombeaux, choisissaient de préférence des pièces usées, qui ne pouvaient plus servir à un autre usage ; ici, comme dans l'emploi des bijoux en terre cuite dorée, se manifeste l'esprit formaliste des anciens, qui s'efforcent de s'arranger à bon compte avec leurs devoirs et avec les exigences de la tradition.

—— M. Dennis va recommencer prochainement des fouilles à Sardes, et M. Bohn vient de reprendre l'exploration de l'acropole de Pergame, en l'absence de M. Humann parti avec M. Puchstein pour la Comagène [1].

—— L'École française d'Athènes a entrepris quelques fouilles dans l'isthme de Corinthe sur l'emplacement du temple de Neptune. D'après le *Messager d'Athènes* du 12 mai, on a découvert une porte romaine et des inscriptions grecques et latines de l'époque d'Hadrien.

—— Les fouilles de l'Acropole, d'Épidaure et d'Eleusis n'ont pas donné, depuis un mois, de résultats importants. L'*Aïon* a publié un article fort remarqué sur le déplorable état du musée de l'Acropole, état qui avait déjà été signalé par plusieurs savants étrangers. Nous serions heureux que le directeur de l'*Aïon*, M. Philémon, voulût bien prendre en main la cause de la réorganisation ou plutôt de l'organisation des musées grecs. Personne ne serait d'ailleurs plus capable que lui d'accomplir des réformes dont la nécessité est évidente. Le jour où la direction des antiquités de la Grèce serait confiée à des mains aussi habiles, les musées d'Athènes deviendraient bientôt des modèles, comme l'est devenue, sous la direction de M. Philémon, la bibliothèque de la Chambre des députés d'Athènes, la plus riche et la mieux entretenue de tout l'Orient.

—— M. Cavvadias, l'auteur des fouilles d'Épidaure, vient de publier la première partie d'un manuel d'archéologie, Ἱστορία τῆς Ἑλληνικῆς καλλιτεχνίας, qui comprend l'*alphabet de l'art*, l'histoire de l'architecture et celle des commencements de la statuaire. Ce livre se distingue par l'abondance des renseignements bibliographiques et la sûreté des infor-

1. Nous donnerons dans notre prochaine chronique des renseignements détaillés sur ce voyage.

mations. Il ouvrira sans doute une ère nouvelle dans l'étude de l'archéologie en Grèce, où l'on était obligé, jusqu'à présent, de recourir à une traduction, devenue d'ailleurs très rare, du *Manuel* d'Otfried Müller. Les vignettes que M. Cavvadias a insérées dans le texte sont d'une exécution satisfaisante; nous regrettons de ne pouvoir en dire autant de la correction typographique, qui laisse trop souvent à désirer.

—— M. Sakkélion, bien connu par ses publications de textes grecs inédits provenant de la bibliothèque de Patmos, a été chargé d'examiner les manuscrits des bibliothèques que les couvents de Thessalie ont cédées à l'Université d'Athènes. Il a découvert un manuscrit contenant un écrit de Justin le Philosophe que l'on croyait perdu, le traité Περὶ ψυχῆς. Le correspondant de la *Philologische Wochenschrift* signale encore, parmi ces acquisitions, deux Évangiles du xe siècle, dont l'un est orné de belles miniatures, et un manuscrit en parchemin des homélies de saint Chrysostome avec deux *portraits* représentant le saint et l'apôtre Paul.

—— Le dernier numéro des *Mittheilungen* de l'Institut allemand d'Athènes contient une photographie d'après une stèle funéraire de Pella, aujourd'hui au musée de Constantinople [1]. L'article relatif à ce bas-relief ne paraîtra que dans la prochaine livraison. Qu'il nous soit permis, à cette occasion, de rectifier une erreur de notre *Catalogue du Musée impérial* (n° 120). Malgré la conformité générale de la stèle de Pella avec les monnaies de Salonique représentant un Cabire, nous croyons que le jeune guerrier figuré sur cette stèle ne doit pas être considéré comme une divinité, mais simplement comme un mort héroïsé. Le musée de Berlin en possède un moulage que M. Conze a décrit fort exactement sous le n° 78 B de son *Verzeichniss der Gipsabgüsse*, Berlin, 1883.

SALOMON REINACH.

1. Suivant un usage trop répandu en Allemagne, la photographie a été faite sur un moulage et non d'après l'original. Le caractère des œuvres antiques souffre plus qu'on ne pense de ce mode de reproduction indirecte. Le bas-relief en question a été photographié au musée de Constantinople et nous en possédons une épreuve bien supérieure à la planche donnée par les *Mittheilungen*.

BIBLIOGRAPHIE

Die Anfænge der Kunst in Griechenland, Studien, von Dr A. MILCHHOEFER. Leipzig, 1883, 244-VI pages, avec des vignettes dans le texte.

Parmi les nombreux travaux sur les origines de l'art grec auxquels on donné naissance, depuis quelques années, les fouilles d'Hissarlik, de Mycènes, de Spata et de Ménidi, le volume d'*Etudes* que publie M. Milchhœfer, *privat-docent* d'archéologie à l'université de Gœttingue, mérite d'occuper une des premières places, tant par l'étendue des connaissances dont l'auteur y a fait preuve que par l'originalité, parfois même inquiétante, des opinions qu'il y soutient. Pendant plusieurs années, M. Milchhœfer a parcouru la Grèce, surtout le Péloponnèse et les îles; il a donné dans les *Mittheilungen des deutschen Instituts*, en collaboration avec M. Dressel, un catalogue presque complet des antiquités de Sparte et des environs; il a publié à Athènes même un catalogue des musées d'Athènes qui, bien que s'adressant particulièrement au grand public, n'en témoigne pas moins d'un vaste savoir et d'une connaissance approfondie des monuments. C'est au cours de ses voyages qu'il a recueilli les éléments du volume que nous annonçons aujourd'hui à nos lecteurs. Il serait presque impossible, en analysant un pareil ouvrage, d'en soumettre successivement tous les chapitres à une critique détaillée; il faudrait pour cela écrire un livre plus considérable peut-être que celui de M. Milchhœfer. Le but principal que nous nous proposons est de donner une idée exacte des huit chapitres qui composent ces études; là où nous serons obligé d'exprimer des doutes, le lecteur pourra juger par lui-même s'ils sont légitimes. M. Milchhœfer ne nous a pas toujours convaincu; il nous a toujours intéressé, et nous pensons que personne ne trouvera trop étendu le résumé que nous allons donner de son travail.

Dès son introduction, M. Milchhœfer indique l'idée générale que nous retrouverons dans tout son livre : de même qu'une langue ne peut perdre son caractère national par l'admission de mots étrangers, de même il faut présumer que dans les plus anciennes productions de l'art sur le sol de la Grèce on peut découvrir un élément primordial, purement hellénique, qui donne, pour ainsi dire, le ton à l'ensemble de cet art. Le premier pas dans cette voie a été fait par M. Conze, lorsqu'il s'est efforcé de montrer que le système de décoration géométrique est particulier à la fa-

mille aryenne, et, sur le sol de la Grèce, aux populations pélasgiques. Ainsi l'histoire de l'art, comme celle de la langue et de la religion, se trouve mise en rapport avec les données de l'ethnographie. Dans le même ordre d'idées, M. Milchhœfer croit être arrivé aux résultats suivants : Sur le sol de la Grèce, nous trouvons de tout temps une production artistique locale qui est l'œuvre d'une population aryenne primitive. Cet art a subi l'influence de populations voisines et apparentées par la race, et, en seconde ligne seulement, celle de l'Orient sémitique. On voit que M. Milchhœfer tend à revenir à l'opinion d'Ottfried Müller sur l'originalité de l'art grec, opinion que le progrès des études orientales avait fait abandonner depuis longtemps. Quant à l'assimilation qu'il établit entre l'histoire de l'art et celle de la langue et de la religion, nous avouons ne pas l'admettre dans toute sa rigueur : mais il faut prendre son parti de cette vue très systématique si l'on veut suivre M. Milchhœfer dans ses déductions. Plusieurs des résultats obtenus par lui peuvent être justes, alors même que l'idée directrice du livre est contestable.

Le chapitre 1er est consacré aux produits des fouilles de Mycènes, en particulier aux objets en or. Il est évident que l'art de Mycènes est un art complexe, *eine Mischkunst*, dont il faut d'abord isoler les éléments. L'origine sémitique est incontestable pour les représentations de divinités araméennes (Mycènes, nº 267), du temple d'Astarté (*ibid.*, 423), enfin pour les objets décorés de plantes étrangères, comme le palmier [1] et le lotus. Par contre, il y a des éléments asiatiques qui ne sont pas nécessairement sémitiques, comme les lions, les sphinx, les griffons, etc. (Mycènes, nºs 261, 263, 269, 272, 277). Tous les objets de style oriental ont cela de particulier qu'ils sont coulés dans des moules ; ce caractère les distingue nettement de l'ensemble des autres trouvailles faites dans les mêmes tombeaux. La seconde classe comprend les objets de style purement ornemental, sans figures d'hommes ni d'animaux. Ceux-ci ne sont plus fondus, mais travaillés au repoussé. Le motif dominant est la spirale; ailleurs, le dessin trahit l'imitation du tissage, de la tapisserie et du travail du bois. La perfection et la complication de ce style ornemental attestent qu'il est le produit d'un art déjà ancien et exercé (Mycènes, nºs 405, 413, 486, 491, 500). L'ornement paraît souvent avoir été gravé sur bois, puis imprimé sur une mince plaque d'or. Quant à la nature des décorations, elle s'explique par la qualité même de la matière, dont la souplesse et la ductilité se prêtaient aux raffinements de détail, spirales, étoiles, nervures circulaires, etc. Dans les objets d'or trouvés à Troie (Schliemann, *Ilios*, 834-838), la décoration est appliquée sur une surface plane; à Mycènes, un pas en avant a été fait, et la surface plane elle-même a été travaillée de manière à offrir des ornements analogues, repoussés et non pas soudés. Or l'on peut affirmer que ce système ornemental n'est ni assyrien, ni phénicien, ni égyptien, parce que dans

1. N'y avait-il pas cependant des palmiers à Délos ?

l'ornementation de l'art oriental primitif l'élément végétal est au premier plan et l'ornement *abstrait* ne paraît que sous une forme très simple. Il est vrai que des motifs analogues se trouvent sur les plafonds de tombeaux égyptiens, mais ils paraissent n'avoir été introduits en Égypte que par les Phéniciens, qui les auront eux-mêmes empruntés, comme ils ont emprunté et prêté toutes choses. Le fait que dans les plafonds égyptiens les motifs en spirale sont généralement peints en jaune prouve, selon M. Milchhœfer, que l'origine de ces ornements est l'imitation de la technique de l'or. Inversement, c'est à une influence étrangère qu'il faut attribuer les décorations végétales découvertes en Grèce, comme le relief du grand tombeau d'Orchomène publié par M. Schliemann (*Orchomenos*, pl. I), relief qui a dû être imité d'un modèle oriental, sans doute par l'entremise d'une tapisserie. Les vases ornés de spirales que portent les Phéniciens dans les peintures égyptiennes (Wilkinson, I, pl. II) sont évidemment de fabrique étrangère et rappellent, comme on l'a déjà remarqué, les vases d'or et d'argent trouvés par M. Schliemann. C'est en Asie Mineure qu'il faut chercher des analogies à cette ornementation *abstraite*; M. Milchhœfer compare, très heureusement à notre sens, la décoration du tombeau de Midas, à Doganlu, avec celle d'une plaque en or de Mycènes (nº 383), dont le motif central se retrouve aussi sur le revers de quelques monnaies libyennes. La Phrygie, qui était très riche en or, peut fort bien avoir été le berceau de l'art dont les trouvailles de Mycènes sont des spécimens développés. Les Dactyles phrygiens n'étaient-ils pas, suivant la légende, les premiers ouvriers en métaux? Les Arméniens, proches parents des Phrygiens, sont la plus ancienne population aryenne de l'Asie. C'est du Phrygien Pélops que Thucydide (I, 9) fait dériver la richesse en or de l'antique Mycènes. Ces considérations autorisent M. Milchhœfer à désigner sous le nom de *phrygien* le style particulier dont il vient d'être question. Ce style se retrouve dans des objets provenant des six tombes royales, tandis que le style oriental n'apparaît que dans la première et la troisième.

Une autre classe d'objets n'appartient en propre à aucun de ces deux styles : ce sont les poulpes (Mycènes, nºˢ 240, 270, 271, 424), les papillons (243, 301, 302, 275), les oiseaux à longue encolure (279) et quelques formes de feuilles indigènes en Grèce (247, 262). Presque tous ces motifs sont empruntés au règne de la mer. Produits d'abord par l'imitation de la nature, ils ont pris quelque chose de conventionnel et de rigoureusement symétrique sous l'influence du style ornemental. L'origine de ce style intermédiaire entre les deux autres doit être cherchée dans les îles du sud de l'Archipel.

Le quatrième groupe des objets d'or trouvés à Mycènes est le moins nombreux, mais peut-être le plus remarquable. Ce sont les intailles représentant diverses scènes, des figures humaines et des animaux (*Mycènes*, 253-255, 334-335, 530). Au premier abord, on pourrait croire que ce groupe est isolé dans l'art grec archaïque : il n'en est rien. L'analogie

est frappante, en effet, entre ces œuvres et les scènes figurées grossièrement, mais dans un style analogue, sur les plaques calcaires trouvées au-dessus des tombeaux (*Mycènes*, 141); leur ressemblance n'est pas moindre avec les quinze pierres gravées de même provenance, les six autres découvertes dans le tombeau de Ménidi, et en général avec toute la classe des anciennes gemmes de l'Archipel [1]. C'est à l'étude de ces derniers monuments que M. Milchhœfer consacrée son second chapitre.

II. Grâce à la coopération de M. Furtwængler, M. Milchhœfer a pu faire porter ses recherches sur environ deux cent trente pièces de cette série. Presque toutes sont percées d'un trou et ont servi d'amulettes. Il faut remarquer d'abord que ces gemmes ne se sont pas trouvées sur la côte d'Asie, mais en très grand nombre dans les îles, surtout en Crète, à Chypre, à Rhodes, à Mélos, puis dans le Péloponèse, l'Attique et la Grèce du nord. M. Milchhœfer pense qu'elles doivent être considérées comme l'œuvre d'une seule race, qui les a fabriquées successivement dans les différents pays où elle s'est établie. Une observation qui s'impose, c'est que tous les caractères du style connu sous le nom de *décoration géométrique* se rencontrent dans cette nombreuse classe d'intailles, bien que le style géométrique s'y soit enrichi et développé par l'addition d'éléments dus à l'imitation de la nature. Mais le style métallique de Mycènes est tout à fait absent. L'influence de l'Orient sémitique est également très restreinte. On trouve, il est vrai, la représentation d'animaux qui ne sont pas indigènes en Europe, comme le lion, la panthère, le griffon et le sphinx. Mais le lion, sur ces intailles, ressemble souvent au chien ou au renard, la panthère au chat sauvage; le griffon et le sphinx ne paraissent que sur des pièces plus récentes. Par contre, la grande majorité des gemmes n'offrent que des animaux indigènes, des taureaux, des chevaux, des chèvres, des cerfs, des porcs, des chiens, des oiseaux de proie. La représentation du cheval fournit à M. Milchhœfer le sujet d'une digression assez longue, mais du plus grand intérêt.

Cinq gemmes provenant d'endroits différents portent l'image d'un monstre à tête de cheval et se terminant en oiseau avec des pattes d'oiseau ou de lion. Sur une pierre de Crète, ce monstre porte deux lions qu'il a tués; ailleurs il emporte un cerf mort. Une seule fois, sur une gemme de Phigalie, on voit un homme nu domptant deux monstres semblables. M. Milchhœfer refuse d'établir un lien de parenté entre ces intailles et les nombreux cylindres assyriens à sujets analogues, parce que les monstres à tête de cheval sont complètement inconnus à la symbolique de l'Assyrie, et qu'en général le cheval ne joue aucun rôle dans la mythologie des Sémites et des Égyptiens [2]. C'est que les Assyriens n'ont

1. C'est M. Newton qui a signalé le premier l'analogie des intailles de l'Archipel avec celles de Mycènes. (*Essays on art and archaeology*, p. 279.)

2. Cette assertion est beaucoup trop hardie : le type du cheval ailé se rencontre

reçu le cheval que des Iraniens, à une époque où le développement de leur mythologie et de leur symbolique était déjà définitivement arrêté. Il s'agit donc d'expliquer par les légendes grecques ces êtres fantastiques dont l'Orient n'offre pas d'exemples. Le cheval est, dans Homère, le seul animal qui possède, suivant l'expression de M. Milchhœfer, une *personnalité mythique*. De Borée et des cavales d'Erichthonios naissent douze cavales ; les coursiers d'Achille sont fils de Zéphyre et de la Harpye Podarge (*Iliade*, XVI, 150). Ce dernier passage est très important, parce que Podarge y est représentée comme paissant, βοσκομένη λειμῶνι, c'est-à-dire, suivant M. Milchhœfer, avec une forme chevaline. Dans la tradition grecque, les Harpyes sont figurées comme des êtres moitié hommes, moitié oiseaux. A moins donc de vouloir distinguer deux types primitifs de la Harpye, l'un semblable au cheval, l'autre à l'oiseau, on est obligé d'admettre comme représentations primitives de ces monstres des oiseaux à tête de cheval, c'est-à-dire les figures mêmes qu'offrent les gemmes mentionnées précédemment. D'autres arguments peuvent être cités à l'appui de cette vue. Jusqu'à l'époque de Pausanias, il existait à Thelpusa et à Phigalie (d'où provient une des intailles en question) un culte très ancien de Déméter à tête de cheval (Paus., VIII, 25, 5), appelée Erinnys à Thelpusa et Melaina à Phigalie. C'est pourquoi Apollodore (III, 6, 8) a pu dire que le coursier Arion était né de Poseidon et de Déméter εἰκασθεῖσα Ἐρινύι. Onatas avait encore exécuté une statue de Déméter à tête chevaline (Paus., VIII, 42, 7). Or, d'après une autre tradition, Poseidon est le père de Pégase et de Chrysaor, nés de Méduse ἐν μαλακῷ λειμῶνι (Hés., *Théog.*, 279), c'est-à-dire, elle aussi, représentée comme paissant. Méduse paraît donc être identique à l'origine avec les Harpyes et les Erinnyes. Sur une coupe de Nola (Müller-Wieseler, *Denkm.* II, 897) Méduse paraît effectivement avec une tête de cheval. Maintenant, l'identité d'Erinnys avec la *Saranyû* védique est un fait mis hors de doute par les travaux de Kuhn (*Zeitschr.*, I, 439). Or le Rig-Véda rapporte que Vivasvat et Saranyû sous forme chevaline ont eu pour fils les deux Açvins, qui sont l'équivalent védique des Dioscures, originairement considérés comme des hommes-chevaux et non comme des cavaliers. L'union des Harpyes avec Poseidon ou d'autres dieux de l'air représente le mariage des nuées d'orage avec les vents ; Homère lui-même se sert alternativement, et dans le même sens, des mots θύελλαι et Ἅρπυιαι. (*Odyssée*, XX, 66 et 77). Reste à expliquer l'élément *oiseau* dans le type primitif des Harpyes telles que les figurent les monuments. M. Milchhœfer y reconnaît l'image des sauterelles, dont les Aryens, dans leurs migrations, avaient dû apprendre à redouter les ravages et qui sont portées par les vents assimilés à des coursiers célestes. En effet, M. Milchhœfer a vu à Argos un vase à décoration géométrique où est figurée une sauterelle posée sur le cou d'un cheval. Unie, en quelque sorte, au

sur les reliefs assyriens. Voir le second volume de l'*Histoire de l'art* de MM. Perrot et Chipiez (fig. 162 et 279).

nuage, la sauterelle forme la plus terrible de toutes les nuées, la *nuée de sauterelles*; ainsi s'explique le caractère redoutable attribué aux monstres moitié sauterelles et moitié chevaux. Enfin, une intaille de Crète et une autre de Chypre portent l'image d'un de ces monstres représenté dans une attitude pacifique et religieuse, avec un vase à la main comme les démons à tête d'aigle de l'art assyrien. Cette représentation s'explique par un passage d'Hésiode (*Théog.*, 784), qui attribue à la sœur des Harpyes la fonction spéciale d'apporter aux dieux l'eau du Styx dans un vase d'or, ἐν χρυσέῃ προχόῳ. Peut-être faut-il y reconnaître le prototype d'Iris, qui est restée la *porteuse de vases* dans l'art grec développé. A l'appui de cette vue, M. Milchhœfer rappelle le passage d'Homère (*Iliade*, XV, 170) qui présente une image si sombre du vol d'Iris, mise en relation d'ailleurs, par d'autres légendes, avec Zéphyre et avec les Harpyes elles-mêmes (Apollon., *Argon.*, II, 288).

De Déméter-Érinnys, Harpye et Gorgo naissent des coursiers ailés, notamment Arion et Pégase, dont les images se trouvent sur les intailles de l'Archipel, et que l'art sémitique ne connait pas, tandis qu'elles sont fréquentes dans l'art aryen de la Perse. Les Centaures et les Satyres ont dû être aussi à l'origine des êtres à tête de cheval, dont « l'esprit d'euphémisme » de l'art grec, comme dit M. Heuzey, a plus tard réduit au *minimum* la nature animale primitive. Si les Centaures ne sont pas figurés sur les intailles, ils paraissent du moins sur des fragments de vases rouges de Camiros (Salzmann, pl. XXV-XXVII) et de Crète (*Bull. de corr. hellén.*, 1880, p. 127), qui appartiennent au style géométrique et rappellent d'une manière frappante, par leur ornementation, les stèles en pierre calcaire de Mycènes. L'Etrurie même a fourni un fragment de vase tout à fait semblable, où l'on voit un centaure au-dessous d'ornements en spirale. Le minotaure crétois paraît quelquefois avec une crinière de cheval, et appartient à la même catégorie de monstres mythiques dérivant plus ou moins immédiatement du cheval.

L'explication du type de la Chimère n'est pas moins ingénieuse. Ce type est inconnu à l'art oriental, mais se rencontre plusieurs fois sur les intailles grecques. Une stéatite du Musée britannique représente un lion qui se retourne pour saisir une gazelle qui s'élance derrière lui. D'autres gemmes de la même classe offrent des images en apparence très compliquées et monstrueuses, parce que des animaux différents, figurés les uns devant les autres, ne semblent former qu'un seul animal. L'erreur que nous pouvons commettre aujourd'hui à la vue de ces intailles a dû être commise également à une époque très ancienne : il aura suffi qu'un lion et une chèvre fussent maladroitement réunis sur une gemme pour que le type de la Chimère prît naissance dans l'imagination populaire. M. Milchhœfer reconnaît que cette explication a déjà été indiquée par M. Clermont-Ganneau (*Mythol. iconique*, p. XXIII), dont il admet complètement la manière de voir en ce qui touche l'influence des images sur la naissance des mythes. Le fait que le nom grec de la chèvre désigne égale-

ment la tempête a dû contribuer à la formation légendaire du monstre moitié chèvre et moitié lion.

Une gemme publiée dans cette *Revue* (XXVIII, 1874, pl. XII, 1) représente Hercule combattant l'Ἅλιος γέρων à queue de poisson, dont le type se retrouve dans l'art babylonien et assyrien, sans qu'on puisse affirmer qu'il soit sémitique. D'autres gemmes offrent l'image de l'Artémis persique, mais sans ailes, type dont l'origine, selon M. Milchhœfer, serait non pas sémitique, mais iranienne et arménienne. La seule divinité véritablement étrangère au Panthéon grec, Astarté Aphrodite, ne se rencontre sur aucune intaille archaïque. En résumé, le peuple qui a produit ces intailles n'a pu être qu'un peuple aryen, ayant une mythologie purement aryenne qui ressemble à celle de l'Inde, mais non à celle de l'Orient sémitique. Erinnys, les Dioscures, les Centaures, répondent à Saranyû, aux Açvins, aux Gandharvas de la religion védique. Enfin, deux gemmes de Crète montrent Prométhée déchiré par le vautour : et Prométhée, comme l'a prouvé Kuhn, est le héros d'un mythe du feu purement aryen. Si donc ces gemmes sont l'œuvre d'un peuple aryen, la question qui se pose désormais est de savoir à quel peuple aryen il convient de les attribuer.

Nous n'avons pas voulu interrompre cette analyse par des réflexions critiques; elles auraient risqué de faire perdre au lecteur le fil d'une exposition aussi méthodique que savante. Est-il besoin de dire que nous n'approuvons pas sans réserve les idées que nous résumons? M. Milchhœfer nous paraît réduire à l'excès la part, considérable selon nous, de l'Orient sémitique dans l'origine de la civilisation et de l'art en Grèce ; il écarte avec un soin jaloux, non sans faire quelque violence aux faits, tout ce qui pourrait témoigner de cette influence aux yeux d'une critique moins systématique que la sienne. Il est *antisémite* avec une sorte de passion, et l'on croit entendre, en lisant ses pages, comme un écho lointain de ces querelles de races qui tiennent une place si grande dans l'histoire contemporaine de son pays. N'est-il pas difficile de méconnaître, dans la conception grecque de la Harpye, l'influence de l'épervier à tête humaine qui représente le souffle de la vie dans le rituel égyptien? M. Milchhœfer est-il satisfait lui-même de l'explication peu naturelle, et que n'autorise aucun texte ancien, par laquelle il met la sauterelle en rapport intime avec la nuée d'orage? Mais nous ne pouvons entrer dans le détail d'une discussion sur les nombreuses difficultés que ce second chapitre soulève. Qu'il nous suffise de le dire une fois pour toutes : on pourra combattre, on pourra réfuter même quelques-unes des idées exposées par M. Milchhœfer, mais il sera désormais impossible d'écrire sur les mêmes sujets sans en tenir compte.

III. Le troisième livre nous réserve de nouvelles surprises. Les guerriers d'Homère paraissent avec des vêtements et des armures qui n'ont aucune analogie avec le costume tout à fait primitif, on pourrait dire l'absence de costume, des personnages représentés sur les intailles archaïques. Les

armes de ces derniers sont celles qu'on a trouvées à Mycènes; leur unique vêtement est une sorte de caleçon très court. Parmi les peuples qui paraissent dans les monuments égyptiens, les Schardana seuls rappellent, quoique imparfaitement, les guerriers figurés sur les gemmes de l'Archipel. Sur la grande bague en or de Mycènes (n° 530) le costume des femmes est tout à fait particulier : elles sont nues jusqu'à la ceinture, et leurs jupes sont divisées par des lignes horizontales, au lieu de tomber en plis verticaux comme dans les monuments assyriens et égyptiens. Un savant qui a soutenu, après M. Stephani, la théorie (*indiscutable* selon M. Milchhœfer) de l'origine tardive des objets de Mycènes, M. E. Schulze[1], a déjà rapproché ce costume de celui que porte une femme sur un vase d'argent trouvé dans le gouvernement de Perm; il a conclu que la bague, comme le vase, étaient de fabrique sassanide. M. M. va plus loin encore : il affirme que ce costume n'a d'analogues que dans les monuments de l'art indien. Bien que nous ne connaissions les monuments de l'Inde qu'à une époque relativement récente, ce que nous savons de l'immobilité de la civilisation indoue doit nous permettre de rapporter à une haute antiquité les prototypes des représentations qui nous en restent. Or, sur un relief de Buddha-Gaya, on voit une femme à tête de cheval (Harpye selon M. Milchœfer), motif qui n'a pu être emprunté par l'Inde ni à l'Orient sémitique, qui l'ignorait, ni à la Grèce alexandrine, qui l'avait oublié depuis longtemps. Les femmes, dans les bas-reliefs indous, sont aussi nues jusqu'à la ceinture et leurs jupes présentent les mêmes divisions horizontales. De ces faits, M. Milchhœfer conclut que la bague de Mycènes, l'objet le plus important de toute la série, est le produit d'un art purement aryen, qui s'est rapidement développé sur le sol grec, mais est resté presque stationnaire dans l'Inde même.

Voilà, assurément, des vues originales, mais qui ne trouveront que peu d'adeptes. Admettre qu'avant l'époque de la séparation des Aryens le costume féminin fût déjà fixé dans ses détails, que le changement de climats dans le cours de longues migrations ne l'ait modifié en aucune manière, c'est commettre un vrai paralogisme et abuser de la permission d'être hardi. Nous prions M. Milchhœfer d'ouvrir la *Gazette archéologique*, t. III, pl. XIX; il y verra une chromolithographie de la patère de Lampsaque[2], chef-d'œuvre de l'époque romaine où l'influence sassanide est évidente et dont les figures sont exactement vêtues comme les femmes des bas-reliefs indous. L'art indou n'a jamais été original; il a subi tour à tour l'influence de la Grèce et celle de la Perse. C'est par un simple hasard, qui n'a rien d'extraordinaire, que les femmes de la bague de Mycènes sont à

1. *Russische Revue*, t. XVI, 1880. Le travail paradoxal de M. Stephani se trouve dans le *Compte rendu de la Commission imp. archéol.* pour 1877. Il a été suffisamment réfuté par M. Percy Gardner, dans le premier volume du *Journal of Hellenic Studies*.

2. Cf. notre catalogue du musée de Constantinople, n° 621.

peu près vêtues comme celles de la patère de Lampsaque. Nous serions d'ailleurs heureux si M. Milchhœfer pouvait étudier en détail ce remarquable monument, presque unique en son genre, dont M. de Longpérier renonçait à démêler exactement l'origine.

Les personnages des intailles archaïques ne sont ni des Achéens ni des Ioniens : ils sont antérieurs à l'avènement de ces deux races. Ce sont des Pélasges, et les Pélasges sont aryens. Le Péloponnèse s'est autrefois appelé Pelasgia; la Crète, et toutes les îles de l'Archipel, avaient gardé le souvenir d'une ancienne population pélasgique. Minyens, Lélèges et Cariens sont aryens également et appartiennent à la race des Pélasges. Les Pélasges n'ont qu'une divinité, le Zeus dodonéen adoré sans images; leurs dieux *sans nom* dont parle Hérodote (II, 52) sont des démons d'ordre inférieur. La religion pélasgique, comme toutes les religions primitives, n'est ni un monothéisme ni un polythéisme mais un *polydémonisme* couronné par une abstraction monothéiste, la conception du Dieu suprême. C'est à cet état religieux que répondent les plus anciennes productions de l'art en Grèce. Zeus a pour symbole la double hache, attribut du Zeus carien à Labranda, et fréquent à Mycènes. On a trouvé à Olympie, dans des couches très profondes, de petites doubles haches votives. Dans le Rig-Véda (V, 32, 10) l'éclair est appelé la *hache du ciel*; le marteau de Thor dans la mythologie scandinave n'est pas autre chose. C'est donc un symbole aryen. Telles sont, brièvement résumées, les conclusions de M. Milchhœfer, qui croit avoir trouvé dans les anciens textes relatifs aux Pélasges des indications suffisantes pour affirmer qu'ils sont aryens et que les objets découverts à Mycènes et ailleurs doivent être considérés comme des monuments de leur art. Etant donné le caractère du *polydémonisme* pélasgique, rien ne s'opposerait à ce que l'on admît l'hypothèse de M. Schliemann, qui explique l'épithète d'Héra, βοῶπις, comme désignant à l'origine une divinité à tête de vache. Quant à la question souvent débattue que soulève l'épithète d'Athéné, γλαυκῶπις, M. Milchhœfer la mentionne sans la discuter, parce qu'Athéné n'appartient certainement pas au pandémonium de la Grèce primitive.

V. « Les tombes de Mycènes nous ont appris, dit M. Milchhœfer, que la plus ancienne civilisation aryenne de la Grèce, que nous appelons pélasgique, se développa au point de vue technique et matériel par le contact avec les Aryens de l'Asie Mineure, notamment avec les Phrygiens, et aussi par le contact avec l'Orient sémitique. » Les Perséides et les Pélopides sont les représentants mythiques de ce développement attesté par l'art. Mais on ne peut considérer les trésors de Mycènes comme un amas d'objets importés; il faut qu'ils aient été fabriqués dans un centre de population où les diverses influences énumérées plus haut ont convergé. M. Milchhœfer essaye de démontrer que ce centre ne peut être que la Crète, dont la richesse et la haute civilisation sont célèbres à l'époque héroïque. « La période la plus brillante de la Crète, dit Hœck, finit au moment même où le reste de l'Hellade commença à fleurir. » Sa puis-

sance est représentée, dans l'histoire mythique, par le nom de Minos. La situation de cette île en faisait le centre de l'Archipel; ses rapports avec la Phrygie sont attestés par le nom de l'Ida, commun aux deux pays, le culte de Rhéa, les légendes des Dactyles, des Curètes et des Corybantes. Phrygiens, Pélasges et Phéniciens s'y sont trouvés en contact dans une antiquité très reculée; M. Milchhœfer, suivant son système, réduit presque à néant l'influence phénicienne.

C'est en Crète qu'il faut chercher l'origine de l'art de Mycènes, où les traditions de l'art phrygien se sont maintenues longtemps, comme le prouve cette Porte des Lions dont M. Ramsay a découvert en Phrygie une répétition exacte, qui en est peut-être le prototype. Plusieurs légendes témoignent des rapports du Péloponnèse avec la Crète. Le symbole de l'union qui se serait opérée en Crète entre les Pélasges et les Aryens d'Asie, le Zeus pélasgique et la Grande Déesse de l'Ida, le style angulaire, dur et sec de l'art pélasgique et la technique souple et fantastique du métal originaire de Phrygie, — ce symbole, suivant M. Milchhœfer, serait la bague en or de Mycènes (n° 530), dont il a déjà été question plus d'une fois. Le sujet de la scène encore inexpliquée que présente cette intaille paraît être le suivant : Dans une sphère céleste, sous l'image du soleil et de la lune, Rhéa est assise sous un pin; des nymphes s'avancent vers elle en lui portant des fleurs. Dans le champ, la hache double de Jupiter, un guerrier armé et six têtes de lion, l'animal de Rhéa-Cybèle, dont le pin est l'arbre sacré; la hache double symbolise Zeus, fils de Rhéa, et l'homme armé représente un de ces Curètes ou Corybantes dont les danses armées en l'honneur de la Grande Déesse sont bien connues dans les cultes asiatiques. Si cette interprétation ne lève pas tous les doutes, elle est du moins la plus conséquente et la plus complète qui ait été proposée jusqu'à présent.

V. De même que le nom de Minos représente, à l'époque la plus ancienne, l'importance politique de la Crète, celui de Dédale symbolise son rôle dans l'histoire de l'art. Le nom même de Dédale (δαιδάλεος) prouve que l'activité de son école n'a pas eu pour objet la sculpture proprement dite, mais bien la ciselure, la gravure, l'incrustation, le repoussé et la damasquinure. Le bouclier homérique et les épées récemment découvertes à Mycènes (*Mittheil. d. d. Instit.*, VII, p. 241) sont des spécimens de l'art des Dédalides. Ces derniers objets permettent de réfuter une opinion généralement admise, d'après laquelle le bouclier d'Achille aurait été travaillé au repoussé ou gravé. Homère dit expressément, en parlant du troupeau qui y figure (*Iliade*, XVIII, 573), que les bœufs étaient alternativement d'or et d'étain. D'autres détails du même genre prouvent qu'il s'agit là d'une œuvre où les figures sont incrustées en métal, comme dans les admirables lames d'épées découvertes à Mycènes[1]. Grâce à la

1. Ces épées ont été trouvées par M. Schliemann avec les autres objets, mais elles étaient restées jusqu'en 1881 couvertes d'une épaisse oxydation. M. Athanase Kou-

qualité de l'alliage, l'or incrusté a pu recevoir différentes teintes, depuis le jaune jusqu'au noir, ce qui justifie d'une manière étonnante la description d'Homère (*Iliade*, XVIII, 548) :

> Ἡ δὲ μελαίνετ' ὄπισθεν, ἀρηρομένῃ δὲ ἐῴκει,
> Χρυσείη περ ἐοῦσα · τὸ δὴ πέρι θαῦμα τέτυκτο.

L'analogie du bouclier homérique avec les coupes phéniciennes peut désormais être négligée, puisque l'on a trouvé sur le sol même de la Grèce un spécimen de la technique dont le bouclier d'Achille est le produit. M. Milchhœfer est heureux de pouvoir affranchir l'art d'Homère de toute dépendance à l'égard de l'art phénicien. Les épées de Mycènes sont travaillées dans le même style que les intailles de même provenance et celles de l'Archipel ; ce sont des œuvres helléniques et aryennes.

Entre la civilisation que les gemmes font entrevoir et celle des poèmes d'Homère, il y a un abîme : c'est que les Ioniens et les Doriens ont, dans l'intervalle, paru sur la scène, apportant avec eux Athéné, Apollon, Héra, des dieux individuels et typiques, des armures et des costumes différents. D'autre part, si les Grecs ont dit qu'Homère avait créé leurs dieux, c'est là une parole qui renferme une grande part de vérité. A côté de l'influence des races, celle de l'épopée naissante est indéniable. Sans être didactique comme le poème d'Hésiode, la poésie homérique est *tendencieuse* : elle s'affranchit des anciennes métaphores naturalistes et fait succéder au règne des démons le règne des dieux. Quelques expressions révèlent encore un souvenir des conceptions primitives : Thétis s'élève de la mer *comme le brouillard* (*Il.* I, 359), Iris fend les airs *comme la nuée de neige et de grêle* (*Il.*, XVI, 171). Les Harpyes, la Chimère et le Sphinx sont à peine nommés ; Pégase ne l'est pas une seule fois. Homère paraît ignorer la mort de Méduse et les exploits d'Hercule vainqueur des démons. Les Centaures ne sont plus que φῆρες ὀρέσκῳοι, λαχνήεντες (*Il.*, I, 268 ; II, 743) Et qui pourrait croire que ces grotesques représentations, moitié animales et moitié humaines, soient plus récentes que l'épopée homérique ? Beaucoup d'allégories et de personnifications, comme Enyo, Eris, Deimos, Phobos, n'ont rien de commun avec les croyances populaires et sont des créations du poète. Les puissances chthoniennes, qui occupent la première place dans la vie religieuse des anciens, s'effacent dans Homère devant les divinités de l'Olympe. Toute la civilisation pélasgique est intentionnellement reléguée au second plan. Ainsi s'explique, suivant M. Milchhœfer, le peu d'influence de l'épopée sur l'art hellénique d'époque reculée, qui préférait s'inspirer des véritables traditions populaires. La tendance d'Hésiode est la même que celle d'Homère ; comme lui, il

manoudis, en faisant disparaître cette oxydation, a mis au jour les merveilleux dessins gravés dans l' Ἀθήναιον et dans le VII[e] volume des *Mittheilungen*.

n'est pas moins prêtre que poète et s'efforce de purifier les croyances en remplaçant leurs horribles images par des créations plus douces et plus humaines.

VI. M. Lœschke a mis en lumière (*Arch. Zeit.*, 1881, p. 44) le rapport étroit qui existe entre l'ἀσπὶς Ἡρακλέους d'Hésiode et les vases rouges à relief de l'Italie, dont le centre de fabrication paraît avoir été la Sicile. Ces mêmes vases présentent des ressemblances frappantes avec les plus anciens monuments de l'art hellénique, ressemblances qui pourraient s'expliquer par une imitation simultanée des mêmes modèles métalliques. Parmi les productions des artistes de l'école de Dédale, on peut ranger des plaques de métal très minces offrant la silhouette de différentes figures et destinées à être fixées sur des surfaces de bois ou d'argile. Une applique de ce genre représentant une scène de chasse a été récemment trouvée en Crète (*Annali*, 1880, p. 213, pl. T). Cet exemple d'un mode de décoration, qui est celui de la *ladé* de Cypsèle, paraît à M. Milchhœfer d'une grande importance. Il y reconnaît le prototype des figures noires que la céramique archaïque peignait sur un fond d'argile rouge ou jaune. Ainsi, ce n'est pas au métal orné de gravures en creux, comme la cuirasse d'Olympie publiée par M. Stillmann dans le *Bulletin de correspondance hellénique* de 1882, mais à l'argile ou au bois décorés d'appliques en métal que la plus ancienne catégorie des vases peints à figures noires devrait son origine. L'imitation par les céramistes de modèles très anciens et à demi métalliques peut expliquer l'archaïsme factice dont la peinture sur vases ne s'affranchit que lentement. Le costume des personnages dans l'applique de Crète publiée par les *Annali* rappelle beaucoup celui que l'on voit sur certains vases de Cyrénaïque récemment étudiés par M. Puchstein (*Arch. Zeit.*, 1881, p. 215, pl. X-XIII). Malgré les difficultés épigraphiques que son opinion soulève, M. Milchhœfer croit pouvoir localiser en Crète la fabrication de ces vases, que leur style et leur alphabet ont fait placer par MM. Klein et Lœschke à Sicyone ou à Sparte. Les représentations des vases d'ancien style trouvés en Cyrénaïque sont fort analogues à celles des pierres gravées que M. Milchhœfer attribue aux artistes crétois; elles ressemblent aussi aux plus anciens monuments de Sparte, dont les rapports suivis avec la Crète sont bien connus. L'art archaïque d'Argos et d'Olympie présente des analogies non moins remarquables avec les intailles crétoises. C'est ainsi qu'une gemme représentant Prométhée accroupi peut être rapprochée d'un fragment de relief en bronze trouvé à Olympie où la même scène était probablement reproduite, bien que la partie inférieure seule en soit conservée. Un autre relief d'Olympie montre la lutte d'Hercule contre l'ἅλιος γέρων, figurée presque exactement comme sur une intaille crétoise. Enfin M. Milchhœfer remarque que l'*Odyssée* est le seul poème homérique où l'on trouve assez fréquemment la description de scènes reproduites par l'art grec primitif; or, l'*Odyssée* était particulièrement en honneur à Sparte, où Lycurgue l'aurait fait venir de Crète, et cette île elle-même joue dans l'*Odyssée* un

rôle très considérable. La Crète apparaît à cette époque comme le centre commercial et intellectuel du monde grec, le centre aussi des légendes et des idées religieuses dont l'art primitif de la Grèce est l'expression.

VII. L'influence de la Crète continua d'être dominante dans les siècles qui suivirent l'époque achéenne. Le culte de Zeus associé à Kronos et Rhéa partit de là pour s'établir à Olympie, où il devint le culte national des Grecs. La Déméter éleusinienne est également d'origine crétoise (*Hymn. in Cer.*, v. 123). Epiménide, le purificateur d'Athènes, est un prêtre crétois. Les mystères, qui devaient perpétuer dans la Grèce classique la tradition des anciens cultes chthoniens, ne sont autres qu'une transformation dogmatique et raffinée par le symbolisme des mythes pélasgiques dont la Crète était le centre. A côté de la Crète, la Thrace phrygienne joue un rôle important dans le développement religieux de la Grèce, et les cultes de ces deux pays offrent une analogie incontestable. D'après la légende delphique, Apollon choisit parmi des Crétois les prêtres du sanctuaire pythien. La pierre que l'on montrait à Delphes comme celle qu'aurait avalée Kronos témoigne de l'adoption de la légende crétoise de Zeus dans le centre religieux de la Grèce du Nord. Enfin, avec la religion, la musique et les danses de la Crète se répandirent dans toute la Grèce. Nous ne pouvons qu'approuver, pour notre part, l'opinion exprimée par M. Milchhœfer « que, sur le sol de cette île, il y a plus de problèmes réunis qu'on ne le croit ordinairement ». Malheureusement, la Crète est la seule grande île de l'Archipel où des fouilles un peu considérables n'ont jamais pu être entreprises. Nous en sommes réduits à bien peu de chose quand nous voulons nous faire une idée de l'ancien art crétois. Tout récemment encore, l'expédition américaine, qui vient d'explorer Assos, a sollicité du gouverneur de la Crète, Photiadis-Pacha, la permission de commencer des fouilles à Gnosse. Son représentant a été éconduit comme d'autres l'avaient été auparavant[1]. Nous ne craignons pas de révéler ici le motif véritable qui paralyse, sur ce terrain, la bonne volonté des archéologues. Le gouverneur de Crète est un marchand d'antiquités qui exploite pour son propre compte, au mépris des lois de la Turquie, le pays où il a mission de les faire respecter. Comme tous les fouilleurs clandestins, il éloigne soigneusement les archéologues honnêtes qui pourraient gêner son industrie. Tant que ce personnage demeurera à la Canée, l'archéologie crétoise ne fera pas de progrès, parce que des fouilles régulières seront toujours interdites aux savants européens.

VIII. Le dernier chapitre du livre de M. Milchhœfer est consacré à quelques considérations sur l'art archaïque en Italie. Non seulement les

1. Cf. *Second annual report of the executive Committee, archaeological Institute of America* ; Cambridge, 1881. Le rapport de M. Stillmann sur son voyage en Crète se trouve à la page 41 et contient des détails très intéressants sur les ruines de Gnosse.

vases rouges à reliefs, mais les vases noirs étrusques offrent un cycle d'images analogues à celles des gemmes de l'ancien style. L'élément sémitique y est également étranger. Quel chemin ont suivi ces types pour pénétrer en Italie? M. Lœschke a pensé (*Progr. de Dorpat*, 1879) que les Étrusques les tenaient des Chalcidiens. Mais aucun fragment de poterie semblable n'a été trouvé à Chalcis. Les cistes de bronze découvertes à Capoue et à Cumes (*Annali*, 1879, p. 119; 1880, p. 223) présentent une décoration qui oblige, suivant M. Milchhœfer, d'en rapporter l'origine au Péloponnèse et au sud de l'Archipel.

Les fouilles d'Olympie ont fourni des anses de bronze analogues à celles qu'on a trouvées à Capoue. Plusieurs traditions mentionnent des relations anciennes entre le Péloponnèse et la Crète d'une part, la Grande Grèce et la Sicile de l'autre. Le Crétois Aristoklès exécuta une offrande pour Evagoras de Zancle (Paus., V, 25, 11). Dédale, selon la légende, est venu à Cumes, d'où sa réputation s'est étendue sur une grande partie de l'Italie; les villes siciliennes de Minoa et d'Engyon passaient pour avoir été fondées par les Crétois. Athénée et Strabon vont jusqu'à dire que tout le peuple des Japyges est originaire de Crète. Les Crétois, en arrivant en Italie, auront trouvé dans la péninsule une population aryenne antérieure, dont l'existence explique les traditions relatives aux Pélasges de l'Italie, et à laquelle il faut peut-être attribuer les poteries rouges à reliefs conçues dans le même style que les œuvres des Pélasges de l'Archipel.

L'influence de la Phénicie sur l'art étrusque a été fort exagérée; bien des types que l'on croyait sémitiques doivent être considérés comme aryens. M. Milchhœfer essaye de démontrer que non seulement la civilisation des Etrusques est la continuation directe, bien qu'isolée, de la civilisation hellénique la plus ancienne, telle qu'elle est représentée dans les tombes de Mycènes, mais que ce peuple lui-même a été formé par la réunion d'éléments pélasgiques et aryo-asiatiques que nous avons déjà vus se mêler en Grèce. Les constructions funéraires et les *tumuli* de l'Etrurie sont certainement pélasgiques, et, en particulier, asiatiques (phrygiens). Les vases noirs à reliefs, dits vases de *bucchero*, présentent une série de décorations dont plusieurs, comme les scènes de banquets funèbres, sont exactement semblables à des bas-reliefs archaïques de Sparte. M. Milchhœfer rapproche la plaque de calcaire découverte à Mycènes, représentant un char, d'un relief trouvé par Zannoni dans la nécropole de Certosa. La présence du cheval dans les reliefs grecs funéraires se constate dans les œuvres étrusques de la même famille; en Etrurie plus clairement encore qu'en Grèce, le cheval paraît en rapport avec le monde des enfers. Hadès est conducteur de coursiers sur les vases étrusques (*Mon. dell' Inst.*, XI, tav. IV, V), comme le Charon des légendes grecques modernes est un cavalier. Charon nocher serait, suivant M. Milchhœfer, une conception poétique qui a été préférée à d'autres, mais non pas l'idée unique que les Grecs se sont faite de Charon.

L'Etrurie seule possède en commun avec la Grèce des créations fantastiques et démoniaques qui participent du cheval. L'aptitude des Etrusques à la glyptique et au travail de l'or est un nouveau trait de ressemblance entre eux et les Pélasges helléniques, dont l'art présente le même goût du fantastique sans véritable imagination créatrice; seulement, les Hellènes ne firent que traverser cette phase où l'art de l'Etrurie s'est arrêté.

Si le sémitisme n'a eu aucune influence sur l'art étrusque, M. Milchhœfer concède du moins que l'élément asiatique, lycien et phrygien, y a joué un rôle prépondérant. Il cite comme exemple les chaussures *à poulaine*, que les femmes étrusques portent presque toujours, et que l'on retrouve dans l'Asie Mineure depuis la Lycie jusqu'en Cappadoce. M. Milchhœfer semble ignorer complètement que ce mode de chaussure, qui caractérise le *Pseudo-Sésostris* de Nymphio, a été considéré comme un signe distinctif des sculptures hittites et des œuvres qui ont subi leur influence. Les Hittites étaient-ils aussi Aryens? M. Milchhœfer n'a pas jugé à propos de nous le dire; il n'a même prononcé qu'une fois, et en passant, le nom de ce peuple dont le rôle a été si grand dans l'histoire des origines de l'art en Anatolie. En général, lorsque l'on parle d'art *asiatique*, on entend par là un art sinon sémitique, du moins fortement influencé par l'art assyrien : M. Milchhœfer distingue les Aryens d'Europe et les Aryens d'Asie, mais il semblerait, à le croire, que leur individualité ait été assez forte, leur originalité assez puissante dès l'abord, pour que leurs voisins non aryens n'aient pu exercer sur eux qu'une part d'action tout à fait négligeable. On a parlé d'un *pansémitisme intransigeant* : M. Milchhœfer n'est-il pas un intransigeant du *panaryanisme?*

Après avoir touché à tant de questions difficiles, M. Milchhœfer aborde la plus difficile de toutes : l'ethnographie des Etrusques. Les Etrusques sont des Pélasges tyrrhéniens; la civilisation étrusque, telle que nous la connaissons, est représentée tout entière par cette population tyrrhénienne, et s'il y a eu une population aborigène, elle n'a laissé aucune trace appréciable dans l'art toscan. Si, d'autre part, la race étrusque avait été essentiellement différente de celle des Romains et des Grecs, les rapports faciles entre ces peuples et les nombreux emprunts qu'ils se sont faits resteraient inexplicables. Il n'est pas possible de déterminer exactement quand et comment les deux éléments de la race étrusque, l'élément pélasgique et l'élément tyrrhénien (aryo-asiatique), se sont réunis et mêlés; mais le fait même du mélange paraît attesté par tout ce que nous savons. C'est à la linguistique de compléter ses données en trouvant le mot d'une énigme qu'elle est encore impuissante à résoudre : M. Milchhœfer croit certain que l'étrusque est un mélange de deux langues, une langue pélasgique et une langue asiatique qui est peut-être aux dialectes de l'Anatolie ce que le pélasgique est au grec. Cette hypothèse qui fait de l'étrusque une langue complexe semble encore autorisée par la corruption de ses flexions, analogue à celle d'autres langues de même nature comme l'anglais. Quant à la théorie qui considère les Etrusques

comme un peuple venu du Nord, en les identifiant aux Rasénas, l'auteur pense qu'elle n'a pas pour elle le moindre degré de vraisemblance.

M. Milchhœfer demande, dans sa préface, que les diverses opinions exposées dans ses *Études* ne soient pas jugées isolément, mais dans leur ensemble. Nous croyons avoir déféré, dans la mesure de nos forces, au désir qu'il exprime, en présentant une analyse aussi complète que possible de son livre. Il n'est pas en effet de ceux que l'on puisse apprécier sur quelques chapitres seulement : c'est un travail systématique, *tendencieux*, dont toutes les parties sont étroitement enchaînées et inspirées par le même esprit. Comme toutes les réactions, cette réaction en faveur de l'originalité de l'art grec se laisse emporter à des exagérations que le remarquable talent de l'auteur ne réussit pas à dissimuler; mais les défauts mêmes de son livre auront des effets salutaires et ne sont pas moins *suggestifs* que ses qualités. Si nous avons inspiré à quelques-uns de nos lecteurs la curiosité de prendre connaissance de ce volume, nous devons ajouter, pour les y engager davantage, qu'aucun livre allemand publié dans ces dernières années n'est écrit avec plus de clarté, d'un style plus simple et plus attrayant que celui-là [1].

SALOMON REINACH.

Les Médailleurs italiens des XV[e] et XVI[e] siècles, par M. ALFRED ARMAND, architecte. Deuxième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée ; E. Plon et C[e]. 2 vol. in-8 raisin.

Nous sommes heureux d'avoir à annoncer une seconde édition de cet excellent ouvrage, pour laquelle le sous-titre, *revue corrigée et considérablement augmentée*, n'est point un leurre : avec M. Alfred Armand, on ne peut éprouver de déception. La première édition contenait 756 médailles ; ce nombre a été porté dans la seconde édition à 2,600 environ. Le premier volume comprend les ouvrages des médailleurs dont on connaît les noms, les initiales ou les marques. Le deuxième est consacré aux ouvrages des médailleurs anonymes ; cette seconde partie est tout à fait nouvelle ; M. A. Armand a cédé en la rédigeant à de nombreuses et légitimes sollicitations. Le goût du public pour les médailles italiennes s'est en effet, développé depuis quelques années d'une manière très sensible ; l'empressement avec lequel ces médailles sont recherchées dans les ventes publiques et l'élévation constante de leurs prix en fait foi. Les amateurs avaient exprimé le regret de n'avoir pas trouvé, dans la première édition, la description de nombre de médailles d'un grand intérêt, ayant paru dans les ventes, mais que le cadre adopté primitivement par l'auteur avait

1. L'exécution est en général très correcte. J'ai remarqué les erreurs de détail suivantes : p. 110, note 1, ἡπειρῶται au lieu d'ἠπειρῶται ; p. 117, *Bulletin hellénique de l'École française*, au lieu de *Bulletin de correspondance hellénique*; p. 144, à la fin, *waehrend* deux fois répété. Il manque une table des gravures, avec l'indication de leur provenance.

fait écarter, les artistes auxquels on les doit étant restés inconnus. Cette lacune est comblée et devait l'être. En effet, beaucoup de ces médailles ne le cèdent en rien aux ouvrages des médailleurs célèbres. Ces médailles d'artistes anonymes ont, d'ailleurs, un autre intérêt, un intérêt historique. Elles viennent enrichir dans une forte proportion la collection de portraits numismatiques, soit en ajoutant des variantes aux portraits précédemment décrits, soit en nous en faisant connaître de nouveaux. La réunion de tous ces portraits dans la seconde édition forme une galerie iconographique des plus curieuses, et qui sera consultée avec fruit, aussi bien par les amateurs que par les artistes et les érudits.

L'ouvrage se termine par des tables. « Nous attirerons particulièrement l'attention, dit l'auteur dans sa préface, sur celle qui contient, rangés par ordre alphabétique, les noms des personnages représentés sur les médailles, avec la mention des médailles qui les concernent et les indications de pages et de numéros d'ordre nécessaires pour les trouver. Cette table a pris un développement considérable. » Personne ne s'en plaindra. Les tables sont rarement intéressantes par elles-mêmes; celle-ci offre un véritable attrait. Une seconde table alphabétique mérite d'être mentionnée, celle de *la légende des revers*. Elle servira à retrouver les médailles lorsque l'on rencontrera des revers séparés de leur droit, ou lorsque la légende du droit contenant le nom du personnage sera difficile à déchiffrer.

La nouvelle édition des *Médailleurs* est donc un guide indispensable pour les collectionneurs. Nous lui prédisons un succès égal à celui de la première édition, qui fut épuisée en quelques semaines et qui est aujourd'hui introuvable en librairie.

A. B.

Cours de littérature celtique. Introduction à l'étude de la littérature celtique, par H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, professeur au Collège de France, tome I, in-8, 412 pages; Paris, E. Thorin, 1883.

L'éloge de M. d'Arbois de Jubainville n'est plus à faire, mais les rédacteurs d'articles bibliographiques peuvent être assurés qu'ils auront souvent encore à s'occuper de lui, car le laborieux et fécond écrivain promet de ne pas les laisser chômer. A la liste déjà longue de ses travaux sur une foule de sujets d'érudition philologique, disséminés non seulement dans cette *Revue*, mais dans d'autres recueils importants, comme les *Mémoires de la Société de linguistique*, ceux de la *Société des antiquaires de France*, la *Revue celtique*, la *Revue critique*, il se prépare à ajouter des œuvres non moins variées et de plus longue haleine. Un an s'est à peine écoulé depuis que nous rendions compte ici même de la première partie de ses *Etudes grammaticales sur les langues celtiques* qu'il venait de faire paraître et qui doit former comme la tête de ligne de ses leçons de grammaire celtique

1. Tome XLII, 1881, p. 375-383.

professées au Collège de France. Pour continuer la comparaison, le volume que nous signalons aujourd'hui sera la tête de ligne de la partie littéraire du même cours.

Le plan de l'ouvrage se trouve exposé dans la table des matières et en donne une idée générale mieux que nous ne pourrions le faire en l'analysant pied à pied.

Chap. III. — Satires de *file* d'Irlande.
— IV. — Sanction magique des sentences rendues par les *file* d'Irlande.
— V. — Origine des *file* suivant les légendes irlandaises.
— VI. — Les *file* sont juges dans la plus ancienne littérature épique et dans le droit le plus ancien de l'Irlande.
— VII. — Les *file* sont conteurs d'histoires; de là leur hiérarchie et leur rang dans la société irlandaise.
— VIII. — La littérature épique d'Irlande, œuvre des *file*.
— IX. — Les écoles d'Irlande au sixième, au septième, au huitième siècle.

Il nous serait difficile de faire un choix dans tous ces chapitres qui sont autant de morceaux achevés; mais c'est surtout dans la magistrale leçon d'ouverture que M. d'Arbois de Jubainville a montré que les qualités spécifiques de l'érudit consommé peuvent s'allier avec un grand talent d'historien. « Avant la conquête romaine, dit-il, des races diverses ont occupé le sol du pays qui s'appelle aujourd'hui la France, mais une seule a une histoire : c'est la race celtique. Après avoir été pendant des siècles la terreur des Romains, elle a succombé faute, non de courage, mais de discipline et d'unité; et dans l'héroïsme impuissant de sa lutte désespérée contre le génie militaire de César, elle a montré plus de grandeur que sa puissance n'avait eu d'éclat aux jours si brillants de la prospérité. Vercingétorix, vaincu et mourant victime de son patriotique dévouement, inspire plus de sympathie que s'il eût été vainqueur; il tient, dans la pensée française, plus de place que Brennus debout sur les ruines fumantes de Rome et menaçant dans leur dernier asile les fuyards de l'Allia. Brennus triomphant nous laisse froids. Nous nous intéressons à Vercingétorix presque comme à un Français et comme s'il eût été notre contemporain. Nous sommes émus en pensant au malheur de ce noble héros qui, livré comme Jeanne d'Arc, au dernier supplice par les ennemis de son pays, n'eut pas comme elle, au moment fatal, la consolation suprême de sentir accomplie sa mission libératrice. »

Cependant, ce n'est pas le côté historique que l'auteur entend traiter exclusivement; la langue, les mœurs et les institutions de l'Ile d'Erin, telles que la plus vieille littérature nous les conserve, se rapprochent singulièrement de ce que nous savons de la langue, des mœurs et des institutions des Celtes continentaux. Pour M. d'Arbois de Jubainville, la solution d'une partie des difficultés qu'a offertes jusqu'à présent l'histoire de ces derniers se trouve dans les plus anciens monuments littéraires et dans le cycle héroïque de l'épopée irlandaise; au cours d'une mission dont il était naguère chargé, il a fouillé ces précieuses archives dans la bibliothèque de Dublin et dans le British Museum. Ce sont ces trésors qu'il se propose de nous faire connaître. Ne dût-il en résulter, contrairement à toute probabilité, aucun profit immédiat pour la connaissance de

la langue et de la mythologie gauloises qui nous tient tant à cœur, qu'il n'en faudrait pas moins faire place aux études érinologiques dans la haute culture littéraire; l'épopée irlandaise a tout au moins des droits aussi légitimes à notre attention et à notre intérêt que les Védas ou que les Sagas qui n'ont cependant que des rapports assez lointains avec nos origines gauloises.

Je termine par quelques observations de détail. Comme toute science, l'étude du celtique a ses définitions propres. Aussi M. d'Arbois de Jubainville commence par donner, d'après les documents anciens dont il tire un excellent parti, des notions précises sur la signification des ethniques Κελτοί, *Celtae*, Γαλάται, *Galli*, *Volcae* (Valah, Valaques, Welieh); puis des noms des représentants de la classe lettrée, *bardi*, *druidae*, οὐάτεις, *euhages*, *filé*, *brithem*, *scélaige*. Il a su très heureusement mettre à contribution, pour ses exemples onomastiques, les noms celtiques d'hommes, de peuples, de lieux fournis par les *indices* du *Corpus inscriptionum latinarum*. C'est ainsi qu'il a retrouvé le mot *bardus*, soit isolé, soit en composition dans six inscriptions romaines; un exemple paraît lui avoir échappé, à savoir l'estampille de potier O BARDO inscrite au n° 732 des *Sigles figulins* de Schuermans. Il aurait également pu y ajouter le nom des *Bardaei*, peuple illyrien; celui de *Barderate*, ville de Ligurie. Semblablement, les Gallites et les Gallaeci (Galiciens d'Espagne) étaient à mentionner à l'occasion des Galli et des Galatae.

Une autre omission nous a frappé, celle du nom des *brehons* qu'on s'attendait à voir figurer à la suite des *filé* et des *brithem*.

Il nous semble aussi qu'il y avait un rapprochement à faire entre le nom des *Ulat*, habitants de l'Ulster (p. 301, 302, 303) et les noms gaulois *Ulatos*, *Ulattu*, *Ulattius*.

Mais ce qui est plus grave, c'est la manière dont l'auteur transcrit (p. 216) les dénominations d'un Éduen romanisé, C. Julius Vercundaris Dubius, mentionné par Tite-Live: « sacerdote creato C. Julio Vercundari Dubio. » Evidemment, dans sa pensée, il attribue à ce personnage deux surnoms, à savoir un cognomen Vercundaris et un agnomen Dubius, ce qui n'est guère admissible; et pour y arriver il est obligé de considérer Vercundari comme l'ablatif de Vercundaris, sur la troisième déclinaison; or, dans cette hypothèse, il aurait fallu Vercundare. En réalité, Vercundari est le génitif de Vercundarus, sur la deuxième déclinaison; le texte de Tite-Live doit donc être lu de la manière suivante : *C. Julio, Vercundari* (sous-entendu *filio*), *Dubio*, c'est-à-dire : « par C. Julius Dubius, fils de Vercundarus », conformément à l'usage romain qui consiste à intercaler la mention filiative entre le nom gentilice et le cognomen, et, souvent, à sous-entendre le mot *filius*; c'est ainsi qu'on trouve dans les auteurs : *Faustus Sullæ* (s. e. *filius*), *Fabrus Æmilianus Pauli*, *Darius Hystaspis*, *Hannibal Gisgonis*, *Seleucus Antiochi*, etc. Il n'était pas inutile de discuter cette question et de relever un contre-sens qui aurait pour conséquence d'introduire dans l'onomastique gauloise la forme fautive *Ver-*

cundaris pour *Vercundarus*. Ce nom manque à la liste publiée par le général Creuly [1].

Après l'accomplissement de ce devoir de critique qui est devenu l'accompagnement obligé du compte rendu de tout livre tenu en sérieuse estime, il ne nous reste qu'à signaler au lecteur l'excellent index alphabétique *rerum et nominum* qui termine l'ouvrage de M. d'Arbois de Jubainville et qui y rend les recherches aussi faciles qu'attrayantes. On peut donc à volonté le consulter comme un dictionnaire sur un point déterminé, ou le lire d'une manière continue comme un traité.

ROBERT MOWAT.

1. *Revue celtique*, tome III. Ce recueil est publié sous la direction d'un philologue de Paris, M. Gaidoz.

TABLES

DU TOME Ier DE LA TROISIÈME SÉRIE

I. — TABLE DES MATIÈRES

II. — TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

TABLE DES PLANCHES

FIN.

Paris. — Typ. Pillet et Dumoulin, 5, rue des Grands-Augustins.



Héliog. Dujardin. Imp. Eudes

CIPPE DE VIRECOURT
(Vosges)



Héliog. Dujardin Imp. Eudes

CIPPE DE VIRECOURT
(Vosges)



Héliog. Dujardin Imp. Eudes

CIPPE DE VIRECOURT
(Vosges.)



Héliog. Dujardin. Imp. Eudes.

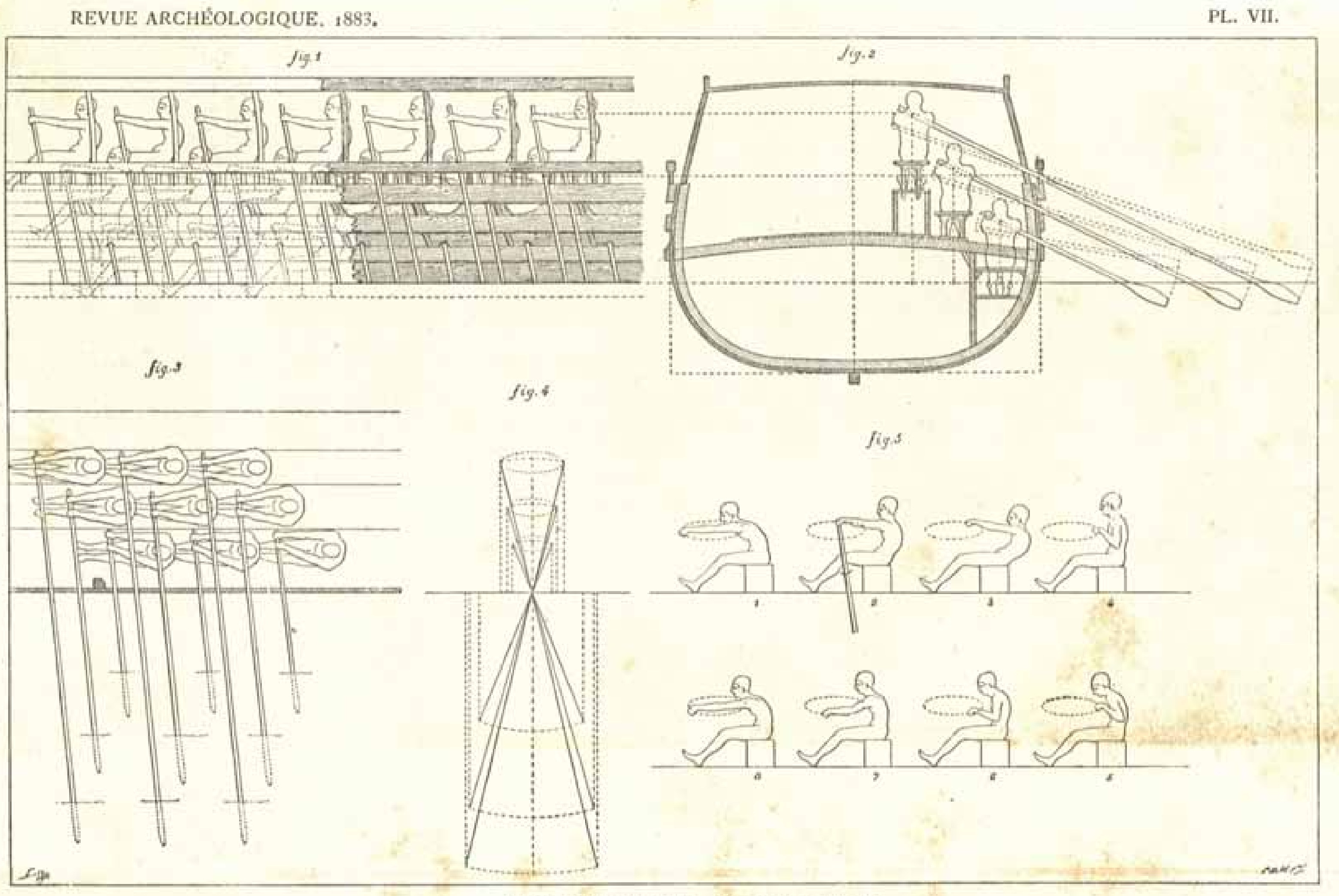
CIPPE DE VIRECOURT
(Vosges.)



Héliog. Dujardin. Imp. Eudes

AUTEL DÉCOUVERT DANS LE DISTRICT DE BANDA
(près Benarès)

RESTITUTION DE LA TRIÈRE ANTIQUE.

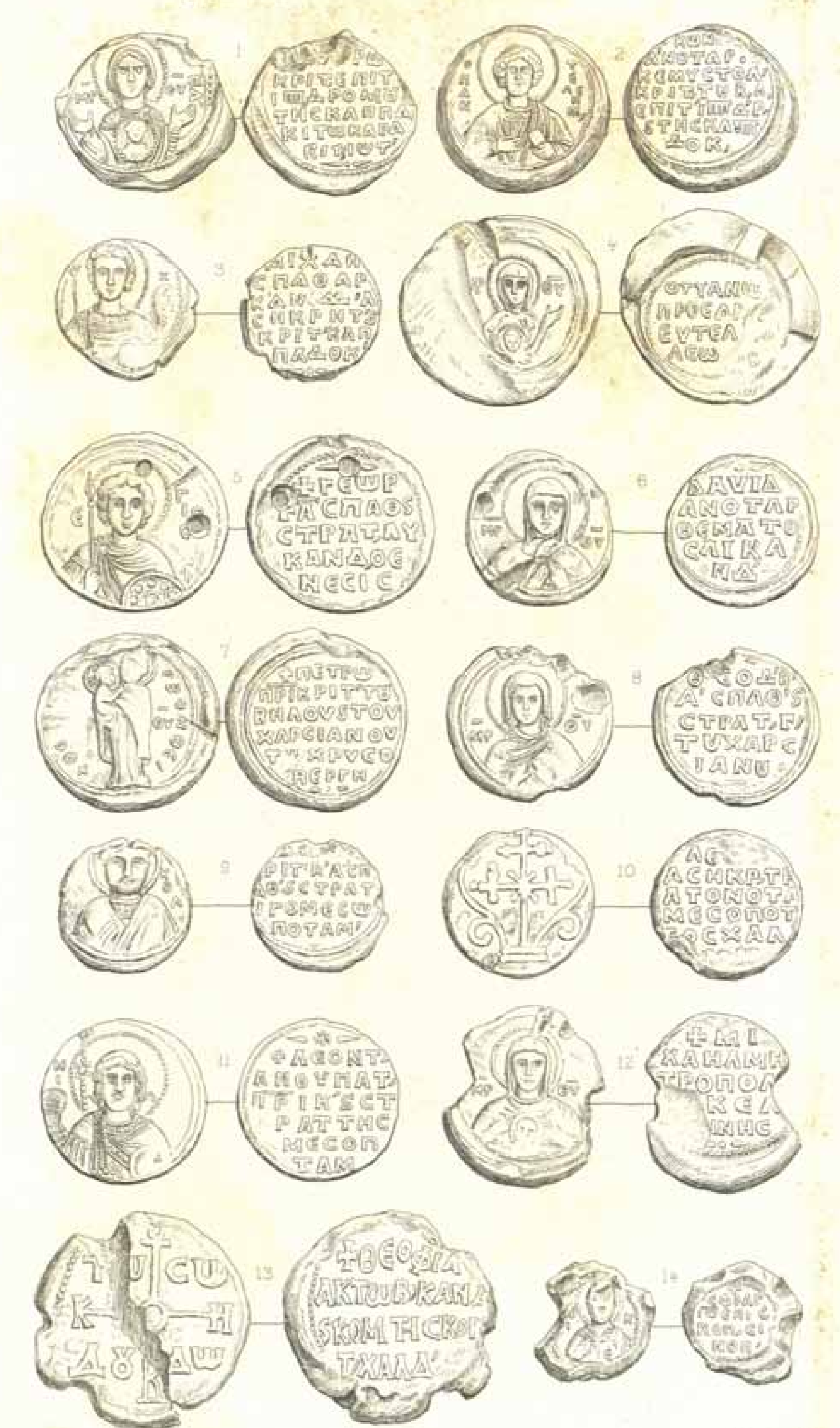


RESTITUTION DE LA TRIÈRE ANTIQUE.

BAS-RELIEF DE L'ACROPOLE D'ATHÈNES.



ÉPIGRAPHES HÉBRAIQUES ET GRECQUES SUR DES OSSUAIRES JUIFS DE PALESTINE.



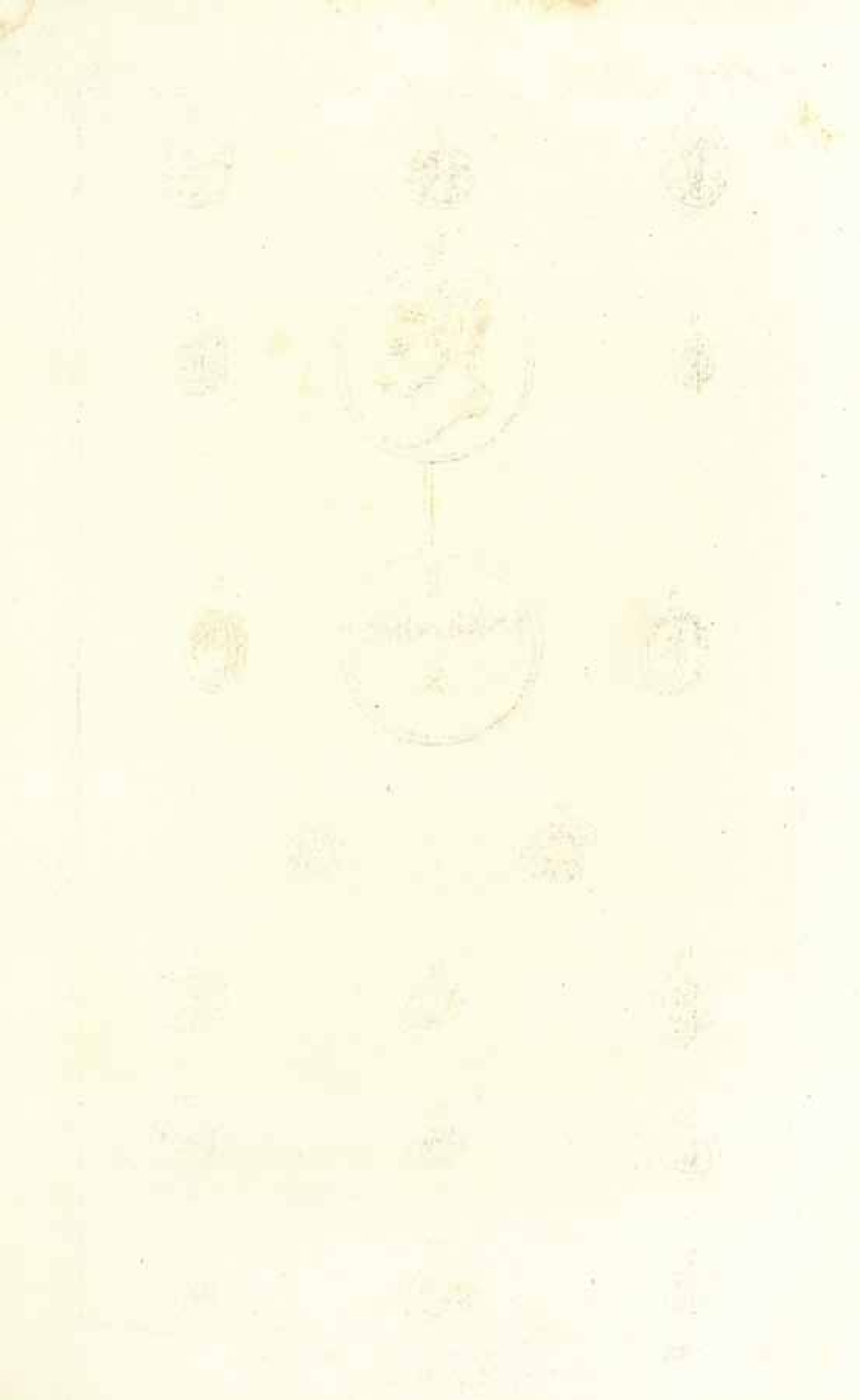
Imp. Eudes

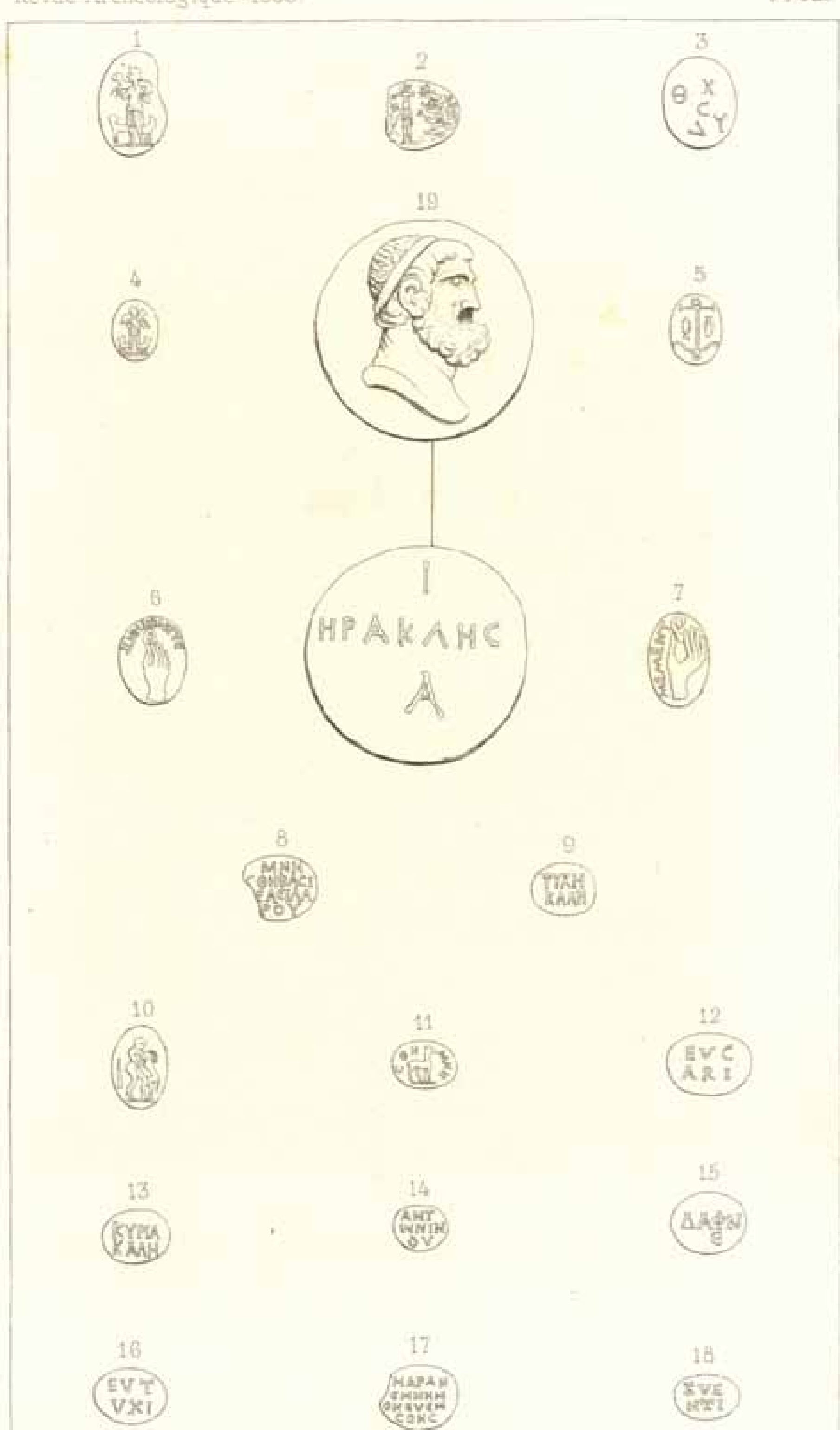
SCEAUX BYZANTINS



Imp. Eudes

SCEAUX BYZANTINS





L. Dardel del. et sculp.

PIERRES GRAVÉES ET TESSÈRE
du Musée de Ravenne

